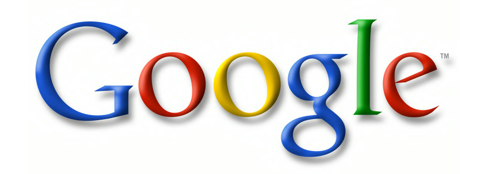
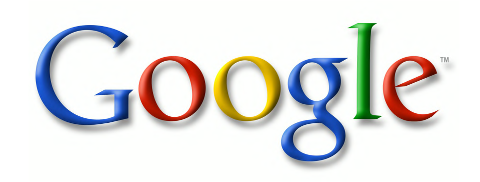
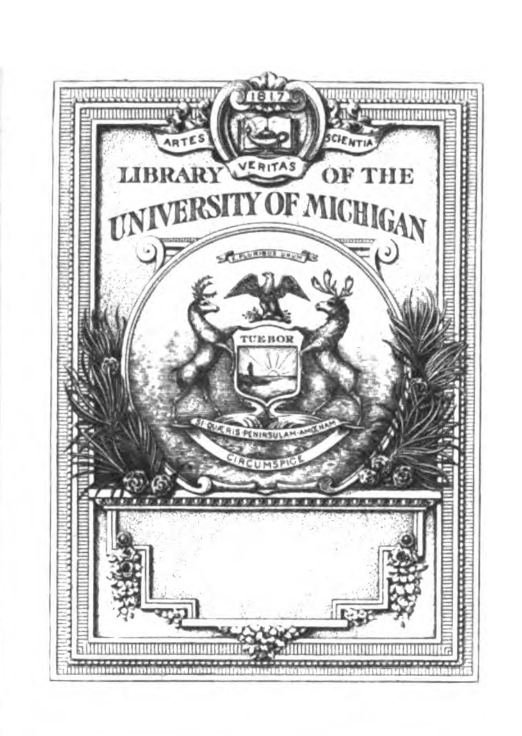
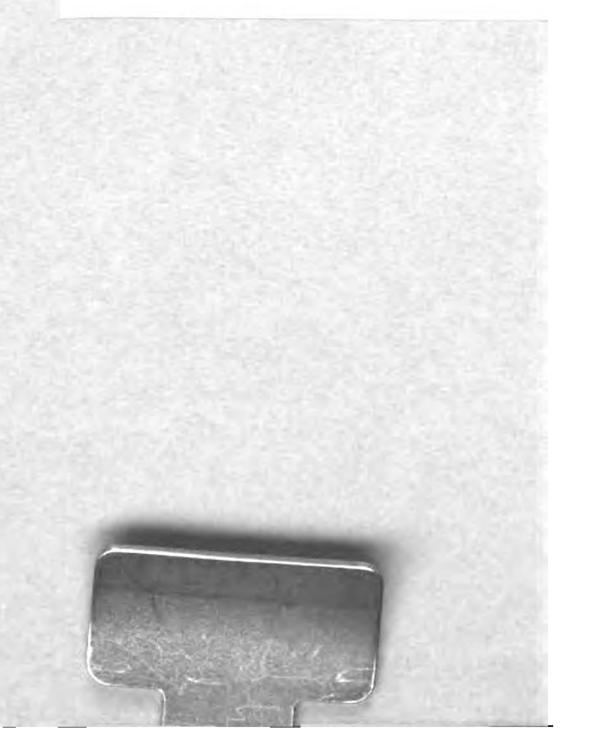




Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie

Société des antiquaires de Normandie


1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

4e Série — 3e Volume

XXXIIIe VOLUME DE LA COLLECTION

~~PREMIÈRE LIVRAISON~~ et unique

livraison



CAEN

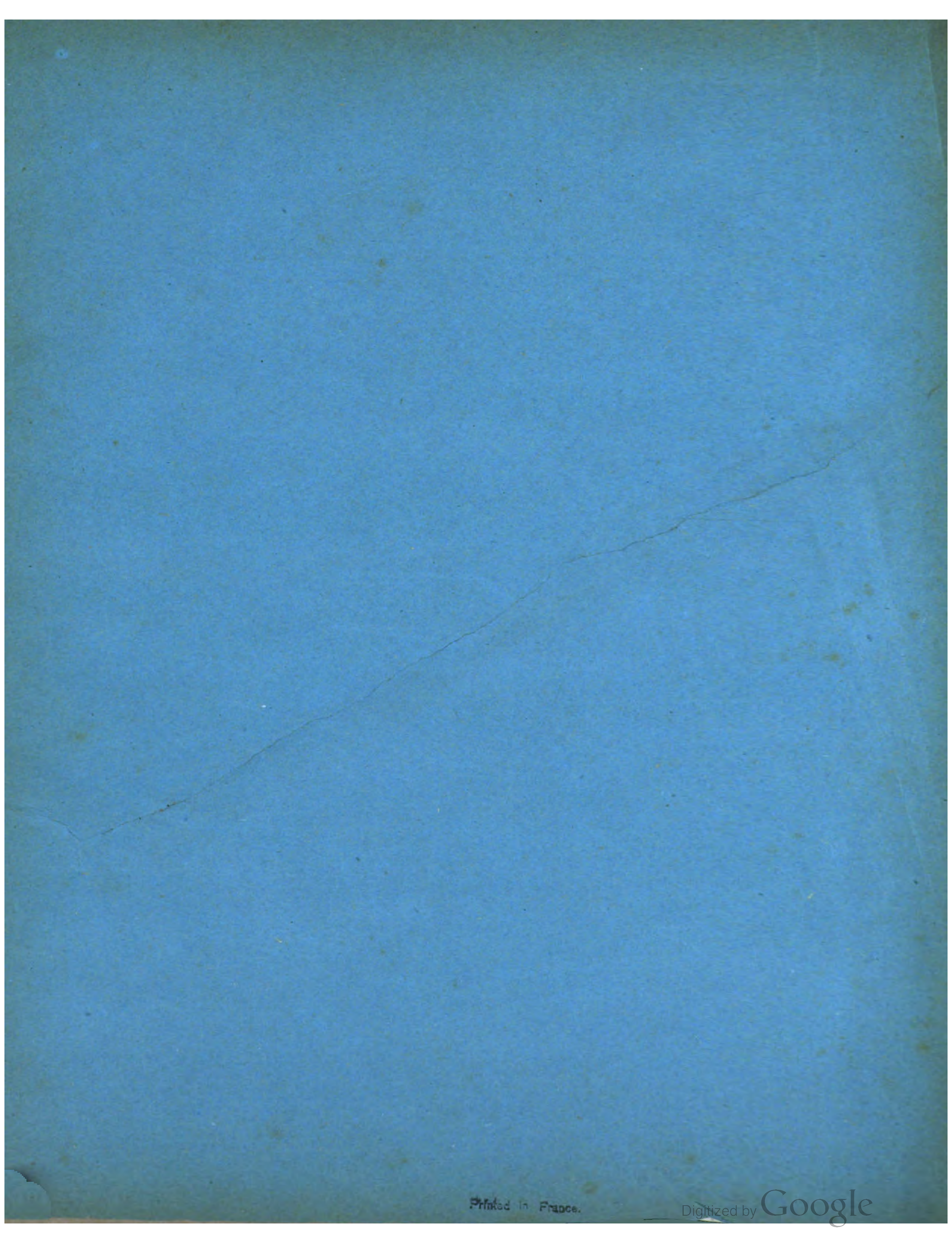
HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

SUCCr DE F. LE BLANC-HARDEL, — RUE FROIDE, 2 ET 4.

ROUEN
LESTRINGANT, Succr DE MÉTÉRIE

PARIS
HONORÉ CHAMPION, QUAI VOLTAIRE

1892



Printed in France.

QUARTUM CHRONICORUM LIBRUM

Ab anno CCCLXIV ad annum MCCCXLIII

Ex Codice membranaceo manuscripto sumptum
Bibliothecæ Parisiensis publicæ
n° 4942 lat. (olim 4904)

QUI VULGO

ANONYMUS CADOMENSIS

NUNCUPATUR

NUNC PRIMUM EDIDIT ET ANNOTAVIT

EUG. CHATEL
CHARTARUM SCHOLÆ olim alumnus
Necnon NORMANNIÆ ANTIQUARIORUM SOCIETATIS
Secretarius, denique præses



CADOMI

TYPIS F. LE BLANC-HARDEL ET H. DELESQUES
IN VIA VULGO DICTA FROIDE-RUE

M DCCC XCII

PRÉLIMINAIRES

LE MANUSCRIT. — SA PROVENANCE. — A QUI L'ATTRIBUER ?

Le Manuscrit latin 4942 (olim 4904) de la Bibliothèque Nationale contient, en 202 feuillets à double colonne au recto et au verso, une Chronique universelle, sans titre et sans nom d'auteur. Il était désigné dans le Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque Royale en 1744 (tome IV, p. 20), par ces mots :

« IVMCMXLII, *Codex membranaceus*, olim *Carmelitarum Parisiensium ; ibi continetur* ANONYMI CHRONICON, *ab origine mundi ad annum Christi 1343.* » Cette date et l'écriture du Manuscrit le peuvent faire attribuer aux sept dernières années du règne de Philippe de Valois.

Les premiers mots indiquaient la provenance du Manuscrit, qui avait appartenu aux Carmes de Paris, à la Bibliothèque desquels il avait été légué, en 1403, par maître Jean Goulein (provincial des Carmes de France, l'un des traducteurs choisis par Charles V) (1), avec cette prescription que ledit livre ne pourrait être ni prêté ni vendu

(1) A la fin du Manuscrit 5 du fonds des Carmes, donné encore par lui, Maître Jean Goulein est qualifié de « Reverendus Magister bone memorie Magister Johannes Goulen, « *Conventus Rothomagensis*, ac IN REGNO FRANCIE LEGATUS, cujus sepultura habetur « magnifice elevata in isto conventu, infra capellam Sancte Anne, cujus anima « quiescat cum Beatis. » — Voir sur les travaux de ce laborieux provincial des Carmes le Mémoire de M. Léopold Delisle, inséré dans les *Notices et Extraits* des Manuscrits, t. XXVII, 2e partie, p. 227, 244, 252 et 270, où il fait connaître plusieurs ouvrages de Bernard Gui, traduits par Jean Goulein, d'après l'ordre du roi Charles V.

sous peine d'anathème, comme l'atteste ce qu'on lit au bas du verso du feuillet 200, (qui devrait être chiffré 201) :

« Istum librum legavit librarie conventus Parisiensis ordinis Fra-
« trum Beate Dei genitricis Marie de Monte Carmeli reverendus magister
« Johannes Goulen, bone memorie; anno M°CCCCIII, prima decembris.
« Nec potest alienari nec vendi SUB PENA ANATHEMATIS. »

Mais la misère des pauvres Frères de la place Maubert leur faisait braver les menaces d'anathème, car il paraît qu'ils trafiquaient quelque peu (1) de leurs volumes, qu'ils louaient souvent fort cher et vendaient même au besoin. C'est ainsi que, le 29 octobre 1672, ils cédaient à la Bibliothèque du Roi, moyennant une rente de six minots de sel, 95 volumes manuscrits ou d'ancienne impression, comme le prouve le certificat demandé par les RR. PP. Sébastien et Lattenay à l'abbé Clément, qui écrit :

« Je soussigné certifie qu'en l'année 1672, je me transportay par
« ordre de Monseigneur Colbert, ministre et secrétaire d'État, dans la
« Bibliothèque des RR. PP. Carmes de la place Maubert, ou en présence
« et du consentement des RR. PP. Prieur, Procureur et autres officiers
« de la Maison, je choisis et mis à part le nombre de QUATRE-VINGT-QUINZE
« VOLUMES MANUSCRITS OU D'ANCIENNE IMPRESSION ; lesquels furent trans-
« portez et mis dans la Bibliothèque du Roy.—(Fait à Paris, le 13 février
« 1704). » — Voir p. 281 du Manuscrit latin 17172, intitulé : « *De variis*
« *Bibliothecis*. »

C'est donc parmi ces manuscrits que figurait notre numéro 4942, qui portait le numéro 4904 dans l'inventaire de 1682, à la marge duquel se lit : « *C[armelit]arum* 47 », du fonds des Carmes, qui n'a reçu, qu'en 1742 dans l'inventaire imprimé, son numéro actuel 4942.

Une fois transporté de la Bibliothèque des Carmes à celle du Roi, ledit Manuscrit, auquel manquaient les dix premiers feuillets, a été chiffré de nouveau, de sorte que le feuillet XI porte actuellement le chiffre 1 ; le feuillet XXIX, qui devrait porter le chiffre 20, a été passé par mégarde et

(1) Dès l'année 1374 le bedeau louait, moyennant 4 livres, une copie des Commentaires de H. Bohic et en 1462 le sous-prieur VENDAIT, pour 22 sols parisis, un manuscrit des Héroïdes d'Ovide. Voir l'Histoire du Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, par M. Léopold Delisle, t. I, p. 286, 287.

ne porte aucun chiffre, il se trouve entre les feuillets 19 et 20; — Et de son côté, le relieur a interposé les feuillets 95 et 96 entre les feuillets 86 et 87, puis rejeté les feuillets 179 et 180 après le feuillet 188, de sorte qu'après le feuillet 178 se trouvent indûment placés les feuillets 181 à 188.

Le Manuscrit a reçu une belle reliure en maroquin rouge portant, sur le plat des deux côtés de la couverture, les armes de France dans un écu doré, entouré des deux colliers des Ordres de Saint-Michel et de Saint-Louis; les deux initiales de Louis XIV, affrontées et surmontées de la couronne royale sont imprimées en lettres d'or entre les nervures du dos; les deux secondes nervures contiennent le titre ANONYMI CHRONICON AB ORIGINE MUNDI.

Ce n'est que de nos jours que les savants continuateurs du Recueil des *historiens de la Gaule et de la France* (1) ont ajouté le qualificatif CADOMENSIS, qui se justifie par de nombreux traits, prouvant que l'auteur anonyme vivait à Caen. Il constate, en effet, la présence dans cette ville d'une hermaphrodite, et celle d'un enfant ayant tous ses membres, sans en pouvoir faire usage, puis la naissance d'un autre enfant, phénomène à deux corps; il donne exactement la valeur, à Caen, du setier de sel et autres denrées en 1316. Il cite, sans le nommer toutefois, le poëte de Caen, *poeta Cadomensis, famosissimus Grammaticus,* qui versifia la condamnation des Templiers et dont le nom reste jusqu'ici aussi inconnu que celui de notre Anonyme, qui devait être un moine de l'ordre des *Frères prêcheurs*. D'autres citations, aussi concluantes, rendent tout-à-fait vraisemblable cette assertion par la préférence, que l'Anonyme signale, que saint Louis accordait au couvent desdits Frères prêcheurs auxquels il confiait l'éducation de l'un de ses fils, et auxquels il donnait le château de Mâcon pour leur servir de couvent, où le fils du seigneur de Mâcon, qui avait été enlevé et tué par le diable, devait, d'après l'avis du Roi, trouver le salut de son âme.

L'Anonyme constate que c'est encore dans un couvent des Frères prêcheurs, dont il fit murer portes et fenêtres, que Philippe V enferma les cardinaux, en 1316, à Lyon, jusqu'à ce qu'ils eussent mis fin à la vacance du Saint-Siége par le choix d'un pape : Jean XXII fut élu.

Enfin l'état social de notre Anonyme est bien prouvé par le caractère

(1) MM. Natalis de Wailly et Léopold Delisle.

religieux qu'il a imprimé, au récit de tous les événements qu'il raconte, constatant, avec un zèle pieusement intéressé, que tous les malheurs, désastres, pestes, fléaux de toute espèce, troubles atmosphériques, tempêtes, famines, etc., etc., sont une juste expiation des fautes commises par ceux qui n'ont pas racheté leurs méfaits ni délivré leurs âmes des griffes du diable, par leurs libéralités envers les églises, les couvents et les pauvres. Aussi se complaît-il dans le récit des miracles, des apparitions de Jésus-Christ, et des fréquentes intercessions et interventions de la Vierge, des saints, du diable et des démons.

Il résulte de ce qui précède que le manuscrit de la *Chronique universelle*, provenant de la Bibliothèque des Carmes, est l'œuvre d'un religieux du couvent des Frères prêcheurs, qui la rédigeait, à Caen, au XIV[e] siècle, durant les dernières années du règne de Philippe de Valois.

Les nombreuses citations qu'il fait des auteurs anciens et des chroniqueurs prouvent que l'Anonyme était un religieux érudit et lettré.

DIVISIONS DE LA CHRONIQUE DE L'ANONYME DE CAEN.

Cette Chronique, commençant à l'origine du monde et se poursuivant jusqu'en 1343, est divisée en chapitres, précédés d'un titre en lettres rouges, et subdivisés en alinéas.

La lettre initiale de chaque chapitre est une onciale, alternativement rouge et bleue, ornée d'arabesques, dessins rouges sur la lettre bleue et dessins bleus sur la lettre rouge. Les alinéas sont marqués par ce signe ¶ alternativement rouge et bleu.

La Chronique contient cinq parties :

La première, qui remplissait avec le commencement de la deuxième les dix premiers feuillets, manque ;

La deuxième, dont le commencement manque aussi, s'étend du feuillet 1 (ancien XI) au feuillet 50 recto ;

La troisième commence à la moitié de la deuxième colonne du feuillet 50 recto et se termine à la quatrième avant-dernière ligne de la deuxième colonne du feuillet 130 verso ;

La quatrième, — (la seule que nous publions) — s'étend de la fin du feuillet 130 verso à la fin de la deuxième colonne du feuillet 178 verso.

La cinquième partie, qui se compose d'une série d'*additions* aux trois premiers livres de la Chronique, commence au feuillet 179 et se termine au feuillet 202, chiffré à tort 201, et dont la deuxième colonne contient une ébauche de table chronologique de l'Histoire-Sainte.

I.

RÉSUMÉ SOMMAIRE DES CINQ PARTIES DE LA CHRONIQUE.

Les dix premiers feuillets manquant, le xi[e], qui est actuellement le premier, débute en plein dans le livre II[e] par le séjour de Jacob dans la terre de Gessen et la famine qui sévissait en Égypte; les premiers mots du Manuscrit sont: Urbem Tabernaculorum que dicta est Ramesse. ¶ *habitavit ergo Jacob in terra Jessen et vixit in eâ annis XVII.*

C'est un abrégé de l'Histoire-Sainte, où l'auteur a mêlé le profane au sacré. Ainsi, après avoir décrit les dix plaies d'Égypte, parlé de l'ordre que le Seigneur donna à Moyse de faire célébrer la Pâque au mois de mars (1); des juges; des rois; des prophètes; des prêtres et des lévites, ainsi que des livres de l'Ancien Testament, l'Anonyme parle de Jason et de Ménélas assimilés à Jésus et à saint Jean; puis il reprend la suite de l'histoire sacrée jusqu'au siège de Jérusalem, et, sans transition, au même feuillet 48, il dira avoir trouvé dans une *certaine Chronique de*

(1) Feuillet 3. — Dominus, autem antequam decimam plagam mitteret, apparuit Moysi, dicens: « Mensis iste vobis erit primus in mensibus anni, id est *Lunatio Aprilis* que in « Martio sepe inchoat. » Voluit quippe Dominus Judeos ab aliis nationibus differre, sicut religione et caractere circuncisionis, ita temporis ratione. Romani enim ex traditione Nume Pompilii primum ponunt Januarium, quia tunc incipit sol ascendere, post solstitium hyemale. Arabes incohant annum post solstitium estivale. Congruentius videtur fieri ab Hebreis in Martio, in quo esse mundus conditus dicitur.

In Aprili ergo cerimoniali differunt a nobis, in temporali conveniunt nobiscum, quia in contractibus, si quos nobiscum faciunt, communem computationem mensium servant ; et adjecit Dominus de anno Paschali, decima die mensis hujus tolli et XIIII die lune ad vesperam inviolari, et, ut inde cultu sempiterno VII diebus azima comederent, dicens : « Prima dies erit sancta et similiter septima »; et egressi filii Israel congregati sunt XIIII lune in finibus Egipti circa Ramensem. Tunc noctis medio percussit Dominus omnem primo genitum Egipti... inde Pharao compulsus dixit Moysi ut egrederentur.

Fécamp l'histoire de Joseph d'Arimathie, recueillant le sang coagulé des plaies de Notre-Seigneur. — « Sed sicut reperi in *quadam cronica* Monas-« terii Fiscannensis, memoratus Joseph sanguinem veri prophete Jhesu, « circa vulnera pedum et manuum laterisque, refrigeratum suo abrasit « cutello et in sua reposuit cirotheca, quam in Archam reposuit et « secretius abscondit et... deinde corpus Jhesu lavit. »

Ce second livre, qui forme actuellement la première partie du Manuscrit, se termine à la moitié de la deuxième colonne du feuillet 50 recto.

II.

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME PARTIE DE LA CHRONIQUE.

Le troisième livre intitulé : « De gentibus et Nembroth » (Nemrod), traite de l'origine des Assyriens et de l'idolâtrie. Il attribue l'origine des images à la piété filiale de Ninus, qui, pour consoler sa douleur de la perte de son père Belus, en fit faire une image qu'il révérait au point de rendre inviolables les coupables, qui se réfugiaient près d'elle, comme d'un lieu d'asile ; aussi lui rendait-on les honneurs divins. Dès lors, cet exemple fut suivi par ceux qui dressèrent des statues et des idoles à leurs chers morts (*caris suis mortuis*), et leur rendaient un culte, mais les démons abusèrent les mortels trop crédules et se firent dresser des autels ; de là le culte des idoles que les Juifs, adorateurs d'un seul Dieu, appelaient par dérision : « *Beelzebuth*, id est *Deus Muscarum*. » Du reste, ajoute l'Anonyme, Énos, fils de Seth, fut le premier auteur des images en l'honneur du vrai Dieu. Puis il parle de la ville de Babylone, des Grecs, de Saturne et de Jupiter, d'Inachus, père d'Isis ; il dit qu'à l'époque du déluge d'Ogygès « *ut volunt quidam*, factum est diluvium particulare in Egipto » parut, près du lac de la Thraconitide, une Vierge que les Grecs appelèrent Minerve, désignée sous le nom de Pallas (1), parce

(1) Feuillet 53. Eo tempore, videlicet anno X Joseph, ut quidam volunt, factum est diluvium particulare in Egipto sub Ogige, rege in Achaia ; tunc etiam apud lacum Traconitidem, Virgo apparuit, quam Greci Minervam dixerunt ; hec plures artes adinvenit et maxime lanificum ; eadem dicta est Pallas a Pallene insula Tracie, in quâ nuctrita est, vel a Pallante, gigante quem interfecit.



qu'Elle aurait été élevée dans l'île de Pallène, ou parce qu'Elle aurait tué le géant Pallas. Il en fait l'inspiratrice de beaucoup d'arts, mais surtout de l'art de filer et travailler les étoffes, selon la tradition homérique, qui la représente comme la divine et incomparable artiste, qui, la première, avait tissé et brodé pour les dieux de magnifiques vêtements ornés de merveilleux dessins. L'Anonyme parle ensuite de Prométhée, qui inventa l'anneau de fer et y incrusta une perle (1), et d'Atlas, son frère, qui, à cause de sa science en astrologie, passe pour soutenir le ciel « *celum sustinere dicitur;* » puis des Égyptiens et du bœuf Apis, adoré comme Dieu (*ut ait Plinius qui et testatur se vidisse*), au temps où Pharaon faisait noyer les enfants mâles des Hébreux.

Passant à la ville d'Athènes, il rapporte que Cécrops convoqua, selon l'usage, tous les habitants de la région, hommes et femmes, car ces dernières avaient droit de suffrage; celles-ci plus nombreuses que les hommes votèrent en faveur de Minerve, alors que les hommes votèrent pour Neptune, de sorte que la ville reçut le nom d'Athena, « *quod est pax vel immortalitas.* » Neptune irrité dépeupla la terre des Athéniens, en la faisant inonder par les démons, « *quoniam spargere latius quaslibet aquas difficile demonibus non erat.* » Alors, pour apaiser la colère de Neptune, les Athéniens décrétèrent que les femmes n'auraient plus droit de suffrage et que les enfants ne porteraient pas le nom de leur mère, enfin que nulle femme ne s'appellerait *Athena, id est Sapiens.*

Passant rapidement au troisième déluge, l'Anonyme parle de Deucalion, de Bacchus, d'Europe et de Cadmus, le fondateur de l'une des trois Thèbes, puis des Phéniciens, de Carthage, d'Apollon « *qui medicinam reperit et cytharam,* » des Troyens, de Dédale et d'Hercule, qui établit le premier que le stade (2) serait l'espace qu'il franchissait sans respirer.

(1) Feuillet 54. Prometheus invenit primus annulum ferreum et inclusit gemmam, unde ungularum gemmam vocavit, quia sicut unguis carne, sic gemma metallo circumdatur; tradidit autem ut in quarto digito, quem medicum vocant, ponerent ad ornatum digniorem hunc reliquis dicens quod ab eo usque ad cor quædam vena percingat.

(2) Feuillet 57. – Sane primus stadium Hercules statuit eo quod uno spiritu ipse tanto spatio pergebat, ac proinde stadium appelavit quum in fine respirabat. Est autem stadium octava pars miliarii constans ex passibus cxxv. Item ludos palestre repperit in Monte Olimpo, qui fiebant et curru et pede.

A propos des Amazones et des fictions des Gentils, il renvoie ceux qui en voudraient plus savoir aux Chroniques de saint Jérôme et d'Eusèbe, aux historiens ecclésiastiques et notamment à la *Cité de Dieu* de saint Augustin ainsi qu'aux *Étymologies* de saint Isidore (1).

Il résume l'histoire des Assyriens et de Sardanapale, l'inventeur des coussins, « *qui muliere corruptior primus pulvinaria adinvenit*, » puis celle des Babyloniens et de Nabuchodonosor; il énumère et décrit les dix visions de Daniel et le règne d'Evilmérodach, qui d'injuste et d'impie qu'il était devint juste et bon, grâce au jeu des échecs inventé par le philosophe Xersès.—L'Anonyme est revenu dans la cinquième partie de sa Chronique, avec une telle complaisance sur cette invention si salutaire à Evilmérodach, qu'il lui a consacré les vingt-cinq colonnes remplissant les feuillets 190-197.—Il s'est contenté dans cette troisième partie de constater les bons résultats de ce jeu, et poursuit rapidement son bref résumé de l'Histoire-Sainte et de l'Histoire profane, parlant tour à tour des prophètes, puis de Darius, de Judith, d'Esther, de la réédification du temple de Jérusalem, d'Assuérus, d'Alexandre et des Alexandrins, puis des Grecs et des Romains. Il donne une liste des rois d'Égypte, depuis Ptolémée jusqu'à sa réduction en province romaine.

Il dit avoir trouvé dans l'*église de Sainte-Marie* un écrit apprenant que Janau, quatrième fils de Japhet et petit-fils de Noé, vint le premier après le déluge, dans un vaisseau en Italie, et qu'y trouvant un endroit très sûr, protégé d'un côté par les montagnes et de l'autre par la mer, il y fonda la ville qu'il appela de son nom *Janua* (2) et s'avança plus près de Rome, au Janicule.

Il entremêle la légende d'Énée, venant de Troie et père de la nation

(1) Feuillet 58. Qui vero de hiis plura videre voluerit, studeat in Cronicis Jeronimi et Eusebii et in hystoriis ecclesiasticis nec non et in libro *de Civitate Dei* per Augustinum, qui, ibi, errores hujus arguit et condempnat horum etiam plurimorum Ethimologiam tradit Ysidorus.

(2) Feuillet 78. Sicut in ecclesia Beate Marie Janue urbis *scriptum repperi*: memoratus Janus, nepos Noe, primus post diluvium venit navigio in Italiam, et quo vidit locum tutissimum, hinc vallatum montibus, et illinc magno mari circumseptum ipse fundavit urbem quam à nomine suo Januam appellavit; unde videtur quod prius venit ubi Januam urbem construxit et inde progrediens prope Romam Janiculam fecit, ubi vitam finivit.

romaine, et la fable des Syrènes, aux maléfices desquelles Ulysse sut échapper, au dire de Paléphate dans son livre « *de incredilibus* », puis celle de l'institution des Olympiades et de la légende de Romulus et Rémus que leur mère, la vestale Rechelina (Rhèa Sylvia), eut du dieu Mars dans le temple de Thoe, et qui furent nourris par la femme de Faustus : « Quæ, propter turpitudinem et rapacitatem corporis questuosi, *lupa* vocabatur, unde cellule meretricum *lupanaria* dicuntur. »

Suit le résumé rapide de l'histoire de Rome, ses rois, ses consuls, ses tribuns et ses édiles ; l'auteur consacre un alinéa à la sagesse des Romains « *de sapientia Romanorum* », puis il dit que, vers l'an de Rome 365, une peste dépeupla Rome, qu'un gouffre s'ouvrit au milieu de la cité, d'où s'exhalait une puanteur mortelle qui le fit appeler l'Enfer, dans lequel, longtemps après, Marcus Cursius se précipita tout armé pour sauver la cité, d'après la réponse des *Démons;* alors le gouffre se ferma et Rome fut sauvée (1).

Après avoir rappelé l'invasion de Rome par les Gaulois Sénonais, sous la conduite de Brennus, il nous les montre se divisant en divers corps d'armée et se dispersant pour envahir, les uns la Grèce, les autres la Macédoine, d'autres la Thrace et remplissant comme d'un essaim toute l'Asie. La terreur du nom gaulois et la réputation de leurs armes toujours victorieuses étaient telles que les rois d'Orient n'osaient entreprendre une guerre sans le secours de mercenaires gaulois, et ceux qui avaient été chassés de leur royaume n'avaient jamais recours qu'aux soldats de la Gaule, pensant qu'ils ne pouvaient conserver ou reconquérir leur trône qu'avec leur aide. C'est ainsi que les Gaulois, appelés au secours du roi de Bithynie, partagèrent son royaume avec lui, après la victoire, et appelèrent de leur nom la partie qui leur avait été concédée, d'où la Galatie, à qui l'apôtre saint Paul adressait son épître (2).

(1) Feuillet 87. Prodigium inferni : circa annum ab urbe condita CCCLXV, multa pestilentia et mortalitate afflicta est Roma ; in medio urbis aperta est terra et subito quasi Infernus, et de exallatione fetoris multi sunt mortui. Deinceps ille dicitur Infernus, ubi, post hec, per longum tempus, quidam Marchus Cursius nomine, ut liberaretur civitas responso *Demonum,* armatus projecit se, et statim clausa est terra et civitas liberata.

(2) Feuillet 87. ...Tantusque terror Gallici nominis et armorum invicta felicitas erat, ut reges Orientis sine mercenario eorum exercitu nulla bella gerere presumerent, neque pulsi regno ad alios quam ad Gallos confugerent. Non enim aliter majestatem suam

L'Anonyme reprend son résumé de l'Empire Romain en l'entremêlant du récit de divers prodiges : les guerres des Parthes, de Pompée et de César; la mort d'Antoine et de Cléopâtre, qui tenta en vain le pouvoir de ses charmes sur Octave (1) ; le règne d'Auguste; la Sybille; la mission et la décollation de saint Jean-Baptiste obtenue par Salomé « *puella saltatrix, quam, in decollatione sancti Johannis-Baptistæ, vivam terra deglutivit* » ; le règne de Vespasien ; puis les monuments : le Colysée, le Panthéon.

Arrivé à Trajan, il dit que Pline le Jeune lui écrivit en faveur des chrétiens, qui ressentirent les heureux effets de cette intervention (2) ; et que la foi chrétienne finit par prévaloir sous Constantin.

Au feuillet 112, l'alinéa porte pour titre « ORTUS FRANCORUM. » Il y est dit que Valentinien « fidelissimus Christi cultor » opprime les Saxons sur les confins de la Gaule, et que, pour réprimer la rébellion des Alains, il promet d'exempter, pendant dix ans, de tout tribut les descendants des Troyens qui occupaient Sycambrie, s'ils domptaient des Alains. Les Sycambres, encouragés par une telle promesse, triomphent des ennemis de Valentinien, qui, admirant leur vaillance, les appela Francs : « Quorum Augustus virtutem admiratus eos a ferocitate FRANCOS appelavit. »

Au feuillet 115, l'Anonyme rapporte qu'au temps où les *Sept dormants* d'Ephèse se reveillèrent de leur sommeil de deux siècles, quelques hérétiques prétendaient que notre résurrection ne devait être que *spirituelle* tandis que les catholiques affirmaient qu'elle sera *corporelle*. Comme

tutam atque amissam recuperare se posse, nisi Gallica virtute arbitrabantur ; itaque in auxilium Bithini regis Galli evocati regnum cum eo, peracta victoria, diviserunt, eamque regionem GALLO-GRECIAM cognominaverunt ; que postea GALLACIA nuncupatur, ad quam Apostolus scripsit Epistolam.

(1) Feuillet 91. Regina vero ad pedes Octaviani provoluta *temptavit oculos ejus*, sed spreta ab eo desperavit, et ubi se triumpho servari cognovit, ... aspides suspendentes mamillis suis adhibuit et ita periit, imperii Octaviani XIII, quo Egiptus Romano imperio subjicitur, ac juxta Ysaie prophetiam, inter VII principes dividitur.

(2) Feuillet 100. Plinius orator secundus et hystoriographus, qui inter ceteros judices presidatum administrabat, multitudine peremptorum commotus, scripsit imperatori Trajano : « Christianos, propter confessionem Christi et honesta conventicula, *nichil contrarium romanis legibus facere.* » Moxque, Dei nutu, rescriptis lenioribus Cesar temperavit edictum.

l'empereur Théodose hésitait, en suspens entre ces deux assertions, il se trouva qu'en fouillant le sol, près de Constantinople, on découvrit le tombeau d'un prêtre, nommé Philippe, qui avait fait inscrire dans son sépulcre les articles de notre foi, à savoir que le Fils de Dieu, né d'une Vierge, étant ressuscité, il espérait, lui aussi, ressusciter en chair et en os, « per quod sperabat se resurrecturum CORPORALITER, in judicio futuro »; et qu'en témoignage de cette vérité ses ossements seraient mis à nu au temps de l'empereur Théodose. « C'est par la découverte de ce tombeau que la foi catholique fut confirmée et l'hérésie réfutée. » — C'est encore à Constantinople que l'on découvrit dans un tombeau, la première année du règne de Constantin V et d'Irène, une autre inscription, par laquelle le défunt affirmait sa foi en Jésus-Christ, né de la Vierge Marie (1).

Au feuillet 117, l'Anonyme fait venir les Burgundes d'Italie et s'implanter sur les rives du Rhin, où ils bâtissent de nombreuses petites demeures appelées *Burgi*, d'où ils auraient tiré leur nom de Burgundes avant de s'appeler Bourguignons (2), comme les Lombards, qui devraient leur nom à la longueur de leur barbe : « *inde* LONGOBARDI *a longis barbis post modum sunt vocati* » (3).

Après avoir mentionné la découverte, à Byzance, d'une image de la Vierge, qui ne serait pas de main d'homme : « non hominis manu, *sicut fertur*, sed divino miraculo pictam », l'Anonyme parle de Chosroès le Grand, puis de Mahomet, de la destruction des images, et termine ce troisième livre de sa Chronique par le récit de la lutte d'Astolfe, roi des

(1) Feuillet 130. Horum anno primo quedam aurea lamina in Constantinopoli, in quodam sepulcro, cum quodam defuncto ibi jacente, inventa est cum hac scriptura: « Christus nascetur ex Virgine Maria et credo in Eum. Sub Constantino et Hyrene imperatoribus, O sol, iterum me videbis. »

(2) Feuillet 117. « Que gens ab Italia quondam exiens super rippam Reni fluminis « resederat et crebra habitacula, que vulgo BURGI vocantur, condens; nomen ex opere « assumpserat; a BURGIS vero BURGUNDIONES appellari ceperunt. » — M. H. Martin donne une autre étymologie aux Burgundes, qu'il fait venir de Burg-gund, signifiant guerrier donnant caution (*Burg = caution*, t, I, p. 270).

(3) Feuillet 121. « Erat autem eis consuetudo longas valde barbas portare, unde cum « quadam vice, *ut aiunt*, exploratores ad eos venire deberent, precepit Albuinus ut omnes « mulieres solutos crines circa mentum circumducerent ut barbati homines ab explora- « toribus crederentur et inde Longobardi a longis barbis post modum sunt vocati — *barda* enim in eorum lingua *barbam* sonabat. »

Lombards, avec le pape, appelant à son secours Pépin ; puis de celle de Constantin V et de sa mère, l'impératrice Irène, qui lui fit crever les yeux pour régner seule ; ce qui détermina les Romains à se détacher complètement de l'empire de Constantinople et à élire, d'un consentement unanime, empereur, le roi des Francs, Charlemagne, que le pape Léon III consacra en 800 ; « c'est pourquoi, dit l'Anonyme, nous passerons à l'histoire des rois Francs » : « *Et ideo reges Francorum nunc transeamus* et hec erit quarta pars vel cronica libri hujus. » Et cette quatrième partie traitera des *Anglais* et des *Normands* ainsi que des *Empereurs romains*, successeurs de Charlemagne, sans négliger de signaler les miracles et faits merveilleux, « *nec preteribo prodigia et quedam mirabilia que mundo acciderunt.* »

III.

RÉSUMÉ DE LA CINQUIÈME PARTIE.

Mais avant d'analyser cette QUATRIÈME PARTIE, la seule dont nous publions le texte avec notes et commentaires, il est bon de résumer très sommairement la CINQUIÈME PARTIE, qui n'est qu'un appendice des TROIS PREMIÈRES PARTIES de la Chronique universelle. L'Anonyme dit qu'il lui vint à l'esprit « (*venit ad me in animo*) » de compléter ce qu'il avait omis pour abréger, *causa brevitatis omiseram*, et même d'ajouter certains détails, appris plus tard, et qui lui semblèrent dignes d'être notés pour être répartis à divers alinéas de sa Chronique ; c'est ainsi qu'au premier livre il ajoute un alinéa sur la nature et la beauté des anges, puis au verso de la deuxième colonne : *titulo XII° de XII^m signis. § XII^m est pisces in fine. Per hec XII signa sol in anno graditur et sub quolibet signo XXX diebus... unde sunt XII signa Zodiaci, quorum aries est primum.* — Après avoir traité des diverses parties de l'Inde, « *quæ prius dicebatur* EVILA », puis des fils de Noë, des plaies d'Égypte, de Moïse, de l'arche et du tabernacle, du vêtement des prêtres, des Tables de la Loi et de la formule de bénédiction du peuple, il arrive, au titre XLII, à l'invention du jeu d'échecs, par le philosophe chaldéen Xersès, qui parvient à convertir au bien l'odieux Evilmérodach. L'Anonyme analyse et décrit, en 25 co-

lonnes, tous les rouages de ce jeu et le rôle de chaque pièce ; c'est un vrai traité de la matière, en même temps qu'une leçon de morale pratique à l'usage du tyran, dont le philosophe fit un sage. Puis l'Anonyme passe à Alexandre et à Anaximène sauvant Lampsaque, sa ville natale, qu'Alexandre voulait détruire; puis à Démocrite, s'aveuglant pour éviter la vue des femmes : « *co quod mulieres aspicere sine carnis concupiscentia non valebat* » (feuillet 198).

L'Anonyme achève cette CINQUIÈME PARTIE par un alinéa sur les cruautés de Denys, tyran de Sicile, et sur les pensées de Platon, puis il passe aux *additions* aux Chroniques des Romains et traite de leurs vertus : *de probitatibus et virtutibus Romanorum.*

Au feuillet 200, il parle de Jules César, qui ne disait jamais à ses soldats : « ITE sed VENITE », parce que le travail partagé diminue, *quia labor minuitur, si aliis participatur* ....

Octave, qui lui succède, faisait instruire ses fils (1), les forçant à nager, sauter, jouer de la lance, et se livrer à tous les exercices militaires, et habituant ses filles à coudre, à tisser et à tous les ouvrages en lin, en soie et en laine; il répondait à ceux qui s'en étonnaient : « Quoique je sois aujourd'hui le maître de l'univers, je ne sais si mes enfants, réduits à la misère, pourraient, sans le secours de ces arts, mener une vie honorable. » L'Anonyme ajoute que Charlemagne agissait de même, et qu'un empereur romain conseilla à un roi des Francs de faire instruire ses fils dans les arts libéraux, ajoutant qu'*un roi illettré était un âne couronné* (2).

Le Manuscrit de l'Anonyme se termine au bas de la première colonne du feuillet 202, coté à tort 201, à la mort de l'empereur romain Léon le Grand ; la deuxième et dernière colonne est remplie par une sorte de table chronologique (d'une écriture plus récente), depuis le meurtre

(1) Feuillet 200. Octavianus filios suos fecit erudiri, natare, saltare, hasti ludere et quicquid ad miliciam pertinet; filias vero suere, texere et quicquid in lino, serica vel lana sit, artem discere precepit, cumque a quibusdam quereretur cur hoc faceret respondit : « Cum hodie sim dominus orbis, nescio utrum filii ad extremam paupertatem veniant « et ideo, si quas docti artes fuerint, honorabilem vitam ducere poterunt. »

(2) Idem fecit Karolus magnus filiis suis; unde quidam imperator romanus regi cuidam Francorum mandavit ut filios suos liberalibus disciplinis instrui faceret, adjiciens quod : « *Rex illitteratus est quasi asinus coronatus.* »

d'Abel jusqu'au baptême de Constantin. « Anno Incarnationis Domini CCCXIX; tunc homines, relinquentes ydola, ceperunt credere communiter in Christum, et fondare ecclesias prelatique ecclesiarum publice docere et statuere quod erat utile et honestum. »

Cette table incomplète n'indique qu'une partie des matières traitées dans les trois premiers livres de la Chronique, et ne mentionne même pas le QUATRIÈME LIVRE, qui remplit les 192 colonnes des feuillets 130 à 178 et qui est incontestablement le plus important et le seul qui fasse l'objet de notre publication.

INTRODUCTION

Le quatrième livre de la Chronique universelle de l'ANONYME DE CAEN comprend, comme l'indique le court programme tracé par l'auteur à la fin de son troisième livre, l'histoire des FRANCS et de la FRANCE, entremêlée de celles des ANGLAIS et des NORMANDS ainsi que de l'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT, le tout sans cesse interrompu par le récit de légendes et de prodiges merveilleux (1).

Le texte de ce quatrième livre peut se diviser en cinq chapitres, subdivisés en alinéas dont le titre indiquera la matière traitée dans chacun d'eux :

I° Histoire des Francs jusqu'à la retraite de Lothaire dans l'abbaye de Pruym (2);

II° Résumé de l'histoire de l'Empire romain d'Occident, d'abord soumis aux Carlovingiens, depuis Charlemagne jusqu'à Louis l'Enfant, puis à la maison de Saxe jusqu'à la déchéance et la mort de Frédéric II (3) ;

III° Histoire de France, de Charles le Chauve à la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, en 1204 (4) ;

IV° Résumé de l'histoire des Bretons, des Anglais et des Normands, y compris les épisodes de Merlin, de Joseph d'Arimathie, d'Arthur et

(1) Ad reges Francorum nunc transeamus ut hec erit QUARTA PARS vel CRONICA libri hujus in qua etiam de ANGLIS et NORMANNIS, in locis oportunis annotabo : nec non et de quibusdam IMPERATORIBUS ROMANIS qui post Karolum Magnum imperaverunt, nec preteribo prodigia et quedam mirabilia que mundo acciderunt (F. 130 du ms. lat. 4942).

(2) De la p. 1 à la p. 41 de notre édition.

(3) P. 41-59.

(4) P. 59-84.

de la Table-Ronde, de Rollon, de Guillaume le Conquérant et de ses successeurs, enfin des Croisades (1).

V° Histoire de France, de Philippe-Auguste à la quinzième année de Philippe de Valois, en 1343 (2).

I.

Le premier chapitre débute par une sorte de préambule, où l'Auteur, adoptant la tradition, admise par les chroniqueurs depuis Prosper Tyron, de l'origine troyenne des Francs, copie, résume ou amplifie la chronographie de SIGEBERT DE GEMBLOURS, qui fait diriger, après la ruine de Troie, une partie des vaincus, sous la conduite d'Anténor, vers les contrées de la Pannonie, où ils bâtissent la ville de Sycambrie. Longtemps après, en 367, Valentinien, ne pouvant réduire les Alains, eut recours aux Sycambriens, qu'il affranchit, dix ans, de tout tribut et qu'il appela FRANCS pour l'avoir délivré des Alains; mais, les dix ans écoulés, les Francs, refusant de payer, de nouveau, le tribut, furent vaincus et chassés de la Pannonie; guidés alors par Marcomir, ils envahissent la Germanie, près des rives du Rhin. Plus tard, vainqueurs des Vandales en Gaule, les Francs incendient Trèves et, parvenus en un endroit de la Gaule où ils s'allient à des compatriotes troyens, ils fondent ensemble la ville de Paris, appelant de leur nom, FRANCE, la contrée qu'ils avaient envahie.

Les Francs, établis à Paris trente-neuf ans après leur sortie de Sycambrie, songent, au temps d'Honorius, à élire un roi et choisissent Pharamond, fils de leur chef Marcomir, en 420, puis chargent quatre des leurs, que le manuscrit de Bayeux désigne sous les noms d'Usogast, Bosogast, Salagast et Widigast (3) pour établir la Loi Salique.

Clodion le Chevelu (crinitus) envahit la Tongrie, franchit le Rhin, bat

(1) P. 84-171.

(2) P. 171-177.

(3) Feuillet 77 du ms. de Bayeux. — H. Martin les désigne sous les noms de « Le Gast de Wise, le Gast de Bode, le Gast de Sale et le Gast de Winde. »

C'est à l'aide des mss. d'Avranches et de Bayeux, dont s'est servi notre Anonyme, qu'il nous a été permis de rectifier et compléter le texte de l'Anonyme, qui a parfois altéré ou modifié et, le plus souvent, simplement copié le texte de ces deux manuscrits.

les Romains, gagne Tournai, puis Cambrai et occupe tout le pays jusqu'à la Somme.

L'Anonyme ne cite Mérovée que pour en dire qu'il fut le 3e roi des Francs et qu'il régna dix ans. Il ne mentionne pas sa victoire aux Champs Catalauniques sur Attila, qui battit en retraite. Il ne se sert du nom de Mérovée que comme point de repère, pour raconter le prodige des trois gouttes d'eau, à l'aide duquel Servatius, évêque de Bazas, réfute l'Arianisme en expliquant le mystère de la Trinité, et l'envahissement de la Lyonnaise par les Burgondes, qui étendent le royaume de Bourgogne, d'abord restreint entre le Rhône et la Saône, jusqu'à Marseille.

Résumant en quatre lignes l'exil et le rappel de Childéric, l'Anonyme s'étend avec complaisance sur le règne de Clovis, qui soumet aux Francs tout ce qui, dans la Gaule, était sous le joug des Romains, et étend d'abord son royaume jusqu'à la Seine et la Loire. Clotilde obtient, à force d'instances, de faire baptiser leur premier né qui meurt, et avec plus de difficulté encore, le baptême de leur second enfant malade et qui guérit, sans amener la conversion de Clovis qui, sur le point d'être vaincu à Tolbiac, fit vœu de croire au Dieu de Clotilde s'il triomphait des Allemands. Vainqueur, il se convertit avec ses Francs. A ce baptême, qu'il tint à faire célébrer avec la plus grande pompe, pour le « gain et le salut des âmes » (lucro animarum), une colombe aurait apporté la sainte ampoule, dont Grégoire de Tours ne parle pas. Une fois baptisé, Clovis fit à l'église de Reims d'immenses largesses dont saint Rémi en donna une grande part à l'église de Laon, où il établit un siège épiscopal. Clovis soumet la Bourgogne à un tribut, envahit l'Aquitaine, et, franchissant la Loire, il se dirige vers la basilique de Saint-Martin et lui offre son cheval ; plus tard, Clovis envoie 100 sols pour le racheter, mais il ne put le ravoir qu'après en avoir envoyé 100 autres, ce qui lui fit concevoir une haute opinion d'un saint dont le commerce coûtait si cher (credens illum bonum esse in auxilio qui tam carus erat in negotio). Encouragé par un verset prophétique, qu'il entend en entrant dans le chœur de l'abbaye, Clovis va combattre Alaric, conquérir l'Aquitaine, s'emparer de Bordeaux et de Toulouse et revenir victorieux à la basilique de Tours, où il se revêtit de la pourpre romaine, ayant reçu de l'empereur Anastase les titres de *Patrice*, de *Consul* et d'*Auguste*, puis se fixe à

Paris, où il fit consacrer à saint Pierre et saint Paul l'église qui fut plus tard dédiée à sainte Geneviève. L'Anonyme ne dit rien de la fin sanguinaire du règne de Clovis, qui agrandit son royaume par le meurtre de six princes de sa famille régnant sur les tribus franques cantonnées à Cologne, à Thérouanne, à Cambrai et au Mans. Il fit tuer *Sigebert* par son propre fils *Chlodéric*, qu'il fait assassiner à son tour, ainsi que *Ragnacaire* et son frère Regnomer ou Ricimer, puis Chararic et son fils, qu'il fit tondre, puis massacrer. C'est ainsi que Clovis réunit sous son sceptre toute la nation des Francs.

La Loi Salique, admettant de racheter tout crime par l'argent, d'après un tarif détaillé dans le titre XIX de ce Code barbare, Clovis expia, sans doute aux yeux des Francs, ses meurtres politiques par ses largesses aux évêques et la fondation de plusieurs églises, aussi mourut-il plein de gloire et comblé plus tard des éloges de Grégoire de Tours, laissant un vaste empire que se partagèrent ses quatre fils et qu'ils étendirent encore de la mer du Nord aux Alpes, aux Pyrénées, et de l'Océan aux rives du Danube, par la conquête de la Thuringe et de la Bourgogne.

Childebert rapporte d'Espagne l'étole de saint Vincent, qu'il dépose dans l'église, d'abord consacrée à ce martyr et plus tard à Saint-Germain-des-Prés. Après la mort de ses frères et le meurtre de ses neveux, Clotaire I réunit sous son sceptre toute la monarchie franque ; il se rendit alors, repentant et gémissant, apportant de riches présents, au tombeau de saint Martin pour expier ses méfaits ; cependant il jouit peu de temps de son immense pouvoir, car il fut attaqué d'une fièvre mortelle dans une partie de chasse et expira en disant : « Que pensez-vous de la puissance de Celui qui fait ainsi périr de si grands rois ! », paroles à rapprocher de celles que l'Anonyme prête à Xerxès et à Canut le Grand, donnant, l'un et l'autre, une leçon d'humanité à leurs courtisans (1).

A sa mort, ses quatre fils se partagent son royaume, comme l'avaient fait les quatre fils de Clovis, et comme eux se livrent à des guerres

(1) « Quid putatis quantus est iste rex celestis qui tam magnos reges sic occidit. » (p. 14 de notre texte et feuillet 136, r°, 2e col. du ms. 4942), à rapprocher des paroles de Xerxès, disant : « Me regem dicunt homines tam fortis et tam grandis exercitûs. Ego autem me fateor regem pulvis et cineris » (feuillet 67 du ms.), et aussi des paroles de

fratricides jusqu'à ce que le fils de Chilpéric, Clotaire II, réunit encore sous un même sceptre tout le royaume des Francs.

L'Anonyme entremêle le bref récit de la lutte de Brunehaut et de Frédégonde d'anecdotes et d'événements extraordinaires, tels que le miracle de l'image saignante du Sauveur, percée par un Juif; la chute d'une montagne occasionnanl la perte du Rhône à Bellegarde; l'invasion des Lombards en Italie; la conversion des Arméniens; la dispute des Espagnols et des Francs sur la fixation du jour de Pâques (p. 15); la vision de l'écuyer du roi Gontran (p. 16); la retraite de saint Colomban au monastère de Luxeuil; le repentir de Léovigilde qui, après avoir tué son fils Herménégilde, pour s'être laissé convertir au christianisme par saint Léandre, confia son second fils. Ricarède, au même saint évêque d'Hyspalis (Séville) pour lui faire abjurer l'Arianisme (p. 17); la folie d'un bûcheron qui, ayant perdu la raison par suite des piqûres de mouches, se faisait passer pour prophète et magicien, se disait le Christ et se laissait adorer comme tel (p. 18); la découverte de la sainte tunique à Jaffa; le supplice de Brunehaut, qui ne put racheter le meurtre de dix rois dont l'accusait Clotaire II, le fils de Frédégonde, par la fondation de beaucoup de monastères, ni par ses larges libéralités aux églises, ce dont la félicitait Grégoire de Tours (p. 19); enfin, le changement en pierres de tout ce que contenait un bateau, dont le pilote avait répondu à un mendiant: « Nihil habemus nisi lapides. » Et l'Anonyme en tire cette morale qu'il ne faut pas mentir: « ex hoc patet quantum malum sit mendacium in Christi pauperem dicere. »

Dagobert, qui s'était soustrait à la colère de son père en se réfugiant dans l'église de Saint-Denis, lui fit élever, dès qu'il devint roi, le riche monastère de ce nom; aussi, à sa mort, saint Denis enleva-t-il son âme aux démons, malgré les réclamations de beaucoup de saints dont le roi avait dépouillé les églises (p. 19). En mourant, Dagobert donna l'Austrasie à Sigebert, qui, à son baptême, répondit: « Amen », bien qu'il n'eût alors que 40 jours! et la Neustrie avec la Bourgogne à Clovis II, qui, à la

Canut le Grand, qui défendait à la mer de mouiller ses pieds et disait à ses courtisans: « Sciant omnes vanam et frivolam regum esse potentiam, nec regis nomine quempiam dignum præter EUM cujus nutu cœlum, terra, mare legibus obediunt eternis » (p. 119 et feuillet 163, r°, du ms.).

mort de son frère, réunit les trois royaumes, dont l'Anonyme indique nettement la délimitation géographique (p. 20). Erchinoald administra les trois mairies sous les trois fils de Clovis, qui leur avait laissé la royauté indivise entre eux; puis à ce sage maire du palais succéda son fils Anségille, à la mort duquel Clotaire III nomma maire du palais Ebroïn (quemdam pessimum), qui détruisit l'accord des trois frères : Clotaire III, Childéric II et Thierry III. L'Anonyme expose les péripéties de sa lutte contre les grands et les évêques et les raffinements de sa cruauté envers saint Léger ; aussi l'une de ses victimes vit-elle en songe l'âme d'Ebroïn portée en enfer par les démons dans une barque sans voiles, filant très rapidement (*velocissimo cursu*) sur la Saône (p. 25).

L'Anonyme observe que c'est à partir de Clotaire III que « les rois ne « règnent plus que de nom, laissant toute l'autorité aux maires du pa- « lais et ne songeant plus qu'à boire et manger immodérément (irratio- « nabiliter), et rester au palais, n'en sortant qu'aux calendes de mai, « pour présider l'assemblée annuelle de la nation, saluer et être salués, « recevoir et échanger hommages et présents, puis rentrer au palais « jusqu'au 1er mai suivant » (1).

La lutte des maires du palais d'Austrasie et de Neustrie, et l'impuissance des rois fainéants, qui leur doivent le trône et un semblant d'autorité, mettent en relief les noms de Pépin d'Héristal, de Grimoald, de Charles-Martel, qui, avec l'aide de Dieu (*auxilio Dei fretus*) massacre en un seul jour 365,000 ou 385,000 Sarrasins à Tours, subjugue Allemands et Saxons, Suèves et Bavarois, et se soumet l'Aquitaine et la Bourgogne; mais, comme il avait, pour subvenir aux frais de ses guerres, pillé le trésor des églises et abandonné les dîmes à ses soldats, et bien qu'en mourant il eût pacifié et agrandi le royaume des Francs, il s'attira la colère des évêques, dont l'un d'eux, saint Eucher, l'évêque d'Orléans qu'il avait déposé, vit l'âme de Charles-Martel en enfer (p. 28). Son fils, Pépin le Bref, enrichit, au contraire, les églises, sans toutefois ôter à

(1) « Ab hinc Francorum regibus a solita fortitudine et scientia degenerantibus, regni potentia disponebatur per majores domus regie, regibus solo nomine regnantibus; et nil aliud agere vel disponere quam irrationabiliter edere et bibere domique morari, kalendas maï presidere coram tota gente et salutare et salutari, obsequia et dona accipere et rependere et sic solum usque ad alium maium permanere » (p. 22). — Ces lignes sont empruntées à Sigebert par notre Anonyme comme par Bernard Gui (F. 140, v°).

ses guerriers les dîmes ecclésiastiques. Encouragé par le pape Zacharie, il se fait sacrer roi par saint Boniface ; il contraint le roi des Lombards, Astolphe, à restituer au pape Etienne II tout ce qu'il lui avait enlevé ; puis en France, il s'empare de Bourges, d'Agen, d'Angoulême et de Périgueux et d'une partie de l'Aquitaine (p. 30). Ce court résumé des victoires de Pépin est entremêlé d'épisodes merveilleux : tremblements de terre bouleversant les villes et en transportant d'autres à plus de six milles de distance dans la plaine avec leurs murailles et leurs habitations intactes ; crevasse de deux milles, d'où surgit une terre sablonneuse portant un mulet, à voix humaine, annonçant la prédication d'une croisade par un hermite contre les Arabes (p. 30) ; la conversion et le baptême de Juifs qui avaient renouvelé, sur une statue du Christ, tous les outrages de la Passion (p. 31).

Puis, l'Anonyme entreprend le récit historique et romanesque de la vie de Charlemagne, élevant ses fils et ses filles à la dure (*ne per otium torpescerent*), agrandissant le plus possible (*quamplurimum ampliavit*) le royaume de son père et pratiquant avec la plus grande piété le culte chrétien. Après avoir conquis toute l'Aquitaine et le royaume des Lombards, il fait rentrer l'Église dans tous ses biens ; aussi le pape Léon III, qu'il avait rétabli sur son trône pontifical, le consacra-t-il empereur, aux acclamations unanimes des Romains, qui l'appellent César et Auguste. Alors il promulgue ses *Capitulaires*, introduit le chant grégorien pour faire cesser la discordance du chant religieux en Gaule et à Rome. Il édifie des églises, règle les affaires ecclésiastiques, soulage les pauvres et les prisonniers, fonde autant de monastères qu'il y a de lettres à l'alphabet, en assignant à chacun d'eux un rang d'ordre, indiqué par une lettre d'or valant plus de 100 livres tournois (1). Il comble en outre d'honneurs et de richesses les quatre archevêchés de Cologne, Mayence, Salzbourg et de Trèves. Enfin, à son lit de mort, il réunit le plus de

(1) Bernard Gui, à force de recherches, est parvenu à savoir les noms des 24 abbayes dont il donne la liste dans les deux dernières éditions de ses FLORES CHRONICORUM (ms. lat. 4931 et 4975 de la Bibl. Nation.). C'est d'après ce dernier manuscrit que nous croyons utile, pour épargner de trop longues recherches à qui aime la précision historique, de reproduire cette nomenclature :

« Monasteria autem hec in quadam antiqua cronica hiis nominibus exprimuntur : Monasteria Sti Philiberti; Sti Florencii ; Carrofii ; Conchas, A ; Sti Maxencii ; Menate ; Ma

plus de prélats qu'il put et leur livra ses trésors à distribuer aux églises. Aussi son corps, embaumé, fut-il inhumé avec grande pompe dans la basilique de Sainte-Marie, d'Aix-la-Chapelle, qu'il avait bâtie et où il avait porté les reliques sacrées qu'il avait reçues de Constantin V, dont il aurait refusé tous les rares présents à Constantinople, lors du retour de son prétendu VOYAGE A JÉRUSALEM, où il n'est allé que dans l'imagination romanesque d'un moine du XI[e] siècle, dont M. Fr. Michel a publié la chronique, d'après l'unique manuscrit conservé au *British Museum*.

C'est à l'aide du pseudo-Turpin que notre Anonyme trace le portrait de Charlemagne, géant de huit pieds, redressant de ses mains quatre ferrures de cheval, élevant d'une seule main, du sol jusqu'à sa tête, un soldat tout armé, mangeant en un seul repas tout un lièvre ou deux gélines, ou une oie entière, buvant du reste très peu de vin et trempé. — Beau de corps mais au regard terrible, avec sa face d'un palme et demi de long. — Alcuin, que notre Anonyme appelle Archinus, dit que, ne pouvant se passer de la société de ses filles, Charlemagne ne les voulut pas marier et les emmenait toujours où il allait ; Alcuin ajoute que l'empereur, heureux en tout, avait, en ce point, éprouvé la malignité de la fortune (1), ce que, du reste, il dissimula comme s'il n'avait nul soupçon des bruits qui circulaient sur elles.

L'Anonyme, comme Bernard Gui, emprunte au pseudo-Turpin le récit de la vision de l'archevêque de Reims, qui apprit qu'un Galicien (saint Jacques de Compostelle) avait ravi l'âme de Charlemagne aux démons,

gni-Loci ; Moysiacum ; S[ti] Savini ; Noviliacum ; S[ti] Theofredi ; S[ti] Pascencii ; Dorosa *(a)*; Sollempniacum ; Puellare S[tæ] Marie; Puellare S[tæ] Radegundis, de Vera, de Utera *(b)* in pago Tholosano ; S[ti] Aniani ; Valida in septimania ; Galune *(c)* ; S[ti] Laurencii ; S[tæ] Marie quod dicitur in Rubine ; Monasterium Caunas et cetera plurima, quibus veluti quibus dam liliis totum decoratur Aquitanie regnum, que omnia auri et argenti gemmarum exornavit muneribus et honoribus dotavit et insuper sacris reliquiarum patrociniis insignavit » (F. 146, r°, du ms. 4975 *olim* 4204, 1. A).

(1) « Licet aliàs felix esset, in hoc adverse fortune malignitatem expertus est. » « Satis declarat quid super hoc dicere vellet, quod tamen ita imperator dissimulavit ac si de eo nulla suspicio haberetur, quamvis de hoc multus sermo fieret ; unde et quocumque ibat, semper eas secum ducebat » (p. 37).

(a) Le ms. lat. 4931[c] *fol.* ccxx donne *Dorsora.*
(b) *De Vetera.*
(c) *Gallune.*

en entassant dans le plateau de la balance tant de pierres des églises qu'il avait élevées et tant de bonnes actions qu'il avait faites, que le plateau l'emporta sur le plateau du mal. — Les noms de Louis le Débonnaire et de Lothaire ne servent que de points de repère à l'Anonyme pour signaler : la disgrâce de Théodulfe (1), qui aurait regagné son siège épiscopal d'Orléans, en entonnant dans sa prison d'Angers l'hymne *Gloria, laus et honor*, que l'empereur aurait entendu, émerveillé, à la procession du Jour des Rameaux (p. 39); — la réforme du costume trop luxueux des évêques et des clercs, forcés d'abandonner leurs ceintures en tissu d'or (p. 39) ;—la guérison miraculeuse de 19 infirmes, lors de la réception de la *Hiérarchie* de Denys l'Aréopagite, que l'empereur Michel le Bègue offrit à Louis le Débonnaire (p. 40) ;—les tremblements de terre en Gaule, en Saxe, en Gascogne ; les étoiles filantes (p. 40) ;—la guerre fratricide de Charles le Chauve et Louis le Germanique contre Lothaire ; la bataille de Fontanet et le traité de Verdun, garantissant à chacun son royaume : Charles obtient la contrée occidentale de l'Océan à la Meuse, qui, depuis lors, garde le nom de France ; Louis reçoit la partie orientale, toute la Germanie jusqu'au Rhin et au-delà du Rhin, quelques cités avec les vignobles adjacents ; et Lothaire garde, comme aîné, le titre d'empereur avec toute l'Italie, la Provence et la partie de la France comprise entre l'Escaut et le Rhin, qui, de son nom, s'appela LA LORRAINE ; mais, après douze ans de règne, il se retira à l'abbaye de Pruym, abandonnant son empire à son fils Louis (p. 41).

L'Anonyme interrompt alors son récit, disant qu'avant de continuer l'histoire des Francs, il est utile de parler de l'histoire peu connue (multis ignota) des empereurs romains depuis Charlemagne jusqu'à Frédéric III, déposé par le pape Innocent IV.

II.

Cette seconde partie ne contient que la nomenclature incomplète des descendants de Charlemagne et une série d'épisodes romanesques et de prodiges ; mauvais tours du diable, détruisant les maisons, incendiant les moissons, persécutant un pécheur et un prêtre, et consumant, durant trois ans, tous les édifices ; pluies de sang ; essaim de locustes, remplis-

(1) V. la substantielle étude de M. Hauréau, p. 37-99 de ses *Singularités historiques et littéraires* (1861, Paris).

sant un espace de 4 à 5 milles, dévastant les herbes et les arbres jusqu'à l'océan britannique, où elles se noient et d'où, rejetées sur le rivage, elles empestent l'air et occasionnent ainsi une si grande mortalité, que le tiers des hommes périrent en Gaule (p. 44) ; invasion des Normands ; conversion des Bulgares (p. 44) ; la transmission de l'empire à la maison de Saxe (p. 45). — Épisodes des trois Othon I le Grand ; Othon II le Sanguinaire ; Othon III la Merveille du Monde, qui n'a pas été marié, bien qu'une chronique lui fasse tuer un comte calomnié par la reine, dont il aurait refusé les faveurs (p. 47) ; à la mort Othon III, il fut établi que l'empereur serait élu par les grands électeurs : trois chanceliers ecclésiastiques et trois princes séculiers (dont Bernard Gui cite les noms) (1). Leur choix se porta sur Henri II le Saint, qui eut avec Robert le Pieux des entretiens sur les affaires de l'État et de l'Église, qui convertit au christianisme son beau-frère Étienne, roi de Hongrie, et qui vécut dans le célibat avec sa femme Chunégonde, que notre Anonyme appelle Ramégonde (p. 48).

Conrad de Franconie succède à Henri le Saint, réprime la rébellion de quelques évêques, dont l'un d'eux, l'évêque de Milan, s'échappe de sa prison et incendie les faubourgs de la ville. Le jour de la Pentecôte, lors de son couronnement, l'évêque Brunon, qui chantait la messe, et le secrétaire de l'empereur affirment avoir vu, avec beaucoup d'autres témoins, apparaître pendant l'office saint Ambroise menaçant l'empereur — L'Anonyme emprunte encore à l'*Epitome* de Siffrid de Misnie le conte bleu de la fuite de Balpod (Léopold) avec sa femme enceinte, dans une cabane d'une forêt où l'empereur, égaré, aurait passé la nuit et aurait entendu une voix lui criant, au moment où la femme accouchait : « Cet enfant sera ton gendre. » Il aurait fait enlever ledit enfant pour le tuer, et ledit enfant serait devenu son gendre et son successeur, sous le nom de Henri III le Noir, à la suite de péripéties, détaillées dans la note (3) de la page 50 de notre texte.

Bernard Gui dit : « Henricus FILIUS, vel secundum croniquam ali-

(1) Archiepiscopus Maguntinus, cancellarius Germanie ;
Archiepiscopus Treverensis, cancellarius Gallie;
Archiepiscopus Coloniensis, cancellarius Ytalie ;
Principes ; Dux Saxonie, dapifer Palatinus ; — Marchio Brandeburgensis, camerarius ; — Rex vero Boemie, piterna.

quorum GENER. » Ce fut bien le fils de Conrad, Henri III le Noir, qui lui succéda. Il fit distribuer aux pauvres les largesses que l'on prodiguait aux bouffons et jongleurs chassés de sa cour. Il mit fin au schisme causé par la compétition des trois pontifes : Benoît IX, Sylvestre III et Grégoire VI, et, ayant convaincu le pape Gratien de simonie, il le déposa ou lui conseilla d'abdiquer.

L'Anonyme ne cite que les noms de Henri IV, qui régna 50 ans, et de Henri V 19 ans, probablement par la prudence imposée à un moine par difficulté de parler librement de la *Querelle des Investitures*, si envenimée entre Grégoire VII et Henri IV, puis entre Pascal II et Henri V, dont l'Anonyme dit seulement qu' « *ayant* détrôné son père, il le fit tuer dans sa prison. » Lothaire ramène à Rome Innocent II et met en fuite le comte Roger, qui soutenait son beau-frère l'antipape Anaclet (Pierre de Léon), avait usurpé le trône de Sicile et envahi l'Apulie ; — Conrad se croise et accompagne Louis VII en Terre-Sainte. Frédéric Barberousse, que l'Anonyme qualifie de *largus, strenuus, facundus, nobilis* et *in omnibus gloriosus*, réconcilié avec le pape Alexandre III, se croise et se noie dans le Sélef, soit en s'y baignant, soit emporté par son cheval dans le fleuve. Henri VI tyrannise l'Église. A sa mort, grave désaccord entre les grands pour l'élection de son successeur ; le pape Innocent oppose à Philippe, frère de Henri, Othon IV, qu'il consacre et qu'il dépose quelques années après, parce que l'empereur se parjura le jour même de son couronnement et qu'il dépouillait les pèlerins se rendant à Rome (p. 57).

Frédéric II, fils de Henri VI, après avoir promulgué les meilleures lois pour la liberté de l'Église, se retourne contre elle comme ses prédécesseurs ; il est excommunié et déposé par Innocent IV ; de là le GRAND INTERRÈGNE de 1245-1273.

Après sa déchéance, Frédéric II fut honteusement battu par le légat du pape, au siège de Parme ; alors, ayant perdu ses trésors à son retour de la Pouille, il succombe épuisé et meurt sans sacrements « *In anathematis vinculo*. » L'Anonyme ajoute que son fils naturel, Manfred, convoitant la Sicile, l'aurait étranglé et aurait occupé cette contrée jusqu'à l'arrivée de Charles, comte de Provence, à qui Urbain IV donna ce royaume sous le règne de Saint-Louis. L'Anonyme dit alors, en forme de transition : « Revertor ad hystoriam regum Francie explanandam (p. 59). »

III.

L'Anonyme résume, dans la troisième partie, l'histoire de France depuis le traité de Verdun (843) jusqu'à la réunion de la Normandie à la France (1204). Il montre les Normands pénétrant par la Loire en Gaule, la dévastant par le fer et le feu, arrivant jusqu'à Paris avec les Frisons, envahissant Nantes, dont ils égorgent l'évêque, le clergé et le peuple, puis saccageant Angers, Tours et Poitiers, en gagnant l'Aquitaine, dont le duc Rainulphe est massacré avec les siens « comme brebis dévorées par les loups » ; les Danois ravageant l'Angleterre ; les Francs vaincus par les Bohémiens parce que le « diable (Spiritus Malignus) avait soufflé l'esprit d'orgueil et de discorde dans les cœurs. » Les Bretons dévasvent la contrée jusqu'à Poitiers, Charles le Chauve les poursuit ; il est vaincu ; mais au moment où leur duc, Noménoë, s'apprêtait à dépeupler la France, saint Maurillon, l'ancien évêque d'Angers, lui « fit sentir la colère de Dieu en l'abattant d'un coup de son bâton pastoral à la tête. » Charles le Chauve indigne les Francs par sa cruauté ; ils lui opposent son frère Louis le Germanique ; à la mort de Louis II, fils de Lothaire Ier, Charles se rend à Rome et se fait sacrer empereur par le pape Jean VIII, qu'il s'était attaché par de riches présents (875). Son frère, Louis le Germanique, lui déclare la guerre, parce qu'il n'avait pas été consulté par Charles, qui construisit ou répara un grand nombre de monastères, tant en France qu'en Italie.— C'est de son règne que date le comté de Flandre, érigé en faveur de son gendre Baudouin Bras-de-Fer, à qui il pardonna de lui avoir enlevé sa fille Judith. Charles transporta à la basilique de Saint-Denis les saintes reliques, déposées par Charlemagne dans l'église Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle, et y fonda la foire du Lendith.

Les Normands ravagent de nouveau la France et la Lorraine, dévastent Cologne, Liège, Tongres et autres cités, d'où les prêtres s'enfuient en emportant les reliques des saints. L'empereur Charles le Gros les chasse de son royaume ; les Normands exigent du roi Carloman un tribut de 12,000 livres d'argent pour une trêve de douze années. Mais, à sa mort, ils reparaissent en France, prétendant n'avoir traité de la paix qu'avec le

roi et non avec les Francs, qui eurent recours à l'empereur. Charles le Gros envoya, par deux fois, une armée à Louvain, où les Normands étaient retranchés, mais en vain (« Nichil dignum fecit »), car ils viennent assiéger Paris. Alors paraît Robert, comte d'Anjou, que l'Anonyme, par une double erreur, dit être de race saxonne, tandis qu'il était neustrien d'origine, et le fait tomber dans la fosse remplie d'épines, creusée par les Normands, dans laquelle périt Henri, duc de Bavière, tandis que Robert le Fort, surpris sans casque ni cuirasse, succombe sous le nombre des ennemis devant l'église de Brissarthe. Il laisse deux fils, Robert, comte d'Angers, père de Hugues le Grand, et Eudes, qui régna dix ans, et qui, avec l'évêque Goslin, délivra Paris, après bien des combats où, alternativement vainqueurs et vaincus, les Normands sont définitivement écrasés par l'empereur Arnoul (Arnulphus), près de la Dile; dès lors cessa le joug des Normands et des Danois qui, durant quarante ans, avaient dévasté la Gaule. C'est à la Chronique de Richer autant qu'à celle de Sigebert que notre Anonyme, comme Bernard Gui, emprunte les détails de la lutte de Charles le Simple et de Robert, comte d'Angers et de Paris, et de celle de Louis d'Outremer contre Hugues le Grand, enfin celle de Lothaire contre l'empereur Othon qui, tout en dévastant les territoires de Reims, de Laon, de Soissons et de Paris, épargnait églises et monastères. Un reclus avait prédit que tous les instigateurs de cette guerre mourraient avant sept ans (« quod ita contingit ») (p. 71). Louis V, fils de Lothaire, règne un an; sa mort mit fin à la dynastie carlovingienne, car, malgré les réclamations de Charles, duc de Lorraine, oncle du roi Louis V, Hugues Capet s'empare du trône, réunissant à la couronne le duché de France et le comté de Paris, de sorte que nul laïc ne fut plus institué comte de Paris, dont l'évêque tint lieu. Les proclamations se firent dès lors au nom du roi, de l'évêque et du prévôt. Hugues assiège la ville de Laon, dont s'était emparé Charles de Lorraine, mais, dès le second mois, les assiégés incendient le camp des assiégeants, et ce fut à grand peine que le roi put s'échapper honteusement, « turpiter fugiens vix evasit » (p. 73.)

L'Anonyme ne parle de Robert le Pieux que pour vanter sa piété et sa science. Il nous le montre revêtu d'une chape de soie, dirigeant le chœur des chantres, fléchissant les genoux en entonnant par trois fois l'*Agnus Dei* devant un château-fort, dont les murs s'écroulèrent sans que

Robert, qui avait renvoyé son armée, ait employé d'autres armes que la prière; puis, composant des hymnes, des séquences et des répons. Sous son règne, un religieux revenant de Jérusalem, recueilli en Sicile par un reclus, apprend de lui où se trouvent les chaudières bouillantes dites *Ollæ Vulcani*, dans lesquelles les âmes des pécheurs expient leurs méfaits et où l'on entend les hurlements des démons; mais les âmes des malheureux pécheurs sont délivrées par les prières et aumônes des fidèles (1). De là l'institution de la Commémoration des Morts, que l'abbé de Cluny, Odilon, établit dans tous les monastères soumis à sa règle et qui, adoptée dans la plupart des églises, se célèbre le lendemain de la Toussaint.

A l'approche de l'an 1000, d'après le comput de Denys le Petit, éclatent de nombreux prodiges: lune tout en sang; tremblements de terre; comète aveuglante; famine et mortalité telles que l'on enterrait à la fois morts et vivants; l'eau d'une fontaine changée en sang (p. 76).

Les Français excitent Henri I[er] à reprendre la Normandie, qu'ils prétendent avoir été violemment enlevée à leurs ancêtres. Le roi pénètre en Normandie avec deux corps d'armée, dont il dirige l'un avec Geoffroy Martel sur le comté d'Évreux, tandis que l'autre corps, commandé par Eudes, frère du roi, est taillé en pièces à Mortemer par les Normands, qui surprennent les Français au milieu d'une orgie. Aussi le duc de Normandie envoie-t-il Raoul de Toëne conseiller à Henri d'amener charriots et fourgons pour enlever les cadavres des « chers siens » (cadavera carorum vestrorum). Le manuscrit de Bayeux donne ce récit en vers français (au feuillet 149).

Réveillès-vous et vous levès
François, qui trop dormir avès,
Allès bien tost voir vos amys
Que les Normantz ont à mort mis,

(1) « Hoc tempore quidam religiosus a Jerosolimis rediens, in Sicilia reclusi cujusdam humanitate recreatus, didicit ab eo loca eructantia flammarum incendia esse que vocantur *Olle Vulcani*, in quibus anime defunctorum luant peccata, pro meritorum qualitate, demonibus deputatis quorum voces... audiuntur, sed quod plangentium anime de manibus eorum eripiuntur per elemosinas et preces fidelium et hoc tempore per orationes Cluniacensium orantium pro defunctis » (p. 75).

Entre Escouys et Mortemer ;
Là vous convient les inhumer.

A cette nouvelle, Henri abandonne aussitôt tout projet d'envahir la Normandie.

L'Anonyme intervertit l'ordre des faits ; il raconte la bataille de Mortemer, de 1054, avant celle du Val-des-Dunes, de 1047, et il confond Robert avec Guillaume, vainqueur à Mortemer.— C'est alors que l'on découvre, à Rome, le corps intact du Géant, fils d'Evandre, Pallas, dont le corps dominait le mur, et la fente de sa blessure, faite par la lance de Turnus, mesurait quatre pieds et demi. A sa tête brillait une flamme que ne pouvait éteindre ni l'eau, ni le souffle ; on n'y parvint qu'en perçant un trou pour y introduire l'air.

Découverte, en Apulie, d'une statue de marbre, dont l'ombre indiqua la place d'un grand trésor, qui servit au rachat du Sarrasin, prisonnier qui avait bien interprété l'inscription : « Kalendis maii, oriente sole, habebo caput aureum. »

Le nom de Philippe Ier ne sert que de point de repère à notre Anonyme pour signaler les événements et prodiges, tels que ce puissant (quidam potens) sur qui seul une légion de rats s'acharna, au milieu des convives assis au même festin ; on le transporta dans une barque en pleine mer, les rats l'y poursuivirent, et, une fois débarqué, il fut déchiré et dévoré par les rats ; naissances monstrueuses, tremblement de terre ; à Syracuse, effondrement de la cathédrale (Ecclesia major) écrasant peuple et clergé à l'exception du prêtre officiant, du diacre et du sous-diacre (p. 79). Sous Louis VI, fondation de l'ordre des Templiers. Lutte de VI et de Henri Ier Beau-Clerc. Grande sécheresse, feu souterrain.

Sous Louis VII, meurt enfin l'écuyer Charlemagne (Johannes de Temporibus) qui avait 361 ans. Croisade désastreuse de Louis VII, malgré de glorieux combats de concert avec l'empereur Conrad. A la nouvelle de la prise de Jérusalem par les Sarrasins, Philippe-Auguste se croise avec Richard Cœur-de-Lion, malgré les sinistres prédictions de l'abbé Joachim.

Au nombre de faits contemporains qu'il cite, comme au hasard, en intervertissant l'ordre chronologigue, l'Anonyme mentionne l'abandon de Tusculum par les Romains à l'empereur Henri VI ; des éclipses de

soleil; une horrible famine; la prise du Saint-Sépulcre et de la Sainte-Croix par le Soudan; la destruction de Milan par Frédéric Barberousse; la prise de Constantinople par les Français et les Vénitiens; l'élection de Beaudouin, comte de Flandre, comme empereur; puis il dit que la tradition place vers cette date le commencement de la domination de Tartares qui, descendus des montagnes de l'Inde, dévastèrent toutes les contrées sous la conduite de leur roi David, fils du prêtre Jean; puis il signale la lutte de Philippe et de Jean sans Terre, durant laquelle l'église et la ville de Rouen furent incendiées, enfin la soumission de la Normandie à Philippe-Auguste.—L'Anonyme semble, en patriote normand, faire une réserve, en ajoutant que les rois de France détiennent la Normandie jusqu'au moment où il écrit « usque nunc » indiquant presque un esprit de retour de la Normandie à ses ducs. » — « Et « comme, dit-il, il a été question en plusieurs endroits des Normands « et des Anglais, je veux en parler avant de poursuivre l'histoire des « rois de France » (volo de hiis enarrare antequam procedam ulterius ad hystoriam regum Francorum » (p. 84).

IV.

Cette partie de la Chronique Anonyme peut se subdiviser en onze alinéas.

§ 1er. — Le 1er traite des Bretons qui tirent leur nom de Brutus, fils de Silvius, neveu d'Énée, et le donnent à la Bretagne, île de l'Océan, plus tard appelée Angleterre (p. 85). — Brutus ayant tué, par accident, son père, s'enfuit d'Italie puis en Grèce, où il trouve des Troyens qu'il emmène en Espagne, où se trouvaient d'autres Troyens ramenés par Anténor et dont le chef était Chorinéus. Ils s'unirent à Brutus et vinrent en Armorique et fondèrent la ville de Tours (p. 86). Brutus offre un sacrifice à Diane qui lui dit de fonder une nouvelle Troie dans l'île d'Albion, habitée par des géants d'une taille et d'une vigueur aussi prodigieuse que l'était leur stupidité (1). Maître de l'île, Brutus la

(1) « Hanc ergo insulam Brutus adiit, cui nomen erat ALBIO, que non habitabatur nisi a Gygantibus *stature mirabilis* et *vigoris inenarrabilis* sed *stolidissime mentis* » (p. 88).

partage avec ses compagnons d'armes: Chorinéus eut la Cornouaille (Cornubiam); Kamber, la Cambrie; Albanac, l'Albanie (l'Irlande) (que modo Scotia dicitur); Brutus eut la Bretagne et une autre contrée, où il bâtit la ville de Trinovant ou Nouvelle-Troie qu'il laissa à son fils aîné Locrinus, d'où le nom de Locres donnée à cette ville.

Ebranctus, père de 20 fils et de 20 filles, bâtit Yorck (Eboracum) château des Vierges; Hudibrass bâtit Cantorbéry (Cantuariam); son fils Bladud fonda la ville de Bath et les bains chauds dans le temple de Minerve; très savant magicien, il voulut s'élever dans les airs, et, nouvel Icare, se brisa le crâne dans sa chute. Au temps de Procas, l'aïeul de Romulus, le roi Lear bâtit Leicester. Du récit qu'il fait de la légende du roi Lear, victime de ses deux filles aînées qui le détrônent, après l'avoir séduit par des paroles de tendresse exagérée, et rétabli sur son trône par sa belle fille Gordélia, disgraciée pour lui avoir répondu simplement qu'elle l'aimait selon la valeur: (tantum vales et quantum diligo), l'Anonyme tire cette conclusion judicieuse qu'il faut toujours apprécier les paroles sagement modérées « inde tractum est moderate dicta semper sunt appreciarda » (p. 90).

§ 2. — Dynwal Moelmud (Molmutius), au temps d'Assuérus, en 349 de Rome, bat les cinq rois qui se partageaient la Bretagne, et régna 40 ans, établissant les sages lois *Molmutines;* lutte fratricide de ses deux fils Belinus et Brennus. Ce dernier s'enfuit en Norwège, dont le roi lui donne une armée et sa fille, que le roi de Danemark lui enleva. Celui-ci, jeté par la tempête sur les côtes de la Bretagne, y est fait prisonnier et devient, lui et son royaume, tributaires de Belinus. Brennus se réfugie en Gaule auprès du roi de Sénonais, dont il épouse la fille, et revient avec une grande armée pour combattre son frère, mais les larmes de leur mère les réconcilie. Dédaignant la moitié de royaume qui lui est offerte, il va prendre Rome, puis la Grèce, enfin se fixer en Asie, au temps où Artaxerxès régnait en Perse. — Le fils de Belinus, Gurgiunt-Brabtruc, conquit le Danemark, qui refusait le tribut, et donna l'Irlande à Pamthaloim, chef des exilés d'Espagne. — Légende de Morwidus, luttant contre une horrible bête sortie des enfers « *ut aiunt.* » — Règnes troublés d'Elidur et de Peridur (p. 92-93).

§ 3. — Liud, fils d'Héli, rebâtit la ville de *Trinovant*, qu'il appela de

son nom *Kaer-lud*, d'où, par corruption, Londres. — Défaite des Romains, vengée par la victoire de Jules César, qui impose à Cassibelan un tribut annuel de 3,000 livres d'argent. Winder (Guiderus), le petit-fils de Cassibelan, refuse le tribut. L'empereur Claude le bat, le détrône et le remplace par Arivargus, dont il fait son gendre, qui l'aide à conquérir les Orcades, et qui bâtit en son honneur la ville de Glocester (Glocestrium); mais, dans la suite, il se révolta contre les Romains; Vespasien le réduisit d'abord par les armes, puis par l'affection. — Lucius fut le premier roi breton qui se convertit au christianisme; il pria le pape Eleuthère de lui envoyer un prêtre pour le baptiser. Le pape lui envoya deux religieux qui l'instruisirent pleinement des mystères de la foi, et qui, *de mandato apostolico*, remplacèrent les 28 flamines et les 3 archiflamines de Bretagne par autant d'évêques et d'archevêques.

§ 4. — A la mort de Lucius, les Bretons se révoltent encore contre les Romains, Septime-Sévère les soumet, et pour préserver les provinces conquises des attaques de Fulgence, roi des Pictes, il fit creuser un large fossé d'une mer à l'autre; plus tard, Constance Chlore battit le roi Cloël dont il épousa la fille, mère de Constantin le Grand. — Mais le singulier résumé que fait l'Anonyme de l'histoire romaine durant le IVe siècle défie toute analyse. Il n'y a qu'à citer l'épisode de saint Martin s'entretenant des choses futures, de la grâce des fidèles et de l'éternité des saints, avec Maxime, qui l'invitait souvent à sa table sans y réussir, car le saint répondait à Maxime qu'il ne pouvait s'asseoir à la table de celui qui avait privé deux empereurs, l'un de son trône et l'autre de la vie. Maxime s'excusait « d'avoir accepté, bien malgré lui, l'empire, qui lui « avait été imposé par ses soldats, *divino nutu*, pour le bien du royaume « et pour défendre sa propre vie par les armes, que Dieu avait rendues « victorieuses, et enfin que nul de ses adversaires n'avait péri que sur « le champ de bataille. » Saint Martin, cédant enfin aux raisons et aux prières de Maxime, se rend au banquet, à la très grande joie de l'empereur. L'impératrice arrosait de ses larmes les pieds du saint, qu'elle essuyait de ses cheveux et le servait avec humilité, sans oser participer au festin (p. 100). Saint Martin prédit à Maxime que, s'il allait en Italie combattre Valentinien, il serait d'abord vainqueur, mais qu'il périrait peu après. — Ce qui arriva, car il fut tué par Théodore, près d'Aquilée.

§ 5. — Les Bretons, sans cesse assaillis par les Scots, les Pictes et les Huns, et ne pouvant attendre du secours des Romains, dont ils secouent le joug, appellent à leur secours, d'après le conseil de Vortigern, roi de Cornouaille, les Angles-Saxons, qui protègent d'abord la Bretagne qu'ils veulent ensuite s'approprier. Les Bretons irrités déposent Vortigern et le remplacent par son fils Vortimer, qui bat quatre fois les Angles, mais qui est chassé comme traître par Ambroise-Aurélien, sous la conduite duquel les Bretons résistent longtemps à leurs ennemis.

Ambroise-Aurélien laisse trois fils : Monachus, Utherius et Pandragon ; les Bretons élisent roi Monachus, trop jeune et trop imprudent pour gouverner et combattre les ennemis, aussi les Bretons le tuent-ils et élisent son sénéchal Vortigern, que notre Anonyme appelle à tort Vortimer (Voir la note 1, p. 103).

Vortigern (Vortimer), craignant le retour offensif des jeunes frères de Monachus, voulut pour s'en garantir faire construire une immense forteresse, mais ce que l'on avait bâti le jour disparaissait la nuit. Le roi stupéfait apprit de ses magiciens qu'il ne pourrait achever l'édifice qu'en mêlant à la chaux le sang d'un enfant né sans père, et comme on en cherchait un de cette nature, on lui amena Merlin, qui avait été traité de tel par un autre enfant en querelle avec lui. Merlin dit au roi que les magiciens étaient des menteurs, démontrant au roi qu'il y avait sous terre un gouffre qui engloutissait tout l'édifice. — Merlin était né, en Bretagne, de l'union mystérieuse d'une religieuse et d'un incube, démon changeant de sexe pour s'unir tantôt aux hommes et tantôt aux femmes, pour attirer les âmes en enfer. Ce Merlin tenait de son père la science du présent et de l'avenir, autant que Dieu le permet aux démons ; mais en raison de la sainteté de sa mère et parce qu'il avait été baptisé, il usait toujours de sa science pour le bien et le salut de son âme et des hommes ; « c'est ainsi que le diable fut déçu en engendrant un homme d'une telle vierge » (p. 105).

Cependant Pandragon et Utérius revinrent avec une grande armée, et, ayant tué Vortigern (Vortimer), ils occupèrent le trône d'après le conseil de Merlin qui, à la mort de Pandragon, révéla à Utérius le passé, le présent et l'avenir, et l'entretint surtout de Dieu et de Joseph d'Arimathie, ainsi que de Bron et de ses douze enfants délivrés de prison par Vespasien et Titus, après la destruction de Jérusalem. — Suit alors toute

la légende du Saint-Graal et de la Table-Ronde (p. 106-108). — En ce temps-là, les Angles et Saxons, qu'Ambroise avait chassés de la Bretagne, l'occupent de nouveau presqu'entièrement. L'hérésie pélagienne corrompt la foi des Bretons sous Théodose le Jeune, mais saint Germain les ramène à la vraie foi, et d'un porcher fait un roi. — Les onze mille vierges se rendent à Rome sous Marcien (p. 109).

Le successeur d'Utérius, Arthur, rend tributaires les Angles, étend sa domination sur toute la Bretagne, puis sur presque toute la Gaule et l'Aquitaine: à son retour en Angleterre, il restaure les églises détruites par les hérétiques. Il tint une grande et très noble assemblée de barons et de prélats, leur distribuant de très riches présents et établit la TABLE-RONDE, dont il observa la coutume de s'abstenir de manger, jusqu'à ce qu'il arrivât à sa cour quelque nouveau fait merveilleux (p. 109).

Les Romains lui réclamant le tribut, Arthur répondit qu'il irait à Rome non pour le payer, mais pour l'exiger. Il confie la garde de son royaume et de la reine à son neveu Mordret; puis, franchissant la mer, il bat les Romains à Paris, ainsi que dans les diocèses de Langres et d'Autun, se soumet la France, la Flandre, la Norwège, le Danemark et autres îles. Il allait franchir les Alpes, lorsqu'il apprit que Mordret, à l'aide du roi des Angles, s'était emparé du trône et de la reine. Arthur revient tout aussitôt combattre son neveu, mais tous deux périssent dans la bataille. On dit cependant qu'Arthur, mortellement blessé, se retira dans l'île d'Avalon, de sorte que les Bretons doutent encore de sa mort (et deinceps Britannibus, USQUE HODIE, de vita ejus nulla certitudo remansit, p. 110). — Après de longs combats, les Bretons, ne pouvant résister à la valeur des Angles, leur cèdent et leur droit et leur nom, au temps du pape Anastase et la première année du règne de Clovis, et la Grande-Bretagne s'appela depuis l'Angleterre, dont les premiers rois furent Helly et Selly (Voir le résumé à la table analytique, aux mots Angles, p. 179, et Oswald, p. 197).

§ 6. — DES ROIS DE KENT. L'Anonyme, tout en altérant les noms de ces rois, en a du moins respecté les dates que donne Henri de Huntingdon, à qui notre Anonyme emprunte, ainsi qu'à Robert de Torigni, tout ce qu'il dit de ces rois: Édouard le Pieux, empoisonné par sa bellemère, pour assurer le trône à Éthelred II; ce roi épouse Emma (Alfgiva),

fille du duc de Normandie, Richard II, dont il eut Alfred et Édouard le Confesseur. Il fit massacrer, le jour de la fête de saint Brice, tous les Danois résidant en Angleterre ; aussi Suénon (Swein), roi de Danemark, « à qui Dieu avait destiné le royaume d'Angleterre », vint-il assiéger, piller et incendier Norwick, et chasser Éthelred, qui se réfugia avec ses fils en Normandie, d'où il revint, à la mort de Swein, régner en Angleterre, laissant à sa mort son trône à son fils et successeur, Edmond II Côte-de-Fer.

Canut le Grand, fils de Swein, fit assassiner Edmond avec qui il avait partagé la royauté et épousa Emma, veuve d'Éthelred, dont il eut Hardicanut. L'Angleterre n'eut jamais d'aussi grand roi, car il fut à la fois le souverain des Anglais, des Danois, des Norwégiens et des Scots ; et pourtant, voulant montrer à ses courtisans combien était vaine et fragile la puissance des rois comparée à celle de Celui au moindre signe duquel obéissent le ciel, la terre et la mer, il commande, en vain, aux flots de ne pas mouiller ses pieds, et, depuis, il ne voulut jamais ceindre sa couronne qu'il posa sur la tête d'un crucifix : « posuit eam in eternum ad laudem Dei Regis Magni. » A la mort de Hardicanut, les seigneurs anglais, joyeux « *hilares* », d'être affranchis du joug des Danois, rappellent Alfred, fils aîné d'Éthelred, qui revint avec un grand nombre de Normands, compatriotes de sa mère. Le traître Godwin, qui voulait marier sa fille à Édouard, jeune frère du roi, insinua aux grands qu'Alfred les dépouillerait au profit des Normands, de sorte qu'il en fit décapiter neuf sur dix et que le roi eut les yeux crevés et mourut. Après ce meurtre, les grands envoyèrent des députés et des otages à son frère Édouard pour l'engager à venir régner, avec très peu de Normands, lui jurant de lui être très fidèles sujets. Édouard fut sacré par l'archevêque de Winchester, le jour de Pâques 1041. Il fut « saint, bon et pacifique. » Il épousa Édith la Belle, fille du traître Godwin, qui s'étrangla avec la bouchée de pain, au moment où il disait au roi : « Que cette bouchée m'étrangle, si j'ai jamais songé à vous trahir » (p. 120). Son fils, Harold, qui avait juré sur les reliques à Guillaume, duc de Normandie, d'épouser sa fille et de lui réserver le trône à la mort d'Edouard, se parjura et se fit sacrer roi. Mais Guillaume le battit à Hastings, où Harold perdit le trône et la vie. « *Deo volente, regnum perdidit quod propria injustitia usurpavit* » (p. 121).

Dès lors commence avec Guillaume le Conquérant la dynastie des rois normands en Angleterre.

§ 7. — L'Anonyme résume l'histoire des Normands ou hommes du Nord, venus du Danemark ou de la Norwège. — Selon les chroniqueurs qu'il copie, « les Danois doivent leur nom au troyen Danaus et les Norwégiens au vent du Nord » (p. 124).

Contrairement à ce qu'en disent Orderic Vital et Guillaume de Jumiège, l'Anonyme fait de ces hommes du Nord des hommes tellement adonnés à la luxure que chacun d'eux avait autant de femmes qu'il en voulait épouser ; de sorte que la population s'accrut au point que les fils aînés héritaient seuls et que les fils puînés devaient chercher en d'autres pays leurs moyens d'existence ; aussi, au temps de Charles le Chauve (suivant l'Anonyme) et de Charles le Simple (d'après Orderic Vital), Biern, fils de Lotroc, roi de Danemark, vint avec Hasting, son gouverneur et une nombreuse jeunesse, ravager la Gaule durant 20 ans selon l'Anonyme, et 30 ans d'après Robert de Torigni, p. 125).

En ce temps (841) eut lieu la translation des reliques de saint Ouen, alors que les Normands incendiaient son monastère et la ville de Rouen, puis ils se dirigèrent vers la cité de Luna, qu'ils assiègent et prennent, grâce à la ruse d'Hasting qui, ayant fait répandre le bruit de sa mort, se mit dans un cercueil porté à l'église, puis, au milieu de l'office des morts, il se leva et extermina tout le peuple chrétien à l'aide de ses compagnons qui avaient dissimulé leurs armes (p. 126) ; — les Normands rentrèrent alors dans leur patrie, à l'exception d'Hasting qui, devenu chrétien, obtint de Charles le Chauve la ville de Chartres. Mais les Danois s'accrurent tellement qu'une immense foule de jeunes guerriers, sous la conduite de Rollon, combattirent d'abord l'Angleterre, puis le pays des Frisons, qu'ils soumettent à un tribut. Ensuite, ils remontent la Seine jusqu'à Jumiège, où Hasting vint au nom de Charles le Chauve leur demander : « *Qui étaient-ils ? D'où venaient-ils?* et *s'ils voulaient se soumettre au roi de France?* » Ils répondirent : « *qu'ils étaient* NORMANDS *et qu'ils voulaient occuper la contrée sans payer de tribut* » (p. 127).

§ 8. — ROLLON premier, duc des Normands, assiège Chartres sous

Charles le Simple. mais l'évêque délivre la ville en portant au bout d'une pique, en guise d'étendard, la tunique de la Vierge, qui aveugla l'armée des Normands (p. 128). Les Normands-Danois s'emparent de Rouen et appellent de leur nom NORMANDIE cette partie de la Gaule qu'on appelait auparavant NEUSTRIE ; et Charles le Simple donne sa fille Gisèle en mariage à Rollon en lui concédant la Normandie, à la condition qu'il se ferait baptiser. Ses grandes libéralités aux églises (p. 129). Ses comtes et ses fidèles imitent leur chef de sorte que toute la nation normande fut, dès lors, soumise au joug de la vraie foi (p. 130).

Rollon, dès lors appelé Robert depuis son baptême, faisait strictement observer le droit et la justice ; il déclara même qu'il restituerait tout ce qu'on aurait perdu ; vint alors un paysan se plaignant d'avoir perdu le soc de sa charrue, le duc lui en remboursa le prix, mais quelque temps après, sa femme avouant que c'était elle qui, de complicité avec son mari, avait soustrait ledit soc, le duc les fit pendre tous les deux.

Son fils Guillaume Longue-Épée rebâtit l'église de Jumièges ; vainqueur au *Pré-de-la-Bataille,* dans sa lutte contre les seigneurs rebelles, il périt victime de la perfidie d'Arnulfe, comte de Flandre, qui avait enlevé au comte de Ponthieu le château de Montreuil et qui, vaincu, avait demandé un entretien à Guillaume, près de Picquigny, dans une île de la Somme, où il le fit égorger (p. 132). — Richard le Vieux, dit *Sans peur*, fonda les monastères de Fécamp, du Mont-Saint-Michel et de Saint-Ouen de Rouen. et Robert le Magnifique, ou le Diable, surpassa ses prédécesseurs par ses largesses ; il fonda l'abbaye de Cérisy, prescrivant que, toutes les fois que l'abbé dînerait à l'abbaye, deux enfants crieraient à chacun des assistants : « Vous mourrez. » Il vainquit et chassa de Normandie le roi de France, Henri, qui l'envahissait.

Vers cette époque, le clerc Popon discutait avec Harold, roi des Danois, qui adoraient à la fois et Jésus-Christ et les idoles, reconnaissant bien le Christ comme Dieu, mais ils affirmaient que leurs dieux étaient plus grands et plus anciens. Popon affirmait au contraire que le Christ était seul Dieu en trois personnes, et le prouva en portant dans ses mains, sans se brûler, un fer rougi d'un poids énorme ; à cette vue, Harold se convertit et Popon fut promu évêque. — Vers le même temps, le vénérable Hellouin, abbé du Bec, de noble race danoise par son père et proche parent, par sa mère, du duc de Flandre, prend l'habit mo-

nacal des mains du saint évêque de Lisieux, Herbert, qui l'ordonna prêtre et abbé du monastère qu'il avait édifié en l'honneur de sainte Marie, à Bonneville, près de Brionne ; mais comme cet endroit était privé d'eau, il fut avisé, pendant son sommeil, par la Vierge Marie, de se retirer dans la vallée, près du petit ruisseau du Bec, où il bâtit l'abbaye de Sainte-Marie, « pour le salut et la consolation d'un grand « nombre, car Dieu y amena Lanfranc et saint Anselme (1), qui de- « vinrent l'un et l'autre archevêques de Cantorbéry. »

§ 9. — Guillaume le Batard, vainqueur au Val-des-Dunes (1047), où il soumet, à l'aide du roi de France, Henri Ier, les grands de Normandie qui ne voulaient pas le reconnaître pour leur duc, fait la conquête de l'Angleterre (1066), puis soumet les Danois, auxquels il avait envoyé pour les convertir l'abbé Helsin, qui, miraculeusement sauvé d'un naufrage, fit vœu d'établir la Fête de la Conception de sainte Marie (1072). Guillaume assiège Dol, dont les habitants tinrent bon jusqu'à ce que le roi de France, Philippe I, les vint délivrer. Réconciliation des deux rois. Guillaume, réprimant la sédition de son fils Robert à Gerberoy, fit une chute de cheval, et maudit son fils Robert, « qui éprouva manifestement les effets de cette malédiction » « *quam maledictionem evidenter perpessus est* » (p. 137).—Guillaume porte la guerre en France, incendie le château et les églises de Mantes, brûle deux saints anachorètes. « Aussi, Dieu irrité l'afflige-t-il d'une grave blessure dont il meurt. » L'Anonyme ajoute :

« Guillaume fut le plus courageux des ducs de Normandie, le plus puissant « des rois d'Angleterre, le plus digne d'éloges de tous ses prédécesseurs. Il était « prudent, mais rusé, *sapiens sed astutus*, glorieux, mais trop avide de réputa- « tion ; humble envers les serviteurs de Dieu, dur à qui lui résistait. Il faisait

(1) « Ibique ecclesiam cepit edificare in honore sancte Marie et ad multorum salutem et solatium, cui Deus ad auxilium et consilium adduxit [juxta desiderium cordis sui] Lanfrancum, virum in liberalibus artibus undecunque peritissimum, deinde Anselmum, virum per omnia approbatum, pollentem moribus, [consilio affabilem, misericordem, castum, sobrium]; in omni clericali studio mirabiliter eruditum ; qui ambo Cantuarie archiepiscopi sunt ordinati postea. Ex inde ad eumdem locum magni viri, clerici et laici ex nobile genere nati confluxerunt » (p. 135).

« arracher les yeux à qui prenait un cerf ou un sanglier, sans que personne n'osât
« murmurer; féroce, il aimait les bêtes féroces, dont il était comme le père :
« (Amavit feras ipse ferus, tanquam ipse pater esset ferarum) (p. 138);
« aussi, faisait-il raser les villas et chasser les gens de ces forêts de chasse,
« dites nouvelles forêts, pour les livrer aux seules bêtes fauves » (p. 138).
« Guillaume avait hérité de la Normandie, conquis le Mans, soumis la Bre-
« tagne, avait seul régné sur toute l'Angleterre, avait subjugué l'Irlande et le
« pays de Galles. Il était la terreur de tous ses voisins, et avait tellement
« assuré la tranquilité de son royaume qu'une jeune fille, couverte d'or, le
« pouvait traverser sans péril, et quiconque tuait quelqu'un pour n'importe
« quelle cause était puni de mort. »

L'Anonyme ne fait pas allusion, comme le manuscrit de Bayeux, à la rédaction du Domesday-Book, ce cadastre où Guillaume fit enregistrer la valeur de chaque hide des terres distribuées à ses compagnons de conquête.

Il fit construire le château de Caen et enceindre de murailles le faubourg; il fonda l'abbaye de la Bataille près d'Hastings, et l'abbaye de Saint-Étienne, à Caen, dont Lanfranc et saint Anselme eurent tour à tour la direction et où il fut enseveli, comme la reine Mathilde le fut dans l'abbaye de la Trinité, qu'elle avait fondée à l'autre extrémité de Caen.

Guillaume avait partagé ses États entre ses trois fils, donnant le duché de Normandie à Robert, le royaume d'Angleterre à Guillaume le Roux, et cinq mille livres d'argent à son troisième fils Henri, qui lui dit en pleurant : « Mais, qu'en ferai-je, si je n'ai lieu où demeurer? » Ce à quoi son père répondit : « Tranquillise-toi, mon fils, et confie-toi à Dieu,
« souffre en paix que tes aînés te précèdent, car, avec le temps, tout
« l'honneur que j'ai tu l'auras et tu l'emporteras sur tes frères en richesse
« et en puissance » (p. 139).

Les grands d'Angleterre s'insurgent (*cum perjurio*), voulant élire roi Robert, mais Guillaume les bat et acquiert par de riches présents les châteaux de Saint-Valery, d'Aumale, d'Eu et de Fécamp. — Le duc Robert vend une partie de son duché à son frère Henri et la lui reprend après en avoir reçu le prix : « ce qui déplut beaucoup à Dieu, qui remit à plus tard la punition de cette supercherie » *(que res valde Deo displicuit, sed vindictam in tempora reservavit).*

Guillaume le Roux envoie son frère Henri avec une grosse somme

d'argent pour combattre en Normandie; mais Robert, voulant se croiser avec les barons de France, partant pour la Terre-Sainte, demande à son frère Guillaume de suppléer à ses dépenses, en lui cédant pour gage son duché de Normandie, qu'il lui rendrait à son retour de la croisade, contre remboursement de 10,000 marcs d'argent que le duc d'Angleterre lui avance, tout joyeux de cet arrangement, qui lui assure cette riche contrée et le débarrasse de son frère Robert qui s'embarque pour la Terre-Sainte.

§ 10. — L'Anonyme, au lieu de raconter les faits purement historiques des Croisades, se complaît aux récits légendaires des apparitions de Notre-Seigneur et des saints propres à stimuler le zèle des chrétiens pour aller combattre les Sarrasins. Le Seigneur apparaît d'abord à un pèlerin normand et lui prescrit d'aller dire au pape Urbain d'ordonner la croisade; alors eut lieu l'assemblée de Clermont, où l'évêque fit mettre la croix sur les vêtements de ceux qui firent vœu d'aller en Terre-Sainte. Au siège d'Antioche, les Croisés furent réduits par la famine à manger des chiens, des rats; aussi, beaucoup s'enfuirent-ils, comme le comte de Blois.

Pensant que leurs malheurs ne provenaient que de leurs péchés, ils renvoyèrent les femmes dissolues; alors, pour les consoler et les encourager, éclata, dans le ciel en feu, une croix blanche à l'Orient.

Saint André apparut à un pauvre paysan de Provence, lui prescrivant de dire à l'évêque du Puy, légat du pape, d'exciter le peuple à bien combattre avec la sainte croix; puis, saint André le transporta dans l'église de Saint-Pierre, où il lui montra la sainte lance, que saint Pierre avait cachée sous l'autel, afin que, dès que la ville serait prise, il pût la montrer à l'évêque et au comte de Saint-Gilles; puis, le pauvre paysan fut retransporté à l'endroit où il gisait immobile et muet par l'effet de tremblement de terre.

Nouvelle apparition du Seigneur, attaché sur une croix de deux morceaux de bois noir, ronds et mal équarris, figurant celle à laquelle il avait été crucifié, et montrant ses cinq blessures qui désignaient les cinq espèces de guerriers croisés, assimilés: les premiers à ceux qui, à son exemple, bravent tout péril et qui, une fois morts, seront à sa droite; les seconds, aux apôtres; les troisièmes, à ceux qui se lamentaient de le voir souffrir; les quatrièmes, qui, au bruit de la guerre, se cachent dans

leurs maisons, à ceux qui criaient: « Qu'il soit crucifié ! »; les cinquièmes, les lâches, sont assimilés au traître Judas, à Pilate et aux bourreaux qui le crucifièrent.

Troisième apparition de Notre-Seigneur à un émir qui, sur son ordre trois fois répété, ouvrit la porte qu'il gardait, alors une voix retentit dans l'armée : « Entrez, entrez, puisque Dieu le veut ». Les Croisés entrèrent et massacrèrent les habitants. Mais, à cause de leurs péchés, les Croisés furent de nouveau assaillis par les Turcs et réduits à se nourrir de chiens, de rats et de chair humaine. — Cependant, un mort apparut à son frère qui s'enfuyait, l'encourageant à revenir parce que Dieu, apaisé par les prières de la Vierge. sa mère, rendrait son secours aux Croisés pour vaincre les Turcs.

Quatrième apparition de Notre-Seigneur au prêtre Étienne qui gémissait et priait dans une église, lui disant qu'il était « le Dieu des vertus, puissant dans le combat », que les Croisés offensaient par leurs débauches avec les femmes dissolues, mais qu'il les protégerait s'ils se repentaient. L'évêque, averti par Étienne, prêchait au peuple : « Revenez à Dieu et Dieu vous reviendra » : « *Convertimini ad me et Ego revertar ad vos.* » Au même temps, saint Luc apparut à un Syrien priant dans l'église Sainte-Marie de Tripoli, et lui dit qu'il arrivait d'Antioche, où Notre-Seigneur avait convoqué la milice du ciel, pour combattre contre les Turcs pour les pèlerins repentants; alors les Croisés, enflammés par ces révélations, formèrent huit corps d'armée et en virent cinq autres se joindre à eux pour culbuter et massacrer les Turcs.

Antioche une fois prise, les Croisés délivrés des Turcs, le pauvre Provençal révèle à l'évêque du Puy et au comte de Saint-Gilles l'endroit où était cachée la sainte lance, qu'ils découvrirent en fouillant à la place indiquée, et, pour en prouver l'authenticité, il franchit, en la portant dans ses mains, un brasier de treize pieds; pleins de confiance alor sdans le Christ, les Croisés marchent intrépides sur Acre et arrivent à Césarée, où un épervier rejette toute sanglante une colombe, sous les ailes de laquelle se trouvait un avis du roi d'Ascalon au duc de Césarée de se mettre en garde contre l'arrivée des Croisés (1).

(1) « Et venerunt Cesaream ; ubi cum essent, columbam de super exercitum volantem accipiter unus dejecit graviter plagatam, circa quam reperte fuerunt littere, quas deferebat

Apparition d'un saint révélant à un prêtre les noms des saints dont les reliques étaient déposées dans l'église Saint-Laurent, à Antioche. — Saint Georges apparaît au même prêtre sous la forme d'un adolescent de 15 ans, qui lui révèle qu'il est « le chef de l'armée des chrétiens » qui porteraient la relique à Jérusalem et qu'il les y accompagnerait. En effet, quand, au siège de Jérusalem, les Croisés n'osaient escalader les échelles, saint Georges, portant une croix rouge sur son armure blanche, leur faisait signe de monter. Ce fut alors que l'évêque du Puy, la croix à la main, monta et fut suivi des Croisés, qui prirent la ville de Jérusalem (15 juillet 1099). Ils en offrirent la royauté au duc Robert qui la refusa (*quod quare laboris causa erat*), « ce dont Dieu fut irrité contre Robert, à qui rien ne réussit plus dans la suite » (p. 146). — A son refus, Godefroy devint roi de Jérusalem et, après lui, son frère, le très brave (strenuissimus) Beaudouin I, à qui succédèrent leur neveu Beaudouin II, Foulques, comte d'Anjou, et son fils Beaudouin III, frère de Geoffroy, le vaillant comte d'Anjou, mari de l'impératrice. Ils soumirent à Dieu les villes voisines, à l'exception d'Ascalon, « quæ adhuc in scelere suo perseverat. » C'est alors que fut découverte une portioncule de la vraie Croix, qui avait été cachée depuis longtemps par un Syrien qui la révéla.

§ 11. — Cependant, Guillaume II le Roux était mort en 1100, laissant le trône à Henri I Beau-Clerc. Leur frère, Robert, à son retour de Jérusalem, lui suscite une guerre, car beaucoup d'Anglais le reconnaissaient pour roi, mais alors un accord eut lieu entre les deux frères, d'après lequel Robert recevrait chaque année 3,000 marcs d'argent, et le survivant des deux hériterait de celui qui mourrait sans héritier. Henri rompit le traité, et, envahissant la Normandie, acquit la ville de Caen à prix d'argent, conquit Bayeux par les armes, puis à l'aide de Foulques d'Angers prit plusieurs autres châteaux-forts; aussi, presque tous les grands de Normandie se soumirent-ils au roi qui retourna en Angleterre. Le duc Robert le va trouver à Northampton pour lui demander de lui res-

talis sententie ». « Rex Achalon duci Cesaree, salutem. — Generatio canina venit, gens « contentiosa contra quos per te et per alios legem tuam deffendas. Item annuncia aliis « civitatibus » (p. 145).

tuer, à l'amiable, *amicabiliter*, ce qu'il lui avait enlevé. Sur le refus du roi, le duc irrité regagne son duché ; le roi l'y poursuit et le bat à Tinchebray où, malgré ses prodiges de valeur, Robert est vaincu et incarcéré à perpétuité. « Mais comment s'en étonner ! son père l'avait « maudit, et il avait, craignant sa peine, refusé le trône de Jéru- « salem ! » (1).

Cette année-là (1106), apparurent dans le ciel (in cena Domini) deux pleines lunes, l'une à l'orient, l'autre à l'occident. Alors s'accomplit ce que Guillaume le Conquérant avait prédit, la veille de sa mort, à son plus jeune fils Henri.

Une lutte s'engage ensuite entre Henri I et Louis VI, qui voulait lui enlever la Normandie pour la donner à Guillaume Cliton, fils du duc Robert, mais Henri remporta la victoire et revint glorieux dans son royaume « *Deo* « *faciente, qui humiles exaltat.* » « Dieu lui accorda trois précieux dons: « la sagesse, la victoire et la richesse, grâce auxquels il l'emporta sur « tous ses prédécesseurs en prospérité. » (p. 148).

Henri entoura d'un haut et large mur la tour que le duc Richard avait construite à Rouen et en fit une demeure royale; dans cette tour se trouve la fenêtre appelée « Le saut de Conan » (Conani saltus) du nom d'un riche Rouennais, qui voulait livrer la ville aux soldats de Guillaume le Roux et que Henri, qui tenait alors le parti du duc Robert, fit précipiter du haut de ladite fenêtre.

Il fit encore exhausser la tour et le mur du château de Caen que son père avait bâti et laissa intact le mur dont son père avait enceint le faubourg ; puis il fortifia d'une tour et d'épaisses murailles le château d'Arques. Enfin il fit construire les châteaux-forts de Gisors, de Falaise, d'Argentan, d'Exmes, de Domfront, d'Ambrières, de Vire, de Gavray et la tour de Vernon.

— Suit alors une liste fantaisiste des rois d'Angleterre, où il n'y a d'exacte que la date du martyre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry.

Notre Anonyme fait en peu de mots caractéristiques une juste et sévère appréciation de Jean sans Terre, « *impius et dolosus totusque*

(1) « Mirares ! cui pater ejus maledixerat, et qui regnum Jerusalem renuerat, ut vacaret desidie et quieti, durare non potuit » (p. 148).

lubricus », qui, cité par son suzerain Philippe-Auguste, pour se justifier devant les pairs du royaume, du meurtre de son neveu Arthur de Bretagne (1), et, ne comparaissant pas, fut condamné par coutumace (2). Jean sans Terre, qui se trouvait aux confins de la Normandie, apprenant sa condamnation, s'enfuit en Angleterre et ne revint plus dans son duché de Normandie que Philippe-Auguste confisqua, le réintégrant définitivement, en 1201 (3), au domaine royal, 292 ans après la cession que Charles le Simple en avait fait à Rollon en 912.

L'Anonyme, laissant de côté les rois d'Angleterre, revient sans autre transition à l'histoire de France : « Regibus Anglie omissis, ad hystoriam Francorum revertor » (p. 150).

V.

Cette dernière partie du quatrième livre de la Chronique universelle de l'Anonyme de Caen est de beaucoup la plus intéressante et la plus curieuse à étudier ; elle comprend l'histoire de nos rois, depuis Philippe-Auguste jusqu'à l'année de la gabelle et de la trêve durant la Guerre de Succession du duché de Bretagne entre les deux Jeanne (1343), c'est-à-dire la quinzième année du règne de Philippe VI de Valois.

L'Anonyme, se contentant sans doute d'avoir mentionné par deux fois plus haut, la conquête de la Normandie, ne fait aucune allusion à la sage administration de Philippe-Auguste, qui divisa en prévôtés et en bail-

(1) L'Anonyme fait à tort du jeune duc de Bretagne, Arthur, le fils de Richard Cœur de Lion, dont il n'était que le neveu, étant le fils posthume de Geoffroy et gendre de Philippe-Auguste qui avait ainsi à venger son gendre et son allié.

(2) Notre Anonyme reporte à l'année 1205 cette réintégration de la Normandie, que Bernard Gui met en 1203 : « anno Domini MCCIII, Philippus totam Normanniam sibi subjicit post trecentos xv annos, ex quo Karolus Simplex eam Rolloni Dano et pagano cum filia sua dedit. » (Mst lat. 4975 f^{ts} 62 v° et 158 v°).

(3) L'Anonyme semble mettre une restriction à la réintégration définitive de la Normandie, en ajoutant par deux fois, p. 83 et 140 : « *Usque nunc* ». « Rex Francie tanquam et dominus dictum ducatum Normanie *usque nunc* tenuit »(p. 150), et p. 83 : « Rex Francie Philippus intravit Normaniam, eam sibi subjiciens contra prefatum regem Anglie Johannem, quam exinde tam ipse quam successores sui *usque nunc* in dictione sua tenuerunt. »

lages le domaine royal considérablement agrandi par l'annexion de l'Anjou, du Limousin, du Poitou et de la Touraine, ainsi que des comtés d'Amiens, de l'Artois, du Valois et du Vermandois, non plus qu'à la fondation de l'*Étude de Paris* ou Université, au pavage des rues et à l'enceinte de murailles de Paris ; il ne se sert de la mention de son nom que pour placer le récit de l'épisode des *Cottereaux*, au service du roi d'Angleterre, dont l'un d'eux injuriait, en blasphémant, la statue de la Vierge, placée devant l'église de Déols, et brisait d'un coup de pierre le bras de l'enfant Jésus, d'où le sang coula en abondance. Le diable se saisit du coupable, qui expira dans d'horribles souffrances. Le roi d'Angleterre accorda de grands privilèges à cette église et emporta le bras du divin enfant, dont le sang guérit beaucoup de malades. Il le déposa dans l'église qu'il fit bâtir en Angleterre et qu'il appela *Ecclesia de reditu*.

Puis l'Anonyme raconte la vision d'un pauvre infirme, gisant à Rome chez un cardinal, à qui il révéla que saint Denys l'Aréopagite lui avait annoncé qu'il venait d'arracher l'âme du roi Philippe aux démons par l'ordre du Seigneur, qui le réservait au Purgatoire, d'où il sortirait glorifié parce qu'il avait honoré les saints et fait de grandes libéralités aux églises et aux monastères. Le cardinal, notant l'heure de la vision, put s'assurer qu'elle coïncidait avec celle de la mort du roi pour l'âme duquel il fit prier.

Suivent deux plaisants récits caractérisant la débonnaireté de ce grand roi souriant à la familiarité de ses serviteurs. Un jour, il autorise son courrier (trotarius) à lui réciter à l'oreille et devant toute la cour un *Pater noster*, pour donner du crédit à ce pauvre messager, dédaigné jusque-là par les courtisans qui, le voyant parler ainsi tout bas au roi, se mirent à l'honorer, à le combler de présents et à le charger de leurs placets et pétitions.

Un autre jour, un mime (joculator) (1) prie le roi de lui venir en aide

(1) Ce devait être le spirituel jongleur dont M. Léopold Delisle a trouvé le nom : Hugues le Noir, dans le manuscrit de Tours, n° 205. — Les plaisanteries étaient proverbiales au XIII[e] siècle.—Banni de France, il rentra en grâce auprès de Philippe-Auguste, pour avoir osé dire au roi Jean sans Terre qui avait fait peindre une caricature de Philippe-Auguste avec un seul œil : « Il est merveilleux qu'en le voyant *vous ne vous effouriez touz.* » (Bibliothèque de l'École des Chartes, 29[e] année, p. 604).

attendu qu'il est son parent (consanguineus) déshérité, tandis que le roi avait obtenu tout l'héritage. Philippe lui demande de quel côté lui venait sa parenté, le facétieux plaisant lui dit que c'était d'Adam (ex parte Ade). « Alors, dit le roi, reviens demain, et je te restituerai ta part légitime », et le lendemain, lui donnant une obole, il lui dit : « Voilà la juste part de ta fraternité, car si j'en payais autant à tous mes frères au même degré, il ne m'en resterait pas autant de tout mon royaume. »

Louis VIII, durant ses trois années de règne, combat les Albigeois et détruit les remparts de la ville d'Avignon. L'Anonyme, fidèle à sa méthode de semer des épisodes à tout propos, raconte la vision d'un saint homme qui vit Dieu, irrité de la perversité de cette ville assiégée par le roi, commander à sa céleste armée de la détruire, mais le saint homme vit en même temps la Vierge planant au-dessus de la cité, intercédant pour elle, parce qu'il y avait dans l'église quelques fidèles catholiques, qui veillaient et priaient devant son autel tout illuminé de nombreux cierges. Elle obtint du Père de Miséricorde la conservation de la cité qui se rendrait à la volonté du roi.

Bien que notre Anonyme se complaise à parler longuement de saint Louis, il ne dit rien de sa guerre contre Henri III, soutenant Hugues de la Marche, ni de sa bravoure au pont de Taillebourg, ni de sa victoire de Saintes sur les Anglais, non plus de sa sage administration, de sa réputation d'équité qui le fit choisir par les barons anglais comme arbitre dans leur différend avec leur roi, ni de sa résistance au Saint-Siège dont il limita les droits sur l'Église de France par la *pragmatique* sanction, ni de l'institution du *guet*, ni de la réglementation des *corporations*, ni de la transformation des communes en *villes royales*, ni de l'établissement de la congrégation des *pauvres maîtres étudiants*, sous la direction de Robert de Sorbon, qui fut l'origine de la Sorbonne, ni enfin de ses *Établissements*, vrai Code de lois.

Négligeant toute la partie vraiment historique de ce grand règne, l'Anonyme ne s'attache qu'à la partie anecdotique de la vie privée du saint roi, dont il décrit les austères pratiques religieuses, auxquelles il astreint ses onze enfants, qu'il surveille « velut alter Thobias », leur enseignant surtout à craindre Dieu et à s'abstenir de tout péché. Il leur défendait de porter, le vendredi, des couronnes de roses ou autres coiffures de fleurs, à cause de la couronne d'épines imposée ce même jour sur la tête du Sauveur.

Du reste, l'Anonyme n'a fait qu'abréger, dans un résumé d'une énergique précision, tout ce qui se trouve détaillé dans les chroniques de Geoffroy de Beaulieu, confesseur de saint Louis, et de son chapelain, Guillaume de Chartres. ainsi que dans Guillaume de Nangis, les Chroniques de Saint-Denis et surtout dans l'admirable histoire de saint Louis, par le sire de Joinville, « qui a passé de longues années dans l'intimité « de ce grand roi, qui l'a connu mieux peut-être qu'aucun de ses con- « temporains, et qui a laissé de cette belle et sainte figure un portrait « frappant de vérité » (1).

L'Anonyme insiste, selon son habitude, sur la fondation des hôpitaux et des monastères que saint Louis enrichit à son retour de la Terre-Sainte, mais il n'en cite aucun, il ne mentionne ni l'hôpital des *Quinze-Vingts* ni ceux de Compiègne, de Pontoise et de Vernon, non plus que les abbayes des Cordeliers et de Saint-Cloud, de Royaumont, de Longchamp, des Filles-de-Dieu, près de Saint-Denis, ni les monastères des Frères de Saint-Augustin à Montmartre, ni les Chartreux de Vauvert, ni les Carmes de Charenton, ni les Blancs-Manteaux, ni les Frères de Sainte-Croix, etc., etc... Il se contente de dire que saint Louis fonda un grand nombre de monastères de tous ordres, qu'il les dota de riches revenus, et qu'il y venait souvent remplir des offices d'une admirable humilité. Il insiste sur sa profonde vénération pour le signe de croix, au point d'en défendre la représentation sur les tombes des religieux, de peur qu'on ne marchât dessus. Il nous fait assister à son agonie sur un lit de cendres, étendant les bras en croix et proférant ses dernières paroles pour recommander son âme à Dieu.

L'Anonyme ne manque pas, à défaut de faits historiques, de les remplacer par des légendes. Il raconte donc, en copiant Étienne de Bourbon, qu'au temps où saint Louis se croisait, alors qu'Odon, évêque de Jérusalem, légat du Saint-Siège, prêchait pour entraîner les barons à la croisade, un chevalier entendit dans une forêt, le jour de la Saint-Denys, les hurlements plaintifs des démons se lamentant : « Malheur à nous qui « avons tout perdu en perdant presque tous ceux que nous possédions, « tels et tels chefs et princes », et ils les nommaient. Le chevalier, entendant les noms des barons et chevaliers qu'il connaissait,

(1) P. v de la préface de M. Natalis de Wailly.

descendit terrifié de cheval, et lui et ses hommes d'armes se croisèrent, promettant de partir avec le roi ; puis, pour attester leur vœu, ils firent une croix avec des feuilles, et, ayant ainsi confondu les démons, ils se rendirent à Paris, annonçant à tous ce qu'ils avaient entendu des démons.

Vers ce même temps, à l'octave de l'Épiphanie, une violente tempête renverse les maisons, déracine les arbres, produit une inondation de la mer, qui submerge hommes et bêtes ; une avalanche de terre, se détachant des montagnes, engloutit près de 5,000 hommes dans la Bourgogne impériale. — Les Tartares, ayant envahi et saccagé les contrées orientales, se partagent en deux corps d'armée, pénètrent en Hongrie et en Pologne, qu'ils dévastent au point de réduire la Hongrie en un désert, où une épouvantable famine contraignit les mères à se nourrir de la chair de leurs enfants, et à remplacer la farine par la poussière d'une montagne, pour s'en faire du pain (p. 16).

Toujours à la même date de 1251, au temps de Ferdinand le Saint, un juif espagnol de Tolède, en rompant une roche pour agrandir sa vigne, trouva au milieu d'une pierre, qui ne portait aucune trace de fêlure, un creux contenant un livre dont les feuillets étaient de bois. Ce livre, écrit en trois langues : hébreu, grec et latin, contenait autant de lettres qu'un psautier et traitait du triple monde, caractérisant les qualités des hommes de chacun de ces trois mondes, depuis Adam jusqu'à l'Antéchrist. Il fixait le commencement du troisième monde à la naissance du Christ en ces termes : « Dans le troisième monde, le fils de Dieu naîtra de la Vierge Marie et pâtira pour le salut des hommes. » Le juif, en lisant ces mots, se fit baptiser avec toute sa famille.—Le livre disait aussi qu'il devait être découvert au temps de Ferdinand, roi de Castille (p. 161). —Après avoir signalé la reprise de Constantinople par l'empereur des Grecs (Michel VIII Paléologue), (1261) ; l'apparition d'une comète telle que nul être vivant n'en avait jamais vu d'aussi éblouissante, et une nouvelle invasion des Sarrasins voulant recouvrer l'Espagne, d'où les chassèrent les chrétiens unis aux Croisés ; puis la dévastation de l'Arménie par le Soudan de Babilone qui s'empare d'Antioche qu'il réduit en un désert, notre Anonyme revient encore à saint Louis, et raconte l'épisode du comte de Mâcon (1),

(1) V. notre table analytique, p. 194 et 196.

sans doute pour bien prouver la préférence que le roi donnait à l'ordre des Frères-Prêcheurs, en conseillant au fils du comte de se retirer dans leur couvent, où il aurait le plus de chance d'éviter le sort de son père, enlevé par le diable, et de sauver son âme (p. 162).

Philippe III règne 15 ans, et, après avoir vaincu le roi d'Aragon (Dom Pèdre), meurt à Perpignan. — L'Anonyme ne dit rien autre chose de ce règne, durant lequel le domaine royal fut considérablement agrandi par l'annexion de l'Aunis, de l'Auvergne, de la Champagne, du Poitou, du Nivernais, du Valois et bientôt du comté de Toulouse, puis de la Navarre, par le mariage de Philippe le Bel avec l'héritière de ce petit royaume.

Philippe IV le Bel règne 29 ans (de 1285 à 1314). L'Anonyme négligeant tous les actes, traités et guerres de ce règne, ne parle dans son résumé que du différend entre le roi et le pape. Philippe voulait obliger le clergé à payer la dîme. Boniface VIII, qui prétendait soumettre tous les rois à son autorité lui écrivit : « *Nous voulons que tu sâches qu'au « temporel aussi bien qu'au spirituel, tu nous es soumis comme le fils à « son père, et que la collation des prébendes ne te regarde nullement ; « nous réputons hérétiques ceux qui pensent autrement.* » Le roi fit brûler ces lettres, scellées de la bulle papale, puis convoquant à Paris les barons, les prélats, et pour la première fois les députés du peuple, il expose aux trois ordres réunis ses griefs contre le pape, déclarant aux prélats que ceux qui tiendraient pour le pape seraient exilés ou décapités. A cette nouvelle, Boniface VIII maudit ceux qui avaient brûlé les têtes de saint Pierre et de saint Paul empreintes sur la bulle de plomb, et, mettant en interdit le royaume de France, il envoie un chapelain pour publier à Paris la sentence d'excommunication, ce qu'il ne put exécuter, car le Roi le prévint à temps et le retint prisonnier.

L'Anonyme prétend, bien à tort, que Philippe, voyant qu'il ne pourrait obtenir l'absolution du pape que par un acte d'humiliation et dédaignant de le supplier, songea à le faire périr : COGITAVIT DE IPSIUS PAPE INTERITU.—(Cette calomnie ne se trouve pas dans la Chronique de Bernard Gui).—Cette odieuse accusation de l'Anonyme n'est nullement fondée, elle est même contredite par le récit de la scène déplorable d'Anagni (1),

(1) V. la note 1 de la p. 164.

durant laquelle Guillaume de Nogaret arracha des mains de Sciarra Colonna le pape qu'il avait frappé au visage de son gantelet de fer et qu'il voulait tuer. Guillaume de Nogaret l'en empêche, car il ne voulait que contraindre le pape à consentir à la réunion d'un concile devant lequel le roi exigeait que comparût Boniface. Mais celui-ci, revêtu du manteau de saint Pierre, la couronne de Constantin sur la tête, tenant dans ses mains les clefs et la croix, méprisant avec une imperturbable fermeté les reproches et les menaces, maudit le roi jusqu'à la quatrième génération. — Cependant, les habitants d'Anagni, touchés de tant d'énergie, de la part d'un vieillard de 86 ans, le délivrent, le ramènent triomphant à Rome où le pape, épuisé, meurt frappé de démence. Mais, quelque indigne qu'ait été la violence faite au pape, on ne peut accuser Philippe le Bel de l'avoir voulu faire assassiner.

La malédiction du pape eut de fâcheuses conséquences, car, au dire de l'Anonyme, de graves inconvénients firent expier sa faute au roi, comme beaucoup l'affirment. « *Inconvenientia, que, propter peccatum suum, multi asserunt sibi accidisse* » (p. 165) : d'abord, 1° l'année même où il agit si mal à l'égard du pape, il vit périr dans le combat de Mons-en-Puelle les comtes et barons qui avaient brûlé les bulles pontificales; puis, 2° ses trois fils, Louis le Hutin, Philippe V le Long et Charles IV le Bel, se succédèrent à peu d'intervalle, après un règne écourté, et moururent sans héritiers mâles, et, de plus, leurs trois femmes furent convaincues d'adultère. La seule femme de Philippe le Long, Jeanne de Bourgogne, put se soustraire au supplice de sa sœur Blanche et de sa belle-sœur, Marguerite de Bourgogne; enfin, 3° Philippe le Bel fit, dans une chasse, une chute de cheval et en mourut.

Malgré les importantes innovations et améliorations administratives, telles que : la fixité du Parlement; l'introduction de la bourgeoisie dans les États-Généraux annexée au clergé et à la noblesse sous le nom de Tiers-État, et les droits plus étendus que par le passé aux communes; enfin, la substitution du pouvoir public au pouvoir féodal et ecclésiastique, Philippe le Bel s'aliéna l'affection de ses sujets en les écrasant d'impôts, en altérant sans cesse les monnaies, en chassant les Juifs dont il confisqua les biens, en condamnant les Templiers pour s'emparer de leurs immenses trésors, à la date de 1307, indiquée par ce vers chronogramme : « Templis exilium dant-c-bis et Lilium », d'un poëte caën-

nais que l'Anonyme qualifie de « FAMOSISSIMUS GRAMMATICUS », qui reste une énigme aux plus érudits. — Entre le règne de Philippe le Bel et celui de Louis X, l'Anonyme a intercalé un fait divers relatif à une androgyne qui abusait des jeunes filles, à Bayeux et à Caen.

Louis X le Hutin inaugure son règne de deux ans à peine par le supplice du surintendant des finances, Enguerrand de Marigny, qui fut pendu au gibet de Montfaucon, victime de la jalousie et de la haine du frère et du fils de Philippe le Bel, qui en avait fait son favori et son conseiller intime, C'est à cette condamnation sans preuves que beaucoup atttribuèrent les guerres et autres malheurs du royaume (1), tels que : la révolte des Flamands que Louis le Hutin voulut réprimer avec une grande armée, mais les pluies détrempèrent le terrain, détruisirent les moissons et les fruits, et forcèrent le roi à ramener en France ses troupes découragées, ayant perdu ses bagages dans des chemins impraticables.

Il y eut une extrême disette de blé et surtout de sel, dont le sétier valut à Caen jusqu'à 12 livres tournois, et le boisseau jusqu'à 24 sols. Il en résulta une grande mortalité. Le roi mourut, ainsi que son jeune enfant posthume, « *per venenum*, ut dicebatur » (p. 167). L'Anonyme oublie comme toujours les faits historiques, tels que l'autorisation accordée aux Juifs de rentrer en France moyennant contribution financière, et la facilité aux serfs des domaines royaux de s'affranchir, en achetant les droits d'hommes libres. Louis X disait dans sa belle ordonnance : « Comme
« selon le droit de nature, chacun doit être *franc*... considérant que
« notre royaume est nommé le royaume de France, nous ordonnons que
« les servitudes seront ramenées à franchise, et nous voulons que les
« autres seigneurs, qui ont hommes de corps, prennent exemple de nous
« pour les ramener à *franchise*. »

Louis X laissait la reine Clémence de Hongrie enceinte du jeune Jean I qui ne vécut que quelques jours. Les légistes et les États-Généraux, appliquant à la couronne de France un article de l'ancienne législation des Francs Saliens, exclurent du trône la fille de Louis X, Jeanne II, proclamèrent roi le régent Philippe V le Long qui régna de 1316 à 1322. Il était à Lyon pour forcer les cardinaux à élire un pape. Le siège pontifi-

(1) « De quo regnum fuit satis desolatum, multis inde putantibus bella et alia incommoda regno evenisse » (p. 166).

cal était vacant depuis plus de deux années, sans qu'ils eussent pu s'entendre sur le choix du successeur de Clément V. Philippe, apprenant la mort de son frère Louis X, invite tous les cardinaux à se rendre au couvent des Frères-Prêcheurs, afin de célébrer l'office des morts pour son frère. Mais dès qu'ils y furent tous arrivés, en homme avisé, (ut vir providus), il fit clore le couvent, de sorte qu'ils n'en purent sortir avant d'avoir élu pape Jean XXII. Une fois couronné, Philippe V laisse les Juifs rentrer en France, rend de sages ordonnances sur les finances et l'administration, déclare le domaine royal inaliénable, donne à des roturiers des *lettres* de *noblesse*, et laisse les bourgeois s'organiser militairement. Les Pastoureaux inondent Paris et Avignon.

Philippe V mourut après six ans de règne, de 1316 à 1322, ne laissant que des filles. L'application de l'article de la Loi Salique à la couronne de France, qu'il avait obtenue des États-Généraux pour exclure sa nièce du trône, servit à son frère Charles IV pour en exclure ses filles. Charles régna six ans comme son frère, de 1322 à 1328. Il chasse de nouveau les Juifs du royaume. Il recommence la lutte contre Édouard II, qui avait refusé de lui rendre hommage pour son duché d'Aquitaine. L'Anonyme ne dit rien de ses sages ordonnances sur le commerce, la fabrication des monnaies, l'exemption de la taille en faveur des villes de Normandie, ni de l'exécution du puissant baron de L'île Jourdain qui, malgré les privilèges de son ordre et l'intervention du pape, fut condamné par le Parlement à être pendu, après avoir été traîné à la queue d'un cheval.

Charles IV, comme les deux autres fils de Philippe le Bel, mourut, ayant survécu à ses deux fils, laissant, faute d'héritier, la reine enceinte et la régence à son cousin Philippe de Valois, qui devint roi, la reine ayant donné naissance à une fille, Blanche de France.

Philippe VI de Valois, de 1328 a 1350.

Ce dernier chapitre, comprenant les quinze premières années de ce roi, est plus historique que les précédents. A part quelques faits divers, tels que la mention de la naissance d'un enfant de Caen, ayant deux corps, et celle d'une très violente tempête déracinant les arbres, brisant et renversant les tours, qu'enregistre l'Anonyme, il donne un exact

résumé des événements du règne de Philippe VI. Il débute en bon religieux, en s'occupant du pape Jean XXII « qui, aimant les nouveautés en matière religieuse », introduit de nouveaux cantiques et de nouvelles prières dans les cérémonies de l'Église, puis l'Anonyme aborde, pour ne plus le quitter, le récit vraiment historique.

Philippe cherche à se concilier les Flamands et à faire la paix avec les princes chrétiens. Il reçoit, dans la cathédrale d'Amiens, l'hommage du roi d'Angleterre, Édouard III, pour son duché d'Aquitaine ainsi que pour le Ponthieu, et contracte alliance avec lui (*federe inter eos habito*).

Philippe se rend incognito (*occulte in habitu privato*) avec quelques-uns des siens en pèlerinage à St-Louis-de-Marseille. En en revenant, il est reconnu à Avignon, où le pape, tout le clergé et le peuple le reçoivent avec grand honneur.

De retour en France, il s'efforce de ramener l'état du royaume à celui où il était du temps de saint Louis, en taxant et évaluant toutes choses, et surtout les vivres à un juste tarif, mais son ordonnance n'eut pas d'effet, à cause de l'avidité cupide des marchands, vendant leurs denrées aussi cher qu'ils le pouvaient. Cependant Dieu y remédia en réduisant le marché des marchandises à rien par l'excessive abondance du blé et du vin.

Pour faire rendre à chacun bonne justice, Philippe VI envoie dans tout le royaume des enquêteurs (inquisitores), chargés de surveiller la gestion des baillis, sénéchaux et autres officiers royaux, dont quelques-uns furent mis à l'amende et d'autres à la potence ; il fit ainsi justice des malfaiteurs et des perturbateurs (*turbatoribus*).

Comme il avait l'intention de se croiser et d'aller en Terre-Sainte, il amassa une immense somme d'argent.

En 1332, il investit son fils Jean du duché de Normandie et l'arma chevalier, donnant à cette occasion un très grand festin et une fête magnifique à Paris, le jour de la Saint-Michel du Mont-Gargan.

L'année suivante (1333), tous les adultes et même un très grand nombre de plus âgés qui s'appelaient *Pastoureaux*, affluant, sans discontinuer, en immenses troupes, de tous les châteaux et villes de Normandie, de Bretagne et du Mans, se rendirent, du mois de mai au mois de décembre, à Saint-Michel du Mont-Tombe, et cela, avec une telle impétuosité et une telle ardeur de foi, qu'ils abandonnaient tout, et ce qu'ils avaient à faire ou à garder, quittant, sans permission, maîtres et parents,

sans pain et sans argent, ne pouvant être retenus par rien ; et ce qui était plus merveilleux, ils allaient toujours en avant et revenaient en chantant et louant Dieu, dansant et trépignant de joie et ne se nourrissant que très peu et bien misérablement. Il s'ensuivit une famine et la peste. — La disette de pain, en France et en Espagne, et de poisson, à Caen, fut extrême. Un cent de moules du Cotentin coûtait près d'une livre tournois ; et l'hiver reprit en avril avec vent, pluie, froid et grêle comme en février.

L'Anonyme consacre tout un alinéa au luxe effréné des vêtements à la mode sous Philippe de Valois : aux larges surcots à longues manches pendant derrière les bras, que les hommes portaient sous Philippe le Bel, on substitua d'étroits pourpoints qu'adoptèrent les nobles et les fils des riches bourgeois, les ornant de diverses couleurs simulant des oiseaux, des bêtes, des arbres, des herbes et des armoiries, et dont la façon coûtait plus que la riche étoffe ; on portait aussi des *Cotardies (Cottes hardies)*, qui adhéraient tellement au corps qu'elles semblaient cousues à la peau nue et qu'il fallait de l'aide pour les ajuster au corps et les en retirer ; les capuchons, autrefois extrêmement étroits, avaient alors une longue cornette pendant jusqu'au jarret (1).

Les mœurs se ressentaient de cette dépravation du goût, aussi l'Anonyme constate-t-il que la fraude, le mensonge et l'avarice corrompaient tellement toute la nation que les débiteurs ne restituaient plus ce qu'ils devaient, que l'on cachait son argent et que l'on ne machinait plus que calomnies, trahisons et perfidies. On étranglait les riches à cause de leur richesses, sous un faux soupçon de crime supposé ; mais était déclaré innocent quiconque pouvait se racheter et condamné celui qui ne le pouvait pas faute d'argent,. On pendit à Paris beaucoup de gens enrichis.

L'Anonyme, sans doute pour reprendre haleine, revient toujours à ce qui se passe à Caen et cite le fait de ce pauvre clerc de Caen, d'infime naissance, qui sut amasser tant et de si grandes richesses dans son office de tabellion que, grâce à son habileté et à ses richesses, il était partout et pour tous plus prisé que les nobles et les baillis. Mais enfin accusé de briques et d'extorsions et condamné devant les enquêteurs

(1) V' les notes 3, 4, 5 et 6, p. 171.

royaux, il fut bel et bien pendu. Sa cléricature ne lui servit de rien— (ce qui lui arriva parut un jugement de Dieu), car il était marié et dédaignait de porter en public•les habits de clerc et la tonsure, il avoua du reste, au gibet, qu'il n'avait jamais volontiers défendu les causes ecclésiastiques et qu'il les avait toujours autant que possible réputées viles et injustes.

Avant de reprendre son récit historique, l'Anonyme signale encore que le lendemain matin de la fête des saints Jude et Simon, en 1335, il souffla un vent si violent qu'il renversa tours et gibets ; et que, en janvier, les ponts s'écroulèrent à Paris.

Vers ce même temps (2), Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, accusé d'avoir commis un faux au sujet du comté d'Artois, s'enfuit en Angleterre et fut condamné par contumace au bannissement. Ce fut alors qu'il excita Édouard III à revendiquer le trône de France (3). C'est donc à la trahison du beau-frère de Philippe VI qu'est due cette si longue et douloureuse guerre « *guerra dolosa* », qui dura 117 ans et mit en péril l'honneur et le salut de la France.

Pour se faire de fidèles alliés, Philippe VI confirma aux Normands tous leurs privilèges et leur en concéda de nouveaux, aussi lui promirent-ils plus de cinquante mille livres tournois, mais, en gens prudents, ils mirent cette condition : qu'ils auraient la lettre de concession bien et dûment scellée du sceau royal, ce qui leur fut accordé. Tous les revenus de la terre et toutes les propriétés furent estimés en Normandie ; on payait trois oboles par livre ou douze deniers par acre selon la valeur des terres.

Les Flamands chassèrent leur comte (Louis de Nevers) et mirent à leur tête le brasseur de Miel (*Ydromellatorem*), Jacques d'Artevelde, et, s'alliant au roi d'Angleterre, ils s'emparèrent de la flotte des Normands prête à guerroyer contre Édouard III et leur tuèrent beaucoup de monde à la bataille de l'Écluse, dont le désastre fut en partie réparé par leur échec à Tournai et leur défaite à St-Omer. — La trêve fut conclue et Édouard dut se résigner à rentrer en Angleterre, sans avoir pu

(1) C'est en 1332 et nom 1335 qu'eut lieu la condamnation de Robert d'Artois (V. note 4, p. 172).

(2) V. note 1, p.173.

gagner un pouce de terre de la France. mais la Guerre de Succession du duché de Bretagne mit encore face à face les deux rois rivaux.

Le duc de Bretagne, Jean III, mourut sans héritier, le 30 avril 1341, deux compétiteurs se disputèrent le trône ducal : Charles de Blois, neveu de Philippe VI, du chef de sa femme Jeanne de Penthièvre, nièce du feu duc, et Jean de Montfort, frère puîné de Jean III.

Les Bretons ne voulant pas reconnaître Charles de Blois pour duc, une grande guerre éclate en Bretagne. La France soutient Charles de Blois et l'Angleterre embrasse le parti de Jean de Montfort.

Les Génois, alliés de Philippe VI, envoient leurs galères à Caen, à Rouen, à Paris et dans autres villes, mais des traîtres ayant promis à Édouard III de brûler, en une seule nuit, toutes les galères à l'aide du feu grégeois furent surpris à temps (*nutu divino*), convaincus et pendus dans les endroits où chacun d'eux avait promis de brûler les galères.

Alors meurt le pape Benoît XII, allié du roi d'Angleterre, et tous les traîtres, qui avaient falsifié les lettres du roi relatives aux trêves, furent pris et livrés à divers supplices.

Le roi d'Angleterre vint au secours des Bretons, mais le nouveau pape Clément VI envoya deux cardinaux pour conclure un armistice de trois ans, du 19 janvier 1343 jusqu'à la Saint-Michel 1346, avec cette clause, qu'au bout de ce terme, chacun des deux rois reprendrait, en cas de non parfaite entente, la situation où il se trouvait. Alors Édouard III regagne l'Angleterre avec ses troupes qui périrent presque toutes en mer ; le roi put à grand'peine s'échapper dans un navire avec quelques nobles, tandis que ses armes, ses chevaux et beaucoup de ses gens, chargés d'or et d'argent, furent engloutis.

Philippe fit bonne et prompte justice de ceux qui l'avaient trahi ; les deux principaux étaient deux très puissants seigneurs, qui avaient promis au roi d'Angleterre de lui livrer la Normandie : Godefroy d'Harcourt, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, et Olivier de Clisson, seigneur de Thuit, près Caen. Ce dernier eut la tête tranchée à Paris, son corps fut pendu au gibet et sa tête envoyée en Bretagne, sa patrie, pour qu'elle fût suspendue publiquement à Nantes même, où il avait perfidement fait brûler les galères génoises. Il révélait les desseins du roi de France au roi d'Angleterre. Quant à l'autre traître, il fut banni par contumace, n'ayant pas répondu à l'appel en justice. Il avait fortifié son

château de Saint-Sauveur pour recevoir le roi d'Angleterre, sous prétexte de se défendre contre l'évêque de Bayeux, qu'il avait traîtreusement assiégé dans son château de Neuilly. Les autres complices expièrent leur trahison par une mort infamante.

Il y eut alors une excessive cherté de toutes choses et surtout des denrées, quoiqu'il en y eût une grande abondance, à cause de la faiblesse de l'argent (le sterling valait 20 deniers et le tournois d'argent cinq sols de monnaie usuelle).

Philippe fit frapper de nouveaux tournois et parisis, prescrivant de réduire la monnaie usuelle de cinq deniers à un tournois, croyant que le peuple diminuerait d'autant le prix des marchandises, mais néanmoins on vendit le blé, de jour en jour, de plus en plus cher, au point que, dans la ville de Caen, le boisseau de froment valut *dix sols tournois*, le boisseau d'avoine *trois sols*, le boisseau d'orge *sept sols*, ainsi que le boisseau de pois, qui ne valait auparavant qu'un seul sol de faible monnaie. Aussi y eut-il une terrible famine dans tout le royaume de France.

Le roi voulut imposer une gabelle de froment, mais le peuple n'y consentit point, car le roi avait déjà sa gabelle de sel, de sorte que marchands et tous autres étaient forcés d'acheter au roi leur provision de sel (1343).

L'Anonyme termine le dernier chapitre de sa Chronique, comme il l'avait commencée par un fait divers relatif à Caen.

« J'ai vu, dit-il, dans la ville de Caen un enfant de quatre ans, né à Jort, du diocèse de Sées, qui avait les yeux ouverts et tous les membres, comme chacun, et qui cependant ne pouvait se servir d'aucun d'eux ; il ne voyait pas, ne mangeait que de la bouillie à grand'peine, ne pouvait ni toucher *(nihil palpabat)*, ni pleurer, ni parler, ni s'asseoir, ni marcher ; ce qu'attestaient son père et sa mère ainsi que les évêques de Lisieux et de Sées. »

Cette dernière mention de Caen, ajoutée à toutes celles que nous avons citées dans l'analyse de la Chronique, prouve bien que notre Anonyme l'écrivait à Caen, dont il note le prix des denrées et de marchandises.

ERRATA EMENDANDA

Page	Ligne	*Au lieu de :*	*Il faut lire :*
1	7	CCCXVII	CCCLXVII
Id.	30	Valantinien	Valentinien
2	31	avant p. 610 ajouter :	t. XXVIII
Id.	34	Jormandès	Jornandès
4	2	ducatu	ductu
6	17, 18, 19	CCC	CCCC
7, 8, 10	5, 3, 14	CCCLVIII, CCCLXXXIII, CCCXCIX	CCCCLVIII, CCCCLXXXIII, CCCCXCIX
20	26	Anchiso	Ansechiso
Id.	28	Mezensem	Metensem
23	8	Regis	Regi
Id.	39	des Gérinus	de Gérinus
25	37	consulter cette	consulter sur cette
29	25	ab urbem	ad urbem
31	26	fusco	fuso
34	13	totundit	contudit
37	9	quarta	quanta
38	36	Casinius	Canisius
39	11	hoc	hos
40	7	commeriaco	Commeriaco
46	9	laetenter	latenter
52	18	membris	membra
54	2	pape	papa
55	6	la 59me	la 39me
56	1	fluminibus	fulminibus
58	20	1145	1245
60	6	Turone	Turonem
Id.	10	sevitia	sententia
69	10	Rothomagnum	Rothomagi
73	28	HUGUES est conduit	CHARLES est conduit
77	16	auxilio	auxilium
Id.	34	le P. Labbé	le P. Labbe
79	5	exercitium	exitium
85	26	Nemius	Nennius
86	5	memorum	nemorum
88	38	viride seutum	viride scutum

90	10	et inde tractum ; est	et inde tractum est ;
93	6	consilio	concilio.
95	13	la grande lamière	la grande lumière
100	25	Imperatore	imperatori
103	15	nisi calcina misceretur alicujus sanguine	nisi calci misceret alicujus sanguinem
111	7	CCCCXXI	CCCCLXXXI
121	33	ajouter avant « légitime sa prise de possession	Henri de Huntingdon légitime sa possession.
126	6	statum	statim
133	10	(2)	(4)
134	8	tuosque	suosque
135	9	rati	nati
Id.	37	depuis le ms. Français	d'après le ms. Français
136	11	σὐλγηψιν	σὐλληψιν
139	25	vadio	vadimonio
146	12	post tunc	post hunc
147	2	Philastea	Philistea
151	1	Ricardis	Ricardi
152	33	667000	567000
Id.	34	540600	540000
160	11	tus	tuas
Id.	16	in hoc	in hac
165	39	aqui	at qui
171	31	robes foncées	robes froncées
176	12	quo fuit maxima	quo tempore fuit maxima
177	3	Rex que voluit	Rexque voluit

DE ORIGINE FRANCORUM (1).

Post Trojane civitatis excidium (*a*), victoribus Grecis, Trojanorum pars una cu[m] Enea ad fundendum (*b*) Romanorum imperium ad Ytaliam p[er]rexit. Pars alia, duce Antenore, in finitimas Pannonie (2) partes secus Meothides palludes (*c*) p[er]venit. Ibiq[ue] civitatem edificavit q[ua]m ob sui me[m]oria[m] Sycambriam vocav[er]u[n]t (3).

Post h[æc] per longum tempus, videl[icet] t[em]p[o]ribus Valentiniani imp[er]atoris qui regnare cepit cum Valente f[ra]tre suo, anno d[omi]ni CCCXVII (4), Alanis rebellantibus contra Valentinianum, cum eos non posset imperator penitus debellare, proposuit q[uod] si qua gens eos posset conterere, decem annis eos a tributis liberos redderet. Qua pactione Trojani, qui Sycambriam

(1) Ce 1er chapitre est un résumé de la Chronique de Sigebert de Gemblours, toute composée de fragments extraits de Prosper, Jornandès, Frédégaire, Paul Diacre et des *Gesta rerum Francorum*.

(2) Dion Cassius (XLIX, 36). — Maltebrun et Huot (t. I, p. 63 ; t. II, p. 302). — Desdevises du Dézert (*La Macédoine*, p. 59, 60).

(3) SYCAMBRIA, ville de la Pannonie septentrionale, devint AQUINCUM, appelée ALT-OFEN, en allemand, et BUDE, en hongrois. D'après la tradition, rappelée par Ortélius, dans son *Thesaurus Geographicus*, une inscription déterrée à Bude, lors de la construction du palais de la reine Béatrice, au temps de Mathias Corvin, indiquerait l'origine du premier nom de cette ville : « Legio Sicambrorum, hic præsidio collocata, civitatem ædificaverunt, quam ex suo nomine vocaverunt. » — Quant aux *Sicambres* ou Sieg-ambres (hommes de la Sieg), ils semblent mentionnés pour la première fois par César, qui les place au-delà du Rhin, parmi les Germains, *trans Rhenum apud Germanos* (de *Bello Gallico*, l. IV, c. 16, 19; VI, 35). C'est donc à tort que l'abbé de Marolles, traduisant l'assertion d'Ortélius, sans le citer, écrivait que « les Sicambriens estoient des peuples de la Gaule, selon les *témoignages* de César et de Strabon. » Or, Strabon (VI, c. II, p. 70), comme Tacite (*Annales*, I, 9; II, 26; IV, 47; 39, et *Germ.*, 33), Suétone (II. 21; III, 8), Ptolémée et Dion Cassius (l. IV, 32, 33), tous les placent sur la rive droite du Rhin, à l'endroit où la Table théodosienne, dite de Peutinger, indique la *Francia*. D'où la confusion continuelle entre les Sicambres et les Francs. Vr H. Martin (t. I, p. 118); Guérard, sur le nom de la France (*Annuaire de la Société de l'Hist. de France*, 1849); Eug. de Rozière (t. I, des *Formules usitées du Ve au Xe siècle*).

(4) C'est en 364 et non en 367 que Valantinien fut proclamé Auguste par l'armée à Nicée, après la mort de Jovien, et c'est cette même année qu'il s'associa son frère Valens, à qui il donna l'Orient. Les erreurs de dates sont trop fréquentes pour les signaler chaque fois. — La date de 367 est cependant adoptée dans l'*Epistome historiarum* d'Horace Turselin (Torsellino) — (Rome, 1598, et Caen, 1657).

(*a*) Le ms. de Bayeux porte *incendium*. (*b*) pour *fundandum*. (*c*) pour *Meothidas paludes*, — mais nous respecterons l'orthographe trop souvent défectueuse de notre texte, afin de faciliter la reconnaissance de parenté entre les mss. reproduisant les mêmes fautes. Nous ne corrigerons, en les signalant, que les erreurs du copiste qui rendent le texte inintelligible.

habitabant, in sua prudentia et fortitudine confisi, Alanorum gentem ext[erm]i-[n]averunt, et ita Valentiniano sat[is]fecerunt; qui, eorum v[ir]tutem admiratus (*a*), eos a ferocitate Francos appellavit, ut sup[ra] dicit[ur] u[b[i de Valentiniano imperatore. Sed et ipsi Trojani exinde Francos se vocaverunt, quia erant a tributo franci et liberi, vel quia eis preerat aliquis nomine Francus (1).

Transacto (*b*) decennio, cum Romani (*c*) repeterent tributum a Francis, Franci non solum tributum negare, s[ed] etia[m] Romanis presumunt rebellare; Rom[ani] aut[em], collecto exercitu, in Francos irruunt et eos victos de Sycambria exire faciunt (*d*).

Tunc Franci, totis viribus et innumeroso freti exercitu, Marchomere et Genebaldo (*e*) ducibus, a Sycambria egressi, plurima Germanorum oppida secus ripas Rheni fluminis p[er]vaserunt; quorum numerus cu[m] p[ri]mo suo adventu in Sycambria vix ad duodecim mil[l]ia fuisset, in tantam convaluerat gentem, ut esset omnibus formidini et terrori, unde sicut pretio sui sanguinis a tributo soluti nullum vectigal ulterius solvere noluerunt, nec fuit quisquam qui eos jure belli possit redigere sub jugum tributi.

Ad evide[n]ciam quoque sequentium nec non precedentium, que supra de Ro[ma]nis d[ic]ta sunt, u[bi] de Gothis, Hunis et Vandalis pluries fit mentio, no[tum] est quod Gothi, qui apud antiquos Gethe dicti sunt (2), Scandiam, Scithie (3) insulam, primo incoluerunt, cujus possessione non contenti cum rege eorum Berith inde exierunt, et vicinas insulas Scithie et terras perag[ra]ntes [vicinas] gentes bellis lacessebant. Postea vero sub Filomere, rege quinto eorum, ad ulteriora Sithie progressi [ad citeriores] usque rippas Danubii, terras Tracie, Dacie Messieque diu longe lateque pervagati sunt. Ibique per multa tempora inhabitantes creverunt (*f*) in gentem magnam, qui nomine et fortitudine se

(1) Tradition de l'origine troyenne des Francs, appelés Francs soit à cause de leur force et férocité, en faisant dériver leur nom de *Frak* ou de *Wrang*, soit parce qu'ils étaient affranchis du tribut à payer à l'empereur, soit enfin à cause du nom Francus ou Francion, leur chef. — V. les *Origines d'Isidore de Séville*, l. IX, Dom Bouquet, I, 818; — Fréret, *De l'origine des Français et les établissements dans la Gaule*, t. V, p. 155; — M. Joly, *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, p. 610 et suiv.; — Fustel de Coulanges, *Les impôts au Moyen-Age* et les *Institutions politiq. de l'Ancienne France*, VII, 531.

(2) Saint-Jérôme, Paul Orose et Procope.

(3) *Scandia*, *Scanzia canceo*, la Scandinavie, que les anciens croyaient être une île. Jormandès.

(*a*) Les mss. d'Avranches et de Bayeux : « *Virtute delectatus.* » (*b*) « *exacto* », mss. A et B. (*c*) « *exactores* », mss. A et B, ainsi que les éditions de Sigebert, de Pistorius, de Le Mire et de Migne. (*d*) Ces quatre derniers mots remplacent : *Usque ad internecionem pioterunt*, de Sigebert. Mss. d'Avranches et de Bayeux et les éditions. (*e*) Sigebert, d'après la *Gesta Reg. Franc.*, met les Francs sous la conduite de Marcomir, fils de Priam et de Sunnon, fils d'Anténor. (*f*) *coaluerunt*, ms. de B. et les éditions de Sigebert.

ampliaverunt, viribus ingentes (*a*), ingenio callentes, ph[ilosoph]ie studiis eruditi (*b*), humanitate et honestate aliis barbaricis gentibus p[re]minentes.

Denique Wandali de Sithia oriundi, a Gothis victi, alienas terras invadere ceperunt, qui suas retinere non potuerunt; hos c[ir]ca Danubium co[m]morantes, rursum Gothorum rex [Giberich] bello victos inde exturbavit et ad hoc repulit (*c*) ut, relictis sedibus, romano imperio se subderent, et a Constantino magno locum habitandi sibi dari suppliciter peterent, quod et impetraverunt et sibi [ab eo delegatas] Pannonias per lx (*d*) annos [pacifice] inhabitaverunt.

Hlomer autem Getharum rex, Gandarici magni filius, qui, post egressum Scanthie insule, jam qui[n]to loco tenens principatum Getharum, cum terras Scithie cum sua gente introiit, repperit in populo suo quasdam magas mulieres, quas getico s[er]mone Alirunnas (*e*) dicunt, easque habens suspectas, de medio sui proturbat, longeque ab exercitu suo [fugatas] in solitudine coegit errare. Quas silvestres homines [quos] nonnulli Faunosficarios vocant, per desertum vagantes dum vidissent, et in earum complexibus se in coitu[m] miscuissent, genus hoc ferocissimum ediderunt. Quod fuit primum inter paludes Meothidas minutum, tetrum atque exile q[uasi] hominum genus, nec alia voce notum n[is]i q[uod] humani sermonis ymaginem assignabat, et quos bello forsitan minime superabant, vultus sui terrore nimium pavorem ingerentes, t[er]rib[i]litate fugabant, eo quod erat eis sp[eci]es pavende nigredinis, et velut quedam (si dici fas est) defformis offa non facies, h[abe]nsque magis puncta quam lumina. Quorum animi fiduciam prodit torvus aspectus. Qui etiam in pignora sua primo die nata [de]seviunt. Nam maribus ferro genas secant, ut antequam lactis nut[ri]menta percipiant, vulneris cogantur subire tollerantiam; hinc imberbes senescunt et sine venustate ephebi sunt, quia facies ferro sulcata tempestivam pilorum gr[ati]am cicatrice absumit. Exigui quidem sunt forma, s[ed] arguti, motibus expediti, et ad equitandum p[ro]mptissimi, scapulis latis, et ad arcus sagittasque parati, cervicibus firmis et superbia semper erecti; hii sub hominum figura vivunt beluina sevicia. Tali ergo stirpe procreati, Huni cunctis vicinis geutibus fuerunt horrori et formidini. Horum po[tentia]m auxit victoria de Gothis, manentibus t[ra]ns ripas Meothidis paludis, qui in Sithia pollebant potentia et singulari gl[ori]a. Quam victoriam secuti (*f*) sunt Huni hoc modo: venatores Hunorum, sequentes vestigia cerve, Meothidas paludes transeuntes quas impervias hactenus esse putabant, Sithi[c]am regionem diligenter explorant;

(*a*) Le ms. d'Avranches porte aussi *ingentes*, celui de Bayeux : *vigentes*, ainsi que les éditions. (*b*) *Nativam barbariem exuentes* (mss. de B. et les éditions). (*c*) « *perpulit* », mss. d'Avr. et de Bay. (*d*) *Quadraginta* (ms. de B., fts. 68-69). (*e*) Alyrumnas (*Jornandès*, c. 24, p. 203 de *Muratori*). (*f*) *Adepti* (ms. de B., ft. 70).



explorata omnia Hunis nunciant et ad t[ra]nseund[um] eos animant; horum ducatu, paludibus transitis, velut quidam turbo [subito] incubuerunt gentibus Sithicis, easque subjugaverunt sibi, ipsosque Gothos expulerunt de sedibus suis (1). Qui, bisp[ar]tito agmine, Danubium t[ra]nsierunt anno imperii Valentis xiij°, Valentiniano fratre suo jam mortuo.

Hiis Gothis, qui sic exierunt de Sithia, preerant duo duces : Frigdigernus et Athal[ar]icus, qui cum inter se dissiderent ac bello deservirent, Athal[ar[icus ad Valentem confugium fecit (2). Valens aut[em] memoratu[m] viru[m], non solum s[i]n[e] armorum depo[siti]one, quo tutius barbaris crederetur, suscepit, sed etiam adversus Frigdigernum auxilium tulit; itaque Valentis Augusti fretus auxilio, Frigdigernum Athal[ar]icus superavit (3); cujus beneficii gratia Gothi supplices poposcerunt ut eis ep[iscop]i, a quibus regulam fidei discerent, mitt[er]ent[ur]. Tunc Valens, usus malignâ p[ra]vitate, doctores Arriani dogmatis misit ad eos, a quibus p[ri]me indumenta fidei susceperunt. Sed et Ulfila, quidam ep[is]c[opus] eorum, cujus ip[s]i verba quasi leges immobiles servabant, Gothicas litteras adinvenit, et utrumque Testamentum in linguam propriam t[ra]nstulit et secundum Arrianorum sectam dep[ra]vavit.

Ipsi denique Cothy, post modicum intervallum, avaricia Maximi ducis fame compulsi, a Valente defeceru[n]t et per Traciam sese diffuderunt; contra quos Valens, egressus de Antiochia, bellum instructissimum (4) paravit; ubi statim p[ri]mo congressionis impetu conturbate militum turme, nuda peditum deseruere prelia (5); moxque legiones eorumdem peditum, equitatu hostium undique cincte, sagittarum nubibus obrute, perierunt. Ip[se]que Imperator Valens sauciatus est; qui, dum in cujusdam villule casa lateret absconditus, ab insequen-

(1) Tout ce long alinéa est une copie textuelle de Sigebert, copiant et abrégeant Jornandès (de *Rebus Geticis*, c. xxiv, p. 203, du t. I de Muratori), et Paul Diacre (*Historiæ Miscellæ*, l. XII, p. 383, de l'*édit.* de Pithou, *Bâle*, 1569, et p. 83 du t. I de Muratori). Notre *Anonyme* a reproduit les fautes du *ms. de B.*, ft. 69 et 70, telles que *repperit*, *Sithiam* Regionem, et y ajoute de nouvelles inadvertances qui rendaient la phrase inintelligible, ainsi il écrit : *magnas* pour magas; *Fannofficarios* pour Faunos Ficarios; *complexionibus* pour complexibus; *spes*, sans signe abréviatif, pour species; *actus* pour arcus; *unctrimenta* pour nutrimenta, etc., etc. Il estropie les noms : *Hlomer* pour Filimer; *Athalicus* pour Athalaricus, etc. — (V. Sigebert dans Pistorius, p. 481; Le Mire, p. 5, et Migne, col. 63.)

(2) Notre anonyme, loin de copier cette fois Sigebert reproduisant Jormandès et Paul Diacre, dit tout le contraire de ces trois chroniqueurs. En effet, selon eux, c'est Fritigern, et non Athalaric, qui implore et obtient le secours de Valens en lui promettant de se convertir au Christianisme : « Fritigernus à Valente auxilium petit, Christianum se fieri promittit. » (Ms. de B., ft. 69; Pist., p. 480; Le M., p. 4; Mig., col. 62.)

(3) Paul Diacre dit au contraire : « *Hoc solatio victus Athalaricus etiam in fugam est conversus.* » (Edit. de Pithou, p. 38, et de Muratori, t. I, p. 83.)

(4) P. Diacre appelle cette guerre « *Lacrymabile* » (p. 387, éd. de Pithou).

(5) « *Nudatos que pedites.* » (P. Diacre, p. 84, éd. de Muratori). — Le scribe de notre *Anonyme* avait écrit « *unda predia* », rendant le texte inintelligible.

tibus hostibus deprehensus, subjecto igne, cum casâ consumptus est, quintodecimo imperii sui anno. Quod satis digno contigit judicio, ipsi enim vivum illum incend[er]unt, qui, p[ro]p]ter] eum, erroris vicio mortui quo arsuri sunt. Post gl[ori]am vero tanti trophei Gothy Traciam et Daciam Ripensem incolere ceperunt. Inde q[u]oq[ue] dum Frigdigerno Athalaricus (*a*) successisset in regno, non multis diebus elapsis, cum Stilicone et Aureli[an]o consulibus per Pannoniam intraverunt Ytaliam.

Hii Gothi, qui romano imperio incubabant, Wisigothos se, id[est] occidentales Gothas, nominabant et per multos annos occidentales Romanorum fines usque ad [ulteriores] Hyspanias infestabant. Porro Gothi, qui in patrio solo trans Danubium sub Hunorum dominio remanserunt, regulos sue gentis habuerunt, et Ostrogothas se, i[d est] Orientales Gothas, appellaverunt; qui postea per Theodericum regem suum a Zenone imperatore Ytalie regnum dono acceptum per multos annos tenuerunt. Ita Gothi, quasi duobus cornibus capitis sui Orientem et Occidentem fortiter ventilaverunt: Wisigothi in Hyspania et Ostrogothi in Ytalia.

Verum anno XIII° imperii Archadii et Honorii, Wandali, instinctu Stiliconis rebellionem cont[ra] rempublicam meditantis, infuderunt se per Gallias, junctis secum Alanis, et interim Alaricus (*b*), rex Wisigothorum, per Ytaliam debaccatus, mandat Honorio Imperatori ut, aut secum bello congrediatur, aut Gothis in regno suo locum ad inh[ab]itandum largiatur. Honorius v[er]o Gallias, furori gentium undique expositas, eis coucessit, et statim Wandali Gallias, quas per plures annos laceraverant, timore Gothorum relinquentes, cum Alanis et Suevis Hyspanias occupant; ibique annis fere · XXX · h[ab]itaverunt. Cum ergo Alaricus rex Wisigothorum, facto federe cum Honorio, ad Gallias sibi datas tenderet, Stilico, ipso (*c*) die Pasche, ex improviso super eum irruit et primo impetu victor, postea a Gothis (*d*) vincitur; et Stilicone mortuo dictus Alaricus, rupto federe, Ytaliam repetit et Romam capit, ut supra dicitur u[b]i de Archadio Imperatore.

Alarico mortuo, Wandali Gallias it[erum] invadunt, quibus incursantibus congressi Franci regem eorum (*e*) exti[n]gunt. Post ea Franci [sepe Gallias] incessentes diripiunt p[ri]ma, et s[e]c[un]da irruptione incendunt urbem T[re]verim, quam edidit T[re]ver (*f*), filius Nini Assyriorum regis; veneruntque

(*a*) « Atanaricus », d'après Jornandès. (*b*) Le texte de notre anonyme porte à tort « *Athalaricus, rex Gothorum.* » (*c*) « Sancto » (mss. d'Avranches et de Bayeux). (*d*) « turpiter » (id.). (*e*) « Modigisilum cum XX milibus Wandalorum » (Grég. de Tours; Sigebert, édit. de Lemire, p. 16; Migne, col. 75). (*f*) « condidit Treber » (ms. de Bay. et les éditions qui ajoutent: « *profugus a facie novercæ suæ Semiramidis et à suo nomine Treberim denominavit* », membre de phrase remplacé, dans le texte de l'Anonyme, par celui de la fondation de Paris par les Troyens qui termine cet alinéa.



u[bi] nunc est P[ar]isius quo multos invenerunt Trojanos, qui, cum illis utpote cumpatriotis adherentes, urbem fundaverunt Parisius, terram illam a nomine suo Franciam appellantes.

DE CREATIONE PRIMI REGIS ERANCORUM.

Franci [er]go, Parisius [com]morantes anno xxxix post tempus quo exierunt de Sycamb[ri]a, in co[mmun]e deliberant ut ipsi sic[ut] et alie gentes [unum] regem habeant; et ipsi filium Marcomiri ducis, nomine Pharamondum, sibi regem constituunt, anno domini ccc xx°, sub Honorio Imperatore qui, moribus et religione patri suo Theodosio similis, cunctis clemencia p[re]minebat. Tunc inceperunt Franci legibus uti, legem Salicam statuentes per · iiii^or · gentis sue proceres, electos de pluribus; qui · iiii^or · per tres mal[l]os, causarum origines [conven]ientes, sollicite t[rac]tantes de singulis discutiendo, sicut lex Salica declarat, judicare decreverunt. Wandali, Alani, Suevi regiones Hispaniarum ad habitandum inter se triplarie (*a*) comp[ar]titi et in tribus regnis divisi (*b*) colliduntur inter se intestino bello.

Pharamondus [er]go primus rex Francorum regnavit annis · xi · quibus si addas annos ccc · et · xix · qui precesserunt regem Pharamondum ab incarnatione Domini, tunc habebis summam ccc · xxx.

Clodius (1), s[e]c[un]dus rex Francorum, regnavit annis · xviii (ccc · xlviii) · hic crinitus dicebatur a quo Franci, qui dudum in Germania proruperant, nimis invalescentes reges crinitos habere cep[er]unt. Hic Thoringiam (2) invadit, et in Dispergo (3) castello Thoringorum aliquamdiu moram fecit (*c*). Deinde missis exploratoribus de Dispergo Castello usque ad urbem Cameracum (4), transiit Renum fluvium, et prot[ri]to Romanorum populo citra Renum usque Ligerim (5) fluvium habitantium, Carboniam Silvam (6) ingressus urbem

(1) Clodion régna 20 ans et non 18 ans, comme le disent notre anonyme et le ms. de Bayeux.

(2) *Thoringiam*, pour *Thongrian*, le pays des Tongres, peuple de la Gaule-Belgique (Germanie IIe). (*Tacite*, Annal. xii, 27); Procope (de Bel. Goth., I, c. ii). — V. p. 3 et 4 de l'*Introduction à l'histoire générale de l'Allemagne*, par le P. Barre, chanoine régulier de Ste-Geneviève et chancelier de l'Université de Paris. Paris, 1748. — Dubos, *Hist. critiq de l'établ. de la Monarchie française*, I, ii.

(3) *Dispargum*, ancienne ville du pays de Tongres. C'est aujourd'hui Duysborch, entre Bruxelles et Louvain, ou Duysbourg ou Diestheim, sur le Rhin, ou Dietz, à 6 lieues E. de Coblentz. — V. le note *m.*, p. 477, du t. I, de Grég. de Tours (édit. Guadet et Taranne).

(4) Cambrai, *Cameracum*. (5) La Loire, *Liger*. (6) *Carbona sylva*, ancienne forêt de la Gaule (Germanie IIe), entre l'Escaut et la Sambre, se rattachant à celle des Ardennes, aujourd'hui Kœhlenwald (v. Grég. de Tours, liv. II, c. ix, p. 61 de la traduction de H. Bordier).

(*a*) Le ms. de Bayeux écrit : « trifariam ». (*b*) Le texte porte *divisis*, comme le ms. de Bay. (*c*) *habitavit* (mss. d'Avranches et de Bayeux).

Tornacum (1) obtinuit, et inde usque ad urbem Cameracum p[roper]avit, u[bi] pauco tempore residens, Romanos, quos [ibi] invenit, peremit; exinde usque ad Somenam (2) fluvium perveniens omnia occupavit.

Meroveus, tertius rex Francorum a quo Franci Merovingi dicti sunt, regnavit annis · x (CCCLVIII) · Pullulante in Gallias Arriana h[er]esi (3) qua inequales creditur [esse] p[ersona]s [Sancte Trinitatis]. D[omin]us errantes corrigit, ostendens plano miraculo Deum in tribus personis esse unius et equalis substantie; nec debere ab indignis de divinitate tractari. Vasatensi (4) urbe ab obsidione Hunorum liberata (*a*), cum [Servatius] ep[is]c[opus] pro populi liberatione (*b*) missam celebraret, respiciens sursum, vidit desuper altare quasi de camera (*c*) templi cadere eq[ua]liter tres guttas equalis magnitudinis, cristallo clariores, que simul defluentes et in unum conjuncte quasi unam gemmam pulcherrimam effecerunt, quam posuit in medio crucis auree et ge[m]i[n]ate (*d*), alie gemmæ ceciderunt. Seorsum vero posita infirmis dabat sanitatem, adorantibus ymaginem [sancte] crucis augebat devotionem (*e*), impiis et immundis obscura videbatur.

Genovefa virgo sanctitate claret Parisius. Burgundiones quoque Lugdunensem invasere provinciam, creaveruntque super se regem Gondiochum, de genere Athalarici regis Gothorum, quo mortuo · IIIor · filii, quos relinquit heredes, regnum Burgondie per tetrarchas gubernaverunt : Gondeboldus (5), Godegisilus, Chilpericus et Godemarus, quorum Gondeboldus Chilpericum fratrem suum interfecit et ejus regnum suo copulavit. Deinde vero uxorem ejus, ligato ad ejus collum saxo, demersit in flumine; sed filiam eorum Chrotildem secum retinuit et enutrivit, de qua pauca insequentibus locuturi sumus. Burgondie vero regnum circa Rodanum (6) et Arrarim flu-

(1) Tournai, *Tornacum*. (2) *Somena*, *Samara*, la Somme.

(3) L'arianisme, qui préoccupe beaucoup notre auteur, envahissait au Ve siècle presque toutes les nations barbares de l'Europe qui, à l'exception des Francs, l'avaient embrassé : Théodoric, en Italie; Alaric, dans la Gaule Narbonnaise, l'Aquitaine et l'Espagne; les Suèves, dans la Galice; les Burgondes, dans la Gaule Lyonnaise; les Vandales, en Afrique, étaient tous ariens.

(4) Bazas, *Vasatensis ager*, Vasates, Vocates, Bazo-vocates, dans l'ancienne Guyenne.

(5) Gondebaud, l'aîné des quatre fils de Goudioc ou Gondicaire ou Gundeuch, et qui promulgua le code bourguignon appelé *Loi Gombette*.

(6) *Rodanus* et *Arar*, le Rhône et la Saône.

(*a*) Les mss. d'Avranches, de Bayeux, Grég. de Tours et Sigebert font délivrer la ville *per divinum auxilium*. (*b*) Mots par lesquels notre Anonyme remplacent le *pro gratiarum actione* des mss. et des éditions. (*c*) Le texte de l'*Anonyme* porte à tort *caverna*. (*d*) Le ms. de Bay. porte aussi *geminate* et non gemmatæ, comme dans les édit. des Pistorius, Le Mire et Migne. (*e*) Le ms. de Bayeux et les éditions portent : « *quia piis et mundis clara* », que notre Anonyme a omis ainsi que le ms. d'Avranches qui donne le seul mot « *quia* ».

vium tunc consistebat, et usque ad Massiliensem provinciam pertingebat. Francorum vero regnum exile erat et modicum.

Childericus, quartus rex Francorum, regnavit annis ·xxvi· (1) [ccc · lxxxiii] Franci post Wandalos, Alanos, Gothos et Hunos incessunt Gallias ut sibi sint p[er]petue habitationi. Treverim civitatem super Mosellam capiunt, et Aurelianum (2) civitatem devastant.

Hiis diebus in Ytaliam Zenon i[m]p[er]abat, Sanctus Remigius Remensem ecclesiam gub[er]nabat, sanctusque Medardus Noviomagensis ep[is]c[opus] et Gidaldus (3) Rothomagensis fratres, uti in uno die nati sunt, qui sub rege Clodoveo p[os]tq[uam] f[actu]s fuit Christianus, uno die fuerunt ep[iscop]i consecrati, et i[n] uno die a[m]bo a Christo-Jhesu s[un]t assumpti. — Hoc tunc tempore Theodericus Ytaliam occupavit. Tunc erat Mellinus (4) vates in Britannia ex muliere sanctimoniali et incubo demone natus; per idem etiam tempus, ut legitur, Arturus in Britannia regnavit. — Childericus vero rex Francorum p[ro]p[ter] insolentem vitam et luxuriosam a Francis de regno expulsus, annis · viii · mansit apud Basinum, regem Turingorum (5), et int[er]im Franci ducem romanum Egidium sibi in regem preficiunt, [et] urbem Aurelianam (6) devastant; tandem Childerico revocato in suum dominium; uxor Basini, relicto viro suo, secuta est Childericum, qui ipsam accipiens in uxorem genuit Clodoveum, qui regnavit post mortem Childerici patris sui.

DE PRIMO REGE CHRISTIANO.

Clodoveus ergo rex quintus Francorum regnavit annis ·xxx· [d · xiiii (7) ·]

(1) Childéric régna 23 ans, de 458 à 481, et non 26 ans, comme le dit notre *Anonyme*, d'après Sigebert (p. 33 de l'édit. Le Mire, col. 92, de Migne).

(2) Orléans, *Genabum*, ville détruite par César, et sur les ruines de laquelle Aurélien bâtit Orléans, *Aurelianum*, qui, attaquée, en 450, par Attila, dut son salut à l'évêque saint Aignan. — (V. Grég., de Tours, l. II, c. vii; Sidoine Apollinaire, l. VIII.)

(3) *Gildaldus* pour *Godardus*, saint Godard, archevêque de Rouen, frère de saint Médard, et évêque de Noyon, qui, en 529, succéda à Eleuthère, évêque de Tournay.

(4) *Mellinus vates*, Merlin l'Enchanteur, né, d'après la légende du temps d'Artus, héros de la Table-Ronde, à Carmarthen, ancien *Maridunum* (Galles du S.). C'est à la supériorité de son génie qu'il dut son surnom de Magicien. On a un recueil de prédictions et de prophéties sous son nom, commenté en différentes langues et notamment en latin, par Geoffroy de Montmouth, et en français, par Robert de Borron. — (V. *La Vie de Merlin*, par Th. Heywood; *Myrdhim*, par Hersart de La Villemarqué, et Ferdinand Denis (*Sciences occultes.*)

(5) L'exil de Childéric à la cour de Basin, roi des Thuringiens, ne dura que *quatre* ans au plus et non *huit*. (Grég., de Tours, l. II, c. xi, xii. Notes de l'édit. Guadet et Taranne.)

(6) Cette répétion textuelle, à onze lignes d'intervalle, est une inadvertance du copiste de l'*Anonyme*, qui rapporte à l'intérègne d'Egidius, en 461, ce siège d'Orléans, que Sigebert place en 477, en l'attribuant à Childéric. — (V. Le Mire, p. 31; Migne, col. 90.)

(7) Encore une date de fantaisie, 514 au lieu de 511, date de la mort de Clovis.

Hic duxit in uxorem Clothilidem christianissimam et sponsam, filiam Chilperici Burgundie, q[uem] Gondeboldus frater ejus interfecit, non multum post Gundeboldus moriens Sigismundo et Godmaro (1), filiis suis, regnum Burgundie dereliquit. His quoque diebus (2) apud urbem Turonicam, quintus post beatum Martinum ep[is]c[opus] pius dignitatem optinuit Sanctus Perpetuus. Qui, cernens mirificas virtutes fieri ad sepulcrum Sancti Martini, fabricare fecit magnam basilicam jux[ta] cellulam in qua requiescebat corpus ipsius; quam et ipsius nomine dedicavit, inferens in eam ipsum preciosissimum Sancti Martini corpusculum.

Clodoveus autem quidquid Galliarum sub jure erat R[oma]norum ad jus Francorum transfert; Thoringiam s[ibi] subjugat, regnum Francorum usque Secanam et usque Lingerim amplificat (*a*), castrum Meledunum (3) capit. Crotildis uxor ejus eum ad fidem Christianam nitebatur convertere, s[ed] neq[ui]bat; que [cum] filium genuisset, satis nigrum et turpidum, ut quidam asserunt (4), ip[su]m baptizari voluit, sed rex o[mn]ino p[ro]hibuit. Illa autem quiescere non valens, tandem vix hoc a rege optinuit quod filius baptizaretur, qui d[um] baptizatus fuit, Spo[n]sus apparuit et subito defunctus est. Tunc Clodoveus uxori sue dixit : « Nunc apparet q[uod] Christus vilis est Deus qui eum, per quem fides ejus poterat sublimari, in vita conservare non potuit; » cui Illa : « Immo in hoc a Deo meo valde me diligi sentio q[uo]d p[ri]mum fructum ventris mei ip[su]m recepisse cognosco, qui regnum in infinitum, tuo melius, filio meo largitus est. »

Hinc regina concepit it[er]um et alium filium, quem sicut primum cum multa instancia baptizari fecit; et ecce subito cepit infirmari itaquod de ejus

(1) Le texte de l'*Anonyme* porte à tort *Childéric* pour Chilpéric, et *Gondinaro* pour *Gondmaro*, deuxième fils de Gondebaud, Gondemar II, qui succéda à son frère aîné tué, en 524, par Clodomir.

(2) C'est en 460 que Perpétue, V^e successeur de saint Martin, fut sacré Évêque de Tours, à la mort d'Eustoche. Il siégea 30 ans, c'est-à-dire jusqu'en 490, et c'est 64 ans après la mort de saint Martin, arrivée en 397 ou 400, que Perpétue érigea l'immense basilique que décrivent Grég. de Tours (l. II, c. XIV) et Sidoine Apollinaire (l. IV, ép. XVIII), et sur laquelle il est bon de consulter la notice que M. Ch. Lenormant a jointe à l'édit. de Grég. de Tours, pour la *Société de l'Hist. de France.* Ce serait donc, en 461 ou 464, d'après les calculs de Grég. de T., que l'on doit placer la construction de la basilique que Pistorius reporte à l'année 472 (p. 505), tandis que Le Mire la met à 465 (p. 29 et 30), ainsi que Bethmann, qui ne la signale que dans une note (col. 88, de Migne). Mais que l'érection de la Basilique ait eu lieu, de 461 à 465 ou 472, nous sommes loin de la date du mariage de Clotilde (493) et de celle de la mort de Gondebaud (516), désignée par ces mots vagues : « *His quoque Diebus.* »

(3) Melun. V. *La délimitation de la Gaule mérovingienne*, par M. Guérard. (*Annuaire de l'Hist. de Fr.*)

(4) Notre *Anonyme* emprunte ces divers épisodes, dont Sigebert ne parle pas, à Grégoire de Tours. (II, c. 29), à Avitus et à Sidoine Apollinaire. (*Epitres.*)

(*a*) Les mss. d'Avranches et de Bayeux portent : « *dilatat.* »

vita desperaretur, dixitque Rex uxori sue : « Vere debilis est Deus tuus qui nullum, in suo nomine baptizatum, in vita conservare potest. Nam si mille genueris et cunctos baptizaveris, o[mne]s simul peribunt. » Puer t[ame]n convaluit et sanitatem recepit, ac fidelis mulier virum suum semper ad fidem adducere Christi conabatur, sed ille in errore Gentilium persistebat.

Igitur dum quadam die c[ontra] Alemannos confligeret et ejus graviter cederetur exercitus, elevatis oculis in celum, dixit : « D[omi]ne Jhesu-Christe, « quem Crotildis, mea uxor, colit et adorat, tuam opem devotus efflagito, et « si mihi victoriam ded[er]is in hoc certamine, spondeo tibi quod deinceps « credam in te, et in tuo nomine baptizabor. » Quod cum dixisset, Alemanni in fugam acti sunt, et Rex cum t[ri]umpho remeavit ad p[ro]p[ri]a; et tunc a beato Remigio Remensi archiep[iscop]o baptizatus est; ad cujus baptismum cum C[h]risma deeret, columba de celo ampulam C[h]rismatis in rostro attulit anno regni sui · xv · qui est annus incarnationis Domini · ccc · xcix (1).

Hic ig[itur] exemplo et edi[c]to suo primus perducit ad Christi fidem populum Francorum. Sane Clodoveus, cum victoriam optinuisset contra Alemannos, noluit statim baptizari, nisi cum honore maximo et lucro a[n]i[m]arum. Unde ipse fecit fieri vela acu picta div[er]sorum colorum, in quibus ipse et qui, c[um] ipso erant baptizandi, venerunt Remensem, cui occurrit B[eatu]s Remigius dicens : « Depone colla, Sycambre, (Sycambrum vocabat eum, qu[are] Franci « de Sycambri terra venerant), et incende quod adorasti, scilicet Ydola; « Adora quod succendisti, scilicet signum Crucis et alia sacramenta. »

Cum v[er]o Clodoveus s[an[c]tu]m baptismum suscepisset, ipse dedit multa predia Remensi ecc[lesi]e, quorum magnam partem Remigius dedit ecc[lesi]e Laudunensi, constituens ibi [esse] sedem ep[iscop]alem. Deinde Clodoveus Burgondiam redegit sub tributo; mortuoque [Gundebaudo] rege illius provincie, Sigismondus successit in regno. Denique vero Clodoveus, rex Francorum, regnum suum ampliare cupiens, invasit Aquitannie regnum quod rex Alaricus optinebat, et cum transisset Ligeris alveum, Turonis ad Sancti Martini basilicam divertit, equumque suum Sancto Martino contulit, quem centum solidis redemptum recipere non potuit; sed, missis aliis centum [solidis], recepit; credens illum bonum esse in auxilio qui tam carus erat in negocio. Insuper cum in choro intraret ecce insonuit vox psallentium dicens : « precinxisti me, « Domine, virtute ad bellum et supplantasti [insurgentes] in me subtus me et « [meos] inimicos dedisti michi dorsum et odientes me disperdidisti; » qua voce auditâ letior effectus, et Deo gratias agens inceptum tenuit iter; et cum

(1) En 496 et non en 499. Cette pieuse légende paraît ne remonter qu'au IX[e] siècle, dans la *Vie de saint Rémi*, par Hincmar.

fluvium, cui Vienna nomen est, transire vellet, at vadum non inveniret eo quod a[u]ctus pluviis inundavisset, cerva subito per eumdem transiens fluvium ei vadum ostendit. Deinde Alarico occurrit decimo miliario ab urbe Pictavensi, u[bi] ambo congressi invicem pugnaverunt, sed tandem ibidem Alaricus confossus occiditur, et ejus exercitus huc illucque dispergitur. Quâ patrata victoria in illo anno domo Burdegalis hiemavit, sed recedente hiemali frigore et succedente vernali tempore, Tholosam caput regni Gothorum expetiit; et inde thesauros Alarici regis afferens, ad Engolismam (1) properavit, in cujus adventu murus urbis, divino nutu, sponte corruit, advenienti regi patens præbuit iter; et inde Turonicam pervenit ad urbem. Ubi dum fessum recrearet exercitum, suscepit litteras Anasthasii imperatoris, quibus illum designavit Romane rei publice Consulem et Augustum. Quod gratanter suscipiens, statim consulari trabea insignitus, ab illa die Consul simul et Augustus meruit appellari. Et inde Parisius reversus, pro tantis beneficiis a Deo sibi collatis et honoribus, regalem ibi ecclesiam edificavit, quam sanctis apostolis Petro et Paulo consecrari precepit, (que hodie dicitur sancta Genovefa (2). Postea vero industria filii sui Theodorici Lemovisenses (3) Ruthenos, Cadurchos, Avernos nec non et reliquas Aquitannie gentes seu provincias a Rodanes fluvio usque ad Ligeris alveum, et item a Pireneis montibus usque ad Occeanum, totum videlicet Alarici regnum suo copulavit regno. Amalaricus quoque Alarici filius (4) ei successit, invitus et ab Aquitannia in Hispaniam migravit. Igitur Gothis Arrianis ab Aquitannia pulsis, Franci Catholici ch[ristian]am [fidem], meliori regula religionis et fidei, continuo repleverunt.

Florebat tunc Avictus, Viennensis Ep[is]c[opus], qui Galliam ab Arrianâ heresi defendit. Hic met[ri]ce de compo[siti]one mundi libros composuit; cujus hortatu, rex Burgundie, Sigismundus (5) exstruxit basilicam sancto Mauricio,

(2) Angoulême, *Engolisma*, *Inculisma*, *Ecolisma*, dont la prise rappelle celle de Jéricho.

(2) Cette parenthèse est d'une encre plus pâle, d'une écriture plus fine. Ce ne fut qu'au X[e] siècle que la basilique des saints Apôtres fut consacrée à sainte Geneviève, qui y était inhumée.

(3) Les Limousins ou Lemovices, à l'embouchure de la Loire. — Les Rhutènes, qui occupaient le Rouergue ou l'Aveyron. — *Cadurci*, les habitants de Cahors, et *Arverni*, les Arvernes, habitant l'Auvergne. — V. Aimoin (l. I, c. XXII, t. II, p. 314, de l'édit. Guadet et Taranne).

(4) Le texte porte « *Almaricus* », comme le ms. d'Avranches, *fluvius* au lieu de *filius*, et *nivitus* au lieu d'*invitus*, *extrusit* pour *exstruxit*, et *ipsam* pour *christianam fidem*.

(5) Saint Sigismond, roi de Bourgogne (516-524), fils de Gondebaud, ayant abandonné l'Arianisme, fonda en 515, en l'honneur de saint Maurice, chef de la légion Thébaine, la basilique et l'abbaye d'Agaune où il fit pénitence, après avoir reconnu l'innocence de son fils, Sigéric, qu'il avait fait tuer, d'après les instigations perfides de sa seconde femme. On montre encore dans le trésor de l'église la châsse de saint Sigismond et son écuelle de bois garnie en argent.—V. le savant mémoire de M. Édouard Aubert sur le trésor de l'abbaye de St-Maurice d'Agaune, t. XXXII des *Antiquaires de France*.

et sociis ejus s[upe]r Rodanum fluvium juxta Octodorum (1) oppidum, loco Agauno u[bi] quondam Thebea legio martyrium sumpsit.

DE FILIIS CLODOVEI CHILDEBERTO ET CLOTARIO.

Clotharius cum fratribus suis regnavit annis · L · [D · LXIIII (2)]; mortuo Clodoveo de quo supradictum est proximo, IIII^or ejus filii diviserunt regnum : Theodoricus regnavit Methis (3); Clodomirus, Aurelianis; Clotharius, Suessionis (4); Childebertus, Parisius, quo et p[ate]r eor[um] [regnaverat]. Sed et soror ipsorum Chrotildis Almarico (5), regi Visigothorum, nupsit et in Hyspaniam producta est. Per idem q[u]o[que] t[em]p[u]s rex Burgundie, Sigismundus filium suum, Sigericum, peremit malo consilio noverce illius usus, qui post p[e]n[itent]ie se addicens, et martiribus Agaunensibus se totum devovens, dignus efficitur venia; quod ostendunt crebra miracula post ejus mortem et per eum febricitantibus indulta curatio.

Sigismundus namque rex Burgundie, uxore sua, filia Theoderici regis Ytalie mortua, duxit aliam uxorem, que in quodam magno festo se ornavit vestibus prioris. Unde filius prioris uxoris indignatus dixit eam non e[ss]e dignam, q[uod] ejus latera ma[t]ris sue ornamenta tangerent (6). Tunc nov[er]ca, furore accensa, suasit viro quod filius ejus vellet, avi sui auxilio, eum p[ri]vare regno suo; de quo pater iratus filium suum fecit suffocari; quo facto, dum pater sero penitens fleret super cadaver pueri, senex quidam dixit ei : « hunc innocentem non esse necesse flere, sed te f[a]c[tu]m parricidam pessimum de cetero necesse habes flere. » Cujus factum divina ultio secuta est. Statim nam tres Clodovei defuncti regis filii, Clodomirus videlicet, Childebertus atque Clotarius sibi invicem federati, regni fines dilatare cupientes, Burgundie regnum ingrediuntur, et Sigismundum regem Burgundie fratremque ejus Gothmarum (7)

(1) *Octodorum*, Martigny, ville de Suisse sur la Dranse, siège de l'évêché du Valais jusqu'au VI° siècle et qui fut transféré à Sion, dont Martigny est éloigné de 28 kilomètres.

(2) C'est en 561, et non en 564, que mourut Clotaire I.

(3) Metz, appelée autrefois *Divodurum*, puis *Mediomatricum*, et au moyen-âge *Mettis* ou *Mettæ*, devint la capitale de la France rhénane orientale, résidence des rois de Metz, incorporée à la France en 1648, l'Austrasie (Lorraine).

(4) Soissons, d'abord *Noviodunum*, puis *Suessio* ou *civitas Suessionum* et *Sexoniæ*, capitale de l'un des quatre royaumes formés du démembrement de l'empire de Clovis, échut à son troisième fils Clotaire Ier, qui réunit bientôt les trois autres royaumes francs; après des fortunes diverses, le royaume de Soissons fut réuni au reste de la France en 613 ; c'était une partie de l'ancienne Neustrie.

(5) Amalaric, fils d'Alaric II, épousa Clotilde, fille de Clovis, qu'il maltraita en haine de sa foi catholique, il fut vaincu par Childebert, qui, pour venger la mort de sa sœur, dévasta la Septimanie.

(6) Voir le récit de cette anecdote dans Grégoire de Tours, III, 5.

(7) Gondemar II, deuxième fils de Gondebaud, frère et successeur de Sigismond, vainquit et tua

p[re]lio agressi sunt. Statimque in ipso primo belli impetu Sigismundus a Clodomiro capitur et Aurelianis permittitur, ibique perimitur, et in puteum projicitur. Non multo post tamen inde levatur et apud monasterium, quod in loco Agauno sancto construxerat Mauricio et sociis ejus, honorifice sepelitur.

Denique quoque, non multis dierum c[ir]culis evolutis, sup[ra] no[m]i[n]ati fratres, Burgundiam repetentes, Gothmarum Sigismundi germanum iterum adoriu[n]t[ur], sed in illa expeditione Clodomirus interficitur. Reliqui vero fratres, Childebertus et Clotharius, Gothmarum apud Augustudunum, Burgundie urbem, obsidentes interfecerunt; et totam Burgundiam in suam potestatem redegerunt.

Tunc Acephalorum (1) heresis abdicatur, qui dicunt ap[osto]l[um] Paulum [precepisse] feminas Dyaconas debere fieri, et dicuntur Acephali, sine capite, quia auctor hujus erroris nescitur. — In Alexandria multi utriusque sexus arrepti a Dyabolo repente quasi canes latrabant. — Virgo dei Brigida (2) moritur in Scotia. — Sanctus Vedastus (3) primus episcopus Atrabatensium ordinatur a Sancto Remigio.

Theodericus (4) autem, memorati regis Clodovei filius major, cum fratre suo Clotario et filio [ejus] Theodoberto, Thoringorum fines ingreditur, et fugato Hermenfrido regnum ejus redegit in suam potestatem. Clotarius vero inde rediens Radegundam (5) Bertharii regis filiam, Hermenfredi neptem, secum adduxit et eam sibi legittimo matrimonio copulavit. Sed illa post tempus modicum, relicto maritali thoro, intra Pictavensem urbem vestem suscepit religiosam, in qua perseverans c[ur]sum vite laudabiliter consummavit.

Clodomir dans les plaines de Véseronce, en 524; mais il fut plus tard détrôné par les fils de Clovis et mourut prisonnier en 541. — V. Grégoire de Tours, l. III, c. VI, et Procope, c. II.

(1) ἀκέφαλοι, Acéphales, dits hérétiques, parce qu'ils n'avaient point de chef connu. Ils suivaient les erreurs de Pierre Mongus, évêque d'Alexandrie, qu'ils abandonnèrent parce qu'il avait paru souscrire aux décrets du Concile de Calcédoine. Comme les *Eutychéens* ou *Monophysites*, ils n'admettaient, dans Jésus-Christ, que la nature divine, qui absorbait la nature humaine.

(2) Sainte Brigide, vierge thaumaturge, patronne de l'Irlande et non de l'Écosse, née à Fochard, dans le comté d'Armagh; elle fonda diverses abbayes, entre autres celle de Kildare, dans le Linster; morte en 525. Sigebert la qualifie de « Scotta » et la fait mourir en 518. L'Irlande s'appelait *Scotia major*, patrie des Scots qui passèrent en Écosse.

(3) Saint Waast, chargé d'instruire Clovis se préparant au christianisme, devint évêque d'Arras, après avoir, dans les cérémonies du baptême de Clovis, secondé saint Rémi. Il fut inhumé, en 531, dans le lieu où s'éleva plus tard l'abbaye de St-Waast.

(4) Thierry Ier, roi de Metz, ajouta la Thuringe à ses états, en 530, après avoir précipité du haut des murs de Tolbiac le roi Hermanfroy V. — Voir Procope, *De Bell. Goth.*, et Grégoire de Tours, l. III, c. IV et VII; le poëme de Fortunat, évêq. de Poitiers.

(5) Sainte Radegonde, fille de Bertaire, roi de Thuringe, élevée dans le paganisme, se convertit; indignée de l'assassinat de son frère, elle quitta Clotaire, son époux, et prit le voile, après six ans, à Noyon, puis se fixa à Poitiers où elle fonda l'abbaye de Ste-Croix.

Porro memorati regis Theoderici filius, no[m]i[n]e Theodebertus, cum esset miles strenuissimus, adhuc patre superstite, Ytaliam penetravit, et eam ab Alpibus usque ad mar[i]timorum confinia locorum sibi tributariam fecit. Et dum inde rediret, ducem exercitus sui, nomine Bucellenum (1), ad pervadendam Syciliam et reliqua Ytalie loca, que non adierat, dereliquit. Sed et memorati fratres it[eru]m Childebertus atque Clotarius, a Gallia prodeuntes, Hispaniam intraverunt, quam graviter devastantes, magnam auri copiam cum stola sancti martyris Vincentii inde secum detulerunt. Et cum Childebertus remeasset Parisius, edificavit ecc[lesi]am prefato martyri Vincentio (2) extra murum ejusdem urbis, quam et possessionibus amplissimis honoravit; ibique ipsius sancti Martyris stolam collocavit. Auri quoque copiam, quam ab Hispania cum ipsa stola detulerat, cum crucibus mirificis ibidem larga obtulit munificencia.

Veru[m]ptamen mortuo Clodomiro, Clothildis, mater filiorum Clodovei, duos filios ipsius Clodomiri suscepit Parisius educandos; sed Childebertus, filius Clothildis et avunculus puerorum, videns matrem diligere pueros tenerrime, motus invidia, misit [clam] ad Clotarium fratrem suum mandans ut occurreret ei Parisius, et ibi providerent quo modo dicti pueri non possent promoveri ad regnum patris sui, sed ut ipsi illud inter se dividerent. Convenerunt ergo dicti fratres, Childebertus et Clotarius, et dolo nepotes suos occiderunt, regnumque eorum inter se eq[ua] lance diviserunt. Deinde Childebertus et nepos suus Theodobertus, filius Theoderici, conspiraverunt ut Clotarium occiderent et regnum ejus optinerent moventes bellum contra eum. Sed Clotilidis, m[ate]r eorum s[an]c[ta], precibus beati Martini optinuit quod bellum illud fuit impeditum. Tunc de occisione puerorum regi Clotario divina subsecuta est ultio, quare filius ejus primogenitus adversus eum insidias tetendit, colligatus cum avunculo suo Childeberto, qui contra eum bellum movit; quo tandem ipsi s[cilicet] avunculus et nepos mortui sunt; sed et Theodebertus mortuus est, et tunc monarchia totius regni ad Clotarium reversa est, qui cum multis muneribus ad sepulchrum beati Martini veniens, cuncta que male egerat replicans et cum grandi gemitu orans exinde regressus est. Dumque in quadem silva (3) venaret capitur a febre gravissima, et ait : « quid putatis quantus est iste rex celestis, qui tam magnos reges sic occidit? » et hæc dicens cum maximo tedio spiritum ex[h]alavit.

(1) Bucelin, allemand d'origine. — Voir Procope et Grégoire de Tours. Voir aussi pour tous ces commencements de notre histoire, l'*Histoire générale d'Allemagne*, par le P. Barre, chanoine régulier de Ste-Geneviève et chancelier de l'Université de Paris. Paris, M. DCC. XLVIII.

(2) Cette basilique, appelée d'abord St-Vincent, puis Ste-Croix, à cause de sa forme en croix, fut enfin dédiée à S. Germain, évêque de Paris, dite *des Prés*, pour la distinguer de l'église, dédiée à S. Germain-l'Auxerrois.

(3) La partie de la forêt de Compiègne, appelée par les anciens *Cotia silva*, ou *Causia*, *Cuise*.

Tunc Judeus quidam ymaginem Salvatoris de ecclesia furtim deponens, eam telo transfixit, et eam ad domum suam deferens, cum eam vellet flammis exurere, se sanguine ymaginis cruentatum videns, pro stupore eam abscondit, quam Christiani requirentes, per vestigia sanguinis invenientes eam sanguinolentam receperunt; Judeum vero lapidaverunt. — Constantinopoli[ta]ni quidam imperatorem volentes extinguere extinguntur, cujus criminis Bellisarius accusatus ab imperatore absolvitur. — In Gallia mons super Rodanum fluvium multis diebus dans mugitum, tandem ab alio monte sibi vicino discis[s]us cum ecclesiis et domibus, hominibus et bestiis in Rhodanum precipitatus est (1).

Cheribertus (2) cum fratre suo Chilperico regnavit annis XXIII · [D · LXXXVII] · Patre eorum Clotario defuncto, IIII^{or} ejus filii regnum diviserunt prout IIII^{or} filii Clodovei supra diviserant. Cheribertus sedit Parisius; Gontrannus, Aurelianis; Chilpericus, Suessionis; et Sigibertus sedit Methis. Iste Sigibertus filiam [Athanagildi], regis Hyspanie, Brunichildem nomine, sibi matrimonio copulavit. Hunos (3), depopulantes partes Francorum, in Thuringia bello devincit; desertas Santonum (4) terras pervadit, easque Suevis tradit ad habitandum; fratri suo Chilperico repugnat et Suessiones, sedem regni ejus, occupat. — Tunc natus est Sanctus Wandregisillus; et Ytalia a Longobardis (5), nullo obsistente, pervasa atteritur, insuper fame et pestilentia consumitur. — Armenii fidem Christi suscipiunt. — Huni iterum Sigiberto congressi et magicis artibus pene victoriam adepti recedunt, Sigiberto, in omni vita ejus, confederati. — Hispani et Franci de Pascha celebrando dissentiunt : Hispanis · XII · Kal[endas] Aprilis, Francis vero · XIIII · Kal[endas] Maii Pascha celebrantibus; sed Francos recte celebrasse per h[oc] divinitus claruit, q[uod] fontes in Hispania, qui in sabbato Sancto Pasche ad baptizand[um] sponte divinitus repleri solent, non in Hispanorum sed in Francorum Pascha sunt repleti (6).

(1) Ce cataclysme a produit la perte du Rhône à Bellegarde.

(2) Caribert ou Cherebert, l'aîné des fils de Clotaire Ier, eut en partage le royaume de Paris et régna six ans, de 561 à 567; Sigebert, troisième fils de Clotaire, mari de Brunehaut, fut roi de Metz ou d'Austrasie; il allait s'emparer de Soissons lorsqu'il fut assassiné à Vitry, en 575, par Frédégonde, femme de Chilpéric, le plus jeune de ses frères, qui obtint le royaume de Soissons, qu'il gouverna 23 ans, de 561 à 584. Gontran, deuxième fils de Clotaire Ier, obtint le royaume de Bourgogne et d'Orléans, qu'il quitta pour fixer sa résidence à Châlons-sur-Saône, plus au centre de ses états. La mort de ses trois frères le laissa possesseur des Gaules; mais il fit sacrer roi de Soissons Clotaire II, fils de Chilpéric Ier. Il régna 32 ans, de 561 à 593.

(3) V. dans Grégoire de Tours, l. IV, c. XXIII, la victoire de Sigebert sur les *Huns-Abares*.

(4) La Saintonge, l'Angoumois et l'Aunis, dont le chef-lieu était *Mediolanum* (*Saintes*).

(5) Lire l'origine et les progrès de la nation des Lombards, les p. 91 à 98 du liv. VI de l'*Histoire d'Allemagne*, du P. Barre, qui a donné un excellent résumé de Paul Diacre et de Grégoire de Tours.

(6) Dans l'Église primitive, on discuta longtemps sur l'époque de la fête de Pâques. Les uns la fixèrent le même jour que les Juifs, du 15 au 22 du mois de Nisan; les autres la reportaient au dimanche suivant,

Per idem tempus Narses, Romanorum patricius, regnum Ytalicum tradidit Longobardis, illuc eos introducens, ut supra de Justino minore dictum est. Ante e[um] gens Lombardorum habitabat in Pannonia; qui licet essent baptisati n[ihil]ominus colebant Ydola sicut arbores et etiam more bestiali simulachrum vipere, a quo errore vir Sanctus Barbarus, Beneventanus episcopus, eos retraxit; insuper Lombardi comam capitis tondebant, et hoc a cervice usque ad occipi[ti]um radentes nudabant, capillos a facie usque ad os dimissos habebant. Vestimenta eorum erant larga et longa et maxime linea qualia Frisones h[abe]re solent. Calige vero erant eis dependentes usque ad poplitem laqueis corrigiarum hinc inde ligate. — Eo tempore Gothi qui erant pagani et heretici facti sunt Christiani sub Tyberio Imperatore qui christianissimus et in pauperes piissimus thesauros pauperibus erogabat, ut supra ubi de illo.

Porro Cheribertus, qui regnabat Parisius, moritur et ei succedit Chilpericus pro quo Franci, eum odiosum habentes, Sigebertum super se regem levare voluerunt; sed ipse a duobus pueris a Fredegunde, Chilperici uxore, missis occiditur. Cujus regnum Childebertus, filius ejus, cum matre Brunichilde regendum suscepit jure hereditario. — Saxones in Italia a Longobardis recedentes, et terras suas in Germania repetere nitentes, a gentibus a Sigiberto illuc imissis, usque ad · xx · milia eorum cesis, sero destiterunt a bellis. Lupi Burdegalam urbem ingressi, neminem metuentes, devoraverunt canes.

Chilpericus vero rex Francorum, cum esset lascivus et vanus, multas habuit uxores, inter quas habuit Fredegundem, satis quidem sp[eci]osam sed pessimis artibus opulentam, que memoratum Chilpericum suis voluptatibus tenebat additum. Hec cum Landerico comite palatii solebat misceri, quod Chilpericus tandem persensit, at illa, u[bi] periculum s[ibi] iminere cognovit, usa caliditate feminea crimen majori crimine parat obtegere; et redeunti a venatu suo marito struit insidias, nam equo descendens Chilpericus, dum à propriis satellitibus suscipitur, duobus cultris transfossus, occiditur (1).

Clotharius filius Chilperici, rex Francorum decimus, regnavit annis XLIIII · [DC · XXXI] (2). Gontrannus, qui Aurelianis regnabat, dum in gremio armigeri sui dormiret, quadam die, juxta rivum aque, vidit armiger de ore regis parvum

si elle tombait un autre jour. Le concile de Nicée, qui, en 325, promulgua le *Symbole des Apôtres*, et la condamnation d'Arius, détermina aussi le jour de Pâques, dont la fête serait célébrée le 1er dimanche après la première lune qui suivrait l'équinoxe du printemps. Aussi nous paraît bien superflu le miracle qui, au VIe siècle, d'après notre texte, donne raison aux Francs, fixant la Pâques le 18 *avril* au lieu du 21 *mars*, comme le voulaient les Espagnols.

(1) On ne sait rien de positif sur l'auteur de ce meurtre. Sunnigil, l'assassin de Chilpéric, n'accuse pas Frédégonde, qui l'impute à Ebérulf, chambrier du roi. (V. Ruinart et Frédégaire, Courgeon, p. 147, et Dareste, t. I, p. 245.)

(2) Les premières erreurs de dates entraînent les autres; le texte indique bien les 44 années du règne

animal exire, cui volenti rivum transire nec valenti, armiger, gladio trans rivum posito, viam ei eundi et redeundi paravit. Quo iterum in os ejus intrante, rex expergefactus est et stupefactus dixit : « se per pontem ferreum transisse et sub monte quodam multos thesauros vidisse ; » u[bi] cum perrexisset s[ecun]d[um] fidem sompnii, thesauros magnos invenit, eosque acceptos [Sancte Ecclesie usibus delegavit], ita se sp[irit]ualibus actibus mancipavit, ut, relictis pompis secli, thesauros suos ecc[les]iis et pauperibus erogaret ; hic enim anno regni sui · xxv · defunctus est qui regnum suum reliquit nepoti suo Childeberto, filio Sigiberti.

Childebertus quoque, cum · vii · annis regnasset in Austria et iiii[or] in Burgundia, decessit, duos sibi relinquens heredes filios sub tutela avie Brunechildis regine, quorum unus, cui nomen est Theobertus, regnum Austrasiorum regebat, et Theodericus Gontranni regnum gub[er]nabat. — Quibus regnantibus, beatus Columbanus, ab Yb[er]nia, Occeani insula, exiens, primum honorifice a Theodeberto rege suscipitur; sed denuo ad regnum Theoderici transiit et in Monasterium, cui Luxovium nomen est, habitavit. Verum Theodeberto et Theoderico, varia sorte defunctis, Clotarius, Chilperici filius, cujus supra meminimus, regnum Francorum optinuit solus.

Porro memorati regis Childeberti soror Ingundis Hermiginildo, Leni[n]gildi Hyspanorum regis filio nupsit. Hermiginildus vero predicatione Leandri Hyspalensis (1) Episcopi, et adhortatione sue conjugis ab Arriana heresi, qua pater suus languebat, ad Catholicam conversus est fidem. Quod ut pater cognovit, illum ut ad eamdem heresim rediret, et premiis persuadere et minis terrere conatur. Cui cum ille constantissime responderet : « nunquam se veram fidem posse relinquere, quam semel agnovisset »; iratus pater eum regno privavit rebusque omnibus expoliavit. Sed cum nec sic virtutem mentis illius emollire valeret, ar[c]ta eum custodia concludens, collum, manus ejus ferro ligavit. Superveniente autem Paschalis festivitatis die, intempeste noctis silentio ad eum perfidus pater Arrianum ep[iscopu]m misit, ut ex ejus manu sacrilege consecrationis co[mmun]ionem perciperet, atque per h[oc] ad patris gr[ati]am redire mereretur. Sed vir, Deo dilectus, Arriano episcopo venienti exprobavit, ut debuit, ejusdam perfidiam a se dignis increpationibus reppulit, quia etsi exterius jacebat ligatus, apud se t[ame]n in magnis culmine stabat securus. Ad patrem itaque reverso ep[iscop]o, Arrianus pater infremuit, statimque app[ar]itores suos

de Clotaire II, mais il le fait mourir en 631 au lieu de 628, date réelle de la mort de Clotaire II et de l'avènement de Dagobert I, son successeur. — Alinéa extrait de Sigebert et de Réginon.

(1) *Hipsalis*, la *Julia Romula* des anciens et le Séville des Espagnols, dont l'archevêque saint Léandre convertit au christianisme le fils de Léovigilde, qui, après le meurtre de son fils aîné, Herménégilde, touché des miracles qui suivirent ce meurtre, fit revenir d'exil saint Léandre et lui confia son autre fils, Récarède, pour l'élever dans la foi chrétienne. C'est à saint Léandre que l'on attribue la liturgie dite *rit mozarabique*, que compléta son frère saint Isidore.

misit, qui illum, ubi ille jaceret, occid[ere]nt. Qui mox ut ingressi sunt, securim in cerebro illius infigentes, vitam corporis abstulerunt, sed pro ostendenda ejus gloria superna non defuere miracula. Nam cepit in nocturno silentio psalmodie cantus ad corpus ejusdem regis et m[arty]ris audiri et lampades ardentes videri. Quod pater audiens, commotus p[e]ni[tenci]a, hoc se fecisse doluit, non t[ame]n usq[ue] ad optinendam salutem. Nam q[uo]d e[ss]et vera catholica fides agnovit, sed gentis sue timore peterritus ab hanc p[er]venire non meruit. Oborta t[ame]n eg[ri]tudine ad extrema perductus Leandro ep[iscop]o, quem prius vehementer afflixerat, Richaredum filium suum, quem in sua heresi relinq[ue]rat, commendare curavit, ut et ipse talia faceret qualia in fratrem illius suis exhortationibus peregisset; qua commendatione completa, defunctus est. Post cujus mortem Richaredus rex, non patrem perfidum sed fratrem m[a]r[tyr]em sequens, ab Arriana hereseos pravitate conversus est, totamque Vivisigotharum gentem ita ad veram perduxit fidem, ut nullum in regno suo militare p[er]mitteret, n[is]i regno Dei hostis existere per hereticam perfidiam non timeret.

In Gallia quidam (1), in silva scindens ligna, adeo a muscis infestatus est ut per biennium amens fieret; deinde sub religionis habitu se exhibebat pseudoprophetam, deinde magum, deinde etiam sanitates super infirmos faciens, Christum se e[ss]e dicebat et pro Christo se adorari precepit et nolentes se adórare cum populo, qui ei multus adherebat, impetebat hostiliter; qui postea a quodam fideli occisus est, et ita sequaces ejus dispersi sunt. — Tunica domini nostri Jhesu Christi in civitate Zapath (2) non longe ab Ierosolima, confessione Symonis Judei, inventa, et ab ep[iscop]is istis G[re]g[orio] Antiocheno et Thoma Ierosolinitano et Johanne Constantinopolitano Ier[usa]l[em] in loco, ubi crux veneratur, est posita.

Denique Brunichildis, uxor quondam Sigilberti regis, adeo fit intollerabilis Francis p[ro]p[ter] insolenciam mor[um], q[uod] crederetur Sibilla[m] de ea fuisse vaticinata[m] : « Veniet, ait, Bruma (3) de partibus Hyspanie, ante cujus con-
« spectum gentes vel gentium reges p[er]ibunt; ipsa vero calcibus equorum
« dirupta peribit; » — et quamvis ita [esset] insolens, Dei tamen ecclesias honorabat, plura etiam cenobia Sanctorum construxit. Tandem vero Clotharius

(1) Cet alinéa est exactement copié (en ne changeant que deux mots : *scindens* et *precepit* au lieu de *cædens* et *jubebat*) sur le texte de la Chronique de Sigebert de Gembloux, aux années 593 et 594. (Dom Bouquet, III, 340.) V. tout le récit dans *Grégoire de Tours*, t. X, ch. xxv, trad. de M. Henri Bordier.

(2) Zapath pour Jaffa, Joppé, port de la Syrie. V. pour la découverte de la sainte tunique, la Chronique d'*Aimoin*, *moine de Fleuri*, ch. LXXVII, et les Chroniques de St-Denys, liv. IV, § VII.

(3) Nom de la fille d'Athanagilde, roi des Wisigoths d'Espagne, que Sigebert, roi d'Austrasie, épousa et fit baptiser sous le nom de *Brunehaut*, *Brunichildis*. V. Grég. de Tours, IV, 27; la Chronique d'Aimoin, l. III, § IV, et la fin du liv. des Chroniques de St-Denis. Dom Bouquet, t. III, p. 67 et 207.

Brunichildem reginam uno pede et brachio multatam, ad caudam eque i[n]domite religatam membratim discerpi fecit, imputans ei q[uod] decem reges per eam fuissent extincti; et sic monarchia regni Francoru[m] ad eu[m] rediit, qui t[ri]butum · xii · milium solidorum, quod Longobardi Francis solvebant, relaxavit; sibi Longobardis p[er]petuo confederatis (1). — Hoc tempore, Sanctus Lupus (2) Senonensis ep[is]c[opus] clarus habebatur. — Cum quidam el[emos]i-[n]am peteret a nautis nec acciperet, dicente sibi nauclero : « Nich[il] habemus n[is]i lapides. » Q[ui]cq[u]id in navi erat [con]v[er]sum est in lapides, colore et forma ear[um]dem rer[um] p[er]manente, et ex hoc p[atet] q[uan]tu[m] malum sit mendacium in Christi pauperem dicere.

Dagobertus rex Francorum undecimus regnavit annis · xiiii · [dc · xlv ·] Hic, adhuc vive[n]te p[at]re suo Clotario, c[on]siliarium ejus cesu[m] et detonsu[m] dehonestavit, ita[que] patris iram veritus ad ecc[lesi]am Sancti Dyonissii confugit, a q[ua] nullo m[od]o extrahi potuit; et ex t[unc] locu[m] illum cordi semper habuit. Unde statim cum in regem sublimatus est, ipse monasterium Sancti Dyonisii edificavit, de quo scribitur : per visionem cuidam revelatum e[ss]e q[uod] eo mortuo, a[n]i[m]a ejus ad judicium rapta sit, multis sanctis contra eam pro exspoliatione ecc[lesia]r[um] suar[um] reclamantibus, et cum eam mali angeli vellent ad penas inferni rapere, interventu Sancti Dionysii, cui ipse maxime devotus fuerat, a penis liberata est.

Dagobertus autem Sclavos et Vascones bello devincit; ad mandatum Heraclii imperatoris jussit Judeos baptizari, prout supra jam dictum est ubi de Heraclio. Tunc autem Sarraceni qui Heraclio rebellaverant, destructa Jerosolima, Antiochiam capiunt; et Heraclius, cum patriarcha Jacobitarum de fide disceptans, ab ipso decipitur. Jacobite vero sunt Christiani quos apostolus Jacobus ad fidem convertit, sed male de fide sentiunt (4). Asserunt quidem Christum de virgine natum et in celos ascendisse, sed nequaquam Deum fuisse. Ab illo tempore regnum Persarum, quod virtute sua excusserat jugum a Romanis, per Sarracenos devictum est, et ubique in orbe terrarum incepit deficere irrecuperabiliter dominium Romanorum.

Hiis diebus florebant in Francia tres fratres : Ado, Rado et Dado, qui et Audoenus (5) dictus est, qui singuli singula cenobia fundaverunt; ex quibus

(1) Phrase composée de trois fragments relatifs aux années 578, 618 et 619 du texte de Sigebert. (P. 341, t. III de Dom Bouquet, qui a recueilli tous les documents sur Brunehaut.)

(2) Saint Leu ou Loup, évêque de Sens, était allié à la maison royale. V. Duchesne t. I, p. 562.

(3) Dagobert régna 16 ans, de 622 à 628 avec son père, et seul, de 628 à 638; il fonda l'église de St-Denis en 632 et y fut enterré en 638. Lire dans Aimoin (liv. IV, xxxiv) la vision du solitaire Jean.

(4) Les jacobites ne reconnaissant en Jésus-Christ que la nature divine, sont appelés *monophysites*.

(5) Saint Ouen, né à Sancy, près de Soissons, fut l'ami de saint Éloi; Dagobert lui confia la garde de

Dado fuit referendarius Dagoberti regis. Referendarius autem dicebatur ad quem publice consc[ri]pt[io]nes referebantur, ut per eum anulo sive sigillo regis confirmarentur. Hos ad hoc animarat Eligius, aurifex, jam dudum in aula Clotarii clarus, qui etiam ex dono Dagoberti regis Sollenniarum monasterium construxit. Mortuo quidem sancto Romano Rothomagensi archiep[iescop]o, sanctus Audoenus factus est Rothomagensis ar[chi]ep[isco]pus xxii^us. — Sarraceni Jer[oso]l[ima]m biennio obsessam capiunt, et Judei in Hyspania C[hristi]ani efficiuntur.

Dumque Dagobertus ad mortem se urgeri conspiceret, concessit regnum Austrasiorum filio suo Sigiberto qui, cum a Sancto Amando baptizaretur, cunctis tacentibus, infans · xl^a · dierum (1) respondit : « Amen. » Clodoveo autem, quem Matildis ei pep[er]erat, dedit regnum Neustrie atque Burgondie. Gallia namque dividitur in tres provincias, quarum Franci illam regionem, que v[er]sus Septentrionem inter Mozam et Renum fluvium porrigitur, Austriam vocaverunt; illam autem, que a Mosa usque ad Ligerim protenditur, Neustriam nuncupav[er]unt (2). Et de hiis dic[itur] ut su[pra] u[bi] de regionibus Gallie, ipso libro. Quedam t[ame]n pars Gallie, quam Burgundiones int[ra] Lugdunensem occupa[ve]re provinciam, nunc Burgundia vocitatur. Illi quidem primo habitav[er]unt super rippam Reni fluminis, quo p[rimum] Burgundiones dicti sunt, ut sup[ra] u[bi] de Honorio Imperatore dictum est, deinde sub Clodio rege Francorum, cum [Suptar] rex Hunorum eos nimis opprimeret, illi in Deum Christianorum spem suam ponentes, se baptizari petierunt; et statim Hunis congressi, pauci multa milia eorum perimerunt, et rabiem Hunorum refrenarunt; qui demum sub Meroveo, rege Francorum, Lugdunensem invasere provinciam, ut dictum est. Aquitannia v[er]o no[me]n adhuc antiquum retinet; dicta Aquitannia quia, pre ceteris Gallie provinciis, fontibus et torrentibus scaturizat.

Clodoveus [er]go, rex Francorum duodecimus, regnavit annis · xvii · [dc · lxii] (3). Arnulfo et Anchiso ejus filio aulam regiam procurante; quorum Arnulfus, spreto postmodum seculo, et terreni sollicitudine palatii, Christi se servicio mancipavit et h[er]emiticam vitam arripuit, et inde ad Merensem assumptus episcopatum gl[ori]osa resplenduit vita (4). Horum t[ame]n soboles

son sceau ; il succéda à saint Romain, archevêque de Rouen, et mourut à Clichy, au lieu où fut bâti le village de Saint-Ouen, et son corps fut inhumé à Rouen, à l'endroit où s'éleva l'église de son nom. V. Dom Bouquet, t. III, p. 344, 611, 612 et 694.

(1) Aimoin, moine de Fleury, ne lui donne que 30 jours (p. 128, t. III de Dom Bouquet). Les Chroniques de St-Denis lui en donnent 40 (p. 288, t. III, de D. B.), ainsi que la Chronique de Sigebert, de Gemblours (p. 342). Baudemond, dans sa *Vie de saint Amand*, a la prudence de ne pas indiquer l'âge de l'enfant (p. 534). V. Du Chesne, t. I, 645 et 653.

(2) Délimitation géographique très-nette de l'Austrasie et de la Neustrie.

(3) C'est en 656 et non 662 que mourut Clovis II, après dix-huit ans de règne.

(4) V. la vie de saint Arnulfe, évêque de Metz (p. 507 et 508, t. III, de Dom Bouquet).

in reges crevere, et ad prefatorum progeniem virorum postea Francorum translatum est regnum, ut patebit in sequentibus. Sub hoc tam[en] Clodoveo regnum Francorum jam aliquantulum debilitatum erat; q[uia] et dictus Clodoveus ad negotia regni disponenda non sufficiebat, et i[dcirc]o post dictos Arnulfum et Anchisum, Helchinoaldus (1) fili[us] Anchises, p[ri]mus domus regie Major factus, res regni cepit gubernare. Hic dicto Clodoveo Sanctam Bathildem, quam nutrierat, in conjugem dedit, de qua Clodoveus tres filios genuit, s[cilicet]: Clotarium, Theodericum et Childericum. Hiis etiam diebus, Ansegisilus filius Helchinoaldi, gub[er]navit palatium, et hic genuit Pipinum majorem. — Multi utriusque sexus in Galliis claruerunt, edificantes monasteria; quidam abbas ecc[lesi]e beati Aniani que est apud urbem Aurelianum, Leodelinus (2) nomine, construxit monasterium in agro Floriacensi, qui tunc erat reg[i]us fiscus, et colligens ibi pl[ur]es ad serviendum Deo monachos, instituit eis abbatem nomine Mummolum (3).

Sigebertus quoque, rex Austrasie, de posteritate prolis desperans, duodecim monasteria hinc inde Deo contruxit; hic autem Childebertum, filium Grimoaldi Majoris domus sue, adoptavit in filium, dumque moreretur, commendavit Grimoaldo Dagobertum, filium suum, ut ejus auxilio in regnum proveheretur. Grimoaldus autem, d[omi]no suo Dagoberto, filio Sigeberti, attonso et per Didonem Pictavensem ep[iscopu]m in Scotiam (4) directo, Hildebertum filium suum fecit regem Austrasie; de quo Franci dolentes Grimoaldum captum presentant Parisius judicio Clodovei, quem incarceratum fecit cum mala morte consumi, filiumque suum juniorem Childericum regem fecit Austrasiorum. — Theodardo e[pisco]po martyrizato, Sanctus Lambertus, filius Apri comitis, e[pisco]patum Trajectensem (5) illustrat gl[ori]a et honore sanctitatis; et rex Clodoveus, quia corpus Sancti Dyonisii discooperierat, minus religiose licet cupide, os brachii ejus fregit et rapuit, moxque in amenciam perpetuam indicit Clodoveus et mortuus est (6).

Clotharius tertius, rex Francorum tertius decimus, regnavit annis · IIIJ ·

(1) Erchinoald, maire du palais, qui réunit l'Austrasie et la Bourgogne à la Neustrie.

(2) Les Chroniques d'Aimoin et d'Adrevalde, moines de l'abbaye de Fleury, appellent leur fondateur *Leodebod* et non *Leodelin*. V. Dom Bouquet, t. III, p. 139, 140 et 564.

(3) C'est au temps où Mommole était abbé de Fleury que saint Aigulfe, religieux de cette abbaye, y apporta les restes de saint Benoît, mort au mont Cassin, après que ce monastère eut été détruit par les Lombards. V. Hermant, *Hist. des Ordres religieux*, t. I, p. 178.

(4) C'est dans le cloître de Slane, en *Irlande*, et non en Écosse, que Grimoald relégua le jeune Dagobert II, fils de Sigebert, pour placer son propre fils sur le trône.

(5) *Trajectum ad mosam*, Maëstricht, chef-lieu du Limbourg hollandais.

(6) Tout ce passage est extrait de la Chronique de Sigebert de Gemblours, que notre anonyme abrège et allonge tour à tour, mais qu'il se contente le plus souvent de copier (p. 343 du t. III de Dom Bouquet).

[DC · LXVJ] (1). Ab hinc Francorum regibus a solita fortitudine et scientia degenerantibus, regni potentia disponebatur per Majores Domus regie, regibus solo nomine regnantibus, quibus moris erat p[ri]ncipari secundum genus et nil aliud ag[er]e vel disponere q[u]am irrationabiliter edere et bibere domique morari, Kal[end]as maii presidere coram tota gente et salutare et salutari, obsequia et dona accipere et repend[er]e, et sic solum (2) usque ad alium Maium permanere.

Circa hoc tempus Humarus (3), p[ri]nceps Sarracenorum, in loco ubi prius fuerat templum Judeorum quod Vespasianus destruxerat, templum quod nunc est in Jer[usa]lem exstruxit, in quo adorant Sarraceni.— Francorum exercitus, de Provincia adveniens, Lombardiam intravit, cui cum Grimoardus (4), rex Lombardorum, occurrisset et fugam si[mu]lans tentoria vacua hominibus sed plena bonis, maxime vino, relinquens. Cum Franci, putantes metu ipsorum fugisse, ad tentoria pervenissent et cibo repleti potuque inebriati in nocte dormirent, Grimoardus, cum suis irruens super eos, pene omnes ex[s]tinxit.

Siquidem Baltildis (5), mater regis Clotarii, cenobium sancte Marie constituit, in quo ducta abbatisse obediebat ut m[at]ri, magna quoque humilitate officium coq[ui]ne ministrabat, mundicias omnes faciebat, et quod majus dicam, inq[ui]namenta stercorum propriis manibus mundabat; illud etiam commemorandum est q[uod] captivos ho[m]i[n]es Christianos vendere p[ro]hibuit, deditque edictum, ut nullos in regno Francorum hominem Christianum penitus in aliud regnum t[ra]nsmitteret, dato etiam precio, plurimos redimere captivos precepit, et quosdam liberos relaxavit; quosdam vero cum religionis habitu sub regula in monasterio intromisit, precipue autem de gente sua viros et puellas quas ipsa nuctrierat sicut semetip[s]am Deo commendavit, et cenobitalem vitam ducere instruit.

Ansegisillo (6) denique mortuo, Clotarius fecit consiliarium suum et Majorem Domus regie quemdam pessimum, nomine Ebroinum, p[ro]p[ter] quod Pipinus Major, Angesilli filius, quasi jure patris privatus, ad Childericum, qui regnabat in Austria, se contulit. Eo tempore, Leodegarius (7) Augustoduni, q[uæ] est

(1) C'est en 670 que mourut Clotaire III, 2e fils de Clovis II, qui régna sous la tutelle de sa mère Bathilde et d'Erchinoald, puis d'Ebroïn, maires du palais.

(2) Sauf le mot *secum* au lieu de *solum*, cet alinéa est la copie de celui de Sigebert.

(3) Omar Ier, 2e calife, successeur d'Abou-Bekr, et surnommé le *Commandeur des croyants*.

(4) Grimoald, fils de Gisolfe, duc de Frioul, fit assassiner Godebert, roi des Lombards, et resta maître du royaume, d'où il avait chassé Pertharit, frère de Godebert.

(5) Sainte Bathilde, vendue par des pirates, esclave d'Erkinoald et femme de Clovis II, s'occupa, comme régente de ses fils : Clotaire III, Childéric II et Thierry III, de la réforme de l'Église et abolit la vente des Chrétiens comme esclaves, puis se retira en 664, à l'abbaye de Chelles, qu'elle avait fondée, ainsi que celle de Corbie (p. 571-574, t. III, de Dom Bouquet).

(6) C'est d'*Ansegille* que l'on a fait *Anségise*, puis *Anchise*, comme de *Phrygia* on avait fait *Phrysia*, et les Phrygiens devinrent les Frigones, Frisons du VIIe siècle. V. Fréret, *De l'origine des Français*, t. V, p. 158.

(7) Saint Léger, *Leodegarius*, abbé de St-Maixent (Poitou), forma, avec saint Éloi et saint Ouen, une

Eduorum civitas, factus est ep[is]c[opus], qui, mortuo Clotario, venit Parisius ut cum suis similibus de rege futuro tractaret. V[er]um dictus Ebroinus Theodericum regem constituit, et regnavit anno uno, et quia dictus Ebroinus erat inter Francos odiosus, metuentes g[ra]ve jugum q[uo]d per eumdem sustinuerant sub rege Clotario, ipsi, consilio et auxilio dicti Leodegarii, Childericum, de Austria evocatum, in toto regno Francie sublimarunt. Tunc Ebroïnus, videns se destitutum, et pro nichilo suum e[ss]e redactum consilium, territus pavore regis petiit ut, relictis omnibus, vitam sibi concederet et in monasterium abire permitteret; cui hoc dep[re]canti, et domi[n]o Leodegario intercedente, rex concessit et in monasterium Luxovium (1) il[l]ico eum destinavit ut monachus effici deberet. Rex vero Childericus, confirmatus in regno, germanum suum Theodericum cuidam Dei servo conservandum et nutriendum dedit. Idem vero Leodegarium pontificem super omnem domum suam sublimavit et Majorem eum domus in omnibus constituit. Qui, acceptis hujus regni gubernaculis, quod maxime adversus leges antiquorum regum ac magnorum procerum, quorum vita laudabilis astabat, repperit in ep[iscop]atu, ad p[ri]stinum reduxit statum, in t[antu]m v[er]o usquequaque omnia regna Francorum restituit, ut omnes se gratularentur regem habere sibi Childericum ac rectorem palatii Leodegarium.

Cum hec pene annis tribus cum decore magno agerentur, tunc adv[er]sarius, cujus est consuetudo invidia sue condictionis, bona destruere, cepit consodales suos, quos secum elegerat idem pontifex, hab[er]e socios invide, malo instigare et inter ipsum et regem zizaniam discordie seminare. Itaque hiis diebus, Childericus, levitate morum, accendit in se odia Francorum, et sanctus Leodegarius in Luxovio retruditur. Deinde quidam (2) Francus, quem Childericus ligatum ad stipitem cedi preceperat, dictum regem Childericum in venatione existentem cum Bathilde, sua uxore pregnante, interfecit, anno regni sui · XII ·; et tunc Theodericus regno restituitur, regnans postea annis · XIIII ·, et Leudesius filius Helchinoaldi, consilio episcopi Leodegarii a Luxovio revocati et aliorum principum Major domus efficitur; quod audiens Ebroïnus egressus est a monasterio Luxovio, monachali veste qua induebatur deposita, et undique c[ir]ca se aggregatis viribus, Major regie domus efficitur; et tunc, sic[ut] leo effrenata facie

sorte de conseil de régence pendant la minorité de Clotaire III, il devint évêque d'Autun (*Augustodunum*).

(1) *Luxovium* : Luxeuil, dont le monastère, fondé par saint Colomban, en 590, servit de prison à Ebroïn, en 670, et à saint Léger, en 673. Ce passage est emprunté en partie à la fin du 1er livre de la Chronique d'Hariulfe, moine de St-Riquier (p. 351, t. III, D. B.).

(2) Bodillon. — Tout ce passage est encore presque textuellement copié sur la Chronique de Sigebert. Seulement, notre anonyme ajoute des membres de phrases à effet, comme la comparaison du lion furieux; il altère le texte, comme *dirupit* pour *diripit*, *blandimentis* au lieu de *blanditiis*, ajoute des dates fausses et supprime les noms propres, comme ceux de Bodillon, l'assassin de Childéric, et des Gerinus, frère de saint Léger, ou bien il les dénature. — Pistorius (p. 537-538), Le Mire (p. 70-72).



fur[en]s ac sevi[en]s, vires resumit, insidiatores suos premit, sup[er] Theodericum regem irruit, thesauros ejus et Ecc[lesi]e dirupit, Leudesium Majorem domus perimit; Clodoveum quemdam, fingens esse filium Clotharii regis, regem facit et ad ejus sacramentum quos potest p[o]enis, minis et blandimentis impellit. Sanctum Leodegarium capit et eum cum fratre suo [Gerino] graviter affligit. Interim Theodericus rex recipit Ebroinum in gr[ati]am, cujus consilio synodum ep[iscop]or[um] cogit et multos eorum, ex sententia Ebroïni, episcopatu p[ri]vat, aliquos exilio irrevocabiliter dampnat; in ista persecutione sanctus Lambertus (1) a Trajectensi amotus episcopatu in cenobio Stabulaus monathice quietis expet[i]it portum, et ibi per · VII · annos habitavit [secum]. Sanctus Leodegarius ab Ebroïno tormentatus, post famem et carceris s[qu]alorem, post oculorum evulsionem, post plantarum concisionem, post lingue et labiorum excisionem, martyrizatur per capitis absci[s]sionem. Ansegisus, pater Pipini a Gundu[i]no perimitur, quem ipse inventum et nuctritum de sacro fonte susceperat et ad maximos honores milicie provexerat.

Theodericus ergo cum f[ra]tre suo Childerico regnavit annis · XXVI · [DC · XCII.] — Quorum temporibus quidam in Britannia, a morte resurgens, multa, que vidit de locis p[o]enarum et purgatorii ignis loco, narravit. — Sarraceni Siciliam invadunt et omnibus direptis Alexandriam redeunt. — Amatus, ep[is]c[opus] Senonensis, a rege Theoderico gravi et irrevocabili exilio t[ri]bulatur. — Yris apparuit in celo, mense martio, et tremuit omnis caro, ita ut omnes dicerent quod consummatio e[ss]et et ut supra jam d[i]ct[u]m est ubi de Constantino, Constantis filio. — In Ytalia tante pluvie et tonitrua fuerunt in tantum ut homines et pecculia fulgure interirent; et nisi per letanias, quas cotidie faciebant, D[omi]n[us e[ss]et propiciatus, non possent homines triturare vel in horreis frumenta recondere, in t[antu]m ut ex ipsis pluviis denuo legumina nascerentur et ad maturitatem devenirent. — Ab Augusto, per tres menses, stella radiis celos penet[ra]ns a parte Orientis [a galli cantu usque in mane apparebat et maxima mortalitas a parte Orientis], subsecuta est.

Ebroinum, Majorem-Domus Neustrie, Francos insolenter opp[ri]mentem Ermenfridus perimit, fugiens cum uxore sua de Francia in Austriam ad Pipinum Majorem, qui ibi consulatus officio seu prepositure pollens, duos filios genuit: unum G[ri]moldum nomine de Plectrude uxore sua, et alium de concubina no[m]i[ne] Karolum Tuthidem; tunc Waratho pro Ebroino Major-Domus statuitur; cumque inter Pipinum et Gylemirum filium Warathonis pugna com-

(1) Saint Lambert, évêque de *Maëstricht* (*Trajectum ad Mosam*), fut conseiller de Childéric II, roi d'Austrasie. C'est lui qui convertit au christianisme les habitants de la Zélande; il fut assassiné à Liège (*Leodicum Leodum, Legia*) par Dodon, beau-frère de Pépin d'Héristal. Tout ce passage est encore copié sur le texte de *Sigebert* (p. 344, t III, D. B.). Migne (col. 127-129).

mitteretur, et Gislemaro divinitus punito, Warathone mortuo, Bertharius gener Warathonis fit Major domus regie; cui Franci aversi affectant amicitiam Pipini, dictumque Pipinum instigant contra principatum Bertharii; igitur Theodericus rex cum Berthario congressus a Pipino vincitur, et Bertharius a suis occiditur. Theodericus rex a Pipino capitur. Pipinus Neustriam sibi subjugat, et sub Theoderico, solus toti regno principando statum rerum meliorat; sanctum Lambertum in Trajectensi ecclesia [restituit].

Eo t[ame]n t[em]p[or]e quo necatus est i[m]piissimus Ebroinus; quidam monachus apud insulam Barbaram (1), que est juxta Lugdunum, quem ille Ebroinus excecaverat, vidit in so[m]pnis, post matuti[n]as, unam navem velocissimo cursu sine remis volantem per aquam Sogonnem (2) et cum quereret ab ill[is] qui erant in navi : « qui essent » ? responderunt q[uod] erant demones qui ducebant Ebroïnum, Majorem aule regie Francorum, ad ollam Vulcani projiciendum et torquendum eternaliter pro malis, que sibi et aliis fecerat. Evigilans ergo monachus aliis sompnium retulit, qui notantes diem et horam miserunt et invenerunt eum tunc obiisse.

Clodoveus tertius, rex Francorum · XV^us^ · regnavit annis · III · [DCXCVI] · Pipinus Rachodum (3), ducem Frisonum bello vincit et Villebrodum illi genti ad predicandum dirigit. De Ratbodo quidem duce Frisonum legitur q[uod], dum adductus ad hoc fuisset ut baptizari deberet et unum pedem in lavachro intinxisset, alt[er]um pedem retrahens, interrogavit : « ubinam plures suorum majorum essent in Inferno an in Paradyso? » et audiens plures esse in Inferno, intinctum pedem extrahens : « Sanctius (4), inquit, ut plures quam pauciores sequar. » Et ita ludificatus a Demone promittente quod ei, tertia die abhinc, incomparabilia bona ei daret; [ipsa] tertia die, subita morte et eterna periit.

Childebertus rex Francorum · XVII^us^ · regnavit anuis · XVIII · [DCCXIIII] · hic fuit filius Theoderici, frater Clodovei precedentis, qui Grismoaldum, filium Pipini majoris, instituit regni prepositum, adhuc etiam Pipino vivente patre ipsius Grismoaldi. — Hiis diebus, archangelus Michaël (5), apparens Auberto Abri[n]-

(1) *Barbaram insulam* : l'île Barbe, près de Lyon.

(2) Saône, anc. : *Arar* ou *Araris ;* au moyen âge : *Segona* et *Saucona*, *Sogonnis*.

(3) *Rachod*, pour *Ratbod*, que Pépin d'Héristal vainquit près de Dorsted, avant d'introduire le christianisme dans la partie S. E. de la Frise, où il établit la domination des Francs.

(4) *Satis*, ms. de Bayeux, et *Satius*, d'après les édit. de Sigebert (Le Mire, p. 79; Migne, col. 136).

(5) V. le récit de cette apparition, fait par un auteur anonyme du Xe siècle, p. 630, t. III, de D. Bouquet, et la préface de la *Description historique et monumentale du mont St-Michel*, par M. l'abbé Pigeon, qui donne l'indication sommaire des ouvrages manuscrits et imprimés à consulter cette *merveille* de l'occident. — V. aussi l'introduction de l'*Histoire du Mont St-Michel*, par M. l'abbé Deschamps du Manoir, et l'ouvrage monumental de M. Le Héricher, ainsi que Dom Huynes et Thomas Leroy, publiés par M. Eug. de Beaurepaire, secrétaire de notre Société des Antiquaires.

catensi ep[iscop]o, eum monuit semel et iterum ut in loco maris, qui p[ro]p[ter] eminenciam sui TUMBA vocatur, fundaret ecclesiam in memoriam sui, volentis talem venerationem exhiberi sibi, in pelago, qualis exhibitur in monte Gargano. — Interim taurus, a latrone furtim raptus, in illo loco religatur, unde episcopus tertio admonitus ut in illo loco fundamentum jaceret, u[bi] taurum religatum inveniret, et sicut eum terram pedibus protrivisse videret, sic ecc[lesi]e ambitum duceret. Hic igitur ecc[lesi]am in honore sancti Archangeli constituit; et ex illo tempore, sicut in monte Gargano, ita in loco illo, qui modo dicitur : IN PERICULO MARIS, veneratio Archangeli frequentari cepit. — Sanctus Hubertus, admonitus a Deo, corpus sancti Lamberti a Trajecto (1) Leodicum refert, cum [magna] gl[ori]a miraculorum, et ibi sedem episcopalem transfert. Grimoaldus Major domus regie a [Raingario] satellite ducis Frisonum occiditur, et Theobaldus, filius Dragonis (2), fratris Grismoaldi, ab avo Pipino substituitur. Deinde Pipinus obiit, et filium suum [ex Alpaide], Karolum Tuthidem, heredem p[ri]ncipatus relinquit.

Clodoveus qui et Dagobertus junior a multis creditur Rex Francorum XVIII^us, regnavit annis · IIII · [DCCXVIII]. Franci contra Theobaldum confligunt, eoque victo, Raginfredum [majorem domi] et Hildericum [regem] sibi constituunt; sed Karolus de custodia noverce, Dei nutu, eripit[ur], et de manu Raginfredi p[ri]ncipatum suum eripuit. Igitur Karolus Tuthides, in pago Cameracensi (3), Hilderico et Raginfredo congreditur; qui victi in fugam convertuntur, et Karolus eos usque Parisius persequitur.

Lotharius, rex Francorum XIX^us, regnavit annis · II · [DCCXX] · quo tempore Constantinopolitani, instancia orandi et constancia p[re]dica[n]di, fortiter resistunt Sarracenis; perierunt namque Sarraceni fame, frigore, bello, pestilencia, sine numero; et tandem ab obsidione Constantinopolis desistunt confusi. Sub Leone Imperatore, ipsis Sarracenis cum navibus partim marino igne consumptis, partim dimersis, partim ignee grandinis tempestate vastatis, vix quinque navibus residuis, Dei potentia cunctis populis innotuit. Infra (4) civitatem vero trecenta milia hominum pestilentia perierunt. — Humax (5) Christianos persequens multos m[a]r[tyr]es fecit. Sarraceni ex Affrica (6) duce Habdyrama, filio Muhawie ammirei, in Hispaniam transfretant, eamq[ue] sibi vendicant.

(1) Maëstrich. La translation du corps de Saint-Lambert à Liège date de 710.

(2) *Drogonis*. — Bethmann met en note : falso ; « *Grimoaldi* » ut Ann. Mettenses (Migne, col. 135).

(3) Le ms. de Bayeux et Sigebert précisent le lieu et la date : « Apud Vinciacum, dominico ante Pascha, quod erat XIII Kal. Aprilis » (Le Mire, p. 79 ; Migne, col. 136, à l'année 718).

(4) *Intra* d'après Le Mire, p. 79, et Bethmann, col. 137. Le ms. de Bay. et Pistorius donnent *infra*.

(5) Omar II, fils d'Abd-el-Azir, empoisonné par les Ommiades, en 720.

(6) Ce n'est pas sous la conduite d'Abdérame, mais sous celle de Tarik, que les Sarrasins conquirent l'Espagne, en 711. — L'Abdérame, contemporain de Charles-Martel, qui le vainquit près de Poitiers, en 732,

Ita regnum Wisigothorum et Suevorum destructum est et redactum sub Sarracenis, annis plus · CCCXLVI · evolutis, a quo a Scithia expulsi sunt [ab] Hunis; ex quo vero cedentib[us] Wandalis et devictis Suevis, ceperunt regnare in Hyspaniis annis circiter · CCLVI · evolutis. Regnum vero tertie partis Hyspaniarum, quod dicitur Galliciensium, q[uo]d nec tunc Wisigothi nec postea Sarraceni potuerunt subigere, adhuc viget incolume, et Dei protegente fide, manet inexpugnabile.

Chilpericus rex Francorum · XX[us] · regnavit annis · V · [DCCXXV] · Rege quidem Lothario mortuo, cum adhuc parvulus e[ss]et Theodericus, filius Dagoberti junioris, cui regnum co[m]petebat, memoratus Hirdericus, cognomento Daniel, tyrannidem i[n]vad[er]e voluit. S[ed] Karolus Tuthides viriliter ei restitit et eumdem Hyrdericum, c[um] Raginfredo co[m]plice suo, a finibus regni longe propulsavit, Chilpericum sibi regem constituens. — Hoc t[em]p[or]e in Campania Ytalie frumentum c[om]bustum et [h]ordeum et legumina q[uas]i pluvia de cœlo ceciderunt. Karolus Raginfredum persequens Andigavis (1) obsidet, eamque captam victo Raginfredo ad h[ab]itand[um] concedit et totius regni principatum recepit. Rigobertus, ep[is]c[opus] Remensis, a Karolo, filio suo in baptismate, ab e[pis]copatu deponitur, pro eo quod illi contra Raginfredum eunti urbem Remensem p[re] timore Raginfredi apperire noluit. Eucherius simili causa, Aurelianensis episcopus, episcopatu privatur, et apud Sarcinum (2), vicum Hasbanie, exulatus, in cenobio sancti Trudonis consummatus est.

Theodericus, rex Francorum · XXI[us] · regnavit annis · XVI · [DCCXLI] · Hic fuit filius Dagoberti junioris sub quo Karolus, Ligeri transito, Eudonem (3), ducem Aquitannie, bello victum fugat, et Aquitanniam graviter devastat, p[ro]p[ter quod Eudo Sarracenos, qui per decem annos totam Hyspaniam et Acquitaniam occupaverant, contra Karolum invitat. Igitur Sarraceni, quasi in Galliis habitaturi, Garonniam transeunt, om[n]ia devastant, ecc[lesi]as Dei cremant, quibus Karolus, auxilio Dei fretus, bello concurrit et ex eis, uno die, apud Pictavum · CCC · LXV · milia Sarracenorum interfecit et mille quingentos suorum amisit.

Hic est Karolus, qui Tuthides appellatur a minoribus malleis Francorum,

n'était ni fils, ni parent de Mohawiah, ni du 1[er] calife ommiade Abdérame-le-Juste, qui, appelé par les émirs, fonda le kalifat de Cordoue, dont il érigea le mosquée, et gouverna l'Espagne de 756 à 787.

(1) *Andegavis* : Angers, où s'était retiré Rainfroi battu par Charles-Martel, à Vincy et à Soissons.

(2) *Sarchinium* : en flamand San Truyen, Santruden, San Truyden; en français St-Trond (*Sanctus Trudo*), capitale de la Hesbaye, ou Hasbanie, canton du pays de Liège, l'une des sept contrées du cercle de Westphalie. Le texte porte à tort *victum* au lieu de VICUM Hasbaniæ.

(3) Eudes ou Eudon, duc d'Aquitaine, fils de Boggis, soutint Rainfroi, maire de Neustrie, contre Charles-Martel, triompha de l'émir Al-Samah, défit deux fois l'émir Ambessa, et, menacé par Charles-Martel, appela à son secours les Sarrasins, qu'il avait battus; puis épouvanté de leurs dévastations, il se réconcilie avec Charles-Martel, qu'il aide à les tailler en pièces à la victoire de Poitiers (*Pictavum*). Frédégaire,

quibus tondi et exstenuari gravior ferri materia solet, qui bellicosissimus Saxones armis subjugat, vincit Alamannos, et Alamanniam fecit sibi vectigalem. Suevos quoque et Bavaros debellat, tandem Aquitanniam Burgondiamque sibi sub[j]icit; cumque instarent sibi multa bella, ecc[lesi]as spoliat, decimas militibus conferendo, p[ro]p[ter] quod sanctus Eucherius, episcopus Aurelienensis, quem e[pisco]patu privaverat, ut dictum est, eo mortuo, vidit animam ejus in Inferno. Hic autem p[ro]p[ter] assiduitatem bellorum Martellus vocabatur, qui pacato (1) et dilatato regno Francorum obiit, et filios suos : Karlomagnum et Pipinum, principatus sui successores relinquit; quorum Karlomagnus, relicta regni administratione, Romam adiit, ibique secularem miliciam dereliquit, ac demum in monte (2) sancti Silvestri monasterio c[ons]tructo, ididem in habitu monachico, per annos aliquot, habitavit. Sed cum ex Francia multi nobilium, ob vota solvenda, Romam solenniter commearent et eum velut d[omin]um quondam suum preterire nollent; ocium, quo maxime delectabatur, crebra salutatione interrumpant, ideoque locum mutare decrevit. Nam inde in Samni[um] provinciam proficiscens apud castrum Cassinum (3) quod reliquum erat temporalis vite, conservando statum, complevit.

Mortuo quidem Theoderico sine liberis, Hildericus vel Childericus qui alias regnum invaserat, ut dictum est, rex XXII^us regnavit annis IX · [DCC · L ·]; hic cum e[ss]et inutilis et remissus, Pipinus filius Karoli Martelli, qui aulam regiam strenue gubernabat, consuluit Zachariam papam : « an ille deberet esse rex, qui « solo nomine regio erat contentus ? (4) » Cui papa respondit : « illum debere « regem vocari, qui bene rem publicam gereret. » Qua responsione Franci animati Hyldericum in monasterium (5) recluserunt, et Pipinum, auctoritate apostolica, regem creaverunt, qui a sancto Magun[t]i[n]o episcopo in regem ungitur et consecratur circiter annum · LXXXVIII^um postquam Majores domus ceperunt principari super reges; sed prius Franci Romanum episcopum consulunt super sac[ra]mentis

Marian Scot et Sigebert portent à 375,000 le nombre des Sarrasins tués, que le ms. de Bayeux élève à 385,000 : « Trecenta octoginta quinque milia cum rege Abdirama peremit » (fl 105).

(1) Le ms. porte à tort *pugnato*; l'épithète *Bellicosissimus* est empruntée à Réginon (Pist., p. 21).

(2) Sigebert cite, d'après le ms. de Bayeux et les Annales de Metz, le nom de la montagne « *in* SERAPTI *monte* », que Marian Scot et Pistorius changent en « in monte SOCRATE » (St-Oreste, en Etrurie).

(3) *Cassinum* (le mont Cassin), sur la route de Rome à Capoue, dans le *Samnium*.

(4) Le ms. porte à tort *contemptus*, et *Maguncio* pour *Maguntino*. — V. pour la réponse du pape Zacharie le t. V de Dom Bouquet, p. 33, 325 et 326; et sur la déposition de Childéric, les p. 33, 63, 89, 110, 187, 197, 220, 316, 362 et 375.

(5) Childéric III fut relégué, en 752, à Sithieu (St-Omer), au couvent fondé en 640 par saint Bertin.

(6) Ce saint évêque de Mayence était saint Boniface, dont le vrai nom était Winfrid, né dans le Devonshire, devenu archevêque de Mayence et primat de Germanie, il sacra Pépin le Bref, qui avait favorisé ses missions. V. le t. V du Recueil des historiens des Gaules, p. 33, 197, 220, 326, 335 et 362.

ip[s]i Hilderico prestitis, a quibus Papa illos absolvit, l[itte]rasque dedit et de approbatione et subtitutione Pipini in regem et de absolutione juramenti fidelitatis.

Pipinus [er]go rex Francorum in ordine regum, qui ab initio in Francia regnav[eru]nt, XXIII^us regnavit annis · XVIII · [DCCLXVIII]; qui non de regibus illis directe, de regio t[ame]n semine, s[ed] ex eorum patribus prodiit, qui, in recompensatione patris offense, regalibus prediis ditavit ecc[lesi]as, nolens auferre militibus decimas, quas pater ejus Tuthides eis contulerat, ut dictum est, ne scandala ex eo orirentur et ne a regno, in quo novus erat, exturbaretur.

Cum Asturphus (1), rex Longobardorum, ecclesiam Romanam suis possessionibus spoliasset, Stephanus, papa, qui Zachirie successit, ad Pipinum regem Francorum accessit contra Longobardos auxilium petiturus; qui a Rege Pipino venerabiliter susceptus est et efficaciter exauditus; s[ed] dum idem papa aliquandiu moraretur apud regem, egritudinem incurrit, qua detentus molest[i]a (2), apud sancti Dyonisii cenobium, non longe a Parisiaca urbe, le[c]to decubuit. Tandem vero sancti Dyonisii meritis convaluit, et tunc volens placere Pipino et considerans qu[od] novus erat in regno, immo per visionem quamdam celitus sibi ostensam, quia D[omi]nus sic disponebat, qui Karolo, filio Pipini, eam gloriam preparabat, apud sanctum Dionysium consilium congregavit. Altare quod est ad capsas m[arty]rum consecravit, et ad consecrationem illam Pipinum cum uxore sua et duobus filiis suis ejusdem no[min]is nisi q[uod] alt[er] Magnus Karolus dicebatur, regiis ornamentis insignivit, regnumque Francie eorum fore declaravit, quod et int[er]posito anath[em]ate ne quis unquam injuriaretur ipsis eorumque posteris confirmavit.

Anno (3) ab incarnatione domini · DCCLIIIJ · qui, [Stephanus], postquam Romuleam remeavit ab urbem, ipsi sancto Dyonisio intra modo dictam urbem

(1) Consulter sur cet épisode le VIe livre de l'*Hist. des Lombards*, de Paul Diacre, et la *Vie d'Étienne II*, d'après saint Anastase. V. Duchesne, t. II, et la 4e partie de la Chronique de Frédégaire. — Astolphe (*Aistulfus*, *Haistulfus*), roi des Lombards, voulait s'emparer des possessions de l'Église, quand Pépin le Bref, à la prière du pape Étienne II (successeur de Zacharie, dont l'approbation avait encouragé Pépin à prendre la couronne), força Astolphe à rendre toutes les places qu'il avait prises et donna au pape l'Exarchat de Ravenne et la Pentapole. C'est de lui que date l'autorité temporelle des papes. — Le pape Étienne, tombé gravement malade au monastère de St-Denys, attribua sa guérison à l'intercession du saint martyr, aussi laissa-t-il son manteau pontifical aux moines de St-Denys, et consacra-t-il un autel en l'honneur de saint Pierre et saint Paul. — V. Frodoard, p. 440, et la lettre du pape Étienne, dans la Chronique de Réginon, Pistorius, p. 23, et t. V de D. Bouquet, p. 591.

(2) Le ms. porte *modesta* pour *molestia*, *leto* pour *lecto*, *item* pour *intra*; *totundi* pour *tondendi*.

(3) Cet alinéa se trouve en marge et au bas de la 2e colonne du recto du feuillet 143, enfermé entre deux lignes rouges. L'écriture est plus ramassée que celle du texte. les abréviations sont plus difficiles à remplir. *Qui* désigne le pape Étienne II, qui, de retour à Rome, et par reconnaissance, commença à y édifier une église en l'honneur de saint Denys, qui l'avait sauvé. Le pape Paul Ier travailla avec zèle à la conversion des Grecs et fonda diverses églises, où il fit conserver les restes de plusieurs martyrs.

mo[na]st[er]ium edificare cepit, sed morte p[re]ve[n]tus consummare non potuit. Successor t[amen] ej[us] Paulus item nobil[ite]r consummavit et quo[s]dam Dei s[er]vos natione G[re]cos adunavit; lo[cus]que t[em]p[lu[m ad s[an]c[t]os m[a]r-[ty]res in scola Grecorum appellari cepit.

Post hæc Pipinus, copiosum congregans exercitum, in Ytaliam venit et Asturphum regem obsedit, ut supra de Romanis; Pipino t[ame]n recedente Asturphus, rupto federe, Romam obsedit. Ideo Pipinus Ytaliam repetens eum Papie inclusum obsidet et invitum ad fedus pacis repetendum compellit, et sancto Petro quæcumque sui juris erant restitui fecit. Tandem Asturphus, judicio Dei percussus, s[cilicet] fulminis igne celitus misso (1), moritur. Cui successit Desiderius. — Hoc tempore terre motus terribilis factus est, quo urbes, alie ex toto, alie ex parte subverse, alie a montanis ad subjecta campestria cum muris et habitationibus suis integre et salve pl[us]q[ua]m ultra sex milia[ria] transmigraverunt. In Mesopotamia terra est dirupta usque ad duo milaria, aliaque minus alba et arenosa de profundo ascendit, et ex ea a[nima]l mulinu[m] ascendit incontaminatnm, humana voce loquens, pronuncians incursionem gentis ab heremo adversus Arabes (2).

Circa hoc temp[us] Tirii [Turci] Armeniam infestant, in quorum patria cum olim pestilentia fuisset, suasu Christianorum, in modum crucis sua capita totunderunt, et quia per hoc signum salus eis reddita est, hunc totundi retinuerunt ritum. — Pipinus autem Byturicas urbem capit et captam muniit (3); Lemovicinam regionem cede et incendio depopulatur; Ageminium, Petragoram et Engolismam urbes Acquitannie devastat, multamque partem Acquitanie sibi subjugat. — Tunc caput sancti Johannis-Baptiste apud Engeriacum delatum

(1) Lire la lettre du pape Étienne II à Pépin, dont il réclame le secours contre Astolphe, qu'il traite de *tyran*, *de suppôt du diable*, *de buveur de sang chrétien*, *de destructeur des églises*. « Tyrannus ille, sequax Diaboli, Haistulfus devorator sanguinum Christianorum, Ecclesiarum Dei destructor, qui, divino ictu percussus est et in Inferni voraginem demersus. » — t. V de D. Bouq., p. 487-499. Réginon, Marian Scot et les *Chroniques de St-Denis* le font mourir d'une chute de cheval. « In Venatione Haistulphus, equo lapsus regnum cum vita perdidit. » (Pistorius, p. 437.) — Le roi Pépin, après avoir vaincu Astolphe à Pavie, lui avait fait promettre de respecter les biens du pape : « Par force le contrainst à ce que li rois « Haistulphes avoit devant proumis et juré à l'Église, et rendi Pantapole et Ravane à l'Apostole et à l'église « de Roume; atant retourna en France. Et quant li rois Pepin fut retournez, li rois Haistulphe ne se pêna « tant d'acomplir ce que il avoit promis. Mes nostre Sires mist conseil en sa besoigne meismes, et li « empeescha son divers propos. Car il chai de son cheval un jour que il chaçoit en bois : de cette frois-« seure li prist une maladie et mourut en poi de tens après. » P. 221, t. V de Dom Bouquet.

(2) Ce prodige prédisant les croisades serait la contre-partie de celui de 632, annonçant la domination des Sarrasins. « *Apparuit in cœlo signum in modum gladii*, *portendens imminentem Saracenorum potentatum* (H. Miscel. de Paul Diacre).

(3) Le ms. porte à tort *minuit* au lieu de *muniit*; Pepin *fortifia* loin d'*amoindrir* Bourges : BITURIGO; Le Limousin : *Lemovices*; Agen : *Aginum*; Périgueux : *Petrocorium*, PETRAGORA; Angoulême : *Inculisma*.

est; quod scissum per medium, pars una, s[cilicet] facies ejus, ad urbem Ambien nensium (1) post modum delata est, et reliqua pars, s[cilicet] occiput, apud Engeriacum remansit.

In Syria civitate Byreto (2), que subjacet Antiochie, Judei ymaginem Salvatoris invenientes in domo [cujusdam Judei] relictam ibi a quodam C[hristi]ano qui ibi manserat, eam injuriose deposuerunt et omnia opprobria, que Judei Christo intulerunt, ejus ymagini isti inferentes, illudentes ei, in faciem conspuentes, percucientes, conviciantes, manus et pedes [clavis] configentes, acetum et fel porrigentes, tandem lancea ejus latere aperto, exivit [de eo] sanguis et aqua; q[uod] ei supposita ampul[l]a suscipientes, ad experimentum, utrum fuerint vera miracula, que Jhesum fecisse audierant, omnes infirmos suos in Synagoga collectos hoc sanguine asperser[un]t, et a quocumque lang[u]ore detinebantur, om[nes] sanabantur. Judei tandem compuncti ad Deodatum, civitatis ep[iscop]um, omnes concurrerunt, eique re enarrata, ymaginem cum sanguine ei dederunt. Quibus baptizatis, ep[is]c[opus], sanguinem per ampul[l]as divisim longe lateque dirigens, predicabat magnalia Dei; obtestatus omnes ut singulis annis celebraretur passio dominice ymaginis, quinto ydus novembris.

Pipino mortuo, filii ejus coronati sunt, regnumque sibi diviserunt, sed alter eorum post biennium mortuus est, cujus uxor cum filiis, quasi exulem se fingens ad Desiderium, regem Ytalie, patrem suum (3), se contulit, Karolo Magno discordiam volens excitare; Karolus autem, inventa portione fratris sui sine heredibus, accepit sibi terram illam, et sic monarchiam regni solus tenuit.

DE KAROLO MAGNO.

Karolus (4) [er]go rex Francorum XXIV^us regnavit annis XLVI · [DCCC · XIIIJ ·] Hic pro magnitudine operum cognominatur Magnus, qui barbam ad longitudinem pedis deferens, filios suos, q[uam] cito etas patiebatur, faciebat equitare et armis intendere; filias vero lanificio assuessere coloque ac fusco, ne per

(1) St-Jean-d'Angely : *Angeriacum*, ENGERIACUM. Sigebert n'entre pas dans ces détails, il dit simplement : « Caput S. B. in EMESA civitate transfertur. » (Le Mire, p. 87; Migne, col. 144). Le ms. de Bayeux (flt. 108), et Pistorius (p. 55), donnent : « In EDISSEAM civitatem. »

(2) Beyrouth ou Bairout : *Berytus*, BYRETUS, *Colonia Julia Félix*. Ville de la Turquie d'Asie (Syrie).

(3) La veuve de Carloman n'était pas la fille de Didier. Celle-ci était la femme répudiée de Charlemagne.

(4) Le Charlemagne que dépeint notre Anonyme est fidèle à la tradition légendaire. Il porte une barbe longue d'un pied ; il habitue ses fils à la fatigue des armes et ses filles à celle du travail, vigilant et actif, travaillant de jour et de nuit, avec la pensée constante d'agrandir le royaume que lui a légué son père et à propager le culte chrétien. — V. Dom Bouquet, qui, dans le t. V, a réuni 71 monuments historiques, extraits des annales, des chroniques, des poëmes, de vies de saints et de lettres de papes ayant trait à Charlemagne. Mais c'est surtout dans le beau travail de M. Gaston Paris, ainsi que dans « Les Épopées françaises » de M. Léon Gauthier (t. XI) qu'il faut étudier cette légende des chansons de Geste.

octium torpescerent. Hic etiam solitus erat cum se, de nocte, in lecto deponeret, ad caput suum pennam et incaustum cum pargameno reponere, ut si, in stratu, aliquid utile futuro tempore faciendum cogitatu occurreret, ne a memoria laberetur, scriberet vel signaret; regnum quoque Francorum, q[uo]d post patrem suum Pipinum regendum susceperat, q[ua]mpl[uri]mum ampliavit et Christianum cultum, summa pietate, semper excoluit. Primum quidem Hunoldum (1), Acquitaniam occupare volentem, bello expetiit, et fugatum Vasconiam intrare compulit, quem a Duce Vasconie, Lupo nomine, suscepit, qui et reddidit illum Magnum offendere nolens, timens et potestati Magni se tradidit; Karolus autem, ne crudelitatis argueretur, Hunoldo pepercit, terramque q[ua]m occupaverat sibi retinuit.

Dum Desiderius (2), rex Lombardorum, more patris sui Asturphi ecc[lesi]am pl[uri]mum infestaret, Adrianus p[a]p[a] ad Karolum magnum legatos misit postulans ab eo auxilium contra Desiderium, regem Lombardorum, et ipse Karolus c[um] magno Ytaliam int[ra]vit exercitu et Papiam civitatem obsidet, ibique Desiderium capiens, eum cum uxore et filiis ad Gallias in exilium misit, et omnia jura ecc[lesi]e restituit, que Longobardi ei abstulerant, et tunc terminatum est et finitum regnum Lombardorum.

Karolo autem Romam profisciscente, Adrianus papa synodum congregavit, in qua jus eligendi pontificem Romanum et ordinandi apostolicam sedem Karolo dedit; archiepiscopos quoque et episcopos per singulas provincias ante consecrationem ab ipso investituram accipere diffinivit. Inde, transiens ad Saxones, eos devincit et fidei Christiane acq[ui]sivit; et cum adhuc in obsidione eorum moraretur, quemdam filium Acquitanie regno prefectum, ad expugnandam Hyspaniam, misit; q[uem] postea insecutus Cesar-Augustam (3) delet, Pampolanam (4) obsidet et captam destruens, d[omi]nium terræ optinuit; sed cum inde rediret in Pyreneo colle, dolosos Vascones expertus est, qui extremitati (5) ejus exercitus in augusto (6) inique insidias tetenderunt, et ab aliis

(1) Hunold ou Hunoald succéda à Eudes son père, duc d'Aquitaine, après avoir lutté contre Charles-Martel, et n'avoir pu résister à Pépin et à Carloman, il se reconnut leur vassal. En proie aux remords d'avoir crevé les yeux de son frère Hatton, qui l'avait trahi, il laissa son trône à son fils Waïfre, pour se retirer au monastère de l'île de Ré, d'où il sortit pour venger son fils, assassiné par l'ordre de Pépin, mais vaincu par Charlemagne, il s'enfuit chez Didier, roi des Lombards, et fut écrasé par la chute d'une tour, ou lapidé par les habitants de Pavie, las du siège et des maux qu'il leur avait attirés.

(2) Didier, dernier roi des Lombards, que Charlemagne détrôna et relégua au monastère de Corbie.

(3) Saragosse ne fut pas prise. Charlemagne, selon la *Chanson de Roland* (édit. L. Gautier),

« Tresqu'en la mer cunquist la tere altaigne
« Fors Sarraguce, k'est en une muntaigne. »

(4) Pampelune : *Pompelo*, V. le poète saxon et Eginhard, à l'année 778, t. II, de Du Chesne.

(5) Le texte porte *exstrenuitati* au lieu de *extremitati*, signifiant l'*arrière-garde*.

(6) Le défilé des Pyrénées, vallée de Roncevaux, si célèbre par la défaite de l'arrière-garde de Charlemagne et la mort de Roland et d'Olivier. Voir Eginhard, la *Chanson de Roland*, par Théroulde, et la

scopulis desuper iminentes, illos inferius positos sagittis suis et missilibus confoderunt; in quo bello, Rollandus et Oliverus, milites optimi, cum multis aliis, interfecti sunt.

Interim au[tem] Karolus offensus de dissonancia cantus inter Gallos et Romanos, duos clericos misit Romam ut auctenticum cantum discerent a Romanis, et Gallos docerent; et per hos primo Mettencis (1) ecc[lesi]a, et per illam omnis Gallia ad cantum romanum est revocata.

Circa hoc tempus Constantinus Imp[er]ator plaga pessimi incendii divinitus p[er]cutitur, et clamans: « adhuc vivus igni sum inextinguibili traditus, » miserabiliter moritur. Post quem filius ejus Leo imperat annis ·VII· (2).

Karolus aut[em] de Vasconia egressus ad expugnandos Narbonenses iter habuit; et inde per Gothiam, Provinciam, Arragoniam, quas omnes subjugavit, transitum faciens, Capuanos et Beneventanos bello edomuit. Deinde Siciliam, Hungariam et Daciam pervagatus, eas tributarias fecit. Defuncto Adriano papa, Leo (3) in ro[ma]na sede sublimatus est, vir per omnia venerandus; cujus sublimationem propinqui Adriani egre ferentes, c[ontr]a eum, populo concitato, ei oculos eruerunt et linguam prescinderunt. S[ed] Deus miraculose sibi visum et linguam restituit, qui dum ad Karolum confugisset, Karolus eum in sede sua collocavit, et reos punivit. Tunc Romani, suadente papa,

Chronique de Turpin. Consulter aussi la thèse sur le roman de Roncevaux, par Monin, et les études de MM. Génin, Francisque Michel, Léon Gautier et Gaston Paris, sur la *Chanson de Roland.*

(1) Charlemagne, voulant remédier au déplorable désordre qui s'était introduit dans toutes les églises sous le rapport du chant religieux, s'adressa au pape Adrien I[er], qui lui envoya deux chantres : Pierre et Romain. Mais ce dernier, pris de fièvre, dut s'arrêter dans l'abbaye de St-Gall, où il fonda une nouvelle école de chant, émule de celle que Pierre ouvrit à Metz, et qui jouit pendant tout le moyen-âge d'une incomparable réputation.—Voir Ekkehard : *De casibus Sti-Galli* (Pertz., II). La chronique du moine d'Angoulême (au t. V, p. 185, du *Recueil des Historiens* de la *Gaule* et de la *France*) donne le récit animé de la dispute des chantres romains et des chantres francs, et elle nomme Théodore et Benoist les deux chantres envoyés par Adrien à Charlemagne, qui confia l'école de Metz à l'un et l'école de Soissons à l'autre. — Consulter aussi les savantes études de M. Léon Gautier sur *la poésie liturgique.*

(2) La chronologie de Sigebert de Gemblours, que copie textuellement notre *Anonyme,* ne fait régner que cinq ans l'empereur d'Orient Léon IV, dit le Khasare, fils de Constantin V, Copronyme. Notre *Anonyme* n'a que changé la date, et à tort, comme toujours (V. p. 554 de PISTORIUS, 1633) : « *Illustrium veterum scriptorum, qui rerum a Germanis per multas ætates gestarum historias vel annales posteris reliquerunt, Tomus unus.* — Francforti MDLXXXIII. »

(3) Léon III fut assailli, au milieu d'une procession, par des conjurés ameutés par Paschalis et Campulus, neveux d'Adrien I, et enfermé au monastère de St-Etienne, où il endura de violents outrages, et d'où il s'échappa pour se retirer auprès de Charlemagne, qui le rétablit sur le trône pontifical. Léon III, reconnaissant, sacra le roi Franck empereur d'Occident. — V[r] ces deux récits dans les chroniques que Dom Bouquet a publiées au tome V du *Recueil des Historiens de la Gaule.*

Romani Leonem papam, Letania majore (*aux litanies majeures*) captum, excæcaverunt et lingua detruncaverunt. P. 25, t. V, l. II, de la Chronique de Reginon (p. 33 du recueil de *Pistorius*).—V[r] Annales

relicto imperio Constantinopolitano, uno o[mn]ium consensu imperatorias laudes Karolo acclamant, eumque per manum Leonis pape in Imperatorem coronant ac Cesarem et Augustum appellant anno reguo sui · xxxii · qui est annus incarnationis · dccc · — hiis temporibus Imperator Constantinopolitanus solo fere nomine imperabat; quia in Oriente et in Meridie quasi totum principes Sarracenorum occupaverant, propter quod ecclesia multam persecutionem sustinebat et q[ua]m pl[ur]imos de Christianis Sarraceni interfecerant.

Karolus [er]go p[ri]mus Francorum Romanus imperator imperavit annis · xiiii · qui, per omne imperium suum, justicias fecit et legis capitula (1) · xxix · instituit. Hic in tres partes regni sui tres exercitus misit: unum t[ra]ns Albiam (2), qui Hylliones (3) debellavit; unum in Pannoniam, qui reliquias Hunorum et Sclavas compressit; tertium contra Britones, qui eorum perfidiam totundit, et ubique victoria sibi provenit; nam gr[ati]am et amicitiam habuit cum regibus universis et populis, nichil postea adjungendo de bellis q[ua]q[ua]m forte eorum aliqua post habitum i[m]p[er]ium consummaverit, saltim cont[ra] Dapsilonem (4) et Bavaros suos. Postq[ua]m aut[em] imperator factus est, non legitur nisi ecc[lesi]as edificasse, captivos et pauperes alios in dominio suo sus-

Francorum auctiores, ex cod. ms. Joh. Tilii, unde Tiliani nuncupati. Duchesne, t. II, p. 11. — Léon recouvre la vue et la parole. (Ex Vita Leonis III papæ, collectore Anastasio Bibliothecario, p. 464, 465, 467. T. V du *R. des Hist. de la G.*; et ex Frodoardo: de Leone III, papa.) — Le jour de Noël, le pape Léon met la couronne sur la tête de Charles, et tout le peuple crie :

« Carolo Augusto a Deo coronato, magno et pacifico imperatori Romanorum vita et victoria, » p. 23 *e*, 53 *a*, 66 *a*, 79, 165 *d.e*, 215 *b*, 250 *c*, 321 *b*, 332 *a*, 350 *c*, 365 *d*, 378 *d*.

Charles reçut le trône impérial, p. 31 *b*. Il est oint d'une huile sainte avec son fils Pépin, 466 *e*, 468 *b*. Il est oint d'huile par tout le corps, 188 *e*, d'après la chronographie de Théophane, vivant au IXᵉ siècle.

χρίσας ἐλαίῳ ἀπὸ τῆς κεφαλῆς ἕως ποδῶν.

Et d'après la chronique en vers grecs de Constantin Manassès :

ἐκ κεφαλῆς μέχρι ποδῶν ἐλαίῳ τοῦτον χρίει.

a capite ad pedes totum perungit. P. 398, t. V de Dom Bouquet.

(1) Pour les capitulaires de Charlemagne, consulter la savante étude de M. Francis Monnier, *Charlemagne législateur*, Paris, librairie académique de Didier.

(2) L'Elbe : *Albis*, *Albia* ; en bohémien, *Labe*. Phrase extraite de la Chronique de Gemblours.

(3) *Hylliones*, pour Hilinones. — L'armée, composée de Francs et de Saxons, que Charlemagne envoie au-delà de l'Elbe, avait à combattre les Esclavons-Linons, désignés par les mots : « Slavos-Linones » dans l'extrait intitulé : *ex Chronico Moissiacensi*, qui porte : *ad illos sclavos qui nominantur* Lanaï *et* Bethelclereri. — V. p. 82, t. V de Dom Bouquet, dont la note, à la p. 9, porte : *qui hic dicuntur* Lanaï *vocantur* Linones *in annalibus Loiselianis et Fuldensibus et* Hilinones *in annalibus* Eginhardi. — Le copiste de notre *anonyme* a donc adopté l'appellation d'Eginhard, en la dénaturant, selon son habitude.

(4) Dapsilonem encore pour Tassilonem, Tassillon, duc des *Bavarois (Bajoraii)*, qui, pour venger son beau-père Didier, forma une ligue avec les Saxons, les Avares, les Sarrasins d'Espagne, les Lombards et Adalgise son beau-frère, contre Charlemagne, qui le défit et l'envoya à l'abbaye de Jumiéges, où il mourut. — Le texte donne *Lunaros* au lieu de *Bavaros*.

tentasse et ecc[lesi]astica negotia ordinasse (1); unde ad numerum elementorum i[d est] litterarum Alphabeti cenobia fundavit, et in uno quoque per ordinem unam l[itter]am de auro fabricatam, plusq[ua]m centum lib[ra]s turon[enses] valentem, relinquit, ut ex ordine l[itter]arum tempus fundationis uniuscujusque monasterii cognosce[re]t[ur].

Hic etiam quatuor archiep[iscop]atus s[cilicet] : Treveren[sem] (2), Colonien[sem]. Magunt[iensem] ac Sali[s]burgentem divitiis et honoribus ampliavit; et cum moreretur, advocatis ecc[lesi]aru[m] prelatis, quos habere potuit, om[ne]s thesauros suos eis tradidit per ecc[lesi]as distribuendos. Quo mortuo, proceres corpus ejus in ecc[lesi]a sancte Marie de aquis-g[ra]ni (3) sepelierunt, conditum aromatibus ; — dicitur autem q[uod] F[r]edericus imperator impetravit a romana ecc[lesi]a ut illum de terra levaret, levatumq[ue] i[n] capsa ad hoc preparata collocavit, et adhuc de eo ibidem solemnizatur et ad missam : « Os Justi, » cantatur (4).

Porro cum, terra sancta recuperata, Karolus per Constantinopolim rediret, auro, argento gemmisque preciosis a Constantino imperatore exhibitis, ea noluit recipere, sed solas Christi et sanctorum reliquias postulavit : premissoque jejunio et or[ati]one recepit de corona Christi parte[m], que tunc ip[s]o cernente floruit et clavum unum passionis d[omi]ni, parte[m]q[ue] crucis

(1) V. le recueil de Pistorius, p. 911. *Historia Erphesfordendis anonymi scriptoris de Laudgraviis Thuringiee.*

(2) Trèves, ville de Belgique. — Cologne; — Mayence et Salzbourg.

(3) Aix-la-Chapelle (Aaken, Aquis-Granum ou Aquæ-Grani) — fut la résidence favorite de Charlemagne, qui y construisit la cathédrale où fut déposé son corps embaumé, dans un tombeau qui fut ouvert et visité par Othon III, en l'an 1000; par Frédéric I, en 1165, et par Frédéric II, en 1215 (*Thiemari chronicon ; Annales Hildesheimenses ; Chronicon novaliciense.* Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, scriptores*, III et VII). — Dom Mabillon décrit, d'après Eginhard et le moine d'Angoulême, la pompe funèbre de Charlemagne, dont on scella le tombeau, après l'avoir rempli de parfums et de richesses, et au-dessus duquel l'on érigea une arcade dorée avec cette inscription :

« Sub hoc conditorio situm est corpus Karoli magni atque orthodoxi imperatoris, qui regnum Francorum nobiliter ampliavit, et per annos 47 feliciter rexit. Decessit septuagenarius, anno ab incarnatione domini 814, indictione septimâ, 5° kal. februaris. — C'est, au dire de Mabillon, la première épitaphe que nous ayons de nos rois.

(4) Dans plusieurs églises, Charlemagne est invoqué comme un saint. A Metz et ailleurs, on célébrait chaque année un service en son honneur, et à Aix, tous les mois, l'office de saint Charlemagne (Migne, *Œuvres de Charlemagne*, II, p. 1368). Frédéric-Barberousse le fit canoniser par l'anti-pape Paschal III, le 29 décembre 1165, et Louis XI ordonna, en 1475, d'en célébrer la fête le 28 janvier chaque année. Les papes légitimes, n'ayant pas contredit, semblent avoir confirmé cette canonisation.

Les États de Tours, tenus en 1484, disaient à Charles VIII : « On loue saint Charlemaigne qui édifia « autant d'églises qu'il y a de lettres en l'A B C ; mais il est trop plus loué et à louer de ce que bien « il ordonna les légendes, le chant et les dévotes cérémonies des églises de France, et réforma la vie et « les mœurs des gens d'église. Non pas qu'il fist les décrets, les canons..... »

d[omi]nice et sudarium d[omi]ni et camisiam beate Marie, brachiumque sancti Symeonis, que omnia, concomitantibus multis miraculis, secum detulit et in aquis-grani in basilica sancte Marie, quam ipse construxerat, recondidit (1).

Karolus aute[m], ut ait Turpin[us] (2), archiep[is] [o]p[us] quatuor ferraturas equorum simul facile manib[us] extendebat; militem armatum rectum stantem super manum suam a terra us[que] ad caput suum, sola manu, velociter elevabat; leporem integrum aut duas gallinas aut ancerum ad unum prandium edebat; modicum vinum et limphatum bibebat, tam parcus erat in bibendo q[uod] semper in cena raro plus quam ter bibebat.

Erat autem corpore decorus s[ed] visu ferus, statura ejus pedum octo, facies ejus palmum et dimidium in logitudine possidebat. Filios suos Rome fecit in reges inungi : Pipinum super Ytaliam, et Ludovicum super Acquitaniam; q[uan]diu vixit, nullam filiarum suarum voluit conjugio copulare; dicebat eni[m] se earum contubernio carere non posse, et ut Archinus (3),

(1) Notre Anonyme a emprunté tous ces détails à la chronique du moine anonyme du XI[e] siècle, racontant le prétendu *Voyage à Jérusalem* de Charlemagne, qui, à son retour à Constantinople, aurait dédaigné toutes les richesses étalées par Constantin, pour n'accepter que les reliques suivantes : une partie de la couronne du Christ, un des saints clous, un morceau de la vraie croix, le suaire de Notre Seigneur, la chemise de la Vierge, le bras de saint Symon ; — reliques que Charlemagne aurait déposées dans la basilique d'Aix-la-Chapelle, avant d'être données par Charles le Chauve à l'abbaye de St-Denis.

Voir la dissertation de l'abbé Lebeuf sur cette légende. T. XXI de l'*Hist. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres.* — M. Fr. Michel a publié, en 1836, le mst unique du *Voyage à Jérusalem*, qui est au *British musæum.* — Lire surtout et relire le remarquable travail de M. Gaston Paris, intitulé : *Histoire poétique de Charlemagne*, où l'on ne sait, en vérité, ce qu'il faut le plus louer de l'immense érudition ou de la sagace critique de l'auteur et de l'originalité hardie de ses aperçus. Mais ce que l'on peut affirmer, c'est qu'il sera désormais impossible de s'occuper de Charlemagne, sans tirer de cette mine inépuisable tous les renseignements désirables pour suivre la légende de Charlemagne dans l'Église, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Italie, dans les Pays-Bas et jusque dans les pays Scandinaves; — et comme complément parfois rectificatif, lire le t. II des *Epopées françaises*, de M. Léon Gautier, consacré à la *Geste* de Charlemagne, travail consciencieux qui résume toutes les chansons de geste du cycle de Charlemagne. — Voir aussi l'*Histoire de la Littérature espagnole*, de G. Ticknor, traduite par M. J.-G. Magnabal, t. I, 107, 125 et 204.

(2) L'archevêque de Reims Turpin, ou plutôt le pseudo-Turpin, a donné son nom à une chronique apocryphe, œuvre de plusieurs auteurs du XI[e] et du XII[e] siècles, qui s'appuient en partie sur des traditions historiques, en partie sur des poèmes français, et sur des fables de pure invention. — Voir la thèse latine : *de pseudo-Turpino*, de M. Gaston Paris.

Le portrait de Charlemagne que trace notre *Anonyme* est extrait du chapitre 20 du pseudo-Turpin, *édition de Reiffemberg.*

(3) Archinus, lisez Alcuinus, Alcuin, qui lui enseigna la rhétorique, la dialectique et l'astronomie. Il se nommait *Albinus* dans l'Académie du Palais, où Charlemagne reçut le nom de *David*, Théodulfe celui de *Pindare*, et celui d'*Homère* échut au trop séduisant Angilbert, qui eut des enfants de Berthe, fille de Charlemagne. C'est sans doute aux désordres de ses filles que fait allusion Alcuin, quand il dit, d'après notre *Anonyme*, que Charlemagne, heureux en tout, avait éprouvé la malignité de la fortune,

ejus magister, de eo scribit : « Licet alias felix e[ss]et, in hoc adv[er]se fortune malignitatem exp[er]tus est. » Satis declarat quid super hoc dicere vellet, q[uod] t[ame]n ita imperator dissim[u]lavit ac si de eo nulla suspicio haberetur, q[uam]vis de hoc multus sermo fieret, unde et quocumque ibat, semper eas secum ducebat.

Cum civitatem obsedisset, que *Lucerna* dicitur (1), p[er] spatium quatuor mensium et nichil ibi fecisset, maledixit ei et statim corruens v[er]sa est in desertum. Si [er]go homo non sacerdos s[ed] Dei servus fecit hoc, or[ati]one sua quarta maledictione inficitur a[n]i[m]a exco[mun]icata a Sacerdote Dei vicario. Item cu[m] deberet quadam die adversus hostes dimicare, et milites sui, in sero, fixissent hastas suas aridas in terra p[ra]ti, Karolus, mane surgens oravit quati[nus] indicaret ei qui erant in bello morituri, et ecce ip[s]i qui martyrium erant suscepturi, hastas suas invenerunt fronduisse; quib[us] amputatis, de eo q[uo]d in terra fixum radicaverat, creverunt maxime arbores in signum q[uod] hii qui videbantur vita privandi, in morte adhuc revirescerent et magni essent in eternitate.

Tempore q[u]o decessit ex hoc seculo, Turpinus (2) Remensis ar[chie]p[is]c[opus] remansit apud Vienniam procurandis plagis, s[cilicet] cum redibat de

et qu'il emmenait toujours ses filles avec lui, les aimant mieux pour lui que pour elles-mêmes. Il ne les voulait pas marier. — V. les *Annales* de saint Bertin et l'*Hist. de Charlemagne*, par Eginhard, son secrétaire et le héros de la légende amoureuse d'Imma ou Emma, qui l'aurait porté, la nuit, sur ses épaules pour éviter que l'on pût retrouver les traces compromettantes de ses pas dans la neige. — Cette anecdote, rapportée dans la chronique de Lauresheim, a servi de sujet au conte en vers de Jacob Cast, grand pensionnaire de Hollande, traduit en vers latins par Gaspard Barlée, sous le titre de : *Virgo Ἀνδρόφορος*, avec des illustrations; ce même sujet inspira à Hermann Flayder un drame latin : *Imma Portatrix*, joué en 1605 par les écoliers de Tubinge.

Les savants ont beaucoup disserté sur l'authenticité de cette anecdote, que Dom Mabillon défend ainsi que les *Bénédictins, auteurs de l'Hist. littér. de la France*, tandis que Papebroch et les Bollandistes la réfutent, ainsi que M. de Foncemagne. — Les assertions des uns et des autres sont rapportées dans la préface de l'édition d'Eginhard, par Schminke.

(1) V. les *Annales des Francs*, à l'année 802, p. 42 du t. 2 de Du Chesne; la *Vie de Charlemagne*, par un anonyme, qui appelle avec raison la ville : *Luceria*, p. 60, ainsi que l'*Annaliste de Fulde*, p. 539.

(2) Le texte de notre *Anonyme* reproduit l'un des chapitres supplémentaires du pseudo-Turpin, racontant la vision dans laquelle l'archevêque de Reims, ravi en extase, aurait conjuré le démon, au visage d'Éthiopien, de lui rendre compte de l'issue de la tentative des démons qui se rendaient à Aix pour emporter l'âme de Charlemagne aux enfers. — Le démon revint tout confus, les mains vides, et lui dit qu'un *Galicien* (le texte de Turpin ajoute : *sans tête*) avait entassé tant de pierres d'églises édifiées par Charlemagne, que le bien l'emporta, et que le *Galicien (saint Jacques)* leur enleva l'âme de l'empereur.— Les moines de l'abbaye de St-Denis ajoutent dans leurs éditions et traductions de Turpin : « *et un Français décapité* », afin que Charlemagne parût devoir sa délivrance à saint Denis autant qu'à saint Jacques.

Les derniers moments de Charlemagne sont racontés dans le *Couronnement Looys* et dans l'*Anséïs de Carthage*, puis dans la *Chronique de Walafrid Strabon* (*Historiens de France*, t. V, de Dom Bouquet, p.

Hispania, qui cu[m] incepisset, horas dicendo : « Deus in adjut[orium meum], » coram altari raptus in sp[irit]u[m], vidit multitudinem Demonum v[er]sus Metis decurrentium, et post illos unu[m] similem Ethiopilencius incedentem; que[m] adjuravit ut ei diceret quo pergerent, et ait q[uod] ap[u]d Aquas g[ra]ni ad mortem Karoli, ut ejus a[n]i[m]am raperent in I[n]fernu[m]. Hunc [er]go Turpinus adjuravit q[uod] ad se reverteretur dicturus quid egissent; et ecce fun[c]tis horis hii Demones t[ra]nsierunt ante ip[su]m confusi, nichil ferentes. Quorum ille qui fuerat adjuratus retulit q[uod] « Galecianus eis se opposuerat, et tot lapides in stat[er]a posuerat ecc[lesi]arum, quas edificav[er]at Karolus, et tot alia bona que eis fecerat, q[uod] ad compárat[i]o[n]em eoru[m] illa que habebant contra eu[m] nullius erant ponderis, unde dictus Galecianus cu[m] suis a[n]i[m]am ejus nobis abstulit. »

Ludovicus p[ri]mus rex Francorum XXV^us regnavit annis XXVI · (DCCCXL). Hic Britones subigit Aq[ui]sgrani (1); generali consilio habito per dispensat[i]o[n]em Imperatoris Ludovici ep[isco]po[rum et abbatum (2); aliqua cap[itu]l[ari]a ad regulas monachorum sunt habita; multarum sanctarum sc[ri]pt[ur]ar]um] compilat[i]one facta ab hoc Imperatore Ludovico. Vascones desistunt (3), s[ed] ab ejus exercitu edomiti cito resipiscunt. Theodolfus (4),

399), qui mentionne la vision du moine Wettin, étonné d'apercevoir Charlemagne au fond de l'enfer, en proie aux tortures que lui fait éprouver un monstre, lui rongeant les parties viriles.

Cette cruelle vision se retrouve dans la *Chronique de saint Bertin*, de Jean d'Ypres. On voit que la vision du continuateur de Turpin est plus consolante et plus conforme à la tradition, qui a canonisé Charlemagne, que Dante met dans son Paradis avec Roland et Guillaume de Maleval (*Paradis*, XVIII, 43).

(1) En 818, les Bretons refusaient de payer le tribut, et les *tierns*, ou petits seigneurs armoricains, mirent à leur tête Morvan (qu'Eginhard nomme *Morman*, et que Thegan appelle *Murman*), qui fut tué et dont la mort entraina la soumission des Tierns. — Six ans plus tard, Guiomarc (Wiomarchus ou Winemarchus) renouvela la tentative sans plus de succès, car vaincu, Guiomarc rendit hommage à Louis, qui se tenait à Aix-la-Chapelle. — Voir les *Annales* d'Eginhard, p. 262 et 269, t. II de Duchesne.

(2) Voir au t. II de Duchesne, p. 323, 325, un fragment du chap. XXV du 2e livre des capitulaires.

(3) Le texte porte : *deciscunt*, au lieu de : desistunt.

(4) Théodulfe était probablement d'origine espagnole, bien que le P. Sirmond, qui a publié ses œuvres, le fasse italien ; la Chronique d'Hugues de Fleury dit que Charlemagne le ramena d'Italie; il devint le *Pindare* de l'Académie du Palais, abbé de Fleury-sur-Loire, et évêque d'Orléans ;— il enjoignit aux prêtres de son diocèse de donner gratuitement l'instruction au peuple ; — compromis dans la révolte de Bernard, neveu de Louis le Débonnaire, il fut dépouillé de ses bénéfices et relégué à Angers (*custodia Andegavensi*).—On a de lui des capitulaires ou instructions à son clergé et des poésies dont Henri Casinius (de Hondt) nous a conservé celle en l'honneur de Louis le Pieux (V. Du Chesne, t. II, p. 326, 327, — et Dom Bouquet, qui a inséré dix de ses pièces de vers au t. V, p. 415-423). — Théodulfe est l'auteur de l'hymne : « Gloria, Laus et Honor tibi sit, Rex Christe redemptor
Cui puerile decus prompsit hosanna pium, »
que l'on chante à la procession du dimanche des Rameaux, et auquel notre *anonyme*, d'après les chroniques, attribue sa délivrance et sa réintégration sur son siége épiscopal (V. Dom Bouquet, t. VI;

Aureliennensis ep[is]c[opus], falso ap[u]d ip[su]m Ludovicum accusatus, ab eodem est custodie Andegavis mancipatus; qui du[m], quadam die palmar[um], processio juxta domu[m], in qua custodiebatur, t[ra]nsiret, ille, ap[er]ta fenestra, factoq[ue] silentio, pulcherrimos illos v[er]sus a se editos, scil[ice]t: GL[ORI]A, LAUS ET HONOR, et c[etera], presente Imperatore, cantavit; qui in t[antu]m placuerunt Imperatori q[uod] ip[su]m a vinculis mox absolvit et in sua sede restituit.

Hoc tempore, ep[iscop]i et cl[er]ici cingula auro texta et exquisitas vestes deposuerunt. Legati Michaëlis imperatoris Constantinopoli[ta]ni inter cetera munera, detulerunt huic Ludovico libros Dionysii de [hi]erarchia (1),

toutefois, Dom Bouquet traite cette légende de fabuleuse : « Hoc versus a Theodulfo compositos fuisse patet ex epistola 20 Lupi Ferriariensis abbatis; verum illos eum Ludovico cecinisse et tali cantilena libertatem recuperasse *fabulosum* est, cum proximis amnis ante Theodulfi liberationem procul ab urbe Andegavensi imperator abfuerit. »

(1) Le texte porte *de Gerarchia* au lieu de *de Hierarchia.*

Notre anonyme suit le texte de la Chronique saxonne, p. 220 de D. Bouquet, et de la Chronique de Sigebert de Gemblours, p. 233, à l'année 824.

Il n'est parlé qu'une fois dans les *Actes des Apôtres* (17, 36) de Denys, juge de l'Aréopage, qui se convertit à la suite de la prédication de saint Paul; devenu évêque d'Athènes, il paraît avoir souffert le martyre. — Quant aux traités théologiques attribués à ce saint, il n'en est question, pour la première fois, qu'à l'occasion de la conférence des *Sévériens* et des *Orthodoxes*, dans le palais de l'empereur Justinien, à Constantinople, en 532. L'opinion la mieux fondée est celle qui leur donne pour auteur un chrétien du V[e] siècle, imbu des doctrines mystiques du platonisme alexandrin.

Les ouvrages, parvenus sous son nom, sont :

1° Le traité de la *hiérarchie céleste.*

2° » de la *hiérarchie ecclésiastique.*

3° » des noms divins.

4° » la théologie mystique.

5° » 10 lettres sur la théologie, la discipline et la morale.

Le traité de la *Hiérarchie céleste* définit la nature des anges et leurs diverses classes, selon la mesure diverse de leur participation à la *lumière divine.*

Celui de la *Hiérarchie ecclésiastique* montre, dans la constitution du sacerdoce chrétien, une image de la hiérarchie céleste, et, dans les cérémonies, les symboles de l'action invisible que Dieu accomplit sur les créatures.

Consulter la thèse de Léon Montet : « Des livres du pseudo-Denys l'aréopagite. » — 1848.

Pour l'authenticité de ces livres : *Noël-Alexandre*, Hist. Cclés. — *Bellarmin*, De Script. Eccles. — *Darboy* : Œuvres de saint Denys l'Aréopagite, avec introduction. Paris, 1845.

Contre l'authenticité : *Jean Daillé*, De Scriptis quæ sub Dionysii Areopagitæ et Ignatii nominibus circumferuntur. Genève, 1666. — *Morin*, De Ordinibus, 2[e] part. — *Le Nourry*, Apparatus ad Bibl. Max. Patrum, t. I, dissert. 10. — *Oudin*, Comment. de Script. eccles., t. I. — *Engelhart*, De Dionysio platonirante. Erlangen 1820; — De Origin. Script. Areop., 1822. — *Baumgarten-Crusius*, De Dionysio Areop. Iena, 1823. — *Fabricius*, Bibl. cath. Græc., t. VII. — *Dupin*, Bibl. des aut. ecclés., t. I. — *Dom Rivet*, Hist. litt. de Fr. — *Venema*, Hist. Ecclés, 3[e] partie, p. 302-305. — *Guizot*, Hist. de la Civil. en Fr., 29[e] leçon.

Les livres publiés sous le nom de Denys l'Aréopagite, inconnus aux premiers temps de l'ère chrétienne,

qui de greco in latinum t[ra]nslati erant; quos ille Ludovicus cu[m] gaudio recepit, et in ip[s]a nocte, XIX infirmi sunt in ecc[lesi]a ejus curati.

Terre motus (1) factus est magn[us]; multe ville et domus celesti igne cremantur; homines et a[n]i[m]alia ictu fulminu[m] exanimantur; fruges grandine vastautur, cum grandine lapides i[m]mensi ponderis cadunt. Ad h[æc] prodigia grandis ho[m]i[nu]m mortalitas consequitur.

In territorio tullensi, villa [com[meriaco, puella (2) duodennis post sacram co[mmun]ionem in Pascha suscepta[m], p[ri]mum per decem menses pane, deinde om[n]i cibo et potu per trienniu[m] abstinuit, et post ad co[mmun]em ho[minu]m vitam rediit. — In Gallia autem solstitium (3) estivale, aere in tempestatem repente converso, ingens fragmentum glaciei cu[m] grandine cecidit, cujus longitudo pedes ·XV·, latitudo sex, grossitudo duos pedes habebat. — In Saxonia (4) tellus in modum aggeris limite unius leuce intumuit. — In Vasconia (5), annona de celo pluit, frumento similis, sed grana breviora habens. Cometes (6) in signo Libre apparet, deinde in signo Arietis, et per aliquos dies pl[ur]imi instar stellarum igniculi per celum discurrere videntur; et tunc Ludovicus moritur, qui tres filios habuit: Lotharium, Karolum et Ludovicum; p[ri]mu[m] cesarem fecit et ei Ytaliam regendam co[m]misit,

mentionnés dans les écrits des Pères, apparaissent dans l'histoire au VIe siècle; puis dès lors, malgré les réclamations d'Hypatius, qui niait leur authenticité, ils se répandent avec rapidité, leur autorité est partout reconnue; ils sont cités, commentés, traduits, et traversent le moyen-âge sous le patronage du nom vénéré qu'ils portent. — Ils furent l'un des principaux liens entre la science de l'antiquité et la science du moyen-âge. — Quelques auteurs prétendent que, sous le règne de Pépin le Bref, les œuvres de l'Aréopagite furent envoyées en France par Paul, évêque de Rome. — Ce qui est incontestable, c'est que Michel le Bègue, empereur d'Orient, les donna, dans le texte original, à Louis le Débonnaire; ils restèrent déposés à St-Denis jusqu'au moment où ils furent remis, pour être traduits, à Jean Scot d'Erigène. La Bibliothèque nationale possède 18 manuscrits de Denys, des IXe, Xe, XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

(1) Notre anonyme rappelle les tremblements de terre et la mortalité des hommes et des animaux, d'après l'auteur de la Vie de Louis le Pieux, p. 106, de *Dom Bouquet*, la Chronique de St-Denis, et les Gestes de Louis-le-Déb., p. 147, 151, 184. Notre texte donne *examinantur* au lieu de *exanimantur*.

(2) Pour le miracle de la jeune fille de 12 ans, voir les mêmes chroniques, p. 106, 148, 184, 208, 225, 228, 230 de Dom Bouquet. — Notre *Anonyme* a suivi le texte des Annales de Fulde et celui d'Eginhard, à l'année 825 (V. Du Chesne, t. II, p. 269).

(3) Le bloc de glace de 15 pieds de long en avait sept de large, d'après Eginhard, p. 185; la Chronique saxonne, p. 220, et celle d'Hermann le Court; et six pieds d'après d'autres chroniques. V. p. 240 de la Chronique abrégée de Rheims.

(4) V. la Chronique de Sigebert de Gemblours, à l'année 823, dans le recueil de Pistorius.

(5) Id., à l'année 827.

(6) V. la même Chronique, à l'année 838, pour ces apparitions de comètes et leur passage dans les signes de la Balance et du Bélier, et les étoiles filantes. V. Dom Bouquet, t. VI, p. 201, 205, 206, 210, 211, 224, 226, et surtout p. 234 de la Chronique de Sigebert de Gemblours.

s[e]c[un]d[u]m Acquitanie regem fecit; tertium, scilicet: Ludovicum Bavaris et Germanis regem et principem constituit.

Lotharius, rex Francorum XXVI[us], regnavit annis ·III ·[DCCC ·XLIII·] hic senior filius Ludovici, frater Karoli et Ludovici, solus imperiu[m] usurpat contra institut[i]o[n]em patris; unde Karolus et Ludovicus, ejus f[rat]res, dolentes se a fratre suo debita regni parte privari, contra eum i[n]surgere parant et illis bellum indicentib[us] contra Lotharium (1); tanta utriusque facta est strages, quod nulla etas meminerit tantam aliqu[an]do fuisse in regno Francorum. Tande[m] autem pax inter illos concordata est, et tunc, quisq[ue] ad descriptas sibi partes regni tuendas revertitur. Karolus accepit Occidentalia regna à Britannico Oceano us[que] ad Mozam fluvium, in qua parte ex tunc et modo nomen Francie remansit. Ludovico Orientalia regna cesserunt, o[m]nis s[cilicet] Germania usque ad R[h]eni (2) fluenta, et alique t[ra]ns R[h]enum civitates cum adjacentib[us] plagis (3). Lotharius, qui major natu erat et imperator appellabatur, om[n]ia Ytalica regna tenuit cu[m] ip[s]a Roma, necno[n] et provinciam et mediam partem Francie inter Scaldum et R[h]enu[m] fluviu[m], que, mutato nomine, ab eodem deno[m]i[n]atur Lotharingia. Deinde prefatus Lotharius imperavit Rome annis ·XII· , et tunc ip[s]e, Ludovico filio suo imp[er]i[um] dereli[n]q[uen]s, suscepit habitu[m] monachalem (4); et quare imp[er]ator[um] subseq[uen]tium historie m[u]ltis sunt ignote, prius est idc[ir]co q[ua]m de F[ran]cor[um] regib[us] dicendu[m] a[liqu]id de Ro[ma]nis i[m]p[er]atoribus, qui et quales i[m]p[er[iu]m tenueru[n]t, ex t[em]p[o]re Karoli-Magni us[que] ad Federicu[m] filium Henrici, que[m] p[a]p[a] Innocentius IIII[us] deposuit (5).

Igitur de Romano imperio dicendum est, quod ab initio tam Greci q[ua]m Occidentales populi sub illo p[er]manserunt, donec Constantinus (6) post baptis-

(1) A *Fontenai*, apud Fontaniacum. — V. *Mariani Scoti chronic.*, p. 42 du Recueil de PISTORIUS.

(2) Le texte porte partout *Regni* au lieu de *R[h]eni*, le *Rhin*.

(3) Le mot *plagis* est sans doute une erreur de plus de notre copiste *anonyme*, car le texte qu'il copie porte : *pagis ob copiam vini*, p. 442 et p. 564, où se trouve cette phrase de Sigebert de Gemblours, textuellement copiée par notre *Anonyme*.

(4) Dans l'abbaye de Prum ou Pruym, entre Trèves et Limbourg; Lothaire y mourut six jours après y avoir reçu la tonsure et pris l'habit. — V. *Lambert* d'Aschaffenbourg, p. 154, *de rebus Germanicis*; *Sigebert de Gemblours*, p. 556 du Recueil de PISTORIUS.

(5) De 800 à 1220, date à laquelle Frédéric III, fils de Henri VI et de Constance, fut couronné empereur par Honorius III; excommunié par Grégoire IX, Frédéric fut déposé par Innocent IV, en 1245, au concile de Lyon.

(6) V. l'excellent résumé qu'*Horace Turselin* a fait de la vie de Constantin le Grand, dans son *Epitome Historiarum*, d'après Eumène, Eusèbe, Eutrope, Socrate l'Historien et Zosime. — V. aussi la Chronique d'*Hermann le Raccourci*, dans le Recueil de PISTORIUS.

mu[m] urbem romanam p[a]pe relinquit, et abiit Constantinopolim (1), ubi ip[s]e s[ib]i et successorib[us] suis sedem elegit imperialem ; tunc romanu[m imperiu[m]. multis ab eo recedentib[us] cepit paulatim deficere. Eaq[ue] tempestate Longobardi Ytaliam occuparunt; qui post mod[o] etiam romanam ecc[lesi]am ceperunt graviter opp[ri]mere; p[ro]pt[er] quod, quia Fr[an]cor[um] p[er]tinacia rep[ri]menda, Constantinopolis imperator, qui et Romanus appellabatur p[ro]p[ter] dignitate[m] urbis Rome, q[ua]m debebat [con]tra om[ne]s protegere et gubernare, fuit negligens et remissus.—P[a]p[a] (2), qui tunc erat, auxilium Karoli-Magni regis Francor[um] advocavit, qui Longobardos subjugavit et Romanam ecc[lesi]am ab eorum oppressio[n]e totaliter liberavit. Tunc Romani, recedentes ab imperio Constantinopol[itano], Karolu[m] Magnu[m], regem Francie, Imperatorem suu[m] elegerunt, qui d[i]c[tu]m Romanu[m] Imperiu[m] una cum regno Francie suis heredibus derelinq[ui]t; — itaq[ue] romanu[m] imperiu[m], q[uo]d antea s[u]b uno Imperatore vigebat, dividitur in duo, s[cilicet] : in Constantinopol[itanum], i[d est] Grecoru[m] et in Romanu[m], i[d est] Ytalicor[um].

Rurs[us] romanu[m] imperiu[m] postea diminutu[m] est. Nam Ludovicus, filius Karoli, t[re]s habuit filios, quor[um] unus, s[cilicet] : Karolus calvus regnu[m] Francie habuit, et Lotharius regnu[m] Ytalicum cum ip[s]a Roma, ut sup[ra] d[i]c[tu]m est.

Franci [er]go, qui, de d[i]c[t]is filiis Ludovici regis descenderunt, Romanum imperium tenuerunt annis fere ·c· et ·vi· a morte s[cilicet] magni Karoli usque ad Henricum, filium Otonis ducis Sanxonum, qui factus est Imperator circa annum d[omi]ni ·dcccc · xix ·, et tunc Romanum Imperium translatum est a posteritate Franco[rum] s[cilicet] a Germanis, qui et Theotonici d[icunt]ur, ad Sanxones qui ceperunt imperare usque ad prefatum p[a]p[a]m Innocentium quartum; et, ut de hiis magis liqueat, de singulis videndum est per ordinem.

Cet[eru]m Karolus magnus in imp[er]ium sublimatus anno domini dccc°, Imperavit a[n]nis ·xv· et sic sunt anni ab incarnatione domini ·dccc· xiiii · Ludovicus, filius ejus, imp[er]avit annis ·xxvi· [dcc · xl ·] Lotharius annis ·xv· [dccc ·lv·]; hic est ille Lotharius qui Galliam et Ytaliam simul tenuit annis ·iii· p[ro]p[ter] q[uo]d f[rat]res ejus cont[ra] eu[m] dimicarunt,

(1) V. P. Gylii, *De Constantinopoleos topographia et de illius Antiquitatibus.* Pierre Gilles (mort en 1555) fut chargé d'une mission dans le Levant par François Ier. — Il visita les bords de la Méditerranée, qu'il décrivit.

(2) Le pape Adrien I, qui appela Charlemagne à son secours contre Didier, roi des Lombards. — V. la Chronique de *Reginon*, p. 26, et la Chronique de Sigebert de Gemblours, p. 553 du Recueil de Pistorius.

ut dictum est; cujus temporibus Sarraceni (1) funditus ecc[lesi]as apostolorum Petri et Pauli cum omnibus Romanor[um] finib[us] dilapidati sunt, q[ui] postea in Affricam unde venerant, redeuntes, in alto pelago subm[er]si sunt, et tunc Leo, papa, quintus restauravit ecc[lesi]as quas illi Sarraceni Rome vastaverant.

Ludovicus filius Lotharii imperavit annis ·XXI· [DCCCLXXVI·]; hujus anno primo, s[cilicet] c[ir]ca annum d[omi]ni ·DCCCLVI· in p[ar]rochia Magontina, malignus (2) sp[iri]t[us] evidens nequitie sue dedit indicium : primo lapides jacendo, deinde [parietes domorum] malleis q[uas]i pulsando, dehinc loquendo, furta prodendo, discordias inter vicinos seminando; deinde a[n]i[m]os ho[m]i-[n]um cont[ra] unu[m] hominem c[om]movit, quasi p[ro]p[ter] ejus p[e]cc[at]a ceteri talia paterentur; cujus fruges in unum congregatas incendit; qui ubi[cumque] int[ra]re [volebat], statim domus illa exurebatur, ita ut ei nullus erat locus manendi, nisi in agris; presbiteris autem agentibus letaniis et aquam benedictam aspergentibus, aliquandiu quievit; presbiteris recedentibus, flebiliter ululans, quemdam presbiterum nominatim vocans, sub cap[p]a illius qui aqua aspergebatur, quasi familiaris sui latuisse dicebat, accusans eum cum filia procuratoris occubuisse; et sic per triennium [malignus spiritus] institit, donec ibidem cuncta edificia incendio consumeret.

Adhuc etiam imperante Ludovico c[ir]ca annum d[omi]ni · DCCC · LXI · in Ytalia, apud Briciam, tribus diebus et tribus noctibus sanguis de celo pluit (3); et per idem tempus locuste (4) in Galliis apparuerunt, senas alas habentes,

(1) V. la chronique de saint Bénigne de Dijon, p. 229, t. VII, de Dom Bouquet. La petite chronique intitulée *Historiola Longobardorum*, à l'année 846, p. 45 ; les annales de saint Bertin, p. 64 ; celles de Fulde, p. 161 ; celles de Metz, p. 186 ; la chronique d'*Hermann le Raccourci*, p. 338.

(2) Les annales de Fulde (p. 163 de D. Bouquet) rapportent à l'année 868 ce fait, qui figure à l'année 858 dans Sigebert de Gemblours (p. 566 de *Pistorius*), que notre *Anonyme* copie presque textuellement, estropiant les mots et les phrases, et leur donnant une obscurité qu'elles n'ont pas dans le récit vif et animé du moine de Fulde, p. 168, non plus que dans le récit du même épisode, dans les annales de Metz (p. 189, t. VII de Dom Bouquet).

(3) Pour la pluie de sang, V. les annales de *Fulde*, p. 178, et la chronique d'*Hermann le Raccourci*, p. 236 de Dom B. — Sigebert de Gemblours rapporte à l'année 876 cette pluie de sang, p. 569 de Pistorius.

(4) La plaie des locustes, assimilée à celle des sauterelles en Égypte. V. les annales de saint Bertin, p. 117 ; les chroniques de St-Denis, p. 140 : « En ce tens s'espandi si granz plenté de Langoustes par « Alemagne, par France, par Espagne, que cele pestilence pot estre comparée à une des plaies d'Égypte » ; la *courte chronique* d'André, prêtre du IXe siècle, p. 206 ; la chronique d'*Hermann le Raccourci*, p. 236 ; celle d'Angers, p. 238 ; celle d'Hildesheim, presque en tout semblable à celle de Lambert d'Aschafenbourg, p. 254 ; la chronique de Tournay, p. 276.— La description de ces bêtes, de leurs ravages et des résultats de cette peste se trouve dans les *Annales de Fulde*, p. 178. V. surtout la note que Dom Bouquet (t. VII, p. 200), ajoute aux annales de Metz. Il cite le passage de Reginon, relatif à ce fléau des locustes,



sex pedes et duas dentes lapidibus duriores, ut castrorum acies turmatim volantes, per spatium diurni itineris IIIIor aut quinque mil[li]bus extendentes, omnia in herbis et arboribus vastantes, que, usque ad mare Britannicum venientes, flatu ventorum in mare submerse sunt; s[ed] estu ad littus Oceani rejecte, ex putredine sua aerem corrumperunt, itaque tam max[im]a mortalitas secuta est, qu[ia]fere tertia pars hominum interiit.

Insup[er] imp[er]ante Ludovico, Colonie orta tempestate, populo fugiente in basilica Sancti Petri, subito fulmen (1), instar ignei Drachonis, basilicam scindit ac penetravit et t[re]s homines in div[er]sis locis, s[ed] uno ictu occidit, alios autem sex semivivos reliquit; — et, interim Normani ven[er]unt in Gallias quas longo tempore vastaverunt. — Per idem tempus rex Bulgalorum (2) cum gente sua ad fidem Christi c[on]versus tante perfectionis fuit, q[uod], majore filiorum suorum in regno constituto, ip[s]e habitum monachalem suscepit; sed cum ejus filius, juveniliter agens, ad gentilitatis cultum redire vellet, resumpta milicia, persecutus eum cepit, effosisque oculis ejus eum in carc[ere]m trusit, et in regnum statuto filio suo minore habitum sacrum resumpsit. — Mortuo autem Ludovico sine herede Karolus Calvus rex Francie, occupans i[m]p[er]ium, imperat anno ·I· et int[er]im frater ejus, s[cilicet] Ludovicus, qui regnabat in Germania moritur, relinquens tres filios: Ludovicum juniorem, Karolum et Ka[r]lomagnum, quorum Karolus, reliquis duobus mortuis, imperavit annis ·XII· et Ludovicus baldus, filius Karoli Calvi, regnavit in Francia.

Porro Ka[r]lomagnus habuit filium no[m]i[n]e Arnulphum qui p[ost] p[re]fatum

à l'année 873. C'est ce même passage dont se sert notre *Anonyme*, tout en le rapportant à l'année 871. — Dom Bouquet ajoute que l'Annaliste Saxon contient la même description, en la rapportant à l'année 874. Elle se retrouve encore dans la chronique d'*Hermann le Raccourci*, à l'année 873, ainsi que dans la chronique de *Sigebert de Gemblours*, dont notre *Anonyme* copie presque textuellement les expressions (p. 252 du t. VII de *Dom B.*, et p. 568 et 569 de *Pistorius*).

(1) L'Annaliste de Fulde désigne la place où chacune des trois victimes fut frappée par le dragon de feu : le prêtre à l'autel de St-Pierre, le diacre à l'autel St-Denys, et un laïc à l'autel de Ste-Marie, p. 166. Il rapporte le fait à la date du 17 des calendes d'octobre 857, tandis que *Hermann le Raccourci* le met au 7 des mêmes calendes. C'est le texte de Sigebert de Gemblours (p. 566 de Pistorius) que copie notre *Anonyme*.

(2) C'est à l'année 868 que les *Annales de Metz* rapportent la conversion de Bogoris, roi des Bulgares (p. 195), tandis que le P. *Pagi* prouve, d'après le témoignage de *Nicétas*, que c'est en 861 qu'eut lieu cette conversion. Notre *Anonyme* semble adopter cette date par ces mots : *per idem tempus*, désignant l'année 857, date de l'épisode précédent. — V. aussi la *brève chronique* d'André, prêtre du IXe siècle, p. 204, et la chronique de Sigebert de Gemblours, qui recule cette conversion jusqu'à l'année 865 (p. 251 du t. VII de Dom B.; et p. 567 de Pistorius). Lire dans les annales de St-Bertin, qui mettent à l'année 866 la conversion de Bogoris, le récit de la victoire miraculeuse de ce roi contre ses sujets révoltés (p. 95).

Karolum patruum suum imp[er]avit annis ·xii· et Odo regnavit in Francia. Deinde Ludovicus filius Arnulphi imperavit annis ·x· hic p[ro]p[ter] tyrannorum i[n]sole[n]tiam in Ytalia non m[er]uit i[m]p[er]ialem b[en]ed[i]c[ti]onem; nam Arnulpho mortuo, Ytalici cep[er]unt i[m]p[er]are, exe[m]pto imp[er]io a Francis q[uare] Francigene non juvabant Romam c[on]t[ra] Lombardos rebellantes, tunc incepit dividi i[m]p[er]iu[m]. Quidam t[u]m in Ytalia et quidam t[u]m p[er] Alemaniam i[m]p[er]abant usq[ue] ad Otonem p[ri]mum q[ui] cepit ut[ro]bique i[m[p[er]are. V[eru]m p[re]fato Ludovico, filio Arnulphi, Conrardus successit in imperium, et hic imperavit annis ·vii· qui et caruit b[e]n[e]d[icti]one i[m]p[er]iali. Iste v[er]o Conrardus moriens designavit imp[er]atorem futurum Henricum, filium Otonis, Saxonum ducis, et tunc t[ra]nslatum est Ro[ma]nu[m] imperium ad Saxones, eo remoto, post[er]itati Karoli magni anno a morte p[re]fati Karoli magni · c ·vi· q[ui] e[st] annus i[n]carnat[i]onis d[omi]ni ·dccccxix·

Igitur Karolus Calvus imp[er]avit anno ·i· [dccc · lxxvij ·) — Karolus junior annis ·xii· [dccclxxxix]· — Arnulphus imp[er]avit annis · xii · [dcccc ·i·] (1). — Hic, longa infirmitate tabefactus, nulla arte medicinali potuit adjuvari q[uia] a pediculis consumeretur. Ludovicus filius ejus i[m]p[er]avit annis · x · [dcccc · xi]· Conrardus annis ·x· [dcccc · xviii]· Henricus de Saxonia imperavit annis ·xviij· [dcccc · xxxvi]·

Ot[h]o (2) filius Henrici i[m]p[er]av[it] annis · xxxvi · [dcccc · lxxii]· Hic utrobique cepit i[m]p[er]are et in Ytalia et in Alemania; qui d[um] quadam vice, in solemnitate Pasche, militibus suis convivium prep[ara]sset, antequam sederent cujusdam p[ri]ncipis filius, more puerili, ferculum de mensa accepit, quem dapifer fuste prostravit; quod cernens pedagogus pueri ip[s]um dapiferum mox peremit, et cum sine audiencia Cesar pedagogum condempnare vellet, ille Cesarem ad terram projecit et suffocare cepit; qui cum de ejus manibus vix eruptus fuisset ipsum reservari jussit; s[ed] statim se culpabilem clamans, q[uo]d festo non detulit, ipsum liberum abire p[er]misit,

(1) Reginon (p. 71), Hermann le Raccourci (p. 131), Lambert d'Aschaffenbourg (p. 155), le font mourir en 899, et Sigebert de Gemblours en 902 (p. 574 du Recueil de Pistorius).

(2) Othon Ier le Grand, fils de Henri l'Oiseleur mort le 20 juillet 936, dans le château d'Himelewe, lui succède, comme roi de Germanie; le 2 février 962, à Pavie, il reçoit la dignité impériale, vacante depuis 38 ans, des mains du pape Jean XII, à qui il confirme les donations de Pépin, de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Il meurt à Minsleben, le 3 ou 7 ou 13 mai 973, et non 972 (comme le dit notre *Anonyme*, sans doute d'après Sigebert de Gemblours), et est enterré à Magdebourg. — V. le t. IX de Dom Bouquet, le t. III de Du Chesne, le t. III de Martène, et les chroniques de Tours, de Dithmar et de Luitprand. — V. aussi dans le Recueil de *Pistorius:* Hermann le Raccourci (p. 134); Lambert d'Aschaffenbourg (p. 157); Marian Scot (p. 448).

Porro memoratus Oto duas habuit sorores, quarum unam, Gebertham (1) nomine, Ludovicus, rex Francie, filius Karoli simplicis, uxorem habuit; que genuit Lotharium qui fuit Rex, et Karolum cui datus fuit ducatus Lothoringie; aliam sororem (2) magnus Hugo duxit uxorem, qui ex ea genuit Hugonem Chapet, qui fuit comes parisius post mortem patris sui, deinde Rex Francie.

Oto (3) sec[un]d[u]s imp[er]avit annis ·x· [DCCCC · LXXXII]· Hic dum Ytalici pacem sepius violassent, Romam venit, et omnibus proceribus magnatibus et pontificibus, apud gradum ecc[lesi]e, co[n]vivium grande fecit; quibus epulantibus la[e]tenter, o[mne]s cingi fecit viris armatis, deinde de violata (4) pace q[ue]rimonia[m] move[n]s jubet in scriptis culpabiles recitari, et statim ibidem illos decollari faciens, alios epulari satagebat (5).

Oto Tertius imperavit annis ·XIX· [M· et ·I]· iste cognominabatur mirabilia mundi (6); qui, ut in quadam cronica (7) dicitur, quamdam uxorem habuit,

(1) Lisez *Gerbergam*, au lieu de *Gebertham*. — Gerberge, fille de Henri l'Oiseleur, sœur d'Othon Ier, mariée en premières noces à Gislebert, duc de Lorraine, épousa, en 939, en deuxièmes noces, Louis d'Outre-Mer.

Lire, pour cette partie de l'histoire de l'empire germanique, l'excellent résumé qu'en a fait notre savant et regretté confrère, M. Huillard-Bréholles, dans les ch. XXVI et suivants de l'*Histoire générale du Moyen-Age*, qu'il a composée avec M. E. Ruelle.

(2) Hadwide, sœur de Gerberge, avait épousé (en 938) Hugues le Grand, dont elle eut trois fils : Hugues-Capet, Otton, duc de Bourgogne, auquel succéda son frère Henri.

(3) Othon II, le Roux et le Sanguinaire, fils d'Othon Ier et d'Adélaïde, fille de Rodolfe, roi de Bourgogne, est proclamé et couronné roi de Germanie, à Aix-la-Chapelle, le 26 mai 961, et couronné empereur, à Rome, par le pape Jean XIII, le jour de Noël 967. Il succéda à son père, Othon Ier, en 973.—Vaincu par les Grecs qu'avaient secourus les Sarrasins, il meurt de honte et de douleur, à Rome, le 7 décembre 983. Il est inhumé dans l'un des bas-côtés de l'église Saint-Pierre, dans une tombe de marbre blanc, au dire de Guillaume de Nangis, p. 82. — V. sur Othon II tous les fragments de chroniques et de vies des saints, cités dans le t. IX de Dom Bouquet, le Recueil de Pistorius et l'*Histoire de Lorraine*, par Dom Calmet, t. I et II.

(4) Le texte porte *violenta* au lieu de *violata*.

(5) V. ce sanglant épisode dans l'*Epitome* de Siffrid de Misnie (p. 688 de PISTORIUS).

(6) D'après le proverbe : « *Otto post Otto, regnavit tertius Otto.* » OTHON III, surnommé « *la Merveille du Monde* », fils d'Othon II et de Théophanie, belle-fille de Nicéphore-Phocas, était à peine âgé de 3 ou 6 ans à la mort de son père. Raoul Glaber (p. 7 du t. X des Bénédictins) le disait âgé de 12 ans à la mort de son père : « Adolescens fere duodecim annorum, qui ut erat juvenculus, acer tamen viribus « et ingenio, suscepit jure paterno regimen imperii. » Le duc de Bavière, Henri, qui s'était fait proclamer roi de Germanie à Quindelinbourg, le retenait en prison; des seigneurs arrachèrent de ses mains l'enfant, qu'ils firent consacrer roi à Aix-la-Chapelle, le jour de Noël 983. Othon III fut consacré roi des Lombards en 996 et reçut à Rome la couronne impériale des mains de Brunon, son parent, qu'il avait fait élire pape, sous le nom de Grégoire V.— Il mourut à Paterno, le 17 ou 24 janvier 1002, empoisonné par la veuve du consul Crescentius.—V. le livre 49 des *Annales Bénédictines*, dans Mabillon; la chronique de St-Maxence, appelée chronique de Mallezais, *Chronicon Malleacense*, éditée par Labbe, t. II; le Mémoire de Zurlauben, au t. XXIII de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

(7) Cette légende apocryphe sur une prétendue femme d'Othon III, qui aurait renouvelé la tentative

que cuidam comiti se prostituere voluit, s[ed] cum ille nollet t[antu]m facinus p[er]petrare, illa indignata pred[i]c[tum] comitem apud imperatorem adeo infamavit, q[uod] eum imp[er]ator s[i]n[e] audiencia decollari fecit. Ille t[ame]n, anteq[uam] decollare[tur], rogavit propriam uxorem, ut judicium candentis ferri post morte[m] suam comprob[ar]et innocentem. Eo igit[ur] mortuo, adest dies, in quo Cesar pupillis et viduis se asserit judicium facturum quo affu[er]it, et vidua comitis, mariti caput secum suis portans in ulnis, querens ab imp[er]atore qua morte dignus e[ss]et, qui injuste aliquem occidisset; et ille eu[m] p[ri]vat[i]one capitis dignum asseruit. At illa intulit dicens : « Tu es « ille qui maritum meum, ad suggestionem uxoris tue, i[n]nocenter occidi « fecisti; et ut me verum dicere comprobes, hoc, candentis ferri, judicio com- « probabo. » Quod Cesar videns, obstupuit, et in manu femine se puniendum dedit. Int[er]ventu t[ame]n pontificum et procerum, inducias decem dierum, deinde ·VIII· VI et IIII· a vidua accepit; et int[eri]m imperator causa examinata, v[er]itate cognita, uxorem vivam concremavit. Et pro redemptione sui IIII^or^castra vidue dedit, que sunt in Ep[iscop]atu Limensi (1), et vocantur ab induciis dierum ·X^um^· VIII^um^· VI^um^ ·IIIJ^um^·

Hoc t[em]p[o]re fuit institutum ut per officiales I[m]p[er]ii qui s[unt] ·VII· I[m]p[er]ator eligeretur, unde, mortuo Otone t[er]tio, Henricus, dux Bavarie, eligitur in I[m]p[er]atore[m].

Henricus (2) [er]go dux Bavarie i[m]p[er]avit annis ·XXII· [MXXIII]· Iste beatus Henricus potentiores regni viros, bella sibi concitare volentes, celeriter devi[n]cit, et reges gentilium in interiori Germania commorantes, qui

de la femme de Putiphar, est copiée sur le texte de *Siffrid* de Misnie, dont la chronique, s'étendant de la création à l'année 1307, a été en partie insérée dans les *Res misnicæ*, dans les *Origines Saxonicæ* de Fabricius, et dans le t. I des *Scriptores rerum Germanicarum* de PISTORIUS. Ad annum DCCCCLXXXVIII (p. 689). Or, en 988, Othon III avait 8 ou 10 ans, et il mourut à 22 ou 25 ans, sans avoir été marié.

(1) Le texte de l'*Epitome* de SIFFRID porte : « Castra hæc sunt in Episcopatu Lunæ in Etruria et vocantur ab induciis dierum : Decimum, Octavum, Septimum, Sextum. » — Tout le reste est copié presque textuellement. *Siffrid* indique la ville où se serait passée cette scène : « Apud *Mutinam* civitatem impe- « ratrix cuidam comiti se prostituere voluit, etc. »

(2) Henri, duc de Bavière, petit-fils d'Henri l'Oiseleur, est élu et sacré roi de Germanie à Mayence et à Aix-la-Chapelle, malgré l'opposition d'Hermann, duc d'Allemagne et d'Alsace; en 1004, il est proclamé, à Pavie, roi de Lombardie : en 1014, il est couronné empereur à Rome, par le pape Benoit VIII, il prit le titre d'*Empereur des Romains*, et souvent celui de *Roi des Romains*; il régna de 1002 à 1024, et non 1023, comme le porte le texte de notre *Anonyme*. Henri II le Saint fut enseveli à Padenberg ou Bamberg, où il avait fondé, en 1007, un évêché.—V. les annales d'Hépidan, moine de St-Gall (p. 477 du t. III de *Du Chesne*) : les chroniques de Raoul Glaber (p. 2 et 8 du t. X du *Recueil des Historiens des Gaules*) ; de Ditmar, évêque de Mersbourg (p. 124); de Balderic, évêque de Noyon et de Tournai (p. 197); d'Orderic Vital ; d'Hugues, abbé de Flavigny, et surtout celle de Wippon.

d[icunt]ur Vundi (1), tributarios sibi facit. Deinde anno i[m]p[er]ii sui ·xxi·, ip[s]e et Robertus, rex Francie, s[upe]r Karum (2) fluvium c[onven]iunt de statu regni et ecc[lesi]e tractaturi, et super hiis confirmandis affuit p[a]p[a] Benedictus ·viii^us^ (3) qui tanta regi et suis donavit, ut opibus P[er]sarum aut Arabum posset comparari imperatoris munificencia.

V[eru]m p[re]fatus Henricus Stephano (4), regi Hungarie, adhuc gentili, sororem suam, nomine Gilam, in uxorem dedit, et tam ip[s]um regem q[uam]totam ejus gentem ad Christi fidem co[n]v[er]tit; qui Stephanus tante religionis fuit, ut multorum miraculorum gloria Deus ip[s]um reddidit illustrem. Hic Henricus et uxor ejus Ramegundis (5) v[ir]gi[n]es permanserunt et celibem vita[m] duce[n]tes in pace quieverunt.

Conrardus (6) imp[er]avit annis ·xv· [M · XXXVIII]· hic fuit quidam dux

(1) Ce nom désigne-t-il les habitants de la Bohême et de la Pologne, qu'il réduisit sans effusion de sang? *Siffrid*, dans son Epitome, écrit : Poloniam et Bohemiam, cæterasque Sclavorum adjacentes regiones, quia nondum fidem Christi receperant, debellare disposuit. Victor sine effusione sanguinis gentes illas sibi subegit, gratias agens Deo cum suis (p. 689 *du Recueil de* Pistorius).

(2) Un entretien entre Robert et Henri eut lieu, en 1006, sur la Meuse (*Evodii super mosam*) (V. ch. II du liv. III de Raoul Glaber); — un autre entretien eut lieu à *Ivois*, ou *Esve sur le Chiers*, en 1023. V. Balderic, p. 201, 202 du t. X des Bénédict.; la Chronique de Tours, p. 283, et la lettre par laquelle Fulbert de Chartres s'excuse de ne pouvoir assister à l'entretien, p. 472.

(3) Benoît VIII donne à Henri II la couronne impériale, à Rome, en 1014, et comble l'empereur et les siens de présents. Il fit fabriquer une boule d'or, ornée de pierres précieuses et surmontée d'une croix, qu'il remit à Henri comme signe de sa puissance souveraine.— V. p. 10 et 11 des Bénédict., et le l. I de *Raoul Glaber*.

(4) Etienne, roi de Hongrie, épousa, en 1008, Gisèle, sœur de l'empereur Henri le Saint et de Brunon, évêque d'Ausbourg, que notre *Anonyme* appelle *Gila* au lieu de *Gisla*, *Gisela*, qui introduisit le christianisme dans la Pannonie. — V. la chronologie de saint Arnulphe, évêque de Metz, dans le t. II de Du Chesne; le t. XI du Recueil des Bénédictins, p. 370 et 619; et l'*Epitome* de Siffrid (p. 689 *du Recueil de* Pistorius).

(5) La femme de Henri II le Saint était *Chunégonde* (Kunigund vel Chunigunda), et non *Ramegonde*, comme le dit notre *Anonyme*.

Soupçonnée à tort, elle resta vierge dans le mariage; mais pour confondre la calomnie, elle foula, pieds nus, des socs de charrue brûlants sans ressentir de douleur. Aussi, à son lit de mort, l'empereur saint Henri, ayant appelé tous les parents de l'impératrice, ainsi que les principaux du palais, et prenant la main de Chunégonde, il la leur recommanda en ces termes : « Hanc ecce mihi a vobis, immo a Christo « consignatam, ipsi Christo et vobis resigno virginem vestram. » Il lui laissa les insignes royaux, *regalia insignia*, et Chunégonde, aidée de ses frères : Thierri, évêque de Metz, et Hézelon, duc de Bavière, maintint l'ordre dans l'Etat et confirma l'élection de Conrad, à qui elle offrit les insignes royaux que lui avait laissés l'empereur son mari. — V. la vie de saint Henri, t. III de Canisius, continué par Basnage; la *Brève Chronique* de Liége (t. III de D. Martène); anecd. col. 1407, et le t. XI du Recueil des Bénédictins, p. 1, 13, 21, 59, 152, 164, 201, 215, 370, 395, 458-461, 615-619.

(6) Conrad de *Franconie*, fondateur de la maison Salique (désigné dans les chroniques, sous le nom de Chuno-Major, Chonradus, Corradus, Cuonradus, Cono, Cuno, Cuono), est élu roi de Germanie,

Francie qui neptem (1) sancti Henrici duxit in uxorem. — Hujus tempore, visa est in celo trabs ignea mire magnitudinis super solem jam ad occasum v[er]gentem currere et ad terram cadère. — Hic quosdam ep[iscop]os (2) de Ytalia in vincula congecit, et q[uare] Mediolanensis ep[is]c[opus] de vinculis fugiit, suburbia Mediolani incendit. Die v[er]o Penthecostes cum in p[ar]va ecc[lesi]a, secus urbem coronaretur, ad missam, tam g[ra]via tonitrua

en 1024, par les prélats et les grands, rassemblés en diète, dans une vaste plaine entre Mayence et Worms, roi d'Italie en 1026, il fut couronné *empereur* le jour de Pâques, 26 mars 1027, par le pape Jean XIX, en présence de Rodolphe, roi de Bourgogne, et de Canut, roi d'Angleterre; roi d'Arles et de Bourgogne en 1033. Il mourut en 1039.—V. la chronique de *Wippon*, témoin oculaire de la vie et des actes de Conrad le Salique, dont il écrivit le panégyrique pour son fils Henri III, et l'*appendice*, p. 616 et 617 du t. XI du Rec. des Bénéd. V. aussi Dom Calmet (liv. XVIII de son *Histoire de Lorraine*).

(1) Notre *Anonyme* désigne par *Neptem sancti Henrici*, nièce d'Henri le Pieux, cette Gisèle (*Gisela, Gysla, Griseleida*), fille d'Hermann, duc d'Allemagne, et de Gerberge (*Kerbiga*) : « Regis conjunx *Gisela* prudentia et consilio viguit; cui pater erat Herimannus Dux Alemanniæ. Mater ejus Kerbiga, filia Conradi Regis de Burgundia fuit, cujus parentes de Caroli Magni stirpe processerant. » V. le panégyrique de Conrad le Salique, par Wippon. Elle était, d'après le *P. Pagi*, la fille d'Hermann, duc de Souabe, et sœur de Mathilde, mère de Béatrix et grand'mère de la comtesse Mathilde. — V. p. 262 du t. XI, et la note que les Bénédictins ajoutent à la chronique d'Otton, évêque de Freysingen; la note des p. 453 et 454, et l'avertissement de la p. 564, ainsi que p. 418, où on lit: « Anno Domini MXXVI Rex [Conradus] Natale domini Leodii celebravit et Heinricum, filium suum ex Gisla, Regem fecit. Hæc *Gisla* et soror ejus *Macthildis*, fratresque ejus Rodulfus et Bernhardus, nati erant in Westfalia, de loco qui dicitur *Verla*.— GISLA nupsit *primum* ERNESTO, filio Liuppaldi Marchionis, genuitque illi Hermannum, ducem Suevorum. Duce Ernesto defuncto, accepit eam uxorem Comes BRUNO de Bruneswic; peperitque illi Liudolfum comitem. Comite Bruno defuncto, duxit eam violenter CONRADUS suus cognatus; genuitque ex ea hunc de quo loquimur HENRICUM. » (*Ex Annalista Saxonico apud Eccardum, in t. I, corp. Hist.*)

Trithème (Aunal Hirsaug, ad annum 1024) donne pour femme à Conrad le Salique Gisèle, nièce de l'empereur Henri II, son prédécesseur. Elle avait épousé en 1res noces *Arnou*, roi de Souabe, dont elle eut le duc Ernest et Hermann; en 2mes noces, *Brunon*, duc de Saxe; enfin, en 3mes noces, le duc Conrad, duc de Worms, qui fut élu empereur en 1024.

Wippon, dans sa vie de Conrad le Salique, dit qu'il épousa Gisèle, princesse d'une sagesse et d'une prudence peu communes. Elle était fille d'Hermann, duc d'Allemagne et de Kriburge, fille de Conrad, roi de Bourgogne, dont les ancêtres étaient sortis de la race de Charlemagne. On la comptait pour la 14e génération depuis cet empereur :

Quando post decimam numeratur linea quarta,
De Karolo magno procedit Gisela prudens.

(*Versus oblati Giselæ apud Argentinam, ex-Wipone*). — V. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II, p. 46.

(2) C'est à l'année 1036 et 1037, et non 1026, comme le veut Mabillon, qu'il faut rapporter cet épisode de la rébellion de l'évêque de Milan, qui, trompant la vigilance de Poppon, patriarche d'Aquilée, s'enfuit et se fortifia dans Milan, où il se maintint pendant un an. Il attira dans le parti du comte de Champagne, Eudes, les évêques de Verceil, de Crémone et de Plaisance, et autres évêques qui furent exilés au-delà des Alpes. V. p. 500 du t. X, note G, et p. 420 et 640 du t. XI des Bénéd.

Tout ce passage est copié littéralement sur l'*Epitome* Siffridi Presbyteri Misnensis, p. 690, 2e colonne du « *Liber unus illustrium veterum scriptorum, qui rerum a Germanis per multas ætates gestarum* « *Historias vel annales posteris reliquerunt.* » Ex Bibliotheca Joannis PISTORII Nidani D.

fulguraque fuerunt ut aliq[ui] mente excederent, aliqui sp[iritu]m ex[h]alarent. Bruno (1) quidem ep[is]c[opus] qui missam canebat et secretarius imperatoris cum aliis dixerunt se int[er] missarum solennia vidisse sanctum Ambrosium imp[er]ator[em] comminantem.

Hujus Conrardi tempore c[ir]ca annum domini · M · XXV · Comes Balpodus (2), ut in quadam Cronica (3) d[ici]t[ur], iram regis metuens, c[um] uxore sua in silvam fugiit et in q[u]odam tugurio latitavit, quo post modum imp[er]ator casu venit et ibi necesse habuit hospitari; cui hospita pregnans vicinaque partui, decent[er] ut potuit, stravit et necc[ess]aria ministravit; eadem nocte mulier pep[er]it filium et vocem tertio ad se ve[n]iente[m] Cesar audivit: « *Conrarde, hic puer m[od]o p[ro]ge[n]itus gener tuus erit.* » Conrardus [er]go mane surgens duos armig[er]os sibi secretarios ad se vocavit dicens : « Ite et puerum illum de manibus m[at]ris violent[er] auferte, et ip[s]um p[er]medium

(1) Bruno, depuis pape, sous le nom de Léon IX. V. la chronique de St-Riquier, p. 135, t. XI des Bén.

(2) Comes *Balpodus*, lisez ou plutôt devinez *Leopoldus*, le comte Léopold.

(3) La chronique à laquelle notre *Anonyme* fait allusion est l'*Epitome* de *Siffrid* de *Misnie*, où se trouve tout au long cette ineptie que notre *Anonyme* copie presque textuellement, se bornant à altérer les noms et les mots, quand il ne les supprime pas, à semer des fautes de grammaire, de syntaxe et d'orthographe comme à plaisir, et à employer parfois le style direct au lieu du style indirect, pour donner à son récit une forme plus saisissante sinon plus vraisemblable. Voulant donner un exemple de la justice de Conrad, qui n'épargna aucun violateur de la paix *(nulli violatori pacis pepercit)*, le chroniqueur de Misnie, le prêtre *Siffrid*, raconte donc une romanesque légende qui faisait de Henri III, fils et successeur de Conrad le Salique, le fils du comte Léopold, qui, disgrâcié, se cachait dans une cabane au milieu d'une forêt, où il arriva que Conrad, égaré à la chasse, vint demander l'hospitalité ; durant la nuit, l'hôtesse de Conrad donna naissance à un enfant. Une voix mystérieuse annonça à l'empereur que ce nouveau-né deviendrait son gendre; aussitôt il ordonna à ses gardes de tuer cet enfant et de lui apporter son cœur; ceux-ci, touchés de la beauté de l'enfant, le déposent sur les rameaux d'un arbre, tuent un lièvre et en rapportent le cœur à l'empereur, qui se croit obéi. — Un duc passe par la forêt, entend les vagissements du nouvel Œdipe, il le recueille, l'élève; et un beau jour, l'empereur, émerveillé de la bonne grâce et de la prudence du jeune homme, l'accueille à la cour; puis jaloux des succès de son protégé, il l'envoie porter à la reine des lettres prescrivant à celle-ci de tuer le messager. Celui-ci, fatigué, se retire dans une église, s'y endort. Le prêtre le voit, s'approche, aperçoit les lettres du roi, les lit, et pendant le sommeil du jeune messager, il substitue à l'ordre de mort la recommandation de lui donner sa fille en mariage. — Les noces sont célébrées avec pompe; l'empereur l'apprend avec stupéfaction (*stupefactus*, au dire de notre *Anonyme*, frémissant de colère, au dire de *Siffrid*), mais voyant qu'il n'y a pas à résister à la volonté de Dieu, il fait avec joie du jeune homme et son gendre et son héritier: *Quo audito, Cæsar ira fremuit, vidensque ordinationi Dei non resistendum... lætanter eum* GENERUM SUUM *et heredem constituit* (p. 690 et 691 du Recueil de PISTORIUS).

Le chroniqueur n'en commence pas moins l'alinéa suivant par ces mots, qui contredisent tout son fabuleux récit : « Henricus III, imperatoris Conradi II FILIUS, imperium adeptus ; » — et il fait de Henri non plus le *gendre*, mais, comme le veut l'histoire, le propre fils de Conrad le Salique. Notre *Anonyme*, plus conséquent avec lui-même, n'ajoute pas au nom d'*Henricus III* les mots de *filius Conradi*.

scind[en]tes, cor ejus mi[hi] asportate. » Illi autem conciti eu[n]tes de gremio m[at]ris puerum rapueru[n]t. Que[m] videntes, elegantissime forme mi[sericordi]a co[m]moti, eum super qu[em]dam arborem, ne a feris devoraretur, reposuerunt, et lepore[m] scindentes, cor ejus Cesari detulerunt.

Eodem die du[m] quida[m] Dux inde t[ran]siret et pueru[m] vagientem audiret, eu[m] ad se duci fecit, et cum filium non haberet, uxori sue attulit eum, et nuct[ri]ri eum faciens, a se de uxore sua genitum e[ss]e finxit, et Henricum vocavit. Cu[m]q[ue] jam crevisset, erat corpore pulcherrim[us], ore fa[cun]d[us] et omnibus gr[ati]osus; que[m] Cesar tam decor[um] et prudente[m] videns, a p[at]re ip[s]um petiit, et in curia sua manere fecit. S[ed] cum vid[er]et puerum omnibus gr[ati]osu[m] et ab o[mn]ibus c[om]mendari, dubitare cepit, ne post se regnaret, et ne e[ss]et que[m] occidi mandaverat. Volens [i]gi[tur] e[ss]e securus, l[itte]ras manibus suis sc[ri]ptas per eu[m] uxori sue dirigit, i[n] hu[n]c mod[um]: « in qu[an]tu[m] est « cara [tibi] vita tua, mox ut l[itte]ras istas receperis, puer[um] hunc « neccabis. » Cu[m] [i]gi[tur] puer perg[ens] in quadam ecc[lesi]a hospitatus fuisset, et fessus super bancum quiesceret, et bursa, in qua erant l[itte]re, dependeret, sacerdos, curiositate ductus, bursam app[er]uit, et l[itte]ras sigillo regis munitas videns, ip[s]as salvo sigillo app[er]uit, et lege[n]s scelus abhorruit, et radens subtiliter q[uo]d dicebatur: « [istum] neccabis »; sc[r]ipsit: « filiam nostram isti dabis uxorem. » Q[uo]d et ita factum est Aquisgrani. Cumq[ue] Cesari a dicentibus narraret[ur] qu[am] solemniter fuissent filie sue nuptie celebrate; ille stupefactus, a duobus armig[er]is et duce et sac[er]dote v[er]itate comp[er]tâ, Dei ordinat[i]oni no[n] e[ss]e resistendum videns, pro puero [ad]misit, et eum e[ss]e suum generum approbavit, et post se in imp[er]io regnare instituit.

Iste [er]go Henricus (1), qui est t[er]tius, imperavit annis ·XVII· [M · LV] ·

(1) Henri III le Noir, fils de l'empereur Conrad le Salique et de Gisèle, né en 1017, fut élu roi de Germanie, *ætate pusillus*, en 1026, et couronné, en 1028, à Aix-la-Chapelle.—V. les chroniques d'Ademar de Chabanois, d'Hildesheim (p. 161 et 323 du t. X des Bénédictins), et Sigebert de Gemblours (p. 594 de Pistorius). — Il épousa la fille de Canut, roi d'Angleterre et de Danemark, cette Chunélinde, ou Gunhilde, ou Chunihilde, qui mourut après deux ans de mariage et qui a été l'objet d'une légende ridicule que raconte tout au long Albéric des Troisfontaines, et d'après laquelle la jeune reine, accusée d'adultère, aurait opposé au champion du roi, qui était d'une taille gigantesque, un pigmée qui aurait coupé les jarrets du géant, et que, heureuse d'avoir ainsi confondu la calomnie, elle aurait divorcé et se serait faite religieuse. — Henri avait épousé Chunihilde en 1032, d'après la chronique de Liége (p. 202 du t. XI des Bénédictins); en 1036, d'après Albéric des Troisfontaines (p. 351); Lambert le Petit (*Lambertus parvus*, p. 293); Hermann le Raccourci (*contractus*), et Wippon (p. 5), plus à même que tout autre chroniqueur de savoir les faits et gestes de Conrad et de Henri. — Chunihilde mourut en juillet 1038, d'après Hermann le Raccourci, Hépidan et Wippon, et non en 1044, selon d'autres chroniqueurs.

hic, in loco u[bi] natus fuit, nobile monasterium edificavit, q[uo]d usq[ue] hodie Ursania no[m]i[n]at[ur]. Om[ne]s joculatores (1) a curia sua removit, et que eis dari consueverat pauperibus erogavit. Ejus tempore t[antu]m scisma fuit, i[n] ecc[lesi]a (2), q[uia] tres in summos pontifices sunt electi. Nam Gregorius sextus, dum adhuc viveret, duos secu[m] p[er]misit consecrari; qui, eo mortuo, ad i[n]vicem contendebant; s[ed] tandem cuidam p[res]b[ite]ro, nomine Gr[ati]ano (3), magna peccunie su[m]ma eis data, cet[er]i cesserunt et ille p[a]p[a]tum optinuit. V[eru]mpt[ame]n Henricus t[er]tius du[m] pro sedando Scismate Romam p[er]g[er]et, Gr[ati]anus, ei obvians, auream coronam sibi optulit (4), ut eum sibi p[ro]picium h[abe]ret; ille autem cuncta dissi[mu]lans, synodo convocata, G[rati]anum de symonia c[on]vicit et alium subrogavit. In libro t[ame]n Boniti, quem misit ad comitissam Mathildam, d[icitu]r q[uod] cum p[re]d[ic]tus presbiter, simplicitate du[c]tus, pontificatum sibi per p[e]cuniam acquisisset ut scismati obviaret, ip[s]e postmodum errorem suum cognoscens, se ip[s]um, suade[n]te imperatore, deposuit.

Henricus IIII[us] imperavit annis · L · [MC et V] · (5).

(1) C'est à l'occasion des secondes noces de Henri III avec Agnès, fille de Guillaume, duc de Poitiers et d'Aquitaine, qui eurent lieu à Ingelheim, que l'empereur chassa de la cour tous les bouffons et comédiens qu'Otton de Freisingen appelle « suppôts du diable, » *membris diaboli* (p. 261, t. XI des Bénédictins). — Ce second mariage de Henri III eut lieu en 1043, d'après Hermann le Raccourci, Hépidan, Lambert et la chronique d'Angers; en 1044, d'après la chronique d'Hildesheim et Paul Lange; en 1045, d'après Raoul Glaber, Hugues de Flavigny, auteur de la chronique de Verdun; en 1046 et même 1847, selon d'autres chroniqueurs. V. p. 60, t. X; et p. 19, 145, 191, 251 du t. XI des Bénédictins; p. 527 du t. III de Du Chesne; p. 773 du Recueil de Pistorius.

(2) V. la chronique d'Otton de Freisingen (p. 261, t. XI des Bénéd.); celle de Paul Lange, qui écrit: « Henricus tertius, anno regni sui sexto, habita synodo ob pessimum schisma, quod tunc ecclesiam scindebat, *Benedictum*, *Sylvestrum*, *Gregorium*, tanquam tria teterrima monstra abdicare se papatu coegit, *Syndegerum* autem loco eorum Romanum pontificem creavit, *Clementem secundum* appelatum, a quo et imperii anno eodem accepit coronam » (V. p. 773 du Recueil de Pistorius).— V. la chronique de Siffrid, que suit surtout et copie souvent notre *Anonyme* (p. 693 du Recueil de Pistorius); Sigebert de Gemblours (p. 597). — Le schisme était causé par la compétition de Benoît IX, Sylvestre III, et Grégoire VI.

(3) V. Hermann le Raccourci (p. 13); Siffrid de Misnie (p. 690).

(4) Siffrid, que copie notre *Anonyme*, indique l'endroit « apud Sutrium » où Gratien offrit la couronne d'or à Henri III, qui dissimula son mécontentement et convoqua le synode de Sutry, où il convainquit de simonie Gratian (Grégoire VI); il lui substitua Suidger, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II et qui, le jour de Noël (1046), couronna Henri III et Agnès sa femme. V. la chronique d'Otton de Freisingen (p. 261, t. XI des Bénédict.). — Hermann, qui commence toujours l'année à Noël, met la date de 1047 (p. 19), ainsi qu'Albéric des Troisfontaines (p. 353).

(5) Notre *Anonyme* passe sous silence les cinquante années du règne agité de Henri IV. — Son silence est-il un effet de sa prudence, à cause de la terrible lutte que Henri IV eut à soutenir avec Grégoire VII, au sujet de la *querelle* des *investitures*?

Henricus Vus imp[er]avit annis ·xvi· [M ·C· XXI]· (1) hic Mathilidam vix q[ui]nq[uen]nam filiam Henrici, regis Anglorum, duxit in uxorem; qui, suscepto imperio, p[at]rem suum capiens in vinculis mori fecit.

Lotharius imp[er]avit annis ·xi· [M ·C· XXXII]· (2). Hic papam Innocentium Romam secum deducit, Pet[ru]m Leonis, qui p[a]p[a]tum invaserat (3), compescens; et cont[ra] Rogerium comite[m], qui cont[ra] p[a]p[a]m se erexerat et regnum Sicilie occupav[er]at, Appuliam potenter int[ra]vit et di[ctu]m Rogerium fugavit. — Hujus temporibus, mulier in Albania (4) monstrum bis gem[in]i corporis enixa est, av[er]sis vultibus et corporibus sibi coherens, ante quidem effigies ho[min]is erat integro corporis membrorumque ordine distincta, retro v[er]o facies canis.

Conrardus i[m]p[er]a[vit] an[nis] ·xv· [MCXLVII]· (5) c[ru]cesignatus abiit in t[er]ra[m] s[an]c[t]am c[um] rege F[ra]ncor[um] Ludovico.

Fred[er]icus (6) nepos ej[us] i[m]p[eravit] annis ·xxxvii· fu[i]t larg[u]s,

(1) Notre *Anonyme* n'est guère plus prolixe sur Henri V, sans doute pour la même cause, car la lutte s'envenima encore entre Henri et le pape Pascal II, qui l'excommunia comme Grégoire VII avait excommunié son père. — Il semble que notre *Anonyme* imite le laconisme de l'épitaphe du tombeau des quatre empereurs Conrad, Henri III, Henri IV et Henri V, qui reposent à Spire :

« Filius hic, pater hic, avus hic, proavus jacet isthic. »

(2) Lothaire régna 12 ans, de 1125 à 1137.

V. les additions à la chronique de Lambert d'Aschaffenbourg (p. 254) ; l'appendice à la chronique de Marian Scot (p. 470) ; celui de Robert du Mont, à la chronographie de Sigebert de Gemblours (p. 621-622), et la compilation chronologique (p. 737 du Recueil de Pistorius).

(3) V. la chronique de Paul Lange, qui écrit : « Contra istum Innocentium electus fuit et ordinatus PETRUS-LEONIS, ad cujus schismatis pestem sedandam Beatus Bernhardus, vocatus a Claravalle (*Clairvaux*), multum laboravit per septem annos, multumque profecit » (p. 788 du Rec. de Pistorius).

(4) Robert du Mont, dans l'appendice qu'il ajoute à la *chronographie* de Sigebert (p. 621 de Pistorius), écrit : « *in Hasbania ignobilis muliercula monstrum...* » et le reste littéralement copié par notre *Anonyme*, qui, selon son habitude, a changé le nom du pays : *Hasbania* en celui de : *Albania*.

(5) Conrad régna de 1137 à 1152, sans avoir été sacré empereur, bien qu'il ait été élu tel dans la diète de Coblentz et couronné par Théodouin, légat du pape, en 1138, à Aix-la-Chapelle. — Notre *Anonyme* se contente de dire que Conrad III se croisa et alla en Terre-Sainte, avec Louis VII. Son règne était pourtant fort intéressant, car il donna naissance aux factions des *Guelfes et des Gibelins*.

(6) Fredericus *Ænobarbus*, Frédéric *Barberousse*, neveu de Conrad, régna de 1152 à 1190. — « Conrado « mortuo, suscepit imperium nepos ejus, vir regium diadema probitate perornans » (*Ex chronico* Gaufredi Vosiensis (Geoffroy, prieur de Vigeois), p. 436 et 474 du t. XII du *Recueil des Bénédictins*). Romæ ab Adriano coronatur (p. 295). — Frédéric, élu le 5 mars à Francfort, couronné le 9 à Aix-la-Chapelle, avait épousé, en 1149, Adélaïde, fille du margrave de Vohbourg, qu'il répudia en 1153. Il fut excommunié à cause de cette répudiation et de son second mariage avec Béatrix, fille de Rainauld, comte de Bourgogne. — A la mort d'Adrien, il prend parti pour l'anti-pape Octavien contre Alexandre III. — En 1165, il fit exhumer le corps de Charlemagne à Aix-la-Chapelle et inscrire le nom de ce grand empereur au nombre des saints, comme notre *Anonyme* l'a dit plus haut (V. p. 35 et notre note 4).

st[re]nu[us], fac[un]d[us], nobil[is] et i[n] o[mn]ibus gl[ori]osus. Q[ui], p[os]t multas p[er]secut[i]o[n]es ab ip[s]o p[a]p[e] Alexand[r]o f[a]c[t]as, rec[on]ciliatus est (1); et p[ro] em[en]da[tione], assumpto c[ru]cis caract[er]e, p[er] terram non p[er] mare, c[um] magna m[u]ltitudi[n]e ad lib[er]at[i]o[n]em t[er]re s[an]c[t]e p[ro]cessit (2); et du[m] t[er]ra[m] visitass[et], et i[n] flu[m]i[n]e quoda[m] (3) lavaret[ur], i[bi]de[m] neccat[us] p[er]iit, v[e]l, ut alii asseru[n]t, equo suo i[m]pi[n]ge[n]te se i[n] aq[u]a, suffocatus est.

(1) En 1177, il se réconcilia, à Venise, avec Alexandre III, le 8 des calendes d'août; et cette réconciliation, qui apaise momentanément le schisme, est célébrée avec une grande joie dans toute l'Église. Toutes les chroniques le constatent à l'envi. Citons-en quelques-unes :

« Ejurato schismate, ad unitatem redit (Fredericus) ecclesiæ » (p. 118, 139, 281, 298, 311, 320, 367, 422, 475, 478, 489, 578, 713 du t. XII du *Recueil des Bénédictins*).

Guillaume, chanoine de Neubridge (*Neubrigensis*) : « Friderici in eumdem venerabilem pontificem « inveterata rabies conquievit » ; — *Gervais de Cantorbéry* (*Dorobernensis*) : « ut descisso schismate, « quod jam fere XIX annis duraverat, pax Ecclesiæ Dei restitueretur » ;— *Saint Marien d'Auxerre*, dans sa *Chronographie*, place à tort en 1178 cette réconciliation : « Fredericus imperator cum papa Alexandro pacem componit, adjurat schisma, publicè satisfecit. Sic, depulso schismate, unitas reformatur ecclesiæ, et quæ jam per XVI annos, ob suorum discissionem membrorum gravissimè desolabatur, nunc ob eorum redintegrationem in Domino consolatur » ; — la *Chronique de Saint Bénigne de Dijon* adopte à tort la même date, ainsi que la *Chronique de Tours*;— par contre, la *Chronique de Normandie* la place en 1175, et *André du Bois* (Andreas sylvius, Marcianensis prior) l'antidate plus encore : « Anno XLII Ludovici « regis, facta est lætitia magna in populo, nam Fredericus illustris Romanorum imperator, per inspi- « rationem divinæ gratiæ deposito vanitatis errore, ad viam veritatis reversus est et ad obedientiam « Alexandri papæ »;—*Jean Iperius*, chroniqueur de *Sithieu de St-Bertin*, dépeint plus vivement encore l'expression de cette joie qui se répand dans l'univers entier : « Facta est lætitia magna per orbem terrarum; nam Fredericus imperator ad Unitatem Ecclesiæ et obedientiam papæ est reversus, schismaticis suis et papatus invasoribus derelictis. »

(2) Frédéric se croise à la diète de Mayence, le 27 mars 1188, avec son fils Frédéric, duc de Souabe et d'Alsace. — V. la Vie de Henri II d'Angleterre, par Benoist de *Peterburg* (*Petroburgensis*), p. 486 du t. XVII *des Bénédictins* : « Audiens itaque Fredericus Romanorum imperator quod nobilis civitas « Antiochiæ reddita erat Saladino, nisi habuerit celerem succursum, divinâ inspirante gratiâ, ad « succurrendum ei totis viribus anhelabat; et sicut virum prudentem et circumspectum decebat, satis « providè sibi et itineri suo necessaria præparabat....; deinde elegit sibi viros sapientes, et in armis « militaribus doctos et sæpius expertos, de omnibus terris suis quos novit probiores, et adduxit eos « secum ad destruendum inimicos crucis Christi, et statuit eis terminum conveniendi in unum apud « Ramesburg (Ratisbonne) antè festum sancti Georgii, ita quod parati essent in illo die iter Jerosoly- « mitanæ profectionis arripere; et sic unusquisque ad sua reversus est, ad præparandum sibi necessaria. « Illos autem quos habebat suspectos, et qui cum illo ire nolebant, misit in exilium. » Et après ses mesures prises, il part de Ratisbonne au jour dit, le 27 juillet 1189, comme l'indique ce passage du *De imaginibus Historiarum*, de Raoul de Diceto, p. 633 : « Die festo sancti Georgii, Fredericus imperator « Romanus, loca passionis Domini visitaturus, peregrinationi iter arripuit apud Reinesburg, transitum « per Hungariam et Bulgariam, sicut proposuerat, habiturus. »

(3) Après s'être reposé et ravitaillé à Constantinople, où il fut reçu avec honneur, il combat et bat le sultan d'Iconium (Konieh ou Roum), en perdant beaucoup des siens, tant par le fer que par la peste,

Henricus VI[us] imp[er]avit annis ·VIII· [M ·C· XCII]· (1). Hiis diebus,

puis après avoir quitté la sultanie d'Iconium, lorsqu'il s'avançait dans l'Arménie (in terram Rupini *de la Muntaine*), il arriva au bord du Sélef, (dont *Benoit de Peterburg* fait un grand fleuve qui sépare la Turquie de l'Arménie); Frédéric, autre Alexandre, se précipite tout en sueur dans les eaux glacées du Sélef, dont la rapidité l'entraîna dans l'abîme; et ainsi finit, le 10 mars 1190, à l'âge de 69 ans, et dans la 59e de son règne et la 37e de son empire, ce puissant empereur. Ses compagnons éplorés coupèrent son cadavre en morceaux, en brûlèrent les chairs, qu'ils ensevelirent avec son cerveau et ses entrailles à Antioche, et reportèrent ses os à Tyr, où ils les ensevelirent (V. p. 495, t. XVII des Bénédictins).

La mort de Frédéric Barberousse est diversement racontée. Rigord, « *De gestis Philippi Augusti* », ne parle pas de l'accident; il déplore seulement sa perte en termes emphatiques : « Fredericus Romanorum et Theutonicorum imperator *christianissimus* cum filio suo Duce Bohemiæ (Frederico) et universo exercitu suo, veniens in transmarinis partibus inter Nicæam Bithyniæ civitatem et Antiochiam, non minimam christianis relinquens mœstitiam, *viam universæ carnis ingressus est* » (p. 34 du t. XVII des Bénédictins). — Guillaume Le Breton, dans sa chronique en prose, répète la même formule, sans parler non plus de la cause de la mort (p. 70); seulement (p. 167), au liv. IV, v. 362-370 de sa *Philippide*, il écrit :

Sole calens, dum se medii fervore diei
Balneat incautè cujusdam gurgite rivi,
Interceptus aquis fit mortis præda repentè.

Les chroniques de St-Denis ne font que traduire Rigord : « En cele année ala li granz Frederis, « empereres de Rome et d'Alemagne, outre mer à grant ost, il et ses fiuz li Dux de Boesme; morz fu en « la terre de Bethinie entre le cité de Nice et d'Antioche : de cele aventure fu toz li oz desconfortés. » (p. 374 du t. XVII des Bénédictins).

Raoul *de Diceto* n'attribue pas, comme *Benoît de Peterburg*, la fin de Frédéric à une imprudence, mais à une chute accidentelle : — « Fredericus imperator Romanus, annum agens in imperio quadragesimum, dum Jerosolymam tenderet per Bulgariam, et ab Yconio transitum faceret versus Antiochiam, in fluvio quodam, qui vocatur *Saphet*, exercitu suo salubriter transeunte, solus *equo suo decidens*, submersus est VIII kal. augusti. »

(1) Rigord écrit dans sa chronique (p. 34) : « Frederico imperatori successit filius ejus Henricus, strenuus in agendis, et acer in hostes, omnibus ad eum accedentibus largus et munificus. »

Henri VI *le Cruel et le Cyclope*, fils aîné de Frédéric Barberousse et de Béatrix, né en 1165, élu roi des Romains le 8 juin 1169, couronné le 15 août à Aix-la-Chapelle. En 1186, il épouse Constance, fille de Roger et tante de Guillaume, roi de Sicile. — Raoul *de Diceto*, dans ses « *Imaginibus Historiarum* », dit qu'il fut, la même année, couronné roi de Germanie (*Regem Teutonicum*) par Godefroy, patriarche d'Aquilée, et depuis fut appelé César, le jour même où l'évêque Aynard couronnait, à Milan, Frédéric empereur romain (p. 627). — En 1190, il succède à son père, dont il apprend la mort en même temps que celle de Guillaume II, roi de Sicile, neveu de Constance, sa femme, qu'il déclare héritière de la couronne de Sicile, dont s'emparait Tancrède. — En 1191, à Pâques, il est couronné, à Rome, empereur par le pape Célestin III, à qui il livre Tusculum, que les Romains détruisent de fond en comble. — Il détient prisonnier Richard Cœur-de-Lion, à qui il extorque de grosses sommes pour lui rendre la liberté en 1194 (V. les *annales* de Roger de Hoveden, p. 551, 552, 555, 557, 561, et de Raoul de Diceto, p. 644, 645). — Pour soutenir les droits de sa femme, il conduit une armée en Apulie, assiége et détruit Salerne, s'empare de l'Apulie entière, de la Calabre, de la Sicile, vers la Toussaint, et de Palerme, à Noël. — Vo *Rigord* (p. 42), *Guillaume le Breton* (p. 72), les *Chroniques de St-Denis* (p. 381), *Raoul de Diceto* (p. 650), et *Gervais de Cantorbery* (*Dorobernensis*) (p. 677); — *Roger de Hoveden* (p. 572) décrit les atrocités auxquelles se livre Henri VI, qui, après s'être fait couronner avec sa femme, dans la métro-

tante pluvie c[um] tonitruis et flumi[ni]bus facte sunt (1) q[uan]tas n[u]llas meminit antiq[ui]tas ; lapides eni[m] ad q[uan]titate[m] ovor[um] quadru[n]culi, misti cum pluvia, de celo cadentes, arbores, vineas et segetes destruxerunt; corvi etia[m] q[uam] plures et q[uam] plures aves carbones et igne[m] in rostris portabant et domos incendebant.

V[er]um Henric[us] iste cont[ra] ro[ma]na[m] ecc[lesi]am tyrannide[m] ex[er]cuit, qua de re, eo mortuo, cum e[ss]et cont[ro]v[ersia] inter p[ri]ncipes s[upe]r el[e]c[ti]one[m] fut[ur]i i[m]p[er]atoris, q[ui]dam enim volebant Philippum f[rat]rem illius Henrici, alii aute[m] eligebant Otonem, filiu[m] ducis Saxonie. P[a]p[a] Innocentius III^us, q[ui] i[n]t[er]im f[ac]tus est p[a]p[a], el[ec]tioni f[ac]te de p[re]dicto Philippo se opposuit et Otoni adhesit, que[m] Aquis g[ra]ni i[n] rege[m] Almannie coronari fecit (2), p[ro]ut h[abetu]r i[n]

pole de Palerme, en présence et du consentement des évêques, archevêques et princes du royaume, fit déterrer les corps de Tancrède et de son fils Roger, les dépouilla de leurs ornements et insignes royaux, prétextant qu'ils n'étaient pas des rois légitimes, mais des envahisseurs et des détenteurs sacriléges; puis il donna en mariage à son frère Philippe, duc de Souabe, la propre femme de Roger, Tursac, fille de l'empereur de Constantinople, et fit aveugler le fils de Tancrède, le roi Guillaume, après l'avoir odieusement mutilé, « excæcavit et *ementulavit* » (p. 572).— C'était, paraît-il, son supplice de prédilection. Ainsi le voyons-nous, lorsqu'il se livre en Sicile à tous les excès de la cruauté la plus raffinée, traiter de même sorte son ancien favori Margarit : « Margaritum etiam admiralem, cui ipse dederat ducatum de Duras et principatum de Tarente et *principatum Maris*, evulsis oculis et abscissis testiculis, excæcari et *ementulari* fecit. » — Aussi, à l'aide des grands, l'impératrice elle-même, indignée de tant d'atrocités, s'empara-t-elle des trésors de l'empereur, que les rois de Sicile avaient amassés de longue date, et fit-elle saisir et tuer les Allemands; l'empereur dut se réfugier au plus vite dans une forteresse, épiant le moyen de regagner sa patrie. — Mais enfin, réconcilié avec l'impératrice et les grands de la Sicile, il tombe malade et meurt excommunié, avant d'avoir pu rendre à Richard les sommes qu'il lui avait extorquées pour sa rançon et se racheter lui-même de l'excommunication que le pape Célestin avait lancée contre lui, à cause de sa conduite envers Richard. Le pape ne consentit pas à ce que le corps de l'empereur fût enseveli, malgré les prières de Bérard, archevêque de Messine. — V. les Annales de *Guillaume le Breton* (p. 73), les *Chroniques de St-Denis*, qui traduisent Rigord : « En cel an morut li empereres « d'Alemagne Henris, qui par sa force avoit pris toute la terre de Sezile, et avoit occis et mis à destruc- « tion maint grant prince du païs, et contre la crestiane religion avait emprisonez les esvesques et les « arcevesques de la terre et tozjors avoit grevé sainte Eglise à son pooir, ausi com si devanciers, et pour « ceste raison li papes Innocens li tiers fut contraires en l'élection Philippe son frère, toz ceux de sa « partie esconmenia et s'assenti à Othon le fil au duc de Saisoigne, que il fist coroner à roi d'Alemagne « à Es-la-Chapelle » (p. 384). — Le corps de Henri fut enfin transporté de Messine à Palerme et enfermé sous le dôme de la cathédrale, dans un tombeau de porphyre.

(1) Pour les pluies orages et la famine, v. la Chronique de *Rigord* (p. 34-42), les *Chroniques de St-Denis* « En cel an (1194) fu li airs si esmeuz des torbeillons et de grelles et de tempestes, que li blé et les vignes « furent si destruit que merveilleuse famine fu l'année qui après vint (p. 381); *G. le Breton* (p. 72), etc.

(2) Othon de Brunswick, fils de Henri le Lion, qui fut élu *roi des Romains* à Cologne, en 1198, contre son compétiteur Philippe, qui le bat en 1206 et le contraint à fuir en Angleterre, mais en 1208, après l'assassinat de Philippe, Othon est reconnu *roi des Romains* à Francfort et couronné à Rome par Innocent III.

dec[cretalem] ven[er]abilem : « de el[e]c[ti]o[n]e et el[e]c[t]i p[otes]tate. » Oto [i]g[itur] ab Innoc[en]tio p[a]p[a] III° i[n] i[m]p[er]ator[em] coronat[ur], c[ir]ca an[n]u[m] dom[in]i ·M ·C· XCIX·

H[ic] autem imp[er]avit annis ·VIII· q[ui] cu[m], ip[s]o die coronat[i]o-[n]is (1) sue, jurasset jura ecc[lesi]e s[er]vare. Ip[s]e t[ame]n stati[m] eodem die cont[ra] juram[en]tu[m] venit, et romipetas expoliari fecit. Unde p[re]fatu[s] Innocentius (2) p[a]p[a] eu[m] exc[ommuni]cavit et ab imp[er]io deposuit.

Federicus (3) filius Henrici imp[er]avit annis XXXIIJ[MCCXXXIII]. Hic leges

(1) Le jour de son couronnement, le 4 octobre 1209, Othon avait promis par serment solennel de respecter et de défendre au besoin le patrimoine de saint Pierre et les droits de la papauté (V. *Guillaume le Breton*, qui reporte à tort cette cérémonie en 1210 (p. 84), ainsi que la *Chronique de St-Denis* (p. 397), et *Mathieu Paris* qui la place au « IV *nonas octobris* » (p. 690) du t. XVII *des Bénédictins*). — « Mais « en ce jor meismes que il ot la corone receue brisa-t-il son sairement et les convenances que il avoit « jurées, car il manda à l'apostole que il ne povoit lessier les chastiaus que si ancessor avoient aucunes « fois tenus » (p. 397). — V. dans le recueil de *Pistorius* les p. 681, 693, 739, 797, etc.

(2) Excommunié en novembre 1211, par Innocent III, qui l'avait couronné, Othon, en dépit des exhortations du pape, s'empare du domaine de Frédéric, pupille d'Innocent, et du patrimoine de saint Pierre; il fait dépouiller et tuer par des bandits les pèlerins qui se rendaient à Rome : *Romipetas* faciebat à suis *vispisionibus* spoliari (p. 85 et p. 227 du t. XVII *des Bénéd.*), comme les appelle *Guillaume le Breton*, que traduisent les *Chroniques de St-Denis*, et qu'abrége notre *Anonyme*. Mathieu Paris, comme les deux chroniques précédentes, avance d'une année (1210) l'excommunication d'Othon.

(3) Frédéric II, fils de Henri VI et de Constance, né le 26 décembre 1194, est élu *roi des Romains* à 2 ans, en 1196, puis en 1198, et une troisième fois en 1211, dans la diète de Coblentz. — D'après *Roger de Hoveden* (p. 584), il ne fut baptisé qu'à l'âge de 7 ans, couronné, en 1197, roi de Sicile, par le pape Célestin II (p. 586), et confié, lors de la mort de sa mère, l'impératrice Constance, en 1198, à la garde du pape Innocent III (p. 593), t. XVII *des Bénédictins*. — Selon *Guillaume le Breton* (p. 85), il fut élu empereur par le même pape, en 1211, et envoyé en Allemagne contre son compétiteur Othon (p. 85); v. aussi les Chroniques de St-Denis (p. 398). Il avait eu aussi comme compétiteur à la dignité impériale son oncle et son tuteur, Philippe de Souabe, frère de Henri VI, qui se fit élire *roi des Romains* à Mulhouse et couronner à Mayence, en 1198, puis à Aix-la-Chapelle, en 1205, et qui fut assassiné en 1208, à Bamberg; en 1212, Frédéric fit alliance, à Vaucouleurs, avec Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, de sorte que l'anti-César Othon, vaincu à Bouvines, en 1214, et abandonné des siens au concile de Latran (1215), comprit que son rôle était fini; il se retira dans son château de Harzbourg et y mourut, le 19 mai 1218, léguant par son testament les ornements impériaux à son heureux rival Frédéric II. T. XVII (p. 112 et 275). En 1215, Frédéric assiége la forteresse de *Werden*, en délivre les prisonniers et les ôtages qu'y détenait Othon, puis ayant assiégé et pris *Estreville*, il se rend à Aix-la-Chapelle et y reçoit la couronne de toute l'Allemagne, et s'y croisa : *Ibi crucem assumpsit terræ Hierosolymitanæ viriliter succursurus* (p. 108). — Pour obtenir la consécration papale, sans laquelle le titre d'empereur n'avait aucun prestige aux yeux des peuples, Frédéric II promit tout ce qu'exigeait le légat du pape : la séparation de l'empire d'avec le royaume de Sicile; la restitution du duché de Spolète, des terres de la grande comtesse Mathilde, du comte de Fondi, etc., etc., de sorte que Honorius III, n'osant plus résister aux Romains, couronna Frédéric avec sa femme Constance, dans la Basilique de St-Pierre, le jour de la Toussaint 1220 (p. 774 du t. XVII). L'empereur reçut la croix des mains de l'évêque d'Ostie (plus tard Grégoire IX), et jura de partir sans délai pour la Terre-Sainte.

optimas p[ro] lib[er]tate ecc[lesi]e et cont[ra] h[er]eticos edidit. Sup[er] omnes divitiis et gloria [ab]hundavit, s[ed] eis in superbia abusus fuit; na[m] tyrannidem cont[ra] ecc[lesi]am ex[er]cuit, duos cardinales vinculavit, et p[re]latos, q[uo]s Gregori[us] IX^{us} ad consilium vocav[er]at, capi fecit, p[ro]p[ter] q[uo]d ab ip[s]o fuit exc[ommun]icat[us] (1), et tandem ab Innocentio IIII° depositus (2); quo deposito et defuncto, sedes imperii *usque hodie vacat* (3). Porro post destitut[i]one[m] ejus ab imperio, inter cet[er]as civitates Lombardie cum Parmam mag[is] exosam h[abe]ret et eam obsedisset a legato d[omi]ni p[a]p[e] turpiter est devict[us], et amissis thesauris suis et aliis reb[us] in Ampuliam rediens, gravi infirmitate corre[p]t[us] (4) s[i]n[e] sac[ra]me[n]tis

(1) Frédéric ne tient aucune de ses promesses; il demande des délais successifs pour la croisade; il démontre au pape Honorius III, dans une entrevue à Véroli (1222), que la Sicile étant pleine de Sarrasius, c'était bien là aussi une guerre sainte; il obtient encore un sursis de deux ans. Plus tard, en 1224, il prend pour prétexte sa lutte contre la ligue lombarde et donne pour garantie de ses nouvelles promesses son mariage avec Yolande, fille de Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, duquel il exige la cession de son titre de roi de Jérusalem (dès lors les rois de Sicile en ont porté le nom et pris les armes, qui sont *d'argent à une croix potencée d'or, accompagnée de 4 croisettes*). Il maltraite sa femme, l'emprisonne et viole la fille du comte Gautier de Brienne. En 1228, il est excommunié par Grégoire IX; il le fut encore en 1239, par Grégoire IX, et en 1245 par Innocent IV, et il se décida enfin à partir en 1229 pour la Terre-Sainte. V. la Chronique du *Monastère d'Andres* (p. 581), t. XVIII.

(2) En 1145, il est déposé par Innocent IV, au concile de Lyon (V. *Guillaume de Nangis*, p. 348 et 350 du t. XX *des Bénédictins*). C'est dans cette même 3ᵉ session du concile de Lyon, le 17 juillet 1245, que le pape Innocent IV produisit les 17 rôles de parchemin, dont chacun était revêtu de l'attestation et des sceaux de 40 prélats, et sur lesquels étaient copiés les privilèges accordés à l'Eglise romaine par les empereurs et les rois, à partir d'Othon Iᵉʳ, en 962. — Ces 17 rouleaux furent déposés, en 1245, par le pape Innocent IV, lors de sa conférence avec le roi Louis IX, dans l'abbaye de Cluny, qui les conserva dans la tour de ses archives jusqu'à la Révolution : de là leur nom de *rouleaux de Cluny*.

(3) Sedes imperii usque *Hodie vacat.* — Ces mots déterminent la date où s'arrête la chronique que notre *Anonyme* suivait et abrégeait pour cette partie de l'histoire d'Allemagne et de la maison de Hohenstaufen. — L'anarchie qui travailla l'Allemagne à la mort de Frédéric II, et l'impuissance de ses successeurs, ont fait appeler *grand interrègne* la période qui s'étend de 1250 à 1273, à l'avènement de Rodolphe de Habsbourg.

(4) Correptus, le texte porte *correctus.* — La mort de Frédéric II eut lieu le lundi 26 décembre 1250. Il succomba à une irritation d'entrailles, au château de Fiorentino, près de Lucera, à 56 ans, jour pour jour. — V. le recueil des *Chroniques allemandes* de Pistorius; — *Guillaume de Nangis*, p. 382, 553, et *Guillaume de Puy-Laurent* (p. 775 du t. XX du *Recueil des Historiens des Gaules*, continué par *Daunon* et *Naudet*). — Les meilleures appréciations que l'on puisse lire sur la vie de ce grand empereur sont celles de *Villani* et Nicolas de *Jamsilla*, l'un Guelfe et l'autre Gibelin, qui se rectifient et se complètent l'un l'autre. — V. aussi le t. V de l'*Hist. d'Allemagne*, du P. Barre (de la p. 614 à la p. 775), et le ch. XL de l'Hist. du Moyen-Age, de *Ruelle* et *Huillard-Bréholles.* Consulter encore les Lettres de *Pierre des Vignes;* la Chronique de *Mathieu Paris;* les t. VIII et IX des *Rerum Italicarum Scriptores ab anno* 500 *ad annum* 1500, de *Muratori;* la Vie d'Innocent IV, par *Bernhard Guido* et par *Nicolas de Furbio;* enfin et surtout les ouvrages de M. Huillard-Bréholles, notamment son *Histoire diplomatique de Frédéric II* et son *Examen des Chartes de l'Eglise romaine, contenues dans les* ROULEAUX DE CLUNY.

et p[e]ni[tenti]a i[n] anath[em]atis vinculo est defu[n]ct[us]. Que[m] Mauffred[us] (1), fili[us] ejus nat[ur]alis, ambie[n]s regnu[m] Sicilie, panno sup[er] facie[m] po[s]ito suffocavit, et p[er] nefas regnu[m] Sicilie obtinuit usq[ue] ad Karolu[m] comite[m] p[ro]vi[n]cie, cui Urbanus p[a]p[a] IIIIus regnum illud contulit regna[n]te i[n] Fra[n]cia rege piissimo s[an]cto Ludovico.

DE KAROLO CALVO REGE FRANCORUM.

Viso itaq[ue] de romanis imp[er]atoribus, qui Rome imperaveru[n]t a t[em]pore magni Karoli regis Francorum usq[ue] ad piissimum s[an]c[tu]m Ludovicum, revertor ad hystoriam regum Francie explanandam; ete[n]i[m] sup[ra]dicit[ur] u[b]i de Lothario, filio Ludovici imp[er]atoris, q[uod] pace refor[ma]ta int[er] ip[su]m Lotharium et f[rat]res suos, s[cilicet] Karolum, qui cogno[m]inabat[ur] Calvus, et Ludovicum. Karolus Calvus (2) accepit Occidentalia, que usq[ue] nu[n]c Francia nu[n]cupatur, c[ir]ca annum do[mi]ni ·DCCC· XLIII· et inde memoratus rex Carolus Calvus regnavit annis XXXIIII · [DCCC · LXXVII]· Hic est ille Karolus, de quo s[upra] d[i]c[tu]m est, frater

(1) Ces chroniques ne disent rien de la mort violente que lui aurait infligée son fils naturel Manfred en l'étouffant, comme le prétend notre *Anonyme*. — Cependant, cette croyance au parricide commis par Manfred s'est propagée et répétée dans les chroniques plus récentes. — V. les *Annales mundi, seu chronicon universale* du *P. Philip. Briet* (t. II, p. 126) : « Fridericus... vel suffocatus a Manfredo notho aut « Florentiæ aut in Apulia, male periit. » — Paul Lange écrit dans sa chronique, qui s'étend de 968 à 1515 : « Anno Domini MCCL, Fridericus imperator in quadam civitate in Apulia mortuus est, et (*ut « inquit* ANTONINUS) per Manfredum filium suum illegitimum *cusino super os posito suffocatus*. Et ita « miserè interiit imperator potentissimus, qui post Carolum magnum in divitiis et potentia parem non « habuit » (p. 804 du Recueil de Pistorius).— (PAULI LANGII CYGNAEI, monachi Bozawiensis, CHRONICON CITIZENSE, *de illius Diocæseos Gestis et aliis etiam passim, juxta ejusdem præsulum annos et successiones digestum et ab anno Domini* DCCCCLXVIII *perductum usque ad annum* MDXV): cette chronique remplit 152 pages (de la p. 755 à la p. 907) du Recueil de Pistorius.

(2) Charles le Chauve partage, en 843, le royaume avec ses frères, Louis et Lothaire. — V. la *Chronique du Monastère de St-Wandrille*, p. 44 : « Karolus vero medietatem Francie ab Occidente et totam « Neustriam, Britanniam et maximam partem Burgundiæ, Gotiam, Vasconiam, Aquitaniam, submoto « inde Pipino, filio Pipini, et in monasterio S. Medardi attonso » ; — *celle d'Adon*, *archevêque de Vienne*, p. 55; — les *Annales de St-Bertin*, p. 62; — de Fulde, p. 160, et la note : « Carolo ad Occi« dentem obtigit quidquid Galliæ ab Oceano hinc ad Mosam et Scaldim, inde ad Rhodanum et Ararim « porrigitur »; — les *Annales de St-Arnoul de Metz :* « Karolo quidem Occidentalia regna cesserunt », p. 185 ; — la *Chronique de Saxe :* « A Britannico Oceano usque ad Mosam fluvium », p. 216 ; — de *Sigebert de Gemblours*, qui ajoute : « In qua parte ex tunc et modo nomen Franciæ remansit », p. 249; — celles d'*Hermann le Raccourci*, p. 232 ; — de *Lambert d'Aschaffenbourg; de Marian Scot*, p. 241; de *St-Riquier*, p. 244, et les *Chroniques de St-Bertin*, p. 267, etc....., du t. VII de Dom Bouquet.

dicti Lotharii et Ludovici; cujus tempore Normanni (1), de mari p[er] Lig[er]im Galliam int[ra]ntes, pene totam ferro igneq[ue] devastant et us[que] Parisius navigio veniunt cum Frisonibus, deinde p[er] mare Britonicum, ostia Ligeris (2) i[n]gressi, urbem Nannethem i[n]vadu[n]t, ep[iscopu]m sabb[at]o Pasche baptismum celeb[ra]nte[m] occidu[n]t cum clero et p[o]p[u]lo; inde t[erm]i[n]os Acq[ui]tanie repetentes, Andegav[im] Turon[e], Pictavium devastant; quibus Ranulp[us], dux Acq[ui]tanie, occurre[n]s p[er]imit[ur] et ceteri a Norma[n]nis ta[n]q[uam] oves a lupis consummu[n]t[ur]. Ge[n]s Danor[um] (3) Angliam devasta[n]t, rege[m]q[ue] piissimum et christianissimum illi[us] p[ro]vi[n]cie Aymo[n]d[um] no[m]i[n]e capitali s[e]vi[tia] c[on]de[m]pnant. Franci (4) a Boemanis g[ra]vi prelio vincu[n]t[ur], cui bello sp[iri]t[us] malign[us] se p[re]fuisse p[er] os arrepticii pu[bli]ce p[ro]testatus est et p[er]

(1) En 841, les Normands, sous la conduite d'Oscheri, brûlent Rouen et le monastère de Jumiéges. — Le monastère de St-Wandrille se rachète pour 6 livres pesant d'argent. — Les moines de St-Denis paient 26 livres la rançon de 68 captifs. — V. la *Chronique de Fontenelle* (p. 40, 41); les *Annales de St-Bertin* (p. 59, t. VII de Dom Bouquet), et surtout la chronique « *De Gestis Northmannorum in Francia* (t. II de du Chesne); — les *Annales de St-Bertin*, p. 63: « Luteciam Parisiorum nullo penitus obsistente pervadunt »; — et les *Miracles de St-Germain* (p. 848).

(2) En 843, les Normands pénètrent par la Loire jusqu'à Nantes, qu'ils pillent, massacrent l'évêque et une multitude de chrétiens dans le sanctuaire des apôtres S. Pierre et S. Paul. V. le fragment de l'histoire de la *Bretagne armoricaine*, publié au t. III de *Dom Martène* (p. 831) et au t. VII de *Dom Bouquet*, p. 46: « .....Mense junii, Normannorum ferox natio numerosa classe advecti, Ligerim fluvium, qui inter novam Britanniam (Armoricam) et ultimos Aquitaniæ fines in occiduum mergitur Oceanum, ingrediuntur. Deinde dato classibus zephiro, ad Urbem Nanneticam, crebrò impiissimo Lamberto exploratore præcognitam, celeri carbasorum volatu pariter et remorum impulsu contendunt. Quam mox navibus egressi undique vallant, et sine morâ nullo propugnatore capiunt, vastant, diripiunt, etc., etc. » La chronique de Nantes, p. 218, s'exprime dans les mêmes termes. — V. surtout la chronique « *De Gestis Northmanorum* » (p. 152-154) et l'Annaliste de Metz, qui confond les deux invasions de la ville de Nantes par les Normands, en 843 et dix ans plus tard, en 853; ce fut dans la première qu'ils immolèrent l'évêque, le jour de la Nativité de St-Jean-Baptiste, et non la veille de Pâques. — V. la chronique de St-Maxent, qui confond les dates et les événements (p. 237); ainsi que la chronique de St-Bertin; — un fragment du récit de la translation de St-Martin, abbé de Vertou (Vertavensis), où l'épisode de la mort de saint Cohard (Sus Gunhardus), évêque de Nantes, est décrite avec éloquence (p. 369); etc.

(3) Les chroniqueurs appelaient souvent les Normands *Danois*, gens *Danorum*, pour gens *Normannorum*. Notre *Anonyme* fait allusion aux ravages que les Normands exercèrent dans Cotwig, Hamwig et Nodhunnwig.— V. le 4e liv. de l'hist. de *Nithard* (p. 30); la *Chronique des Gestes des Normands* (p. 154).

(4) Les Bohémiens (Boëmani), étant en pourparler pour traiter de la paix, sont attaqués par les Français, qu'ils battent et mettent en fuite. — V. les *Annales de Fulde*, p. 162-163; les *Annales de Metz*, p. 186; la chronique d'*Hermann le Raccourci* (p. 233); *Sigebert de Gemblours* (que notre *Anonyme* copie presque toujours), reporte à tort à l'année 850 cette défaite des Français, que les autres chroniques placent en 849, en l'attribuant à l'esprit de discorde et d'orgueil des chefs (p. 250 du t. VII de Dom Bouquet).

se et p[er] socios suos, s[cilicet] sp[iri]t[us] s[upe]rbie et discordie egisse ut F[ra]nci t[er]ga vert[er]ent.

Principib[us] Karoli int[er] se discordantibus, Britones devasta[n]t t[er]ram usq[ue] Pictav[im], quos redeu[n]tes Karol[us] p[ro]secutus, Britanniam intrat; s[ed] in pugna Franci vi[n]cu[n]t[ur]; tande[m] v[er]o rex Britonum du[m] instaret regnum Francorum depopulari, visum e[st] ei assist[er]e s[an]c[tu]m Maurillium (1) Andegavensis [urbis] q[uon]dam ep[iscopu]m, a quo in capite baculo percussus, iram Dei morte persensit. F[ra]nci v[er]o s[un]t crudelitate Karoli regis (2) c[om]moti, Ludovicum f[rat]rem ejus expostulant, et eum ad regnandum super se cont[ra] Karolum i[n]vitant, q[uare] ille, inconsulte aggressus, turpit[er] alienis excessit finib[us].

Hunc Karolum domestica c[alamit]as in filiis afflixit. Nam Ka[r]lomagnum filium ejus usq[ue], ad dyaconatus ordine[m] promotu[m], pater cepit et excecavit; p[ro] eo q[uod] ad apostasiam conversus, om[n]i genere nocendi regnum Francie pert[ur]bans, alter Julianus effectus fu[er]at. Porro alter filior[um], dum cum quoda[m] [Albuino] fortitudine[m] suam voluisset experiri, incaute periit. — Sarraceni (3) perdid[er]unt Siciliam. — Hic Karolus Romam p[ro]p[er]at, et Joh[ann]em p[a]p[a]m ac Ro[ma]nos p[er] munera sibi attrahens, Imp[er]ator efficit[ur] (4). S[ed] stati[m] a Ludovico f[rat]re suo bellum c[ontr]a

(1) La mort de Noménoë, duc de Bretagne, arriva en 851, d'après les annales de *St-Bertin*, la chronique d'*Angoulême* et celle d'*Aquitaine*, d'*Anjou* et celle d'*Adémar*, tandis que les annales de Metz la placent en 862 et racontent tout au long l'apparition de saint Maurillon, qui aurait frappé de son bâton le duc Noménoë, en l'apostrophant avec un visage menaçant et des regards terribles. (Torvo vultu et terribilibus oculis: « *Desine jam, crudelis prædo, Ecclesias Dei vatstare*) » (p. 190). Sigebert de Gemblours, qui raconte sommairement ladite apparition, la reporte à l'année 860, deux ans avant l'annaliste de Metz et neuf ans après les autres chroniqueurs. — V. p. 250 du t. VII de D. B. et p. 166 de *Pistorius*.

(2) Charles II le Chauve, dernier fils de Louis le Débonnaire et de Judith, né en 823; roi de *Neustrie* en 837; — roi d'*Aquitaine* en 838; — roi de *France* en 840. — En 869, à la mort de Lothaire, roi de *Lorraine*, Charles se rend à Metz et s'empare de ses états, qu'il partage avec Louis, roi de Germanie, en 870, à Mersen. — Cette même année 870, il prive de ses abbayes et relègue à Senlis son fils Carloman qu'il avait forcé à prendre la tonsure en 851, et qui s'était révolté. Charles l'ayant rendu à la liberté, sur la prière du légat du pape, le fit arrêter de nouveau en 873, et après l'avoir dégradé et aveuglé, il l'enferma dans le monastère de Corbie, d'où Carloman s'échappa pour se réfugier auprès de Louis le Germanique, qui lui donna l'abbaye d'Epternac, où il mourut en 886, survivant neuf ans à son père.

(3) Pour les Sarrasins, consulter les chroniques de St-Wandrille (p. 45), de St-Bertin (p. 92); l'Hist. des Lombards, d'Erchempert, moine du Mont-Cassin (p. 155-157); la *Brève Chronique*, du prêtre André (p. 205), et surtout les lettres du pape Jean VIII à Boson, aux empereurs Louis II et Charles le Chauve, et à l'impératrice Richilde, pour obtenir des secours contre les dévastations des Sarrasins en Italie (p. 464-479 du t. VII de Dom Bouquet).

(4) Charles, à la mort de l'empereur Louis, en 875, se rend, le 17 décembre, à Rome, où il reçoit, à Noël, la couronne impériale des mains de Jean VIII. — V. les Annales de *St-Bertin* (édition de

ip[s]um p[ar]atur, eo q[uod] se inconsulto imp[er]ium usurpavit. Hic Karolus tam in Francia q[ua]m in Ytalia multa monast[er]ia et ecc[les]ias sibi construxit vel destructas reparavit (1). — Suo t[em]p[o]re comitatus Flandrie exhordium habuit (2). Flandria enim, ante no[n] erat tanti nominis nec opulentie sic[ut] modo, sed a regum Francie forestariis regebatur.

M. l'abbé Dehaisnes, p. 842) : « Romam, invitante Papa Johanne, perrexit [Karolus] et XVI Kal. Januarii ab eo cum gloria magna in Ecclesia sancti Petri susceptus est. Anno Domini 876, in die Nativitatis Domini Beato Petro *multa et pretiosa munera* offerens in imperatorem unctus et coronatus atque Romanorum imperator appellatus est. » — *Rhéginon :* « Et datis apostolico Johanni et Romanis *magnis muneribus*, imperator creatus. » — *Marian Scot :* « Datis Joanni *magnis numeribus* imperator factus. » — *Sigebert de Gemblours :* « Et Joanne papa et Romanis per *munera* sibi conciliatis, imperator creatur. » C'est à tort que les annalistes de *St-Bertin* et de *St-Waast*, ainsi que *Sigebert de Gemblours*, reportent à 876 le couronnement de Charles le Chauve, que *Rhéginon* et *Marian Scot* placent avec raison en 875. Du reste, tous les chroniqueurs s'accordent parfaitement sur les grandes largesses de Charles le Chauve pour se concilier la faveur du pape et des Romains. — Apprenant la mort de Louis le Germanique, en août 876, Charles veut s'emparer de ses états au détriment des trois fils de Louis : Carloman, roi de Bavière ; Louis, roi de Saxe, et Charles le Gros, roi de Souabe. Mais il est battu par son neveu Louis, le 8 octobre, près d'Andernach. L'année suivante, Charles pénètre de nouveau en Italie, contre la volonté des siens (*contra voluntatem suorum*), d'après les annales de St-Vaast ; mais chassé d'Italie par son neveu Carloman, il meurt dans une cabane, au pied du mont Cénis, le 6 octobre 877.

(1) V. l'hist. de *Nithard* (t. VII de *Dom Bouquet*, p. 24) ; — l'Appendice du moine *Adélère* (p. 361) : — l'extrait de diverses chroniques (p. 271) ; — le récit de la translation de St Genou (p. 378) ; — la chronique de *Fontenelle*, p. 41 ; — *Sigebert de Gemblours*, p. 249 ; et tous les diplômes de Charles le Chauve, remplissant 250 pages du t. VIII (de la p. 427 à 677) et à l'aide desquels on pourrait dresser une liste curieuse de la prodigieuse quantité de monastères et d'églises qu'il fonda et restaura en les enrichissant. — M. Michelet dit que Charles le Chauve fut « d'abord *l'homme des évêques*, *l'homme d'Hincmar* » (Hist. de Fr., t. I, p. 378) ; *l'homme de l'Eglise* (p. 380). Le savant abbé Gorini, dans sa *Défense de l'Eglise* (t. I, p. 307-328), cherche à réfuter les assertions de MM. Ampère et Michelet ; toutefois cette qualification semble ressortir de la piété de Charles le Chauve, qui, au synode de Kiersi en 853, composa avec les évêques et les abbés quatre articles sur la *Prédestination*, le *Libre-Arbitre*, la *Volonté de Dieu de sauver tous les hommes*, enfin sur le *Sang de J.-Ch. répandu pour tous.* — V. aussi les *Annales de S. Bertin*, ainsi que les lettres de St Loup, abbé de Ferrières, rappelant le monitoire par lequel Charles le Chauve avertissait les peuples de s'abstenir de pécher (p. 514 du t. VII de *D. Bouq.*) ; et la lettre du moine Héric, félicitant Charles d'avoir non-seulement imité, mais de beaucoup surpassé le zèle de Charlemagne pour les beaux-arts : « Grâce, dit-il, à votre incomparable ferveur, ce que votre « ayeul a tiré comme de dessous la cendre, vous l'étendez au loin et le fomentez par vos bienfaits et « votre autorité » (p. 632, t. VII).

(2) Flandre. — Ce nom, qui paraît pour la première fois dans la vie de saint Eloi, écrite au VII[e] siècle par saint Ouen, ne désignait alors que le territoire de Bruges, qui fut compris dans le royaume de France par le traité de Verdun (843). — En 865, Charles le Chauve l'érigea en comté vassal des rois de France, en faveur de Baudouin Bras-de-Fer, son gendre. Celui-ci avait enlevé de la cour la fille du roi, Judith, veuve d'Ethelvolph, roi d'Angleterre ; Charles le Chauve l'avait fait excommunier au concile de Soissons, en 862 ; mais le pape Nicolas I[er] réconcilia Baudouin avec Charles le Chauve, qui, le créant comte de Flandre, lui céda presque tout le pays entre l'Escaut, la Somme et la mer :

« Circa hæc tempora in Flandria principabatur Balduinus ferreus filius Odoacri, filii Ingelranni, filii

Ad mandatum istius Karoli venit sanctus Egidius de provincia Aurelianis, ubi acciderunt ea que in Legenda ip[s]ius continentur de Karolo. Item iste Karolus (1) revexit sanctas reliquias, quas Karolus-Magnus in ecc[lesi]a Beate Marie de Aq[u]is g[ra]ni posuerat, apud sanctu[m] Dyonisium, constituens ibi et procurans indulgentiam que vocatur Gallice: Lendith (2).

Ludovicus balbus rex Francorum XXVIII[us] regnavit annis· II ·[DCCC· LXXIX]· (3) hoc t[em]p[or]e, junior Karolus, filius Ludovici regis G[er]manorum, fit i[m]p[er]ator animantibus sibi quibusdam nobilium Romanor[um]; s[ed] p[a]p[a] Joh[ann]es (4) sattagens i[m]p[er]iu[m] t[ra]nsferre ad Ludovicum Balbum, filium Karoli [calvi], injuriat[us] a Ro[ma]nis, ita ut [e]t[iam] in custodia tene[re]tur q[uia] Karolo non favebat; qui tandem ve[n]iens in Franciam cum rege Ludovico balbo fere per annum moratus est. — Sol (5) hora diei nona obteneb[ra]tus est ut stelle in celo app[ar]erent. Inde fames valida fit per totam Ytaliam.

Ludovicus et Ka[r]lomagnus, filii Ludovici balbi ex concubina (6), regna-

Liedrici, qui, dono Caroli magni, Flandriam primus obtinuit » (V. la *Chronique de St-Bertin* (p. 268) et le fragment de la « *Vita S. Wimnoci abbatis Woromholtensis* » (p. 379), t. VII de Dom Bouquet; Sigebert de Gemblours, p. 556 du recueil de Pistorius), et surtout l'*Histoire de Flandre*, de Kervyn de Lettenhove, t. I. — V. aussi, comme complément, l'*Inventaire des sceaux de la Flandre*, par M. Demay. Cet ouvrage, couronné par l'Institut, prouve combien la *sigillographie* est utile à l'*histoire*.

(1) V. le chap. XIV des *Chroniques de St-Denis* (p. 150-151 du t. VII des *Bénédictins*).

(2) La foire du *Lendit*, avant de se tenir dans la ville de St-Denys (depuis 1444) s'assemblait au champ du *Lendit* (*indictum*) entre St-Denys et La Chapelle, le mercredi avant la St-Barnabé (11 juin) (V. p. 133, 142, 145, 149, 158 et 177 du t. XX du recueil des *Historiens des Gaules et de France*).

(3) Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve et d'Hermantrude, fut couronné roi d'Aquitaine en 867 et succéda à son père le 6 octobre 877; il fut couronné le 8 décembre, à Compiègne, par Hincmar, archevêque de Reims, et le 7 septembre 878, au concile de Troyes, par le pape Jean VIII (V. les annales de St-Bertin, p. 260, 261, 264, 270 de l'édition de l'abbé Dehaisnes, et p. 26 et 30 du t. VIII de Dom Bouquet; la chronique d'Adhémar (p. 232); Marian Scot (p. 269).

(4) Notre Anonyme copie encore *Sigebert de Gemblours* (p. 570 du Recueil de Pistorius et la note de Dom Bouquet, p. 30 du t. VIII).

(5) Eclipse de soleil le 29 octobre 878, à la neuvième heure: — Sol in IIII Kal. novembris post horam nonam ita obscuratus est per dimidiam horam, ut stellæ in cœlo apparerent... — V. les *Annales de Fulde* (p. 38 du t. VIII de Dom Bouquet); *Annales de Metz* (p. 61); l'*Hist. abrégée des Francs* de Pierre le Bibliothécaire (p. 98); la chronique de Tournai (p. 285); celle d'Hermann le Raccourci met ladite éclipse au 7 des calendes de novembre, c'est-à-dire au 26 octobre: « Eclipsis solis VII cal. novembris post nonam horam facta; magna que hominum et boum pestilentia » (p. 245), etc. — Pour la famine, consulter les chroniques de Fulde (p. 52, 56, 58); de Frodoard (p. 196); de Witikind de Corbie (p. 216); d'Hermann le Raccourci (p. 245, 248, 249); la chronique de Verdun (p. 292); de Hugues, moine de Fleury (p. 322), etc., du t. VIII de Dom Bouquet.

(6) Louis et Carloman, tous deux fils de Louis le Bègue et de la fille du comte Hardouin, Ansgarde, que plusieurs chroniques traitent à tort de *concubine*. Louis le Bègue l'avait épousée sans le consente-

verunt annis ·v· [DCCC · LXXXIIIJ]· Hiis diebus, plusq[uam] q[u]inq[ue] milia Normanorum a Gallicis p[er]imu[n]t[ur] (1). Demu[m] Normanni, Danis sibi adjunctis, Franciam et Lothoringiam pervagantes, igne ferroq[ue] m[u]ltas civitates consumu[n]t; sicut Coloniam, Leodiam̃, Tungrim (2) et q[ua]m plurimas alias; itaque sacri ordinis ministri, ubi poterant oportunius, latebant, et sanctorum corpora locis tutioribus abscondebant. Tunc Karolus (3) imperator, a Gallis et Germanis i[n] auxilium evocatus, Normannos obsidet; eosque a regno suo recedere facit; qui, Franciam repetentes post m[u]ltas incursiones, a Ka[r]lomagno, rege Francorum, ·XII· milia argenti pro tri-

ment, il est vrai, de son père et alors qu'il était très-jeune (quam in ipso juvenilis ætatis flore, inconsulto, patre duxerat). Plus tard, bien que Louis le Bègue ait eu deux fils d'Ansgarde, son père, Charles le Chauve, le contraignit à la répudier et à épouser en secondes noces Adélaïde, sœur de Vulfard, abbé de Flavigny, qu'il laissa enceinte de Charles le Simple. Quoique Louis le Bègue eût reçu splendidement le pape Jean, il ne put toutefois obtenir de lui le couronnement de sa reine Adélaïde, à cause de la répudiation d'Ansgarde, sa première femme. (V. les *Annales Bénédictines* de Dom Mabillon, liv. XXXVIII, n° 4; — la chronique de *Rhéginon*, ann. 878, et les Annales de Metz, p. 61, t. VIII, de Dom Bouq.). — Si donc le pape Jean VIII, si honorablement traité par le roi et la reine (*Opiparè pascens honoravit eum [papam] multis donis ipse [Ludovicus] et uxor sua*), ne consentit pas à couronner Adélaïde, c'est qu'il contestait la validité de son mariage, ne considérant pas Ansgarde comme une *concubine* (Annales de St-Bertin, p. 270 de l'édition de M. l'abbé Dehaisnes, et p. 30 du t. VIII de Dom Bouq., ainsi que la note de ce dernier); — et de son côté, Louis le Bègue, dans sa convention faite avec son cousin Louis, à Furon, sur la Meuse, en 878, prie ce dernier d'aider ses fils Louis et Carloman et ceux que Dieu lui pourrait encore accorder, à jouir en paix du royaume paternel, « *ut regnum paternum* quietè tenere possint, ut adjuvetis rogo » (*Annales de St-Bertin*). Louis le Bègue tenait donc ses fils pour *légitimes*. Aussi, malgré l'opposition du chancelier Gozlin, abbé de St-Germain-des-Prés, qui contestait leur légitimité, Hugues-l'Abbé fit sacrer rois Louis et Carloman, à l'abbaye de Ferrières, par les mains de l'archevêque de Sens, Anségise, qui avait reçu du pape le titre de vicaire apostolique et de primat des Gaules. — V. la chronique de *Rheginon* (p. 58 du Rec. de Pistorius). Louis régna sur la Neustrie et sur les pays situés en deçà de la Meuse jusqu'à sa mort (882). Carloman eut le royaume de Bourgogne, l'Aquitaine, la Septimanie, et, en 882, tout le royaume.

(1) V. les annales de *St-Bertin* (p. 35); — de *Fulde* (p. 40); — de *St-Waast* (p. 82); le chartrier de *Sithieu* (p. 215); — les chroniques de *St-Bénigne de Dijon* (p. 240); d'*Hermann le Raccourci* (p. 246); de *St-Riquier* (p. 273); de *Hugues de Flavigny*, p. 286 du t. VIII de Dom Bouquet; — et, dans le recueil de Pistorius, les chroniques de *Rhéginon* (p. 60); de *Marian Scot* (p. 444); et surtout *Sigebert de Gemblours*, que copie presque littéralement notre *Anonyme* (p. 570).

(2) *Coloniam* = Cologne; — *Leodium* = Liége; — *Tungrim*, *Tongres*, etc. — V. la Chronographie de *Sigebert de Gemblours*, où puise toujours notre *Anonyme*, et qui cite les noms de toutes les villes incendiées par les Normands, p. 570-571 du Recueil de *Pistorius*; V. aussi les diverses chroniques ci-dessus mentionnées et contenues dans le t. VIII de Dom Bouquet (p. 36, 40, 63, 82, 95, 144, 246, 270, 285), et Richer, traduction de M. J. Guadet; enfin, Dudon de St-Quentin et la savante introduction de M. J. Lair, 2e liv. du XXIIIe vol. des *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Normandie*.

(3) V. les chroniques de Rhéginon, d'Hermann, de Marian Scot, et surtout la chronographie de *Sigebert de Gemblours*, que copie textuellement notre *Anonyme*, 570, 571 et 572 du Recueil de Pistorius; et p. 309 du t. VIII de Dom Bouquet.

buto exigunt, et se, usque ad ·XII· annos pacem promittentes, mare repetunt. S[ed] Ka[r]lomagno mortuo, Normanni Franciam repetunt, dicentes : t[antu]m fedus pepigisse cum Rege, no[n] cu[m] Francis. Hinc compulsi Franci, i[m]peratorem Karolum ad auxilium invitantes, ei Franciam sub[j]iciu[n]t; qui contra Normannos apud Lovanium (1) castrametatos semel et bis ex[er]citu[m] misit, s[ed] nichil dignum fecit.

Karolus ergo, qui Grossus d[icitu]r, regnavit in Francia annis ·V· [DCCC·LXXXIX]· Hic est Karolus romanus imperator, qui et junior dicebatur, quem Franci vocaverunt', ut dictum est; sub quo Normanni a Lovanio exeuntes Parisius obside[n]t.

Erat tunc Rob[er]tus (2), Andegavensis de nobili p[ro]sapia ducu[m] Saxonn[m] oriundus comes et Senescalus P[ar]isi[us] qui du[m] cont[ra] Normannos ex[er]citum ducens, incaute equitat, i[n]foveam, q[ua]m Normanni fecerant et q[uis]q[ui]liis op[er]uerant, lapsus trucidatur. Hic (3) aut[em] habuit duos filios : Odone[m] et Robertum.

Odo (4) fuit comes Parisius post morte[m] p[at]ris, et Rob[er]-

(1) Louvain (*Lovanium, Loeven, Grudiorum metropolis ad Dyliam fluvium*). V. le dict. de Ph. Ferrari.

(2) Robertus Andegavensis. Robert le Fort, comte d'Anjou, que notre *Anonyme* dit de race *saxonne*, d'après *Aimoin*, moine de Fleury, et d'après *Richer*, qui lui donne pour père un réfugié allemand du nom de Witichin, était, au contraire, d'après le poète *Abbon*, d'origine *neustrienne*. — V. sur ce débat qui sépare depuis trois siècles les érudits en deux camps, le t. X des *Historiens des Gaules et de France*, et les savantes recherches sur les « *Origines de la Maison de France*, » que M. Anatole de Barthélemy a publiées dans la *Revue des Questions historiques* (n° du 1er janvier 1873), pour prouver l'origine *neustrienne* de Robert, d'après le texte d'Abbon. — V. aussi la très-sagace dissertation de M. le vicomte Louis Rioult de Neuville, qui, par une argumentation différente de celle de M. de Barthélemy, arrive à la même conclusion, dans sa brochure intitulée : « *Robert le Fort, sa famille et son origine* » (Toulouse 1873). Les deux études de MM. *Anatole de Barthélemy* et *Louis Rioult de Neuville* résument les travaux précédents, qu'ils citent et réfutent.

(3) Notre *Anonyme*, tout en copiant dans la chronique de *Sigebert de Gemblours* cette anecdote de la fosse, couverte de broussailles, creusée par les Normands, se trompe en faisant de Robert le Fort la victime de ce piége, dans lequel périt Henri, duc de Bavière, en 886; Robert le Fort périt, en 867, devant l'église de Brissarthe. Nous lisons, en effet, dans les *Annales de Metz* et de *Fulde*, que Robert, gêné par l'excessive chaleur, avait déposé son casque et sa cuirasse, lorsque tout soudain les Normands s'élancèrent à l'improviste sur Robert, qui, sans casque et sans cuirasse, les rejette dans l'église, au seuil de laquelle il tombe lui-même percé de coups. L'*Annaliste de Metz* ajoute que le récit de ses hauts faits le pourrait égaler à Judas Macchabée; tandis que Hincmar, l'*Annaliste de St-Bertin*, ne voit dans la mort de Robert et dans celle de Ranulfe, comte de Poitiers, que le juste châtiment d'une jouissance indue de bénéfices ecclésiastiques. L'un possédait l'abbaye de St-Hilaire de Poitiers, et l'autre celle de St-Martin de Tours (V. les annales de St-Bertin, p. 160, édit. de l'abbé Dehaisnes).

(4) A la mort de Charles-le-Gros, l'extrême jeunesse de *Charles le Simple*, fils posthume de Louis le Bègue, le fit sans doute exclure du trône, car tout en donnant d'abord asile à cet enfant de dix ans, *Ranulfe II*, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, prend le titre de roi, auquel il renonce en livrant, en

tus (1), frater ejus, comes remansit Andegavis, h[abe]ns uxorem, filiam Heriberti comitis V[er]mandensis, q[ue] s[ibi] genuit Hugonem Magnum. Ig[itur] post mortem Roberti senioris, Karolus Imp[er]ator et rex Francie, corpore et a[n]i[m]o deficiens, ab optimatibus i[m]perii repudiatur; et Arnulphus (2), filius Ka[r]lomagni fratruel[is] ejus, i[n] imp[er]ium sublimat[ur]. Franci v[er]o, neglecto Karolo, filio Ludovici Balbi p[ar]vo, sibi p[re]ficiunt Odone[m] filiu[m] Ducis Rob[er]ti me[m]orati, tali pacto q[uod] post morte[m] sua[m] Regnu[m] restitu[er]et[ur] Karolo Si[m]plici.

Odo [er]go, rex Francorum XXXII^us, regnavit annis ·IX· [DCCCXCVIIJ]· Normanni, P[ar]isius i[m]pugnare no[n] vale[n]tes, Burgundiam aggrediu[n]tur (3), et Senonis urbem oppugnant, s[ed] non expugnant. Hinc Parisius repetunt, et inde, repulsi p[er] Matronam fluviu[m], Trecas (4)

889, le jeune Charles le Simple à *Odon* (Eudes), couronné roi par l'archevêque Gauthier de Sens, en 888; — *Guido de Spolete* s'était fait couronner de son côté, tandis que Foulque, archevêque de Reims, et Beaudouin, comte de Flandre, offraient la couronne de France à *Arnulf*, roi d'Allemagne, qui reçut avec honneur, à Worms, le roi Eudes, avec qui il fait un traité d'amitié, et lui fit présent d'une couronne d'or. Odon (Eudes) se maintint donc contre ses quatre compétiteurs, et en 896 ou 897, d'après M. l'abbé Dehaisnes, il voulut bien céder le nord de la France, jusqu'à la Seine, à Charles le Simple, qui, après Eudes, devint seul roi.

V. *Richer*, l. I, § V, édition et traduction de Guadet; — le poème d'*Abbon*; les annales de *St-Waast* (p. 329, 331, 354, 355 et la note, édit. de l'abbé Dehaisnes); de *Fulde*, p. 51 du t. VIII de Dom Bouquet et la note (*d*) par laquelle Dom Bouquet réfute l'assertion de Dom Mabillon, qui pensait (l. II, *De Re diplomatica*, cap. 26, num. 19) que Eudes n'avait reçu que le titre de *tuteur* du roi « nomen regis *tutoris* accepisse. » Le P. Pagi, tout en avouant que plusieurs écrivains ont donné ce titre à Eudes, affirme qu'il n'en est fait nulle mention dans un seul auteur contemporain « cum nullus coætaneus scriptor prætensæ hujus *tutelæ* mentionem fecerit »; — l'Hist. de *Luitprand* (p. 131); les annales de *Wittichind* de Corbie (p. 217); — les chroniques d'*Adhémar* (p. 232); — d'*Hermann Contracte* (p. 247); — de Hugues de Flavigny (p. 286); — de Hugues de Fleury (p. 521), et surtout Sigebert de Gemblours, qui sert toujours de guide à notre *Anonyme*, dont la compilation est un plagiat continuel.

(1) V. pour Robert, frère d'Eudes et père de Hugues le Grand, Richer, édit. Guadet (p. 35, 37-89); — les annales de St-Waast (p. 348, 351, 355); — Frodoard (p. 179); — Witichind (p. 21); — la Chronique saxonne (p. 225); — Raoul Glaber (p. 258); — Hermann Contracte (p. 248); — Guillaume de Jumièges (p. 258); Balderic, évêque de Noyon et de Tournay (p. 282); Hugues de Fleury (p. 317-319), et toujours Sigebert de Gemblours (p. 318 du t. VIII de Dom Bouquet).

(2) Arnulf, fils de Carloman, V. Annales de St-Waast (p. 329, 331, 332 et 349, édit. de l'abbé Deshaisnes); — les annales de Fulde (p. 39, 41, 49, 51); — Hermann Contracte (p. 247); — Hugues de Flavigny (p. 286), et Sigebert de Gemblours (p. 309).

(3) Tout ce que notre *Anonyme* dit des Normands est extrait, le plus souvent, textuellement de la chronique de *Sigebert de Gemblours* (p. 309-310 et suiv. du t. VIII de Dom Bouquet, et p. 572 et suiv. du Recueil de Pistorius);—V. Richer, édit. de Guadet, ch. v et vi, p. 16 et suiv. —V. aussi les annales de *St-Waast*, édit. de M. l'abbé Deshaisnes, dont les notes géographiques sont excellentes à consulter. Elles ont toute la précision et l'exactitude désirables.

(4) Troyes (*Trecæ, Threcæ, Tricassinorum regio, Augusta Tricorum*). V. les *Annales de Metz* (p.

urbem incendunt, et usq[ue] Vi[r]dunum et Tul[lu]m cuncta depopulant[ur]. It[e]m Normanni, a Parisius repulsi, fines B[ri]tonum i[n]cessunt, et, p[ri]mo victores, postea a B[ri]tonibus vincunt[ur] in duobus preliis, ·XII· millibus suor[um] p[er]emptis. Post hec, Normanni, Lotharingiam repete[n]tes, c[ir]ca Leodiam cu[m] C[hristi]anis pugnant et vincunt; et Arnulphus imperator, audita nece suorum, contra eos pugnaturus properat cum valido ex[er]citu; quos super fluviu[m], qui dicitur Thylia (1), pedestri prelio adorsus innumerabilem eorum fecit stragem; et tunc cepit jugum Normannorum et Danorum cessare, qui ·XL· annis Galliam vastaverant.

Karolus simplex (2), rex Francorum XXXIII^us, regnavit annis XXVII· [·DCCCC·XXV·] hic fuit filius Ludovici balbi; cui, Odone mortuo, regnum Francorum restituitur, et tunc Rob[er]tus (3) Andegavensis factus est comes Parisius; qui appetens regnum Francorum cont[ra] Karolum inquietabat F[ra]nciam, ejusq[ue] instinctu om[ne]s pene majores Francie adv[er]sabantur Karolo. S[ed] tandem Karolus cum auxilio Lotharensium jux[ta] urbem Suessionum pugnans cont[ra] dictum Robertum, eum c[um] multis p[er]imit (4).

70); la chron. de *Sigebert de Gemblours* (p. 309, t. VIII de D. Bouq.) — Verdun (*Virodunum, Virdunensis, Bardunensis pagus*), Toul (*Tullum Leucorum, Tullensis comitatus*) (p. 70 et 310, t. VIII).

(1) La Dile ou le Ti (*Dila, Thila, Thylia*). V. les annales de *Fulde* (p. 53); de Metz (p. 72); de *Sigebert de Gemblours* (p. 310 du t. VIII de D. Bouq.). La *Dile* coule à Louvain, se joint au *Demer* et se jette dans l'*Escaut*. — V. la *Notice des Gaules* d'Adrien de Valois.

(2) Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue, naquit le 17 septembre 879; couronné en 893, il régna depuis 897 sur le nord de la France, en devint le seul souverain en 898. — Consulter, malgré ses erreurs de détail, *Richer*, qui lui consacre presque tout le premier livre de son *Histoire*, un peu trop partiale pour les descendants de Charlemagne. Aussi faut-il lire les notes rectificatives de M. Guadet, et les annales de *St-Waast* (édit. de l'abbé Dehaisnes).

(3) Robert, frère du roi Eudes et fils de Robert le Fort, abbé laïc de St-Martin de Tours, comte de Paris, est fait duc de la Gaule celtique, c'est-à-dire de la Neustrie et de ce qu'on appela depuis la FRANCE (V. *Richer*, liv. I et les *notes et dissertations* de M. Guadet, sect. I, § 2). — Indigné de la faveur dont Haganon jouissait auprès du roi, Robert se concerta avec les grands pour imposer à Charles le renvoi de son favori. Sur le refus du roi, Robert entra en guerre ouverte et agit adroitement auprès des siens (*apud suos cautè pertractans, ut in se transfundatur rerum summa*) pour se faire transférer l'autorité souveraine, regrettant de ne l'avoir pas obtenue, à la mort de son frère Eudes (ch. XVI). Il fut élu roi le 29 juin 922, à Soissons, et sacré dans la basilique de St-Rémi, à Reims (ch. XXII), Charles se voit abandonné de toute la Gaule, à l'exception de quelques Belges (Lorrains) qui choisirent cinquante des leurs pour ne s'attacher dans la mêlée qu'au seul tyran (Robert) et le tuer (ch. XLIII). Les conjurés, en effet, apercevant un guerrier frappant avec fureur de tous côtés, lui demandent s'il est Robert. Celui-ci, intrépide, découvre fièrement sa barbe et se fait connaître par les vigoureux coups qu'il porte au comte Fulbert: assailli de tous côtés, Robert tombe percé de sept coups de lance auprès du corps de Fulbert (ch. XLVI). La bataille eut lieu près de Soissons, le 15 juin 923.

(4) Notre *Anonyme*, copiant encore *Sigebert de Gemblours*, fait tuer Robert de la main de Charles le Simple. — Les chroniqueurs sont bien divisés sur ce point. Ainsi, tandis que d'un côté *Flodoard* ou

Dumq[ue] Karolus rediret, Heribertus comes V[er]mandensis, cujus filiam ille Robertus uxorem habebat, dictum Karolum capit et inc[a]rcerat (1). Qui tandem exul et martyr morit[ur]; et tunc Ludovicus, filius ejus, insidiantes sibi fugiens p[er] mare t[ra]nsiit in Angliam, et Radulphus interim regnavit in Francia.

Radulphus [er]go (2), rex XXXIIII^us, regnavit annis ·II· [DCCCCXXVII·] hoc

Frodoard (p. 179, t. VIII de D. Bouquet) et à sa suite la Chronique saxonne (p. 225), *Guillaume de Jumiège* (p. 258), la *Brève Chronique* de St-Martin de Tours (p. 317), Sigebert de Gemblours (p. 302), Hugues de Flavigny (p. 288), Eckard d'Urangen, etc., font combattre Charles à Soissons (le 15 juin 923) et lui font tuer Robert de sa propre main; — de l'autre côté, Richer, *Witiking* de Corvey (p. 217), la *Chronique d'Angers* (p. 258) et autres, font tuer Robert par les soldats; d'autres chroniqueurs, comme Odoran, Hugues de Fleury, etc., se contentent de signaler la mort de Robert dans le combat. — Citons trois textes seulement: *Hugues de Flavigny*, d'après *Frodoard*, dit que Charles fondit à l'improviste, avec ses Lorrains, sur Robert: « Cum suis Lothariensibus, inducias confringentibus, *Carolus* « Die dominicâ, horâ sextâ jam præteritâ, Francis prælium non spectantibus, plurimis quoque « prandentibus, *Axonam* transiit et *super Robertum irruit* (p. 288). » L'auteur de la Chronique saxonne, renchérissant encore sur Frodoard et Hugues de Flavigny, déclare que « Charles plongea sa lance dans « la bouche sacrilége de Robert avec une telle violence, qu'elle pénétra, en lui fendant la langue, jusque « derrière la nuque: *Karolus autem ori sacrilego Roberti ita lanceam infixit, ut diffisâ linguâ cer- « vicis posteriora penetraret* » (p. 225 du t. VIII de Dom Bouquet).

Tout au contraire, Richer, se séparant de Frodoard, établit que le roi Charles ne combattit pas, car sur les instances des évêques et des chefs, qui craignaient que la race royale ne s'éteignît avec lui dans la mêlée, et qui l'exigèrent (*id etiam Duces et Milites coegerunt*), il dut remettre à Hagrald le corps de 4,000 hommes résolus qu'il voulait lui-même conduire au secours du corps des 6,000 confiés au comte Fulbert, et après les avoir exhortés à implorer le secours de Dieu, *il monta, pour attendre l'issue du combat*, sur une colline placée en face du champ de bataille et sur laquelle s'élève une basilique dédiée à la bienheureuse vierge Geneviève; « montem loco oppositum conscendit, ubi etiam est basilica beatæ Genovefæ Virgini dedicata, *eventum* belli inde *expecturus* » (Richer, ch. XLV, p. 84-86, édit. Guadet). Cette dernière version a prévalu et a été adoptée par nos meilleurs historiens modernes.

(1) V. dans *Richer* (l. I, ch. XLVII, p. 90-92) l'épisode du guet-apens dressé par Herbert, comte de Vermandois, père de Béatrice, femme de Robert, pour s'emparer de Charles le Simple, qu'il renferme dans Péronne. — V. aussi la chronique de Frodoard (p. 179, t. VIII de Dom Bouquet); la chronique de Verdun, par *Hugues de Flavigny* (p. 288). — *Witikind de Corvey* (corbiensis) attribue à tort à Hugues, fils de Robert, le piége dressé par Herbert (p. 217); — la *Chronique saxonne* (p. 226), la chronique d'*Odoran*, moine de St-Pierre-le-Vif (p. 237), celle de *St-Martin de Tournai* (p. 285), *Hugues de Fleury* (p. 319). — La mort de Robert ne rendit ni la paix ni le trône à Charles le Simple, qui fut d'abord enfermé au château de St-Quentin, puis dans les tours de Château-Thierry et de Péronne; enfin, en 925, on lui rendit la maison royale d'Attigny, où il fut réduit au rôle des anciens rois fainéants; une maladie de consomption, engendrée par l'ennui et le chagrin, le fit languir jusqu'à sa mort, arrivée à Péronne, le 7 octobre 929. V. Richer, l. I, ch. LVI, p. 104-105.

(2) *Raoul*, duc de Bourgogne, sur le refus de son beau-frère, Hugues le Grand, d'accepter la royauté, fut couronné à St-Médard de Soissons, par l'archevêque de Sens, le 13 juillet 923; reconnu d'abord par les Neustriens et seulement en 930 par le Midi, quand les grands vassaux du pays eurent appris la mort de Charles le Simple, Raoul régna jusqu'en 936. — V. Richer, édit. Guadet (l. I, du ch. XLVII au ch. LXV).

te[m]pore, magnus Hugo factus est comes Parisius (1); qui etiam, Ludovico filio Karoli simplicis rev[er]so in F[ra]nciam, et ibi regnante, multa fecit adversa. Iste tamen Hugo sorore[m] Otonis, imp[er]atoris romani, duxit uxorem, que sibi genuit Hugone[m] d[i]c[tu]m Chapet.

Ludovicus IIII^us^, rex Francorum XXXV^us^, regnavit annis XXVII [·DCCCCLIIII·] (2) hic est p[re]d[i]c[t]us Ludovic[us] filius Karoli simplicis; qui, rev[er]sus in Franciam, regno restituitur; et cui magnus Hugo comes Parisius nimis adv[er]satur; et tande[m] a ducibus suis c[ir]c[um]ve[n]tus a Normannis capitur, et, consilio Hugonis, Laudunum missus publice custodie tradit[ur]; atq[ue] Ka[r]lomagn[us], filius ejus major (3), a Normannis ductus, Rothomagnum, morit[ur].

S[ed] int[er]im rex Lotharingium, Oto (4) c[um] ·XXX^a^· duab[us] legio-

(1) *Hugues* (*le Grand*, *le Blanc* ou *l'Abbé*), fils de Robert II, comte de Paris, duc de Neustrie et de France, abbé de St-Germain-des-Prés, de St-Denis, de St-Martin de Tours et de St-Riquier, hérita d'une partie du duché de Bourgogne. — A la mort de son beau-frère Raoul, qu'il avait fait roi à sa place, Hugues se vit pour la seconde fois à même de prendre le titre de roi, mais il préféra, d'accord avec les prélats, les grands et le duc de Normandie, Guillaume Longue-Épée, faire asseoir sur le trône Louis d'Outre-Mer, fils de Charles le Simple. — V. Richer, qui prête, contre toute vraisemblance, à Hugues des paroles de blâme contre son père Robert, qui, dit-il aux grands assemblés, « *créé roi par « l'unanimité de vos suffrages, ne put régner sans crime* (non sine magno regnavit facinore), *puisque « le roi* (Charles) *vivait enfermé dans une prison. Ce qui, croyez-le bien, ne pouvait être agréable à « Dieu* (Quod credite Deo non acceptum fuisse). » Il termine en conseillant de rappeler d'outre-mer Louis, fils de Charles. « *Par là sera conservée l'antique noblesse de la race royale;* — sicque fiet, ut « antiqua nobilitas regiæ stirpis servetur » (liv. II, p. 122 de l'édit. Guadet).

(2) Louis IV d'Outre-Mer, rappelé d'Angleterre, où sa mère Edgive, princesse anglo-saxonne, l'avait emmené, alors que Charles le Simple était prisonnier d'Herbert, débarqua à Boulogne et alla prendre la couronne à Reims, le 19 juin 936, en présence de vingt évêques et des grands vassaux, qui « *l'élurent pour régner par le droit héréditaire qu'il avait au trône de ses pères;* » ce qui satisfit les partisans de la légitimité carlovingienne. Il avait à peine 16 ans et il régna 18 ans, de 936 à 954, et non 27 ans, comme le dit notre *Anonyme*. — Louis IV voulut régner seul, excité par sa mère et soutenu par Adelestane, roi des Anglo-Saxons, son oncle maternel; il écarta les seigneurs qui l'avaient nommé, il s'opposa aux prétentions d'Hugues le Grand sur la Bourgogne et d'Herbert sur le Laonnais. — De là ses luttes contre ces deux grands feudataires. — Dans son expédition contre les Danois, qui avaient débarqué près de Cherbourg, Louis IV tomba dans un guet-apens et fut conduit à Rouen comme prisonnier.

(3) Ce n'est pas MAJOR, mais bien MINOR qu'il faudrait lire, puisque Carloman, né en 945, était le second fils de Louis d'Outre-Mer, dont le fils aîné était Lothaire, né en 941.

(4) Délivré par l'intervention d'Othon le Grand, frère de la reine Gerberge, Louis IV, qui dut renouveler la cession de la Normandie, faite par Charles le Simple à Rollon et à ses successeurs, n'échappa aux mains des Normands que pour tomber entre celles de Hugues le Grand. Le duc de France, fort de l'appui des Normands, grâce aux fiançailles de sa fille Emma avec leur jeune duc Richard, et au secours de ses vassaux, Bernard, comte de Senlis, et Thibauld le Tricheur, comte de Chartres, retint captif, toute une année, Louis IV dans la citadelle de Laon, dont il obtint l'abandon, comme rançon du roi. — V. *Richer* (édition Guadet), qui consacre tout le livre II de ses *Histoires* aux luttes de Louis

nib[us] F[ra]ncia[m] ad lib[er]andu[m] Ludovicu[m] aggreditur; cujus metu, Ludovicus a custodia relaxat[ur]; et nichilo[minus] Odo, rex Lothariensium, capit Laugdunum (1), Hugone[m] int[ra] Parisius concludit; Remis capit, et Hugo[n]is nepote, qui ep[isco]patu[m] usurpav[er]at, expulso (2), legitimum ep[iscopu]m restituit; usq[ue] Rothomagu[m] potenter accedit, et castellis et urbibus, quas Hugo cep[er]at, Ludovico redditis (3), in Saxoniam rediit. Qui iter[um] postea paravit expedit[i]o[n]em in Franciam contra Hugonem; s[ed] Hugo non ferens ejus v[ir]tutem ei jux[ta] fluviu[m] Charum (4) occurrit, et facto pacto pacis, recessit Oto.

Lotharius IIIIus, rex Francorum XXXVIus, regnavit annis XXXI· [DCCCC·LXXXV]· (5). Hic habuit f[rat]rem no[m]i[n]e Karolum, cui datus fuit ducatus Lotharingie (6). — Quorum temporibus, in Ytalia lapis, mire magnitudinis, tonitru et tempestate turbulenta de celo jactus, ingens miraculum videntibus prebuit : templa tempestate sunt concussa; ut[ri]usq[ue] ordinis sacerdotes ictu fulminis int[er]ieru[n]t. Item res prodigiosa multos t[er]ret et a viciis

d'Outre-Mer; — *Flodoard; Orderic Vital*, I, 162, 165, 457; II, 9, 136, 360; III, 88, 90, 145-147, édit. d'Auguste Le Provost; — *Sigebert de Gemblours*, p. 582 du Rec. de Pistorius; — la *Chronique de Normandie* (édit. Mégissier); — *Dudon de St-Quentin*, édit. J.-H. Lair (*Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XXIII, p. 82, 91, 242, 243, 246, 249. — V. aussi *Le Cotentin et ses îles*, par M. le conseiller Gustave Dupont, liv. I, ch. IV, p. 180 et suiv.).

(1) Tout cet alinéa est textuellement extrait de *Sigebert de Gemblours* (V. p. 582 du Rec. de Pistorius, et p. 314 du t. VIII de D. Bouquet). — Il contient plusieurs erreurs : il faut lire *Oto* au lieu d'*Odon*; c'est Othon et non Eudes qui était le roi des Lorrains; il fut appelé par sa sœur Gerberge au secours de son mari, Louis d'Outre-Mer.— Othon vint, en effet, avec une grande armée, composée des soldats de tous ses Etats (*maximum colligens ex omnibus regnis suis exercitum*). Il se présenta avec Conrad et le roi Louis, devant Laon, qu'il ne prit pas, car en considérant la force de la place, ils s'en éloignèrent pour aller assiéger Rheims « *Laudunum venientes, consideratâque Castri firmitate, deverterunt ab eo* » (Frodoardi *Historia*, l. IV, p. 169 du t. VIII de D. Bouquet).

(2) L'archevêque Hugues s'enfuit de Reims, et les rois intronisèrent de nouveau Artold, qui, en 942, avait dû se retirer devant les forces coalisées de Hugues le Grand et d'Herbert (*Frodoard*, p. 168 et 169).

(3) Le texte porte à tort *reddidit* au lieu de *redditis*.

(4) Contrairement encore à ce que dit notre *Anonyme*, copiant *Sigebert de Gemblours*, Hugues le Grand ne se rendit pas au congrès de Louis et d'Othon, sur le *Cher* (*Charum*), où fut exposé le différend élevé entre les deux prélats de l'Eglise de Reims, Artold et Hugues, neveu de Hugues le Grand, qui ne fit la paix avec Louis d'Outre-Mer que trois ans après (V. la note de *Dom Bouquet*, p. 314, t. VIII), et *Frodoard*, qui donne tout au long le récit du débat des deux prélats devant le synode de Verdun (p. 168).

(5) Lothaire, fils aîné de Louis IV et de Gerberge, né en 941, associé au trône en 952, est élu roi le 10 septembre 954 et couronné le 12 novembre; il mourut le 2 mars 986. — V. *Richer*, qui lui consacre tout son livre III; — *Frodoard*; — *Guillaume de Jumièges* et *Sigebert de Gemblours*, t. VIII de D. Bouq.

(6) Charles, né en 953, duc de Lorraine en 977, privé du trône par Hugues-Capet en 987, mort le 21 mai 992. — V. la chronique de Baudry (*Baldericus*), évêque de Noyon et de Tournai, auteur de la chronique de Cambrai et d'Arras (p. 286 du t. VIII de D. Bouquet), et Sigebert de Gemblours (p. 315).

coh[er]cet, notis crucis in veste pl[ur]imorum app[ar]entib[us], quor[um]dam autem vestibus quasi lep[ra] sordentibus. — Hoc tempore, per indust[r]iam Otonis Imp[er]atoris, meliorato imperio et ecc[lesi]e statu, multa monasteria ad laude[m] Dei et honorem aut restaurantur, aut ampliantur, aut edificantur. Arnulfo, Flandrensium comite mortuo, successit filius ejus Balduinus (1). Tu[n]c Lotharius (2), rex Franchorum, graviter infestat Flandrenses.

Pacato undiq[ue] regno, cum Oto imperator Aquis-grani moraretur, Lotharius, rex Francor[um], subito ad i[n]vadendam Lotharingiam contendit; et cede[n]te Imperatore qui ad pugnam imp[ar]atus erat, rex, post multam vastat[i]onem, repat[ri]avit; que[m] cu[m] inestimabili ex[er]citu Imperator persecutus (3). K[a]l[endis] o[c]tobris, Franciam int[ra]vit, q[ua]m usq[ue] ad K[a]l[endas] decembris pervagatus, fines Remensium, Laugdunensium, Suessionum et Parisiensium, diversa clade vastavit, ecc[les]iis t[a]ntu[m] Dei om[n]i i[m]munitate concessa; in redeundo t[ame]n c[ir]ca Axonam fluvium (4), p[ar]tem expedit[i]onis amisit. De hiis quidam Reclusus predixit q[uod] om[ne]s incentores hujus mali ante septe[m]nium morerentur, q[uod] ita contingit.

Ludovicus (5) filius Lotharii, rex Francorum XXXVII^us, regnavit anno uno,

(1) *Balduinus.* — Il y a là une erreur : *Baudouin III*, fils d'*Arnoul le Vieux* et *le Grand*, meurt le 1er janvier 962, trois ans avant son père, qui l'avait associé à la souveraineté. *Arnoul* meurt le 27 mars 965, et il a pour successeur *Arnoul II le Jeune.* La *Brève Chronique de St-Martin de Tours* l'établit nettement : « Obiit comes Arnulfus Marcisus; et *Arnulfus* filius *Balduini* (III) filii superdicti Arnulfi succedit, qui *Balduinus* biennio ante patrem obierat » (p. 285, t. VIII, de D. B. et l'*Art dev. l. d.*).

(2) Lothaire, profitant de la minorité d'Arnoul, se jette sur la Flandre, qu'il dévaste, prend Arras, recouvre Douai enlevé par Arnoul le Vieux à Louis d'Outremer. Les grands de cette province font leur soumission par l'intermédiaire de Roricon, évêque de Laon. « *Mediante Roricone Præsule Laudunensi, eidem subjiciuntur Regi proceres hujus provinciæ* (*Flodoard*, p. 213, t. VIII de D. Bouquet). — *Richer*, toujours très-favorable aux Carlovingiens, dit qu'une fois entré sur les terres d'Arnoul, Lothaire les rendit *libéralement au fils du défunt*, qu'il s'attacha, ainsi que les vassaux, par la foi du serment. « Arnulfus, *Morinorum princeps, hac vitâ decessit. Cujus terram* Lotharius rex *ingressus, filio defuncti* LIBERALITER *reddit*, eumque cum militibus jure sacramentorum sibi annectit » (l. III, § 21, p. 23, t. II, édit. de M. Guadet). — Richer, tout contemporain qu'il était des événements qu'il raconte, se trompe souvent, et sa complaisance pour les derniers carlovingiens l'incline à dénaturer les faits et à ajouter à des erreurs involontaires d'autres erreurs qui le sont moins.

(3) Tout cet alinéa est un extrait pur et simple de la *Chronographie* de Sigebert de Gemblours (p. 315 du t. VIII de D. Bouquet); il n'y a qu'un mot de changé : *expeditionis* au lieu de *impedimentorum*.

(4) *Axona* = L'Aisne. — V. sur ce combat de 978 la chronique de *Balderic, évêque de Noyon et de Tournai* (p. 283), et celle de Hugues de Fleury (p. 323 du t. VIII). — V. aussi Richer (liv. III, ch. LXIX, LXX, etc., de la p. 83 à la p. 93, t. II, édit. Guadet).

(5) Louis V, agé de dix ans, avait été associé au trône de son père, Lothaire, le 2 juin 978, suivant l'*Art de vérifier les dates.* — Richer (*liv. III, ch.* XCI, *p.* 40 *de l'édit. Guadet*) dit que, d'après le dési

quo mortuo, Francis regnu[m] t[ra]nsferre volentib[us] ad Karolum Ducem, f[rat]rem Lotharii regis, du[m] ille rem ad consiliu[m] defert, Hugo Chapet regnu[m] Francoru[m] usurpat, posteritate Karoli-Magni deficiente, que etiam jam Rome desierat imp[er]are.

Igitur Hugo Chapet (1), rex Francorum XXXVIII^us, regnavit annis ·IX· [·DCCCC·XCV·] ab hoc tempore, nullus fuit comes Parisius institutus (2),

de Lothaire, Hugues et les autres grands proclamèrent roi, dans l'assemblée de Compiègne, le 8 juin 979, le jour de la Pentecôte, le jeune Louis, qui fut promu au trône des Francs par l'évêque métropolitain de Reims, Adalbéron *de digne mémoire* « *per metropolitanum Episcopum Remorum, dignæ videlicet memoriæ* Adalberonem, *sanctâ die Pentecostes in regnum Francorum promotus est.* » — En 981, l épouse Adélaïde d'Aquitaine, veuve de Raimond, duc des Goths, qu'il fit couronner; mais l'inévitable désaccord provenant de la différence des âges amena forcément leur divorce, et Adélaïde se remaria avec Guillaume d'Arles. « C'est ainsi, ajoute Richer, qu'un divorce produisit un adultère public. » *Sic ex divortio, adulterium publicum operatum est* (ch. XCV, p. 116). A la mort de Lothaire, empoisonné le 2 mars 986, après 33 ans de règne, Louis, son fils, âgé de dix-huit ans, fut placé sur le trône par le duc Hugues et les autres grands, et couronné à Compiègne; — animé contre Adalbéron (*homo omnium sceleratissimus et quatinus pestilens*) d'une haine qui confirme les assertions des chroniques, imputant l'empoisonnement de Lothaire à sa femme Emma, adultère de complicité avec l'archevêque de Reims, Louis, pour venger son père, demande le duc avec une armée et se précipite sur Reims; mais, sur le conseil des grands, il entre en pourparlers avec l'archevêque, qui livre des otages. Louis se retire à Senlis, où, se livrant à la chasse, il fit une chute qui le blessa mortellement. Il expira le 22 mai 987, au moment où Adalbéron était venu pour se purger des accusations portées contre lui. — Plusieurs chroniques veulent que Louis V ait été empoisonné par sa femme *Blanche*. — Richer n'en dit mot et appelle *Adélaïde* la femme de Louis V (ch. XCII); d'autres disent que Louis, ensorcelé par sa femme, périt victime d'un maléfice. V. la chronique d'*Adémar de Chabanne*, *moine d'Angoulême* (p. 236 du t. VIII de D. Bouquet); le *Fragment de l'hist. des Francs* (p. 299), « malefico periit potu. »

(1) Hugues-Capet, petit-fils de Robert, roi de France, petit-neveu du roi Eudes, fils de Hugues le Grand, duc de France, de Paris et d'Orléans, et 4e duc de Bourgogne, fut proclamé roi dans l'assemblée des évêques et des grands, à Noyon, et sacré à Reims, le 3 juillet 987.

Richer nous fait assister (dans le IVe livre de ses *Histoires*) aux scènes entre Hugues, Adalbéron et Charles, duc de Lorraine, oncle du dernier roi. Ces scènes prouvent, comme l'a établi notre savant et regretté maître M. Guérard, la connivence de l'archevêque de Reims avec Hugues-Capet, qui l'avait purgé des accusations de Louis V et l'avait admis « à délibérer sur les affaires de l'État, parce qu'il « excellait dans la connaissance des sciences divines et humaines, et qu'il brillait par une grande élo- « quence », *eo quod ipse divinarum et humanarum rerum scientia excelleret, atque facundiæ efficacitate plurimum valeret* (p. 150 du t. II de l'édit. Guadet). Hugues savait qu'Adalbéron se servirait de cette éloquence pour persuader les grands de l'élire roi. — V. aussi la *Chronique saxonne* (p. 230 du t. VIII de D. Bouquet); les chroniques de *St-Bénigne de Dijon* (p. 244); — de *Fleury* (p. 254); — de Sigebert de Gemblours (p. 316) et de Hugues de Fleury, qui (p. 324), favorable au dernier des Carlovingiens directs, écrit: « Eodem anno *rebellavit* contra Karolum Dux Francorum Hugo. » Aussi D. Bouquet rectifie-t-il en note: « Non Hugo contra Karolum *rebellavit* sed Carolus contra Hugonem, qui hoc ipso anno 987 in regem unctus fuit. »

(2) Hugues réunit à la couronne le duché de France et le comté de Paris, et dès lors le titre de *comes Parisiensis* ne fut plus donné à un laïc. Paris, la ville la plus importante du duché de France, devint

preter ep[is]c[opum], qui ibi pro comite habetur. Unde proclamat[i]ones fiunt Parisius ex p[ar]te regis et ep[iscop]i et p[re]po[s]iti. Verum contra Hugonem Chapet Karolus (1), dux Lotharingie, regnu[m] repetit, sibi debitum ex paterna et avita successione; eumq[ue] bello perurgens, Laugdunu[m] urbem capit. Hugo vero Karolu[m] in Laugduno obsidet, sed s[e]c[un]do m[en]se obsidionis obsessi prosilientes castra obsidentium incenderunt, et ip[s]e rex, Hugo, plurimis suor[um] peremptis, turpiter fugiens vix evasit.

Robertus, rex Francorum XXXIX^us, regnavit annis XXXIIII [·MXXIX·] (2). Hic, vita et scientia preclar[us], tante fuit devotionis q[uod] in festis, in aliquo monasterio p[ro]p[e] officium noluit e[ss]e, et non solum cum mo[na]chis cantavit, v[er]um etiam cum capa serica indutus, chorum regebat. Unum cum quoddam castrum obsedisset, dimisso ex[er]citu, p[ro]p[e] festum sancti Aniani Aurelianen[sis] venit, et cum chorum regendo, alta voce, ter : « Agn[us] Dei, » flectendo genua incepisset, muri castri quod obsederat funditus corruerunt (3). Hic fecit sequenciam (4) : Sancti Spiritus

la résidence habituelle des rois de la 3e race, et par suite la capitale de tout le royaume. — On nomma pour représenter le comte de Paris, dans l'exercice de la magistrature, un *prévôt* (præpositus).

(1) Charles, duc de *Basse-Lorraine* et investi d'une partie de la *Haute* par l'empereur Othon II, son cousin, revendique le trône de son neveu Louis V, mais il a contre lui Adalbéron, qui fait élire Hugues-Capet. Charles s'empare de Laon, fortifie la place, qu'il sut défendre contre Hugues et Robert, contraints de retirer par deux fois leurs troupes; il s'empare aussi de Reims et de Soissons par la trahison d'Arnoul, archevêque de Reims; Hugues conduit une armée sur Reims et se retire sans avoir combattu Charles, qui de son côté se retire à Laon, dont l'évêque Adalbéron, qui s'était refugié vers Hugues-Capet, parvient à rentrer en grâce auprès de Charles, en flattant et trompant son neveu Arnoul, archevêque de Reims, son métropolitain; puis une fois réintégré sur son siége épiscopal, l'évêque de Laon s'insinue dans les bonnes grâces de Charles, et après fait les serments les plus solennels sur la coupe que lui offre Charles, la nuit même, profitant de leur sommeil, il s'empare par trahison de Charles et d'Arnoul et les enferme dans la même tour, le 30 mars ou le 2 avril 991. — Hugues est conduit à Orléans et meurt, en 992, dans la prison, où il vivait depuis un an avec sa famille. — V. ce dramatique récit dans Richer (liv. IV, XLI-XLVIII). — V. aussi les chroniques d'Adhémar de Chabannais (p. 236); — de Sigebert de Gemblours (p. 325), et de Hugues de Fleury (p. 323 du t. VIII de D. Bouquet).

(2) Robert II le Pieux et le Saint, né vers 970, associé au trône et couronné le 1er ou 23 janvier 988, une seconde fois en 991, roi à la mort de son père, Hugues Capet, mort le 24 octobre 996, excommunié en 998, meurt le 20 juillet 1031. C'est donc ·[MXXXI]· qu'il faudrait lire. — V. *Richer* (liv. IV); — la chronique de *saint Maxent*; — *Ordéric Vital* (I, 28, 140, 171, 173, 179, 365; — II, 234; — III, 152, 157; — V, 33; édit. Aug. Le Prevost et Léop. Delisle); — enfin les chroniques publiées dans le t. X du *Recueil des historiens des Gaules et de la France.*

(3) Chronique de *Sithieu* ou de *saint Bertin*, par Jean Iperius (p. 299), t. X, et la note (*b*); — Vie de Robert, par *Helgaud*, moine de Fleury; — v. le liv. II des Miracles de saint Benoît (p. 344), t. X; (p. 99).

(4) V. la chronique de Sithieu et la note (*a*) de la p. 299, t. X. « Robertus Regum piissimus, prudens, et litteratus, competenter philosophus et excellenter musicus, composuit prosam: S. Spiritus,

« *adsit nobis Gratia* » et R[esponsoriu]m « *Judea et Jerhusalem* » et Rm « *Cornelius centurio.* » Rogatusq[ue] a regina uxore, nomine Constancia, ut aliquod motetum de ip[sa] faceret et ip[se] fecit Rm « *O Constancia m[artyrum]*. »

Hoc t[em]p[or]e quidam religiosus (1) a Jerosolimis rediens, in Sicilia reclusi cujusda[m] humanitate recreatus, didicit ab eo ibi loca eructancia fla[m]mar[um] incendia e[ss]e que vocantur Olle Vulcani, in quib[us] anime defunctor[um] luant p[e]cca[ta], pro meritor[um] qualitate, demonib[us] deputatis quor[um] voces, iras (2), terrores frequenter ululatus audiuntur,

« *adsit nobis gratia*, R. R. *Judæa et Hierusalem, concede nobis quæsumus ;— Cornelius Centurio* quod « cum cantu notatum Romæ obtulit super Altare S. Petri. Item Antiphonam, *Eripe* et alia multa « pulchra. » — V. la note citant la chronique d'Albéric des *Trois Fontaines*, à la date de 997. — Consulter, sur l'authenticité des rhythmes sacrés attribués à Robert le Pieux, la note IV du consciencieux travail de M. P. Viollet, intitulé : « Les œuvres chrétiennes des familles royales de France. » — Voir l'*Hist. littéraire de la France*, t. VII, p. 329. — Robert composa des chants sacrés, dont on ne sait trop ni le nombre ni le titre. — Migne a réuni, de la p. 939 à la p. 946 du t. CXLI de sa PATROLOGIE, une vingtaine de pièces sous son nom. Trois hymnes : « *Veni, Sancte Spiritus*, » — « *Chorus novæ Hierusalem* » et « *Te, Lucis auctor, personent* » ; deux proses : « *Rex omnipotens, die Hodierna* » et « *Sancti Spiritus adsit nolis gratia ;* » les quinze autres pièces sont des répons et des antiennes. Mais il parait établi, malgré l'autorité des témoignages de Dom Guéranger et de Fél. Clément, que l'on semble s'arrêter à l'opinion de Baillet, qui restitue à Notker-le-Bègue, moine de St-Gall au IX[e] siècle, la séquence « *Sancti Spiritus* » ; quant au « *Veni, Sancte Spiritus, et emitte* », on croit devoir la rendre au pape Innocent III, le rhythme semblant plus du XII[e] que du XI[e] siècle. Le « *Chorus novæ Hierusalem* » est rendu à saint Ambroise. — Quoiqu'il en soit de toutes ces restitutions, qui diminuent d'autant l'œuvre musicale de Robert, le pieux roi n'en a pas moins composé plusieurs chants dont nous ne citerons qu'un seul, qui se trouve pas dans Migne, et que nous avons pu découvrir dans le *Processional* de la Ste-Trinité de Caen :

℟. « Cornelius Centurio, vir religiosus, ac timens Deum, vidit manifestè Angelum Dei, dicentem « sibi : * Corneli mitte et accersi Simonem qui cognominatur Petrus : hic dicet tibi quid te oporteat « facere.

℣. Cum oraret Cornelius nondum in Christo renatus apparuit ei Angelus dicens : * Corneli. » (Procession pour le jour de saint Pierre et saint Paul, p. 301 et 302 du *Processional* dressé pour l'usage des Dames religieuses du royal monastère de Saincte-Trinité de Caen, conformément à celui du S. Concile de Trente, et imprimé, sous l'authorité de Monseigneur l'Evesque de Bayeux, par le commandement de très-religieuse Dame sœur Laurence de Budos, abbesse dudict monastère. A Caen, chez Pierre Poisson, à Froide-Rue, M. DC. XXII.)

(1) Toute la légende relative à l'établissement de la *Commémoration des Morts*, par Odilon, abbé de Cluny, est une reproduction textuelle de la chronique de Tours (v. p. 282, t. X) et de la *Chronique* de Léon Strozzi, citée dans la note (*b*), qui mentionne la chronique d'un *Anonyme* qui semble être le *nôtre*. — V. aussi la chronique du frère André (p. 290) et Sigebert de Gemblours.

(2) Il y a bien *iras* dans le texte de la *chronique* de Sigebert de Gemblours ; mais il arrive parfois à notre *Anonyme*, tout en copiant textuellement, de vouloir changer un mot, au grand détriment de la syntaxe et voire même du sens. Ainsi, tout en changeant l'actif en passif, *audiuntur* au lieu de *audisse dicebat*. Il ne change pas l'accusatif *iras* en *iræ*, comme le veut la grammaire (V. le *Recueil de Pistorius*, p. 590).

[sed quod] plangentiu[m] a[n]i[m]e de manibus eor[um] eripiuntur, per elemosinas et preces fidelium, et hoc tempore per or[at]iones Cluniacensiu[m] orantiu[m] pro defunctis (1). Hoc per illum Abbas Odilo constituit per om[n]ia monasteria sibi subjecta, ut sicut primo die Novemb[ri]s solennitas o[mn]i[u]m sanctoru[m] agitur, ita sequenti die, memoria o[mn]i[u]m in C[hrist]o quiescentium celebretur; q[ui] ritus, ad multas ecc[lesi]as t[ra]nsitus, fidelium defunctorum memoria[m] sole[n]nizari fecit (2).

Huic Roberto Ricardus tertius (3), dux Normannie, qui Ricardo secundo successerat, anno domini ·MXXVI· homagium fecit de Normannia, et eodem anno mortuus est dictus Ricardus, cui successit Robertus frat[er] ejus qui ducatum tenuit annis ·IX· — Hujus etiam temporibus circa annum d[omi]ni ·M· s[e]c[un]d[u]m computat[i]o[n]em Dyonisii, multa prodigia visa sunt (4): luna reversa est in sangui[n]em; terre motus factus est p[er]maximus; cometes apparuit ·XIX· Kalendarum januarii circa horam nonam, que,

(1) Pour les *Rouleaux des morts*, vr au XVIIe vol. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, p. 221, le rapport de M. de Formeville sur la brochure de M. Léop. Delisle, intitulée : « *Des monuments paléographiques, concernant l'usage de prier pour les morts.* »

(2) Vr le *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, de l'abbé Martigny, à l'article des Fêtes inamovibles, p. 271.

(3) « Après le trespassement du segond Richart fu duc de Normandie le tiers Richart, son fils, dit le Jeune, lequel ala à Paris faire hommage par parage au roy de France; lequel Richart fut empoisonné à Rouen et en fut mescreu Hue le comte du Mans » (p. 276, t. X, des *Hist. des Gaules et de la France*). —V. la chronique d'*Adhémar de Chabannois* (p. 161), qui parle bien de poison sans dire par qui il fut donné; tandis que le récit de Guillaume de Jumiéges (p. 191) et celui des *Chroniques de St-Denys* (p. 312) semblent ne laisser aucun doute sur le coupable, sans le déclarer toutefois; — ce que ne manquent pas de faire la *Brève Chronique de saint Martin de Tours* (p. 225) « Hic dicitur veneno necasse Richardum, fratrem suum, quare VII anno Ducatus sui nudipes Hierusalem abiit et Bithinicæ « obiit, » et l'auteur du « *De Gestis Consulum Andegavensium*, » qui dit (p. 256) : « Richardus a « fratre suo Roberto veneno necatus est, qui de perpetrato facinore deo satisfaciens, nudipes..... », ainsi que l'auteur de la chronique de Tours (p. 284). — V. aussi Ordéric Vital, II, 10, 27, 64, 247, 366; III, 431, 475, 484. Et, quant à l'intervention de la royauté française dans les affaires de la Normandie et à l'obligation de l'hommage du duc, lire avec soin les ch. IV, V, VI et VII du liv. III du docte ouvrage de M. le conseiller Gust. Dupont, « *Le Cotentin et ses îles.* »

(4) Cet alinéa, sur les phénomènes de la nature, est encore copié presque textuellement dans la chronique de *Sigebert de Gemblours* (p. 590 du Recueil de Pistorius). — Le Denys dont il est question ici est Denys *Le Petit* (Dionysius *Exiguus*); ce moine, originaire de la Scythie, qui vint à Rome, où il se lia avec Cassiodore, qui fonda un ordre monacal précurseur de celui de St-Benoît, et plus spécialement consacré à la conservation et à la transcription des manuscrits anciens. C'est à Denys *Le Petit* que l'on doit la collection de *Décrétales* des papes depuis Sévère jusqu'à Anastase. Ce fut lui aussi qui, renouvelant le cycle Pascal de Victor, trouva la période de 532 ans commençant à l'année de l'Incarnation et qu'on appela de son nom : période *Dyonisienne.* Il introduisit donc l'usage de compter par années après Jésus-Christ. — Tous les prodiges que Denys rapporte à l'année 1000, Baldéric les met en 1001 (Voir p. 217 du t. X des *Hist. des Gaules et de la France*).



aperto celo, quasi facicula (1) ardens illabitur terris cu[m] longo tractu tantoq[ue] splendore, ut non solum qui in agris erant, sed etiam in tectis, irrupto lumine ferirentur. Qua celi scissura sensim evanescente, interim visa est fig[ur]a quasi serpentis, capite quidem crescente, cum ceruleis pedibus. Int[er]im autem fames et mortalitas tanta fuit pene per totum orbem, ut sepeliencium tedio vivi obruerent[ur] cum mortuis.

In Lotharingia, jux[ta] mo[n]tem Castrilocum (2) fonticulus aq[ue] m[u]ltis salub[er]rim[us] in sang[ui]nem c[on]v[er]sus est, q[uo]d p[ro]bavit mulier, q[ue] facie[m] sua[m] ex h[u]j[us] fontis aq[ua] lotam o[ste]ndit multis sangui[n]olentam.

Henricus, rex Francorum ·XL·, regnavit annis ·XXX· [·M·LIX·] (3) Ex quo, Normanni (4) arva Neustrie Occidentalis ceperunt incolere, mos fuit Francis semper eis invid[er]e. Concitabant ergo reges adversus illos insurgere, asserentes terras, quas possident, suis majoribus viole[n]ter subripuisse. Quib[us] rex Henric[us] vehementer irritatus, cum duob[us] agminib[us], Normanniam ingressus est : unum ad [*Calletum*] (5) territorium subvertendum direxit; cui fratrem suu[m] Odon[em] prefecit; alteri vero cum Goiffrido Martello (6) ad demoliendum comitatum Ebroïcensem ip[s]e prefuit. Dux

(1) Le texte de Sigebert de Gemblours porte avec raison *facula* (*petite torche*) et non *facicula*.

(2) Sigebert de Gemblours (p. 218, l. X).

(3) Henri Ier, fils de Robert, lui succède du 20 juillet 1031 au 4 ou 29 août 1060. Robert ayant perdu, en 1025, son fils aîné, qu'il avait associé à la royauté, et voyant son fils Eudes trop faible d'esprit pour régner, fit choix de Henri, que les grands firent couronner, malgré l'opposition de Constance, sa mère, qui portait au trône son quatrième fils Robert. Mais Henri Ier, soutenu par Robert le Diable, duc de Normandie, triomphe de son frère Robert, à qui il cède la Bourgogne. Pour reconnaître les obligations contractées envers le duc de Normandie, il lui cède Gisors, Pontoise et le Vexin (1035) et reste vainqueur d'une ligue féodale soutenue par son frère Eudes, qu'il prend et enferme à Orléans. Voir *Raoul Glaber* (p. 40, 41 du l. X), un fragment de l'*Hist. de France* (p. 211, 212, 216), la *Chronique du frère André* (p. 290), la *Chronique de Sithieu* (p. 299) et l'avertissement sur les *Diplômes du roi Robert* (p. 571 du même t. X du *Recueil des historiens des Gaules*).

(4) Voir une excellente description des courses des Normands, dans les deux mémoires de M. Bonamy (t. XV et XVII des *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*).

(5) Tout ce passage est littéralement copié dans *Guillaume de Jumièges*, p. 46, t. XI. Le texte de notre anonyme porte *ad Calcumen* au lieu de *ad Calletum* (le pays de Caux), et quelques lignes après *Calceti* au lieu de *Calleti* (Vr la chron. d'Angers, p. 176, et la Vie de Burchard le Vénérable, p. 356).

(6) Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, ravage la Normandie (V. *Guillaume de Jumièges*, p. 44 du t. XI). Henri entre, en 1054, avec Geoffroy-Martel dans le comté d'Évreux, et il donne une partie de ses troupes à son frère Eudes, pour entrer en Normandie par le Beauvoisis, au-delà de la Seine. — Les Normands, commandés par Robert, comte d'Eu, et Roger de Mortemer, surprennent à Mortemer les Français plongés dans la débauche ou pillant et brûlant, ils les mettent en fuite et font prisonnier Gui, comte de Ponthieu. — V. *Guill. de Jumièges* (p. 46, 47 du t. XI), la *Chronique de Guill. de Poitiers* (p. 83, 148), l'*Hist. de Henri de Huntingdon* (p. 207), *Ordéric Vital* (p. 222 et 247). Voir, dans la

Normannie, ut h[oc] audivit, aliquos direxit ad comp[ri]mendos Calleti subversores, ip[s]e vero cum aliis contra regem se contulit. Venientes aut[em] Normanni ad Francos, apud *Mortuum-mare* [in] incendiis, et mulierum ludibriis occupatos bellum co[m]mittu[n]t, Francos vincunt et fugiunt; Duci eventum belli scribunt, Dux letus efficitur; media nocte, ducis nuntius regalibus castris app[ro]pi[n]quans, clamare cepit in quodam monte proximo : « Rodulfus de Toënia vocor, vobis refero lugubre nu[n]ciu[m]; ad Mortuum-« mare currus v[est]ros cu[m] carris ducite, et inde cadavera carorum v[es]-« trorum deportate. Franci turpiter s[un]t victi et occisi, Odo fugatus, Wido « comes Pontivi captus est. » Rex, ut hec audivit, confestim ab infestatione Normannorum mestus recessit.

Demum, dux Rob[er]tus Normannie morit[ur], cui successit Guill[elmu]s Spurius, que[m] p[ro]ceres Normannie nolebant recipere, p[ro]p[ter] q[uo]d bellu[m] co[m]missum est ap[u]d Vallesdunes (1) inter Henricum rege[m Francie et proceres Normannie anno d[omi]ni · M · XLVI · Cumq[ue] Guill[elmu]s auxilio dicti regis optinuisset q[uos]dam exulavit, quosdam corpore minuit.

Circa hoc tempus, Rome, cujusdam gigantis corpus (2), Palantis no[m]i[n]e, i[n]ventum est incorruptum; cujus vulneris hyatus, u[b]i vulneratus fuerat, · IIII^or^ · pedes et semis habebat; corpus vero altitudinem muri vincebat. Lucernaq[ue] arde[n]s ad caput ip[s]ius inventa est, que nec flatu extingui poterat nec liquore, s[ed] cum stillo foramine subt[us] fla[m]ma[m] f[a]c[t]o

Chronique de Normandie, l'épisode de la bataille de *Mortemer* (p. 340, 341); Albéric des Trois-Fontaines (p. 356) et la chronique de *St-Étienne de Caen* (p. 379 du t. XI).

(1) Val-des-Dunes. En partant pour son pèlerinage de la Terre-Sainte, où il mourut, Robert le Diable, duc de Normandie, avait confié la tutelle de son fils, Guillaume le Bâtard, au roi de France Henri Ier. Celui-ci battit au *Val-des-Dunes* (1047) les chefs Normands, qui ne voulaient pas reconnaître pour duc le jeune Guillaume. V. *Guillaume de Jumiéges* (p. 43 du t. XI), les *Gestes* de Guillaume, duc de Normandie (p. 76), l'*Hist. de Robert du Mont* (p. 166, 167) et de *Henri de Huntingdon* (p. 207), *Ordéric Vital* (t. I, 182; II, 373; III, 149, 251; IV, 335; de l'édition d'Auguste Le Prevost et Léopold Delisle), la chronique du *Mont-St-Michel* (p. 246), la chronique de *Guill. Godel*, moine de St-Martial de Limoges (p. 282 du t. XI du *Recueil des historiens des Gaules*), la *Chronique de Rouen*, qui se poursuit jusqu'en 1343 et qui, au dire des auteurs du t. XI, est presque semblable à celle de *Caen*; elle a été éditée par le P. Labbé (p. 387), enfin les chroniques de St-Denis (p. 403 du t. XI); lire aussi la savante étude de M. l'abbé Le Cointe sur la *Conjuration des barons normands au Val-des-Dunes* (chez Le Gost-Clérisse, Caen).

(2) Ce passage est copié dans la chronique de Paul Lange (v. p. 773 du *Rec. de Pistorius*), qui ajoute l'épitaphe :

« Filius Evandri Pallas, quem lancea Turni
Militis occidit, morte suâ jacet hic. »

extincta est, per illud foramen aere introducto. — In apulia erat statua marmorea (1) circa caput suu[m] ere[u]m habens titulum, in q[u]o erat sc[ri]ptum : « *K[a]l[endi]s Maii, Oriente sole, habebo caput aureum.* » Q[uo]d quida[m] Sarracenus, a Rob[er]to Guichardo captus, quid protend[er]et intellige[n]s : « In K[a]l[endis] Maii Oriente sole, notato t[er]mi[n]o u[m]bre « illius [statue] repp[er]it i[n]finitum thesaurum, quem dedit pro sua rede[m]p- « t[i]o[n]e. » — Juxta Tornacum (2), multitudines colubrorum altrinsecus congregate, prodigioso p[re]lio inter se concurrunt, et multis utrinq[ue] occisis, victa pars fugiens in cavo arboris se abscondit, alt[er]a pars, vincentium more, inseque[n]s, cum sibilo circu[m]strepebat, donec circu[m]jecto ab hominibus igne omnes cremate sunt.

Philippus p[ri]m[us] (3), rex Francorum · XLI^us · , regnavit annis · XLIX · [· M · C · VIII ·] Hujus temporib[us], quidam pote[n]s (4), dum sed[er]et in convivio, repente a muribus c[ir]convallatus est, et cum e[ss]et i[n]nu[mer]abilis multitudo murium de nullo captabant nisi de illo. S[ed] cum a suis in pelago maris deductus e[ss]et, nil ei profuit, quia mures navem sequentes,

(1) V. Sigebert de Gemblours (p. 596 du Recueil de Pistorius), qui rapporte à l'année 1038 la découverte de la statue en marbre dont l'ombre indique un trésor.

(2) V. *Sigebert de Gemblours*, à l'année 1059, que notre *Anonyme* a encore copié, indique que c'était dans le *Brabant* (*in pago Bracbatensi*) qu'eut lieu ce combat de couleuvres (p. 165 du t. XI du Rec. des historiens des Gaules, et p. 599 du Rec. de Pistorius).

(3) Philippe, fils aîné de Henri, succède à son père, qui l'avait mis sous la tutèle de Baudouin de L'Isle, comte de Flandre. — V. *Guill. de Jumiéges* (p. 48 du t. X du Recueil des historiens), Ordéric Vital (I, 172; II, 109, 113, 373, 375; V, 137, de l'édit. Aug. Le Prevost et Léop. Delisle), les chroniques de St-Riquier (p. 132 du t. XI du Recueil des historiens), de Hugues de Fleury (p. 159), de Sigebert de Gemblours (p. 165), de Clarius, moine de St-Pierre-le-Vif, qui fait mourir le roi Henri au camp de Vitry-en-Brière (dans la forêt de Fontainebleau) (p. 197, dont la note de Mabillon est à lire) : « Hunc locum frustra in Briegio ponunt recentiores. Bieria silva nunc Fontis-Blaudi vocatur, ubi ædes « regiæ saltem a tempore Ludovici Junioris. Illic inter illas ædes et oppidum ad viam, quæ fert Moretum, « visitur Crux Vitriaci hactenus dicta : quo in loco fortè olim Castrum cognomine fuerit, ubi mortuus « Henricus ». V^r aussi Albéric des Trois-Fontaines (p. 357).

(4) Nous n'avons pu découvrir le texte de la chronique à laquelle notre *Anonyme* a emprunté la légende du *puissant* dévoré par les rats. Ce *puissant* est-il Wilderold, évêque de Strasbourg, qui, au dire de Bruschius, subit cet horrible châtiment le 12 juillet 997 ? « Arcano sed tamen justo Dei judicio » (V^r la *Vie de S. Henri*, par Adebolde, évêque de de Maëstricht). — Ou bien serait-ce ce chevalier dont parle Dithmar (au liv. VI de sa *Chronique*, éditée dans la *Monumenta Germaniæ historica* de Pertz), qui, pour avoir voulu s'approprier les biens de saint Clément, fut poursuivi par une foule innombrable de rats ; n'ayant pu s'en garantir à l'aide d'un bâton ni de son épée, il se fit suspendre dans une cage en l'air, et quand il se crut délivré de cette peste, il se fit descendre et fut dévoré par d'autres rats (V^r la note (A) de la p. 376 du t. X du *Recueil des hist. des Gaules*). Ou bien ce malheureux *puissant* ne serait-il pas le baron allemand, accapareur de grains, Hatto, qui sert de canevas classique pour les vers atins de nos collèges.

ip[s]am usque ad aque introitum corrodebant; in terram ergo repositus, totus a muribus dilaceratus est et comestus; et hoc minus mirum judicatur q[uia] pro certo dicit[ur] q[uod] in aliquib[us]d[am] terris si leop[ar]dus aliquem momorderit, confestim murium copiam advenire, ut vuln[er]atum c[om]mingant, i[m]mu[n]d[e]q[ue] urine diluvium comitari ho[min]is exercitium.

In parrochia Legiensi porca (1) q[ue]dam enixa est porcellum habentem faciem hominis. — Natus est etiam pullus galline quadrupes. Hoc anno, sacro igne m[u]lti accenduntur, membris instar carbonu[m] nigrescentibus.—Civitas Syracusana, in Sicilia, magnum terre motum sustinuit, adeo ut quadam Die D[omi]nica circa horam tertiam, du[m] missa cantaretur, ecc[lesi]a major cadens omnem p[o]p[u]l[u]m et clerum opprimeret, sacerdote, dyacono et subdyacono missam celebrantibus t[antu]m salvis.

Ludovicus VI^us (2), rex Francorum · XLII^us ·, regnavit annis · XXIX · [· M · C · XXXVII ·] Hujus temporibus incepit ordo Templariorum (3) ex militibus congregatis in Jer[usa]l[e]m; hii dicti sunt milites templi, qu[ia]

(1) Ces trois faits : 1° de la truie produisant un cochon de lait à face humaine ; 2° de la poule au poussin à quatre pattes ; 3° et de la foudre carbonisant les membres des personnes qu'elle atteint, sont copiés dans *Sigebert de Gemblours*, qui les rapporte à l'année 1109 (p. 614 du Recueil de *Pistorius*). Ainsi, notre *Anonyme* entasse les faits sans le moindre respect des dates. Nous sommes en 1060, et il raconte des faits de 1038 et de 1109. Il ne fait que coudre ensemble et comme au hasard des lambeaux pris çà et là dans les autres chroniqueurs ; il manque absolument d'ordre et de méthode, il intervertit l'ordre chronologique des faits, qu'il mentionne sans discernement.

(2) Louis le Gros, fils de Philippe Ier et de Berthe, né en 1077 ou 1078, élevé dans l'abbaye de St-Denis, obtint, dès sa première jeunesse, Mantes, Pontoise et le comté du Vexin, fut associé au trône en 1098 ou 1099, reçut le surnom de *Batailleur* ou *l'Eveillé* (*non-dormiens*), s'opposa courageusement à la prétention de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, qui revendiquait le Vexin ; il déjoua les machinations de Bertrade, sa marâtre, qui avait envoyé au roi d'Angleterre, Henri, une lettre munie du sceau de Philippe, qu'elle avait soustrait, pour prier le roi d'Angleterre de détenir en prison son beau-fils, ce à quoi Henri indigné ne voulut pas consentir. — Il est sacré roi le 2 août 1108, à Orléans, par Daimbert, archevêque de Sens, et après un règne très-agité, il meurt le 1er août 1137. — V. un substantiel résumé de sa vie, dans l'*Index rerum* du t. XII des Bénédictins (p. 955-959), avec l'indication des renvois aux chroniques originales.—V^r pour les détails, les t. XII, XIII et XIV, qui contiennent la vie de Louis VI, par Suger ; — les chroniques de Teulfe, abbé de Morigny ; — la Vie de Suger, par Guillaume de St-Denys, et qui renferment tous les documents originaux et l'indication des sources pour bien connaître les moindres particularités des règnes de Philippe Ier, Louis VI et Louis VII.

(3) L'ordre des Templiers, fondé en 1118, à Jérusalem, par Hugues de Payens, Geoffroy de Saint-Adhémar et sept autres croisés français, pour protéger les pèlerins, et confirmé en 1128 par le pape Honorius II, fut cassé et annulé par le pape Clément V, en 1311 ou 1312, dans un consistoire secret du concile de Vienne. V. la *Chronicon citizeuse* de Paul Lange, et la *Compilatio chronologica* (p. 736, 746, 814 du *Recueil de Pistorius*). La phrase de notre *Anonyme* est extraite de la *Chronicon citizeuse* de Paul Lange de Zwickau (*Cygnea*, Erzgebirge) qui ajoutait : « Hi primum mantellis albis, post, cruce rubeâ superpositâ usi sunt et tandem uno die omnes interempti » (p. 784 du même recueil).

in porticu templi sedem sui ord[in]is statuerunt. — Henricus (1), rex Anglie, t[ra]nsfretavit in Normannia[m], et f[a]c[t]a est discordia maxi[m]a int[er] eu[m] et rege[m] Francor[um] Ludovicu[m]. Causa autem hec erat : Theobaldus consul Blese[n]sis (2), nepos regis anglorum, Henrici, contra d[omin]um suu[m], rege[m] Francor[um], arma promoverat, in cujus auxilium rex Anglorum duces suos et miliciam misit, et regem multum afflixit. Tunc Henrico, Anglorum regi, gravissimus labor i[n]surrexit; juraverunt eni[m] rex Francorum Ludovicus et consul Flandrensis, Balduinus (3), et consul Andegavensis (4), Fulco, Normanniam regi Henrico ablaturos et Villermo, filio Roberti, ducis Normannorum, eam daturos. Multi procerum regis Henrici recesserunt ab eo, qui in auxilium suum Thebaldu[m], nepote[m] suu[m], et consule[m] Britannor[um] Conanum (5) habebat. Venerunt aut[em] rex Francorum et

(1) Henri Ier *Beau-Clerc*, fils de Guillaume le Conquérant; à la mort de son frère Guillaume, tué dans une chasse à laquelle il participait, il s'empare du trône au détriment de son autre frère Robert, qui était à la croisade. Après lui avoir pris son trône, il lui prit aussi son duché de Normandie. — Il se conduisit d'abord avec une grande courtoisie à l'égard de Louis le Gros, qu'il avertit des machinations de Bertrade, sa belle-mère; mais dans la suite, il offensa gravement le roi, en lui refusant l'hommage et la reddition du château de Gisors, provoqué à Néaufle en combat singulier, par Louis VI, Henri s'enfuit. Un fragment du manuscrit n° 6238 de la Bibliothèque, cité dans la note de la p. 61 du t. XIII des *Bénédictins* et intitulé : *De dominio Normanniæ certamen inter Ludovicum regem Francorum et Henricum Angliæ regem,* dit tout le contraire : « itaque Ludovicus mandat Henrico, ut, si juri suo fideret, præscriptum diem ac locum quid in causa Deus disponeret, armis experiretur. Henricus conditionem accipit, et breviter peracto certaminis conflictu, *Francus manifeste victus abscessit.* » — Ce même manuscrit fait mourir à tort Baudouin à Eu (Balduinus... dum arcem *Ou* obsideret, occisus est), tandis qu'il ne mourut qu'à la suite de sa blessure négligée. — V. Suger (p. 28 et 29 du t. XII des *Bénédictins*); les Grandes Chroniques de France (p. 157-159); la chronique de Clarius, moine de St-Pierre-le-Vif (p. 281), et la chronique anglo-saxonne (p. 61, t. XIII).

(2) Théobald IV le Grand, comte de Blois et de Chartres. — V. les détails de cette lutte dans Suger (p. 35, 36 du t. XII); les chroniques de St-Denis (p. 166-167); la chronique de Clarius (p. 283), et Orderic Vital (p. 709 et 727), et l'*Index rerum*, du même (t. XII).

(3) Baudouin VII, comte de Flandre, qui avait reçu le surnom de *Securis*, fils de Robert le *Hiérosolymite*, fit une rude guerre à Henri Ier, roi d'Angleterre, ayant envahi la Normandie pour secourir Théobald et contester les droits de Guillaume, fils de Robert, sur le duché de Normandie. Il s'avance jusqu'à *Arques*, incendie plusieurs villas dans le *Taleu*, et dans un combat près d'*Eu*, il est blessé au visage, d'un coup de lance, par Hugues Boterel. — V. Suger (p. 45 du t. XII des *Bénéd.*); la Grande Chronique (p. 177); les chroniques de Tours (p. 469); de Jumiéges (p. 576), et Orderic Vital (p. 712 du même t. XII des *Bénéd.*). Quelques-uns le font blesser à Arques (*Archas*) et mourir à *Aumale* (Albemarlæ), d'autres à *Roslar* (Rosilariæ). — V. Guillaume de Malmesbury (p. 14 du t. XIII).

(4) Foulques V, comte d'Angers, surnommé le *Jeune*, fils de Foulques le *Réchin*. Il devint roi de Jérusalem. — V. Hugues de Cleers (p. 493 et 494 du t. XII); Guillaume de Malmesbury, p. 15, 17 du t. XIII).

(5) Conan III le Gros, duc de Bretagne, fils d'Alain *Fergent*. — V. p. 30, 50, 168, 371, 413, 433 du t. XI; le liv. VII des Histoires de Henri de Hungtindon (p. 33 du t. XIII).

comes Flandrensis in Normannia[m], qui c[um] una nocte fuissent ibi, formida[n]tes adventu[m] regis Henrici c[um] Normannis et Anglicis ad sua [limina] sine bello reversi sunt. Inde Henrici et Ludovici longa facta est debellat[i]o, don[ec] Balduin[us], Flandrie comes, ap[u]d Ou (1) in Normannia funeste vulneratus ad sua [limina] recessit. P[er] ide[m] tempus in Fra[n]cia, tanta fuit siccitas ut flumi[n]a, lacus, fontes et putei siccarentur. Ignis quoq[ue] q[ui] p[er] rimas t[er]ram subi[n]trav[er]at, nec ymbribus, nec frigore, nec alia arte, biennio exti[n]gui potuit.

Ludovicus VII[us] (2), rex Francorum ·XLIII·, regnavit annis ·XLIII· [·M·C·LXXX·] Hoc t[em]p[or]e, Joh[ann]es de t[em]p[o]ribus qui annis ·CCC·LXI· vixerat a t[em]p[or]e Karoli-magni, cujus armiger fuerat, est defunctus. Hic Ludovic[us] ad i[n]stantia[m] Eugenii p[a]p[e] et beati B[er]nardi p[re]dicat[i]o[n]em crucesignatus est (3); et Conradus imperator similit[er], qui cu[m] magna multitudine ho[m]i[nu]m aggressus Yconium pervenit, et rex Ludovicus cum multa milicia per Ungariam (4) descendit ibidem. S[ed] ibi p[ro]p[ter] dolum grecorum, qui calcem farine miscuera[n]t multum det[ri]mentum in ho[min]ibus passi sunt. Tandem ad s[an]c[t]am terram venientes, multa bella glo[ri]ose gesserunt; s[ed] aliter ip[s]is evenit q[ua]m speraveru[n]t (5), q[uonia]m q[ui]da[m] ip[s]orum a Turcis capti, alii vero fatigat[i]one, alii fame et inedia consumpti s[un]t; itaq[ue] imperator cum paucis vix rediit. Rex vero Ludovicus, causa or[ati]onis, in Jer[usa]l[e]m aliquantulum manens postea rediit ad p[ro]p[ria] [limina].—Eo tempore rex Alapye

(1) Ou (Eu) *Aucum*, *Augium*, *Aucense castrum*, *Oense castellum*, *Owe*, *Hou*.

(2) Louis VII le Jeune, né en 1120, sacré roi le 25 octobre 1131, élu roi le 1er août 1137, couronné le 25 décembre 1137 par le pape Innocent II, meurt le 18 septembre 1180. — V. l'*Index rerum*, du t. XI au t. XVI de l'Histoire des Gaules et de la France, où se trouvent les indications des passages de toutes les chroniques donnant les détails de sa vie et de son règne.

(3) Le jour de la Pentecôte 1147, après avoir visité quelques léproseries, il revient à St-Denis, pour y vénérer les reliques, et reçoit des mains du pape Eugène III les insignes de pèlerin et du croisé « Vexillum, baculum et peram de manu Eugenii papæ recipit et in communi fratrum refectorio comedit » (p. 959; — la *Vie de Louis VII*, par Odon de Deuil, p. 92-94). — « Droit la semaine après la Pentecoste, mut li rois « et se mit au chemin à granz compagnies des prelaz et de barons. En ce point maismes mut li Emperaor « Corraz à grant chevalerie de sa terre, si com il avoient accordé ensemble. Mais nostre Sires qui bien « voit cler en totes besognes, ne vout pas recevoir à gré lor pelerinages... » (Grandes Chroniques de France, p. 200 du t. XII). — V. aussi l'Appendice à Sigebert de Gemblours (p. 332 du t. XI).

(4) Louis VII, ayant réuni une grande armée, se dirige avec sa femme Eléonore vers la Palestine, à travers l'Allemagne et la Hongrie. — V. la *Chronique de Teulfe*, moine de Morigny (p. 88 du t. XII); la *Vie de Suger*, par Guillaume de St-Denys (p. 108); la *Vie de Louis VII* (p. 126); les Grandes Chroniques (p. 200); la Chronique de St-Pierre-le-Vif (p. 284); la *Vie de Louis VII*, par Odon de Deuil (de *Diogilo*), etc.

(5) Ce passage est extrait de la Chronique de Richard de Poitiers (p. 416 du t. XII).

cepit Edissam (1), civitatem que in Genesi dicit[ur] Arath. Tunc p[ri]mu[m] a Gentibus prophanatur et possidetur novorum sangui[n]e m[a]r[tyru]m purpurata.

Philippus S[e]c[un]d[us] (2), rex Francorum XLIIII^us, regnavit annis · XLIII · [· D · CC · XXIII ·] Hoc t[em]p[o]re capta est Jer[usa]lem a Sarracenis, qua de re memoratus rex Ph[ilippu]s et Ricardus, rex Anglie, cum magna multitudine gentium t[ra]nsfretarunt in T[er]ram S[an]c[t]am (3), p[ri]us req[ui]re[n]tes ab abb[at]e Joachim de p[er]eg[ri]natione sua, qui sibi p[re]dixit q[uod] parum p[ro]ficerent, eo q[uod] nu[n]du[m] temp[us] advenisset, et ita

(1) Edesse (*Rohais*, *Rohes*, *Arath*) fut prise par le roi de Aleph, la nuit de Noël 1144-1145.— V. la Chronique de Maurigny (p. 88); la Chronique anonyme (p. 120); la *Vie de Louis VII* (p. 126). C'est à l'occasion de la prise de cette ville que Louis VII assembla évêques et barons à Vézelay, où Bernard, abbé de Clairvaux, prêcha la croisade. « Lors se croisa li rois Loois toz premiers et après li la roine « Alienors sa fame; et quant ce virent li baron qui là estoient asemblé, si se croisièrent tuit cil qui ci « sont nomé..... — Après ces choses ainsi faites Poinces (Ponce) li honorables abbés de Verzelay fonda « une église en l'onnor de la Ste-Croiz, ou lieu de cele sainte predication, por l'onor et por la reverence « de la croiz que li rois et li baron orent ilueques prise, tot droit ou pendant dou terre, entre Ecuen « et Vezelay, en la quelle nostre Sires a puis montré mult aperz miracles » — Les Grandes Chroniques (p. 199 et 200); les chroniques de Vézelay (p. 345), de Poitiers (p. 410 et 425), de Godefroy le Cénobite (p. 436), et de Tours (p. 473). La prise d'Edesse fut vivement sentie par toute la chrétienté. « In illis temporibus *grave* contigit infortunium Christianis in Herosolymitanis partibus. Nam PARTHI « cum Alapho eorum duce, *diabolico* inducti *spiritu*, magnam urbem Edessam ceperunt... cujus infortuini « fama... » (Extrait du fragment de la chronique du Poitou).

Cette croisade fut désastreuse, par suite de l'imprévoyance du roi, qui écoutant des conseils pervers, ne suivait pas les chemins connus. — *Rex noster captum iter laboriosè, sed non sapienter prosequens, consilia non recipienda recepit, et non tritam viam ambulans, pedibus spinas infigendas non cavit.* — V. la chronique de Maurigny (p. 88 du t. XII). *At Franci per deserta Asiæ, dolo et astutiâ Græcorum et crebro assultu Turcorum, detrimenta maxima passi sunt* (p. 116); — *incognito Dei judicio, maximâ suorum parte amissâ*, absque triumpho rediit. — Hist. de Vézelay (p. 341).

(2) Philippe II Auguste, né en 1165. Associé au trône et sacré le 1er novembre 1179; couronné le 29 mai 1180; roi le 18 septembre 1180, mort le 14 juillet 1223. — V. les *Chroniques de S. Gervais de Cantorbéry* (p. 128 du t. XII des Bénédictins); *Benoît de Peterborough* (p. 185); *Raoul de Diceto* (p. 203); *Raoul de Coggeshall* (p. 219); *Robert du Mont* (p. 309); la *Généalogie des comtes de Flandre* (p. 414); la *Chronique d'Ypres de Sithieu* (p. 475); la *Chronique de Cambrai* (p. 521); la *Chronique du Hainaut* (p. 579); L'Anonyme de Laon (p. 677); la *Chronique d'Albéric des Trois-Fontaines* (p. 709); et autres chroniques (p. 749 du t. XIII). — V. surtout le t. XVII des Bénédictins, qui contient « *Les Gestes de Philippe Auguste*, » par *Rigord*, historiographe du roi, et le dernier des clercs de Denys l'Aréopagiste: et par *Guillaume Le Breton*, qui a célébré les hauts faits du même roi en prose et en vers, dans sa *Philippide*, poëme en 12 chants; enfin les fragments des historiens anglais: *Benoît de Peterborough, Roger de Hoveden, Raoul de Diceto, Gervais de Cantorbery*

(3) En 1188, Saladin s'empare de Jérusalem; et en 1190 Philippe-Auguste se croise à Vézelay avec le roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion. — V. la *Chronique de Rheims* (p. 276 du t. XII des Bénédictins); la *Brève chronique d'Auxerre* (p. 300); Robert du Mont (p. 676), et Paul Lange (p. 789 du rec. de Pistorius).

fuit; nam pene om[ne]s nobiles, q[ui] cu[m] illis t[ra]nsfretar[un]t, obierunt. Int[er]im traditu[m] est regnu[m] Th[us]culanum Ro[ma]nis ab I[m]p[er]atore Henrico et destructum est ab eis. Et, eodem anno sol obscuratus est a tertia usq[ue] ad nonam et diu post horam nonam in eodem statu p[er]mansit. Fames fuit tu[n]c valida (1).—Captum est sepulchru[m] d[omi]ni et ejus crux a Soldano. — Mediolanum (2) a Frederico destruitur. — A F[ra]ncis et Venetis capta est Constantinopolis, in qua Balduinus, comes Flandrie, in imperatorem constituitur; et sic[ut] a pl[ur]ibus tradit[ur] Tartharorum d[omi]nium initium habuit. — Hii eni[m] sub montibus Indie, in regione dicta Tarthara, constituti d[omin]um suum regem Indie, David nomine, filium Joh[ann]is p[res]b[ite]ri Occidentis ad dep[o]p[u]lat[i]o[n]em aliarum t[er]rarum processerunt. — Inter istum [Philippum] et Joh[ann]em, regem Anglie fuit magna discordia, p[ro]p[ter] q[ua]m [com]busta est Ecc[lesi]a Rothomagen[sis] (3) cu[m] civitate. Dei[n]de rex Francie Ph[ilippu]s me[m]orat[us] i[n]t[ra]vit Normanniam (4), eam sibi sub[j]iciens cont[ra] p[re]fatu[m] regem Anglie, Joh[ann]em, q[ua]m exinde tam ip[s]e q[ua]m successores sui usq[ue] nunc in dictione sua tenueru[n]t.

Unde quia superius in multis locis fit mentio de Normannis et Anglicis,

(1) V. pour les famines de 1172 et 1176 la *Chronique de S. Vincent de Metz* (p. 645, t. XIII des Bénéd.).

(2) La *Brève chronique de Nîmes*, d'où est extrait ce membre de phrase, place en l'année 1162 la destruction de Milan par Frédéric: ainsi c'est une continuelle interversion de dates de la part de notre *Anonyme*, qui, après avoir fait partir les rois Philippe et Richard pour la croisade, cite la victoire du Soudan qui provoque cette même croisade (V. p. 367 du t. XII des Bénédictins).

(3) La ville de Rouen fut incendiée en 1188. V. *Benoît de Peterborough* (p. 486 du t. XVII des Bénéd.). Elle fut presque toute consumée par l'incendie, le jour de Pâques. V. *Roger de Hoveden*, qui dit: « in ipso die Paschæ, quæ V idus aprilis evenit, combusta est ferè tota civitas Rotomagensis cum *ecclesiâ sedis archiepiscopalis* et aliis ecclesiis multis » (p. 604).

(4) En 1203, selon *Rigord;* en 1204, d'après *Mathieu Paris*, Philippe-Auguste pénètre en Normandie le 6 des nones de mai, s'empare de FALAISE, de DOMFRONT, de CAEN (*et vicum opulentissimum quem vulgus* CADUMIUM *vocat*), avec tout le territoire adjacent jusqu'au *Mont-St-Michel au péril de la mer*, qu'il soumit à sa domination. Puis les Normands, demandant grâce au roi, lui livrent les villes de COUTANCES, BAYEUX, LISIEUX, AVRANCHES, avec leurs châteaux-forts et faubourgs, car Philippe avait déjà pris SÉEZ et EVREUX. Il ne restait plus que ROUEN (*civitatem opulentissimam, viris nobilibus refertam, caput scilicet Normanniæ totius*), VERNEUIL et ARQUES (*oppida munitissima et situ loci fortissima, strenuis bellatoribus munita*). Les habitants de Rouen, ne recevant aucun secours du roi d'Angleterre, Jean Sans-Terre, se rendirent, avec les deux châteaux-forts susdits, à Philippe-Auguste. C'est ainsi que toute la Normandie, qui, durant 316 ans, depuis l'abandon que Charles le Simple en avait fait à Rollon, avait cessé d'appartenir aux rois de France, leur revint à tout jamais. Notre *Anonyme*, en bon patriote normand, semble faire une restriction en écrivant simplement USQUE NUNC, qui indique un esprit de retour. — V. *Rigord* (p. 57 et suiv.); *Guillaume Le Breton* (p. 80); le ch. VIII de la *Philippide* 156, etc., p. 213); les *Chroniques de St-Denis* (p. 392), et *Mathieu Paris* (p. 684 du t. XII des Bénéd.).

volo de hiis enarrare anteq[ua]m p[ro]ceda[m] ulterius ad hystoriam regum Francorum, premittens t[ame]n de Anglicis seu Britonibus qui alios precedunt t[em]p[o]ribus (1).

DE BRITONIBUS (2).

A Bruto (3), filio Silvii postumi nepotis Enee, Trojani Britones vel Britanni dicti sunt, a quibus cogno[m]i[n]atur BRITANNIA, Occeani insula, q[uæ]m[odo]

(1) Notre *Anonyme* interrompt son récit de l'histoire de France pour s'occuper de celles de Normandie et d'Angleterre.

(2) Consulter, sur l'origine des Bretons, l'admirable recueil anglais intitulé MONUMENTA HISTORICA BRITANNICA, *or Materials for the history of Britain, from the earliest period to the end of the reign of King Henri VII*, published by command of her Majesty • MDCCCXLVIII • — Le 1er volume comprend une introduction contenant : 1° une savante étude sur la chronologie des historiens du moyen-âge ; 2° la citation de tous les passages des auteurs grecs et latins qui ont parlé de la Bretagne ; 3° la description et le fac-simile de toutes les médailles bretonnes ; 4° le relevé des inscriptions lapidaires, 5° des fac-simile photo-zincographiques des manuscrits, et une belle carte de la Bretagne romaine ; — puis une série de chroniques dont suit l'énumération :

- I° GILDÆ SAPIENTIS *de Excidio Britanniæ* historiæ.
- II° Eulogium Britanniæ sive historia Britonum, auctore NENNIO.
- III° Venerabilis BEDÆ Chronicon, sive de sex hujus sæculi Ætatibus historia Ecclesiastica gentis Anglorum.
- IV° Chronologia brevissima ad Northanymbros spectans.
- V° The Anglo-Saxon chronicle.
- VI° ASSERIUS, de Rebus Gestis Ælfredi.
- VII° Chronicon ÆTHELWEARDI.
- VIII° FLORENTII WIGORNIENSIS chronicon.
- IX° Appendix. — Nomina Archiepiscoporum et episcoporum Angliæ. Genealogia Regum Anglorum.
- X° SIMEONIS DUNELMENSIS historia de Gestis Regum Anglorum.
- XI° HENRICI HUNTENDUNENSIS historia Anglorum.
- XII° L'Estorie des Engles, solum la translation Maistre GEFFREI GAIMAR.
- XIII° Annales Cambriæ.
- XIV° Brut y Tywysogion, or the chronicle of the princes of Wales.
- XV° De Bello Hastingensi Carmen.

Et, comme appendice, une précieuse liste des principaux ouvrages contenant les matériaux pour l'histoire de la Bretagne.

Consulter aussi les annales de Guill. de Malmesbury ; les *Origines Britannicæ* d'Edward Stillingfleet.— Lhwyd (Humphr.), *Chronicon Walliæ a rege Cadwalladero*; ad ann. 1294. — Lhwyd (Edward), *Archeologia Britannica.* — Powell (David), *Historia Cambriæ, nunc Walliæ dictæ,* — c'est la traduction de *Caradoc de Llancarvan.* — Camden's (Will), Britannia or Chronographical description of Great Bretain and Island. — Davies (Edward), Celtic researches on the origin, traditions and Language of the ancient Britons. — Grose (Fr.), Antiquities of England and Wales. — Whitaker (John), History of Manchester. — Enfin, Augustin Thierry, la 1re partie du 1er chapitre de l'*Hist. de la Conquête de l'Angleterre.*

(3) Notre *Anonyme* prend tout ce qu'il raconte des Bretons dans la *Chronographie* de *Sigebert de Gem-*

d[icitu]r ANGLIA. Brutus namque, c[um] p[at]rem su[um] casu occidisset, ut supra dictum est (1), ubi « *de Enea t[ro]jano Ro[m[ane gentis actore,* » fugiit exulatus de Ytalia in Greciam, ubi plures invenit Trojanos, quos liberavit, et eduxit cum multis diviciis in quandam regionem, juxta Hyspaniam, ubi erant plures Trojani, quos Antenor (2), post destrutionem Troje, illuc adduxerat, et hor[um] dux vocabatur Thorineus (3); qui associaverunt se Bruto et sociis suis, et venerunt in Armoricam regionem, que modo voca-

blours, qui, plus honnête que notre *Anonyme*, cite (p. 478 du *Rec. de Pistorius*) la source où il puise ses renseignements : « *Narrat antiqua Britannorum historia*, » qui n'est autre que l'*Historia* NENNII, *Britonum Historiographi*, *de primâ inhabitatione Britonum Britannicæ insulæ*.

Cap. II. Britannia insula a Britone filio Hisicionis, qui fuit filius Alani de genere Japhet, dicta est, vel, ut alii dicunt, a quodam Bruto consule Romano vocatur (p. 53).

Cap. III. .....Æneas post Trojanum bellum cum Ascanio filio suo venit ad Italiam... Ascanius autem Albam condidit et postea uxorem [Labinam] duxit; et perperit ei filium nomine Silvium... Et nuntiatum est Æneæ quod nurus sua gravida esset... Et magus dixit Ascanio Æneæ filio quod masculum haberet uxor ejus in utero et fatus ejus erit fortis, quia occidet patrem et matrem suam et erit exosus omnibus hominibus. Et sic evenit ut in nativitate illius mulier est mortua et nutritus est filius : Brito... post multum enim intervallum temporis, juxta vaticinationem magi, dum ipse [Brito] luderet cum aliis, inopino ictu sagittæ occidit patrem suum non de industria, sed casu; Propter hanc causam expulsus est ab Italia et Ariminis fuit; et venit ad insulas maris Tyrreni; et expulsus est à Græcis pro causâ occisionis Turni, quem Æneas occiderat; et pervenit ad Gallos et ibi condidit civitatem Turonorum; et vocavit eam à nomine cujusdam militis sui, qui vocatur Turnus et postea ad istam venit insulam, quæ a suo nomine accepit nomen, id est Britanniam, et implevit eam cum gente sua. Ab illo siquidem tempore habitata est Britannia usque in hodiernum diem (p. 55).

Chap. XII. Britones a Bruto dicti; Brutus fuit filius Hisicionis... (p. 58). — Le chroniqueur anglais *Henri de Huntingdon* répète, en l'abrégeant, cette légende, d'après *Nemius* (V. p. 694 des *Monumenta Historica Britannica*).

(1) *Ut supra dictum est.* Par ces mots, notre *Anonyme* renvoie à l'endroit du III° livre de sa Chronique, intitulé « *De Gentibus*, » à la fin de la 2° colonne du r° du feuillet 79°, où il avait écrit la légende du *Brutus* fils de *Sylvius Posthumus*, qu'il fait contemporain de Samuel, juge d'Israël « *Samuel judicante Israël* », tandis que les chroniqueurs : *Henri de Huntingdon*, *Hermann Contract* et *Marian Scot* citent *Héli* et non *Samuel* comme étant alors juge d'Israël (V. *Monumenta historica Britannica*, p. 694, et les p. 90 et 313 du *Recueil de Pistorius*).

(2) Anténor, parent de Priam et l'un des Gérontes de Troie, fut soupçonné d'avoir favorisé les Grecs; après la ruine de sa patrie, il s'embarque avec les siens, aborde en Italie, sur les côtes des Venètes, et fonde une ville qui porta d'abord son nom et ensuite celui de *Patavium (Padoue)*. Rigord, dans son *De Gestis Philippi Augusti*, dit qu'Anténor séjourna, avec 2,500 hommes, sur les bords de la mer Tyrrhénienne (p. 17 du t. XVIII des *Bénédictins*): Guillaume Le Breton en réduit le nombre à 2,200 (p. 63).

(3) Chorineus, descendant d'Anténor (V. *Rigord*, p. 17 du t. XVII), qui frappait si fort ses ennemis qu'il les fendait en deux « *tam validè percussit consulem unum in summo capite, ut eum dissecaret in duas partes, toto corpore diviso.* » V. *Sigebert de Gemblours* (p. 478 du *Rec. de Pistorius*). Du reste, son compagnon d'armes, le neveu de Brutus, *Turnus* ou *Turonus*, ne lui cédait rien en fait de merveilleux coups, puisque, avant de succomber, il avait, de sa seule épée, massacré à lui seul 600 guerriers. V. *Sigebert de Gemblours* (p. 478 du *Rec. de Pistorius*).



tur Britannia, et, victis ho[min]ibus terre illius, edificaverunt civitatem Turonum (1).

Tandem in terram longincam volens profiscisci, [Brutus] obtulit sacrificium et petiit r[espo]nsu[m] a Diana, hiis verbis (2) :

« Diva potens memorum, terror silvestribus apris;
« Dic mihi, quas terras nos habitare velis? »

(1) Tours. *Guillaume Le Breton* répète, d'après *Nennius* et les premiers chroniqueurs anglais, que *Brutus*, le fils de Sylvius, s'allia avec *Turnus* et *Chorineus*, qui gagnèrent la partie de la Gaule où la Loire se jette dans l'Océan, et que, voulant se soumettre la Gaule, ils engagèrent, sur les rives de la Loire, un combat où, après de prodigieux exploits, fut tué Turnus, en l'honneur duquel on érigea une très-belle pyramide, non loin d'une ville que l'on appela de son nom. — « Brutus, adjuncto sibi Turno et Corineo, « navigio venit in partes Galliæ, ubi Ligeris flumen in Oceanum influit; et volentes sibi Galliam subju- « gare, pugnaverunt cum Gallis super ripam ligeris, ibique interfectus est Turnus [vel Turonus] et « honorificè in *pyramide nobilissimâ* tumulatus quæ usque in hodiernam diem ibidem ostenditur non « procul à Turonis. Ab eodem *Turno* primam fundationem et nomen accepit *civitas Turonica* » (p. 63, t. XVII des Bénédictins). — V. Nennius (p. 55 et les notes des *Monumenta Britannica*). — V. *Henri de Hungtingdon* (p. 694 des *Monumenta Britannica*), qui écrit : « Expulsus ab Italiâ, pervenit in Galliam, ibique conditâ civitate *Turonorum*, quæ vocatur *Turonis*, invasit tractum Armoricanum. De tractu autem Armoricano huc adveniens, australes sibi partes insulæ ingentis vendicavit et ex nomine suo *Brittanniam* vocavit. »

V. tout au long cette légende dans George-William Spencer, Esq., qui s'étend et se complait volontiers dans les moindres détails de ces obscures origines de l'Angleterre. Il ne doute de rien; il rapporte les discours très-apocryphes des héros qu'il met en scène, à la manière de Tite-Live, dans sa vaste compilation intitulée : « A new, *authentic* and complete history of ENGLAND, from the first Settlement of « Brutus in this island (upwards of a thousand years before the time of Julius Cæsar), to the year 1795. « Containing genuine, clear, *authentic*, accurate and circumstantial accounts of all the memorable « transactions, interessing EVENTS and remarkable OCCURRENCES, recorded in the ANNALS of GREAT- « BRITAIN, with a comprehensive account of its ORIGIN and progressive STATE, the various REVOLUTIONS « it has undergone, and the CONQUESTS and ACQUISITIONS it has obtained. Also a complete view of the « Constitution and political etablishment of BRITAIN..., etc., etc., etc.

« By GEORGE WILLIAM SPENCER, Esq., assisted by Mr HUGH FITZWILLIAM, ALEX. DOUGLAS L. L. D. « and other gentlemen who have for many years made the history of this country their particular « study. »

(2) Nous n'avons pu découvrir où notre *Anonyme* a pris cette invocation de Brutus à Diane, d'une facture toute ovidienne, que Spencer a reproduite en entier sans en indiquer l'auteur. Nous la copions dans le texte de l'historien anglais, pour aider les chercheurs plus heureux que nous à en découvrir l'origine.

Diva potens nemorum, terror sylvestribus apris;
Cui licet amfractus ire per æthereos,
Infernasque domos; terrestria jura resolve
Et dic quas terras nos habitare velis?
Dic certam sedem quâ te venerabor in ævum,
Quâ tibi virgineis templa dicabo choris?

Spencer assure qu'après avoir répété neuf fois cette invocation, fait quatre fois le tour de l'autel, versé le vin sur le feu, Brutus se coucha sur la peau de cerf qu'il avait étendue devant l'autel et à la

Huic autem Dea respondit :

« Brute, sub occasu solis, t[ra]ns gallica regna ;
« Insula in Occeano est undique clausa mari ;
« Hanc pete, namque tibi sedes erit ista perhennis,
« Hec fiet natis altera Troja tuis. »

Hanc ergo insulam Brutus adiit, cui nomen erat Albio (1), que non habi-

fin il s'endormit. Vers la troisième heure de la nuit, à l'heure ordinaire du profond sommeil, la déesse lui apparut et lui prédit ses succès futurs en ces termes :

Brute sub occasum solis trans Gallica regna,
Insula in Oceano est undique clausa mari;
Insula in Oceano est habitata gigantibus olim,
Nunc deserta quidem; gentibus apta tuis.
Hanc pete, namque tibi sedes erit illa perennis;
Sic fiet natis altera Troja tuis.
Sic de prole tuâ reges nascentur; et ipsis
Totius terræ subditus orbis erit.

Brutus hésite, craignant d'avoir été le jouet des fantaisies de son imagination. Il rassemble pourtant ses compagnons, leur révèle ce qu'il a vu; ceux-ci, enthousiasmés, le pressent de retourner à leurs vaisseaux et d'attendre un vent propice qui les poussera vers l'Ouest, à la conquête de l'île promise. Et, après une navigation merveilleusement accidentée, ils arrivent aux Colonnes-d'Hercule, où des monstres marins, appelés syrènes, entourent leurs vaisseaux. Echappés à ce nouveau péril, ils atteignent la mer Tyrrhénienne, sur les bords de laquelle ils reconnaissent quatre nations formées des débris des Troyens exilés, qui avaient suivi Anténor dans sa fuite. Brutus s'allie à Chorineus leur chef, avec qui il se rend en Aquitaine, à l'embouchure de la Loire. Il triomphe de *Goffarius Pictus*, roi des Aquitains, met en déroute les Poitevins et engage encore cette terrible bataille dans laquelle son neveu Torinus succombe après avoir tué six cents guerriers. Brutus consola l'ombre de son neveu en donnant son nom à la ville de Tours, théâtre de sa victoire et de sa mort; cependant, affligé de la perte d'un grand nombre des siens, Brutus remet à la voile et gagne la ville de *Totness*, dans le *Devonshire*.

(1) Albion. En voir la description poétique au 1er liv. de Henri Huntingdon (p. 691 des *Monumenta Britannica*). Émerveillés de la quantité des rivières et de l'abondance des poissons, ainsi que de la beauté de la situation de l'île d'Albion, qui n'était habitée que par quelques géants, Brutus et ses compagnons chassent les géants dans les montagnes et bâtissent des maisons ou des huttes dans cette île, qu'il appelle Bretagne, de son nom. Chorineus, à son exemple, appelle la partie de l'île qui lui était échue Corinea, Cornuaille, que les latins nommèrent Cornubia, soit à cause de sa configuration en forme de corne, soit par une corruption de son nom primitif. — Vel a cornu Britanniæ, vel per corruptionem prædicti nominis. — V. *Sigebert de Gemblours* (p. 479 du Recueil de *Pistorius*); *Guillaume Le Breton* (p. 64 du t. XVII des *Bénédictins*); Carew, *Survey of Cornwall*, with notes by Th. Tonkin; Polwhele's *History of Cornwall*. — Ce Chorineus, dont nous avons déjà cité la force prodigieuse, voulut avoir un combat singulier avec le chef des géants, Goëmagot, qui mesurait douze coudées; outré de rage de ce que son redoutable adversaire lui avait brisé deux côtes à droite et une à gauche, Chorineus le prit sur ses épaules et gravissant à la hâte le sommet d'un roc élevé, il précipita dans la mer le monstre, qui, brisé sur les flancs des rocs escarpés, teignit les vagues de son sang. — « *He hurled down the savage monster in the sea, where* « *falling on the sides of craggy rocks, he was so terribly lacerated, that he dyed the waves with his* « *blood!* » — De là vint à cet endroit le nom de *Lam-Goëmagot*, c'est-à-dire Saut-de-Goëmagot (V. *Spencer*, p. XI).



tabatur n[is]i a gygantibus stature mirabilis et vigoris inenarrabilis sed stolidissime mentis; hiis autem a Bruto et sociis suis, nocte et die, insidiis, balistis et sagittis occisis et pulsis, Brutus hanc insulam divisit suis in funiculo distribut[i]onis : Chorineus autem unam partem habuit q[ua]m vocavit Cornubiam, hec est gallice CORNOAILLE; Brutus aliam q[ua]m vocavit BRITANNIAM; Kamber, socius (1) ejus, unam partem habuit, q[ua]m vocavit KAMBRIAM, et hec vocatur GALES. Albanac[ius]a quo *Albania* terra, que modo SCOTIA dicitur; aliam partem tenuit Brutus autem temporibus Silvii Enee, i[n] t[er]ra sua c[iv]itate[m] edificavit, quam vocavit Trinovantum (2) in memoriale sempiternum, i[d est] : Trojam novam, i[n] qua post ip[su]m regnavit Luc[r]inus, a quo terra, e[tiam] vocatur LOCRES. Hunc occidit uxor ejus, in bello, sagitta; que, post ip[su]m, regnavit anno ·xv·

Deinde temporibus Silvii Latini regnavit Ebranctus, qui fecit Eboracum (3) et castellum puellarum; genuit quidem ·xx· filios et totidem filias, ex quorum nu[mer]o Brutus, cognomine viride scutum, fuit miles invictissimus, qui construxit Carleuil (4), tempore Salomonis, quo regnavit latinis Silvius Albanus. — Hudbudrib[as] (5) fortissimus regnavit annis ·xxxix· Hic construxit Cantuariam. — Bladud regnavit annis ·xx· Hic fecit urbem BADE (6)

(1) Kamber n'était pas le compagnon, mais bien le troisième fils de Brutus. Il donna son nom à la Cambrie (*Cambria*), qui fut ensuite appelée Wales (pays de *Galles*), comme *Albanactus* ou *Albanacius*, e second des fils de Brutus, donna le sien à l'*Albanie*, qui s'appela l'Ecosse (*Scotia*). — Warrington, *History of Wales ;* Malcolm-Laing, *Hist. of Brotland ;* Maitland's, *Antiquities of Scotland.*

(2) Trinovantum, ou *Nouvelle-Troie* (Londres), ville bâtie sur le bord de la Tamise, par Brutus, qui y fut enterré, vingt ans après son arrivée en Bretagne. Elle échut à l'aîné de ses fils, Locrinus, qui l'appela de son nom *Locres, Loegria.* — V. *Rigord*, *Gesta Philippi Augusti* (p. XVII des *Bénédictins*), et *Sigebert de Gemblours* (p. 479 du Recueil de Pistorius); Maitland's, *Hist. of London.*

(3) Eboracum, *Kair-Ebrauc*, *Kaerebrauc*, *Eburacum*, *Eoverwic*, *Evoraca* civitas in Aquilonari ripâ Ilumbrensis fluminis sita (*Yorck*) (V. le *Lexicon Geographicum*, de Philippe Ferrari). Cette ville fut appelée *Kair-Ebranc* (V. *Henri de Huntingdon*, p. 692 des *Monumenta Britannica*), du nom de son fondateur *Ebraucus*, qui eut vingt femmes, dont il eut *vingt* fils et *trente* filles, au dire de Spencer, qui ne cite jamais ses autorités. Notre *Anonyme* ne lui donne que vingt filles, nombre égal à celui de ses fils, dont l'un, Brutus, fut nommé *Viride scutum*, *Greenshield* (le *Bouclier vert*). — Outre la ville appelée de son nom, Ebraucus fonda en Albanie la cité d'*Alclud* et la ville du *Mont-Agned*, qui porte le nom de Château-des-Vierges, *Castellum-Puellarum*, ou la Montagne-du-Chagrin (the *Mountain of sorrow*). — V. *Spencer* (p. XII).

(4) La ville de *Kaer-Leil* (*Kair-Lion*) ne fut pas fondée, comme le dit notre *Anonyme*, par *Brutus*, mais par son fils *Leil*, au temps où Salomon commençait à bâtir le temple de Jérusalem. — V. *Spencer.*

(5) *Hudibrass*, fils de *Leil*, qui lui succéda, bâtit Kaerlem (*Canterbery*, *Cantuarium*), Kaerguen (*Winchester*) et la ville du *Mont-Palador*, appelée *Shaftesbury*. — V. Harry (J.), *Hist. of Kent ;* — Hasted, *Hist. of Kent.* — Geoffroy de Monmouth, l. II, § 9; — et Paulin Paris, *Romans de la table ronde* (t. I, p. 51).

(6) Le fils d'Hudibrass, *Bladud*, bâtit Kaerbadus (Bath) et les bains chauds dédiés à Minerve, dans

et balnea, ubi posuit ignem p[er]petuum, in domo Minerve; erat eni[m] om[n]i genere scientiar[um] eruditissimus, sed arte nigromantica perfectissimus, qua, dum semel per aera discurreret, cecidit, et, fractis cervicibus, expiravit.

In diebus Aventini et Proce avi Romuli, Lier (1) regnavit annis ·XL· construxit Leecestriam super fluvium Sore. Hic, masculina prole carens, tres filias habuit, cum quibus rationem posuit dicens primogenite : « Carissima filia, quanta est apud te dilectio mea ? » cui filia : « Sub luna q[ue] « det[erm]i[n]at ab et[er]nis mutabilia, nichil i[n]veniri poterit q[uod] e[ss]e « tanti possit mihi. » Secunde nate dixit : « Quanti est amor mei ? » Que respondit : « Preciosior es cunctis opibus et omnia que desiderantur huic « non valent comparari. » Deinde interrogavit minorem : « Et [tu] me « quantum diligis ? » Que respondit : « Quantum habes, tantum vales et « tantum diligo. » — Rex ergo faciem suam av[er]tit ab ista, jurans q[uod] eam faceret extorrem regni sui; unde p[ri]moge[n]ita[m] dedit uxorem duci

le temple de laquelle il faisait entretenir un feu perpétuel. Fort habile dans tous les arts, ce nouvel Icare fabriqua des ailes avec lesquelles il essayait d'atteindre le ciel, mais il se brisa le cou en tombant sur le temple d'Apollon, dans la ville de Trinovantum (Londres).

« Bladud mainte merveille olvra
« . . . .
« Eles fist et aparilla
« Voler vált et voler quida;

« Mais il en vint à male fin
« Car desor le temple Apolin
« Prist un tel quas qu'il se tua
« Enssi folement trespassa. »

M[tre] Wace (*li Romans de Brut*, v. 1681). — V. Cambrian register (t. II, p. 38). — V. Warner (Rich.), *History of Bath.*

(1) *Leir*, le roi Léar, qui succéda à son père *Bladud*, régna soixante ans; il bâtit Kaerleir (*Leicester*), n'eut que trois filles : Gornorilla, Ragau et Cordélia, entre lesquelles il voulut diviser son royaume; mais désirant les récompenser suivant le degré d'affection qu'elles lui portaient, il leur demanda comment elles l'aimaient; les réponses insidieuses des deux aînées le charmèrent autant que l'irrita la franche réponse de Cordélia, qui lui dit simplement : « Tant as, tant vax et j'o tant t'aim » (Wace, v. 1790) « Plus vous avez, plus vous valez, et je vous aime selon votre valeur. » Il partagea son royaume entre Gornorilla et Ragau, qu'il donna en mariage aux ducs de Cornouailles et d'Albanie, déshéritant Cordélia, qui épousa Aganopus, roi des Francs; celui-ci, à la prière de sa femme, l'aida à reconquérir son royaume, d'où l'avaient chassé ses deux filles aînées. Cordélia succéda à son père; mais détrônée par ses neveux, Margan, fils de Gonorilla, et Cunedagius, fils de Ragau, elle s'étrangla dans sa prison. — Voir tout cet épisode dans Geoffroy de Monmouth (liv. II, ch. II, 15), et dans M[tre] Wace, du v. 1697 au v. 2114. — Shakespeare semble s'être inspiré d'une ballade recueillie par l'évêque Percy (t. II, p. 37, *Reliques of the ancient English poetry*), ou d'une chronique publiée en 1594 sous le titre de : « *The most famous chronicle historic of Leir, king of England and his three daughters.* » M. Le Roux de Lincy cite une chronique, imprimée en 1587, sous le titre de : *The mireor of magistrats ;* — le recueil de Cambden qui, en 1605, parle d'une *Chronique anonyme*, attribuant l'histoire de Léar au roi saxon Ina. — V. aussi les commentaires de la tragédie de Shakespeare, édition de Basle, 1702.

magno sui ex[er]citus cum regni sui p[ar]te australi; s[e]c[un]dam dedit alteri duci cum parte regni sui boreali. Deus aut[em], qui erudictis int[er]est cogitationibus, suscitavit a[n]i[mu]m Aganopi, regis Gallorum, q[ui] minorem, nomine Cordeillam a patre petiit sibi dari in uxorem; quam pater libenter contulit; et tandem due priores maritos suos promoverunt ut patrem expellerent de regno, dicentes qu[od] nimis diutius viveret, quod et ipsi fecerunt. Pater [er]go fugiit ad Cordeillam, deprecans ut saltim sibi victum et vestitum non abneget; at illa, lacrimis commota patris, cum viro suo Britanniam petiit, qua sibi a p[at]re concessa, rex Gallorum, duces predictos debellans, peremit, et regno patrem restituit; et inde tractum est moderate dicta semper sunt appreciаnda.

Cordeilla vero post patrem regnavit annis ·v· ; hanc duo nepotes ejus: Marganus et Cunedagius, quasi i[n]jurias patrum vindicaturi, fraudulenter ceperunt et in carcerem miserunt, quo se ip[s]am interfecit. Deinde Cunedagius (1) occidit Marganum et regnavit annis ·xxxiii· (2) cujus temporibus Roma condita est.

DE BELINO ET BRENNO FRATRIBUS.

Succedente tempore, regnum totius Britannie degen[er]avit in ·v· reges et int[er]im surrexit Dunwallo Molmutius (3) c[ir]c[a] ill[u]d tempus quo regnare cepit Artaxerces qui e[s]t Assuerus, i[d est] c[ir]c[a] annum ab urbe

(1) Galfredi Moumetensis (*Historia Britonum*, liv. II, p. 15). La division éclata entre les deux cousins, et Cunédages, ayant défait et tué Margan, régna seul trente-trois ans, vers l'époque des prophètes Isaïe et Osée, lors de la fondation de Rome par Romulus et Remus. — M^tre Wace, v. 2120-2148. — V. *Spencer* (p. xii à xv); — Burton's (W.), *Descript. of Leicesterhire with antiquities*; — Nichol's, *History ad antiquities of Leicestershire.*

(2) « Puis ot Cunedages tos seus
Ce qu'il avoient entr'ax deus.
Trente trois ans a puis vesqu
Et tot son raine en pais tenu.
Wace (v. 2149-2152).

(3) Spencer ayant puisé à la même source que notre *Anonyme*, c'est-à-dire à Geoffroy de Monmouth, c'est à cet historien que nous renvoyons pour les détails légendaires, qu'indique seulement notre *Anonyme*. — V. dans *Spencer* (p. xv), les curieux exploits du vaillans *Dunwallo Molmutius* ou *Donvalo Molinus*, Dynwal Moelmud, considéré comme le fils de Prydein, qui donna son nom à la Grande-Bretagne; Spencer le dit fils de Cloten, roi de Cornouaille. Il bat Ymner, roi des Lœgriens, puis Rudaneus, roi de Cambrie, et Staterius, roi d'Albanie. — Il donne aux Bretons les lois qui portent son nom, *Molmutinæ leges*, que Gildas a traduites de breton en latin, et que le roi Alfred a traduites en anglais; v. Geoffroy de Monmouth (l. II, xvii, et III, v). — Dunwalo déclare que les temples des dieux et les cités seraient des asiles aux criminels qui s'y réfugieraient. — V. Owen (*Cambrian biography*, p. 94).— Wace : li Romans de Brut, v. 2257-2350.

Roma condita · ccc · xlix · — quo temp[or]e sanguis in Anglia pluit tribus diebus. — Hic solus · v · reges delevit et regnavit annis · xl · pacem per optimam, legesq[ue] p[er]utiles creavit, que Mallonnie vel Molmutine vocantur. Hujus duo filii : Belinus (1) et Brennus, post mortem patris, compreliati sunt. Brennus junior Norvagiam, victus, petiit, ducensque filiam regis Norvagie, ex[er]citum in Britanniam duxit. Rex autem Dacorum (2) cu[m] eamde[m] puella[m] ducere preparasset, videns se frustratum obviatus est Brenno in mari, et dum confligeret maxime intendens navi, in qua puella residebat. Illico puellam extraxit, et arepta preda, navi velocissime fugiens in fuga victor extitit. Brennus fugientes p[er]seque[n]s et multos perimens pro victo se habebat, mirabili namque tempestate rex Dacorum appulsus est in Britan[niam], captusq[ue] a rege Belino, factus e[st] ejus homo et tributaria[m] Daciam recepit ab illo.

Brennus (3) vero, eadem tempestate appulsus, amissa conjuge et sociorum multitudine cu[m] paucis in Belinum vincendus concurrit, fugiensq[ue] in Gallias ad Sennonensium Rege[m] int[er]ve[n]tu sue probitatis, filiam ejus duxit, rediensque cum grandi ex[er]citu in Britan[nia]m, cum fr[atr]e, maternis lac[rymi]s p[er]motus, concordat[us] est; oblatu[m]q[ue] sibi regni dimid[ium] spernens, auro su[m]pto, Romam, unde progenies cor[um] descenderat, petiit ; quam p[ri]mus ho[m]i[nu]m cepit, s[ed] et Greciam occupavit, q[uam] demu[m] relinquens, in Asia que voluit sibi regna retinuit. — Eo tempore quo regnabat in Persida Rex Artaxerces, qui et Ocus. Hic aut[em] regnare cepit in Persida c[ir]ca annum ab urbe Roma condita · ccc · lxxxix · et post reges exactos c[irc]a an[num] · c · xlviii · et de hiis dic[itur] ut supra, ubi de consulibus et magistra[tibus] Rome et ti[tulo] seq[uen]ti, ubi de Brenno (4).

Belinus vero, frater ejus, om[n]ibus terris c[i]rcum adjace[n]tibus Britannie subjectis, feliciter regnavit, cujus filius Gurgintartruc (5) Daciam

(1) *Belinus* et *Brennus*, fils de *Dunwallo*. — V. l'hist. de *Nennius* (p. 59 des *Monumenta britannica*); — Geoffroy de Monmouth, liv. I, ch. xvii ; — Wace, v. 2361-3290. — V. dans *Spencer*, leurs luttes, leurs conquêtes, leur reconciliation grâce aux larmes de leur mère, que Geoffroy de Monmouth (l. III, ch. vii) appelle *Conwenna*, que Wace appelle *Thomilaine* (v. 2750-2880) et leur alliance contre Rome.

(2) Le roi des Daciens ou Danois est appelé *Gurlac* par Wace (v. 2490, 2622) et *Guichthlac* par *Spencer*. — V. sur *Gurlac*, en latin *Guiltdacus*, la p. 376 du t. VII de Shum, *Critiske Danmarks historie*.

(3) Brennus devient le gendre et le successeur du roi des Sennonais.

(4) Notre *Anonyme* renvoie à son chapitre iii, où il traite des consuls, après l'expulsion des rois (feuillet 83, 2e col. du manuscrit).

(5) *Gurgiunt-Brabtruc*, fils de Belinus, fait la conquête de la Dacie, qui refusait de payer le tri ut

quia nolebat ei reddere tributa, bello magno acq[ui]sivit, ac misit Panthaleon in Yrlandia, ut eam cum sociis suis habitaret. Hyberniam quoq[ue] Hyspanis petentibus dedit; qui ibi degunt usq[ue] hodie, et tunc p[ri]mum inhabitata est Hybernia.

Exinde regnavit Morwidus (1), p[ro]bitate laudabilis et crudelitate detestabilis; qui, post multa scelera p[er]acta, a fera horribili ab inferis, ut aiunt, missa, dum nimis audacter in eam proruit, absorbet[ur]. Postmodu[m] Elidurus (2) pius, cum frater ejus P[er]idurus p[ri]mogenit[us] absens e[ss]et, sceptra regni coact[us] suscepit; post annu[m] vero c[um] fratrer egenus remearet, cum lacrimis eum suscepit, et se sponte regno deponens, sceptro et diademate fratrem insignivit. Peridurus autem q[uia] natura crudelis erat, adeo vexavit proceres ut, eo abjecto, Elidurum iterum reciperent, qui fratri regnum mallens q[uam] sibi, se ab eo capi et in carcerem poni permisit. Et tunc P[er]idurus regnans vindictam crudeliter

promis à son aïeul *Dunwallo.* C'est lui qui, aux dires des anciens chroniqueurs, donna aux exilés d'Espagne et à leur chef, *Partholoïm* (Wace, édition de *Le Roux de Lincy*, t. I, p. 157 à 161), l'Irlande (*Hibernia, Iernis, Jnvernia*, Erin). — V. Spencer (p. 2); — Wood, « *Inquiry into the first inhabitants of Ireland ;* » — Campian, *History of Ireland ;* — Le Land (Th.), *History of Ireland ;* — Gordon's *History of Ireland from the earliert times;* — O'Connor (Car.), *Rerum hibernicarum scriptores veteres.*—V. aussi une dissertation savante de M. Médéric Le Huérou sur les *Origines irlandaises,* où l'auteur, puisant aux sources grecques et latines, réfute les assertions des chroniqueurs et des historiens, qui s'obstinent à faire venir des côtes d'Espagne les premiers habitants de l'Irlande, qui fut d'abord peuplée de tribus bretonnes (V. p. 53-55 du *Dict. historique de la province de la Bretagne*, par Ogée. *Rennes*, 1840).

(1) Notre *Anonyme* passe sous silence le règne paisible de *Guithelin* et la sage administration de sa femme *Martia*, dont les Bretons conservèrent ses lois, appelées de son nom, *Martian laws*, que le roi Alfred traduisit en Anglo-Saxon; puis les règnes de leur fils *Sisillius* et de son fils *Kimarus* ou *Rommarus*, auquel succéda son frère *Danius* ou *Damus*, qui eut pour successeur *Morvidus* ou *Morpidus*, bâtard qu'il avait eu de *Tangustela ;* Wace dit, v. 3417 : « Cil ot un fil en sogneutage » (concubinage). D'une force extraordinaire et d'une cruauté qu'aucune prière ne calmait, il tua de sa main et fit brûler tous ses ennemis. La légende rapporte qu'il voulut avoir seul raison d'un monstre qui ravageait les côtes de l'Irlande, et qu'ayant en vain épuisé contre lui tous ses javelots, il fut dévoré, comme un petit poisson, « *like a small fish* » par le monstre, que notre *Anonyme* fait sortir de l'Enfer, « *ab infernis, ut aiunt, missa horribilis fera* » (Wace, v. 3474 et suiv.).

(2) Notre *Anonyme* passe encore sous silence les règnes de *Gorbonian*, le fils aîné de *Morvidus*, et celui d'*Arthgallo* (*Argal* ou *Agar*), qui, chassé du trône, y fut replacé par son frère *Elidur*, que les nobles y avaient fait monter à sa place. Notre *Anonyme* a confondu *Peridur* avec *Arthgallo*, à la mort duquel *Elidur* remonta sur le trône, d'où il fut renversé par ses deux jeunes frères, *Vigenius Jugènes* et *Peridur*, qui l'enfermèrent dans la tour de *Trinovantum* (*Londres*). Ce n'est qu'à la mort soudaine de ses deux frères usurpateurs qu'*Elidur* remonta pour la troisième fois sur le trône, qu'il illustra par sa piété. — V. *Spencer* (p. 2 et 3), qui, ainsi que Wace (v. 3521 à 3676), rapporte toutes ces traditions d'après *Geoffroy de Monmouth.*

in preceres exercuit, donec mors eum assumpsit; quo mortuo, Elidurus, o[mni]um co[mmun]i gaudio, usque ad vite finem, effloruit.

DE LONDONIA CIVITATE.

Circa tempus quo regnabat apud Hebreos Alexander, qui et Janneus, Liud (1), filius Heli, considerans Trinovantum tam bellorum copia, q[ua]m vetustate decidisse, eam reedificavit; qua reedificata, coadunato consilio, petiit a suis ut, ad sui memoriam, CARLUNDEM vocaretur et obtinuit, unde nunc LONDONIA corrupte vocatur. Hujus fuerunt tres filii : Cassibellanus (2), Belinus, Androgeus, qui, dum dimicare[n]t contra Julianum Cesarem, bis victi sunt Romani; et inde pro tanto t[ri]pudio solemnitas splendidissima celebrata est apud Lundoniam, u[bi] int[er]ludendum occidit in luctamine filius (3) Androgei filium Cassibellani; unde rex ultra modum iratus est

(1) *Liud*, *Lud*, fils d'Éli, rebâtit la ville de *Trinovantum* et l'appela de son nom, *Kaerlud*, qui, par corruption, se nomma *Kaer London*, Londres. Geoffroy de Monmouth (III, xx). — Wace explique comment *Kaërlu* devint Londres (v. 3830-3860) :

De si al tans Lud et avant
Ot à nom Londre Trinovant;
Mais por Lud qui mult l'onora,
Et qui lonc tans i sojorna
Fu apelée Kaërlu.
Puis sont estrange home venu
Qui le langage ne savoient,
Et por Lud Ludoin disoient;
Puis vindrent Englois et Saiscon
Qui recolrompirent le nom;
Londoin Londaine nomèrent
Et Londaine lon tans usèrent;
Normant vinrent puis et François
Qui ne sorent parler englois,
Ne Londaine nomer ne sorent,
Ains dirent, si com dire porent,
Et Londaine ont Londre nomée
Si out lor parole gardée (v. 3850).

(2) Notre *Anonyme* se trompe en faisant de Cassibelan le fils de Lud qui était son frère. Wace dit en effet (v. 3809) :

Cil Ely trois fins engenra :
Le primerain Lud apela
Puis fu nés Cassibelannus,
Et après celui Nennius.

Les deux fils de Lud sont Androgée et Tenuencius qui régnèrent avec leur oncle Cassibelan, dont parle César (liv. V, ch. I de ses *Commentaires*, *De Bello gallico*,) : « Summa imperii bellique administrandi, communi consilio, permissa est Cassivellauno. » — Et ailleurs, ch. XVIII, « Cæsar in fines Cassivellauni exercitum duxit. » — V. Nennius (p. 59), Bède (p. 110), Henri de Huntingdon (p. 696 des *Monumenta britannica*), Wace (v. 3676 à 3902, enfin Spencer, qui résume toujours Geoffroy de Monmouth (l. III, 20).

(3) Notre *Anonyme* continue toujours ses confusions de noms. Durant les jeux célébrés pour la victoire, c'est Evelin, neveu et non fils d'Androgée, qui tue Hiresgas, neveu et non fils de Cassibelan, oncle et non frère d'Androgée, qui appelle les Romains à son secours. Cassibelan vaincu dut promettre un tribut annuel de 3,000 livres. Wace, du v. 4450-4930. — V. Nennius (p. 59), Bède (p. 83, 85, 110), la Chronique anglo-saxonne (p. 284-292), Henri de Huntingdon (p. 696-705 des *Monumenta Britannica*), et (p. 503 des *Rerum anglicarum scriptores post Bedam præcipui*) Francfort, MDCI.

Androgeo, fratri suo, nisi redderet ei filium ad occidendum; hoc discordie seminario et odii fomite misit Androgeus l[itte]ras invitatorias redeundi Julio Cesari; cui rev[er]so Lundoniam tradidit et tandem Cassibellanus Julio subj[j]icitur; et ei tria millia libras argenti, lege tributaria, singulis annis, solvere promisit. Quod dum *Guiderus* solvere recusaret, missus est Claudius (1), eum bello vicit, et Armigar[um] (2) fratrem ejus regem statuit, data ei filia, s[ed] hujus auxilio Claudius Orcadas cepit: hic in honore Claudii *Clocestriam* (3) fecit; id[em] post ea Romanis rebellavit; s[ed] Vespas[ianus] eum prius bello, tandem amore subjugavit (4). Hinc Armigaro successit Marius qui *Cestriam* construxit, post quem Coillus.

(1) Winder (*Guiderus*), fils de Guibelin, ayant refusé de payer le tribut promis par son grand-père Cassibelan aux Romains, l'empereur Claude vint attaquer les Bretons qui restèrent vainqueurs, d'après Wace (v. 4951 à 5070). Cette expédition de Claude est bien diversement racontée par les historiens. Tacite n'en parle pas. Suétone (*Claude*, ch. xvii) dit qu'il soumit une partie de l'île de Bretagne sans combat et en peu de jours : « *Sine ullo prœlio aut sanguine intra paucissimos dies.* » Eutrope prétend que Claude (*Breviarium*, VII, c. viii) fit un grand triomphe après avoir défait les Bretons; Nennius (cap. xvii) dit qu'il fit un grand carnage « *Stragem et bellum fecit magnum* », et que, vainqueur, il soumit les Orcades qu'il rendit tributaires. — V. Bède (p. 85, III), la Chronique anglo-saxonne (p. 284), Henri de Huntingdon (p. 697 des *Monumenta britannica*) et (p. 302 des *Rerum anglicarum scriptores*), Hermann Contract (p. 98 du recueil de Pistorius). Ces chroniqueurs copient Suétone et les historiens romains; — de là des divergences fréquentes entre Wace, composant d'après les souvenirs des vaincus, tandis que les auteurs des chroniques et compilateurs s'inspiraient le plus souvent du témoignage des vainqueurs.

(2) Notre *Anonyme* écrit *Guidenus* pour Guiderus (Winder), puis *Armigarum* pour Arivargum, dont il fait à tort le frère du roi Winder. Claude donne en mariage sa fille à Arivargus qui l'aide à conquérir les Orcades, dont le malheureux copiste estropie encore le nom en les appelant *Occidas*. — Wace, 5040-5198.

(3) La ville de Glocester, au dire de Sénèque, fut construite en l'honneur de Claude : « Barbaros in Britannia eum (Claudium) pro deo colere et in honorem ipsius civitatem ædificare. » — V. Guillaume de Malmesbury (liv. III, p. 283, des *Rerum anglicarum scriptores*). — Wace dit qu'à l'occasion du mariage d'Arivargus, chef breton, avec Génuis, fille de Claude (v. 5189-5197) :

Entre Gales et Engleterre
Sor Savine, en une valée
Qui mult ert rice et asasée
Por cel plait mectre à remenbrance
Firent al leu tele honorance
Que une cité i fondèrent
Et Gloëcestre l'apelèrent :
La vile por ce cest non a
Que Claudius l'édifia.

Wace ajoute que d'autres disent avec vraisemblance que (v. 5198-5209) :

De Claudius fu engenrés
Un fil iloc, Glois fu només;
Glois fu de Gloëcestre sire,
Por ce que Glois fu iloc nés
Fu Glocestre de lui dite.
Ceste aquoison truis jo escrite.
Gloëcestre c'est cité Gloi
Onques plus bel dire nel soi.

(4) V. Suétone (*Vie de Vespasien*, ch. iv), Wace (V. 5230-5269), Hermann Contract, p. 99).

[Deinde (1) Lucius rex Britannicus, q[ui] d[um] nepotes Joseph de Arimathia in Angliam ve[n]issent et nomen do[min]i predicare[n]t, primus in Chr[istu]m credidit]; et Eleucterio pontifici Romano mandavit ut mitteret qui eum baptizaret. At ille duos viros religiosos illuc destinavit, qui d[i]c[tu]m Lucium baptizarunt, et in fide Ch[rist]i plenius instruxerunt (2).

Tunc erant in Britannia · XXVIII · pontifices Ydolorum, quos Flamines vocabant (3); inter quos tres archiflamines erant, s[ed] predicti sancti, de mandato ap[osto]lico, u[bi] erant flami[n]es, instituerunt ep[iscop]os, et ubi archiflami[n]es, archiep[iscop]os (4).

(1) Les trois lignes entre crochets ont été ajoutées en interligne et en marge par le copiste qui les avait sans doute oubliées par inadvertance. — Tout ce passage est emprunté à l'*Histoire ecclésiastique* de Bède.

(2) Lucius, surnommé *Lever-Maur (la Grande-Lumière)*, aurait reçu, en 164, avec les petits rois de la Bretagne, le baptême de la main du pape *Evariste* (v. NENNIUS, p. 60 des *Monumenta britannica*); BÈDE (p. 112 du même recueil) parle d'une lettre adressée au pape Eleuthère par Lucius qui le suppliait de lui envoyer des prêtres pour le baptiser; ce qu'aurait fait Eleuthère.

« Anno ab incarnatione Domini centesimo quinquagesimo sexto, Marcus Antoninus Verus, decimus « quartus ab Augusto, regnum cum Aurelio Commodo fratre suscepit: quorum temporibus cum « ELEUTHERUS, Vir Sanctus, pontificatui Romanæ Ecclesiæ præesset, misit ad eum LUCIUS, Brittaniarum « rex, epistolam obsecrans ut per ejus mandatum Christianus efficeretur; et mox effectum piæ postula« tionis consecutus est, susceptamque fidem Brittani usque in tempora Diocletiani principis inviolatam « integramque quieta in pace servabant. » — Le savant annotateur anglais observe que Bède a emprunté le commencement de sa phrase à Paul Orose, sans cependant imputer à ce dernier l'erreur de date de 156 au lieu de 161, date à laquelle Orose fixe l'adjonction au trône des deux frères et le pontificat d'Eleuthère. — V. La chronique d'*Hermann Contract* (p. 104 du Recueil de Pistorius) et la *Compilatio chronologica* (p. 712), qui reportent à l'année 178 l'élévation d'Eleuthère au trône pontifical et l'association de Commode à l'Empire, qui eurent lieu l'une et l'autre en 177. — V. *l'Art de vérifier les dates*, et les *Éléments de paléographie* de Natalis de Wailly.

(3) Ce dernier alinéa est un extrait abrégé de GEOFFROY DE MONMOUTH (*liv.* IV, *ch.* XIX), qui ajoute que les siéges des archevêchés furent York, Londres et Caerléon-sur-Urke, auxquels furent soumis 28 évêques avec leurs diocèses.

(4) Pour l'introduction du christianisme dans le royaume de Bretagne (V. *la section IIe de l'hist. de la Grande-Bretagne* de Robert Henry, *traduite* par Boulard (p. 131-166), Lingard (*Hist. d'Angleterre*, t. I de la *traduction* de Roujoux), et surtout l'*Introduction à l'histoire de l'Angleterre*, par Macpherson.

Pomponia Græcina, femme d'Aulus Plautius, dont parle Tacite (Annales, liv. XIII et XXXII), accompagna, de 43 à 47, son mari, premier gouverneur de la province romaine en Bretagne et y appela sans doute les premiers prédicateurs de l'Évangile. — Parmi les disciples de saint Paul, à Rome, on cite une *Bretonne*, Claudia, femme de Pudens, dont Martial vante la beauté et la vertu (liv. II, Epigr. 54; liv. IV, Epigr. 13).

L'archevêque d'Armagh Usher (Usserius), prétend, dans ses *Britannicarum Ecclesiarum antiquitates*, que l'apôtre saint Jacques, fils de Zébédée et frère de saint Jean, prêcha l'Évangile dans les Iles Britanniques. — D'autres disent que ce fut l'apôtre saint Simon (Zélotes). — D'autres, avec Baronius et Parson à sa suite, prétendent que ce fut saint Pierre, qui, au dire de Métaphraste, l'hagiographe du

DE CONSTANTIO ET MAXIMO.

Mortuo quoque Lucio sine herede, Britones rebellavere Ro[ma]nis, s[ed] imperator Severus (1), illuc ve[n]iens, bello domuit eos, et ut provincias acqui-

Xe siècle, aurait évangélisé la Bretagne. — D'autres enfin attribuent l'honneur de cette mission à saint Paul. — Théodoret, saint Clément le Romain et saint Jérôme le disent clairement. — V. Stillingfleet (*Origines Britannicæ*, p. 39-48).

On a aussi attribué la fondation de la 1re église chrétienne à Joseph d'Arimathie, qui ensevelit N. S. — V. toute cette légende dans Guillaume de Malmesbury (*Hist. des antiq. de l'Eglise de Glastenbury*).

Quoi qu'il en soit de l'introducteur du Christianisme, il reste établi que cette religion fut introduite de très-bonne heure en Bretagne et que le succès des armes romaines contribua à ses rapides progrès en réduisant toutes les nations du Midi de la Bretagne sous un seul gouvernement, en ouvrant dans tout le pays une libre communication, dès le commencement du IIe siècle.

Quant à la conversion de Lucius, elle donne lieu à toutes les contradictions des nombreux auteurs qui l'attestent ou qui la nient. Ceux qui l'attestent n'assignent pas moins de 23 différentes époques de cette conversion. — Les trois lignes du récit de *Nennius*, sur la conversion de Lucius, deviennent tout un pompeux récit sous la plume romanesque de *Geoffroy de Monmouth* (liv. IV, ch. XIX), qui se hâte trop de faire établir par Lucius toute la hiérarchie de l'Église catholique d'après le plan de la hiérarchie payenne.

Gildas, le plus ancien historien breton et zélé chrétien, ne dit rien de cette conversion.

Gérald de Cambrie (*Giraldus Cambrensis*) nous offre une forme de gouvernement ecclésiastique, imitée du gouvernement civil des Romains, établie par Lucius plus de 200 ans avant l'arrivée des Saxons, plan trop beau et trop régulier consistant en 5 archevêques métropolitains avec 12 suffragants, en tout 60 évêques. — V. Spelman (*Concilia*, ch. I), King (*Recherches sur la constitution de la primitive Église*). C'est en Bretagne que Constance-Chlore, devenant empereur en 305, mit fin à la persécution des chrétiens bretons, qui, encouragés, l'année suivante (306), par la protection de Constantin le Grand, sortirent de leurs retraites et rebâtirent leurs églises tombées en ruines. Aussi les trois évêques des trois provinces romaines de la Bretagne (York, Londres et Lincoln), assistaient-ils au concile d'Arles. — V. Spelman, Stillingfleet, Mosheim (*Hist. Ecclés.*), Midleton (*letter from Rome*), Usserius et Bède.

(1) Septime-Sévère, proclamé empereur romain de 193-211 par les légions d'Illyrie, conduisit en 208 une expédition en Calédonie, à l'âge de soixante ans, accompagné de ses deux fils, Caracalla et Géta; il répara le mur qu'Adrien avait construit entre la Bretagne romaine et la Calédonie, sur une largeur de plus de 120 kilomètres, et qui s'étendait du golfe de Solway (*Ituna æstuarium*) à l'embouchure de la Tyne (*Tynna*), et à 130 kilomètres au nord du mur d'Adrien; Septime-Sévère en éleva un autre qui allait de la Clyde (*Glota*) au golfe de Forth (*Bodotria æstuarium*), sur une largeur de 45 kilomètres. — V. Nennius, *Eulogium Britanniæ* (p. 49-60 des *Monumenta historica Britannica*), dont la note porte: « Severi murus per milliaria LXXV vel LXVIII cum dimidio milliariorum nostrorum ducitur. » V. Roy (*Military antiquities*). — Notre *Anonyme* a copié un chroniqueur qui avait copié *Nennius*, qui donne CXXXII pas de largeur, et non CXXVIII, comme notre *Anonyme*. — Bède (*De Sex ætatibus sæculi*) assigne aussi une largeur de CXXXII *millia passuum* au mur de Septime-Sévère (p. 87); du reste, il y a manifestement erreur des deux côtés, car, ainsi que l'observe le savant annotateur Rev. *John Sharpe*, la largeur de l'île, à l'endroit où fut construit ce mur, ne comportait pas tant de milliers de pas; « *latitudo enim insulæ ubi valla posita fuerunt* tot mille passus *neutrobique admittit.* » C'est ce que devait savoir

sitas om[n]i securitate muniret contra Fulgenciu[m], duce[m] Pictor[um] (1), qui eu[m] super hiis i[n]festabat, fecit vallum inter Britones et Pictos p[er] · c· xxiii · passuum millia a mari us[que] ad mare deducens, et mortuus est (2), relinquens in Britannia duas legiones ho[m]i[nu]m, qui terram c[us]todirent, eis preficiens Carausium (3) et Allectum (4). Quibus interfectis, prout supra dictum est, u[bi] de Constantino magno (5), Romani miserunt

Bède, en sa qualité d'Anglais, mais il s'est contenté de copier Eusèbe : « *Sed homines ipsi Græci et Romani de re ignotà scripserunt, et Beda eos implicitè nimis secutus est.* » — Dans son *Historia ecclesiastica*, Bède est plus circonspect; il ne fixe pas la largeur, et dit simplement : « *a mari ad mare* » (p. 112 et 284); ainsi font l'auteur de la *Chronique anglo-saxonne* (p. 296) et Éthelwerd, dans sa chronique (p. 501); Orderic Vital, l. I; enfin, *Henri de Huntingdon* (p. 700 des *Monumenta Britannica*, et Hermann Contract (p. 106 du Rec. de Pistorius); Wace est tout aussi réservé: (v. 5430):

« ... Sever fist faire un fossé
Del travers del païs, del lé.
Sor le fossé fist un palis
Halt et espès et bien jointis
De l'une mer à l'altre mer
Por sa tère clore et garder. »

V. aussi la Dissertation sur les murs construits en Bretagne par les Romains (Appendice, n° IX, t. I, de l'*Hist. d'Angleterre* de Robert Henry, l'un des ministres d'Édimbourg, traduit de Boulard, p. 615-630.

(1) Geoffroy de Monmouth (liv. V, § 2), et son abréviateur Ponticus Virunnus (liv. V), appellent le chef des Pictes *Fulgenius:* « Irruptionem ergo ejus [Fulgenii] graviter ferens imperator, jussit (Severus) construi vallum inter Deiram et Albaniam, ut impetum ejus [Fulgenii] propius accedere prohiberet. Ut Fulgenius cum diutius resistere nequiens esset, transfretavit in Scothiam, ut Pictorum auxilio dignitati restitueretur (Galfredi Monumetensis, *Historia Britannica*, liv. V, § 2).

(2) Septime-Sévère mourut à York (*Eboracum*). V. Nennius (p. 60), qui le fait tuer avec ses chefs: « *Apud Eboracum* cum suis ducibus occiditur » ; — « *dolo* Britannorum Eboraci Severus *moritur.* » — Bède (p. 87), dans sa chronique, dit seulement: « *Eburaci obiit* », et dans son *Histoire Ecclésiastique* (p. 112), *morbo obiit*; — l'auteur de la Chronique *anglo-saxonne*, p. 296 : « *Then ended his days at Yorck;* » enfin, Henri de Huntingdon : « Apud Eboracum oppidum Severus *morbo obiit* » (p. 700 des *Monumenta Britannica*). Hermann Contract répète aussi : « Constantius Augustus, vir mansuetus, Eboraci obiit (p. III du Rec. de Pistorius), ce que répète Spencer : « Being depressed by infirmities and age, He (Severus) died at York, in the Sixty-Seventh year of his age » (p. 27 de son *History of England*).

(3) Carausius (*Carutius*, *Caritius*, *Carinus*), d'après Nennius, qui admet le meurtre de Septime-Sévère : « Iratus (Carausius) pro occisione Severi cum omnibus ducibus Romanicæ gentis, transverberavit omnes regulos Britonum et vindicavit valdè Severum et purpuram Britanniæ occupavit » (p. 60 des *Monum. Brit.*); et pour éterniser sa victoire, il éleva un *arc triomphal* (*fornicem triumphalem*), détruit en 1743, et dont on voit l'image dans l'ouvrage de Gordon, intitulé: *Iter septentrionale.* V. Eutrope (I, xx, chap. 13); — Geoffroy de Monmouth (liv. V, § 3 et 4 ; — Wace (vers 5491-5608); — Cambden (*Britannia*, p. 73); — Sharon Turner (*History of the Anglo-Saxons*, t. I, p. 62); — Lingard traduit par de Roujoux (p. 60), et surtout le savant Genebrier (*Histoire de Carausius prouvée par les médailles*). Paris, 1740.

(4) Eutrope (liv. IX, c. 22), Nennius (c. 19) et Bède font tuer *Carausius* par *Alectus*, son compagnon d'armes (p. 113), ainsi que Henri de Huntingdon (p. 702 des *Monum. Brit.*), et Spencer, à la date de 293 (p. 27, *History of England*).

(5) V. le manuscrit de notre *Anonyme* (feuillet 105, v° 2° colonne).

Constantium (1), qui Cole v[e]l Cloelum subjugavit, et inde filiam ejus, nomine Helenam, duxit; de qua (2) magnum Constantinum, qui, Romam veniens, Romanum imperium adeptus est, post p[at]rem suum Constantium, ut supradictum est (3). S[ed] int[er]im Octavius, dux W[a]scor[um], occidit proconsules Romanos, et tunc Constantinus illuc misit Traherim, qui cum Octavio bis confligens prius victus est, et postea vicit; et tandem fraude Octavii occiditur, qui regnum b[ri]ta[n]nicu[m] et filiam suam Maximo, filio Joclini, v[e]l Leonini, avu[n]culi Helene, c[on]tulit, eo tempore quo Valentinianus cum fr[atr]e suo Valente i[m]perabat Rome (4).

Siquide[m] Maxim[us] (5), rex B[ri]tannie, c[um] suis militonibus Galliam adiit, et eam sibi subjugavit; s[cilicet] p[ri]mu[s] Armoricum regnum i[n]vasit

(1) Constance Chlore, ou le pâle, reçut de Dioclétien, en 292, le titre de César, avec le gouvernement de l'Espagne, des Gaules et de la Grande-Bretagne; devenu Auguste après l'abdication de Dioclétien, en 305, il alla faire la guerre aux Pictes et aux Écossais (Calédoniens). Il agrandit Londres et mourut à *York* en 306. « Juxta urbem quæ vocatur *Cair-Segeint* et ipse seminavit tria semina (id est, auri, « argenti ærisque) in pavimento supradictæ civitatis, ut nullus pauper in ea remaneret unquam, et « vocatur alio nomine *Mirmantum* (*Murivendum*, *Murimentum*), id est urbs *Eboraca.* » V. Nennius (p. 60 des *Monum. Brit.*). — Bède qualifie Constance Chlore de « *Summæ mansuetudinis et civilitatis vir* » (p. 90 et 115). — Henri de Huntingdon lui rend le même hommage (p. 702 et p. 306 des *Rerum Anglicarum scriptores*, édition de Francfort, MDCI).

(2) Henri de Huntingdon dit que Hélène, femme de Constance Chlore, était la fille d'un roi breton de Glocester : « Regis Britannici de *Colecestre*, cui nomen erat *Coel*, scilicet Helenam quam sanctam dicimus, et genuit ex eâ Constantinum magnum (p. 702). C'est d'après ce chroniqueur que notre *Anonyme*, estropiant le nom, l'appela *Cloel*, qui est le *Hoël* de Wace :

« Hoël ot mal, si enferma, — (infirmatus est)
« Et après huit jors dévia, — (de vita exiit)
« Et Costans prist sa fille Hélaine
« Si ot la tère en son domaine. »
(V. 5770-5773.)

On ignore, dit le savant annotateur du *Monumenta Britannica*, où Henri de Huntingdon a pu trouver le nom du père d'Hélène, qui est née à Drépane, en Bithynie, d'une famille obscure et non d'un roi de Bretagne, comme le témoigne Nicéphore Calixte. Henri de Huntingdon a pris ce nom dans Geoffroy de Monmouth, qui dit : « Constantius duxit filiam Coel, cui nomen erat Helena » (liv. V, § 6).

(3) V. le manuscrit de notre *Anonyme* (feuillet 106, v° 1re colonne). — Pour Constantin le Grand, V. Eusèbe (*Vie de Constantin*), Eutrope (liv. IX et X), Aurélius Victor, puis Nennius (p. 60 des *Monum. Brit.*). —Bède (*Chronicon de sex ætatibus sæculi*, p. 90, 91); *Historia ecclesiastica* (p. 114); Henri de Huntingdon (p. 702, 703); Wace (v. 5880-5920, *Brut*).

(4) Ce singulier résumé défigure si bien l'histoire romaine durant le IVe siècle qu'il n'y a pas lieu de relever cette constante méprise de faits et de noms.

(5) Maxime (*Maximus Magnus*). — V. Ausone; — Julius Capitolinus (c. 1); — Zozime (l. IV); — les chroniques de S. Prosper (383-388); — de Paul Orose; — de Gildas (p. 9, 10); — de Nennius c. 10, p. 61, 62); — de Bède (p. 92, 115, 116, 284); la chronique anglo-saxonne (p. 297) — Geoffroy de Monmouth (liv. V, § 10, 11, 12, 14, 16); — Henri de Hungtingdon (p. 704, 705 de *Monumenta Britannica*).

q[uo]d vocavit minorem Britanniam (1), et eam Conano (2), nepoti Octavii, contulit. Post hec dictus Maximus thronu[m] suum apud Treveros statuit, in duos Romanos imperatores debacc[h]ans, s[cilicet : G[rati]anum et Valentinianum, quor[um], uno p[er]empto, alt[er]um [ex Roma] fugavit, s[cilicet] Valentinianum, quem de Ytalia per t[ri]ennium extorrem fecit.

Igitur Maximus imperavit per tres annos c[ir]ca annum d[omi]ni ·ccc· LXXXIII (3). Qui sanctum Martinum (4), turonen[sem] ep[iscopu]m sepius evocatum receptumque intra palatium suum venerabiliter honorabat, cum in eo habens sermone[m] de futuris, de fideliu[m] gr[ati]a, et eternitate sanctorum; et cum ad illum imperatore[m] Maximum plures ex div[er]sis partibus ep[iscop]i co[n]venirent, et feda c[ir]ca p[ri]ncipem o[mn]ium adulatio vo[ca]retur, seq[ue] degeneri inconstancia regie clientele sacerdotalis dignitas subdidisset, in solo t[ame]n Martino p[er]manebat ap[osto]lica auctoritas; nam etsi pro aliquibus (5) supplicand[um] regi fuit vir beatus Martinus, imperavit poti[us] q[ua]m rogavit et a convivio ejus frequenter rogatus abstinuit, dicens : « se mense ejus p[arti]cipem e[ss]e non posse, qui imperatores duos, unum « regno, alterum vita, expulsisset. » — Maximus aut[em], ad hec respondens, affirmabat : « Se non sponte sumpsisse imperium, s[ed] impositam sibi a « militibus, divino nutu, n[e]cc[ess]itatem regni, armis vitam defendisse, et

(1) Notre *Anonyme* est encore mal renseigné au sujet de la Bretagne Armoricaine. Maxime avait envoyé ses troupes bretonnes dans la Gaule, sous la conduite de son fils Victor, qu'il avait eu d'une dame bretonne et qu'il avait associé à l'empire. Après la défaite et la mort de Victor, décapité comme son père, les troupes bretonnes se dirigèrent vers le nord-ouest de la Gaule (partie appelée alors Armorique), espérant trouver les moyens de gagner la Cornouailles; mais trompés dans leur attente et bien accueillis par les Belges qui habitaient cette côte, ils s'y établirent et lui donnèrent son nouveau nom de *Bretagne*. V. l'*Hist. d'Anglet.* de Robert Henry, qui rapporte ces faits à l'année 387 au lieu 388 (t. I, p. 81-82).

(2) Sur Conan Mériadec, voir Geoffroy de Monmouth; — *L'art de vérifier les dates* et le *Dictionnaire historique de Bretagne* par Ogée, et surtout les savants éditeurs d'Ogée, p. 83 et suivantes. Leurs notes ont une grande valeur au double point de vue de la critique et de l'érudition. Ils mentionnent et apprécient toutes les sources qu'il faut consulter pour bien connaître l'histoire de notre Bretagne.

(3) Geoffroy de Monmouth, liv. V, § 14, p. 14 de l'édition de J.-A. Gilles, 1844. — C'est par erreur encore que notre *Anonyme* ne fait régner Maxime que *trois ans*, au lieu de *six*; en effet, élu empereur en 383, Maxime ne fut livré par ses soldats à Théodose et décapité dans Aquilée qu'en 388.

(4) Sur saint Martin, v. Sulpice Sévère; — Fortunat; — Grégoire de Tours; — et surtout *La vie de saint Martin*, en vers latins, par Paulin de Périgueux (*Petricordius*), *édition Pankoucke*, puis les biographies de ce saint, par Ribadeneyra et par Dom Gervaise; — Nennius (p. 61, 62 des *Monumenta Britannica*); — la chronique de Réginon (p. 7 du *Rec. de Pistorius*); — Hermann Contract (p. 114); — Lambert (p. 151); Sigebert de Gemblours (p. 483, 485) et la « *Compilatio chronologica* » (p. 717).

(5) C'était pour obtenir la grâce de Priscillien et de ses sectateurs, qui alliaient les erreurs des Gnostiques à celles des Manichéens, que saint Martin consentit à s'asseoir à la table de l'usurpateur Maxime, ainsi qu'à celle de l'impératrice, qui le servit avec la plus humble dévotion.



« non alienam penes quem tam incredibili eventu victoria fuisset, q[u]a Dei « voluntas videbatur, cum et nullus ex adv[er]sariis, nisi in acie, occubuisset. » — Tandem victus v[e]l r[ati]one vel p[re]cib[us] [Martinus] ad c[on]vivium venit, mirum in modum Maximo gaudente q[uo]d id impetrasset.

Cum ergo vir sanctus jux[ta] regem sederet, et inde Martini p[re]sbiter medius inter p[rin]cipes, ad medium fere c[on]vivium, ut moris est, pateram regi minister obtulit; at ille sancto e[pisco]po dari potius jubet, ut ab illius postmodum dextera poculum sumeret, s[ed] Martinus u[bi] ebibit pateram suo presbitero t[ra]didit, nullum estimans digniorem qui posset prior bibere; q[uod] imperator om[ne]sque, qui tunc aderant, ita admirati sunt, ut hoc ip[s]um eis, in quo contempti fuerant, placeret, celeberrimumque per palatium in regis prandio q[uo]d infimorum judicum c[on]viviis ep[iscop]or[um] nemo fecisset.

Regina vero jux[ta] evangelium, quod ex ore b[ea]ti Martini didiscerat, sancti ejus pedes fletu rigabat, c[ri]ne tergebat; et Martinus, quem nulla nunquam femina contigisset, illius assiduitatem vel potius s[er]vitutem non poterat evictare; postremo poposcit a viro ut ei preberet c[on]vivium, nec potuit vir beatus obstinatius reluctari. Martino ig[itur] septuagenario regina, non vidua, libera, non v[ir]go lasciviens s[ed] sub viro vivens, ip[s]o viro pariter supplicante, servivit et castis manibus cibum, quem ipsa coxerat, ministravit, per omnia ministrantis modestiam et humilitatem exhibens, s[er]vitutisque, cum epulante non discubuit, nec ausa est participare c[on]vivium, s[ed] deferebat obsequium.

Maximo quidem sanctus Martinus longe ante predixit futurum, ut si ad Ytaliam pergeret, quo ire cupiebat, bellum Valentiniano imperatore inferens, sciret se p[ri]mo impetu futurum e[s]se victorem, s[ed] parvo postmodum tempore e[ss]e periturum. — Q[uo]d et ita accidit, nam Maximus cum ad Aquileiam, urbem Ytalie, properasset, Theodosius, illuc adveniens, illum trucidavit, ut supradicitur (1), u[bi] de imperatoribus Gratiano et Valentiniano. Sed et G[rati]anus municeps, que[m] Maximus in Britanniam miserat, ut i[bi] regnaret, sub eo a Britonibus p[er]imit[ur]; cui Constantinus (2), ex infima milicia assumptus, subrogat[ur]; qui, du[m] Honorius, cum nepote suo

(1) V. le manuscrit de notre *Anonyme* (feuillet 113, r°, 2e col.).

(2) Constantin III se fit proclamer empereur, en 407, par les légions de la Grande-Bretagne; passant en Gaule, où il choisit Arles pour sa résidence, il fut accepté pour collègue par Honorius, puis assiégé par *Constance* (et non *Constantin*, comme le dit notre *Anonyme*, qui l'appelle *Comes palatii*). Il fut décapité en septembre 411, et non, comme le veut l'*Anonyme*, en 414. — V. l'*Hist. ecclés.* de Bède (p. 116 et 117); et l'*Hist.*, de Henri de Huntingdon (p. 704 des *Monum. Brit.*), et *L'art de vérifier les dates.*

Theodosio, imperaret, Britannicam insula[m], armata juventute, militarib[us]q[ue] copiis expolians, tr[an]siit i[n] Gallias, i[bi] cont[ra] rem publicam R[oma]norum occupans imp[er]ium; s[ed] comes palatii Constantinus illuc adveniens, ut sup[ra]d[icitu]r, illu[m] p[er]emit c[ir]ca annum d[omi]n[i] · CCCC · XIIII ·

DE SCOTIS, PICTIS ET ANGLIS.

Ab illo t[em]p[or]e Britannorum vires hostium irruptionibus nimis attenuate sunt, nam vicine gentes Scothorum, videl[icet] et Pictorum destitutam defensoribus insulam asp[er]rime vastantes invaluerunt, et Britanni, q[uia] a Ro[ma]nis undique bello laborantibus nichil subsidii h[abe]re poterant, substraxerunt se ab eor[um] d[omi]nat[i]o[n]e et p[er] annos c[ir]citer · LXXVIII · multis calamitatibus laboraverunt (1).

Igitur c[um] Picti et Huni (2) asp[er]rime t[er]ram destruerent, V[or]tegerinus (3), dux Cornubie, regnu[m] invasit; cujus consilio, Britanni, per multa tempora, ludibrio expositi cum crebris et continuis Pictor[um] incursionibus fatigarentur, et ip[s]i ad resistendum e[ss]ent inhabiles, gentem Anglorum a finibus Sanxonie invitant, eosq[ue] c[on]t[ra] hostes suos defensores sibi p[ar]ant.

Angli [er]go in Britanniam ve[n]iunt, et eam ab hostibus tutam faciunt. Postea d[omi]nandi cupiditate ille[c]ti Britannos sibi subig[er]e desid[er]ant;

(1) V. Zozime (l. VI); — Gildas (p. 13, 62, 63); — Nennius (p. 65-77); — Bède (p. 94, 120, 154); — Ethelwerd (p. 503); — Henri de Huntingdon (p. 706, 708 etc. des *Monumenta Britannica*); — Guillaume de Malmesbury (p. 8 des *Rerum Anglicarum scriptores*); — Geoffroy de Monmouth (liv. VI et VIII), et *Spencer* (p. 29 et 30).

(2) V. un excellent abrégé de tous les désastres des invasions et irruptions des Pictes et des Scots dans l'histoire de Robert Henry, traduite par Boulard (t. I, p. 85 à 96).

(3) Vortigern (*Vortigernus*, *Gurthigernus*, *Guorthigernus*), roi du *Devonshire* et de la *Cornouailles*, est, en 445, élu *penteyrn* (généralissime), par toutes les tribus de la Grande-Bretagne, qui sentent le besoin de s'unir étroitement pour résister aux incursions des Pictes et des Scots. — Il leur conseille d'appeler à leur secours les Saxons, ou Angles, qui, en 449, viennent, sous la conduite de leurs chefs, *Hengist* et *Horsa*, en Bretagne, d'abord en défenseurs, ensuite en dominateurs et en envahisseurs. — V. Wace (p. 6615-7850); — les chroniques de Gildas (p. 13); — de Nennius (p. 56-77); — de Bède (p. 94, 120, 154); — la chronique anglo-saxonne (p. 298); — d'Ethelwerd (p. 501-503); — de Geoffroy de Monmouth (VI, § de 6 à 18; VIII, § 1 et 2); — de Florentius Wigornensis (p. 645); — de Henri de Huntingdon (p. 706-708), et la chronique des princes de Galles, « *the Brut y Tywy sogion* », qui rapporte la prédiction de Myrddin, annonçant à Vortigern que leurs alliés, les Saxons, s'empareraient du pays dont les Bretons leur confiaient la défense (p. 481 des *Monumenta Britannica*); — Marian Scot (p. 415, 416 du Rec. de Pistorius); Sigebert de Gemblours (p. 494-498); — *L'art de vérifier les dates*; — l'*Histoire d'Angleterre*, de Robert Henry, et Spencer (p. 30 et 31, *History of England*).

unde V[or]tigerinus ab eis proditus est, et Britones irati statuerunt V[or]timerum (1) filium ejus in regem, q[ui] quater vicit anglos, s[ed] demum Ambrosius Aureli[an]us (2) eum, ut p[ro]ditorem, expulsit. Cujus ductu per longum tempus Britanni suis resistunt inimicis.

Per idem tempus, regnum Francorum ortum est; et Scothi (3) in Christum crediderunt, ad quos P[a]p[a] Celestinus mittit Palladium, p[ri]mum e[pisco]pum, post q[uem] ad eosdem misit s[an]ct[um Pat[ri]cium (4), g[ene]re

(1) Les Bretons, indignés de voir les Anglo-Saxons s'allier aux Pictes et aux Scots, contre lesquels ils les avaient appelés, déposèrent Vortigern et, d'après notre *Anonyme* et Spencer, élurent roi son fils Guorthemir (Vortimer); celui-ci défit à plusieurs reprises les perfides alliés, et les eût chassés si la mort n'eût interrompu ses victoires, dans l'une desquelles Horsa avait été tué. Les Bretons confient alors leur salut à *Ambrosius Aurelianus*, d'origine romaine, né peu après le départ des Romains et élevé dans l'Armorique. — V. les chroniques de Gildas (p. 5 et 15); — de Nennius (p. 52-77); — de Bède (p. 95, 122); — de Geoffroy de Monmouth (VI, 14, 14); — l'Hist. de Henri de Huntingdon (p. 708); Sigebert de Glemblours (p. 491 du *Recueil de Pistorius*); — *L'art de vérifier les dates*; — Spencer (p. 31).

(2) Sur Ambrosius Aurelianus, voir le *Roman de Brut*, édité par Le Roux de Lincy (t. I, p. 304, 392, note 1, et t. II, p. 1, 3); Paulin Pâris (*Les romans de la Table-Ronde*, t. I, p. 45, 53, 59, 67).

(3) V. l'*Histoire des Bretons*, par Nennius, qui intervertit les dates (p. 71). — Selon saint Prosper, c'est en 431 que le pape Célestin, qui mourut en 432, envoya Palladius pour convertir les Scots (Écossais) au christianisme; — Bède, dans sa chronique « *De sex ætatibus sæculi* », dit que Palladius fut envoyé la huitième année du règne de Théodose (p. 94), ce qu'il répète dans son *Histoire ecclésiastique* (p. 119); la chronique anglo-saxonne rapporte ce fait à l'année 430 (p. 297), ainsi que la chronique d'Ethelwerd (p. 503 des *Monumenta historica Britannica*); Henri de Huntingdon (p. 308 du *Rerum anglicarum*), Hermann Contract (p. 116), Marian Scot (p. 412) et Sigebert de Gemblours (p. 494 du *Recueil de Pistorius*) admettent la date 432.

(4) A la mort de Palladius dans le pays des Pictes, saint Patrick (fils du décurion Calphurnius et d'une jeune gauloise appelée Conches, qui avait été enlevé par des pirates et vendu à Milhu, chef de l'Ulster, dont il devint le *porcher*, fut envoyé par le pape Célestin pour la même mission chez les Scots. V. Nennius (p. 71) et la chronique anglo-saxonne (p. 297 du *Monumenta Britannica*); Bollandus (*Confessio sancti Patricii*; — Acta Sanctorum, XVII, Martii, p. 534), Colgan (*Trias Thaumaturga*). Patrick, s'étant échappé d'Irlande, tomba entre les mains de corsaires qui le vendirent pour une chaudière d'airain à des chrétiens de la Gaule, dont le chef était saint Martin, évêque de Tours. Après l'avoir instruit, il l'ordonna prêtre. Toutes les nuits ses rêves lui montraient les Irlandais qui l'appelaient. Saint Germain, évêque d'Auxerre, l'emmena avec lui en Bretagne, en 427, pour convertir les montagnards de la Cornouailles et de la Cambrie. Mais ses voix intérieures le poussaient sans cesse vers les enfants d'Erin qui, dans ses visions, lui demandaient le baptême. Alors l'ange Victor lui dit : « Va soumettre tes vœux au chef de toutes les Églises. » Patrick part pour Rome pieds nus, sans bâton, ni besace, mendiant sa vie le long de la route, ne s'arrêtant que chez les ermites et les solitaires. Il arriva enfin à Rome où le pape Célestin, persuadé de la sainteté des voix qui appelaient Patrick à évangéliser l'Irlande, bénit sa vocation, lui donna mission au nom de Jésus-Christ et lui remit la houlette du Bon Pasteur (V. Colgan, *Trias*, p. 70), O'Curry (*Lectures*, p. 600); surtout la *Légende celtique*, par M. Hersart de La Villemarqué. — Arrivé en Irlande, il convertit le géant Dihu qui venait pour le tuer et le faire dévorer par son chien, et qui lui offrit l'hospitalité, ainsi qu'à ses compagnons, dans sa demeure, qui devint le monastère de *Sabhal*, ou son *grenier*; il lui prêta son char, attelé de deux buffles sauvages d'une blancheur éclatante, et dans lequel le saint parcourut

Britonem, filium Conches, sororis sancti Martini Tur[onensis] ar[chi]ep[iscop]i. Tandem vero moritur Ambrosius, tres filios relinquens : Monachum, Utherium et Pandragonum. Britanni vero de Monacho regem suum faciunt; qui cum per imprudentiam, q[uia] juvenis esset, terram gubernare et hostibus resistere non valeret, Britanni occiderunt eum, et V[or]timerum (1) senescalum in regem sublimarunt. Tunc amici Monachi de terra exierunt, timentes regem V[or]timerum, et secum pueros Uterium et Pandragonum detulerunt.

DE MELLINO.

Int[er]im rex V[or]timerus percepit q[uod] a multis suorum non diligitur, videns q[uod] si pueri redirent in t[er]ra[m], possent ei bellum max[im]um c[om]mov[er]e; et ideo cepit, in munitionem, edificium inire magnitud[in]is construere, s[ed] de nocte evanescebat quod de die edificabatur. Unde admirans rex a magis recepit responsum, q[uod] edificium non p[er]fic[er]et, n[isi] calcina misc[er]et[ur] alicujus sanguine sine p[at]re procreati; et cum p[er] regnum talis quereret[ur], Mellinus (2) puer a quodam puero secum

l'Ulster, le Connaught, le Leinster, le Munster et toute l'Irlande, prêchant les foules assemblées. Il fonda le premier siége épiscopal d'*Ardmagh*. V. le mémoire du Dr Petrie (*Transactions of the royal Irish Academy*, t. XVIII, p. 143; — *Transactions of the Ossianic society*, t. I); — Stevenson; *Nennius*, p. 47); — Pertz (t. VII); — Brizeux (*Poésies complètes*, t. II, p. 133); — O'Connor (*Rerum hybern. scriptores*, t. I); — Miss Brooke (*Irish origdinals of the heroic poems*, p. 95 et 278).

Sigebert de Gemblours dit de saint Patrick : « Sanctus Patricius, genere Brito, filius Conches, sororis sancti Martini Turonensis, qui in baptismo quidem dictus est Suchat, a sancto Germano Magonius, a Celestino vero Patricius; a quo archiepiscopus Scotorum ordinatus, per 60 annos, signis, sanctitate, doctrina excellens totam insulam Hiberniam convertit ad Christum (p. 494 du *Recueil de Pistorius*).

(1) Notre *Anonyme* attribue à tort à *Vortimer* ce que les historiens anglais *Gildas*, *Nennius*, *Bède*, *Geoffroy de Monmouth* (VI, 17, 18) et *Henri de Huntingdon* racontent de *Vortigern* ou *Gortigern*. V. p. 13, 50, 66, 70, 94, 501, 706 du *Monu. Britan.*; — Wace, *Li romans de Brut* (v. 6700-7848).

(2) Consulter sur la légende de l'enchanteur Merlin le ms. de la Bibliothèque nationale, n° 7170; *Nennius* (p. 67, 68 des *Monumenta Britannica*); la plus ancienne version est l'œuvre d'un poète français du XIIe siècle, conservée dans le ms. de Norfolk, n° 220 de la Bibliothèque de la Société royale de Londres; — *Geoffroy de Monmouth* (VI, 17, 18; VIII, 1, 10, 11, 12, 15, 19) qui a traduit en latin ses prophéties qui forment le VIIe livre de l'*Historia Britonum*; — Oderic Vital (*liv. XII*), et Philippe Mouskes qui les a citées; Alain des Isles au XIIe siècle et Eustache Deschamps qui, au XIVe siècle, les ont commentées; — *le petit Saint-Graal* de ROBERT DE BORON; le poème latin de la *Vita Merlini*, attribué, à tort, d'après Thomas Wright (*Biography of literary characters*, p. 148), à *Geoffroy de Monmouth*, par M. Paulin Pâris, qui voit dans ce poème la suite de l'*Historia Britonum* (VI, 17, 18; VII, 3, 4; VIII, de 10 à 20); — Wace, *Li romans de Brut* (v. 7550 et suiv.); — Heywood, *Vie de Merlin-Ambrosius* avec la traduction de ses *Prophéties* (Londres, 1641); — le tome IV des *Raretés de Richmond* (1736); — Freytag, *Programma de Merlino Britannico* (Nuremberg, 1737); — Antoine

contendente talis vociferat[ur], et captus Mellinus ad regem adducitur, qui magos mentitos e[ss]e dicit, ostendens sub terra voraginem totum edificium absorbentem.

Fuit aut[em] Mellinus vates (1) in Britannia ex muliere sanctimoniali et *incubo* demone natus, nam m[ulie]r illa inter monachas in eccl[esi]a sancti Petri degebat in urbe Kaerine (2); asserens se nu[n]qu[am] viru[m] cognovisse. S[ed] quidam in spe[cie] pulcherrima ip[s]am frequenter deosculans et evanescens et rursum apparens et eam a[m]plectans g[ra]vidam dereliquit.

Su[n]t e[n]i[m] demones *incubi* (3), qui hu[m]anas figuras assumunt, cum volunt, et cum mulieribus dormiunt, vel, ut v[er]ius videtur, assumunt corpora muliebria et supponunt viris corporaliter et recipiunt semen, postea transformant se in viros et coeunt cum mulieribus et transfundant in ipsis

Boulard, qui a édité en trois volumes, en 1797, le roman *de Merlin l'Enchanteur*; — Schlegel qui a donné dans le t. V de son *Recueil des poésies romantiques* l'histoire des *Enchantements de Merlin*; — Francisque Michel et Thomas Wright qui ont édité et savamment annoté la *Vita Merlini Caledoniensis*; — Walter Scott (*Anci. Engl. metrical Roman.*, vol. III); — Myvrian, *Archaiology of Wales*, t. I et II; — Th. de La Villemarqué, *Contes populaires des anciens Bretons* (1842, t. I, p. 42-62); — Barzas-Breiz, *Chants populaires de la Bretagne* (t. I). Le comte Hersart de La Villemarqué a tour à tour étudié l'enchanteur Merlin (Myrdhinn) comme personnage fictif et réel dans la mythologie, l'histoire, la légende, la poésie et le roman (Paris, Didier, 1862). V. la savante introduction mise en tête du recueil des *Romans de la Table-Ronde, mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions*, par M. Paulin Pâris, membre de l'Institut. Paris, Techener (MDCCCLXVIII), et enfin le docte travail de M. Eug. Hucher, intitulé : *Le Saint-Graal ou le Joseph d'Arimathie*. Le Mans et Paris, MDCCCLXXV.

(1) *Gabriel Naudé*, dans le XVIe chapitre de son *Apologie des grands hommes faussement soupçonnés de magie*, s'efforce gravement de démontrer la fausseté du récit légendaire de la naissance de Merlin, qui serait le fruit du commerce mystérieux d'un *incube* et d'une religieuse du couvent de Caer-Marthen, fille d'un roi d'Écosse; le Mantouan *Battista Spagnuoli*, poète latin du XVe siècle, fait de Merlin un saint et un prophète dans son poème sur *Nicolaus Tolentinus :* le savant antiquaire John Le Land, dans ses *Commentaria de scriptoribus Britannicis* (aux chap. XXVI et XXVII), fait de Merlin un savant mathématicien versé dans tous les secrets de la nature. Aussi pensait-on que Merlin avait fait un pacte avec le diable pour devenir un magicien infaillible et le plus grand des enchanteurs; ainsi, par le seul effet de sa puissance magique, il transporta de la montagne de Killaraus, en Irlande, dans la plaine de Kaercaradoc (Salisbury), ces fameuses pierres druidiques de *Stonehenge* qui prirent la forme de géants pour former, en dansant, le trophée que le roi Aurélius-Ambroise voulut élever à la mémoire des illustres Bretons qui, en combattant les Saxons, furent les victimes d'Hengist (p. 59 et 60 du t. II de M. Paulin Pâris). — V. Geoffroy de Monmouth, — Wace, *Brut*, v. 8242 et suivants, et la note de M. Leroux de Lincy, t. I, p. 392; — Ms. de Merlin, Bibliothèque nationale, n° 7170.

(2) C'est à Kaermerdin (Caermarthen), dans le South Wales, que les envoyés de Wortigern trouvèrent Merlin. Nennius (p. 54) donne un autre nom à la ville (*Campum Celecti*, in regione *Glevising*); — Henri de Huntingdon (p. 692 des *Monu. Brit.*); — Paulin Pâris (t. I, p. 56 des *Rom. de la Table-Ronde*).

(3) L'auteur, quel qu'il soit, du poème *De vita Merlini*, parle de ces *incubes*, êtres intermédiaires

semen hominis sic receptum; et quia p[er] mortem et resurrectionem D[omi]ni N[ost]ri demones multas a[n]i[m]as amittebant, visum fuit illis q[uod], si ho[m]i[n]em in aliqua muliere generarent, possent per eum si[mi]l[ite]r a[n]i[m]as ho]m]i[nu[m] trahere ad Infernum. Ideo procuraverunt hominem hujus-[modi] nasci de muliere, qui Mellinus fuit appellatus. Iste quidem, ra[tio]ne patris demonis, sciebat presentia et futura in q[uan]tum Deus p[er]mittit hec scire demonibus, s[ed] p[ro]p[ter] sanctitatem m[at]ris sue et p[ro]p[ter] hoc q[uo]d fuerat baptizatus, ip[se] huj[usmodi] sci[enti]a semper utebatur ad bonum et salutem et sui et ho[m]i[nu]m, et sic Dyabolus non obtinuit per eum q[uo]d putavit; deceptus fuit ho[m]i[ne]m in tali muliere generando.

V[er]umptamen prefati pueri : Pandragonus et Uterius, in terram redierunt cum magno exercitu, et, occiso V[or]tigerio, regnum obtinuerunt, Mellini consilio. Tandem Pandragonus moritur; et tunc Mellinus pl[ur]i[m]a pret[er]ita, p[res]entia et futura p[re]dixit Uterio, et precipue de Deo et de Joseph de Arimathia (1), de quo retulit, ut aiunt Britones, q[uod] eversa

qui habitent les régions de l'air, et qui, participant de la nature des anges et des hommes, peuvent ainsi avoir commerce avec les femmes :

Quin etiam coitu mulieres aggrediuntur
Et faciunt gravidas, generantes more prophano.
V. 786.

Apulée, dans son livre sur le *Démon de Socrate*, parle aussi de ces êtres intermédiaires sans citer les *incubes*, dont saint Augustin rapporte les faits et gestes au XV[e] livre de la *Cité de Dieu* (V. Paulin Pâris, t. I, p. 57; t. II, p. 31). Dieu leur permet de savoir le passé, de prévoir l'avenir, connaissances que ces démons emploient pour mal faire; mais, à cause de la sainteté de sa mère et de sa longue pénitence, Merlin put se soustraire à l'influence du Diable, car Notre-Seigneur lui donna le pouvoir d'employer sa science merveilleuse pour le bien et la justice. (Wace, *Li romans de Brut*, v. 7626). Le roi Vortigern interroge sur la nature des *incubes* Malgan, « un clerc qu'il tint à mult savant », qui lui répond :

Trové avon, fait cil, escrit
Qu'une manière d'esperit
Est entre la lune et la terre.
Qui velt de lor nature enquerre?
En partie ont nature humaine
Et em partie soveraine.
Incubi demoines ont nou;
Par cel air ont lor région
Et en la tère ont lor repaire.
Ne pueent mie grant mal faire,
Ne pueent mie mult nuisir
Fors de gaber et d'eschernir;
Bien prendent homaine figure,
Et ce consent bien lor nature.
Mainte meschine ont porjéue
Et en tel guise decéue,
Ensi puet estre Merlins nés
Ensi puet estre engenrés.

Merlin fut le conseiller des quatre rois : Wortigern, Ambroise, Uter-Pendragon et Arthus, à qui il rendit tant de signalés services.

(1) Sur Joseph d'Arimathie, voir les *Romans de la Table-Ronde mis à nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions*, par M. Paulin Pâris,

Ier[usa]l[e]m a Romanis, Vespasiano et Tito, cum Joseph de Arimathia egressus fuisset de carcere, m[u]lti ad ip[s]um venerunt int[er] quos fuit sororius suus, no[m]i[n]e Brunus, c[um] uxore sua, sorore Jos[ephi] et XII filiis, quos om[ne]s, amore Jos[ephi], Ro[m]a[n]us i[m]p[er]ator lib[er]avit, eis p[er]mittens abire quo vellent.

Hos om[ne]s docuit Joseph Dei fide[m], p[ro]ut s[ib]i dabat Spiritus Sanctus, sicut Do[minus] J[esus] Ch[ristus] ipsum in carcere docuerat, et duxit eos in locu[m] desertum, in quo precepit eos laborare; qui tandem p[ro]pter p[ec]catum suum et maxi[m]e luxurie fructum laboris amiserunt. Unde s[upe]r hoc Joseph consuluit D[omin]um, cui D[omin]us : « Tu scis, « Jos[eph], quod qu[um] sedi ad cenam cum discipulis meis, dixi : unum ex « hiis me tradere Judeis; et statim ille, sedens juxta me, subtraxit (1) se a « me quanto sedes unius ho[min]is est; facias ergo mensam quadratam (2), « et super eam vas tuum repone gausapi coopertum; deinde Brunum, « sororium tuum, mitte piscari, precipiens ei q[uod] p[ri]mum piscem, « quem capiet, afferat ad te, et tunc sede ad mensam an[te] vas tuum, pro- « ut me vidisti sed[er]e ad cenam meam et facias sororium tuum ad dex- « teram tuam sedere, deinde dicas quod omnes sedeant qui fidem meam « tenent et credunt, prout eos illam docuisti s[e]c[un]d[u]m q[uod] tibi « dixi, dum e[ss]es in carcere; et tunc apparebit tibi qui sunt illi, qui « credunt et tenent fidem meam, et qui non; s[ed] caveas quod ex alia « parte jux[ta] te locus remaneat vacuus tanti spatii quanti potest e[ss]e « sedes unius hominis; et hic locus representabit [sedem] Jude proditoris, qui « repleri non poterit, nisi per filium unius nepotulorum tuorum, et « deinceps cotidie semel sic sedeas cum sociis tuis, qui si digne sede-

p. 89-119, t. I, et p. 83 et 267, t. II. — *Les Contes populaires des anciens Bretons*, par Th. de La Villemarqué, t. I, p. 81 et suivantes. — La nouvelle publication de M. Hucher, sur « *Le Saint-Graal* », qui contient 1° une étude sur l'origine du roman du *Petit Saint-Graal* et sur ses diverses versions; 2° des notes et pièces justificatives concernant l'auteur, Robert de Borron; 3° une traduction littérale de ce roman; 4° les textes originaux de sa rédaction au XIII[e] siècle, d'après le ms. Cangé, n° 748 de la Bibliothèque nationale, et d'après le ms. d'Ambroise Firmin-Didot; 5° l'examen du ms. Huth, de Londres; 6° une étude sur le *Perceval* en prose; 7° enfin, le texte de Perceval.

(1) Le texte porte « substraxit. »

(2) Il y eut trois tables : la première est la *Cène* de Jésus-Christ; la seconde est celle que Joseph fit *Carrée* d'après l'ordre de Jésus-Christ, autour de laquelle se réunissent les nouveaux chrétiens et au milieu de laquelle est placé le Saint-Graal; enfin, dit M. Hucher, « l'enchanteur Merlin, ce génie « bienfaisant, complète, à la suite des temps, l'institution divine par la construction d'une troisième table, « la *Table-Ronde*, dont le nom devait retentir dans le monde entier, et dont la possession du Saint-Graal « est comme le motif et le but. Ces trois tables, comme le dit la voix mystérieuse à Joseph, réaliseront « le symbole de la sainte Trinité » (p. 11, 166 du *Saint-Graal*, par Eug. Hucher).

« rint, replebuntur quibuscumque bonis ferculis cupient satiari, et qui dignus « non fu[er]it sedere non valebit ut gr[ati]am calici[s]mei percipiat. »

Igitur Joseph mensam fecit et disposuit, ut sibi a D[omi]no fuit imperatum; et tunc multi sederunt qui gratia repleti sunt, et plures [ex] hiis sed[er]e noluerunt, quibus unus de sedentibus, nomine Perus, dixit (1): « Sentitis vos odorem quem sentimus et quare non sedetis? » At illi dixerunt : « Nihil sentimus de eo quod sentitis, nec sedere volumus, quia « nob[is] non placet hujus [modi]convivium. » Et ait Perus : « Recedite ergo « a nobis, quia non estis digni sedendi nobiscum. » Tunc illi recesserunt om[ne]s p[ræ]ter unum, ficte et temptando supplicantem q[uod] sederet; cui Joseph : « In crastinum mensa parata [er]it, si teneas fidem Domini, et « credas Deum e[ss]e P[at]rem et Filium et Sp[iritu]m Sanctum, sedeas « nobiscum, al[iter] non. » At ille respondit : « Credo. » Cumque nullus locus app[ar]eret vacuus, sedereq[ue] presumpserit in loco alteri p[re]destinato jux[ta] Jos[ephum], s[ed] statim terra scissa est sub pedibus ejus et cecidit in abyssum, et reducta est terra ac si nichil hujus[modi] f[a]c[tu]m videretur.

Post h[oc] Jos[eph] (2) maritavit suos nepotes qui erant · XII ·, et eos in fide Domini edoctos misit in longinquioribus partibus Occidentis, unum eorum, nomine Alanum, ducem et dominum aliorum constituens. Deinde Joseph vas suum commendavit suo sororio, sibi precipiens ejus custodiam, et q[uod] inde mensam faceret in memoriam passionis dominice, sicut ipse faciebat, donec filius filii sui, Alani, veniret, qui fatalia calicis adimpleret,

(1) « Ensinc fist Joseph si com nostre sires li commenda ; si s'i asiéent une grant partie et plus i ot de « cels que n'i sistrent mie, que de cels qui sistrent : la table fu tote plainne, fors li leux, entre Joseph et « Bron, qui plains ne pot estre. Et quant cil qui sistrent au mangier à table, santirent la douceur que « il avoient et l'accomplissement de lor cuers, ... Petrus si esgarda cels qui estoient environ els en « estant, si lor dist : « Seignor, santez-vos rien de ceste grace que nos santons? » Et cil li res- « pondent : « Neuil, sire, nos n'en santons nule rien. » Lors lor dist Petrus : dont féistes vos lou « péchié par que vos avez eu la disiète que vos féistes anquerre à Joseph » (p. 254 et 255, *Analyse en forme de traduction sommaire* du Petit Saint-Graal de Rob. de Borron, par Eug. Hucher).

(2) Bron, beau-frère de Joseph, et sa femme Enigée (Anysgens) avaient douze enfants. Bron alla consulter Joseph pour savoir ce qu'ils devaient en faire. Joseph consulte le *Saint-Graal*. « Quant il ot s'oreison finée, si entendi la voiz del Saint Esperit, qui li dist » que ses neveux pouvaient prendre femme, à la condition de se laisser conduire par celui qui n'en prendrait pas. » — Onze fils de Bron dirent qu'ils désiraient se marier. Un seul, Alain, dit qu'il se laisserait écorcher avant de le faire. Alors Joseph dit à son neveu : « Biaus doulz niés, moult devez bien estre boens, qant nostre Sires vos a « tant doné de sa grâce que vos seroiz chevetainnes et gugerres desus vos frères et vos sereurs et « desus mainz autres peuples » V. Paulin Pâris (Joseph d'Arimathie, t. I, p. 147-148); Hucher (*Le Saint-Graal*, p. 263-269).

et ejus custodiam haberet post mortem suam (1); et statim Joseph migravit ad Dominum, et Brunus abiit in partes Occidentales post filios suos, videlicet in Angliam, que tunc vocabatur Major Britannia, in qua vixit per longum tempus, et vocabatur *Dives Rex Piscator* pro pisce quem, ad mandatum Josephi, piscaverat.

Brunus ergo, qui Rex Dives Piscator vocabatur, et filii sui per diversas regiones Anglie dispersi, primi ibidem nomen Christi predicarunt, fillis t[ame]n p[at]rem ibi esse nescientibus, ob quorum predicationem Lucius (2), rex Britannicus, fidem Christi suscepit. Cumque regnaret Uterius, Mellinus docuit eum de multis et precipue de calice supradicto, et q[uod] plurimos probos milites commoveret ad querendum calicem, et eum ceteros probitate precellentem, qui custodiam calicis adipisceretur, et omnia que de ip[s]o erant statuta adimpleret; et ideo Mellinus regi precepit q[uod], sicut Dominus Jhesus Christus primam mensam instituerat, quum sedit ad cenam cum suis discipulis, et Joseph secundam, prout supra positum est (3), ita faceret tertiam ad denotandam Trinitatem, in qua locus esset vacuus ad sedendum eum, qui ceteros probitate precelleret, et q[uod] predictam mensam semper faceret et teneret ad horam tertiam diei in festis: *Natalis Domini*, *Pasche*, *Penthecostes*, *sancti Johannis Baptiste;* tam ipse quam successor suus, qui Arturus vocaretur, cujus temporibus miles prefatus debebat advenire et omnia, que de calice et mensa erant, adimplere. Rex autem Uterius h[u]j[usmodi] negotium Mellino commisit totaliter qui mensam hujus[modi] fecit et instituit in urbe que dicitur Karduil en Galles (4).

(1) L'ange dit à Joseph de révéler à Bron les *secrets du Graal*, parce que c'est Bron qui aura la garde du Graal, puisque c'est lui que le Seigneur avait déjà choisi pour pêcher le poisson; aussi sera-t-il appelé le *riche pêcheur*. Tous ses compagnons se dirigeront vers l'Occident; Bron prendra la même route et remettra le Graal au fils de son fils, qui sera le dernier dépositaire du vase mystérieux. Ainsi s'accomplira le symbole de la Trinité, par les trois gardiens du Graal : Joseph, Bron et Perceval. V. Paulin Pâris (t. I, p. 151), — Hucher (t. I, p. 193).

(2) Sur la conversion de Lucius, voir nos notes 2 et 4 de la page 95; — Bède (*Hist. ecclésiast.*, liv. I, ch. I); — Geoffroy de Monmouth, qui traduit Nennius et ne fait pas allusion aux traditions bretonnes attribuant à Joseph d'Arimathie la prédication évangélique, comme l'expose le *Roman du Saint-Graal* (IV, 9; V, 1); — les *Monumenta Britannica* (p. 60, 82, 111, 167, 284, 501 et 700); — Le Roux de Lincy (*Li romans de Brut*, p. 249, note); — Linghard (*Hist. d'Angl.*, traduite par de Roujoux, t. I, p. 75); — Paulin Pâris (t. I, p. 52, Introduction du *Roman de la Table-Ronde*).

(3) V. le manuscrit, feuillet 94 v°.

(4) Carduel en Galles. Voir, pour tous les détails qui précèdent, Hermann Contract (p. 105 du *Rec. de Pistorius*), Marian Scot (p. 381), la *Compilatio chronologica* (p. 712); — puis Paulin Pâris (t. I, p. 40 à 76; t. II, p. 64, 65), Le Roux de Lincy (t. II, 74, note 1, 99, 229, et la troisième partie consacrée à l'analyse critique du *Roman de Brut*, § VI, p. 134-171). — Hucher (*Le Saint-*

Per idem tempus gens Sanxonum qui et Angli, quos jam Ambrosius de Britannia fugaverat, redierunt, et pene totam insulam occuparunt. — Heresisque Pelagiana (1) fidem Britonum mac[u]lavit s[u]b Theodosio minori; quos postmodum beatus Germanus ad v[e]ra[m] fidem reduxit, et de subulco regem instituit; — ·xi· millibus v[ir]g[in]ibus interim Romam euntibus sub Marciano (2).

Non multo post regnavit Arturus (3), qui benignitate et probitate sua fecit Anglos tributarios, Scotiam sibi subdidit, omnesque circumadjacentes terras Britannie in dictionem suam accepit; s[uccessu temporum] fere totam Galliam et Acquitaniam subjugavit, et inde rediens in Angliam, ecclesias per hereticos destructas reparavit. Deinde magnam et nobilissimam curiam baronum et prelatorum subditorumq[ue] tenuit, dans eis largissima munera et tunc per Mellinum *mensam rotundam* statuit; hujus consuetudinem retinens q[uod] differebat comed[er]e, donec aliquid novum et mirabile veniret ad curiam suam.

Eo tempore venerunt Romani (4) sibi nunciantes, ex parte Lucii procuratoris reipublice Romanorum, quo ausu non solvebat tributa Romanis et q[uare] invaserat terras eorum? quibus r[espo]ndit sup[er] h[oc], h]ab]ito concilio baronum suorum, q[uod] et potius ip[s]i Ro[ma]ni sibi tenebantur ad tributum, cum sibi [com]pet[er]et Romanum imperium ex parte Constan-

Graal, p. 10, 109, 255) établit ainsi la distinction des trois tables : « la première est la Cène où Notre-Seigneur se servit du Saint-Graal pour instituer le sacrement de l'Eucharistie; — la deuxième est la table du Saint-Graal ou Table Carrée par laquelle Joseph éprouvait les pécheurs; — la troisième table est la Table Ronde établie par Merlin pour stimuler les chevaliers d'Artur à la pratique des vertus chrétiennes et notamment de la chasteté. »

(1) Hermann Contract (p. 123), Marian Scot (p. 412), Sigebert de Gemblours (p. 488, 495, 499 du *Rec. de Pistorius*).

(2) Sigebert de Gemblours (p. 500 et 501 du *Rec. de Pistorius*). Les onze mille compagnes de sainte Ursule ont inspiré bien des récits légendaires. V. *Ursula vindicata*, par le P. Cumbrack, Cologne, 1647; — Jacques de Voragines (*Légende dorée*); — Paulin Pâris (t. I, p. 52); — Le Roux de Lincy (t I, p. 287).

(3) Sur Arthur, voir Sigebert de Gemblours (p. 502-516 du *Rec. de Pistorius*); — Guillaume de Malmesbury (p. 9 des *Rerum Anglicarum scriptores*); — la lettre de Henri l'Archidiacre à Warin, insérée dans la *Chronique de Robert de Torigny* (édit. de M. Léop. Delisle, t. I, p. 109); lettre à laquelle notre *Anonyme* emprunte des fragments de phrase, comme les deux secondes lignes de cet alinéa, qu'il complète par d'autres emprunts mal soudés; — Geoffroy de Monmouth (liv. VII, 19; XI, 2); — Wace, v. 9240-13706); — Paulin Pâris (t. I, 22, 28, 32, 34, 87, 90, 105); Le Roux de Lincy (t. II, de la page 38 à 232, et la troisième partie de l'analyse critique du *Roman de Brut* (t. II, p. 154-167) : — Hucher (*Le Saint-Graal*, t. I, de la page 485 à 502).

(4) Wace, v. 10900-11100; — Hucher (*Le Saint-Graal*, t. I, p. 492-496).



tini magni, qui, filius Helene, de regno Britannie contra Maxentium pugnans, a[c]quisierat Romanorum imperium, mandans q[uod] Romam adiret, non ut tributum solveret, sed ut sibi solveretur.

Arturus ergo regnum suum et reginam in custodia reliquit Mordreto (1), nepoti suo; et, transiens mare cum mirabili exercitu, Romanum exercitum vicit Parisius, et tandem in dyocesi Lingonensi et Edunensi, in quo mortuus est Lucius, consul Romanorum; *Franciam, Flandriam*, *Norvegiam*, *Daciam*, ceterasque maritimas insulas sibi servire coegit. Cumque Alpes esset transiturus, nunciatum est sibi quod Mordretus, auxilio regis Anglorum, se in Britannia coronari fecerat. Unde Arturus reversus est, et ortum est bellum, inter ipsum et Mordretum, tam maximum et acerbum q[uam] uterque mortuus est in illo (2). Dicitur enim q[uod] Arturus, in prelio letaliter vulneratus, secessit ad curanda vulnera in quamdam insulam (3), et deinceps Britannibus de vita ejus, usque hodie, nulla certitudo remansit.

(1) Le ms. porte *relinquit*. Ces deux premières lignes sont encore extraites de la lettre de Henri, archidiacre de Huntingdon, à Warin, sur les *rois des Bretons* (t. I, 109, éd. L. Delisle); Sigeb. de Gembl. (p. 516 du *Rec. de Pist.*); — Geoffroy de Monmouth (liv. IX. 20; X, 13; XI,); — Wace (v. 11452 et suiv.); — Hucher (*Le Saint-Graal*, p. 495); — Le Roux de Lincy (t. II, p. 138, 219, 232).

(2) Sur la trahison de Mordret, voir Geoffroy de Monmouth qui emprunte des détails aux récits bretons et rapporte ce que lui a dit Gauthier d'Oxfort (liv. VII, ch. VII); V. le récit du combat dans Rob. de Torigni, t. I, p. 110; — Wace (v. 13437-13690); — Hucher (*Le Saint-Graal*, p. 501).

(3) Sigebert de Gemblours (p. 516 du *Rec. de Pistorius*) ne désigne pas non plus l'île où fut transporté Artur blessé mortellement. Geoffroy de Monmouth (l. V, p. 10-15). Wace dit, vers 13681 à 13600 :

Artus, se l'estore ne ment,
Fu navrés el cors mortelement;
En Avalon se fist porter
Por ses plaies médiciner.
Encor i est, Breton l'atandent
Si com il dient et entandent;
Delà vandra, encor puet vivre;
Maistre Gasse, qui fist cest livre,
N'en valt plus dire de sa fin
Qu'en dist li profètes Merlin.

Merlins dist d'Artus, si ot droit,
Que sa fin dotose seroit.
Li profète dit vérité :
Tostans en a l'on puis doté (*douté*)
Et dotera, ce crois, tos dis (*dies*)
Où il soit mors, où il soit vis,
Porter se fist en Avalon
Por voir puis l'incarnation
Six cens et quarante-deux ans;
Damage fu qu'il n'ot enfans.

V. sur l'île d'Avalon les savantes notes de Leroux de Lincy, qui indique les diverses citations qu'ont faites les poètes, les chroniqueurs et les érudits de cette île enchantée, séjour de la fée Morgain. (t. II du *Roman de Brut*, p. 52, 53, 230 et 319); — le poème en vers latins sur *Merlin* attribué à Geoffroy de Monmouth (v. 931); — Paulin Pâris fait d'Avalon le synonyme de Champs-Élysées (t. I, p. 11, 41, 47, 61, 69, 87, 88); Hucher (*Le Saint-Graal*, t. I, p. 270) dit que les vaux d'*Avaron*, l'île d'*Avalon*, désignent, d'après Chrestien de Troyes, les pays situés du « *côté où le soleil avale* », c'est-à-dire l'Occident. Et quand Joseph dit à ses compagnons : « Toz li monde va et ira *en avalant* », il vaut dire *en Occident*. — *Britannibus* au lieu de *Britannis* ou *Britonibus*.

Arturo successit Constantinus (1), cognatus ejus, qui, tertio anno sui regiminis occiditur a Conano, qni regnavit post eum annis · II · —Valtiporius regnavit annis · IIIJ ·, hic vicit Sanxones; post quem Malgo pulcher regnavit; deinde *Cathericus*, cujus tempore Sanxones adduxerunt Godmundum Affricanum, q[ui] o[mn]em destruxit p[at]riam, et Christi cultum. Et tunc Britanni non valentes amplius ferre v[ir]tutem Anglorum, ut victi violenta injustitia concesserunt eis jus et nomen, anno videlicet domini · CCCC · XXI · — · I · anno regni Clodovei, regis Francorum; · VII · sub Anastasio papa. Ex inde Britanni nomen amiserunt, et terra vocata est *Anglia* (2), que prius dicebatur *Major Britannia*.

Primi ergo de gente Anglorum Helly et Selly (3), alter alteri mortuo succedendo, regnaverunt apud eos annis · LXX · qui cum CCCC et XC annis precedentibus ab incarnatione Domini si[mu]l juncti faciunt annos · D · LX ·

Edilbertus (4) regnavit annis · LV · — · DC · XV · —Hic erat rex Cantuariorum Anglorum; vero quidam dicebantur Cantuarii, quidam Mercii vel Orientales et alii Nordan[im]bri s[cilicet] Occidentales (5). Edilbertus, quoque

(1) Les cinq premières lignes de ce paragraphe sont extraites de la lettre de Henri à Warin (p. 110, t. I); Leroux de Lincy (t. II, p. 232-233) prétend que la chronique seule de Geoffroy de Monmouth mentionne Constantin et les fils de Mordret, d'après les chants gallois, *in Britannico sermone;* aussi Wace est-il fort utile à consulter pour cette partie de l'histoire qui ne se trouve pas dans les autres chroniques; il serait bon d'en rapprocher l'excellente histoire de Sharon Turner. — Sigebert de Gemblours (p. 519), que suit toujours notre *Anonyme*, cite tous ces petits rois : Wortiporius, que notre *Anonyme* change en Waltiporius, comme Inalgo qu'il change en Malgo, d'accord en cela avec Geoffroy de Monmouth. — Wace, v. 13787, d'après Geoffroy de Monmouth, appelle *Ceris* et *Caris* le roi que Sig. de Gemblours, Henri do Huntingdon et notre *Anonyme* appellent *Cathericus* (p. 519). — Quant au roi d'Afrique *Gurmons*, *Guermons*, qui ne figure pas dans Sigebert, notre *Anonyme* l'appelle *Godmond*, comme H. de Huntingdon. Leroux de Lincy ajoute : « Quelques chroniqueurs fabuleux, Raoul de « Diceto et Alain de L'Ile ont, avec Geoffroy de Monmouth, parlé de cette expédition; ne pourrait-on « ici reconnaître une invasion confondue avec une autre, et ne serait-ce pas un souvenir, défiguré par « la fable de ce fameux danois *Godrund*, vaincu par Alfred en 879 et converti par lui au christia- « nisme? » (Sharon Turner, t. I, p, 575). Cette supposition ne devient-elle pas plus spécieuse, grâce au nom que donne notre *Anonyme*, d'après la lettre de Henri à Warin? Godmondum a pu être Godrondum, la lettre *m* s'étant substituée à l'*r*.

(2) Sur le changement du nom de Bretagne en celui d'Angleterre, voir Guillaume de Malmesbury (p. 9, *Rerum Brit. script.*); la lettre de Henri à Warin (p. III de l'éd. L. Del.); Wace (*Li romans de Brut*, v. 13950 à 14080), Leroux de Lincy (t. II, p. 246), Paulin Pâris (t. I et II *passim*).

(3) Ces deux lignes sont extraites de *Sigebert de Gemblours*, qui nomme Celin celui que notre *Anonyme* appelle Selly (p. 34 de l'édition d'Aubert Le Mire).

(4) Sur Edilbert, voir Réginon (p. 11), Hermann Contract (p. 122), Marian Scot (p. 426), Sigebert de Gemblours (p. 519, 524, 527 du *Rec. de Pistorius*), que notre *Anonyme* copie à peu près textuellement;—Guillaume de Malmesbury (p. 11), Henry de Huntingdon (p. 326 des *Rerum Britan. script.*).

(5) Pour la formation des royaumes de l'Heptarchie, voir Gildas, Nennius, Bède, la *Chronique*

rex Cantuariorum, fidei baptismum suscepit a beato Augustino; cujus tempore in Scotia claruit Brendanus, qui *Fortunatas Insulas* septennali navigatione perquirens, multa miraculo digna vidit (1). Orientales cum rege suo, Syberto (2), per Mellitum episcopum convertuntur ad Christum, et Edduynus, rex Nordanimbrorum a Paulino episcopo baptizatur.

Tandem Edilberto (3) mortuo, Ealdbaldus, filius ejus, regnavit annis xxiiii · — dc · xxxix · — Per hunc Angli ad ydolatriam revolvuntur; sed interim Radualdus, rex Orientalium Anglorum, s[upe]r Anglos regnandi potentiam quartus accepit, ut sub nutu ejus alii Anglorum reges regnarent, sed Edduynus, rex Occidentalium, post ipsum potentius ceteris sup[er] Anglos principatur; cujus suasu, Elpualdus, filius Radualdi, qui a fide Christi apostaverat, cum gente sua ydolatrie abrenunciat.

Earcumbertus regnavit annis · xxv · — dc · lxiiii · — Hic primus in Anglia destruxit ydola Deorum et fidem Christi dilatavit, et jejunium xl^e legaliter observari precepit.

Eduinus, rex Nordan[im]brorum a Penda et Ceduالla (4), rege Britonum, perimitur, et nunc fides Christi in Anglia concutitur; sed Osdovaldus, filius Edilfridi regis, regno Nordan[im]brorum post Eduynum suscepto, Ceduallam regem Britonum occidit, et q[uia] fidem Christi tenuit super omnes Britannie reges eminuit et iiii^or ling[u]arum gentes, s[cilicet] *Pictos* · *Scotos* · *Britones* et *Anglos* sub ditione accepit.

Cum ad fidem Christi conversus et baptizatus fuisset, rogavit episcopos Scothie, ut mitterent sibi unum episcopum, qui predicaret populo ydolatre

Saxonne; Guillaume de Malmesbury; Sigebert de Gemblours; Henri de Huntingdon, puis Cambden, Robert Henry (t. II) et Spencer, qui résume avec netteté les vieilles chroniques et donne un tableau synoptique des sept royaumes saxons, avec le nom de leurs fondateurs.

(1) Ces deux dernières lignes sont extraites de Sigebert de Gemblours, à l'année 561 (p. 47).

(2) Sigebert, roi d'Estanglie, 629-632.

(3) L'Edilbert, roi de Kent, de notre *Anonyme* est l'Ethelbert de l'*Histoire*. Son fils *Caldbaldus* est *Calwalle, Caluander, Cadwaladyr.*— *Radualdus* est le Redwald, roi de l'Est-Anglie, qui protégea Edwin contre son beau-frère *Ethelfred*, roi de Northumberland, que l'*Anonyme* appelle *Edilfrid*. — V. sur Edwin et sur la conversion d'Erpuald, le liv. II. de Bède (p. 166-170 des *Mo. Bri.*).

(4) *Cedwalla* pour *Cadwallon*, fils de Cadvan, qui s'unit à Penda, roi de Mercie, pour combattre et tuer Edwin. Oswald, à son tour, combat et tue Cadwallon. V. Guillaume de Malmesbury, Geoffroy de Montmouth, Henri de Huntingdon, (p. 330, 331 des *Rærum anglicarum scriptores*); — Hermann Contract (p. 123, 125), Siffrid (p. 685), la *Compilatio chronologica* (p. 727) et Sigebert de Gemblours, dont notre *Anonyme* a encore copié textuellement la phrase (p. 531 du *Rec. de Pistorius*), qui ajoute au texte de Sigebert: « Sed aliter se habet historia Britonum. Refert enim quod Cadwaldo, « iste rex Britonum, Oswaldum regem et præliando superatum fugaverit, et post occisionem ipsius « Oswaldi diu regnaverit; sicque completis 48 annis in pace obierit, et a Britonibus in imagine ænea

et gentili, et ipsi miserunt unum (1) ex eis subtilem et litteratum, qui predicavit eis verba subtilia et alta, que populus abhorrens et non intelligens, non motus [fuit] ad ejus predicationem in aliquo[modo]; unde ip[s]e rediit vacuus et sine aliquo fructu, dicens q[uod] invenerat homines indomabiles et dure mentis et barbare; surgens autem quidam, nomine Adam (2), dixit q[uod] hec non erat causa, s[ed] quia indiscrete predicaverat, non dans prius lac parvulis, s[e]c[un]dum ap[osto]l[u]m, q[uam] solidum cibum, cum nutriendi molli cibo indigeant, usque quo possint capere perfectiora; quod audientes, alii miserunt eum, ordi[n]antes eum episcopum, qui predicans populo grossas parabolas et exempla et r[ati]ones et que cap[er]e posset, tam v[er]bis q[ua]m exemplis, omnes ad fidem attraxit et omnes provincias Britannie Christo et regi O[s]do[w]aldo subjecit.

Hic quosdam apostatas interfecit, et tunc c[on]t(r]a eum venit dux Britonum cum copia bellatorum, quibus null[u]s poterat resistere, ut videbatur; quare dictus O[s]do[w]aldus, fide armatus, fecit fieri signum crucis de ligno et secum ferri usque ad locum c[er]tami[ni]s, quod erexit sibi in titulum in manibus tenens, usquequo facta fovea in terra, illud infixit et stabiliter terra fuit congesta, tunc clamavit : « Flectamus omnes genua et « rogemus D[om]i[nu]m, ut nos v[ir]tute crucis defendat. » Quo f[ac]to, surgentes in hostes irruunt, et victoria potiti sunt. In loco autem ubi crux illa fixa fuit, Deus multa miracula fecit et sanitates; hastule etia[m] de ligno illius crucis abscisse et in aqua posite homines et jumenta, bibentes de illa aqua, sanabant a quacunque infirmitate (3).

Verum rex O[s]do[w]aldus, qui virtute crucis victoriam obtinuit, tam largus et humilis erat paup[er]ibus et peregrinis, q[uam] quadam die, festo

« ad mensuram corporis illius fusa positus fuerit, et eadem imago super equum æneum erecta fuerit; « atque super portam Londoniarum ad deterrendos Saxones constituta, ecclesia quoque subtus ædifi- « cata. » Phrase que ne donnent ni le ms. de Bayeux, ni les éditions de Le Mire et de Bethmann. V. aussi Rob. de Torig. (t. I, p. III).

(1) Ce passage est une altération de Bède (l. III, ch. V, p. 177 et 178 des *Mon. Brit.*): Le missionnaire qui ne réussit pas, s'appelait *Cormannus*, d'après Hect. Boethius (liv. IX), cité par Sharpe.

(2) *Aidam*, Aedan, disciple de saint Colomban, que l'*Anonyme* appelle *Adam*, fut le premier évêque de Lindisfarne ou Holy-Island. C'est lui qui contribua le plus à faire rentrer dans le christianisme les Northumbriens qui avaient apostasié, et à rendre à Oswald des sujets fidèles (V. liv. III, ch. III, V, VII; de Bède), qui en fait un homme d'une grande piété, d'une grande douceur, mais peu lettré; comme notre *Anonyme*, qui lui prête des « *grossas parabolas.* » V. H. de Hunt., p. 330 de Savile.

(3) Le texte portait *hastile* et *sanabantur*, qui rendaient la phrase inintelligible. Voir, sur cette victoire miraculeuse, Siffrid (p. 685 du *Rec. de Pistorius*); sur la sainteté d'Oswald, Bède, cité enfin par notre *Anonyme*, qui n'indique jamais les sources où il puise (p. 173 des *Mon. Br.*).

Pasche, cum discus argenteus refertus cibis esset appositus coram se in mensa, et minister, cui commiserat curam pauperum, diceret pauperes in vico expectare elemosinam, et q[uia] non habebat quid eis dare posset, rex tradidit ei discum cum cibis, precipiens q[uod] frustratim discum divid[er]et et daret pauperibus, et tunc ep[is]c[opus] cum eo sedens, qui Anglos occidentales converterat predicando, app[re]hensa manu regis dextra, ait : « nunquam inveterescat (1) manus hec », et ita factum est; nam, rege occiso a paganis in bello, manus ejus cum brachio in locello argenteo posita usque hodie servatur incorrupta (2); multaque ibi fiunt miracula sicut dicit Beda.

DE REGIBUS CANTUARIE (3).

Ebertus regnavit annis · VIII · — DC · LXXII.
Lothere frater ejus annis · XII · — DC · LXXXIIII.
Edric annis · II · — DC · LXXXVI. — Sub isto Effridus, rex Nordanim-

(1) Pour *inveterascat*. Siffrid, qui rapporte ce trait de charité, écrit : « Cui episcopus Lindifarnensis « congratulans et manum ejus osculans dixit : « nunquam putrescet hæc manus. » Quod est factum et « permanet usque hodie » (1307, date extrême de la Chronique de Siffrid de Misnie), p. 685.

(2) Malmesbury dit aussi que sa main et son bras restèrent intacts : « Dextra illa regalis tantarum « eleemosinarum largitrix, hodieque cum brachio, cute et nervis incorrupta viget » (p. 9 et 20, 270, Henri de Huntingdon, p. 331 des *Rer. Britann. script.* de Savile). — Roger de Hoveden parle aussi des miracles de saint Oswald (p. 425); — Spencer (p. 35 et 36). Mais c'est surtout dans Bède qu'il faut lire les récits détaillés de tous les miracles (p. 181-184 des *Monumenta Britannica*).

(3) Le royaume de Kent, fondé par le saxon Hengist, comprenait les comtés de Kent, Norfolk, Suffolk, Middlesex et Essex, jusqu'à la formation de ce dernier petit royaume en 526; il fut soumis aux rois de Wessex de 645 à 687, puis réuni en 773 au royaume de Mercie, et enfin, en 823, Baldred, dernier roi de Kent, fut détrôné par Egbert, roi de Wessex.— Voir, pour rectifier la nomenclature et les dates des rois de Kent, les Chroniques de Guillaume de Malmesbury (p. 11 et 35) et de Henri de Huntingdon, que notre *Anonyme* semble avoir suivi, tout en altérant un peu l'orthographe des noms (p. 341-345 des *Rer. Britan. scriptores*). Les listes de ces chroniqueurs ne s'accordent guère. V. aussi Spencer (b. 33) et Robert Henry (t. II). — Nennius établit la généalogie des rois de Kent ainsi qu'il suit : HENGIST genuit OCTHA, genuit OSSA, genuit EORMORIC, genuit EALDBERHT, genuit EALDBALD, genuit ERCUMBERHT, genuit ECGBERHT (p. 74, *Historia Nennii*), que Bède fait mourir en 673, ainsi que Florence de Worcester (p. 534). La Chronique Saxonne appelle *Ecgbryht* (p. 318 des *Monumenta Britannica*), et Sigebert de Gemblours appelle *Egberth* celui que notre *Anonyme* appelle *Ebertus*.

L'*Appendice de la Chronique* de Florence de Worcester (Florentius Wigorniensis) donne la généalogie suivante des rois de l'Heptarchie, depuis Adam, sous le titre de « *Regalis prosapia Anglorum.* » Nous ne lui empruntons que la liste des rois de Kent, à partir de Hengist, pour montrer la différence d'orthographe avec la nomenclature de Nennius et celle de notre *Anonyme :* HENGEST ; OCGA vel ORIC ; OESA vel OISC ; EORMENRING ; ÆTHELBYRT ; ÆTHELBALD ; ECGBYRTH ; LOTHERE ; EADRIC ; WIHTRED ; ÆTHELBERHT ; ÆDBERTH qui et PREN ; CUTHRED ; BALDRED (p. 627 et 635 des *Monum. Brit.*).

brorum, a Pictis perimitur; et tunc, Edric mortuo, externi reges gentium regnum Anglie dispergunt annis · IIII · — DC · XC.

Vitred, filius Eberti regis, religione et industria confortatus, gentem Anglorum ob oppressione liberat et regnat s[upe]r eos annis · XXXVI · — DCC · XXVI. — Aldelbric regnavit annis · XXII · — DCC · XLVIII.

Aldelbric secundus annis · XII · — DCC · LX.

Effred regnavit annis · XXXIII · — DCC · XCIII.

Ebrid Pren annis · III · — DCC · XCVI.

Cudred, qui regni insulas obtinuit, regnavit annis · IX · — DCCC · V.

Baldred annis · XXVIII · — DCCC · XXXIII.

Cessante regia styrpe Cantuarie, Adulfus (1) p[ri]m[us] de alienigenis rex Anglorum XVII^us regnavit annis · XIX · — DCCC · LII. — Hic est qui tributum dedit B[eat]o Petro et pape Romano, de quo inde supra u[bi] de Leone papa quinto.

Aldelbaldus regnavit annis · V · — DCCC · LVII · (Hiis diebus Eadmundus rex unius partis Anglie a Danis pro fide Christi martir efficitur) (2).

Atelbrich regnavit annis · V · — DCCC · LXII.

(1) Pour cette nomenclature des rois de Wessex, consulter la *Chronique Anglo-Saxonne* (de la p. 345 à la p. 398 des *Monum. Britann.*); les *Annales rerum Gestarum Alfredi*, ab an. DCCC · XLIX ad an. DCCCLXXXVII d'Asserius, évêque de Sherborne (de la p. 467 à la p. 498); la *Chronique* de Fabius Ethelwerd (de la p. 511 à la p. 521); la *Chronique des chroniques* de Florence de Worcester (de la p. 549 à la p. 583), et l'*Appendice* (de la p. 633 et 634 à la p. 641 et 642), où se trouve la généalogie des rois de Westsexe; l'histoire *de Gestis Regum anglorum* de Siméon de Durham (de la p. 675 à la p. 688); Henri de Huntingdon (de la p. 734 à la p. 750), dans lequel se lit la liste des rois, dont notre *Anonyme* a défiguré les noms, tout en respectant les dates, qui sont identiquement conformes à celles de Henri de Huntingdon. Nous donnons cette liste: ETHELWLFUS, ATHELBOLDUS, ETHELBRICHT, ATHELRED, ALFREDUS, EDWARDUS, ADELSTAN, EDMUNDUS, EDREDUS, EDWI, EDGARUS, EDWARDUS REX SANCTUS, EDELRED (p. 750 des *Monum. Britann.*). Ces noms sont encore autrement écrits dans les *Chroniques* d'Ethelwerd (p. 511 des *Monum. Britann.*) et de Roger de Hoveden (p. 414 des *Rer. Britann. scriptores*), dont la chronologie ne s'accorde pas souvent avec celle de Henri de Huntingdon.

(2) Cette phrase est une interpolation d'une écriture plus fine, qui a été ajoutée après coup dans les interlignes et à la marge de la 2e colonne du recto du feuillet 162e de notre manuscrit. Le copiste eût dû, tout au moins, reporter son interpolation au règne d'Adelred, suivant les uns, et suivant les autres d'Alfred, d'après une autre chronologie; car c'est en 870 qu'eut lieu le martyre de saint Edmond, comme l'attestent la Chronique Anglo-Saxonne (p. 351); Hermann (*De mirandis St Eadmundi*); Asserius, *De rebus Gestis Alfredi*; Abbon, moine de Fleury (*De passione S. Eadmundi*) (p. 475 des *Mon. Brit.*); « Passus est autem S. Eadmundus Orientalium Anglorum rex gloriosissimus, XII kal. decembris, anno Christi incarnationis DCCCLXX, indictione tertiâ, secundâ feriâ, lunâ XXII, anno ætatis suæ XXIX, anno vero regni sui XVI, et anno etiam XV imperii Karolii tertii Augusti, hoc est anno quinto Adheredi regis Occidentalium Saxonum. Sancto rege sic martyrizato, proh dolor! (*Asser.*, note p. 475);

Henri de Huntingdon écrit: S. Eadmundus anno Dominicæ incarnationis DCCCLXX Adelredi regis *anno*



Altered rex xx^us regnavit annis · VI · — DCCC · LXVIII.

Alfedrus regnavit annis · XXIX · — DCCC · XCVII.

Eduuardus regnavit annis · XXIIII · — DCCCC · XXI.

Athelstan regnavit annis · XIIII · — DCCCC · XXXV.

Edmundus regnavit annis · VI · — DCCCC · XLI. — Hic super Dacos urbes · V · cepit, et, eisdem victis, Norderbiam in d[omi]nio tenuit (1).

Edredus, qui partes omnes Anglie feliciter tenuit, regnavit annis · IX · DCCCC.

Edwi regnavit annis · IIII · — DCCCC · LIIII.

Edgarus regnavit annis · XVI · — DCCCC · LXX.

Eduuardus rex sanctus et pius, cujus regni principio apparuit cometa (2), signum maxime famis que anno secundo secuta est, regnavit annis · V · — DCCCC · LXXV. — Hic a noverca sua (3), ut filius ejus, Alderedud, regnaret dum cibum (4) ei porrigeret, occiditur.

quinto cœli palatia conscendit... Rex vero Eadmundus magis eligens mortem perferre, quam desolationem suorum videre, captus est ab iis, corpusque sanctissimum sagittis impiorum ad stipitem undique transverberatus. Dei vero clementia multa super eo signavit miracula (*Hist. Angl.*, liv. V, p. 738, des *Mon. Brit.*) ; — Voir surtout dans l'*Estorie des Engles*, de maistre Geffrei Gaimar, le martyre de saint Edmond.

V. 2897 :

Plusurs de lur venuz i sunt
Ki reconurent Eadmund Seint,
Et quant co sourent, cil malfee
Mult cruelement ont cemandé
K'il renaiast la lai divine,
Crist qui nasqui de la Virgine.
Li reis lur dist, ke non ferat,
Mes fermement en lui crerat.
Ke firent donc cil adverser ?
A un arbre l'unt feit lier...
D'estrange mort l'unt tormenté.
Tant i unt treit, e tant lancé...

(1) Cette phrase est toute copiée sur Henri de Huntingdon, seulement le copiste estropie le nom de NORDHUMBRIAM (v. p. 750 des *Monum. Brit.*). Robert de Torigni écrit NORDHYMBRAM, à l'année 936 (t. I, p. 16, édit. de Léop. Delisle).

(2) Fragment de phrase de Henri de Huntingdon et Robert de Torigni, à l'an. 971.

(3) La *Chronique Anglo-Saxonne* ainsi que la Chronique de Florence de Worcester placent la mort d'Edouard en 978, et cependant la première Chronique raconte encore, en 979, le couronnement d'Ethelred, que Florence date du dimanche 14 avril, indiction VIe, c'est-à-dire en 978 : « Rex Anglorum Eadwardus, jussu novercæ suæ Alftrythæ reginæ, in loco qui dicitur Corvesgeate (Corfe) a suis injuste occiditur, et apud Werham non regio more sepelitur. Cujus frater Æthelredus clito egregius, moribus elegans, pulcher vultu, decorus aspectu, indictione sextâ, Die Dominicâ, XVIII cal. maii, post Paschalem festivitatem a Sanctis archipræsulibus Dunstano et Oswaldo, et decem episcopis, in Cyngestune, ad regni fastigium est consecratus » (p. 579 des *Monum. Britan.*, et p. 642) ; car c'est à l'Appendice chronologique de Florence de Worcester que notre *Anonyme* semble faire le plus d'emprunts, tout en défigurant les noms ; ainsi, ÆTHELREDUS devient ADELREDUD.

(4) Le texte de Henri de Huntingdon porte « dicitur quod noverca ejus, mater Edelredi dum *ciphum* ei porrigeret cultello percusserit » (v. p. 748 des *Monum. Britan.*), et p. 357 des *Rer. anglic.* de H. Savile ; le texte de Robert de Torigny porte *cifum* à la date de 976 (t. I, p. 27, édit. Léop. Del.).

Adelredud ergo regnavit super Angliam universam annis · xxxviii · — m · xiii. — Hic habuit uxorem Emmam (1) filiam Ricardi ducis Normannie, de qua genuit duos filios : Alveredum et Eduuardum. Dum illam in reginam super Angliam coronasset, elatus est in superbiam et perfidiam; omnes quoque Dacos (2), qui in pace erant in Anglia, clandestina proditione fecit mactari una eademq[ue] die, s[cilicet] in festo sancti Bricii. Misit enim rex epistolas occultas in unamquamque urbem, secundum q[uas] Angli Dacos omnes vel gladiis truncaverunt impremeditatos, vel igne cremaverunt subito comprehensos; quod indigne ferens Sueno, rex Dacorum, vir fortissimus, cui Deus regnum Anglie destinaverat, cum navibus multis venit ad Norwic et eam predatus est et combussit (3).

Si quidem immiserat Dominus omnipotens jamdudum, velut examina apium, gentes crudelissimas in Angliam, que nec etati nec sexui parcerent, s[cilicet] Dacos cum Gothis, Norwagenses cum Suathedis, Wandalos cum Fresis; qui ab exordio regni Adulfi regis usque ad adventum Normannorum Willelmi regis · cc · xxx · annis terram hanc desolaverunt. Qui etiam ex affinitate Britannie non nunquam, Dei vindices et stimuli, Galliam pro meritis crudeliter invaserunt; s[ed] t[ame]n tempore Alderedi Daci quieti manebant in Anglia (4).

Dacis ergo tali proditione peremptis in Anglia, Sueno, rex Dacorum Alderedum regem de Anglia expulit (5), et ipse cum filiis suis fugit in

(1) Ethelred II, qui régna de 978 à 1016, épousa Emma, appelée Alfgiva en saxon, fille de Richard Ier, duc de Normandie, dont il eut Édouard le Confesseur et Alfred, victime plus tard de la perfidie de Godwin (V. la *Chronique de Florence de Worcester*, p. 583) ; Guillaume de Jumiéges, IV, 18, et surtout l'*Encomium Emmæ reginæ*, publié par Duchesne et depuis par Pertz. (*Scriptores*, XIX).

(2) V. la Chronique Saxonne (p. 409) ; Florence de Worcester (p. 583), et surtout Henri de Huntingdon, dont notre *Anonyme* copie mot à mot cette phrase, et dont il abrège le reste du récit (v. p. 752 des *Monum. Britann.*), en copiant textuellement Robert de Torigni (t. I, p. 25, 28, 29, 31, 39, 40, 45, 51, édit. Léop. Del.). Dacos encore et toujours mis pour Danos, les chroniqueurs normands confondant sans cesse la Dania (Danemark) avec la *Dacia* des anciens.

(3) V. pour les luttes contre Swein (Swegen, Suanus), le roi des Danois envahisseurs, la Chronique Saxonne (p. 410); Florence de Worcester (p. 584), Henri de Huntingdon (p. 752 des *Monum. Britan.*), et Robert de Torigni (t. I, p. 28 et 29), que copie toujours textuellement notre *Anonyme*, quand lui manque le texte de Sigebert de Gemblours, tout en altérant les noms : Adulfi pour Ædelvulfi.

(4) Tout cet alinéa est encore copié mot à mot sur Robert de Torigni, copiant et résumant Henri de Huntingdon ; seulement ces phrases se trouvent seize pages plus haut dans le texte du chroniqueur anglais, qui les a mises à la fin du prologue de son livre Ve (v. p. 736 des *Mon. Brit.*). Notre copiste avait mal copié : *credulissimas* et *creduliter* pour crudelissimas et crudeliter, et altéré le nom d'Edred.

(5) V. les *Annales Cambriæ* (p. 838 des *Monum. Brit.*) et *Brut y tywy sogion* or the Chronicle of the princes of wales (p. 852), Simeon de Durham, et « la mort du roi Sweyne, en vers du XIVe siècle, » publié à Caen, en 1846, en caractères gothiques, d'après le manuscrit de la bibliothèque d'Avranches,

Normanniam ad ducem Ricardum (1). Mortuo autem Sueno, rediit in Angliam et mortuus est. Cui successit Edmundus, filius ejus, juvenis fortissimus qui regnavit anno uno. — M · XIIII (2).

Canutus regnavit (3) annis · XX · — M · XXXIIII. — Iste fuit filius Sueni regis Dacie, omnium predecessorum suorum maximus, qui veniens in Angliam regem Edmundum interfecit, et duxit uxorem Emmam reginam relictam Alderedi regis, ex qua genuit Hardecanutum (4); tante fuit magnitudinis q[uod] ante eum non fuerat talis in Anglia; erat enim dux totius Dacie, Anglie, Northwagie et Scotie (5); extra numerum bellorum quibus maxime splenduit, tria gessit magnifice. Primum, q[uod] filiam suam (6) imperatori Romano cum ineffabilibus divitiis maritavit. — Secundum q[uod] Romam pergens, omnes malas exactiones in via (7) que per Gallias tendit, que vocantur telonea vel transversa, data pecunia, diminui fecit usque ad dimidietatem. Tertium, q[uod], cum maximo vigore floreret imperii, sedile suum in littore maris, cum ascenderet, statui jussit; dixit autem mari ascendenti : « Tu mee ditionis es, et terra in qua sedeo mea est; nec « fuit qui impune meo resisteret imperio. Impero igitur tibi ne in terram « meam ascendas, nec vestes vel membra d[omi]natoris tui madefacere

par l'éditeur du roman de Robert-le-Diable (le docte G.-S. Trebutien), qui avait adopté cette devise : « *Reproduire exactement les manuscrits, c'est à quoi l'on doit s'attacher.* »

(1) Après avoir envoyé, en 1013, sa femme et ses fils en Normandie auprès de Richard II, Etheired s'y réfugia lui-même et fut reçu avec honneur. Il s'était d'abord caché dans l'île de Wight (Orderic Vital, t. II, p. 206 (Note de M. Le Prévost). — V. Florence de Worcester, p. 588 des *Monum. Brit.*).

(2) A la mort de Swein, le 2 février 1014, Ethelred II fut rappelé par les Anglais, et laissa en mourant, en avril 1076, son royaume, bien troublé par les Danois, à son fils Edmond Côte de Fer (*ferreum latus*). V. la Chronique Anglo-Saxonne (p. 421); Florence de Worcester (p. 590); Henri de Huntingdon (p. 755 du *Mon. Britann.*).

(3) Canut, fils et successeur de Suénon, partagea le territoire avec Edmond, qui mourut assassiné en novembre 1017, et épousa Emma, veuve d'Ethelred, dont il eut Hardecanut et Gunnilde, mariée à l'empereur des Romains, Henri III le Noir, et que sa beauté fit appeler *Pulcherrima feminarum*; Canut régna sur l'Angleterre 18 ans, de 1017 à 1035. V. Orderic Vital (t. I, p. 177; t. II, 206 et 367, aux notes).

(4) Partie de phrase extraite de Guillaume de Jumiéges (l. V, c. 9) par Robert de Torigni, à l'année 1014 (t. I, p. 31, de l'éd. Léop. Del.). Elle se trouve entière dans le ms. de Bayeux (f. 141-142).

(5) V. l'auteur de l'*Emmæ Anglorum reginæ encomium*, qui raconte en détail les merveilles du règne de Canut (p. 173 de l'*Hist. Norman. script.*, de Duchesne, et aussi Orderic Vital, t. I, p. 177, et t. II, p. 367, édit. Le Prévost). — Alinéa extrait de Henri de Huntingdon par Rob. de Torigni (t. I, p. 35).

(6) Chunelinde, mariée à Henri III, roi de Germanie.

(7) Le texte porte *villa* et *que vocatur Tolenea*, comme dans le ms. du Mont-St-Michel, n° 159 de la bibliothèque d'Avranches, « qui est, selon toute vraisemblance, dit M. Léopold Delisle, l'original de la « Chronique que Robert de Torigni acheva de réviser en 1182, et qu'il offrit, en 1184, au roi Henri II » (V. p. XLV-LIII de la magistrale préface, si utile aux travailleurs, de son édition de Robert de Torigni).

« presumas. » — Mare vero, ex more conscendens, pedes regis et crura sine reverentia madefecit. Rex igitur resiliens, ait : « Sciant omnes ha- « bitantes orbem vanam et frivolam regum esse potentiam, nec regis « nomine quempiam dignum preter Eum, cujus nutu celum, terra, « mare legibus obediunt eternis. » — Rex igitur Canutus, qui a quibusdam Cnut d[icitu]r, nunquam postea coronam auream cervici sue imposuit, sed super ymaginem Domini, que cruci affixa erat, posuit eam in eternum ad laudem Dei regis magni.

Heraldus regnavit annis · IIII · — M · XXXVIII. — Hic novercam suam Emmam exulavit, q[ue] divertens ad Balduinum, consulem Flandrie, [qui] t[ra]didit ei Castrum Bruge (1) ut ibi esset et inde viveret. Gnillermo duce Normannorum adhuc in etate puerili cum rege Francorum manente (2),...

Haldecanutus regnavit annis · II · — M · XL (3). Hic fuit frater Heraldi, filius Canuti ex regine Emma; tante largitatis fuit ut prandia regalia in die · IIII^or^ · vicibus omni curie sue faceret apponi, malens a vocatis apposita fercula dimitti, q[uam] a non vocatis apponenda fercula reposci. Eo mortuo, proceres Anglorum a Dacorum dominio liberati hilares efficiuntur, et mittunt in Normanniam pro Alvredo, primogenito Adelredi, ut sublimetur in regnum. Hic cum esset ex patre anglico et matre Normanna, ex consanguineis matris sue secum duxit in Angliam aliquos. Goduinus vero cum esset consul fortissimus, et proditor sevissimus, precogitavit Eduardo fratri minori et simpliciori posse filiam suam dare ei in reginam. Hunc vero Alvredum, q[uia] primogenitus erat et magne probitatis, previdebat filiam [suam] nullo modo dignaturum accipere in uxorem (4).

Intimavit ergo proceribus Anglie, Alvredum magnam copiam Normannorum secum adduxisse, et terras Anglorum eis promisisse; nec securum Anglis inter se eos insti[r]pare. Igitur capti sunt Normanni et ligati, qui venerant cum Alvredo, et cum sederent ex ordine · IX · semper sunt excapitati, et decimus remansit apud Geldeforte (5). Cumque videretur Anglis

(1) Le texte de notre *Anonyme* porte *Castrumburge* (Bruges).

(2) Phrase inachevée à compléter ainsi : « *Normannia fiscus regalis erat* » Rob. de Torig. (p. 40).

(3) Harold Harefoot (pied de lièvre) avait régné de 1035 à 1040 ; Hardi Cunut régna de 1040 à 1042.

(4) Tous ces alinéas sont presque textuellement copiés dans l'*Historiæ Anglorum*, de Henri de Huntingdon (p. 758 des *Monumenta Britannica*), ou d'après Robert de Torigny (aux années 1027 à 1052, p. 35 à 46 de l'édit. de M. Léop. Delisle), avec cette différence que notre *Anonyme* estropie les noms propres et supprime de petits membres de phrases.

(5) Guildford (Surrey) où s'exécuta, en 1036, la décimation des compagnons d'Alfred. — V. dans Guillaume de Jumiéges le récit de la trahison de Godwin (p. 271 de Duchesne).

adhuc plures et tot superesse, fecerunt decimam decimari, et sic paucissimi evaserunt. Alvredum vero captum duxerunt in Hely et oculos ejus eruerunt, et mortuus est. Miserunt ergo pro Edwardo juniore in Normanniam nuntios et obside[s], mandantes ei q[uod] paucissimos Normannorum secum adduceret, et eum in regem fidelissime stabilirent. Paruit Edwardus, et cum paucis venit in Angliam, et electus est in regem ab omni populo, et sacratus est ab Eadsi archiepiscopo apud Vincestre (1).

Edwardus ergo regnavit annis · XXIIII · — M · XLIIII · — Iste fuit sanctus, bonus et pacificus (2); qui, in patrocinium regni sui, duxit filiam (3) Goduini, consulis, in uxorem suam. — Hoc tempore, fames invasit Angliam. — Rex exulavit Suein consulem, filium Goduini, predicti consulis, qui ivit ad Balduinum Flandrensem comitem (4). Quadam die, cum rex Edwardus pranderet, Goduinus, gener (5) suus et proditor, recumbeus juxta eum dixit : « Sepe tibi, « rex, falso delatum est me proditioni tue invigilasse; sed si Deus celi verax « et justus est, hoc (6) panis frustillum concedat, ne mihi pertranseat guttur, « si unquam te prod[er]e cogitav[eri]m. » Deus autem justus et verax audivit vocem proditoris; et mox, eodem pane strangulatus, mortem pregustavit eternam (7).

(1) Copie textuelle de ce passage dans Henri de Huntingdon, qui ajoute la date du jour où Edouard fut sacré roi à Winchester : « IN DIE PASCHÆ » (p. 759 des *Mon. Brit.*), ou dans Robert de Torigny, à l'année 1038 (t. I, p. 42, édit. Léop. Delisle). Edouard le Confesseur régna de 1042 à 1066.

(2) Ce petit membre de phrase a été ajouté après coup entre les lignes du manuscrit, il se trouve dans Robert de Torigny, à la date de 1040 (t. I, p. 42).

(3) Henri de Huntingdon donne le nom de la fille de Godwin, Edithe-la-Belle : « *Edgitham, sororem regis Haraldi futuri* » que Robert de Torigni appelle *Edievam* (à l'année 1041, p. 43).

(4) Henri de Huntingdon indique la ville où Sweyne alla hiverner : « *hyemavit apud Bruge.* » Ce que ne fait pas Robert de Torigny, que copie surtout notre *Anonyme.*

(5) C'est *Socer* qu'il faudrait, car Godwin était le beau-père et non le gendre d'Edouard, mais notre *Anonyme* s'est contenté de copier *Henri de Huntingdon* ou Robert de Torigni, qui commettent la même erreur, et qui indiquent le lieu de cette scène dramatique : *apud Windleshores.* — *Roger de Hoveden* se contente de dire que Godwin fut frappé d'un mal subit : « Wintoniæ Godwino comiti ex solito Regi ad « mensam assidenti, suprema calamitas eveuit. Gravi etenim morbo ex improviso percussus, mutus in « ipsa sede declinavit » (p. 443 des *Rer. Anglic. script.*). Roger de Hoveden place cette scène à *Winchester* et non à *Windsor.*

(6) Le texte porte *hic ;* et à la ligne suivante, *nunquam* au lieu de *unquam* qu'il faut lire, comme dans Henri de Huntingdon (p. 760 des *Mon. Bri.*) et dans Robert de Torigni (à l'an. 1052, p. 46).

(7) *Guillaume de Malmesbury* raconte ainsi ce petit drame : « Denique Deum monstrasse, quam sancto « animo Godwinus servierit. Nam cum, post piraticas rapinas, priori gratiæ redditus esset, et in convivio « cum Rege discumberet, orto sermone de Elfredo, fratre regis : « tu, inquit, ô Rex ad omnem memoriam « germani tui, rugato me vultu video quod aspicias. Sed non patiatur Deus, ut istam offam transglutiam, « si sui conscius alicujus rei, quæ spectaret ad ejus periculum, vel tui incommodum. » Hoc dicto, offa, « quam in os miserat, suffocatus ad mortem oculos vertit » (p. 81 des *Rer. Angl. script.* de Savile).

Haraldus vero, filius ejus, habuit consulatum ejus; qui (1) transiens in Flandriam, tempestate compulsus, venit in Pontivam provinciam; quem captum consul Pontivus Guillelmo duci Normannie reddidit, cui dictus Heraldus juravit super reliquias sanctorum se filiam ejus ducturum et Angliam, post mortem Edwardi, ad opus ejus servaturum. Post hec Edwardus, multis clarus miraculis, migravit ad Dominum s[i]n[e] liberis; quo sepulto, quidam Anglorum Elgaradeling (2) promovere volebant in regem. Sed Herardus, viribus et genere fretus, regni dyadema cum parjurio invasit; contra quem Guilelmus, dux Normannorum, tribus de causis stimulatus est. Primo, q[uia] Alvredum, cognatum suum, Goduinus et filii sui dehonestaverant et occiderant; secundo, q[uia] Robertum episcopum et Odonem consulem et om[n]es Francos Goduinus et filii sui, arte sua, ab Anglia exulaverant; tertio, q[uia] Araldus, in parjurium prolapsus, regnum, quod jure cognationis suum esse debuerat, s[i]n[e] aliquo jure invaserat (3).

Iste igitur Haraldus, parjurus, regnavit anno uno, non t[ame]n pleno, q[uia] regnum p[er]didit, Deo volente, quod, propria injusticia, usurpavit (4) Interea Haraldus rex Norwagie cum mille (5) pene navibus venit in Angliam regnaturus, et in urbe Eboraca plus quam mille laicos et centum presbiteros

(1) Notre *Anonyme* saute de 1053 à 1063 et passe toute une page de Henri de Huntingdon, et quatre de Robert de Torigni (de la page 46 à la p. 50, t. I, de l'édit. de Léop. Delisle).

(2) Edgar Atheling ou Adeling ou Clito, c'est-à-dire noble, qualification donnée aux fils des rois anglo-saxons. Le copiste de notre manuscrit fait un seul nom d'*Eadger Atheling*, et, suivant son habitude, estropie les noms et les mots; Heraldus, Herardus, Araldus, pour Haraldus.

(3) Notre *Anonyme* copie tout ce qui précède dans Henri de Huntington, sauf les mots « *cum perjurio* », que lui inspire son patriotisme normand, et qu'il a trouvés dans Robert de Torigni (p. 51), depuis que lui manque Sigebert de Gemblours.

(4) C'est encore Robert de Torigny que notre *Anonyme* suit et abrège, car il n'emprunte certes pas ces épithètes de parjure et ses appréciations toutes normandes aux auteurs anglais; en effet, Florence de Worcester écrit : « Subregulus Haraldus, quem REX ante suam decessionem regni SUCCESSOREM ELEGERAT, a totius Angliæ primatibus ad regale culmen ELECTUS die eadem ab Aldredo, Eboracensi archiepiscopo, in regem est *honorifice consecratus*. » De plus, Florence comble d'éloges Harold, dont il vante la piété, l'humilité, l'affabilité : *pium, humilem, affabilemque se bonis omnibus exhibere* (p. 613), et, de son côté, légitime la prise de possession de la couronne par Harold, en ajoutant au texte de Florence qu'il copie : « *Obiit Eadwardus, et juxta quod* ipse statuerat *in regnum ei successit Haroldus* » (p. 449 des *Rer. Anglic.* de Savile).

(5) La chronique Saxonne ne donne que 300 navires à Harold, roi de Norwège : « And there met him Harold king of Norway with *three hundred* ships » (p. 462). Marian Sot écrit : « minus mille navibus. » — V. pour cette lutte entre les deux Harold d'Angleterre et de Norwége la *Chron. Sax.* (p 462, 464), Flor. de Worc. (p. 613), H. de Huntingdon (p. 762), l'*Estorie des Engles*, de Geo. Gaimar (p. 827), et le *Brut y Tywysogion* (p. 855).

de Anglis occidit; cui rex Anglorum, Haraldus, cum septem legionibus superveniens, eum cum multis occidit (1).

DE GUILLELMO DUCE NORMANNORUM (2).

Hinc D[omi]nator, Deus omnium, de gente Anglorum, q[uod] [diu] p[ro]viderat ad effectum perduxit : genti Normannorum asp[er]e et callide tradidit eos ad ext[er] minand[um]; nam dux Normannorum, Will[elmu]s, concilio h[ab]ito cum baronibus suis de acquisitione Anglie om[ne]s unanimes invenit. Igitur classis [maxima] parata est ad portum sancti Walerici (*a*); quod audiens Haraldus, rex Anglie, vir bellis acerrimus, t[er]ra et mari milites cont[ra] Will[elmu]m p[re]paravit. Dumq[ue] Haraldus totam gentem Anglorum in una acie st[ri]ctissime, ut prudens locasset, cont[ra] Normannos contritus (*b*) est Anglorum exercitus, et Normannis a Deo conceditur victoria. Occisoque Heraldo, Guill[elmu]s, dux Normannie, pacifice a Londoniensibus susceptus est, coronatus in regem Anglie [ab Aldredo, Eboracensi archiepiscopo] apud Vest monasterium anno Domini · M · LXVI · (3).

C[ir]ca hoc tempus fames et mortalitas fuit fere per univ[er]sam t[er]ram.

(1) Notre *Anonyme* a emprunté cet alinéa à la chronique de Marian Scot, ou tout simplement, comme toujours, à Robert de Torigni (p. 52, t. I de l'éd. Léop. Delisle).

(2) Consulter sur Guillaume le Batard Les Recueils : 1° de Savile, qui a édité les Chroniques d'Ingulfe, de Guillaume de Malmesbury, de Henri de Huntingdon et de Roger de Hoveden ; — 2° de Duchesne ; — 3° de Petrie, intitulé « MONUMENTA BRITANNICA, or the materials for the History of Britains from the earliest period, » et où se trouvent la Chronique Saxonne (p. 460-466) ; La Chronique de Florence de Winchester (p. 613-642) ; Henri de Huntingdon (p. 760-763) ; — L'*Estorie des Engles* de Greffroy Gaimor (p. 856-872) ; — 4° Les Chroniques *Anglo-Normandes* aux XI° et XII° siècles, éditées par Francisque Michel ; — 5° Guillaume de Jumièges ; — Guillaume de Poitiers ; — Orderic Vital, édition de MM. Le Prevost et Léop. Delisle ; — Robert de Torigni, édition de M. Léop. Delisle ; — Le t. XIII du *Recueil des Historiens de France* ; — Augustin Thierry, *Conquête de l'Angleterre* ; — Freeman, « the History of the Norman Conquest of England » ; — Th. Cobbe, « History of the Norman Kings of England. »

(3) Notre Anonyme omet le récit des préparatifs et les détails de la bataille, ne dit rien de la Comète ni de la légende du Jongleur Taillefer : il se contente de résumer en ces 10 lignes les 78 lignes du ms. de Bayeux, en empruntant de petits fragments de phrases extraites de la Chronique de Robert de Torigni, qui a copié le pittoresque récit de Henri de Huntingdon, tout en faussant la date de la bataille d'Hasting, que Robert de Torigni plaçait à tort en 1065, et que notre Anonyme rapporte exactement à l'année 1066. La victoire de Guillaume le Conquérant, due à la mort d'Hérold, tué sur le champ de bataille, eut lieu le 14 octobre 1066, jour de la saint Calliste.

(*a*) St-Valery-sur-Somme. — (*b*) Le ms. de l'Anonyme porte *contrictus* comme le ms. de Bayeux (fl. 153).

Deus ergo Rex om[ni]p[oten]s, qui malignos ad nichilum deducit et sup[er]bos disperdit, qu[in]que plagas i[m]misit super terram majoris B[ri]tannie (1).

P[ri]ma fuit per Ro[ma]nos, qui B[ri]tanniam expugnaverunt, et in ditionem suam tenuerunt a tempore Julii Cesaris usque ad t[em]p[or]a Gra[ti]ani et Valentiniani i[m]peratorum.

Hinc s[e]c[un]da fuit per Pictos et Scotos (2), qui gravissime eam bellis vexaverunt. Scoti aut[em], p[ro]p[ri]a lingua, nomen h[abe]nt a picto co[lo]re, eo q[uod] aculeis ferreis cum atramento variorum [colorum] stigmate annotantur (3).

Tertia fuit p[er] Anglos, qui eam optinuerunt, a quibus t[er]ra nunc Anglia dicitur. Illi quondam fu[er]unt gens in Occeani littoribus et palludibus i[n]viis scita v[ir]tute atque agilitate h[abi]les. Unde et Sanxonum gens appellata est q[uare] sit durum et vallidissimum genus hominum et p[re]stans ceteris piraticis, a Germania venientes. Germanici aut[em] gentes d[i]c[t]e sunt q[uia] sint jejunantes corporibus nationis sevissimis durate frigoribus, qui mores ex ip[s]o celi rigore traxerunt, feroces animi et semper i[n]domiti, raptu, venatuque viventes quorum immanitas barbarie et[iam] in ipsis vocab[u]lis horrorem q[uem[da[m] signant. Suevi p[ar]s f[uer]unt G[er]manorum in finem septentrionis a monte Suevo dicti, qui ab ortu G[er]manie fecit initium.

Q[uar]ta fuit p[er] Dacos, qui eam bellis tenuerunt, s[ed] postea p[er]ierunt. Gothi autem s[ecundum] Ysidorum a Magog, filio Iapheth, nominantur de si[mi]litudine ultime sill[ab]e; gens fortis et potentissima corporum mole quor[um] soboles Daci fuerunt. Unde Dacos q[ui] Dagos putant q[uare] de stirpe Gothorum procreati sunt. Wandalicus a[m]nis ab extremis Gallie erumpens juxta quem fluvium inhabitasse et ex eo traxisse nomen Wandali perhibentur.

Quinta fuit p[er] Normannos, qui eam devicerunt, ut hic dicitur. Unde sequitur vide[re] de Normannis, s[ed] prius sciendum est q[uod] quinque linguis utitur Britannia s[cilicet] : Britonum, Anglorum, Scotorum, Pictorum et Latinorum.

(1) Tout le passage relatif aux Cinq plaies envoyées par la vengeance céleste, est composé de lambeaux de phrases de Henri de Huntingdon; notre Anonyme remplace par un équivalent, le début du chroniqueur anglais, qui écrit : « Quinque autem plagas ab exordio usque ad præsens immisit *ultio divina* Britanniæ, « quæ non solum visitat fideles, sed etiam dijudicat infideles » (p. 298 de Savile). — Puis, notre Anonyme, énumérant les Cinq plaies, ajoute des développements empruntés à d'autres passages du même auteur, qu'il estropie. — Il y a une grande parenté entre le *ms. de Bayeux* (fts. 175-176), et notre *ms. de l'Anonyme.*

(2) Sur les Pictes et les Scots, v. Nennius, qui rapporte les diverses légendes de leur origine, d'après les plus habiles des Scots : « *Sic mihi peritissimi Scotorum nuntiaverunt.* » — Il fait dériver le nom de *Scotia* de *Scotta*, fille de Pharaon. « A quâ, ut fertur, Scotia fuit appellata » (p. 56 des *Monum. Brit.*).

(3) Sur ces huit derniers mots, le copiste Anonyme en estropie quatre et en passe un, dont l'absence rendait le texte inintelligible. Il écrivait : *Acculeus* ferreis cum *attramento variarum stegmate* annotantur.

Britones autem d[icu]n[tu]r homines int[ra] Occeanum fuso mari q[uia] extra orbem positi, in hac sunt quatuor mirabilia de quibus vide s[upra] ubi de regionibus orbis terrarum (1).

DE NORMANNIS.

Danemarchia, terra a Danao Trojano, qui eam inhabitavit, est dicta, cujus ho[m]i[n]es Dani appellantur, qui et Normanni, i[d est], Norveni solent appellari a vento Gallice *North* et *man*, q[uod] est, s[e]c[un]d[u]m eorum ydioma, ho[mo] quasi *homines de North* (2). Hii quondam luxurie (3) fu[er]unt adeo dediti q[uod] unusquisque tot h[ab]ebat uxores quot h[abe]re volebat. Unde tot ho[m]i[n]es in hac terra multiplicati sunt quot n[e]c[ess]e fuit legem prodere q[uod] filii p[ri]mogeniti soli hereditates haberent paternas et ceteri fratres post nati exirent de terra, n[e]ce[ssar]ia sua in terris alienis quesituri. T[em]p[o]re ergo Karoli *calvi* regis Francorum, Bier (4) filius Lotroci, regis Danemarchie, cum Hastingo magistro

(1) Le ms. de Bayeux (176 v°) énumère et décrit ces quatre merveilles, qui figurent dans la lettre de l'archidiacre Henri à Warin et dans les ms. de Robert de Torigni, ainsi que dans le ms. n° 6042 de la Bibl. Nationale (p. 97 et 116 du t. I de la *Chronique de Robert de Torigni*, édit. de Léop. Delisle).

(2) V. Guillaume de Jumièges, ch. IV, et Maître Wace, qui écrit :

Man en Engleiz et en Noreiz
Senefie *hom* en Francheiz;
Justez ensembe North è *man*,
Co est hom de North en Romanz;
De ço vint li non as Normanz.
Normanz solent estre appelé,
E Normendie k'il ont poplé,
Por ço ke Normanz la poplerent
Ki en la terre converserent.
Francheiz dient ke Normendie
Ço est la gent de North mendie,
Por ço kil vindrent d'altre terre,
Por miex aveir, è por conquerre.

Et plus loin, du vers 1180 au vers 1193 :

Por ço ke de North vindrent, Normanz furent nomé.
Northman est hom de North, ço est la vérité;
Tuit esteient Normanz à cel tems apelé,
Tuit cels qui ilenc devers North esteient né.
North est un vent ki vient de setentrioné;
Li païz ke Normanz unt propriz è poplé,
De Normanz Normandie a cest non recovré;
Newstrie aveit non ès tems d'antiquité,
Mez por la gent novele unt li nom remué;
Li nom as ancessors a bien as hers duré.
Normanz sunt, Normanz furent, Normanz unt esté;
Ço conte Mestre Wace ki escrit a trové.

Maître WACE, *Le Roman de Rou*, v. 109-122.

(3) Orderic Vital (liv. IX, p. 474 du t. III, éd. Aug. Le Prevost), dit tout le contraire de notre *Anonyme*, qui fait des hommes du Nord des hommes adonnés à la luxure. Orderic Vital s'exprime ainsi : « *North* enim anglice *Aquilo*, *Man* veró dicitur *homo*. Normannus igitur *Aquilonalis homo* interpretatur, « cujus *audax austeritas* delicatis affinibus, ut gelidus Aquilo teneris floribus, nimis infesta comprobatur. « Nam in eadem adhuc gente naturalis feritas coalescit, et genuinus ardor præliandi sævit, qui ruricolas « et pacatos officiales suis in ædibus quiete commorari non permittit » (V. aussi Guillaume de Jumièges, I, 5, 9, 11; II, 11).

(4) Orderic Vital s'exprime à peu près dans les mêmes termes que notre Anonyme (liv. III, p. 6 et 7 du t. I); seulement il rapporte au règne de Charles le Simple (898-923) l'indication que notre Anonyme

suo et cum pl[u]ribus juvenibus venerunt in Gallias navigio, quas igne et ferro p[er] · XX · annos vastaverunt, prout sup[ra] dicitur, u[bi] de Karolo calvo.

Eo tempore (1), t[ra]nslatio sancti Audoeni facta est, quum Normanni succe[n]derunt Rothomagum et mo[na]st[er]ium illius.

Inde Normanni Romam p[ro]p[er]antes app[rop]i[n]q[ua]v[er]unt civitati que *Luna* (2) vocabatur, cujus cives p[re]p[ar]averunt se ad defendendum, ponentes ad

place sous le règne de Charles *le Chauve* (840-877) : « Tempore Caroli regis Francorum, qui *simplex* « agnominatus est, Brier cognomento Costea Ferrea, filius Lothroci, regis Danorum, cum Hastingo « nutritio suo et ingenti juvenum multitudine, ad depopulandas gentes, de vagina sua egressus est. « Ex insperato de mari quasi turbo vehemens in Galliam intravit et per XXX annos super Christianos « insatiabiliter furuit. »

Notre Anonyme a sans doute oublié un X, car il n'assigne qu'une durée de vingt ans au lieu de trente, aux ravages des Normands, comme Robert de Torigni qui écrit : « Fere per triginta annos » (p. 9, t. I, édit. de Léop. Delisle). M. Auguste Le Prevost dit que tout cet alinéa d'Ord. Vital est emprunté à ses devanciers, sans les désigner, et ajoute que « ce n'est qu'une série d'assertions démenties par les témoi- « guages contemporains. Biorn Ier, roi d'Upsal, surnommé Jarnsida (Côte de Fer), paraît avoir vécu à la « fin du VIIIe siècle, et *ne mit jamais le pied en France.* » — Guillaume de Jumièges parle de Biærn, qui, sans cuirasse, affrontait avec dédain les coups des ennemis (ch. v) ; et, de son côté, Maître Wace, *Roman de Rou*, v. 145-156 :

Hastainz i vint premierement,
Ki fist maint povre et maint dolent;
Compainz è mestre fu Bier,
Ke l'en clamout Coste-de-Fier;
Coste-de-Fer pour ço out non,
Ne sai c'est veir, mez ço dit l'on,
Ke la mere ki l'out porté,
L'out si charmé et enchanté,
Ke fer ne le pout entamer,
Ne par férir, ne pas bouter.
Filz fu Lotroc, un Daneiz Rei,
Ki toz tens fu de male fei.

M. Lair, dans sa savante *Étude historique et critique* sur Dudon de Saint-Quentin, remarque finement que Depping, tout en doutant de l'existence de Biern, « ne l'en fait pas moins agir dans son histoire », puis il établit que le récit de Guillaume de Jumièges, s'il ne s'appuie pas sur des documents positifs, n'a du moins rien de contraire aux données de l'histoire Scandinave, qui fournit des exemples de ces précepteurs de piraterie, à qui l'on confiait l'éducation des jeunes princes ; ainsi, Olaf Helgas fut formé à la piraterie par Ran, son père nourricier (V. Turner, *Story of Anglo-Saxons*, t. I). M. Lair prouve enfin, par d'habiles citations empruntées aux Annales de Saint-Bertin et à la Chronique de Fontenelle, qu'en 858, un chef Normand du nom de Biærn traita, avec Charles le Chauve, sans conclure pourtant que le Brier d'Orderic Vital fût le pupille d'Hasting, ni le fils de Ragner Lodbrog, qu'Orderic appelle Lothrocus, ainsi que notre Anonyme.

(1) L'incendie de Rouen eut lieu le 14 *mai* 841, d'après la Chronique de *Fontenelle*, qui suit, jour par jour, les détails des ravages des Normands (V. la note d'Aug. Le Prevost, p. 159 du Ier livre d'Orderic Vital, qui reporte cet incendie aux ides de *mai* (*idus Maii*) 842, comme le font les *Annales Uticences*, éditées par Léop. Delisle, en appendice au t. V d'Orderic, p. 153). Cependant, Aug. Le Prevost oubliant sa note précédente du livre Ier, écrit dans une note du liv. III du t. II, p. 6 : « La première dévastation « de Rouen eut lieu le 14 *juin* 841. »

(2) « Lune estoit cité de Tuscane
« Joste mer, près de Sarrazane » (Wace, v. 476-716).

Lire cet épisode de la prise de Lun, dans Guillaume de Jumièges (liv. I, ch. x), et dans Benoît de

muros arma sua. Hastingus aut[em] finxit se infirmum, mandans ep[iscop]o quod volebat baptizari, et ep[iscopu]s baptizavit eum, p[o]p[u]lusq[ue] suscepit eos cum gaudio, dantes eis liberum arbitrium eundi et redeundi in civitatem; tandem Hastingus finxit se mortuum, quem socii sui armatum posuerunt in feretro, portantes eum ad ecclesiam. Dumque Ep[iscopu]s missam celebraret pro defunctis Hastingus exiit de feretro, et statum socii sui, qui erant armati, sub capis suis traxerunt gladios et occiderunt o[mne]m populum christianum.

Hiis itaque factis, Normanni ire ultra non audentes, cum jam Gallias per · XX · annos vastavissent, redierunt in patriam suam, preter Hastingum qui, factus Christianus, remansit in Francia; cui Karolus calvus, inito federe, Carnotum contulit (1). Eo tempore fames (2) valida Germaniam att[ri]vit, ut pater filium devorare voluerit; et Normanni per · XX · annos Franciam devastantes in patriam rev[er]si, bello intestino delentur, ut de regia stirpe illorum nullus ni[si] puer unus remaneret.

Sainte-More, ainsi que dans la bonne édition que M. J. Lair a publiée de Dudon de Saint-Quentin, en la faisant précéder d'une très-savante introduction dans la 2e partie du t. XXIII des *Mémoires des Antiquaires de Normandie*. Au lieu de citer tous les auteurs, dont nous avions compulsé les textes relatifs à Hasting, nous nous bornerons à renvoyer le lecteur, qui nous en saura gré, à la dissertation critique de notre ingénieux et savant confrère. (V. aussi les Études de Grosley, *Ephémérides*, Paris, 1811, 2e partie, ch. VIII, et de Depping, *Expéditions maritimes des Normands*, ch. IV et V.)

(1)
E Hastainz vinst el Rei de France,
Et o li Rei prist remanance,
Li Reis por ço ke paiz tenist,
E d'altres gens le defendist.
Li dona Chartres è Chartrain,
K'il aveit lores eü sa main (Wace, v. 739-744).

Bien que cette double assertion d'une alliance de Hasting avec le Roi de France et la cession du comté de Chartres paraisse inexacte à M. J. Lair, elle lui semble mériter d'être discutée (V. p. 46 de son *Étude historique*).—*Guillaume de Jumièges* est le premier qui mentionne la cession du comté de Chartres à Hasting; — *Albéric des Trois-Fontaines* (D. Bouquet, t. IX) le répète ainsi que *L'Art de vérifier les dates*; — *Le Cartulaire de Saint-Père de Chartres* dit, au contraire, que Hasting fut battu au siège de cette ville. — Serait-ce dès son retour de Luna, vers 860, comme semble l'indiquer notre Anonyme, qui fait donner Chartres à Hasting par Charles le Chauve? Serait-ce seulement après le traité d'Hasting avec le roi Louis III, en 882? (V. Benoît de Saint-More; V. aussi Aymoin, *De Mirac. Sancti-Bened.*, et Bouillart, *Hist. de l'abbaye de St-Germ.-des-Prés*.) — Le comté de Chartres ne fut probablement cédé à Hasting que pour la durée de sa vie (V. Houard, *Traité sur les coutumes anglo-normandes*, t. I, préface).

(2) Notre *Anonyme*, confondant toutes les dates, fait allusion à la grande famine de 889; puis il répète ce qu'il a dit deux lignes plus haut au sujet des dévastations des Normands, qu'il ne fait durer que XX ans au lieu de XXX, comme Orderic Vital et les autres chroniqueurs, et de leur retraite dans leur patrie, puis il revient sur ses pas. Pour tout ce résumé des excursions des Normands, consulter les *Monumenta Britanniæ* (p. 479, 558, 571, 574, 681, 676, 739, 746, 763; puis Orderic Vital, t. I, p. 160 note, 162 note;—t. II, p. 7 note, 8 note, 230 note, 371-372;—t. III, p. 83, 106, 268, 293, 474;—t. V, p. 153-155, édition de MM. Aug. Le Prevost et Léop. Delisle).

Post hec it[eru]m Dani s[un]t in t[antu]m augmentati q[uod] et magna multitudo juvenum de terra illa sunt egressi, Rolone duce eorum, qui p[ri]mo venerunt in Angliam et c[ontr]a regem Anglie pugnaverunt; sed tandem ad invicem concordati sunt, et inde Normanni, Frigiam invadentes, a Frixonibus tributum accipiunt, et postea mare repetunt et per Secanam usque ad Jumegium ascendunt, adhuc sup[er]stite Karolo calvo rege Francorum. Tunc Hastingus (1) venit ad eos querens ex parte regis Francie : « qui e[ss]ent, et unde et utrum vellent sub[j]ici regi Francie? », et ipsi responderunt : « Se e[ss]e Normannos et terram volentes (*a*) occupare, ac eam sine tributo possidere » ; et tunc p[ri]mum vocati sunt Normanni, a quibus Hastingus recessit, et Karnotum Theobaldo (2) comiti Blesensi, ip[s]ius v[er]sutiis deceptus, vendidit, et peregre profectus disp[ar]uit.

DE ROLLONE (3) PRIMO DUCE NORMANNORUM.

Inde Normanni ceperunt regnum Francie graviter infestare, pro ut sup[ra] legitur sub Ludovico et Ka[r]lomagno et sub Odone, ac etiam sub Karolo

(1) Cette intervention d'Hasting, signalée par *Dudon de Saint-Quentin* (liv. II) et *Guillaume de Jumièges* (l. II), se retrouve tout au long dans *Maître Wace*, v. 1230-1264.

Hastainz vint as Normanz, si demanda k'il sont?
De kele cuntrée veignent? ke querent è ù vont?
. . . .
Rou respondit primier k'il sout une raison :
De Danemarche somes, devers Wacres venon;
La preie volons prendre è la terre tendron;
Se Francheiz la calengent, nos nos i cumbatron.

(2) Dudon ne parle pas de cette cession de Chartres, que Hasting aurait faite à Thibaud, c'est Guillaume de Jumièges qui affirme le fait des plus contestables (l. II, ch. x et xi). Et c'est d'après ce dernier chroniqueur que maître Wace bâtit tout un récit de négociation dramatique entre Hasting et Thibaud, v. 1276-1292.

Tant a Thiebaut menez Hastainz à son saveir,
Tant li fet d'un è d'altre, que menchonge, que veir,
Ke il li vendi Chartres, s'en prist de son aveir;
Por l'aveir k'il en out, fist Thiebaut son eir.
Thebauld achata Chartres, è Hastainz li vendi;
Kant il li out vendu, è l'aveir recoilli,
Une noit s'en alla, la cité si guerpi :
Ne sai ke puiz devint, ne parler n'en oï.

Il faut se rappeler que Thibaud ne figure dans l'histoire des comtes de Chartres qu'à une époque déjà avancée du X[e] siècle, et qu'il mourut en 978.

(3) Consulter sur Rollon, d'origine danoise selon les uns, norwégienne d'après les autres : Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges, Wace, Richer; Saxo-Grammaticus; Ordéric Vital (édit. Le Prévost et Léop. Delisle); la *Chronique anglo-saxonne*, Flodoard; Guillaume de Malmesbury; Roger de Hoveden, Albéric des Trois-Fontaines; Snorre-Sturleson; Suhm; Torfeus; — Langebeck; Dom Lobineau; Dom Morice; l'abbé des Thuilleries; Licquet; Depping; Grosley; Capefigue; Licquet; Le Prévost; Augustin Thierry; Léon Puiseux, l'abbé Porée; Krantzius; Lair; Steenstrup et E. Beauvois,

(*a*) Le texte porte *violenter* au lieu de *volentes*, que le copiste devait écrire.

Simplici, sub quo dux Normannorum, cum suo ex[er]citu Karnotum obsedit (1); s[ed] ep[iscopu]s (2) urbis, vir religiosus, Ricardum Burgundie ducem et Ebalum (3) Pictavensium comitem, in auxilio suo convocans, et confisus in V[ir]gine Maria, tunicam ejus, haste appensam, portavit pro vexillo; qua visa, Rollonis ex[er]citus excecatus est, et per hoc civitas ab hostibus liberatur anno domini DCCC . XCVIII. Tunc Nor[ma]nni (4) [origine Dani, duce quodam Rollone, a Scithia inferiori] egressi, Galliam p[er]vas[er]unt, qua in parte Britanniam respicit, et in ea civitatem Rothomagum occupantes, usque in

qui ne partage pas plus que M. L. Rioult de Neuville l'opinion de M. Steenstrup, dont la thèse est trop favorable à l'origine danoise de Rollon.

(1) Le chapitre que notre Anonyme a consacré à Rollon se compose de quatre alinéas, dont le 1er est en partie tiré des *Annales de Rouen* ou des *Annales d'Ouche*, qui assignent à tort la date de 898 au siège de Chartres par Rollon, que Robert de Torigni place en 908, et Ordéric Vidal en 900, tandis que Flodoard date, avec raison, du 20 juillet 911 ce siège, que les Normands furent forcés de lever après avoir subi une perte de 6,700 hommes d'après la *Chronique de Saint-Maxence*, ou de 6,800 d'après Ordéric Vital et Albéric des Trois Fontaines « *peremptis ex pagamis sexmillibus Octingentis.* »

(2) L'évêque de Chartres WALTELMUS, d'après la *Gallia Christiana*, est désigné sous le nom de GUALTELMUS, par Ordéric Vital ; WALTEMUS, dans les *Annales Uticences* ; GAUTELMUS, par Haganon ; WALTERIUS, par Robert de Torigni ; GOCELME, par Maître Wace ; GAUCELIN, par Bouillard, dans son *Histoire de Chartres*. Ce nom paraît à Pluquet le même que JOCEAUME, GOCEAUME, GOUSSIAUME.

(3) Ebles II, dit *Manzer* ou le *Bâtard*, comte de Poitiers (902-932), que Maître Wace appelle Iebles, ne paraît pas avoir pris part à cette lutte, victorieusement soutenue par Richard le Justicier, duc de Bourgogne (877-921), et par Robert II, alors duc de France, fils de Robert le Fort ; qui contribuèrent à la délivrance de Chartres, que les chroniques du temps attribuent surtout à l'intervention divine « *divino nutu.* » En effet, *Dudon de Saint-Quentin*, les *Annales Uticenses*, *Robert de Torigni*, *Guillaume de Malmesbury*, *Roger de Hoveden*, *Haganon et Maître Wace*, tous disent que l'Évêque, en habits sacerdotaux, portait comme un étendard la tunique de la Vierge, *camisiam*, qui devint d'abord la risée des ennemis et une cible pour leurs flèches, mais elle aveugla l'armée entière, qui ne peut ni avancer ni reculer, « Hostes « visam camisiam ridere et in eam perinane sagittas dirigere, non impune, nam mox oculis obnubilatis, « nec retrò regredi, nec ante tendere valuere » (p. 47. Savile) :

Gocelme, li weske, porta por gontanon
Li plus chières reliques par la procession.
. . . .
Quant Rou si grand gen vei, si s'en est esbahi,
De la procession ki de Chartres issi,
Des relikes k'ils portent, è des cants k'il oï,
De la sainte Kemise ke la Dame vesti,
Ki Mère e Virge fu, quant de lie Dex naski,
Out Rou si graut poor, è tant s'en esbahi,
E come pluseors distrent, la veue perdi.

(4) Les deux alinéas suivants semblent copiés sur le Ms. de Bayeux. Robert de Torigni les a composés de fragments empruntés aux chapitres XII-XXII du liv. II de *Guillaume de Jumièges*, et à *Flodoard*, aux années 923 et 924.

hanc diem Normanniam de suo nomine vocaverunt; que Gallie pars an[tea] Neust[ri]a (1) vocabatur. Normanni v[er]o lingua barbarica q[uas]i homines septe[n]t[ri]onales dicti sunt, eo q[uod] p[ri]mum ab illa mundi parte venerunt. Tunc quoque Karolus *Simplex*, inito federe cum eis, filiam suam Gillam (2) Rolloni, duci eorum, uxorem dedit sub conditione q[uod] baptizaretur et eam t[er]ram (3), q[ue] nunc Normannia vocatur, ei concessit; addita etiam ad sumptuum supplementa tota minori Britannia, que antiquitus [Letavia sive] Armorica vocabatur (4); nam terra maritima, q[ue] nunc vocatur Normannia, ob diucturnos paganorum exc[ur]sus, silvis ubique adultis, cultro et vomeri, torpebat inculta. Flandrensem vero comitatum voluit ei rex p[ri]mum dare, s[ed] ipse noluit illum pro paludum impeditione recipere (5).

(1) M. Le Prévost dit, avec raison, dans une note (p. 4 du t. II, de son Ordéric Vital), que la *Neustrie* ne peut être le synonyme de *Normandie*, puisque, outre cette province, la Neustrie occupait tout le territoire compris entre la Meuse, l'Escaut, la mer et la Loire. — Plus tard, on ne désignait, sous le nom de Neustrie, que les contrées entre la Seine et la Loire, tantôt la Bretagne et tantôt la Normandie, qui garda cette fausse appellation.

(2) Les preuves sérieuses font aussi bien défaut pour admettre que pour nier le mariage de Rollon avec Gisèle, qui n'eût du reste été qu'une alliance politique; Rollon aurait reçu Gisèle, moins comme une épouse que comme un otage « *in conjugio fœderum*, » selon Dudon de Saint-Quentin, qui ajoute: « dicebatur igitur Robertum eam *maritali lege* non cognovisse », et Guillaume Malmesbury parle de cette union de Rollon avec Gisèle, pour qu'elle fût « le vase de la paix et le gage de l'alliance », « vas pacis pigneratrixque fœderis. »

(3) V. sur le territoire concédé à Rollon, Licquet, t. I, p. 75-89; et *Deville*, (Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie, 1831). — Selon la chronique de Tours, Charles-le-Simple donne à Rollon, sa fille: « Gilam cum *tota Normannia*, à fluvio Andellæ usque ad mare et ei posuit metas Arvam fluviolum, dedit etiam ei in feodum *totam Britanniam*. » (*Hist. de la France*, l. IX, p. 50); — Albéric-des-Trois-Fontaines (p. 63): « Giselam dedit et cum eâ *terram maritimam* ab Epta flumine usque ad limites Britannicos »; — la Chronique de Sithieu (p. 76): « Gislam, deditque sibi *totam Neustriam*; » enfin, dans l'*Histoire de la translation du corps de Saint-Ouen* (p. 131): « Rex cum Rollone pacis fœdus iniit, suamque ei filiam, si titulum Christianitatis perciperet, jure conjugii se daturum spopondit, *totiusque Normanniæ provinciam*, quam sibi isdem Rollo debellando subegerat, regali munere liberaliter concessit. » — Charles-le-Simple ne faisait que légitimer les conquêtes de Rollon, qui possédait depuis longtemps le pays qu'on lui concédait. — (*Hist. du Cotentin*, par M. Gust. Dupont, p. 145-146).

(4) Par lung tems è par lung age
E par muement de language
Ont perdu lor primerains nons
Viles, citez è régions.
Engleterre Bretaine out non
E primes out non Albion,
E Lundres ot non Trinovant,
E Troie Nove out non avant;
Armorica ot non Bretaine
Escoce out non jadiz Albaine,
France, Gale; Gales, Cambrie,
E Normendie out non Neustrie.

Wace, Le Roman de Rou (v. 67-93).

(5) Sa fille e Normendie venant toz li dona;
De Flandre li voust creistre, mez Rou le refusa

Anno[i]gi[tur] d[omi]ni DCCCC · XII, b[e]n[e]dicto fonte in nomine sancte Trinitatis, Rollo a Franco[ne] ar[chiepisco]po Rothomagensi baptizatur; quem Robertus, dux Francorum a fonte excipiens, ei suum nomen imposuit (1). Rollo igitur factus Christianus vocatur Robertus, qui p[er] · VII · dies in albis [vestibus] mansit et ecc[lesi]am magnis muneribus honoravit : primo die, magnam (a) terram dedit ecc[lesi]e Rothomagensi ; secundo die, Baiocensi ; tertio die, ecc[lesi]e Ebroïcensi ; quarto die, ecclesie sancti Michaelis in *Montetumba;* quinto, sancti Petri et sancti [Audoeni in suburbio Rothomagi ecclesie ; sexto, sancti Petri et sancti] Aichadri Gemeticensi, id est : Jumegii ecclesie ; septimo, dedit Bruneval (2) cum omnibus appendiciis sancto Dionisio ; octavo die expiationis sue, [vestimentis chrismalibus exutus], v[er]bis t[er]ram acquisitam cepit metiri et largiri comitibus suis [et ceteris fidelibus]. Videntes autem pagani ducem suum Ch[risti]anum esse, relictis Ydolis, Christi n[ome]n suscipiunt [ac unanimes ad baptismum convolant et exinde] gens Normannorum [Christo fidens] fidei jugo subacta est.

Rollo (3) vero, qui et Robertus dicitur, adeo jus et justiciam fecit observari q[uod] vix in Normannia potuit i[n]ve[n]iri qui rem alterius auderet subtrahere. Unde et ipse fecit p[ro]clamari se restituere res amissas. Venit ergo rusticus conquerens amisisse ferrum carruge sue, cujus p[re]cium dux precipit s[ib]i solvi, et postmodum uxor ejus confessa est dictum ferrum subtraxisse, marito sciente et consenciente ; prefatus dux Robertus fecit ambos suspendi ; suspendit etiam quedam jocalia ad quamdam arborem, que, ab timorem ipsius, per triennium fuerunt ibi suspensa, nullo audente ea subripere.

Povre est, ço dist, la terre, jà plente n'i ara
Bretaigne li requist, è li Roiz li dona. — *Wace* (1906-1909.)

Dedit itaque Rex filiam suam, Gislam nomine, uxorem illi Duci, terramque determinatam *in alodo* et *in fundo*, a flumine Eptæ usque ad Mare totamque Britanniam, *de quâ posset vivere.* (Dudon de Saint-Quentin.) C'était lui abandonner la Normandie à titre de patrimoine héréditaire, et la Bretagne uniquement pour *en tirer des subsistances.* (V. Liquet, t. I, 72, et *Hist. du Cotentin* de G. Dupont, p. 146).

(1) Tout cet alinéa semble copié sur le Ms. de Bayeux, à l'aide duquel les omissions du copiste de l'Anonyme ont pu être restituées entre crochets.

(2) *Breneval*, *Berneval*, du canton de Dieppe. V. les savantes notes de M. Lair (p. 171), et de Léop. Delisle (p. 12, t. I).

(3) L'Anonyme abrège et résume dans ce court alinéa les p. 171-172 de *Dudon de Saint-Quentin*, qui développe longuement cet épisode du vol du soc de charrue, et l'anecdote des joyaux suspendus aux arbres, que rapporte *Guillaume de Jumièges*, ch. XX, liv. II. (Duchesne, p. 232. BB.)

(a) *præmaximam*, Robert de Torigni (p. 12, t. I, édit. L. Delisle), et Dudon de Saint-Quentin (p. 171, édit. Lair).

Rolloni quidem Guillelmus-*Longa-Spata*, filius ejus, successit anno Domini · DCCCC · XVII · (1) Hic ducatum Normannie tenuit annis · XXVI · DCCCC · XLII.

Hujus t[em]p[o]ribus factum est bellum apud Rothomagum inter Willelmum, ducem Normannie, et Riculphum fraudulentum ceterosque infideles Willelmi comiti[s] in *prato de bello*. Egresso Willelmo duce victore, Fiscannensis castri legatus dirigitur, rumores deferens de quadam puella (*a*) [nobilissima, danico more] sibi juncta, nomine Sprota filium e[ss]e natum. Qui letus (*b*) [valde] effectus mittit illum Baiocas episcopo Henrico (*c*) mandans, ut illum baptizaret et proprio nomine Ricardum vocaret, quod ita factum est. Hic Willelmus reedificavit ecclesiam Gemeticensem, ad quod opus inter [cetera] beneficia, soror sua, Gerloth, Pictav[ens]is comitissa, destinavit [fratri] · XII · Monachos cum abb[at]e suo, nomine Martino, a sancti Cypriani cenobio sublatos (2).

Sol, sereno celo, obscuratus est, per fenestras domorum radios quasi sanguineos emittebat.—Hominis cujusdam manus sinistra ferro amputata, post annum pene est ei dormienti in integrum restituta (*d*). — Fuit in Vasconia mulier ab umb[i]lico sursum divisa, duo pectora et duo capita habens, una comedente vel dormiente, altera q[ua]nquam neutrum faciebat; vixeruntq[ue] multo tempore, nec uno tempore ambe mortue sunt.

Occiditur (3) Willelmus-*Longa-Spata*, dux Normannorum, nequicia et tradi-

(1) Guillaume Longue-Épée, fils de Rollon et de Poppa, fille du comte du Bessin, naquit à Rouen vers 905; il fut associé, en 927, au pouvoir de son père, qui survécut cinq ans à cette association et qui, par conséquent, ne mourut que vers 931-932. — Ces dates ont été très judicieusement établies par M. Lair, qui a démontré l'inexactitude de la date de 917, donnée, comme la date de la mort de Rollon, par les *Annales* du Bec, du Mont-Saint-Michel, d'Ouche et de Rouen, puis par Robert de Torigni et Ordéric Vital; erreur qu'il a rectifiée à l'aide du texte de Dudon de Saint-Quentin et de Flodoard, fixant à la date de 927 l'hommage rendu au roi de France par Guillaume, lors de son association au trône ducal de son père. (V. les p. 76-78, de l'Étude sur Dudon, t. XXIII de nos *Mém.*, et la *Chronique du Bec*, éditée par M. l'abbé Porée.)

(2) Notre Anonyme a emprunté au Manuscrit de Bayeux cet alinéa, mentionnant très-brièvement la victoire de Guillaume au *pré de la bataille*, près de Rouen; la naissance d'un fils que lui donna le jeune Sprota; l'envoi de l'enfant à l'Évêque de Bayeux pour qu'il le baptisât sous le nom de Richard, enfin, la reconstruction de l'abbaye de Jumièges, à laquelle Gerlotte, sœur du duc, qui l'avait donnée en mariage au comte de Paris, envoya douze moines de Saint-Cyprien avec leur abbé, le célèbre réformateur Martin.

(3) Alinéa encore copié sur le Ms. de Bayeux. Robert de Torigni emprunte le récit du meurtre de Guillaume Longue-Épée à Guillaume de Jumièges. Dudon donne tous les détails de l'entrevue de Picquigny (p. 207 et 208 du t. XXIII des *Mém. des Antiq. de Normandie*. Richer ajoute des détails précis

(*a*) Le Ms. de Bayeux ajoute : Nobilissima, *danico more* juncta. — (*b*) Notre texte porte à tort « *Lectus*, » au lieu de « *lætus*. » — (*c*) *Ilbirico*, d'après Robert de Torigni. — (*d*) Le Ms. de Bay. ajoute « cui pro signo miraculi linea quasi sanguinea loco conjunctionis notabatur. »



tione Arnulphi, comitis Flandrensium, q[uia] Arnulphus Herluino comiti Pontivi Monasteriolum castrum vi abstulerat; cujus calamitati dux Normannorum [benivolo animo] compatiens, ex[er]citum congregans, castrum obsidione occupavit, et alimoniis munitum Herluino reddidit; unde Arnulphus efferatus, invitans ducem ad fraudulentum colloquium apud Pinchiniacum in quadam insula So[m]ne fluvii fecit illum trucidari (*a*).

Ricardus (1) qui et *Vetus* d[icitur], filius Willelmi, de *Sprota*, ducatum tenuit annis · LII · DCCCC · XCIIII · Hic tria mo[na]steria fecit : Fiscannum, Montem Sancti Michaelis et abbatiam sancti Audoeni Rothomagensis; sororem Hugonis Chapet habuit uxorem. Hic « SINE TIMORE » dicebatur, q[uia] ut d[icitu]r de die et de nocte pereg[ri]nabatur ; unde multa sibi acciderunt : vidit, quadam

au récit du meurtre de Guillaume (ch. XXXIII, liv. II). M. J. Lair a indiqué les vraies causes de cètte assassinat politique, en étudiant avec soin les récits de Flodoard, de Dudon, de Richer, de Guillaume de Malmesbury, d'Ordéric Vital et autres (p. 79-86, de son Étude sur Dudon). V. aussi, dans le t. XXXI de la *Bibliothèque de l'École des Chartres*, le savant et ingénieux commentaire que M. Lair a fait de la Complainte sur l'assassinat, poème inédit du X[e] siècle, découvert par M. Gaston Paris, dans le Ms. 189 de la Bibliothèque de Clermont-Ferrand.

(1) Lire dans Dudon de Saint-Quentin l'éloge exagéré en vers et en prose de Richard-sans-Peur, dont il célèbre dans une prose ampoulée les vertus et qualités : beauté, éloquence, bravoure, piété, prudence, sagesse, justice, magnificence, bonté, pureté, bref tout ce que l'admiration la plus enthousiaste peut inspirer et accumuler de flatteries à l'endroit de ce prince, « Duxque et patricius præcellentissimus, » qui faisait la joie du ciel et de la terre : « exsultabant cœlorum cives... Gaudebat omnis terra, jubilans Domino « lætitia. Plaudebant omnes in excelsis et referebant grates Omnipotenti, qui illis patricium et ducem « tantorum bonorum incrementis largitus est cluentem » (p. 261-265, puis p. 268-269-271-273, de l'édit. de M. Lair). — Après cette profusion d'éloges que Dudon entasse en y revenant à chaque page, à bout de souffle, son lyrisme lui inspire l'aveu de son impuissance à louer son héros :

Deficit eloquium : non hunc sustollere possum
Quantum opporteret laudibus innumeris.
Nec stringi numeris, nec possum cedere verbis
Quæ mala sedavit, quæ bona distribuit.
Ast ego stultus, hebes, cunctæ rationis et expers,
Scribere non valeo discere quæ cupio.

Notre Anonyme est loin d'imiter cette prolixité, il est au contraire d'un laconisme aussi exagéré. Il résume tout, en rappelant que Richard était dit « sans peur » *Sine timore* dicebatur ; qu'il fonda les trois monastères de Fécamp, du Mont-Saint-Michel et de Saint-Ouen de Rouen ; qu'il épousa Emma, la sœur de Hugues Capet, à la mort de laquelle il épousa Gonnor, d'origine danoise, de laquelle il eut Richard, qui lui succéda, Robert, archevêque de Rouen, et Mauger, comte de Corbeil, plus deux autres fils et trois filles.

(*a*) Le Ms. de Bay. ajoute : « Traditorum autem illorum qui eum occiderunt hæc sunt nomina : *Heinricus*, *Bauce curtus*, *Robertus*, *Ridulfus*, » (que Myer dans ses *Annales de Flandre* désigne par ces noms : « *Balduinus Curtus*, Rodulphi comitis filius, aderant ei ad hoc patrandum tres amici : *Eiricus*, *Robertus* et *Rhiulphus* ; » d'après la chron. de St-Bertin, le meurtrier serait Blason Le Court, chancelier d'Arnould.

nocte, in ecc[lesi]a feretrum cum corpore sullevare et movere, et dixit ei q[uod] pacifice jaceret.

Judicavit de sacrista sancti Audoeni Rothomagensis inter Diabolum et Angelum (1); fecit abscindi pedes et manus duobus rusticis, qui p[er]gentes, ut legati, per Normanniam alios inducebant ad jurandum q[uod] ipsi h[abita]rent nemora et fera animalia essent c[ommun]ia c[on]t[ra] milites.

Post mortem Emme uxoris, duxit v[ir]ginem sponsam, Gonnor nomine, ex prosapia Danorum, ex qua genuit Ricardum, qui ei successit et Robertum (2), ar[chiepisco]pum Rothomagensem et Malg[er]iu[m], comitem Curbliensem (3), alios[que] duos, et tres filias, quarum p[ri]ma nomine Emma (2) nupsit Arderedo, regi Anglie, de qua idem Rex procreavit Eduuardum et Alvredum, Godoini comitis post dolis interfectum. Secunda vero, Haduis (5) nomine, Goufrido Britannorum comiti nupta Alanum et Eudonem duces p[ro]genuit. Tertia, nomine Maltildis (6), Odoni comitis nupta, que absque liberis mortua est.

Danis, qui simul Ih[esu]m Ch[ristu]m et Ydola colebant, cum Popone,

(1) Wace; Bromton.

(2) Comte d'Évreux et Archevêque de Rouen.

(3) Mauger, comte de Corbeil.

(4) Emma épousa Ethelred II, dont elle eut Alfred et Édouard, avec lesquels elle se réfugia, à la mort d'Ethelred (1016), en Normandie, auprès de son frère Richard II. En 1017, elle épousa Canut I[er], roi de Danemark, qui avait conquis l'Angleterre. Elle en eut Hardi Canut II, qui, en 1036, régna sur le Danemark, tandis qu'Harald I[er] (autre fils que Canut avait eu d'Elgive, fille d'Alfhelm, comte de Northampton), succédait à son père sur le trône d'Angleterre. De concert avec Goodwin, gouverneur du comté de Westsex, Emma voulait substituer à Harald les fils d'Ethelred II, son premier mari : mais trahie par Goodwin, qui assassina Alfred, elle se réfugia chez Beaudoin, comte de Flandre. Elle décide son fils Hardi-Canut à revendiquer ses droits sur le trône d'Angleterre ; à la mort d'Harald, survenue à propos, Hardi-Canut fut proclamé roi, et, à sa mort (1042), Édouard lui succéda. Emma, dont le pouvoir était très grand, suscita la jalousie de Goodwin devenu le beau-père d'Édouard ; il la perdit dans l'esprit d'Édouard, qui confisqua ses biens et la força à se retirer auprès de l'évêque de Winchester. Mais la reine poursuivie par les calomnies de Goodwin prouve son innocence par l'épreuve du feu, dont elle sortit saine et sauve. Son fils, dès lors convaincu, rétablit Emma dans ses honneurs. La Reine-Mère se retira enfin dans un monastère. (V. Chronique Saxonne, 154; — *Encomium Emmæ* (Édition de Pertz) Malmesbury de *Rebus gestis Anglorum*, 80); Guillaume de Jumièges, Dudon de Saint-Quentin, Geoffroy Gaimar (*Monumenta Britannica*, p. 409, 419, 426, 583, 588, 605, 752, 754, 756, 759, 814-819); Polydore Virgile (*Historia Anglica. Anglia Sacra*, 1241); Rapin-Thoiras (*Histoire d'Angleterre*); Licquet (*Hist. de Normandie*); Léopold Delisle (Disc. à la Société de l'*Histoire de Normandie*, 1875, et p. 25, 28, 31, 39, 40, 45 et 41 du t. I, de Rob. de Torigni), et Boivin-Champeaux, en 1885.

(5) Hadwise, Hadwige, Havoise, mariée à Geoffroy I[er], duc de Bretagne, lui donna deux fils : Alain, duc de Bretagne, et Eudes, comte de Penthièvre.

(6) Mathilde, 1[re] femme d'Eudes, comte de Blois et de Chartres. V. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des Comtes de Champagne*.

cl[er]ico, in convivio alt[er]cantibus super cultura Dei et Deorum. Danis asserentibus Ch[ristu]m e[ss]e Deum; Deos vero majores et antiquiores e[ss]e [illo]; Popone e contra (*a*) asserente, illos non esse deos, s[ed] solum Christum unum esse Deum in substantia, t[ri]num in personis. Rex Danorum, Araldus, dixit cl[er]ico ut fidem suam probaret testimonio veritatis, quo admittente clerico, ferrum ingentis ponderis valde ignitum manibus illius f[er]endum imponitur; quod cum cl[er]icus usque ad placitum o[mn]i[u]m tulisset absque ulla lesione, rex penitus abjecta Ydolat[ri]a, se tuosque ad colendum unum solum Deum conv[er]tit. Cl[er]icus vero ad pontificatum est promotus (1).

Ricardus secundus ducatum tenuit annis · XXXI · M · XXV · Ricardus tertius ducatum tenuit anno. 1° · M · XXVI · (2) Hic homagium fecit de Normannia Roberto, regi Francorum. Robertus, frater ejus, ducatum tenuit annis · IX · M · XXXV · Hic antecessores suos largitate sup[er]avit; abbatiam de Ceraseio fundavit (3); et cogitans de morte statuit ut, quandocunque abbas prand[er]et in abbatia, duo pueri app[ar]eant clamantes abb[at]i et cuique ad mensam suam sedenti per ordinem : « Vos Moriemini. » Quod usque hodie in abbatia illa observatur. Hic regem Francorum Henricum vicit et expulit de Normannia, in q[ua]m venerat cum suo exercitu; de quo vide sup[ra], u[bi] de Henrico rege F[ra]ncorum (4).

C[ir]ca illud tempus, Helluinus, [venerande sanctitatis] abbas Beccensis, qui p[ri]mus fuit, nobilis genere, terrena milicia deposita ad christi paupertatem hanelans, habitum monachalem suscepit. Pater ejus a Danis, q[ui] p[ri]mi Normanniam obtinuerunt, originem duxit, mater consangui[ni]tati proxima fuit Duci Flandrie. Ansgotus pater, Helois nomen m[ate]r habebat; qui in fundo sui juris, qui Burnevilla (*b*) dicitur, non procul a B[ri]onio [voleus cenobium construere] ecclesiam edificavit in honorem sancte Marie; ibique habitum religionis assumpsit ab ep[iscop]o Luxoviensi H[er]berto [maxime sanctitatis viro] etatis suo anno · XL° · et ab eodem presule est sacerdos ordinatus et abbas constitutus : et q[uia] locus ille erat campestris et inaquosus, per soporem

(1) Cet alinéa est emprunté au Ms. de Bayeux, f. 135 et 136.

(2) Dates inexactes. Richard II mourut le 23 août 1027 et Richard III le 9 août 1028.

(3) V. les Notices de M. de Gerville et de M. Paul de Farcy sur l'abbaye de Cérisy.

(4) Tout cet alinéa est un abrégé du Ms. de Bayeux. Robert de Torigni l'avait inséré dans l'œuvre de Guill. de Jumièges, il se retrouve textuellement dans la Chronique du Bec. (V. Édit. de *Rob. de Torigni*, de Léop. Delisle, t. I, p. 37.)

(*a*) Le texte de l'Anonyme porte « equa » qui n'a pas de sens. — (*b*) Bonneville-sur-le-Bec (Eure).

monitus a b[eat]a v[ir]gine, in Vallem ad rivum [qui] dicitur Beccus [deo adjutore] secessit, ibique ecc[lesi]am cepit edificare in honore sancte Marie (1) et ad multorum [salutem et] solatium, cui Deus ad auxilium et consilium adduxit [juxta desiderium cordis sui] Lanfrancum (2), virum in liberalibus artibus undecunque p[er]itissimum, Deinde Anselmum (3), virum per omnia approbatum, pollentem moribus, [consilio affabilem, misericordem, castum, sobrium] in omni cl[er]icali studio [mirabiliter] eruditum ; qui ambo Cantuarie ar[chi]e[pisco]pi sunt ordinati postea. Ex inde ad eumdem locum magni viri, Cl[er]ici et Laïci, ex nobile genere [rati] confluxerunt (4).

Guillermus *Spurius* dux fuit annis · LII · M · LXXXVII · cum ducatum tenuisset annis XXXI, adeptus est regnum Anglie s[cilicet] anno domini · M° · LXVI° · ut sup[ra] dictum est, inde regnavit in Anglia annis · XXI · M · LXXXVII · cum successisset in ducatum patre suo Rob[er]to defuncto, proceres Normannie nolebant ip[s]um recipere, s[ed]ipse obtinuit [victoriam] contra eos (5), auxilio regis Francie Henrici, ut sup[ra] ibidem. Hic Dacos subjugavit et abbas H[el]sinus, ab eodem missus ad Dacos, maris periculum victavit, angelo FESTUM CONCEPTIONIS Beate-Narie predicare et servare promitteus (6).

(1) V. sur l'Abbaye du Bec, le *Chronicon Beccense* (édit. Migne), la notice de Le Prévost, t. IV, p. 457-458 des Mém. des Ant. de Normandie. L'*Hist. de l'Abbaye*, par Dom Bourget, traduite de l'anglais, par M. Pillet, t. XII, p. 366-404. L'*Étude hist. et archéol. de l'abbaye du Bec* au XVIII[e] siècle, par M. l'abbé Porée. Les *Courtes annales du Bec*, par M. Léop. Delisle. — Le *Chronicon Beccense auctum et illustratum.* (Bibl. nat., Ms. latin, 12.884.)

(2) V. la Notice biographique sur Lanfranc, par L. Charma (t. XVIII, p. 455 des Mém. des Antiq. de Normandie).

(3) V. la Not. biog. sur Anselme, par M. Charma (t. XX, p. 1, desd. Mém.) et Saint-Anselme à l'abbaye du Bec, par M. l'abbé Porée.

(4) Notre Anonyme, qui a déjà beaucoup abrégé le Ms. de Bayeux, s'arrête à cette simple constatation, et laisse l'hyperbole à Robert de Torigni, qui ajoute : ut sancto Herluino abbati satis decenter posset dici : « ab ubertate domus tuæ inebriasti faciem terræ et a torrente sapientiæ eorum replesti orbem terrarum. » (Ps. XXXV, 9). Qui locus quantum adhuc nostris temporibus caritatis resplendeat, expertis disserendum dimittimus.

(5) V. Ordéric Vital. I, 182 ; II, 373 ; III, 159, 231, 237, 242 ; IV, 335 et V. 157 (Ed. Aug. Le Prévost et Léop. Delisle). Robert de Torigni place à tort, en 1046, la bataille du *Val des Dunes*, que les Annales du Mont Saint-Michel reportent à l'année 1046. Ladite bataille eut lieu comme l'indiquent les *Annales uticenses* (Annales d'Ouche ou de St-Evroult), en 1047, en voir la description dans l'*Hist. du château de St-Sauveur-le-Vicomte*, par Léop. Delisle, qui a suivi mot à mot le texte de Maître Wace, d'après l'édition de Pluquet et aussi depuis le Ms. français 375 de la Bibl. nat. — V. encore le récit de la conspiration des barons et de la bataille, par M. l'abbé Lecointe (Caen, 1868), et les p. 234-241, du t. I de l'*Hist. du Cotentin*, par M. Gust. Dupont.

(6) Wace, au sujet du miracle d'Helsin, qui servit de prétexte à l'établissement de la « *feste aus Nor-*

Rome presidente papa Gregorio · VII° · congregatum est concilium (1) in urbe Rothomagensi, p[re]sidente Will[er]mo, rege Anglorum, et Johanne,

mands. » Wace n'a fait que traduire la légende rapportée par Saint-Anselme : « *Miraculum de conceptione sanctæ Mariæ* ; » et bien que Wace ait prétendu que :

« N'en fu oncques parole oïe,
Qu'a nul tens ainçois feist-on
Feste de sa Conception
Dessi c'au teus le Roi Guillaume.

M. Édélestand du Méril rappelle qu'elle datait de plusieurs siècles en Orient. Elle était, en effet, indiquée au 9 décembre dans le *typique* de saint Sabas, supérieur des monastères de Palestine au Ve siècle, et le père Combéfis a publié la traduction latine de l'Office que saint André, archevêque de Crète, composa tout spécialement pour cette fête au VIIe siècle, seulement il est à noter que Combéfis supprime toujours τὴν ἅγιαν, devant le mot de Conception, σύλληψιν. D'après un texte, du reste suspect, d'une loi des Wisigoths, l'Espagne aurait fêté la Conception dès le IIe siècle. Quoi qu'il en soit de son antiquité, en Espagne et en Orient, l'institution de la fête de la Conception avait été établie en Normandie, en 1072, sous l'épiscopat de Jean, de Bayeux, et adoptée, en 1145, par plusieurs églises de France. Mais ce ne fut pas sans de vives résistances, car, au XIIe siècle, saint Bernard réprimandait les chanoines de Lyon d'avoir célébré cette *nouvelle* solennité, « *Novam inducendo celebritatem, quam ritus Ecclesiæ nescit, non probat ratio, non commendat antiqua traditio* » (lettre CLXXV). Ces résistances persistèrent longtemps, car bien que l'Angleterre l'eût adoptée en 1228 et que le Saint-Siège l'eût formellement approuvée en 1385, Gerson, après avoir fait sévère justice des représentations scéniques dans les églises, ajoutait : « *Et adhuc pejus est dicere festum hoc a Deo approbatum sicut* Festum Conceptionis Virginis Mariæ. » Quoi qu'il en soit, peu de temps après Wace, il s'organisa des sociétés littéraires, qui, sous le nom de Puy de la Conception, provoquèrent des concours de poésies consacrées à la Vierge Immaculée. — Le Père Daire a prétendu que le Puy d'Amiens remontait à 1181 (*Hist. de la Ville d'Amiens*, t. II, p. 108 ; La Morlière, *Antiquités d'Amiens*, p. 86, 3e édit.), une chanson des Vilains d'Arras fait supposer qu'un ancien Puy à Valenciennes était déjà tombé en désuétude au XIIIe siècle (1229), et rétabli en 1426, mais avec une destination moins édifiante (f. 59 v° du Ms. de la Bibl. nat., p. 184).

« Pour sostenir amour, joie et jovent,

La plus ancienne date, que signale M. Ed. du Méril, se trouve dans un champ royal du Ms. 6811 de la Bibl. nat.

Et commença leur confraternité
L'au mil troys cent quatre-vingtz, tout noté,
Treize ans avec.

Cette date de 1393 n'est pas la plus ancienne, puisque M. Dusevel a mentionné deux autres Ms. faisant remonter cette institution à 1389 et même à 1388. — Selon M. Aug. Janvier, Le Puy de Notre-Dame d'Amiens date de 1398 (*Petite Hist. de Picardie, simples écrits*, p. 155, et son *Dict. hist. et archéolog.*, p. 315-517.). — V. aussi dans les Mém. des Antiquaires de Picardie, t. XIII, les travaux de MM. Rigollot et Breuil sur la confrérie de N.-D. du Puy d'Amiens, consulter encore dans les Mém. et le Bulletin des Antiquaires de Normandie les savantes recherches de M. Eug. de Beaurepaire sur les *Concours palinodiques*, dont il a montré le côté grotesque (t. IV, p. 316 du Bulletin).

(1) A l'exception de la mention de Grégoire VII, les trois alinéas suivants relatifs au Concile de Rouen (1074), au siège de Dol (sept. et oct. 1076), et au Concile de Lillebonne (31 mai 1080) semblent empruntés au Ms. de Bayeux. M. Léop. Delisle remarque que les premières lignes, jusques et y compris *Roberto Sagiensi*, sont tirées des Annales de Rouen, ainsi que ce qui a trait au Concile de Lillebonne et que Robert de Torigni a emprunté à Henri de Huntingdon l'alinéa du siège de Dol (t. I, p. 59, 61 et 64 de l'Édit. de R. de Torigni), en y ajoutant la dernière ligne « quam maledictionem..... perpessus est. »



ar[chiepisco]po [Rothomagensi] et Odone Baiocensi ep[isco]po et Hugone Luxoviensi et Michaele Abrincatensi, Gisleb[er]to Ebroïcensi et Roberto Sagiensi; in quo tam de negociis ecc[lesi]asticis q[ua]m de regni utilitatibus diligent[er] tractaverunt.

Rex Willermus obsedit Dol, civitatem Britannie. Britanni vero castellum tenuerunt, donec Rex Francie adveniens eos liberavit. Postea vero rex Francie et rex Willermus concordati sunt. Rex Willermus, seditione militari agens contra Robertum, filium suum p[ri]mogenitum apud Gerbereie, castrum in Francia, equo suo propulsus est; et Willermus filius ejus vulneratus, multis ex suis occisis, maledixit igitur rex filio suo Roberto, q[ua]m maledictionem antequam moreretur evident[er] p[er]pessus est.

Hinc factum est concilium apud Lislebone, in presentia Willermi, regis Anglorum, in Penthecoste, presidente Willermo ar[chi]e[pisco]po Rothomagensi cum episcopis, abbatibus, consulibus et ceteris Normannie p[rin]cipibus, u[bi] multa utilia restituta sunt, q[ue] s[er]vantur [maxime] in Normannia. Tunc fuit ventus vehemens, nocte nativitatis Domini, magnus t[er]re motus cum gravi terre mugitu it[er]um factus est · VI° · Kalendarum aprilis, p[ri]ma hora noctis, protendens fore imminens malum quod in toto orbe insonuit.

Deinde pestes infirmitatis et famis Anglie Deus immisit (1), ut qui febribus evaderet fame moreretur; immisit etiam tempestates et tonitrua quibus homines et animalia sunt occisa. Hoc anno, Willermus rex Franciam predavit [regnum regis Philippi], et multos eorum neci tradidit; combussit castrum [nobile] quod dicitur Medurca [Maante] et omnes ecclesias que ibi inerant, [plebemque multam] et duos anachoritas sanctos igni tradidit; quibus de causis Deus irritatus regem, cum inde rediret, infirmitati, postea morti tradidit (2).

Hic Willermus omnibus consulibus Normannie fortior fuit; omnibus regibus Anglorum potentior, omnibus predecessoribus suis laude dignior. Erat sapiens s[ed] astutus, locuples sed cupidus, gloriosus sed famœ deditus; erat humilis Deo servientibus; durus sibi resistentibus; ad castella construenda solus omnes fatigabat. Si cervum caperent aut aprum, oculos ei[s] eruebat, nec erat qui obmurmuraret.

(1) Notre Anonyme passe de l'année 1080, date du Concile de Lillebonne à l'année 1085, empruntant les alinéas suivants au Ms. de Bayeux, où Robert de Torigni copie Henri de Huntingdon. Seulement, l'Anonyme passe des mots, que nous rétablissons entre crochets, et altère le texte en écrivant « *feribus* », au lieu de *febribus*; *Medurca*, au lieu de *Maante*, Mantes.

(2) Entre ces deux alinéas, Henri de Huntingdon intercale une réflexion philosophique et religieuse que l'Anonyme ne reproduit pas, bien qu'elle soit dans le Ms. de Bayeux.

Amavit feras ipse ferus (1), tanquam ipse pater e[sse]t ferarum; unde in silvis venationum, que vocantur Nove-foreste, villas eradicari, gentem exstirpari et a feris fecit inhabitari.

Huic Normannia, hereditario jure, provenerat; Cenomanniam armis acquisierat; Britanniam sibi acclinem fecerat; super Angliam totam solus regnaverat (2); Scotiam sibi subjugaverat; Walliam que reverendus in suam acceperat ditionem (3). Terris omnibus vicinis terrori inerat; tantus auctor pacis fuerat q[uod] puella, auro onusta, regnum Anglie pert[ra]nsire posset impune. Si aliquis q[uem]piam, quacunque de causa, peremisset, capitali plectebatur sententia (4).

Fecit castrum Cadomi et burgum ejus muris clausit (5); it[em] construxit Abbatiam *Belli* (6) in Anglia, et unam, in qua sepultus est, in Normannia apud Cadomum (7), cujus Lanfra[n]cus, Becci prior primus, accepit regimen et Anselmus factus est prior Beccensis. Uxor vero dicti regis, Mathildis abbatiam sanctimonialium ibidem construxit, in qua ipsa requiescit.

Hic Willermus [mirabilis] terram suam sic divisit : Roberto, filio p[ri]mogenito, dimisit Normanniam; Guillermo, filio secundo, Anglie monarchiam (8). Quibus sic divisis (9), Henricus, tertius filius, cum lacrimis p[at]ri dixit : « Et mihi, pater, quid tribuis? » Cui rex : « Quinque milia libras argenti de « thesauris meis tibi do. » Ad quod Henricus : « Quid faciam de thesauris

(1) Ce jeu de mots « *ipse ferus* » du Ms. de Bayeux (f° 159) est de Robert de Torigni; il n'est pas dans H. de Huntingdon. V. M. Léop. Delisle (p. 67, t. I).

(2) L'Anonyme omet l'allusion du Ms. de Bay. au Domesday-book : « Ità quod nec ibi una sola hida « inerat, de quâ nesciret cujus esset et quid valeret. »

(3) Ce dernier mot, indispensable au sens, a été oublié dans le Ms. de Bay. et n'a pas été rétabli dans l'édition de Rob. de Torigni (p. 67, t. I).

(4) L'Anonyme a omis un détail caractéristique que le Ms. de Bay a rapporté sans fausse pudeur : « Si aliquam vi oppressisset, armis sine dubio privabatur genitalibus. »

(5) Les six premiers mots de cet alinéa forment une parenthèse en marge du f° 168, r°, d'une encre moins foncée et tirant sur le rouge.

(6) V. sur l'abbaye de la Bataille, la courte et substantielle notice que sir Bernard Burke a mise en tête de « The Roll of Battle abbey » (London, MDCCCXLVIII).

(7) Le Ms. de Bay. et l'édit. de Robert de Torigni portent CAHEM au lieu de CADOMUM et ne donnent pas le complément de la phrase relatif à Lanfranc et à Anselme.

(8) Après avoir emprunté ces deux lignes au f° 159 du Ms. de Bayeux, notre Anonyme emprunte le reste de son récit dramatique au f° 180 dudit Ms. Il faut donc passer de la p. 67 à la p. 130 de l'édit. de Robert de Torigni, qui a textuellement copié dans Ordéric Vital cette scène dramatique (t. III, p. 234 et 244).

(9) Ces trois mots servant de transition sont de notre Anonyme.

« si locum h[ab]itationis non habuero? » Cui pater : « Eq[ua]nimis esto, fili, « et confortare in D[omi]no; patere pacifice ut majores [fratres] tui precedant « te. Robertus Normanniam, Willermus vero totius Anglie monarchiam « habebit. Tu autem, tempore tuo, totum honorem, quem ego nanctus (a) « sum, habebis, et fratribus tuis divitiis et potestate p[re]stabis. »

Quarto nonas Februarii stella per diem visa est in celo, longum emittens radium, ab hora tertia usque ad nonam, quasi cubito distans a sole.

Mortuo rege Guillermo, corpus ejus sepultum est Cadomi in abbatia [sancti Stephani] quam fundavit; cui Robertus, filius ejus, successit in Ducatum, et Guillermus *Ruffus*, filius ejus secundus, regnavit in Anglia annis · XIII · M · C. Contra istum regem Guillermum [juniorem] nobiliores proceres Anglie, cum perjurio bella moventes, voluerunt Robertum, ducem Normannie, fratrem ejus, promovere in regem, s[ed] cont[ra] eos dictus Guillermus [victoriam] obtinuit (1); et statim, muneribus datis, acquisivit sibi castellum sancti Walerici et Albemarle et Ou et Fiscannum. C[um]q[ue] Dictus Robertus f[rat]ri suo, Henrico, partem Normannie vendidisset, habito precio, abstulit quod eidem vendidit; que res valde Deo displicuit, sed vindictam in tempora reservavit. Misit enim rex Guillermus Henricum, fratrem suum, in Normanniam cum pecunia multa, ut eam, loco sui, diutinis invasionibus expugnaret.

Tunc baronibus Francie in terram sanctam transfretantibus (2), dux Robertus, volens ire cum illis, mandavit regi ut in Normanniam veniret, ducatum suum habiturus, usque ad reditum suum, dum tamen de thesauris Anglie indigentiam suam suppleat. Rex ergo venit exhilaratus, et commodavit duci decies mille marchas argenti, ea conditione ut, quamdiu in [predicta] pereg[ri]natione moraretur, [ipse] Ducatum Normannie pro vadio haberet, illum duci restituturus, cum [ipse sibi] pretaxatam pecuniam, rediens, redderet. Comes vero Henricus contulit se ad regem Anglie, cui rex comitatum Constan[tin]iensem et Baiocensem, preter (3) civitatem Baiocas et oppidum Cadomi,

(1) Notre Anonyme ne fait que mentionner cette rébellion, dont les détails se trouvent dans Henri de Huntingdon, dans Orderic Vital (t. III, p. 268-291; t. IV, p. 16 et 17), et dans Rob. de Torigni (t. I, p. 71-77).

(2) Cet alinéa est un abrégé du Ms. de Bayeux (f° 165) et de Guill. de Jumièges.

(3) M. Guizot a traduit à tort « *præter* » par « *en outre* » au lieu de « *à l'exception de* » dans sa traduction de Guillaume de Jumièges.

(a) *Nanctus*, comme dans les Mss. d'Avranches et de Jumièges, qui ont adopté la forme archaïque de *Nactus*.

ex integro concessit. Hoc tempore, rex Willermus fecit quoddam castellum Gisorth, in confinio Normannie et Francie, quod Henricus qui ei, divina dispositione, successit, m[o]enibus ambitum et turribus excelsis inexpugnabile reddidit.

Eo tempore (1), quidam Normannus, nomine Petrus, visitavit eam causa devotionis; qui, dum ivisset illuc et vigilaret orans in templo Domini, sibi app[ar]uit D[omi]nus, conquerens quod filii sui s[cilicet] Ch[risti]ani tamdiu sinebant eum exheredari de terra illa. D[omin]us ergo prefato Petro jussit q[uod] iret ad p[a]p[a]m Urbanum qui moveret populum Ch[ristia]num ad p[er]eg[ri]nandum illuc c[ontra] Sarracenos. Venit ergo pereg[ri]nus ad Urbanum, qui ad v[er]ba ipsius commotus, apud Claremontem, in Alv[er]nia, concilium convocavit ep[iscop]orum et baronum, quos fere om[ne]s ad votum hujus p[er]eg[ri]nationis movit, statuens ibi q[uod] quicumque illam pereg[ri]nationem faceret p[ro]mitt[er]et [ut] in veste sua crucem, in signum voti, ferret. Igitur mirabilis multitudo Gallicorum in terre sancte subsidium cruce signati, inexplicabili labore, per terram, et tandem per Constantinopolitanam urbem t[ra]nseuntes, Antiocham p[er]venerunt. Fuerunt autem h[u]j[us]mo[di] capitanei ex[er]citus : Godefridus, dux Lotharingie; [Stephanus] comes Blesensis; [Robertus] comes Flandrensis; [Raimundus] comes sancti Egidii et multi alii nobiles et barones, qui p[ri]mum obsederunt Antiochiam. In cujus obsidione, tanta fames facta est ut in ex[er]citu q[uod] ipsi comedebant canum carnes et murium et radices h[er]barum et h[er]bas. Multique, ut evad[er]ent inediam, fug[er]unt, alii per terram, alii per mare ut comes Blesensis.

Cu[m]q[ue] putassent h[oc] s[ibi] accidisse propter pecc[at]a sua, nam ibi erant inter eos mulieres solute et conjugate, cum quibus peccabant, quas ideo a se sep[ar]av[er]unt; et tunc ad consolationem eorum factus est magnus terre-motus et in celis app[ar]uit aer rubicundus, et, v[er]sus Orientem, signum crucis albi coloris. Si quidem ex terre motu-tantus timor invasit quemdam [rusticum] pauperem, P[ro]vincialem (2) gen[er]e, q[uod] nihil posset dic[er]e. Cui sanctus Andreas app[ar]uit, p[re]cipiens ut diceret ep[iscop]o

(1) Les alinéas suivants ne sont plus le résumé, mais l'amplification de la Chronique de Sigebert. Le Ms. de Bayeux se contente, avec Henri de Huntingdon, de raconter les faits purement historiques, tandis que l'Anonyme se complaît aux récits légendaires de l'apparition du Christ et des saints. Il ne mentionne que quatre chefs de la Croisade, tandis que Sigebert en nomme dix (p. 167 de l'édit. de Lemire et col. 226 de Migne, t. CLX), ainsi que Robert de Torigni (p. 83 et 84, t. I, édit. L. Delisle).

(2) Ce pauvre, désigné par les mots : « *rusticum pauperem provincialem*, était Pierre Barthélemi, du diocèse de Marseille, que saint André aurait transporté dans l'église St-Pierre d'Antioche, avant la prise de la ville par les Croisés, pour lui montrer la sainte lance que saint Pierre y aurait cachée sous l'autel,

Podiensi, qui erat legatus ibi, ut commov[er]et populum de b[e]n[e] i[m]pugnando cum s[ancta] cruce, signans eum; q[ui]bus dictis, transportavit eum in ecc[lesi]a s[an]cti Petri, u[bi] o[ste]ndit ei lanceam, qua p[er]foratus fuit D[omin]us Jh[esus] C[hristus], quam B[eatu]s Petrus occultav[er]at sub altari, dixitque paup[er]i q[uod], capta c[iv]itate, diceret hoc ep[iscop]o Pod[iensi] et comiti sancti Egidii, o[ste]nde[n]s eis locum, et, hoc viso, statim reductus est ad locum suum.

Dicitur [e]t[iam q[uod] D[omin]us (1) cuidam app[ar]uit in cruce duorum

en lui recommandant de l'indiquer à l'évêque du Puy, Adhémar, légat du pape, et au comte de Toulouse, Raimond de Saint-Gilles, qui devaient la faire porter devant l'armée comme un gage de victoire. Consulter sur cet épisode de la prise d'Antioche et de la découverte de la sainte lance les historiens occidentaux des Croisades (t. I, III et IV) : Petrus Tutebodus, Tutedebœuf, prêtre de Sivray, auteur de l'*Historia de Hierosolymitano itinere;* Raymond de Aguilers ou d'Agiles; Raoul de Caen; le moine Robert; Baudri; Guibert; Guillaume de Tyr; Albert d'Aix, qui n'élèvent aucun doute sur l'authenticité de la lance libératrice. Foulcher, de Chartres, moins crédule, dit (c. IX et XVIII) que la lance avait peut-être été frauduleusement cachée : « Invenit lanceam *fallaciter occultatam forsitan.* » Yves Duchat dit : « Alors il survint un cas merveilleux, ainsi que quelques-uns ont laissé par écrit, lequel je ne « voudrois bonnement affirmer au vray, ni aussi l'improuver comme faux. » L'auteur de *L'Estoire de Eracles, empereur, translation de L'Estoire de Guillaume, archevesque de Sur*, est moins circonspect et il écrit : « Mès nostre Sires, qui en toutes ses œvres ne puet oublier misericorde, leur envoia un trop « grand comfort; quar un clers, qui de Prouvence estoit nez, Pierre avoit non, vint un jor à l'Evesque « del Puy et au conte de Toulouse, et leur dist à mout grant poor que misires seint Andrius s'estoit « apareuz à luy trois foiz de nuiz en dormant, et li avoit amonesté qu'il alast as barons, et leur dist que « la lance dont Nostre Sires avoit euz les costez perciez en sa crois, estoit reposte en terre dedens l'église « Monseigneur Seint Père, en la citez d'Antioche, et le leu où ce estoit li avoit certeinement montré. « Bien disoit li clers que il n'i fust mie venuz, se por ce non que misires seint Andrius l'avoit bien « menacé à la derrienne foiz que se il ne faisoit son mésage, il li mescharroit del cors. N'estoit mie mer- « veille se li clers se doutoit de ce dire, quar il estoit povres hom et de bas lingnage et de pouvre « letreure..... » La lance, une fois trouvée, la joie éclate et « lors furent si reconfortez et povre et riche « comme s'il eussent veu Dame-Dieu » (t. I, p. 257 du *Recueil des historiens occidentaux des Croisades*). Tudebœuf exprime cette exaltation de joie qui éclata le 14 juin 1098 (*octavo decimo Kalendas Julii*), lors de la découverte de la lance : Hœc audiens exercitus Francorum, cum magno gaudio « Te Deum Laudamus » psallentes, detuleruntque laudantes ad altare..... et similiter Grœci et Hermenii et Suriani, cantantes alta voce Kyrie Eleison, dicentes : καλὸ Φραγκία ἔχει κοντάρι Χριστοῦ, hoc est : « Boni sunt Franci, qui habent lanceam Christi » (p. 77 du t. I des *Hist. des Croisades*). — Mais c'est surtout le récit de Raymond d'Agiles ou Aguilers, chanoine de N.-D. du Puy, qu'il faut consulter sur toute cette légende, car c'est lui qui, en qualité de chapelain du comte de Toulouse, portait la lance miraculeuse. Dans le corps de bataille que formaient les méridionaux autour de lui, sous l'évêque Adhémar, un seul fut blessé, parce qu'il s'était écarté des rangs : c'était Héraclius de Polignac, sénéchal de l'évêque.

(1) Tout ce long alinéa, sur l'apparition de Jésus-Christ, est le résumé en style indirect de la scène dramatique du chapitre XVII de Raymond d'Agiles, qui emploie le style direct et fait parler Jésus-Christ (t. III, p. 279, *Hist. des Croisades*).



lignorum nigrorum rotundorum et impollitorum, in forma in qua crucifixus fuit, et Petrus et Andreas et quidam tertius (1) crucem ejus sustinentes, et q[uod] Ch[ristu]s ostendebat sua vulnera quinque, p[ro]p[ter] quinque genera hominum qui erant in exercitu, ut alios ad beneficiendum ani[m]aret et eos a malo revocaret : p[ri]mum genus est illi qui, ad exemplum ejus nullum genus gladiorum aut adv[er]sitatum p[ro]p[ter] eum timebant, et illi, cum oberunt, ad ejus dexteram collocantur. Alii sunt qui p[ri]oribus subsidium impendunt et eos a tergo in pugna custodiunt et resurgentes recipiunt; hii si[mi]les sunt a[posto]lis qui Christum sequebantur. Tertii sunt qui p[ri]oribus pugnantibus lapides, tela et arma ministrant in bello; hii, ut dicebat D[omin]us, si[mi]les sunt eis qui eum pati videbant et dolebant pectora sua percutientes (2). Quarti sunt qui, cum clamorem belli audiunt, includunt se in domibus vel ad negotia sua se convertunt; hii si[mi]lantur eis qui clamabant : « reus est mortis » (3). Quinti sunt qui clamorem belli audiunt et aliis ignavie reliquunt ex[tr]a eos a prelio et a constancia animi retrahunt; hii si[mi]lantur Jude proditori et Pilato ac aliis qui Jh[es]um crucifixerunt.

Preterea Do[minu]s app[ar]uit in sompnis cuidam admirato (4) qui partem civitatis custodiebat, ei imperans q[uod] n[ost]ris redderet civitatem; quod ille, ne argui posset de proditione, d[omi]no suo intimavit, qui totum hoc fatuu[m] reputabat; cumq[ue] hec revelatio f[ac]ta fuisset et d[omi]no nuntiata p[ri]mo, sec[un]do, tertio, prefatus admiratus non distulit hoc significare

(1) Ce « *quidam tertius* » est qualifié par Raymond d'Agiles : « et alium quemdam magnum et « spissum, bruno colore et subcalvo et magnis oculis. »

(2) Jésus-Christ ajoute dans le récit de Raymond d'Agiles : « Injuriam mihi fieri proclamantes. »

(3) Raymond d'Agiles complète la citation des Évangélistes : « Crucifigatur, quia se regem fecit et « Dei filium se dixit. » Matth., XXVI, 66 ; — XXVII, 23 ; — Marc, XIV, 64, XV, 13 ; — Luc, XXIII, 21-23 ; et Jean, XIX, 6 et 7.

(4) Matthieu d'Edesse ne nomme pas l'émir musulman qui livra Antioche. Adulfaradge le nomme Ruzebach, persan d'origine ; Anne Comnène le prétend Arménien ; Guillaume de Tyr l'appelle l'Émir Feir, né de la famille Arménienne Beni-Zerra, famille de faiseurs de cuirasses, et Sanuti l'appelle Hermuferus. La plupart des historiens l'appellent, comme Ordéric-Vital (t. III, p. 534-539), Pyrrus ou Phireus (Pirrus Datianus); quel qu'il soit, pour justifier et expliquer sa trahison, il prétendait que Notre Seigneur lui était apparu dans son sommeil et l'avait exhorté et pressé par trois fois de livrer la place aux soldats du Christ : apparuit enim ei Dominus Jesus-Christus per visum et ait : « Vade et redde civitatem Christianis » (*Gesta Francorum expugnantium Hierusalem*, c. XII, p. 566). Il était si déterminé à exécuter son plan, qu'il tua l'un de ses frères, qui n'avait pas voulu livrer la porte dont il avait la garde. — L'auteur des « *Passages d'Outre-mer* » écrit : « lequel Aemiserius reçut à grant joie « Bohémond, et lui montra son frère gisant en son lict, qu'il avoit freschement occis, parce qu'il ne « vouloit consentir à cette entreprise. »

n[ost]ris fidem, q[uia] et obsides eis dare de introducendo aliquos de n[ost]ris per scalas et cordas necnon et de ap[er]iendo portas quas ip[s]e custodiebat, et tunc venit vox per ex[er]citum dicens: « intrate, intrate q[uia] Deus hoc vult »; intraverunt ergo nostri (1) et occiderunt habitantes. Cumq[ue] sic cepissent Antiochiam, ipsi p[ro]p[te]r p[e]cca[ta] sua obsessi sunt a Turcis undique, et tanta fame (2) opp[re]ssi q[uod] comedebant canes et mures et herbas. Interim (3) vero quidam mortuus apparuit fratri suo fugienti, dicens : « ne fugeret « sed rediret, q[uia] Dominus Jhesus-Christus, precibus matris sue placatus « erat eis penitentibus, et q[uod] cum adjutorio fratrum suorum, et Domino « cooperante, vincerent Turcos. »

Pret[er]ea D[omin]us app[ar]uit cuidam sacerdoti, nomine Stephano, in

(1) Le moine Robert exprime sa surprise sur tous les détails de la prise d'Antioche, par ces mots : « Non est lingua carnis quæ satis valeat enarrare, quid Francorum manus valuit pessundare » (liv. V et VI). Malgré toutes les assurances du traître Phirous, qui avait préparé les échelles, chacun hésitait et Bohémond, au dire de Bernard le trésorier, monte seul par l'échelle de corde : « Cunctis vero, qui « cum Bohemondo erant, diffidentibus ad ascensum, solus Bohemondus, fœderis fide fultus, per funem « ascendit » (*Bern. Thesaurarius*, c. XXXVI, t. III de *Muratori*). Cependant, selon l'opinion commune, ce fut Foulcher de Chartres qui escalada le premier l'échelle de corde, bien qu'il ne parle pas de lui dans son récit. Michaud observe que cette réserve modeste était bien dans l'esprit des chevaliers chrétiens. Il est d'accord, en cela, avec Raoul de Caen, l'historien de Tancrède, qui compare Foulcher de Chartres à un aigle excitant de son exemple ses petits à voler : Sicut aquila provocans pullos suos ad volandum « et super eos volitans (t. III, p. 66). Ordéric Vital (I, 108, 209, 222-239, 348-398 ; II, 65, 448 ; III, 206, 466, 534-549 ; IV, 76).

Antioche assiégée le 20 octobre 1097 (XII Kalendas novembris) d'après Robert de Torigny (t. I, p. 84) et le 21, d'après Ordéric Vital (III, p. 519), fut livrée, le 3 juin 1098, aux Croisés, qui sont à leur tour assiégés par Kerboga, prince de Mossoul, et par les musulmans restés maîtres de la citadelle dominant la ville à l'Orient (Ord. Vit. — III, p. 542-563).

(2) Sigebert de Gemblours dit : « tanta fame afflicti sunt, ut vix aliqui ab HUMANIS CARNIBUS SE ABSTINERENT » (p. 168. Édit. Le Mire ; col. 227. Édit. Migne).

(3) L'état des Croisés semblait désespéré, quand eut lieu cette série d'apparitions miraculeuses, qui exaltèrent le courage des affamés et les firent triompher. Sigebert ne parle ainsi qu'Ordéric Vital que de la sainte Lance et de ses merveilleux effets. Notre anonyme a donc puisé à d'autres sources pour montrer : 1° le mort apparaissant à son frère et l'arrêtant dans sa fuite, en lui révélant l'intervention de Jésus-Christ qui, apaisé par les prières de sa Mère, assurerait la victoire aux Chrétiens repentants ; 2° L'apparition de Notre-Seigneur confirmant au prêtre Étienne cette révélation de secourir les Croisés, dont les débauches l'avaient offensé ; 3° L'apparition de saint Luc affirmant la même promesse. — C'est saint Marc qui, selon Raimond de Aguilers, aurait apparu auprès de Tripoli. — V., pour toutes ces apparitions, le recueil des hist. occidentaux des Croisades, notamment Tudebodus imitatus et continuatus (hist. Peregrinorum), Raimond d'Agiles, Raoul de Caen (t. III, 203, 208, 255 et surtout 284). Notre anonyme a résumé ces scènes, que lesdits historiens ont dramatisées en faisant parler les divers personnages, en employant le style direct : « *Ego sum Marcus Evangelista, venioque ab Alexandria* », etc.

quadam ecc[lesi]a oranti et flenti, dicens q[uod] erat Dominus virtutum, *potens in prelio,* quem offenderant peccando, s[cilicet] dando se omnibus flagitiis cum mulieribus coeuntes, s[ed] eis penitentibus subveniret; unde precepit ei quod hanc visionem diceret ep[iscop]o qui p[re]dicaret populo : « Conv[er]timini ad me [et ego revertar ad vos] », etc. — Eo tempore, beatus Lucas app[ar]uit cuidam Suriano, apud Tripolim, in ecc[lesi]a Beate Marie oranti, dicens : se venire de Antiochia, ubi Dominus convocaverat celi militiam, ut pugnaret pro suis p[er]eg[ri]nis penitentibus contra Turcos ; et tunc n[ostr]i, cum ordinassent · VIII · acies, confisi admonitionibus et a[n]i[m]ati de revelationibus processerunt. Et ecce viderunt · V · alias acies sibi adjuvantes et ita fuerunt · XIII [im] · quarum auxilio fugaverunt et occiderunt Turcos.

Capta ig[itur] civitate Antiochia, et nostris a Turcis per gra[ti]am Dei lib[era]tis, p[re]fatus paup[er] P[ro]vincialis revelationem sibi factam, de qua supra agitur, retulit p[re]dictis ep[iscop]o Podiensi et comiti sancti Egidii. Tunc nostri, fodientes in loco de quo revelationem habuerat, lanceam Domini invenerunt anno Domini · M · LXXXIX · — Dubitantibus (1) autem pl[er]isque utrum

(1) *Raymond de Aguilers*, dit qu'Arnulfe, chapelain du comte de Normandie, était comme le chef de tous les incrédules, et, parce qu'il était très lettré, beaucoup adoptaient son avis. Or, interrogé sur les motifs de son doute au sujet de l'authenticité de la sainte Lance, il répondit que c'était à cause du doute de l'évêque du Puy, mais que celui-ci lui était apparu après sa mort et lui avait dit qu'il expiait en Enfer le doute qu'il s'était permis : « *quia de lancea Domini dubitavi, cui maxime credere* « *debuissem, deductus sum in Infernum* » (p. 281, t. III. R. des hist. occid. des Crois.).

FOULCHER DE CHARTRES (c. XVIII, p. 344-345 du R. desdits hist.), parle du doute d'un grand nombre et de l'épreuve du feu que subit Pierre Barthélemy, qui en mourut 12 jours après : *Die duodecimo* ipso angore cauteriatus obiit.

RAOUL DE CAEN (chap. CII, CIII) s'écrie : O fatuitas rustica ! o rusticitas credula ! o credulitas facile convincenda ! (p. 678 et 682, c. CVIII). Accito itaque in concilium Petro, adjudicantur novem passus hinc inde flammantium medii spinarum, quatinus hac examinatione aut illæsi vera probetur inventio, aut falsa ustulati. Datur Jejunio triduum..... flammascunt ordine gemino spinæ : Petrus, tunica et braccis velatus, nudus cetera, per medium graditur, in exitu ambustus cadit, *postridie* exspirat. Videns quid actum est populus, calliditate verbosa seductum se fatetur, errasse pænitet, Petrum Symonis magi discipulum fuisse testatur (p. 682). C'est donc tout le contraire de ce que prétend Raymond de Aguilers (c. XVII, p. 282 et 283) qui lui fait franchir les flammes sans trembler : Cum lancea viriliter et imperterritus incendium ingressus est ; atque per spacium quoddam in medio ignis demoratus est, et sic per Dei gratiam transivit. — Raymond cite des témoins de l'épreuve et fait dire au patient que Dieu, pour le punir d'avoir douté de la découverte de la Lance, lui avait dit, en lui prenant la main au milieu des flammes, qu'il n'en sortirait pas sans brûlures, mais qu'il n'irait point en Enfer : « Non sic transibis ILLÆSUS, sed Infernum non videbis » (t. III, p. 284). Guillaume de Tyr (I, 308) affirme le contraire. « Qui, oratione facta, in conspectu circumpositarum legionum, assumpta secum prædicta lancea, per ignem transivit, quantum populo videbatur, ILLÆSUS. » —

esset Lancea Christi, quidam, Bartholomeus nomine, [ad] quem Christus, sibi apparens, de lancea certificavit; cum ipsa lancea per ignem · xiii [im] · pedum, quem fieri jusserat, t[ra]nsivit, et sic ex[er]citus fiduciam in Ch[ris]to et in lancea ipsius habentes, intrepidi p[ro]cesserunt per Acon (1) que tunc Ptolomaida dicebatur, et venêrunt Cesaream; ubi cum essent, columbam de super ex[er]citum volantem accipit[er]unus [dejecit] graviter plagatam, c[ir]ca q[ua]m reperte fu[er]unt l[itte]re (2), quas deferebat talis sententie. « Rex « Achalon duci Cesaree, salutem. — generatio canina venit, gens conte[n]- « t[i]osa cont[ra] quos p[er] te et per alios legem tuam deffendas. Idem « annu[n]cia aliis civitatibus. »

V[er]um an[te]q[uam] de Antiochia reced[er]ent, ut venirent Jer[usa]lem, quidam sanctus pluries app[ar]uit cuidam sacerdoti q[ui] secum ferens reliquias · v · sanctorum, que erant in ecclesia beati Laurentii reposite in · v · loculis, quorum nomina docuit; et ipse hanc visionem illis de ex[er]citu retulit, qui · iiii · tamen reliquias acceperunt, et tunc quidam juvenis q[ui] · xv · annorum prefato sac[er]doti app[ar]uit, dicens: se esse sanctum Georgium (3), ducem exercitus Christianorum, et quod secum portarent in Jer[usa]lem ejus reliquias, et ipse e[ss]et cum eis. Igitur ipsi accep[er]unt sancti Georgii reliquias, quas secum detulerunt. Cum[que] obsedissent civi-

Il est vrai qu'il le fait mourir peu de jours après, mais il ne sait si c'est le feu ou la foule, se précipitant sur lui à sa sortie du bûcher, qui causa son prompt trépas. « Quant il ot fete s'oroison, il prist la lance et « entra el feu, *passa tout outre*, ne de riens ne fu bleciez qu'en poist seur lui conoistre. Quant li peuples « vit ce, tuit i corurent por lui touchier et fere grant joie de ceste chose..... la presse qui vint, quant il fu « issuz del feu, le bleça si qu'il en morut » (t. I, chap. XVIII, p. 305; p. 452, t. IV *du R. des H. des Cr.*). V. aussi le ch. XXXII de l'hist. d'Albert d'Aix, qui dit que la mort de Pierre Barthelemy amoindrit la confiance des Croisés en la vertu de la sainte Lance : Credentes magis avaritia et industria Reimundi id adinventum quam aliqua Deitatis veritate (p. 452, t. IV).

(1) Achon, Accaron, Acre. — V. Raymond d'Agiles (t. III du *Rec. des Hist. occid. des Croisades*, p. 291); Robert de Torigni (t. I, p. 125); Ordéric Vital (I, 230, 242, III, 595).

(2) Les Arabes se servaient souvent de pigeons voyageurs pour la transmission de leurs messages. V. Raymond d'Agiles (c. xix, p. 191); l'*Estoire d'Eracles* (liv. XXVIII, ch. x, t. II, p. 261-329 du *R. des Croisades*); Foulcher de Chartres (Fulcherii Carnotensis, *Hist. Hierosolymitana*) : « Morale est enim « Sarracenis in Palœstina degentibus, ut per columbas, ad hoc officium doctas, de civitate sagaciter « transmittant, quœ scriptorum vectrices ad domicilium jam sibi dudum cognitum deportent; quœ scripta « in scedulis et super clunes columbarum consuta, inventis legendo insinuent quid postea fieri debeatur. « Quod tunc ita factum clarissime est compertum » (p. 474, t. III du *Rec. des Croisades*).

(3) V. sur l'apparition de saint Georges, Ordéric Vital (III, 559, 595-596) et le Recueil des hist. occidentaux des Croisades (t. III, 102-158, 172, 212, 290, 292, 543, 796, 859). V. aussi un excellent résumé des hist. originaux dans le livre de Michel Vion « Pierre l'Hermite et les Croisades » (Amiens, 1853).

tatem et nostri ascendere per scalas non auderent, sanctus Georgius app[ar]uit, albis armis inductus, et cruce rubea desup[er] insignitus, innuens eis quod ascend[er]ent; et tunc ep[iscopu]s Podiensis ascendit, post eum teneris in manu crucem D[omi]ni, et inde n[ost]ri animati ascenderunt, civitatem ceperunt Jer[usa]lem, post annos circiter — cccc · lxx · — ex quo, ab[H]eraclio imperatore capta primo (1).

Obtulerunt [er]go duci Normannorum regnum Je[rusa]lem, quod q[uare] laboris [causa] erat, eam repudiavit; de quo offensus est in eum Deus, nec prosperum quid deinceps ei contingit (2). Ipse enim et Consul [Flandrie] Robertus et Raymundus remeaverunt ad propria. Dux vero Godefridus regnavit in Jer[usa]lem, et post eum frater ejus, Balduinus strenuissimus; et post eum, Balduinus secundus, nepos eorum, et post tunc comes Andegavensis, Fulco; et post eum Balduinus filius ejus frater Gaufredi optimi comitis; Andegavensis, mariti imperatricis. Subdiderunt Deo multas urbes finitimas, preter Ascalon, que adhuc in scelere [suo] p[er]severat. Primus patriarcha sibi est constitutus, do[mi]nus Daibertus (3), episcopus Pisanus, qui illuc venerat causa or[ati]onis. Tunc inventa est particula una de cruce D[omi]ni que antiquitus in secreto loco occultata, nunc a quodam homine Syro revelata, qui cum patre suo eam olim absconderat et conservaverat (4).

(1) Jérusalem, prise par Titus, en l'an 70, puis de nouveau par Héraclius, vers 628, reprise par Amrou, général du kalife Omar, en 636, tombe au pouvoir des Croisés le vendredi 15 juillet 1099 (V. Ord. Vit., t. I, 186-187; II, 375; III, 596-611; IV, 62). Saladin, chef de la dynastie des Ayoubites, fit prisonnier Guy de Lusignan et força Jérusalem à se rendre en 1187. Ce fut l'occasion de la *dîme saladine*, afin de pourvoir aux frais d'une troisième croisade, à laquelle prirent part Frédéric Barberousse, Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion, qui en eut tous les honneurs, sans toutefois avoir repris Jérusalem, dont l'empereur Fredéric II fit l'acquisition par un traité, en 1228, mais la ville sainte fut bientôt reprise et saccagée, en 1244, par les hordes de Karismiens que les Mogols chassaient devant eux. Elle ne put être reprise, malgré les deux dernières croisades tentées par saint Louis.

(2) Tout cet alinéa semble emprunté au Ms de Bayeux, qui reproduit Henri de Huntingdon. Il se retrouve dans Robert de Torigni, t. I, p. 87 de l'édit. de Léop. Delisle.

(3) Sur Daïmbert, archevêque de Pise, légat du Saint-Siège et patriarche de Jérusalem, son rôle odieux à l'égard de Godefroy, son ambition, sa volonté absolue de soumettre tout pouvoir à l'autorité souveraine du Pape, consulter Pierre Tudebode, Guillaume de Tyr, Raymond d'Agiles, Albert d'Aix-la-Chapelle, et la chanson de Geste n° 12569 de la Bibl. Nationale, dont un fragment, relatif à l'empoisonnement du roi par le patriarche, sert d'appendice à la savante et ingénieuse étude de M. Francis Monnier sur Godefroy de Bouillon et les assises de Jérusalem, insérée au compte-rendu de l'*Académie des Sciences morales et politiques*, et publiée à part (chez Didier, 1874).

(4) Le Ms de Bayeux (f° 167) ajoute, d'après Henri de Huntingdon : Quæ particula, in modum crucis formata, aurea et argentea fabricata est, et ad Sepulchrum conservata.

Post hec autem capta est a Christianis Achon (1), que antiq[ui]tus dicebatur Ptolomaïda, quam quidam putant esse Acaron, s[ed] non est. Illa enim Philastea, ista autem Ptolomaïda dicitur. Accaron enim urbs est Philastea prope Ascalonem, Accon autem, id est Ptolomaïda, ab austro habet carmeli montem.

De Henrico rege Anglie.

Int[er]im aut[em] Rex Anglie Guillermus *ruffus* mortuus est, cui successit Henricus, f[rate]r ejus, qui regnavit annis · xxiiii · — m · c · xxiiii · (2) — Contra istum Henricum f[rate]r ejus, Rob[er]tus, qui tot et tanta fecit in Jer[usa]lem p[er] arma, q[uia] sepe Dux Normannie vocatur Robertus; cum rediisset in Normanniam, movit bellum; nam quidam anglorum eidem Roberto redeunti de Jerusalem se subdiderunt. Tandem vero dicti f[rat]res concordie fedus statuerunt (3), eo pacto q[uod] Robertus, unoquoque anno, tria millia marchas argenti haberet ab Anglia, et qui diutius viv[er]et esset heres alterius, si alter absque filio moreretur; a quo postea rex Henricus discordavit. Veniens (4) in Normanniam c[ontr]a f[rat]rem suum bellaturus (*a*), conq[ui]sivit autem Cadomum pecunia, Baiocas armis (5), auxilio Fulconis, consulis Andegavensis, cepit alia castra, et p[ri]ncipes Normannie fere omnes regi se subdid[er]e; et postea rediit [mense Augusto] in Angliam. Robertus, Dux Normannorum, venit ad regem Henricum fratrem suum apud Northamtonne, petens ab eo, ut ablata (*b*) amicab[i]liter redd[er]et. Cum vero Rex (*c*) concordie non assentiret, Dux iratus perrexit in Normanniam et Rex [ante Augustum] secutus est eum. Cum [er]go Rex obsedisset castrum Tenerche-

(1) Ce petit alinéa est extrait de Foulcher de Chartres, t. III, 607, de l'*Hist. des Croisades*, et Robert de Torigny, t. I, p. 125.

(2) Date inexacte, Henri Beau-Clerc régna 35 ans, de 1100 à 1135.

(3) V. sur cet accord de 1101. Henri de Huntingdon; Florent de Wocester (II, 48); Ordér. Vital (t. IV, 114); Rob. de Torigny (I, p. 122).

(4) Tout l'alinéa emprunté à H. de Huntingdon, copié par Robert de Torigny, t. I, 127-129).

(5) V. sur la prise et l'incendie de Bayeux, en 1105, la brochure du vicomte de Toustain (Caen, 1861); Ordéric Vital, IV, 219 et 401.

(*a*) Le Ms de Bayeux porte *certaturus* (f° 179). — (*b*) Le Ms de Bayeux ajoute : *sibi fraternia gratia* (f° 179 v°). — (*c*) Le texte portait Deus comme le Ms de Bayeux et le texte de H. de Huntingdon et celui de Robert de Torigni, mais une main un peu plus récente a substitué le mot Rex, ayant soin de mettre en dessous du mot Deus des points équivalant, comme on sait, à une rature.

bray (1), venit Dux Normannorum, et cum eo Robertus de Belesme et consul de Moretuil et [omnes] fautores ejus. Rex v[er]o [non improvidus] secum habebat omnes proceres Normannie et robur Anglie et Andegavis et Britannie. Dux igitur Normannie fortiter et horride cum paucis, vir magne probitatis et admirande v[ir]tutis auda[c]ter aciem regalem repulit (2). Sed acies [equestris Britannorum et alie acies [pedites] constantius pugnaverunt contra eum, nam gens ducis oppressa dissoluta est et victa (a). Mirares! cui p[ate]r ejus maledixerat, et qui regnum Ier[usa]lem renuerat, ut (3) vacaret desidie et quieti, durare non potuit; et Robertus de Belesme fugit, et dux [fortissimus] captus est cum consule de Moretuil, et incarceratus est carcere perpetuo.—Vise sunt etiam in cena D[omi]ni due lune plene, una ad Orientem, et alia ad Occidentem; et hoc anno, adimpletum est quod Rex Willelmus, p[ate]r ejus, p[re]dixerat filio suo minori p[ri]die quam moreretur.

Post hec, mota est controv[er]sia inter istum regem Henricum et Ludovicum regem Francorum, qua de c[au]sa Rex Ludovicus voluit ei auferre Normanniam et dare Guillelmo, filio Rob[er]ti qu[on]dam ducis Normannie, ut s[upra], u[bi] de Ludovico · VI̊ · rege Francorum, sed rex Henricus [victoriam] obtinuit (4). Unde, s[u]bjectis hostibus, p[ro]libito suo rediit in Angliam victoriosus, qui ante fuit desp[ec]tus et adjectus, sed tunc factus est sublimis et gloriosus, Deo faciente qui humiles exaltat.

Dedit autem ei D[eu]s t[ri]a mu[ner]a: sapientiam, victoriam, divitias, quibus ad o[mn]ia prosp[er]ans om[ne]s suos an[te]cessores processit. Hic c[ir]ca turrem Rothomagi q[uam] edificav[er]at p[ri]mus Ricardus, dux Normannorum, in palatium sibi murum altum et latum cum p[ro]pugnaculis edificavit, et edificia ad mansionem regiam; in qua turre est saltus fenestra que vocatur Conani saltus, quia ex ea idem Henricus fecerat precipitari quemdam tradi-

(1) V. sur le siège de Tinchebray, Ordéric Vital (I, 167; IV, 82, 224, 231, 401 et 402).

(2) Cet éloge est emprunté à Robert de Torigni (t. I, p. 128) qui l'avait ajouté au texte de Henri de Huntingdon.

(3) Notre Anonyme insiste encore sur le refus qu'avait fait le duc Robert de la royauté de Jérusalem, refus, dit-il, qui offensa Dieu et qui fut cause que rien ne lui réussit depuis son départ de la Judée.

(4) La bataille près de Brémule (Brenneville) est du 20 août 1119. V. Ordéric Vital (IV, 816, 354-363); sur les différends et la lutte de Henri Ier et de Louis VI le Gros, qui voulait assurer la Normandie à Guillaume Cliton, neveu du roi d'Angleterre; consulter Henri de Huntingdon, Guill. de Malmesbury, Robert de Toriguy.

(a) Robert de Torigni ajoute : « *in brevi satis spatio.* »

torem Rothomagensis urbis predivitem, nomine Conanum, qui ipsam urbem volebat tradere hominibus Willelmi, regis Anglorum, sed preventus est a fidelibus Roberti ducis, et maxime a Henrico fr[atr]e, qui tunc partes ducis juvabat, unde et ip[su]m morte mulctavit. Turrem excelsam fecit in Cadomo et murum Castelli, quem pater suus fecerat, in altum crevit; murum vero c[ir]ca Burgum ita ut a Willelmo, p[at]re suo, factus fuerat, intactum reliquit. Item Castellum quod vocatur Archas (1) turre et menibus mirabiliter firmavit. Sic fecit castellum Gysors. Falesiam, Argento magum, Oxemum, Danfrontem, Ambreras, castellum de Vira, Wavrei, turrem Vernonis.

Henricus secundus (2) regnavit [in Anglia], annis XLVIII · — M · C · LXXII · — Sub quo sanctus Thomas Cantuariensis per m[ar]t[yr]ium mig[ra]vit ad D[omi]num [anno · M° · C · LXX° ·].

Henricus Tertius regnavit annis · XIII · — M · C · LXXXV ·

Henricus Quartus regnavit annis · V · — E · C · XC · —

Ricardus regnavit annis · XI · — M · CCI · —

Johannes regnavit annis · XVIII · — M · CC · VIX · —

Iste fuit f[rate]r regis Ricardi, cujus (3) filiu[m] adhuc puerum quem

(1) Arques, Gisors, Falaise, Argentan, Exmes, Domfront, Ambrières, château de Vire, Gavray et la tour de Vernon.

(2) A part la date exacte du meurtre de Thomas Becket (9 décembre 1170), toute cette chronologie est bien fantaisiste ; en effet, Henri II, qui régna 35 ans, du 19 décembre 1154 au 6 juillet 1189, n'eut pas pour successeurs immédiats Henri III et Henri IV, mais bien son fils Richard Cœur de Lion, qui, en mourant, le 6 avril 1199, avait, au préjudice de son neveu Arthur, légué par testament son trône à son frère Jean sans Terre, dont la mort prématurée fit monter sur le trône d'Angleterre, le 28 octobre 1216, son fils aîné Henri III, âgé de dix ans à peine et qui devait régner 56 ans, de 1216 à 1272. Et ce n'est qu'après les quatre règnes d'Édouard I, d'Édouard II, d'Édouard III et de Richard II, que Henri IV régna, du 13 octobre 1399 au 20 mars 1413.

(3) Notre Anonyme se trompe encore, en prétendant que Jean sans Terre fit mourir un fils de Richard Cœur de Lion, qui n'avait pas laissé d'enfants légitimes ; c'est son neveu, le jeune duc de Bretagne, Arthur, fils de leur frère Geoffroy et de Constance, que Jean sans Terre avait enfermé dans une tour du château de Rouen, et qu'au dire de Guillaume le Breton, il aurait poignardé de sa propre main et précipité, non dans la mer, mais dans la Seine (*Philippide*, l. VI, d (1367). Hoveden et Mathieu Paris disent que le jeune prince disparut « *sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu.* » Notre Anonyme résume avec une concision énergique leur juste et sévère appréciation du caractère de Jean sans Terre, qu'ils traitent de « monstre souillé par la bassesse, la cruauté, le parjure et le meurtre, joignant l'ambition « à la pusillanimité, arrogant dans la prospérité, abject dans l'adversité. » — V. aussi J, Lingard, ch. XIV. « Le roy Jehan fust home santz conscience, mavois, contrarious et hay de tost bone gent, e lascherous » (Chronique de Fitz-Warin, citée par M. G. Dupont, dans sa savante et judicieuse *Histoire du Cotentin* (t. II, p. 2), où chaque assertion s'appuie sur un texte original.

h[ab]ebat in custodia, et pro quo regebat, suffocari fecit in mari, ut ad se regnum perveniret. Erat enim impius et dolosus totusque lub[ri]cus, mulieres undecumque rapiens opp[ri]mebat, et e[n]i[m] a p[ri]ncipio Dux Normannie tenebat Normanniam ut allodium, quia Neminem preter Deum p[ro] illa sup[ra] se reclamabat; sed postquam Dux Ricardus III^us de illa fecit homagium regi F[ra]ncorum, Rob[er]to; deinde fuit Rex Francie dominus s[upe]rior Ducatus Normannie (1). Cum [er]go p[re]fatus rex Anglie, Johannes, apud regem Francie Philippum secundum c[ri[mi[n]aretur de sua iniq[ui]tate et de nece p[ue]ri nepotis sui, ad quem ducatus pertinebat de jure, Rex Francie fecit predictum Johannem evocari legittime, ut, ad certos dies, coram se, Rothomagi, comp[ar]eret, sup[er] objectionibus premissorum c[ri]minum r[espo]nsurus; ad quos dies et locum dictus Johannes, rex Anglie, non comp[ar]uit neque misit et ideo fuit a paribus judicatum, illo contumace reputato, q[ua]tinus, Rex Francie mitteret se et int[ra]ret [in] possessionem Normannie, quod ille sic fecit anno Domini — · M · [CC · V] · —

Hoc audiens Rex Johannes, in ducatu existens v[er]sus p[ar]tes occidentis fugiit in Angliam, n[ec] post modum est reversus. Unde ab illo tempore, Rex Francie, tanquam Dux et dominus. dictum ducatum Normannie *usque nunc* tenuit (2); et ideo, regibus Anglie omissis, ad hystoriam Francorum nunc revertor.

Porro Philippus II^us; rex Francorum · XLIII^us; de quo jam p[re]misi s[upe]rius, regnavit annis · XLIII · — M · CC · XXIII · — hic et Ricardus, rex Anglie, c[ir]ca annum d[omi]ni — · M · C · XCVII · — inter se pugnabant, et coterelli (3) int[ra]verunt vicum Dolosum, destruentes omnia et cre-

(1) C'est comme suzerain que Philippe-Auguste cita Jean sans Terre devant les Douze pairs du royaume pour avoir à se justifier du meurtre de son neveu Arthur, vassal de la couronne de France. Sur son refus de comparaître, il fut déclaré coupable de félonie et de trahison, et condamné à perdre toutes les terres qu'il tenait par hommage. C'est ainsi que Philippe reconquit la Normandie, cédée en 912 par Charles le Simple à Rollon, et la réunit définitivement au domaine royal en 1204 et non en 1205, comme l'indique l'Anonyme. V. les chroniques de Rigord et de Guill. le Breton.

(2) Ces mots « *usque nunc* tenuit » semblent marquer, dans la pensée de l'Anonyme, comme un retour possible de la Normandie à ses anciens ducs, les rois d'Angleterre, car on prétendait que Philippe-Auguste en avait promis la restitution. Louis VIII nia formellement cette promesse et rejeta fièrement la réclamation de Henri III en 1224.

(3) V. les articles de H. Géraud sur les Routiers aux XII et XIIIe siècles, dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, (1re série, t. III). Les Cotereaux, ou Coterets, Brabançons et routiers, formaient des bandes d'aventuriers allemands et flamands, offrant leurs services à qui les payait. Tantôt pour, tantôt contre

mantes (1), ex parte regis Ricardis, un[de] fideles, ad ecc[lesia]m fugientes, coram ymagine lapidea b[eat]e Marie orabant, quo venientes Coterelli eos irridebant, blasphemias p[ro]ferentes; quorum unus, lapidem pro[j]iciens, fregit brachium pu[er]i, de cujus ut[ra]que parte sanguis maximus effluxit, et statim p[er]cussor et blasfemus arreptus a Dyabolo, horribiliter vexatus, expiravit. Multique curati sunt ad tactum sanguinis pu[er]i; et Rex Anglie p[ri]vil[eg]ia et dona contulit illi ecc[lesi]e.

Quidam i[n]f[ir]mus jacens Rome, penes quemdam Cardinalem, vidit, quadam die, cum solus e[ss]et de[re]lictus, B[eatu]m Dyonisium (2), et ante se

un prince qui les licenciait quand les hostilités cessaient. C'est ainsi qu'ils combattaient pour Richard Cœur de Lion, sous leur chef Mercadier, tout dévoué au roi anglais contre Philippe-Auguste, qui eut à son tour, à sa solde, un corps de Brabançons, dont l'intrépide chef, Cadoc, planta le premier l'étendard français sur le rempart du Château-Gaillard. Ils pillaient et dévastaient tout sur leur passage, n'épargnant personne, ni grands, ni petits, ni évêques, ni clercs, ni marchands, ni paysans, aussi les communautés formèrent-elles, pour leur résister, de puissantes associations, telles que celles des *Capuchons* ou *Chaperons blancs*, que Durand, charpentier de la ville du Puy, organisa en 1183, sous l'invocation de la Vierge, dont les membres portaient l'image suspendue à leur poitrine et se couvraient la tête et une partie du corps d'un scapulaire de toile blanche (V. Rigord, t. I, § 25, édition de Fr. Delaborde).

(1) Déols (*Doli, vicus Dolosus* dit aussi *Bourg-Dieu*), à 2 kilomètres de Châteauroux. Notre Anonyme a du copier presque mot pour mot cet épisode dans le recueil qu'Étienne de Bourbon a intitulé « *Tractatus de diversis materiis predicalibus* » (M^{ss} latin, n° 15970 de la Bibliothèque Nationale), édité par M. Lecoy de la Marche. Rigord, dans ses « *Gesta Philippi Augusti* », a raconté avec tous ses détails cette légende du bras de la statue de l'enfant Jésus, cassé et saignant, auquel il attribue la levée du siège de Châteauroux. En effet, les Cotereaux, effrayés des prodiges opérés par le sang du bras, guérissant les malades, et du supplice de leur camarade qui l'avait brisé, se retirèrent en louant Dieu et la Vierge : « *alii autem cotarelli timore perculsi, laudantes Deum et beatissimam Virginem, immensis laudibus extollentes a Castello Radulfi recesserunt.* » Rigord ajoute que Jean sans Terre emporta avec lui le bras brisé : « *Brachium autem illius imaginis ita sanguinolentum,* Joannes sine Terra *pro reliquiis cum honore et reverentia secum portavit.* » Ce bras fut déposé dans l'église fondée en Angleterre sous le titre de « *Ecclesia de reditu* » (V. Rigord, t. I, p. 79-80 de l'édit. de M. Delaborde). — Gervais de Cantorbéry, I, 369 et Girauld le Cambrien (dont M. A. Joly a décrit la vie dans une spirituelle notice); et D. Bouquet, XVII, 24,667, XVIII, 629).

(2) C'est encore à Étienne de Bourbon que notre Anonyme emprunte cette légende. V. l'édit. de M. Lecoy de la Marche, p. 271-272. — Cette apparition de saint Denys au malade se trouve tout au long au livre XII, du vers 716 au vers 763 de la *Philippide* de Guillaume le Breton, qui fait ainsi parler Denys, annonçant la mort du roi :

V. 739. « Sum hieromartyr ego Dionysius; iste Philippus
Francorum rex est, luteo qui fasce solutus
Hunc fuit ante diem..... »

Le cardinal dont il est question était Thomas, cardinal du titre de Ste-Sabine. — D. Brial rapporte cinq récits de ce miracle : 1° dans le Chronicon Turonense, XVIII, 304, C. D.; — 2° dans Philippe Mouskès,

regem Ph[ilippu]m, querentem ab ipso infirmo quid ibi faceret; et ille respondit : quod infirmus erat desperatus de salute corporis ; at B[eatu]s Dyonisius ait : « Ego sum Dyonisius Ariopagita, qui venio de lib[er]atione [anime] hujus « Ph[ilipp]i qui modo migravit a s[e]c[u]lo, quem Demones trahebant ad « Infernum ; sed ego eum [ab eis] eripui, jussu D[omi]ni, ut reservetur ad « penam purgatorii, a qua liberabitur et salvus erit, q[uia] sanctos honoravit, « [et conservavit] et ecclesias et loca sancta (1) ; et nunc surge sanus, et

vers 23984-23180 ;— 3° dans le recueil d'Étienne de Bourbon (Édit. Lecoy de la Marche, § 323 ;— 4° dans Richer de Senones (M. G., scr. XXV, 297); et 5° dans le livre de l'abbé Gilles, de Pontoise Gesta alia Philippi Augusti, Duchesne, t. V, p. 260).

Ces auteurs ne sont pas d'accord sur le nom de la ville où la vision se produisit : — *à Rome* d'après Ph. Mouskès et Étienne de Bourbon ; — *à Pérouse*, selon Richer ; le récit de Gilles de Pontoise se rapproche le plus du texte de la *Philippide*. D'après Ph. Mouskès, le chevalier à qui apparut saint Denis serait un Frangipani, parent du pape et de Philippe-Auguste (vers 23996-24000). Étienne de Bourbon déclare tenir cette anecdote de Sybille, fille de Baudouin V, dame de Beaujeu, sœur d'Isabelle de Hainaut, la première femme de Philippe-Auguste.

(1) Jean du Tillet dit que Philippe II « fut nommé Auguste ou Conquérant pour ses vaillances et « conquestes, et Dieudonné pour les oraisons faites à Dieu par tout le royaume pour qu'il donnast fils au « roy son père » (p. 101 du *Rec. des Roys de France*). Les libéralités envers les églises, auxquelles il légua tous ses habits, sont attestées par ses testaments : — le premier instituait ses exécuteurs testamentaires : la reine, son oncle Guillaume, archevêque de Reims, l'évêque de Paris, les abbés de St-Victor et de Vaux-Cernai, et frère Bernard, ermite de la forêt de Vincennes; il leur recommandait d'affecter la moitié de ses trésors à réparer les églises, à soulager les pauvres, à toutes bonnes œuvres enfin « pour la remise de son âme » (Hist. universelle de l'Église catholiqne, de Rohrbacher, t. VIII, p. 638) ; — et par son second testament, rédigé dès le mois de septembre 1222, à St-Germain-en-Laie, dix mois avant sa mort, à Mantes, 14 juillet 1223, pour mettre sa conscience en repos, il laissait à ses trois exécuteurs testamentaires : Garin ou Guérin, évêque de Senlis, Barthélemy de Roye, chambellan de France, et frère Aimar, trésorier du Temple, 50,000 livres parisis, équivalant à 1,350,000 francs, pour restituer, « suivant le discernement que Dieu leur a donné », tout ce qu'il aurait perçu injustement. Il légua 157,500 marcs d'argent (8,505,000 fr.) au roi titulaire de Jérusalem, Jean de Brienne, qui l'avait assisté à ses derniers moments, et aux deux ordres du Temple et de Jérusalem, pour l'entretien de 300 chevaliers de plus, pendant trois campagnes contre les Sarrasins ; 20 sols parisis (27 fr.) par jour à l'Hôtel-Dieu de Paris ; 21,000 livres parisis (667,000 fr.) aux pauvres et orphelins, aux veuves et lépreux de Paris ; 20,000 livres (540,600 fr.) à Amauri Montfort, pour l'aider à l'extirpation de l'hérésie des Albigeois ; enfin il donnait toutes ses couronnes d'or avec leurs joyaux, ses croix d'or, ses pierreries, à l'abbaye de St-Denis, afin que vingt moines célébrassent une messe quotidienne à perpétuité ponr le salut de son âme. Il s'était toujours montré particulièrement libéral envers cette abbaye, sur l'autel de laquelle il avait déposé, en 1193, un précieux manteau de soie : « *pallium sericum pretiosum in pignus caritatis humiliter super altare obtulit* », et en 1199 : « *humiliter causa peregrinationis pallium sericum* ; enfin, en 1205, il y avait déposé, entre autres reliques qu'il avait reçues de Beaudouin, un fragment de la sainte croix, une épine de la couronne et des cheveux de l'enfant Jésus (Rigord, t. I, p. 133, 146, 162-163 de l'édit. de

« denuncia h[ec] D[omi]no tuo, qui faciat orari pro ipso. » Quo dicto, transierunt ab eo, et ille statim curatus preceptum adimplevit. Cardinalis aut[em], horam notans visionis, per cursorem et litt[er]as mandavit hoc in Francia, et invenerunt q[uod], eadem hora visionis, predictus Ph[ilippu]s migraverat.

Hujus Ph[ilipp]i trotarius (1) videns q[uod] hii ab aliis honora[rentur] qui accessum habebant ad regem, dixit quadam die regi : « D[omi]ne mi, multo « tempore servivi vobis, nec recepi aliquod p[re]mium, rogo vos quod remu- « n[er]etis me de uno quod nihil constabit vobis. » Quod sibi concessit rex, et ille statim petiit q[uod] cum esset in curia, coram multis, audiret eum usquequo dixisset ei in secreto ad aurem unum « *Pater noster* » ; quod sibi Rex concessit. Dum ergo trotarius hoc faceret, videntes ceperunt mirari quod ita familiariter, singulis diebus, loqueretur regi, unde ceperunt eum honorare, et multa ei dare atque petitiones suas s[ib]i porrigere.

Quidam mimus (2) [i[d est] Joculator] rogavit Ph[ilippu]m, regem Francie, q[uod] sibi subveniret, quia pauper erat ejus consanguineus, et Rege q[ue]rente ex qua parte? dixit quod frater ejus erat ex parte Ade, s[ed]male ei erat [condivisa hereditas], cum ipse Rex totam optineret hereditatem ; et ait Rex : « Redeas cras ad me, et tibi reddam legit[imam] portionem. » — Venit ergo mimus i[n] mane ad regem qui sibi dedit · I · obolum, dicens : « Ecce quam

Delaborde). Aussi l'Église, mesurant sa piété à la munificence de ses libéralités, lui fit-elle de somptueuses obsèques. Son corps fut porté en très grande pompe à St-Denis, suivi par le roi de Jérusalem, le légat du pape et les évêques venus à Paris au Concile contre les Albigeois (V. le testament dans le continuateur de *Guillaume le Breton*, la Collection des Mémoires, par M. Guizot, t. II, et le recueil des *Historiens des Gaules*.

(1) V. Du Cange, qui fait de *trotarius* le synonyme de *cursor*, courrier-messager. Cette historiette se trouve dans le recueil qu'Étienne de Bourbon composait au XIII[e] siècle de toutes les légendes, fables, facéties et nouvelles à l'usage des prédicateurs, qui réveillaient par des anecdotes plaisantes, l'attention endormie des fidèles. Mais si le fond est identique dans le traité d'Étienne Bourbon et dans notre Anonyme, la forme diffère, car le style est direct dans notre texte et indirect dans Étienne. (V. f° 283 du Ms 15970 de la Bibliothèque Nationale, ancien fonds de Sorbonne, 804, édité par Lecoy de La Marche, p. 175-176.)

(2) L'anecdote du Mime fait partie du même recueil d'Étienne de Bourbon (f° 351 du Ms 15970 et p. 242-243 de l'édit. de M. Lecoy de la M.). Elle se retrouve aussi dans le f° 113 du Ms 205 de Tours, dont M. Leopold Delisle nous a révélé tout l'intérêt. (V. *La Bibliothèque de l'École des Chartes*, 29[e] année 1868, p. 596-611.) Grâce à ce Manuscrit, il nous fait connaître un assez bizarre et spirituel jongleur : *Hugues le Noir* (p. 604) « dont les plaisanteries étaient proverbiales au XIII[e] siècle. » C'est sans doute ce même facétieux personnage, que notre Anonyme désigne, sous les épithètes le *Mimus* et le *Joculator*, qui réclamait au Roi sa part d'héritage, à titre de parent consanguin, du côté d'Adam. (Étienne de Bourbon, édition de Lecoy de La Marche, p. 242, 243.)

bene estimo justam portionem fr[ater]nitatis tue, q[uia] si solvero t[antu]m cuique fr[atr]um m[eo]rum si[mi]lium non remanebit michi t[a]ntum de toto regno.

Ludovicus · VIII^us^ ·, rex Francorum · XLV^us^ ·, regnavit annis · III · — M · CC · XXVI [obiit] · Hic de Albigesio (1) et comitatu Tholosano h[er]eticos debellavit, et hereses exstirpavit.

Ab hoc, obsessa civitate Avinionis (2) p[ro]p[ter] notam h[er]etice p[ra]vitatis, quidam sanctus vir p[re]vidit q[uod] D[omi]nus conquerebatur celesti ex[er]citui de malicia civitatis illius, et precipiebat ut accuerent et prepararent fulmina in destructionem civitatis; q[uo]d cum fecissent, videbatur illi viro q[uod] Beata V[i]rgo se extenderet sup[ra] civitatem, opponens se pro ea, et dicens q[uod] quedam p[er]sone erant ibi devote in ecc[lesi]a ip[s]ius, or[ati]onibus et vigiliis insistentes et multis luminaribus eam honorantes, que erant catholice. Unde ipsa obtinuit apud p[at]rem mi[sericordi]ar[um] ne civitas destrueretur, licet reddita sit ad voluntatem regis, majoribus illius civitatis captis et muris diruptis.

Ludovicus s[an]c[t]us (3), rex Francorum XLVI^us^, regnavit annis XL

(1) V. sur la Guerre des Albigeois le *Recueil des Hist. de France*, t. XVII, p. 345; XVIII, p. 317, 579; XIX, 216, 267; l'Hist. en vers provençaux de Guillaume de Tudela, éditée par M. Fauriel en 1837 et l'Étude critique de M. Paul Meyer, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, p. 401-422, 1865).

(2) Tout cet alinéa est encore copié presque mot par mot sur le texte d'Étienne de Bourbon. (V. p. 267 de l'édit. de Lec. de La M.). V. aussi *La Vie de Saint Louis*, par Le Nain de Tillemont.

(3) Joinville écrit : « aussi comme je li oy dire, Il (St. Louis) fu né le jour Saint Marc euvangeliste, « après Pasques. » C'est-à-dire le 25 avril. Mais si tous les historiens et chronographes sont parfaitement d'accord sur le jour et le quantième du mois. Ils sont en désaccord sur l'année de la naissance de Saint Louis, qui donne lieu à cinq calculs différents de 1212 à 1216 :

Les uns, comme Philippe Mouskès, le Ménestrel de Reims et Pierre Cochon lui donnent « *quatorze ans et petit plus* » à son avénement au trône en 1226 ; — d'autres, tels que Guillaume de Nangis, Vincent de Beauvais, le Ménestrel de Poitiers, une Chronique anonyme du XIIIe siècle et l'Ordonnance de Charles V disent que Saint Louis n'avait encore que *treize ans et demi*, lors de la mort de son père, Louis VIII.

La date du 25 avril 1214 est indiquée par ceux qui, comme le confesseur de la reine Marguerite et Jean de Colonne ainsi que la Chronique de St. Médard de Soissons, disent que l'Enfant royal avait un « *peu plus de douze ans* (*nondum tertium decimum annum*) »; cette date, que Tillemont rapproche de celle de la Charte de la dédicace de N.-D. de Longpont, datée du 24 octobre 1227, « la première année du pontificat de Grégoire IX, la première du règne de St. Louis et la *quatorzième de son âge* », il l'aurait adoptée, si, par déférence pour Du Cange, Dupleix et le P. Labbe Tillemont n'avait préféré se ranger à l'opinion reçue qui reporte à 1215 la naissance de St. Louis. — Mais M. Natalis de Wailly a repris la question, adoptant et appuyant l'opinion personnelle de Tillemont qui lui paraît confirmée : 1° par une

quatuor ; — M · CC · LXX [obiit]. Hic orbatus p[at]re suo, sub tutela m[at]ris sue videl[icet] Blanche regine, quondam regis castelle filie, remansit. Quem ip[s]a tenerrime diligens, sub cura specialis magistri et concilio religiosorum,

note tracée du vivant de St. Louis, en tête d'un registre du *Trésor des Chartes* par un clerc de la maison du roi, et 2° par la copie faite par dom Claude Estiennot, d'un passage ajouté à la Chronique de Godefroy de Viterbe, passage que M. Léopold Delisle, à qui rien n'échappe, avait recueilli dans le t. XII des *Fragmenta historica* (p. 380, 381 du Ms latin 12774 de la Bibliothèque Nationale). Il est d'autant plus important dans sa brièveté, qu'il indique l'*heure de la naissance* de St. Louis et qu'il soulève quelques difficultés : « *Anno M.CC.XIII, Bellum de Bovinis calendas Augusti; et* EODEM ANNO *XXVI* « *die Aprilis, quæ fuit* SABBATHI, *inter primam et tertiam natus est Ludovicus, filius regis Ludovici ex* « *Blancha.* » D'après ce texte, le fils de Blanche serait né de 7 à 9 heures du soir, le *samedi* 26 *avril* 1214, *l'année même* de la Bataille de Bouvines qui eut lieu le 27 juillet ; or, comme Pâques tombait en 1214, le 30 mars, il s'en suit que St. Louis serait né AVANT et non APRÈS Bouvines, contradictoirement à la tradition reçue. En effet, Du Cange et le P. Labbe s'appuient sur le « *Breve chronicon Sancti Dionysii ad cyclos paschales* pour placer la naissance de St. Louis *postérieurement* à la bataille de Bouvines ; ainsi que la *Chronique de Normandie* qui la met entre ladite bataille du 27 juillet 1214 et le Concile de Latran commencé le 11 novembre 1215. — Geoffroy de Beaulieu, confesseur du Roi, écrit dans sa Chronique : « *Non haberet nisi* CIRCITER · XII · ANNOS » (f° 309, Ms latin 13778 de la Bibl. Nationale); Yves, auquel M. Léop. Delisle a restitué la paternité de l'Anonyme de St. Denis, Guillaume Guiart et la bulle de la canonisation de St. Louis ne lui donnent *pas encore douze ans*, ce qui rejetterait la naissance en 1215, année où précisément la St-Marc tombait le *samedi ;* — d'autres enfin la retarderaient jusqu'en 1216, comme Matthieu Paris désignant le successeur de Louis VIII par ces mots : *puerum vix decennem*, mais le chroniqueur anglais n'était pas à même de contrôler de loin des renseignements inexacts.

Quoiqu'il en soit, malgré le savant mémoire de M. Natalis de Wailly, inséré dans *La Bibl. de l'École des Chartes* (27° année, p. 105-127), la date de 1214, très judicieusement établie, n'a pas prévalu sur celle de 1215 adoptée par Du Cange, l'art de vérifier les dates et généralement par les historiens modernes les plus autorisés tels que Guizot, Michelet, Duruy, Dareste, etc., et aussi par Ed. Garnier, le consciencieux auteur des *Tableaux généalogiques des Souverains de France*. Sans doute que M. de Mas-Latrie, qui a adopté la date exacte, restituée par M. Natalis de Wailly, la fera désormais préférer par tous ceux qui consulteront son *Trésor de chronologie*, indispensable à qui s'occupe du moyen-âge.

Mais ce n'est pas seulement la date de la naissance qui a soulevé des difficultés, c'est aussi le lieu natal de St Louis, question que M. Natalis de Wailly a parfaitement élucidée. Elle avait été l'occasion de vifs débats dans le *Mercure de France* de 1730-1738. L'on soutenait que St Louis naquit non à Poissy, selon la tradition certifiée par les contemporains, mais à *La Neuville-en-Hez*, dans le Beauvoisis, opinion adoptée par Montfaucon (p. 121, t. II des *Monuments de la monarchie française*) et ardemment soutenue par l'abbé Lebeuf, qui citaient trois chartes dont deux de Louis XI, l'une du 12 août 1468, l'autre du 18 octobre 1475, et la troisième de Henri IV, exemptant les habitants de La Neuville « *où St Louis était né* », assertion réfutée par Filleau de la Chaise, Du Cange, Mabillon, voire même par Baillet, né à La Neuville-en-Hez, qui tiennent tous pour Poissy. Le dominicain Matthieu Texte prouva que la naissance de St Louis à Poissy était attestée par Guillaume de Chartres, par Bernard Guidonis et par la charte de fondation du couvent de Poissy par Philippe le Bel, pour honorer la mémoire du St Roi qui se disait lui-même originaire du diocèse de Chartres, « *apud Poissiacum, originis suæ locum.* » — Et Geoffroy de Beaulieu dit qu'il signait ses lettres intimes « Ludovicus de Poyssiaco » (f° 29 v°). Aussi M. Natalis de

maxime ordinis fr[atr]um Predicatorum et Minorum, in moribus et scientia litterarum tradidit imbuendum (1).

Demu[m] providentia matris ac procerum, ne tam nobile regnum regali successione careret, uxorem duxit; de qua susceptam sobolem generosam vir s[anc]tus summopere studuit educari ad amorem Dei (2), contemptum mundi et cognitionem sui, salutaribus monitis et exemplis; et qu[ando] sibi secreto vacare poterat, eos personaliter visitans et de eorum profectu requirens, velut alter Thobias, dabat eisdem monita salutis, docens eos super om[n]ia timere Deum et omni p[e]cc[at]o jugiter abstinere. Serta quoque de rosis seu alios capellos eos portare sextis feriis prohiberat, p[ro]p[ter] coronam spineam tali die impositam capiti Salvatoris.

Et q[ua]r[e] sciebat quod in deliciis castitas, in honoribus humilitas, et in divitiis pietas p[er]iclitari solent; ideo sobrietati, humilitati et mi[sericord]ie animum dedit, ab insidiis mundi, carnis et Dyaboli sollicite custodiens semetip[su]m, et exemplo apostoli corpus suum castigans, in servitutem redigens, castigatione multiplici suo sp[irit]ui s[er]vire cogebat (3). Multo enim tempore

Wailly fait-il justice de toutes les objections de l'abbé Lebœuf, en confirmant le témoignage de Bernard Guidonis, dont il cite, pour résumer son mémoire, le début d'un opuscule inédit : « Beatus Ludovicus, « rex Francorum illustris, hujus nominis IX, alterius Ludovici regis, viri justi et Reginæ nomine filius, « natus fuit, in gaudium, homo in mundo apud Pissiacum, in festo Sancti Marchi, anno Domini « M°CC°XIIII°. » M. de Wailly eût pu citer à l'appui de sa thèse l'alinéa suivant du Sanctoral qui indique que St. Louis était dans sa treizième année à la mort de son père : « Hic, defuncto prefato Ludovico, patre suo, apud Monte-Pansserium in Alvernia, VII idus novembris, eidem successit regno *etatis annorum XIII*, fuitque coronatus in Regem Remis civitate, incarnationis dominice anno M°CC°XXVI.

(1) L'éducation première de St Louis, confiée aux frères *prêcheurs* et aux frères *mineurs*, inspira au jeune roi une telle affection pour ces deux ordres, que son confesseur, Geoffroy de Beaulieu, rapporte qu'il disait que « *s'il pouvait faire deux parts de son corps, il donnerait l'une aux frères mineurs et l'autre aux frères prêcheurs* » (f° 7 v° du ms. latin 13778 de la Bibl. Nation., et p. 448 du t. V de Duchesne). — De retour en France, il voulut toujours avoir deux confesseurs choisis dans l'un et l'autre de ces deux ordres. Enfin, il avait résolu de confier à l'un et à l'autre couvent l'éducation de ses deux fils nés outre-mer, Jean dit Tristan et Philippe. — Il voulait aussi consacrer à Dieu sa fille Isabelle, qui devint reine de Navarre.

(2) Marié en 1234 à Marguerite, fille de Raymond Bérenger IV, comte de Provence. Il en eut onze enfants, dont six fils et cinq filles qu'il fit élever dans la plus rigoureuse piété, comme nous l'apprennent Joinville, Guillaume de Chartres et Geoffroy de Beaulieu dont notre Anonyme ne fait qu'abréger le récit.

(3) Tout cet alinéa sur les pratiques les plus austères de la religion n'est qu'un court résumé de la chronique de Geoffroy de Beaulieu son confesseur, de Guillaume de Chartres son chapelain, avec des traits empruntés à Guillaume de Nangis et aux chroniques de St Denis (V. le t. V de Duchesne). V. aussi

cilicio utebatur ad carnem, et qu[ando], p[ro]p[ter] nimiam debilitatem corporis, hoc dimittebat ad instantiam p[ro]p[rii] confessoris, volebat q[uod] idem confessor in recompensationem, pro q[ua]libet [die Veneris], XL solidos Parisien[sium] secreto paup[er]ibus erogaret. Jejunabat omni tempore sextis feriis, et maxime in Adventu et Quadra[sim]a. Hiis diebus a fructibus et piscibus abstinebat ; vigiliis, laboribus et or[ati]onibus et aliis sec[re]tis abstinens, et disciplinis jugiter se affligens. Quol[ibet] na[m]q[ue] Sabbato, consuev[er]at, in loco secretissimo, q[uo]r]umdam pauperum p[ro]p[ri]is manibus abluere pedes, et deinde tergere ac humiliter osculari, si[mi]l[ite]r et man[us], cuil[ibet] c[er]tam pecunie summam t[ri]buendo. Scarleto, seu bruneta aut viridi, vel alia veste pomposa uti nolebat, nec pellibus variis aut nimium sumptuosis, maxime postq[ua]m de partibus transmarinis p[ri]ma vice rediit.

Dum adhuc e[ss]et juvenis, apud Pontisarum (1) de gravi infirmitate detentus, convalescens de manu ep[iscop]i Parisien[sis] cum maxima devotione crucem accepit. Hinc anno D[omi]ni-M°.CC°.XLVIII° (2) transfretavit ultra mare, et f[rat]res suos tres, comites ac majores regni, barones et milites secum ducens, cum ex[er]citu maximo applicuit in Egyptum. Qui descendentes ad terram, illam famosam civitatem, que olim Helyopoleos vocata, nunc aut[em] Damieta (3) dicitur, et c[ir]cu[m]adjacentem regionem occuparunt vi armorum. Tunc enim c[ir]ca Syndonem (4) multa invenit Ch[risti]anorum corpora mor-

le sire de Joinville, dans l'excellente édition de M. Natalis de Wailly, notamment les p. 39, 49, 137, 449, 463-467, pour se faire une idée de l'amour de St Louis pour les pauvres et de ses habitudes de grande simplicité dans ses vêtements.

(1) C'est bien à Pontoise et non à Paris, comme l'écrit à tort Joinville (p. 75), que St Louis, en 1244, tomba si malade qu'on le crut mort, et que, sortant de sa léthargie, il demanda à se croiser de la main de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris.

(2) C'est à la St-Jean d'été 1248 qu'il part pour la croisade avec ses trois frères : Robert d'Artois, qui en 1240 avait reçu l'offre de l'Empire ; — Alphonse, apanagiste du Poitou, qui épousa Jeanne de Toulouse ; — et Charles, apanagiste de l'Anjou et du Maine, qui acquit le comté de Provence en épousant (1246) Béatrix, fille de Raymond Bérenger et sœur de la reine. — Pour la croisade, v. Joinville, qui accompagna le roi, ainsi que Geoffroy de Beaulieu, qui ne le quitta pas dans ses deux expéditions ; Michaud, *Hist. des Croisades* et *Bibliothèque des Croisades* (t. I).

(3) Damiette, située à l'une des bouches du Nil, fut enlevée le 7 juin 1249.

(4) Sayette (ancienne Sidon), où Joinville vit St Louis transportant lui-même, sans se boucher les narines, les cadavres pourris : « *et il-meismes son cors portoit les cors pourris et touz puans pour mettre* « *en terre ès fosses, que jà ne se estoupast et les autres se estoupoient.* » C'est à Sayette que St Louis apprit la mort de sa mère, Blanche de Castille, décédée en novembre 1252. « *Si grant deul en mena que* « *de deux jours en ne pot onques parler à li* » (Joinville, p. 402-404). Cependant, Geoffroy de Beaulieu

tuorum jam fetida et q[ua]m plura a bestiis lac[er]ata, hec propriis manibus, cum aliquorum de suis adjutorio, qui vix illorum fetorem sustinere poterant, recolegit et tradidit ecc[lesi]astice sepulture humiliter et devote.

Post paululum, pene omnibus suis amissis, captus fuit ; et non multo post redemptus, audita morte regine m[atr]is sue, baronum suorum concilio, redire in Franciam acquievit. Tunc enim cepit fundare domos hospitales pauperum, religiosorum edificare monasteria, et in div[er]sis regni partibus plus aliis indigentibus multas annuatim pecunias erogare. Plura etiam monasteria diversorum ordinum ab ipso fundata ex toto magnis dotavit redditibus, in quibus mire humilitatis et caritatis officia pluries ex[er]cuit, propriis manibus serviendo infirmis humiliter et devote. Unde, q[uo]d est mirabile dictu, cuidam monacho leproso, abhominabili et horribili jam effecto, ut pote naso et oculis dicti morbi corrosione privato, b[eatu]s Ludovicus, flexis genibus, in quodam ejus prandio, cybum et potum immittendo in os ejus, abs[que] aliqua abhominatione humiliter ministravit. In ecc[lesi]a vero, dum celebrarentur divina, nullius colloquium admittebat, nisi urgeret n[e]c[ess]itas aut evidens utilitas appareret, et tunc, ne sua impediretur devotio, brevit[er] et succincte. Obprobria vero fidei christiane audire non poterat, sed zelando zelum Dei, tanquam Phinees, graviter puniebat. Unde quemdam civem Parisiensem, qui turpiter Christum jurando blasphemaverat (1), juxta regale statutum, quod, de concilio prelatorum et principum, contra sic enormiter blasphemantes posuerat, in sui p[e]cc[at]i penam et aliorum terrorem ferro candenti in labiis cauterizari (2) precepit. Cumq[ue] audiret p[ro]p[ter] hoc

dit que c'est à Jaffa (ancienne Joppé), *Dum moraretur in* JOPPE *ad instaurandos ejusdem loci muros*, que le légat Eudes de Châteauroux apprit, en sa présence, la douloureuse nouvelle au Roi qui « *ejulans alta voce et in lacrimis resolutus coram altari flexit genua et manibus junctis et devotissime plorans ait.* Gratias ago tibi, Domine deus, quod dilectissimam matrem ac dominam mihi quandiu bonitati tue placuit commodasti... Verum est, Domine, quod ego IPSAM SUPER OMNES MORTALES CREATURAS, prout bene meruerat, DILIGEBAM... » (f[t] 25 r° et v° du ms 13778).

(1) V. pour les pieuses fondations de St Louis, Geoffroy de Beaulieu (f° 56), Joinville (465, 467, 479 à 485), Duchesne (t. V, p. 452, 473). Citons entre autres : l'Hôtel-Dieu de Pontoise, ceux de Compiègne et de Vernon, les abbayes des Cordelières de St-Cloud, de Royaumont, de St-Mathieu de Rouen, de Longchamp, les frères St-Augustin à Montmartre, les Chartreux de Vauvert, les Carmes de Charenton, les filles de Dieu près de St-Denis, les Blancs-Manteaux, les frères de la Croix, etc., etc.

(2) Sur son excessive sévérité contre les blasphémateurs, v. Geoffroy de Beaulieu, qui emploie le style indirect, tandis que notre Anonyme rapporte les propres paroles du Roi (f[os] 28, 29 du ms. 13778), et Joinville (461, 471, 493). Tout le reste de l'alinéa est un abrégé de Geoffroy de Beaulieu et de Guillaume de Nangis.

nonnullos in se maledicta congerere. « Vellem, inquit, quoad vixero in labiis « meis talem indecentiam sustinere, dummodo hoc pessimum jurationis vitium « de regno meo penitus tolleretur. »

In tantam etiam reverentiam h[ab]ebat signaculum s[anct]e-Crucis q[uod] desuper calcare cavebat, et a pluribus religiosis exegit ut in claustris eor[um], in tumbis cruces non insculpent[ur] de cetero, et jam insculpte penitus rad[er]entur. — In regimine regni ita potenter et prudenter se gerebat, q[uod] absque aliqua personarum acceptione cum diligenti causarum discussione reddebat judicium et justitiam unicuique. Timens autem ne cause pauperum vix ingrederentur, ad eos ad minus bis in [h]ebdomada ad audiendum conquerentes, in loco patenti se ponebat, et mediante justitia, pl[eru]mq[ue] mi[sericordi]a, faciebat celeriter (*a*) expediri (1).

Hic non territus preteritis laboribus et expe[n]sis, quas fecerat olim ult[ra] mare, it[er]um s[e]c[un]do t[ra]nsfretavit (2) cum t[ri]bus filiis suis, comitibus, magnatibus ac nobilibus regni, et co[mmun]is p[o]p[u]li multitudine copiosa. Currente [i]gi[tur] navigio v[er]sus Tunicium, et, ex[er]citu christiano libere capiente portum in Affrica, Cart[h]aginis castrum et adajacentem regionem vi armorum cep[er]unt, deinde inter Cart[h]aginem et Tunicium fixerunt (*b*) tentoria, ibi aliq[uan]diu moraturi. Illuc eni[m] b[eatu]s Ludovicus, post tot laudabilia v[ir]tutum opera, lecto decubuit, febre continua fatigatus ; et tu[n]c documenta sancta, que p[ri]us in Gallico conscripserat d[omi]no Ph[ilipp]o, p[ri]mogenito suo, diligenter exposuit, et imposuit efficaciter adimplenda (3).

(1) V. Joinville pour la manière dont St. Louis rendait la justice en plein air au bois de Vincennes et dans le Jardin de Paris, vêtu d'une cotte de camelot, d'un surcot de tiretaine sans manches, un manteau de taffetas noir autour de son cou, très bien peigné et sans coiffe et un chapeau en plumes de paon blanc sur sa tête, et ajoute Joinville : « fesoit estendre tapis pour nous seoir entour li, et tout le peuple « qui avoit afaire par devant li, estoit entour li en estant (debout) et lors il les faisoit delivrer, en la « manière que je vous ai dit devant du bois à Vinciennes (P. 40, 42, 46, 80, 242, 432, 452-458 de l'Édition Natalis de Wailly.)

(2) Voir sur cette nouvelle Croisade Geoffroy de Beaulieu (Ms latin, f[os] 31 et 32) et Joinville qui blâme ceux qui firent un grand péché en lui conseillant cette Croisade « à la grant flebesce là ou son « cors estoit, car le roy ne pooit souffrir ne le charier ne le chevaucher. » Sa faiblesse était telle que Joinville dut le porter dans ses bras depuis l'hôtel du comte d'Auxerre jusque aux Cordeliers. (P. 484-488.) V. aussi le t. XXII du *Recueil des Hist. de France* (p. 23, 204, 343, 845 et 545).

(3) Geoffroy de Beaulieu donne le texte latin des enseignements de St. Louis à son fils Philippe le Hardi (f[t] 9°-12° du Ms 13778) et le texte français f[t] 39° à 41°); — Joinville (p. 490-496 de l'Édit N. de Wailly).

(*a*) Le texte porte à tort : *sceleriter* ; — (*b*) *finxerunt*.

Ip[s]e vero in infirmitate sua laudare nomen D[omi]ni non cessans, illam or[ati]onem qu[ando[q[ue] int[er]serebat : « Fac nos, D[omi]ne, p[ro]sp[er]a mundi despicere, et nulla ejus adv[er]sa formidare. » Orabat et pro p[o]p[u]lo quem secum duxerat, dicens : « Esto, D[omi]ne, plebi tue s[anc[tificator et custos. » Invalescente [i]g[itur] morbo, sana m[en]te, integro auditu et aspectu, psalmos dicens, s[anc]tos invocans, devote suscepit o[mn]ia ecc[lesi]astica sac[ra]menta; et cum ap[pro]pinquaret ad finem, suspexit in celum, dicens : « Introibo in domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum, et confitebor « no[mi]i tuo, D[omi]ne. » Demum vero ad extremam horam veniens, et stratum cinerem in modum crucis extensus, v[er]ba p[ro]f[er]ens ultima. « Pater, in manus tus commendo sp[iritu]m meum » (1) [obiit] [anno Domini — M°· CC°· LXX°· —] (*a*).

V[er]um dum vivebat, Corona D[omi]ni spinea (2) sibi concessa est ab imp[er]atore Constantinopolitano; que, honorifice cum hymnis et laudibus et processione maxima, in capella regis P[ar]isius collocatur, anno Domini M°CC°XXXIX°. In hoc etiam est magna pars Crucis dominice.

Eo tempore quo sanctus Ludovicus crucesignatus est, Odone (3), Tusculano ep[iscop]o, se[dis] ap[ostolice] legato, predicante, quidam miles (4), transiens

(1) Sur la mort de St Louis, v. Geoffroy de Beaulieu (f° 34 v° et r°); — Guillaume de Chartres, son chapelain, qui dit : « Nocte enim precedenti fuerat auditus, sic dicens in gallico : « *Nous iron en Ih[e]r[usa]l[e]m.* » Totus enim celestibus inhians, totum h[abe]ns sp[iritu]m immersum in sup[er]nis suspirabat et aspirabat assidue ad illam celestem Iher[usa]lem, q[ue] e[st] visio v[er]e pacis » (f° 57 r° et v° du même ms. 13778); — Bernard Guidonis, qui dit que St Louis, en mourant, priait pour son armée : « Oratione permissa pro exercitu Christiano », (quarta pars speculi Sanctoralis f° 154 du ms. latin 5406); — Joinville enfin, qui dit : « L'endemain de feste saint Berthemi l'apostre (25 août) trespassa de cest siècle le bon roy Loys, en l'an de l'incarnation Nostre-Seigneur, l'an de grâce mil CCLXX et furent ses os gardés en un escrin et enfouis à St-Denis, en France là où il avoit eslue sa sépulture ouquel lieu il fu enterré, là où Dieu a fait maint biau miracle pour li par ses désertes (mérites) » (p. 500 de l'éd. N. de Wailly).

(2) Sur la couronne d'épines, v. Geoffroy de Beaulieu (f°s 22 et 23); — le récit de Guill. Cornu, archevêque de Sens, dans le *Rec. des Hist. de Fr.* (t. XXII, p. 27-32); de Guill. Guiart, auteur de la *Branche des Royaux lingnages*, vers 9178-9211 (p. 180-181 du t. XXII).

(3) Odon de Châteauroux, évêque de Tusculum, légat du St-Siège. L'assemblée dans laquelle St. Louis et le Légat prêchèrent la Croisade eut lieu dans l'Octave de la St-Denis de 1245. (V. Le Nain de Tillemont, t. III, p. 87.)

(4) Le récit de cette vision est copié dans le « *Tractatus de diversis materiis prædicalibus* d'Étienne de Bourbon, de l'Ordre des Dominicains (p. 89 et 90, édit. de Lecoy de la M.). — On citait fréquemment de ces visions et apparitions de la Vierge, des Saints et du Diable, pour stimuler les croisés et pour exhorter les barons, les chevaliers et les soldats à prendre part aux Croisades.

(*a*) Cette date, ajoutée à la marge, est d'une écriture plus fine et d'une encre plus pâle.

p[er] quoddam nemus c[ir]ca festum sancti Dyoni[sii], audivit horribiles planctus Demonum dicentium : « Ve nobis, quia om[n]ia n[ost]ra amittimus, « et jam pro magna parte amisimus quos diu possederamus, s[cilicet] illos « et illos principes] ; » et nominabant eos. Et audiens d[ict]us miles no[m]i[n]a baronum et militum, recognoscens eos, quos demones no[m]i[n]abant, descendit territus de equo, et sui armigeri, crucesignantes se et promittentes se cum rege [tra]nsfretari; qui, in signum voti, fecerunt crucem de foliis arborum, et inde, confusis demonibus, venerunt P[ar]isius, annunciantes omnibus que sic a demonibus audierant (1).

C[ir]ca illud tempus, s[cilicet] anno D[omi]ni M° · CC · LI°, in oct[ava] E[pi]ph[an]ie fuit ventus vehemens, domorum subv[er]sio, arbor[um] eradicatio, maris inundatio, gentium et pecudum maxima submersio. — Gens Tartarorum, occupatis orientalibus partibus et crudeliter subactis, in duo agmina se dividentes, Ungariam et Poloniam intraverunt ; ubi, campest[ri] bello cum ip[s]is habito, terras illas, maxime Ungariam, redegerunt in solitudinem, ut fame prevallida matres puerorum suorum carnibus vescerentur, et pl[eri]que pulvere cujusdam montis pro farina uterentur. Ip[s]ius et tempore, in Burgondia imperiali, per terram solutam a montibus circiter quinque mi[l]lia ho[m]i[nu]m suffocati fuerunt. Nam unus maximus mons, se dividens ab aliis montibus, per plura mi[l]liaria cujusdam vallis t[ra]nsiens, ad alios montes accessit in valle, om[ne]s villas terra et lapidibus operiendo.

Eo tempore etiam, tempore Ferrandi regis in Toleto, Hyspanie quidam Judeus, c[om]minuendo unam ruppem pro vinea amplianda, in medio lapidis invenit concavitatem unam, nullam penitus divisionem habentem neque scissuram, et in concavitate illa repp[er]it unum librum, quasi folia li[g]nea habentem. Qui liber (2) tribus linguis scriptus, videlicet : hebraice, grece et latine, t[antu]m de l[itte]ra habebat q[ua]ntum unum psalt[er]ium ; et loquebatur de triplici mundo, ab Adam usque ad Antech[ristu]m, proprietates ho[m]i[n]um cujusque mundi exp[ri]mendo. P[ri]ncipium vero tertii mundi posuit in Christo, sic : « In tertio mundo filius Dei nascetur ex virgine « Maria, et pro salute hominum patietur. » Quod legens Judeus statim, cum tota domo sua, baptizatus est. Erat etiam in libro sc[ri]ptum q[uo]d tempore Ferrandi, regis Castelle, debebat liber inveniri.

(1) Alinéa emprunté à Étienne de Bourbon, § 98, p. 89 et 90 de l'édit. Lecoy de la Marche.

(2) Cet épisode du livre trilingue, trouvé dans l'intérieur d'une pierre, se trouve dans Geoffroy de Collon, moine de *St-Pierre-le-Vif.* (V. le t. XXII, p. 3 du *Rec. des Hist. de Fr.*)

Constantinopolis, que olim per Gallicos et Venetos capta fuerat, per Grecorum imperatorem vi prelii recuperata est.

Cometes (1) tam notabilis apparuit qualem nullus tu[n]c vivens ante vidit; ab Oriente enim cum magno fulgore surgens, us[que] ab medium [h]emisp[h]erii versus Occidentem comam perlucidam pertrahebat.

Multitudo Sarracenorum, ex Affrica per angustum mare transiens in Hyspanias et adjuncti Sarracenis magnam plagam in Ch[risti]anos exercuerunt, intendentes q[ua]m olim p[er]diderant recuperare Hyspaniam; s[ed] illarum p[ar]tium Ch[risti]ani adunati, et crucesignatorum ex div[er]sis partibus auxilio adjuti, licet cum multo Ch[risti]anorum sanguine, de Sarracensis t[ri]umphaverunt. — Soldanus Babilonie, Armenia vastata, Antiochiam, unam de famosioribus civitatibus orbis, cepit, et tam viris q[ua]m mulieribus occisis et captis, ip[s]am in solitudinem redegit.

D[omin]us Matisconensis multa mala faciebat, quodam die Penth[ecostes] magnum fecit convivium suis militibus in manerio suo, q[uo]d erat in castro Matisconensi. Ede[n]tibus illis, ingressus est Dyabolus (2) in sp[eci]e ho[min]is s[upe]r equum sedentis, et dixit d[omi]no ut ascend[er]et sup[er] equum. Eo autem differente, Dyabolus sumpsit eum coram omnibus, et posuit s[upe]r equum, ac in aerem detulit tormentando, que[m] postea dimisit, et cecidit mortuus. Die aut[em] tertia, rapuit de terra senescallum illius, per quem mala faciebat, et eum diutius tormentans, tandem projecit eum cont[ra] ruppem, et confractus periit. Tunc filius d[omi]ni venit ad sanctum Ludovicum, regem Francie, et reddidit ei totam terram suam, consulens eum in qua religione potius salvaret a[n]i[m]am suam; et rex s[an]ctus consuluit ei ordinem fr[atr]um Predicatorum, dans ei et ordini castrum Matisconse, in quo fr[atr]es fecerunt h[ab]itationem suam et monasterium in aula qua fuit c[on]vivium (3).

Philippus III^us, rex F[ra]ncorum XLVII^us regnavit annis · XV · — M · CC · LXXXV [obiit]. Hic dimicans cont[ra] regem Arragonie vincit eum. [obiit Perpiniano] (4).

(1) V. sur cette comète, Guill. de Podio, qui la met en 1264 (t. XX. p. 773) et Guill. de Nangis, en 1266, p. 56.

(2) A rapprocher de cet épisode du diable celui qu'Étienne de Bourbon cite aux p. 374, 375 de l'édition de M. Lecoy de La M.

(3) Le comté de Mâcon revint en 1240 à St. Louis par la vente que lui en firent Jean de Braine et sa femme Alix, nièce et héritière de Guillaume V. Le conseil que donne le roi prouve sa préférence pour l'ordre des Frères Prêcheurs.

(4) Notre Anonyme ne fait que mentionner les dates de Philippe III, et sa victoire sur le roi d'Aragon.

Philippus IIII[us], rex Francorum XLVIII[us], regnavit annis XXIX ; M · CCCXIIII [obiit]. Hic Pulcher appellatur (1) ; cui p[a]p[a] Bonifacius VIII[us] deci[m]am Ecc[lesi]e, q[ua]m petebat, denegavit. Qua de causa, rex p[re]fatus viros ecc[lesi]asticos regni sui graviter cepit opp[ri]m[er]e ; qui, s[upe]r hoc a p[a]p[a] sufficienter monitus, noluit desistere ; quare papa sibi sc[ri]psit : « Scire te « volumus q[uod], tam in t[em]p[or]alibus q[ua]m in sp[irit]ualibus (2) tanq[uam] « filius ad patrem, Nobis subes, et q[uod] ad te p[re]bendarum coll[ati]o nulla « spectat ; aliud judicantes hereticos reputamus. » Hujus litteras, vera bulla sigillatas, rex ille de concilio baronum co[m]bussit, p[o]p[u]l[u]m et prelatos P[ar]isius congregans (3), quibus pl[ur]ima c[on]vicia de d[omi]no p[a]p[a] fecit publicari, p[re]latis denuntians q[uod] qui ex parte pape se ten[er]et, infra certum t[em]p[u]s de regno suo recederet vel capite truncaretur. Q[uo]d audiens p[a]p[a] maledixit eis p[er] quos capita sanctorum Petri et Pauli combusta fuerant (4), ecc[lesi]astico interdicto regnum Francorum subiciens, misitq[ue] quemdam capellanum cum litteris qui sententiam interdicti Parisius

Don Pedre, sans faire la moindre allusion à la réunion au domaine royal du comté de Toulouse, du Quercy, de l'Aunis, de l'Auvergne, du Poitou et du Valois, non plus qu'à la cession du comtat Venaissin (en 1273) au pape, Grégoire X. V. *Listoire du Roy Phelippe fils de Monseigneur Saint Loys*, par Guill. de Nangis, t. XX du *Rec. des Hist. des Gaules et de la France*, p. 466-558.

(1) Philippe IV le Bel, « qui mout estoit fort et ignel » selon le *Poëme sur la succession des rois de France*, fut, d'après un anonyme, ainsi appelé, « quia plurimum speciosus, flavus, rubicundus et candidus et decorus, incessu rectus et corporis statura procerus, adeo quod ubi esset quantumcumque hominum multitudo, non oportebat inquirere quæ esset regis persona, cum non solum specie vel pulcritudine, sed a pectore super aliis ut plurimum præemineret (t. XXII, du *R. des H. de la Fr.*, p. 17).

(2) L'auteur de la *Chronique anonyme des rois de France* s'exprime dans les mêmes termes que notre Anonyme, seulement il se sert du style indirect. (T. XXII du *Recueil*, p. 18.)

V. sur tout le différend entre Boniface VIII et Philippe le Bel : *Historia satirica regum, Regnorum et summorum pontificum* (p. 15); — la chronique rimée de Godefroi de Paris (106); les anciennes chroniques de Flandre (p. 374, t. XXII, du *Rec. des G. et de Fr.*) ; Landolphe de Columna (p. 197 du t. XXIII). V. dans le même t. XXIII, à la p. 354, ce que dit la Chronique de Rouen : « L'an 1294, Benoit, car- « dinal de Gaiete, après la cession de Celestin V, la veille de la Nativité de Nostre Seigneur, feust esleu « pape et fut nommé Boniface VIII, et fut homme fort magnanime et n'estoit pas grand clerc, et dit-on « a de luy :

Intravit ut vulpes
Regnavit ut Leo
Mortuus est ut canis

(3) Ce fut le 10 avril 1302 que cette convocation des Trois États de France eut lieu à Notre-Dame de Paris, où figura pour la première fois le Tiers-État, qui, de rien qu'il était, devint tout depuis 1789.

(4) C'était l'effigie des deux apôtres empreinte sur la bulle de plomb appendue aux lettres des papes.

publicaret ; s[ed] preventus et tentus a regia potestate, l[itte]ras interdicti publicare non potuit.

Videns autem rex prefatus q[uod] absol[uti]onem non optineret a p[a]p[a], nisi per hu[m]iliat[i]o[n]em, ip[s]e dicto p[a]p[e] dedignans supplicare, cogitavit de ip[s]ius pape interitu (1) ; et interim quidam miles, qui ***Longus Garetus*** vocabatur, dictum p[a]p[am] per dolum cepit et inclusit in suo palatio, propinq[u]os ip[s]ius int[er]ficiens coram ip[s]o. Quo facto, statim papa Bonifacius in amentiam v[er]sus, ut dicitur, expiravit (2).

Inde secuta sunt regi Ph[ilip]po quedam inconvenientia (3), q[ue] p[ro]p[ter]

(1) Cette grave accusation que glisse dans son récit notre Anonyme, n'est nullement justifiée par l'histoire; elle est même infirmée par le récit de la violente scène d'Anagni, que nous ont transmis les *Chroniques de St-Denis*, du *continuateur de Guillaume de Nangis*, des *Anciennes Chroniques de Flandre* et les historiens Villani, Rainaldi, de Sismondi, Baillet, Dupuy et surtout Boutaric (*La France sous Philippe le Bel*). En effet, lorsque, pour prévenir l'affichage, qui devait avoir lieu le 8 septembre, sur le portail de la cathédrale, de la bulle mettant la France en interdit, le chancelier Guillaume de Nogaret (que notre Anonyme appelle *Longus Garetus*), escorté de Sciarra Colonna et de Rinaldi de Supino, suivis d'une foule de Gibelins, assiègent, le 7 au matin, le palais, brisant portes et fenêtres, et vociférant : « Meure le pape et vive le roi de France », le vieux pape retrouve toute son indomptable énergie. Il revêt ses insignes pontificaux (*Pontificalibus indui voluit* », la tiare en tête, les clefs de saint Pierre dans une main et le crucifix dans l'autre, il attend le martyre sur son trône. L'aspect de cet intrépide vieillard de 86 ans, si ferme et si digne au milieu de ce tumulte, impose à la soldatesque. Nogaret le somme de convoquer le futur concile. Sur son refus, Sciarra Colonna l'arracha de son trône et on prétend qu'il le souffleta de son gantelet de fer et qu'il l'allait tuer, lorsque Nogaret l'arracha de ses mains, tout en injuriant le pape : « O toi, chétif pape, confesse et regarde de Monseigneur le roi de France la bonté, qui tant loing est de « toi son royaume, te garde par moy et te défend. » Cette insolente protection, que méprise du reste Boniface, indique assez que notre Anonyme a tort d'imputer à Philippe le Bel la pensée de faire assassiner le pape, qu'il ne voulait que tenir en son pouvoir. Nogaret obséda le pape prisonnier pour l'amener à consentir à la réunion du concile. Mais le 3e jour, Nogaret dut s'enfuir honteusement devant le peuple d'Anagni, qui délivra enfin Boniface resté inébranlable et tel que l'a dépeint Pétrarque : « Potentem « ita inexorabilem, quem armis frangere difficillimum, humilitate seu blanditiis impossibile. » (Liv. II, ep. III, *Familiares Epistolæ*).

(2) Boniface revint triomphant à Rome, triomphant mais épuisé par le jeûne absolu de ses deux jours de captivité, épuisé au physique et au moral. « Il chut en frénésie », dit le *continuateur de Nangis*, qui ajoute que lorsqu'il expira, le 11 octobre 1303, « furent ouïs de toutes parts tonnerres et foudres non « accoutumés et non apparents aux contrées voisines. » V. les violences faites au pape dans la *Chronique des anciennes chroniques de Flandre* (p. 374, t. XXII du *Rec. des H. de F.*). V. aussi Baillet (*Démêlés de Boniface*, VIII, p. 292), et Sismondi (t. IX, p. 239-248). Villani (t. VIII, c. 63) ; Dupuy (*Preuves du différend*, p. 192-202).

(3) Notre Anonyme, en vrai religieux, ne s'intéresse guère aux faits historiques, et envisage comme une expiation la guerre de Flandre, les malheurs, les adultères et la mort prématurée des trois fils de Philippe le Bel ne laissant pas d'héritiers mâles, et la mort accidentelle du Roi, d'une chute de cheval, à

pecc[atum] suum hujus multi asserunt sibi accidisse : p[ri]mum quia, eodem anno, quo male se habuit erga d[ict]um papam, comites sui et barones, p[er] quos litteras pape combussit, f[uer]unt a Flandrensibus in bello de Mont-en-Peivere i[n]t[er]fecti.

Deinde q[uia] tres filii quos h[ab]uit : Ludovicus, Ph[ilipp]us et Karolus, post ip[s]um successive regnaverunt, s[ed] parum temporis, et absque lib[er]is [masculis], ut inf[ra] seq[ui]tur, [obierunt]. Horum quippe tres uxores, adhuc ipso rege snp[er]stite, de adulterio sunt convicte ; unde uxor Ludovici et uxor Karoli, in carc[er]e clause, p[er]ierunt. Uxor vero Ph[ilipp]i se sup[er] hoc purgavit et deffendit. Preterea dum in quodam nemore rex ille venaretur, cecidit de equo et morbum incurrit, a quo reco[n]valesc[er]e non potuit.

V[er]um rex iste Judeos om[ne]s de regno suo expulit, et Templarii (1) et eo[rum] religio dampnati sunt anno D[omi]ni M° · CCC° · VII°. De hoc poeta Cadom[ensis] (2), famosissimus grammaticus, versificavit :

« Templis exilium dant · C · bis et lilium » (3).

la chasse. Il ne parle pas des acquisitions des comtés de la Champagne, des villes de Lille, de Douai, de Lyon et de Montpellier, ni de l'organisation de la justice; il ne mentionne qu'en passant la convocation des Trois Ordres contre le pape.

(1) V. sur le procès et le supplice des Templiers : la Chronique de St-Denis; la Chronique rimée attribuée à Godefroy de Paris (Ms. 6,812 de la Bibl. nat.); Bernard Guidonis (*Vita Clementis V*), dans Sismondi (t. IX, p. 258); Raynaldi (*Annales ecclesiasticæ ad annum 1312*); la Chronique de Pierre Cochon; celle de Landolphe de Columna (p. 194, 209 du t. XXIII du *Rec. des H. de Fr.*); les Annales de St-Wandrille (p. 427), et parmi les auteurs modernes : Dupuy (*La Condamnation des Templiers*); Hammer (*Mines d'Orient*), tous deux hostiles aux Templiers, ainsi que La Villemarqué (*Les moines rouges*), et dans le camp opposé : Raynouard (*Monuments relatifs à la condamnation*), et Michaud (*Hist. des Croisades*); Michelet (t. III, *Hist. de Fr.*, et les 2 vol. qu'il a publiés dans les *Documents inédits*). Boutaric; (*La France sous Philippe le Bel*). Enfin, un excellent résumé de ce dramatique épisode dans le *Philippe le Bel* de M. Jules Joly, lauréat de l'Institut en 1869 (p. 225-257).

(2) Quant à ce *Poëta Cadomensis famosissimus grammaticus*, toutes mes recherches et celles des savants les plus compétents ont été infructueuses jusqu'ici. Il y a bien, dans les Chroniques contenues dans le t. XXIII du *R. des Hist. des G. et de la Fr.*, beaucoup de vers chronogrammes semblables au vers cité du *Famosissimus Grammaticus*, mais ils sont sans nom d'auteur. Force nous est de laisser à de plus heureux le mérite de découvrir le nom de ce très illustre inconnu de Caen, qui n'est pas signalé dans le savant mémoire de Charles Thurot, *pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au moyen âge* (*Notices des Inscriptions et B.-Lettres*, t. XXII).

(3) L'interprétation de ce singulier vers se trouve dans la note des savants éditeurs du t. XXII du *Rec. des Hist. de F.*, p. 25 : « In hoc versu vox LILIUM nihil significat nisi numerum 1107, qui scilicet his « partibus constat : Li = 51, iterum Li = 51; V = 5; M = 1000. Summa 1107, aqui si 1107 junxeris



C[ir]ca hoc tempus quedam mulier, (1) h[abe]ns utramque naturam et v[ir]gam virilem et vulvam, notorie m[a]nifestata est Bajocis et Cadomi; c[on]victa namque fuit q[uod] juvenculas corrumpebat cum quibus jacebat, q[uonia]m pura mulier c[re]debatur.

Iste rex Ph[ilipp]us renovavit Palatium Parisius, sicut nunc est (*a*).

Ludovicus X[us], rex Francorum XLIX[us], regnavit annis II; [obiit] M · CCC · XVI. Hic (Ludovicus) dicebatur Huttin (*b*). Hic est filius primogenitus regis Ph[ilipp]i, de quo di[ctu]m est p[ro]xi[mo]. Hiis diebus erat miles strenuissimus et nimis sapiens, nomine Enguerranus de Marign[iaco] (2) quem, q[uam]vis e[ss]et de paup[er]e g[e]n[er]e, rex Ph[ilipp]us in t[antu]m dilexit eum, et ad tantum honorem sublimav[er]at q[uo]d erat summus illius c[on]siliarius, et q[uod] eum p[re]ferebat omnibus, etiam filiis suis et f[rat]ri suo Karolo, comiti Karnotensi. Unde filii regis et frater ei invidentes od[er]ant eum nimis. Mortuo [i]g[itur] rege Ph[ilipp]o, rex Ludovicus, filius ejus, et p[re]fatus Karolus, patruus ejus, fec[er]unt eum d[ic]tum militem suspendi patibulo Parisius; de quo (3) regnum fuit satis desolatum, multis inde putantibus bella et alia i[ncom]moda regno evenisse. Rebellantibus namque Flandrensibus, rex Ludovicus abiit cum magno ex[er]citu in Flandriam, volens Flandrenses penitus extirpare; s[ed] tante fu[eru]nt pluvie q[uod] fere fructus in agris perierunt, et q[uod] ipse nec[essar]io rediit in Franciam. Inde secuta

« cum C bis, id est 200, efficies numerum 1307, qui annum quo capti fuerunt templarii significat. »
Un grand savant pense qu'il faudrait peut-être lire, en coupant le vers en deux :

Templariis exitium
Daut C bis et lilium.

Cependant, il n'y a aucun signe d'abréviation sur le mot *templis*.

(1) Cet alinéa, relatif à cette Androgyne, est une preuve de plus que notre Anonyme résidait à Caen, où cette hermaphrodite se montra ainsi qu'à Bayeux. C'est un fait local qu'il glisse dans sa chronique faite de toutes pièces.

(2) Pour Enguerrand de Marigni, v. la Chronique de St-Denis; — le continuateur de Guill. de Nangis; — Bernard Guidonis, qui démontre que le malheureux favori de Philippe le Bel n'eut pas même la liberté de se défendre contre les accusations haineuses de Charles de Valois, oncle de Louis le Hutin.

(3) C'est du supplice d'Enguerrand, pendu à Montfaucon, que notre Anonyme fait provenir les malheurs et les périls du règne de Louis le Hutin : la révolte des Flamands, la désastreuse campagne manquée de Flandre, qui n'eut d'autre résultat que de perdre une partie de l'armée dans un sol fangeux détrempé par des pluies continuelles, qui occasionnèrent une affreuse disette de blé et de sel et une grande mortalité.

(*a*) Cette ligne, d'une écriture moins grosse et d'une encre plus pâle, a été intercalée. (*b*) Idem pour ces trois mots.

est maxima bladorum caristia et maxime salis : sextarius enim salis in villa Cadom[ensi] XII · libris Turon[ensibus] tunc valuit ; boissellus etiam qu[ando]que xx^u IIII^or solidis vendebatur (1). Post hoc fuit magna hominum hominum mortalitas ; et mortuus est rex Ludovicus, una cum filio suo parvo, per venenum, [ut dicebatur] (2).

Philippus [V^us *Longus* dictus] frater ejus, rex L^us, regnavit annis v (3) ; M · CCC · XXI [obiit]. Hic erat comes Pictavensis. Qui dum Lugd[uni] moraretur, tempore quo mortuus est frater ejus Ludovicus, ut c[om]pelleret cardinales de eligendo summ[um] pontificem (4), q[uia] tunc sedes Romana

(1) Encore une nouvelle preuve de la résidence de notre Anonyme à Caen, puisqu'il donne le prix de sétier et du boisseau de sel dans cette ville en 1316.

(2) Cette finale « UT DICEBATUR », ajoutée d'une encre plus pâle et d'une écriture plus fine, fait supposer que tout le monde n'attribuait pas au poison la mort de Louis X, décédé à 27 ans. Notre Anonyme ne parle pas du grand acte de l'affranchissement des serfs par la belle ordonnance de juillet 1315, disant que, selon LE DROIT DE NATURE, chacun doit naître *franc* dans le royaume des *Francs*, et voulant que la chose s'accorde vraiment avec le nom, le Roi ordonne que les servitudes soient ramenées à *franchise*.

(3) Philippe V succéda à son frère Louis, en vertu de l'application à la succession au trône, d'une clause de la loi des Francs-Saliens, qui excluait les femmes de la possession de la terre *Salique* (V. le cont. de Nangis). Il régna 6 ans et mourut en 1322.

(4) Le pape Clément V était mort le 20 avril 1314, et le Conclave, enfermé à Carpentras, délibérait sans résultat à cause de la lutte entre les cardinaux gascons et les cardinaux italiens. Par suite de l'incendie du palais de Carpentras, le Consistoire s'échappa par une fenêtre le 22 juillet 1314, et plus de deux années d'interrègne se passèrent sans que les cardinaux eussent procédé à l'élection d'un pape. Aussi, Philippe, comte de Poitiers, fut-il chargé par son frère Louis le Hutin, de convoquer les cardinaux à Lyon pour terminer la vacance trop prolongée du St-Siège. Ceux-ci exigèrent une garantie de leur liberté, dans le cas où ils se retireraient sans avoir rien conclu. C'est au milieu de ces pourparlers que Philippe apprit la mort subite de son frère ; forcé de quitter les cardinaux, il les enferma dans le couvent des frères prêcheurs, dont il fit murer les portes et recommanda au comte de Forez de ne les laisser sortir qu'après avoir enfin élu un pape. Leur choix se fixa, le 7 août, sur le cardinal Jacques d'Euse, qui prit le nom de Jean XXII et régna dix-huit ans :

Et dirent tuit, par lor raport,
Que Monseigneur Jacques du Port
Pape fust, et ainsi l'eslirent,
Et ainsi du colège prirent,
Si com l'en dist, I vaillant homme
Qui pape Jehan or se nomme
. . . . . quant à voir,
Povre est de cors et d'apparance
Mès il est hom de grant science.
(*Chronique de Geoffroi de Paris*, v. 7877).

V. dans la *Chronique anonyme des anciennes chroniques de Flandre*, le récit pittoresque de cette réclusion des pauvres cardinaux, allant d'une porte à l'autre : « Quy adont eust oy ces cardinaulz

vacabat, et ip[s]e non posset eos in unum congregare, rogavit singulos convenire penes fr[atr]es Predicatores, u[bi] missam defunctorum pro fr[atr]e suo faceret decantari. At illi ven[er]unt; et tunc ut vir p[ro]vidus, fecit claudi monasterium, et ita custodiri q[uod] non potuerunt exire, donec in quemdam consenserunt quem Joh[ann]em xxii nominarunt. Hinc Ph[ilipp]us venit in Franciam, et ab o[mn]ibus susceptus, coronatus est in regem. Sub isto, Judei redierunt in Franciam; multique, qui Pastorelli (1) dicebantur, de univ[er]sis regni partibus subito moti venerunt Parisius, dicentes se in sanctam Terram abire; qui us[que] ad Avinionem, u[bi] p[a]p[a] Joh[ann]es xxii cum curia sua residebat, t[ra]nsierunt; et eorum pauci ad partes suas redierunt, q[uonia]m quidam eorum p[er] inopiam, alii per fatigationem itineris perierunt.

Karolus, tertius filius [Philippi IV,] regnavit annis septem; M · CCC · XXVIII [obiit]. Iterum Judeos de regno suo fugavit. Inter istum et regem Anglie fuit bellum in Vasconia, p[ro]p[ter] hoc q[uod] rex Anglie noluit p[er]sonal[ite]r accedere ad ip[s]um Karolum, ut ip[s]e eidem homagium p[ro] ducatu Acquitanie faceret. Isto mortuo s[i]n[e] h[er]ede, Franci sublimav[er]unt in regem Philippum [de Valaisio] comitem Cenomanen[sem], filium p[re]fati Karoli, comitis Karnotensis.

Hoc t[em]pore, natus est Cadomi puer h[ab]ens duo corpora: qui, an[te]q[uam[posset afferri ad ecc[lesia]m ut baptizaretur, mortuus est.

Philippus [VI] (2) ergo [de Valoys], comes Cenomanensis, rex Francie L^us^, regnare cepit anno Domini M° · CCC° · XX° VIII° Quo [tempore] factus est magnus ventus (3) et tam vehemens in festo sancti Dyonisii q[uod] arborum eradicatio

souspirer et braire, moult peust « avoir grant joye. » Le comte n'avait laissé qu'un trou à la grande porte « pour eulz donner à menger et à boire, puis laissa le seneschal de Beauquaire atout sept cens hommes « d'armes... Et quant les cardinaulz veirent qu'ilz se retrouvoient à si grant détresse, ilz se compromisrent « à deux cardinaulz qui esleurent le cardinal d'Avignon à pape, le quel estoit natif de la ville de Caours; « si avoit nom sire Raymon Hosse et tantost crièrent : « Pape ! » Si ala on ouvrir l'uys et le portèrent « à l'église N. D. où ilz le consacrèrent à Pape et le nommèrent Jehan le XXIIe de ce nom. (p. 405-406 « du t. XXII du Rec. du H. des G. et de F.) »

(1) Sur les déprédations des Pastoureaux, v. l'*Historia satirica Regum* (t. XXII, p. 15 du Rec. et la Chronique de Rouen (t. XXIII, p. 349).

(2) Sur Philippe VI de Valois, v. Les Chroniques de St-Denis, le continuateur de Guill. de Nangis, Froissart (*Édition* de Siméon Luce) et Villani (*Istorie Florentine*).

(3) Toutes les chroniques mentionnent ces tempêtes toujours dans les mêmes termes, en 1228, 1244, 1247, 1251, 1252, 1258, 1262, 1263, 1275, 1284, 1305, 1315 (V. le Rec. des Hist. des G. et de la

et turrium magna corructio facta est. Hoc tempore, papa Johannes xxII^{us} (1), ut D[omi]n[u]s Deus hereticos et rebelles ecc[lesi]e sancte Dei ad Dei ecc[lesi]e unitatem et devocionem inclinet, vel si forsan pertinaciter intendant persistere, ip[s]orum elidat sup[er]biam cordaque subditorum in eorum sup[er]iores conv[er]tat, sicque det ipsis sup[er]ioribus p[re]sidere q[uod] sit subditis ad salutem[p[er]petuam quietem et pacem. Statuit q[uod] in singulis missarum celebrationibus post dictum a celebrante « Pater noster » et responsione secuta, antequam ulterius in missa prosequatur, illud canticum: « *Letatus sum* », etc., totum cum « *Gloria Patri* » dicatur. Deinde sic: *Kyrie* [*e*]*l*[*eison*]. *K*[*riste*] [*e*]*l*[*eison*] *Kyrie* [*e*]*l*[*eison*], *Pater noster*, etc., *Do*[*mi*]*ne*, *salvos fac reges et exaudi nos*, et c[etera]. *Salvum fac populum tuum*, *Do*[*min*]*e*, *et Benedic hereditati tue*, *et rege eos et ex*[*audi*]. *Fiat pax in v*[*ir*]*t*[*ute*]*t*[*ua*], *D*[*omi*]*ne*, *ex*[*audi*[. *D*[*omi*]*nus vob*[*iscum*]. *Oremus*. *Ecclesie tue q*[*uesumu*]*s*, *D*[*omi*]*ne* etc. et illa: *Hostium nostrorum*, *q*[*uesumu*]*s*, *D*[*omi*]*ne*, *elide superbiam*, *eorumque contumaciam dextere tue v*[*ir*]*tute prosterne p*[*er*] *Christum D*[*ominum*] *N*[*ostrum*]. Omnibus [er]go vere penitentibus et confessis tam ipsis celebrantibus et eis assistentibus observantibus sup[ra]dicta q[uam] aliis preces devotas D[e]o fundentibus pro premissis diebus et missis in singulis quibus hec fecerint, xx[i] · dies de injunctis p[re]viis (*a*) relaxat.

Igitur multi principes C[hristi]ani ad concordiam et pacem venerunt; prefatus namque Philippus, rex Francorum, Flandrenses [miti]gavit et ad pacem suam adduxit; et in urbe Ambiennensium a rege Anglorum [Eduardo] pro ducatu Acquitannie et Pontivi, federe inter eos habito, suscepit homagium (2); bellumque quod erat inter Papam et Guibelinos functum est. Prefatus rex Philippus, in habitu p[ri]vato, cum paucis et occulte vadit, ut pereg[ri]nus, ad

France, t. XXII et XXIII *passim*). Partout la formule est identique à celle de notre anonyme : *ventus tam vehemens* avec accompagnement des arbres déracinés, des toits enlevés, des tours abattues, des moissons saccagées et des vaisseaux submergés, d'où résultent la famine, la peste et grande mortalité d'hommes et de bestiaux.

(1) Sur Jean XXII, élu le 7 août 1316, après une vacance du Saint-Siège de 2 ans 3 mois 16 jours, v. l'*Hist. des Papes*, t. III ; Fleury, t. XIX. Artaud de Montmor (*Hist. des Souverains-Pontifes*, t. III, et Rohrbacher, 3e édit., t. X) ; De Maslatrie (*Chronologie historique des Papes*, p. 126).

(2) Cet hommage fut rendu, le 6 juin 1329, en cour plénière, dans la cathédrale d'Amiens, et, le 30 mars 1331, Edouard III déclara que c'était bien comme homme lige qu'il devait cet hommage à son suzerain pour le duché de Guyenne : puis, le 4 avril, Edouard revint encore en France pour cimenter la paix avec Philippe VI. — V. Rymer (t. II, p. 27 ; t. IV, p. 477-481) et Gustave Dupont (*Hist. du Cotentin*. t. II, p. 254, 255).

(*a*) *Previis* répété deux fois de suite dans le texte de l'Anonyme.

sanctum Ludovicum de Marsilia, dumque rediret per Avinionem cognitus est ; unde cardinales et papa cum toto clero et populo ipsum susceperunt cum magno honore. Qui reversus in Franciam nititur statum regni reducere ad statum quo erat tempore sancti Ludovici, taxando et appreciando res omnes et precipue victualia ; sed hujus ordinatio sua non tenuit per cupiditatem vendentium res suas quantum pluris poterant. V[er]umpt[ame]n Deus in hoc remedium posuit, q[uia] vile for[um] mercium nimisq[ue] habundancia bladi et vini secuta est.

Interim rex Philippus facit justitiam de malef[ac]toribus et turbatoribus regnum, mittens inquisitores super baillivos, senescallos et alios hujus[modi] officiales, quorum quidam pecunia multantur et alii suspensi sunt patibulis ; intendens in terram sanctam t[ra]nsfretare, congregat infinitam pecuniam. Johanni, filio suo, ducatum Normannie (1) contulit, eumque militem fecit, tenens maximum convivium et festum Parisius, anno Domini — M°. ccc° . xxx°II° — in festo sancti Michaelis-in-monte-Gargano.

Anno seq[uen]ti q[uia] om[ne]s adulti et et[iam] alii majores q[uam] pl[ur]imi, q[ui] *pastorelli* vocabantur, de omni castello et villa Normannie et Britannie et Cenom[annie] cum magnis turmis et continue, a mense Julii usque ad mensem decembris, venerant ad sanctum Michaelem-in-monte-Tu[m]ba (2), ita i[m]petuose et vehementissime q[uod] ipsi, relinquentes omnia que unusquisque debebat facere vel custodire, iter arripiebant s[i]n[e] licito d[omi]nor[um] vel p[ar]entum et absque pane et argento, q[uia] vix vel unquam ullis s[er]monibus, saltim ut h[abe]rent peccuniam, poterant detineri ; et, quod mirabilius erat, ipsi semper ibant et revertebantur cantantes et Deum laudantes cum magno tripudio, parvissimoque pastu seu alimento sustentabantur. Inde fames et pestilentie secute sunt. Magna fuit caristia panis in Francia et Hyspania, et Cadomi piscium. C[entum] molle de Constantino pene valebant

(1) « En l'an mil trois cens trente et deux, le dimenche apres la Saint Michiel, Philippe de Valloiz, roy « de France, fist Jehan son aisné filz chevallier. Et le dit Jehan fist quatre cens et plus de jeunez hommez « nobles nouveaulx chevalliers. Et en fut faitte tres solennel feste à Paris ou pres. » ..... « Le dit roy « Philippe donna au dit Jehan son filz la duchié de Normendie avec la conté d'Anjou et du Maine, par « ainsi que, se le dit Jehan aloit de vie à trespassement aincoiz qu'il parvenist à la couronne du royaume « de France, tantost toutes icelles terres retourneroient à la couronne de France. Et fut le dit duc Jehan « très joieusement receu des prelas, contes, barons, nobles, bourgois de toute la duchié de Normandie. » (p. 3 et 4 de la *Chronique des quatre premiers Valois*, édit. Sim. Luce).

(2) Sur ce singulier pèlerinage des Pastoureaux au Mont-Saint-Michel, V° la Chronique d'Avranches (t. XXIII du Rec. des hist. des G. et de la F., p. 569).

tur[onensem] (1). Hyemavit (2) in aprili vento, pluvia, frigore et grandine sicut solet in februo.

Hiis diebus, erat magna dissolucio vestium (3) post larga sup[er]tunicalia cum magnis manicis et quorum hyatus manuum erat sub manica que g[er]ebant homines, sub Pulchro Philippo, rege Francorum, fuerunt in usu strictiora, hyatus manuum h[ab]entia in gremio, quorum pl[uri]ma nobilium et filiorum Burgencium erant polimita (4) ut pote plurium pannorum diversorum colorum facta sunt ad aves, bestias, arbores vel h[er]bas et alia h[u]j[usmodi], qui longe satis plus constabant ad faciendum quam in p[ri]ncipali, licet panni e[ss]ent preciosi; deinde consueverunt habere super tunicalia plena, s[cilicet] panni unius coloris, tam stricta q[uod] vix intrare poterant; precipue habebant cultas tunicas hardiatas (5) que sic adherebant corporibus q[uod] cerneres eas, quasi sutas ad corpus nudum, et ille absque puncta ad latera fixe erant (6). V[erumptame]n capucia magna erant cum maxima cauda que ante fuerant strictissima.

Eo tempore, fraus, mendacium et avaricia fere o[mne]s sic occupaverant, q[uod] vix vel nu[n]q[am] restitui poterat, quicquid aliquis h[ab]ebat de alieno ex causa mutui seu commodati vel al[iter]; preterea occultabatur peccunia, calumpnie et insidie meditabantur. Divites p[ro]p[ter] suas opes, objecto c[ri]mine, vinculis stringebantur; s[ed] qui se redimere poterat innocens erat,

(1) Le cent de moules du Cotentin coûtait presque une livre tournois. Or la livre tournois, de 1330 à 1337, valait 18 fr. 32 c., car Philippe de Valois appréciait les réclamations des villes du midi, qui déclaraient que ce serait *OEuvre du St-Esprit* que de revenir à la monnaie de saint Louis.

(2) Pour cette reprise de l'hiver en avril, Vr la chronique en vers de Ste-Catherine-du-Mont de Rouen (t. XXIII, p. 414, 415 du Rec. des hist. des G. et de la Fr.).

(3) Pour bien comprendre tout cet alinéa sur les vêtements à la mode au XIVe siècle, lire dans l'*Histoire du Costume en France*, par J. Quicherat, le ch. x, qui traite de la mode sous les trois premiers Valois.

(4) Polymita vestis, multis variisque coloris filis et liciis contexta et variegata (V. Ducange).

(5) Cottes hardies, une robe hardie de pers, à usage de femme (Ducange).

(6) Le Chroniqueur de St-Denis écrit : « Grande estoit la deshonnesteté des habits qui couroient par « le royaume, car les uns avoient robes si estroites, qu'il leur falloit aide pour les vestir et les despouiller, « et sembloit que on les escorchoit quand on les despouilloit ; et les autres avoient robes foncées sur les « reins comme femmes ; et aussi portoient une chausse d'un drap et l'autre d'un autre, et leur venoient « leurs cornettes et leurs manches près de terre, et sembloient mieux jongleurs que autres gens. » — V. dans le *Recueil des monuments inédits* de Willemin le portrait du damoiseau que reproduit J. Quicherat, p. 231 de son *Hist. du Costume*. Il rappelle avec raison que Philippe de Mézières reprochait à ce vêtement étriqué de troubler la digestion, tant il comprimait l'estomac, de ne pas garantir du froid, et d'occasionner des maladies mortelles.

et qui peccuniam non habebant condempnabantur. Multi divites Parisius sunt suspensi (1).

Cadomi (2) fuit clericus pauper et infimus genere, qui tot et tantas opes acquisivit in officio tabellionatus curie laicalis, q[uod], sciencia et divitiis, ab omnibus et ubique preferebatur nobilibus et baillivis. Sed tandem de c[ri]mine ambitus et extorsionum accusatus et condempnatus coram inquisitoribus regiis, suspenditur; nec s[ibi] profuit cl[er]icatus, q[uo]d credibile est divino judicio contingisse, nam uxorem habebat, seva exercens officia, qui vestes clericales simil[iter] et tonsuram ferre in pu[bli]co dedignabatur; ad patibulum confessus est nunquam libenter causas ecclesiasticas in jure suo sustinuisse, sed eas semper et libentius pro posse suo viles et injustas reputasse.

Anno — [M°· ccc°] · xxx°v°· mane in crastino festi sanctorum Symonis et Jude, fuit maximus ventus (3) quo cecid[er]unt patibula et turres plurime; et pontes Par[isius] corruerunt in Jan[uario] (*a*).

Eo tempore Robertus Attrebatensis (4) comes de Bellomonte, accusatus q[uia]

(1) Allusion sans doute à la condamnation de Pierre Rémi, trésorier de Charles le Bel, accusé d'avoir amassé 1,200,000 livres par ses spoliations, et de ne pouvoir rendre compte de sa gestion des finances. Il fut pendu (le 25 avril 1328) comme l'avait été Enguerrand de Marigny, ainsi que plusieurs autres agents du fisc, dont les riches dépouilles comblèrent le déficit des coffres royaux (V. le continuateur de Guill. de Nangis).

(2) Le récit de l'exécution de ce clerc tabellion de Caen est une nouvelle preuve que notre Anonyme rédigeait sa chronique dans cette ville, qu'il cite souvent à propos du moindre incident qui s'y passe.

(3) Cette tempête de vent de 1335 ressemble fort à celle de 1305, que décrit la chronique rimée attribuée à Geoffroy de Paris :

En cele année, moult venta
Dont mainte méson adenta,
Mains arbres hors de leurs racines
Et *gybbez* et *forches enclines;*
Lors vit-on vent si fort venir
Qu'en ne se pooit retenir
A pié n'a cheval ; des jors huit
Dura cest vent et jor et nuit. (T. XXII du Rec. des Hist. des G. et de la Fr.)

(*a*) Les mots : *Et pontes*... sont à la marge et d'une encre plus pâle (f° 177, v°, 2° colonne).

(4) Robert, comte de Beaumont, « l'homme du monde qui plus aida au roi Philippe, son beau-frère, à « parvenir à la couronne et avoit toujours été son plus spécial compagnon et ami », au dire de Froissart, prétendait toujours au comté d'Artois; il fut accusé d'avoir « *enherbé* » sa tante Mahaut, qui le détenait, et empoisonné sa cousine Jeanne, veuve de Philippe le Long, qui avait été mise en possession de l'Artois. Enfin, pour gagner son procès contre la jeune duchesse de Bourgogne, fille de Jeanne, héritière du comté en litige, Robert, à l'instigation de sa femme, Jeanne de Valois, sœur du roi, avait fait fabriquer de fausses pièces et soudoyé de faux témoins ; convaincu de mauvaise foi, Robert fut ajourné à comparaître

falsum commisisset s[upe]r comitatu Attrabatensi, fugiit in Angliam; qui, vocatus l[egiti]me, non comparuit, unde banitus fuit de regno, et tunc ipse regem Anglie movit et induxit ad petendum regnum Francie. Dicebat (1) enim illud ad eum p[er]tinere r[ati]one matris sue, que soror fuerat predictorum trium fratrum regum, et ergo Philippus rex q[uod] ad se p[er]tinebat, q[uare] statutum erat et consuetum a prelatis et baronibus regni q[uod] nullus ex p[ar]te femine succederet in regno Francie, quandiu aliquis existeret ex p[ar]te masculi q[uam]vis remotior; erat enim filius Karoli fratris Philippi-Pulcri, sicut supra dicitur. Unde cognatus suus Karolus, rex, dum laboraret in extremis, adjudicavit ei, tanquam p[ro]xi[mi]ori, regnum; et Franci omnes, illo Karolo mortuo, sublimarunt illum Philippum in regem. Cui ipsemet Rex Anglie homagium fecerat approbando ipsum verum regem et l[egit]imum, et sic ipsis alt[er]cantibus maximum bellum ortum est [et guerra dolorosa] (2) inter Reges.

devant la cour des pairs : mais comme, au lieu de répondre à cet appel en justice, Robert s'était réfugié à Bruxelles ; il fut jugé, le 8 avril 1332, par contumace, et condamné corps et biens : « le corps mis à « mort et les biens acquis au Roi. » Pour se venger, Robert voulut faire assassiner le duc de Bourgogne et le chancelier de France. Ayant échoué, il essaya « d'*envoulter* » la reine et son fils Jean ; ce qu'apprenant, Philippe de Valois somma le duc de Brabant et le comte de Namur de « mettre Robert hors de « leurs terres. » Robert parvint, sous un déguisement, à se réfugier en Angleterre, auprès d'Edouard III, qu'il aigrissait contre Philippe, lui répétant sans cesse que « celui-ci détenait contre tout droit leur « héritage à tous deux : à lui, Robert, l'Artois et le comté de Beaumont ; à Edouard, le trône de « France ; et que comme il avoit fait Philippe roi, il le sauroit bien défaire ; Edouard III ne disoit mot, « mais se *pourpensoit* sans cesse touchant ces paroles. » — V. Froissart (édit. de Siméon Luce), les Chroniques de St-Denis, la Chronique des quatre premiers Valois (édit. de Siméon Luce) et l'*Hist. du Cotentin*, de M. Gust. Dupont (t. II, p. 254).

(1) Robert disait qu'Edouard étant le fils de la sœur des trois derniers rois de France, « il estoit le plus « prochain hoir masle de la couronne. Les Anglois se tindrent à cette opinion, car *Anglois, ce que ilz pensent, ilz veullent qu'il soit fait;* et à une assemblée, qui, pour ce fait, fut faicte, crièrent : « Par « Saincte Mare, nous ferons nostre roy, roy de France ! » et dès lors print Edouart le tiltre de roy de « France et d'Angleterre. » — (Chronique des quatre premiers Valois, p. 2, et le continuateur de Guil. de Nangis). Les tenants de Philippe de Valois répondaient aux docteurs en droit canon et en droit civil anglais, qu'alors même que la loi salique n'eût-elle point force de loi en France, Edouard, fils d'Isabelle, n'eût pas eu autant de droits au trône de France que le jeune Philippe, fils du duc de Bourgogne (Eudes IV) et de Jeanne de France, fille de Philippe le Long, et, « pour plus haut remonter, la comtesse « Jeanne d'Evreux n'est-elle pas fille au roy Loys le Hutin ? Voilà meilleurs titres que celui de Madame « Isabelle. » L'argument était décisif. Du reste, à son lit de mort, Charles le Bel avait dit à ses barons : « Si la reine met un fils au monde, il sera votre roi ; si c'est une fille, LA COURONNE APPARTIENDRA A PHILIPPE DE VALOIS, que je déclare votre régent. »

(2) Les mots : « *et guerra dolorosa* » ont été intercalés dans le texte (f° 178, r°, 1re colonne). La guerre de Cent-Ans. V. Froissart (édit. de Siméon Luce) ; les Chroniques de St-Denis ; Villani ; Continuateur de G. de Naugis ; Rymer (t. IV, p. 798, t. V) dit qu'Edouard fit publier sa déclaration de

Int[er]im rex Ph[ilippu]s renovavit Normannis (1) sua p[ri]vilegia et alia de novo concessit; et Normanni promiserunt ei plusquam · L · milia librarum turonensium, dum t[ame]n h[ab]erent super hiis litteram sigillo regio sigillatam; quo c[on]cesso, om[ne]s terre redditus et possessiones app[re]ciati sunt in Normannia; solvebatur autem tres obclos pro libra vel · XII · denarios pro acra, s[ive] q[uod] (2) i[n] uno loco sunt meliores q[uam] in alio.

Tunc, Flandrenses (3) suum comitem expulerunt, et q[uem]dam plebeium, nomine Jacobum de Altavela, ydromellatorem prefecerunt; qui, se adherentes regi Anglie, cep[er]unt navigium Normannorum paratum ad bellandum contra regem Anglie, multos que Normannos occiderunt.

Post hec dux Britannie [Johannes] (4) moritur sine herede; pro cujus suc-

guerre, à son de trompe, dans Rochester, le 21 août 1337, puis écrivit à l'empereur Louis de Bavière pour requérir son alliance « contre Philippe de Valois, *qui se prétend roi de France.* » Et cette terrible guerre dura de 1337 à 1453, date à laquelle Charles VII entra triomphalement à Bordeaux, le 19 octobre.

(1) Pour cette confirmation de la *Charte aux Normans*, dont la première rédaction date du 19 mars 1314, et de tous les privilèges du pays de Normandie, lire dans l'*Histoire du Cotentin* de M. Gustave Dupont, les p. 254, 259, 279, 290, 303, 344 du t. II, où chaque assertion s'appuie sur un texte puisé aux sources originales.

(2) V. l'évaluation des monnaies dans le si laborieux mémoire de M. Natalis de Wailly, et les quatre tableaux chronologiques et graduels de la valeur intrinsèque du denier, du sol et de la livre tournois (t. XXI des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*).

(3) Les Flamands chassèrent, en 1336, leur comte Louis de Nevers, qui s'était aliéné les grandes villes de Bruges, de Gand et d'Ypres, en violant leurs privilèges pour se procurer de l'argent ; ce fut alors qu'apparut le « grand brasseur de Gand », Jack Van Arteveld, qui joignait à l'industrie de tisserand, héréditaire dans sa famille, une grande brasserie de miel, c'est-à-dire d'hydromel, ce qui lui valut l'épithète d' « Ydromellator », dont le qualifie notre Anonyme. Il entraîna les Flamands dans l'alliance anglaise ; ceux-ci rappelèrent à Edouard III leurs serments, garantis par le pape, de ne pas combattre le roi de France, ajoutant qu'ils ne le suivraient que s'il « *enchargeait* las armes de France et les *écartelait* de celles d'Angleterre en se faisant appeler roi de France, ce qu'il fit d'après les conseils pressants de Robert d'Artois, *en écartelant son écu des fleurs de lis d'or en champ d'azur, et des lions passants* ou *léopards d'or de gueules* ». Ce traité fut conclu le 28 janvier 1340, par lequel Edouard jura d'aider les Flamands à recouvrer Béthune, Douai et Lille, et leur assura les villes de Terouenne et de Tournai. Ce fut le renfort des Flamands qui décida la perte de la flotte normande à la bataille navale de l'Ecluse (24 juin 1340). Les Flamands expièrent bientôt cette victoire par leur défaite à St-Omer, que leur infligea le duc de Bourgogne. — V. les détails dans Froissart, G. Villani, les Chroniques de St-Denis, Walsingham, p. 148, et Rymer (t. V, p. 195) ; la chronique des quatre premiers Valois (éd. Luce).

(4) Jean III meurt sans héritier, le 30 avril 1341. Le trône ducal est disputé à Jeanne de Penthièvre, femme de Charles de Blois, par Jean de Montfort, le plus jeune frère de Jean III. Philippe VI prit parti pour son neveu, Charles de Blois, tandis qu'Edouard III prit celui de Jean de Montfort, qui lui promit de le reconnaître pour roi de France et de tenir de lui en fief la Bretagne comme son vassal. = V. le continuateur de G. de Nangis; Froissart ; Lobineau (*Hist. de Bretagne*); Morrice (*id.*); Roujoux (*id.*).

cessione duo ceperunt contendere : Karolus Blesensis, r[ati]one uxoris sue, et comes de Monteforti ; cumque ducatus Britannie adjudicatus fuisset Karolo Blesensi in curia regis Francie, Britones eum renuerunt, volentes habere alium [ducem]. Unde magnum bellum ortum est in Britannia.—Tunc Januenses (1) ex parte regis, qui eos conduxerat, venerunt in Normanniam et Franciam, quos inde misit in Britanniam pro juvando dictum Blesensem, dimissis suis navibus, que *Galee* dicuntur, Cadomi, Rotomagi, Parisius et in quibusdam aliis villis; quas quidam p[ro]miserunt regi Anglie igne greco cremare in una et eadem nocte, sed ipsi prius capti, nutu divino, et de hoc convicti, suspensi sunt, unus quisque in villa p[ro]p[e] galeas quas cremare promiserat. — Tunc etiam Papa Benedictus (2) moritur, qui favebat regi Anglie, et statim consequenter p[ro]ditores capti sunt et div[er]sis cruciatibus perempti qui falsificav[er]ant litt[er]as regis, dantes treugas citra s[enten]tiam Regis et officia.

Porro rex Anglie venit ut juvaret Britannos contra Regem Francie, et tunc papa Clemens sextus illuc destinavit duos cardinales (3), qui reges et Britones induxerunt ad compromittendum in p[a]p[a]m, ita q[uod], si non posset eos concordare, redirent illuc post triennium, unusquisque in eodem statu in quo erat. Ergo Rex Anglie rediit in Angliam cum suis anglicis, qui pene o[mne]s perierunt in mari. Rex etiam [Anglie] cum paucis nobilibus in navi sua vix evasit, armis et equis suis cum ceteris familiaribus auro et argento suffocatis.

Post hec, rex Philippus fecit justiciam de suis proditoribus (4). Erant enim duo nobiles potentissimi principales, qui p[ro]miserant regi Anglie tradere

(1) Les Génois et leurs navires envoyés à Caen, à Rouen, à Paris, menacés du feu grégeois.

(2) Benoît XII, mort le 25 avril 1342, eut pour successeur le cardinal Pierre Roger, ancien garde des sceaux de Philippe de Valois, en 1326, et que Jean, duc de Normandie, contribua, par sa présence à Avignon, où se tenait le conclave, à faire élire pape, le 7 mai 1342, sous le titre de Clément VI, tout dévoué à la couronne de France.

(3) Les deux cardinaux envoyés par Clément VI réussirent à faire conclure un armistice de trois ans entre Edouard et Jean, duc de Normandie, et à amener les rois de France et d'Angleterre à envoyer des ambassadeurs à Avignon pour traiter par la médiation du pape (V. Rymer, t. V). Le traité une fois conclu, le 19 janvier 1343, le roi d'Angleterre licencia ses troupes et s'embarqua pour gagner son royaume.

(4) Sur ces traîtres, leurs noms et les détails de la conspiration, et sur Godefroy d'Harcourt, lire tout le chapitre III, que M. Léopold Delisle lui a consacré dans sa savante *Histoire du Château et des Sires de St-Sauveur-le-Vicomte*, où il a su, à l'aide des chroniques contemporaines et des renseignements fournis par les registres du trésor des Chartes, du Parlement et autres documents originaux de la Bibliothèque nationale, et de divers dépôts d'archives départementales, reconstituer, au milieu des événements dont Godefroy de Harcourt fut le redoutable héros, la vie de ce chevalier que Froissart qualifie d « *Chevalier de grand courage et moult vaillant de conseil et d'armes.* »

Citer le livre de M. Léop. Delisle et les pages 277 à 357 du t. II de l'*Histoire du Cotentin*, de M. Gust.

Normanniam, s[cilicet] Godefridus de Harricuria dominus sancti Salvatoris-le-Visconte, et Oliverus de Clichon (1) dominus du Tyeut, juxta Cadomum. Hic tractus p[er] P[ar]isius habuit caput abscisum in campellis; deinde corpus tractum fuit et suspensum ad patibulum, et caput ejus delatum fuit in Britanniam, patriam suam, ut publice suspenderetur in villa de Nantes, eo q[uod] ibi fecerat igne cremari dolose galeas Januensium. Referebat enim consilia regis Francie regi Anglie, et alius l[egit]ime vocatus et non comp[ar]ens banitus fuit.

Munierat si quidem castrum suum Sancti Salvatoris ad recipiendum regem Anglie sub pretextu defendendi se contra ep[iscopu]m Baiocensem, quem obsederat maliciose in castro suo de Neulleyo; ceteri complices eorum morte turpissima perierunt, anno Domini M° · CCC° · XLIII°; quo fuit maxima caristia rerum, p[re]cipue victualium, l[icet] de hiis esset magna habundancia propter debilitatem peccunie; stellingus quoque valebat · XX · denarios et Turonensis argenti quinque solidos usualis monete (2).

Rex ergo Philippus (3) fecit fieri novos Turonenses et Parisienses p[re]cipiens peccuniam usualem redigi de quinque denariis ad unum turonensem, per hoc estimans quod tanto si[mi]l[ite]r populus minueret de p[re]cio rerum suarum venalium, sed ipsi n[ihi]lo[min]us, ceperunt carius vendere blada precipue de die in diem, quousque in villa Cadomi (4) boysellus fr[ument]i valuit · X · solidos, Turonenses; boysellus advene · III · solidos; boysellus ordei · VII · solidos,

Dupont, nous dispense de mentionner Froissart, Rymer, la Chronique des quatre premiers Valois, le Continuateur de Nangis et autres sources originales, puisqu'elles sont toutes indiquées par M. Léop. Delisle. Voir aussi les p. 269, 279, 280-291, 311, 351 et 414 des actes normands de la Chambre des Comptes, publiés par M. Léop. Delisle.

(1) Olivier de Clisson, seigneur du Thuit, en Cinglais, qui révélait au roi d'Angleterre les desseins du roi de France, eut la tête tranchée le 23 novembre 1343; son corps fut pendu au gibet et sa tête envoyée à Nantes, où il avait fait perfidement brûler les galères génoises.

(2) Voir sur les variations des monnaies le mémoire de M. Natalis de Wailly (t. XXI des Mém. de l'Institut). De février 1337 à juillet 1342, dix mutations successives abaissèrent la livre tournois de 13 fr. 51 c. à 4 fr. 7 c., mais la trêve une fois conclue en février 1443, la valeur de la livre tournois remonta rapidement, dès la fin d'octobre, à 16 fr. 21 c.

(3) La 2e colonne du fet 173, v°, à partir de « *Rex ergo Philippus* », est d'une encre plus pâle et d'une écriture plus négligée. — Sur les altérations de la monnaie, voir les ordonnances du roi de France et la préface de Secousse (t. II), et les Mémoires de Nat. de Wailly, dont les consciencieuses recherches dispensent presque d'en tenter de nouvelles.

(4) Notre Anonyme prend encore dans la ville de Caen ses exemples de la cherté des denrées, enchéissant de jour en our : le boisseau de froment y valait 10 sols tournois, le boisseau d'avoine 3 sols, le boisseau d'orge 7 sols, ainsi que le boisseau de pois, qui auparavant n'en valait pas plus d'un.

et totidem boyselli pisorum qui, anteriori tempore, non valebant amplius debil[is] mon[ete] un[um]. Tunc fuit maxima fames (1) per totum regnum Francie; rex que voluit h[abe]re gabelam frumenti, sed populus sibi contradixit; jam enim h[ab]ebat et sibi statuerat gabelam salis in bonis villis regni sui i[d est] municionem salis u[bi] m[er]catores et alii homines sal accip[er]ent et em[er]e[n]t a rege.

Hoc autem anno vidi in villa Cadomi (2) puerum · IIII^{uor} · annorum, de villa que dicitur gall[ice] Iort in dyocesi Sagiensi, qui c[um] haberet oculos ap[er]tos et cetera m[em]bra ut ho[mo], erat t[ame]n omnibus illis impotens, q[uia] n[ihi]l videbat, non manducabat nisi papatum cum magna difficultate, n[ihi]l palpabat, non lacrimabatur nec loquebatur, non sedebat nec p[er]gere poterat, et hec omnia testabantur p[at]e[r] et mat[er] ejus, ep[is]c[opi] Lexoviensis et Sagiensis per litteras suas.

Explicit.

(1) Cette famine provenait en partie d'une disette factice, parce que le roi ayant voulu imposer une gabelle sur le blé comme il l'avait établie sur le sel, les propriétaires gardaient leurs grains dans leurs greniers, aussi le peuple se refusa-t-il à subir ce nouvel impôt.

(2) Notre Anonyme, à l'imitation des autres chroniqueurs, emploie cette formule *hoc anno* sans désigner la date, que nous fixerons à 1343, l'année des gabelles, dans laquelle il dit avoir vu à Caen, (encore et toujours à Caen), un phénomène. Il s'agit d'un enfant de quatre ans, du diocèse de Séez, ayant les yeux ouverts et les membres comme tout autre homme, et qui ne pouvait s'en servir, ne voyant pas, ne mangeant que de la bouillie avec grande difficulté, ne pouvant ni toucher, ni pleurer, ni parler, ni s'asseoir, ni marcher; ce qui était attesté par ses père et mère et par les lettres des évêques de Lisieux et Séez.

TABLE ANALYTIQUE

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

25

M

geait Robert le Pieux, au chant de l'*Agnus Dei*, p. 73 ; — le diable fait aboyer comme des chiens hommes et femmes à Alexandrie, p. 13 ; — une image du Sauveur, percée d'un trait par un Juif, saigne et indique par les traces de son sang l'endroit où la cachait le Juif, qui fut lapidé, p. 15 ;— autre image du Sauveur, salie par des Juifs et percée au côté, d'où coulèrent de l'eau et du sang, qui guérirent les malades, qui en avaient été aspergés dans la Synagogue, p. 31 ; — lors de la discussion entre les Espagnols et les Français, relative à la fixation du jour de Pâques, les fontaines, qui se remplissent, *sponte divinitus*, le samedi saint, ne se remplissant pas en Espagne, mais seulement en France, donnèrent raison à ces derniers, fixant Pâques au XIV des calendes de mai, les Espagnols le fixant au XII des calendes d'avril, p. 15 ; — miracle à la suite du meurtre d'Herménégilde, converti de l'Arianisme au Christianisme, par saint Léandre, p. 18 ; — miracle des pierres, à l'occasion de la demande d'un mendiant au patron d'un navire qui lui avait répondu qu'il n'avait que des pierres à bord, p. 19 ; — résurrection d'un mort, en Bretagne, racontant ce qu'il avait vu des peines de l'Enfer et du Purgatoire, p. 24 ; — d'une crevasse de la terre, en Mésopotamie, sortit un mulet à voix humaine, annonçant une croisade contre les Arabes, p. 30 ; — la vue et la langue, que les neveux du pape Adrien avaient arrachées au pape Léon III, lui sont miraculeusement rendues, p. 33 ; — la ville de Luceria, que Charlemagne avait maudite après quatre mois d'un siège inutile, s'écroule et est réduite en un désert, p. 37 ; — la veille d'une bataille, les soldats ayant fiché leurs lances en terre, Charlemagne implore Dieu pour savoir ceux qui devaient périr, et voici que ces derniers trouvèrent leurs lances couvertes de feuillage, elles devinrent des arbres pour montrer que ceux qui périraient dans le combat ressusciteraient et seraient glorieux dans l'éternité, p. 37 ; — dix-neuf malades guéris dans l'église de Saint-Denys, la nuit même où Louis le Débonnaire reçut le livre de la *Hiérarchie*, traduit du grec en latin, p. 40 ; — à Commercy, une jeune fille de douze ans, après la communion pascale, reste dix mois sans manger de pain, et trois ans sans boire ni manger, puis revient à son état normal, p. 40 ; — à Mayence, le diable (*Malignus Spiritus*) joue de méchants tours, que conjurent, un instant, les prêtres chantant les litanies et aspergeant l'eau bénite, mais dès qu'ils se retirent, le diable reprend de plus belle ses cruelles malices pendant trois ans, jusqu'à ce qu'il ait brûlé tous les édifices. p. 43 ; — l'eau d'une fontaine de Lorraine changée en sang, p. 76.

Miracles et guérisons près de la croix de bois qu'Oswald avait faite et fichée en terre à l'endroit où il devait combattre le duc des Bretons, p. 113 ; — mort miraculeuse du traître Godwin, étranglé par la bouchée de pain, qu'il disait devoir l'étrangler, s'il avait trahi son roi, Édouard, p. 120 ; — la ville de Chartres, assiégée par Rollon, est délivrée par la tunique de la Vierge, que l'évêque avait portée, comme un étendard, fixée à une lance et dont la vue aveugla l'armée de Rollon, p. 128 ; — la main gauche, amputée à un homme, lui est rendue intacte pendant son sommeil, une ligne rouge indique le point de jonction pour attester le miracle, p. 131 ; — durant la guerre de Philippe-Auguste contre Richard et Jean sans Terre, les Cotereaux se moquaient des fidèles priant devant une image de pierre de la Vierge, placée devant l'église de Déols, l'un d'eux brisa d'un coup de pierre le bras de l'enfant Jésus, d'où s'échappa une grande quantité de sang, et le coupable fut aussitôt pris par le diable qui le tortura ; beaucoup furent guéris au

N

O

R

S

chant, p. 49; — en 1024, au couronnement de Conrad le Salique, les éclats de tonnerre et les éclairs affollent et foudroient les fidèles de la petite église près de Milan, où se célébrait la cérémonie du sacre, p. 49 et 50.

Vers 1191, au temps de l'empereur Henri VI le Cruel, il y eut de tels orages, de tels coups de foudre et d'éclairs, que l'on ne se souvint pas d'en avoir subi de tels: des pierres carrées, de la grosseur d'œufs, tombaient avec la pluie, brisant, ravageant arbres, vignes et moissons; des corbeaux et autres oiseaux, portant des charbons ardents et du feu dans leur bec, incendiaient les moissons, p. 56.

Le 29 octobre 878, à la neuvième heure, le soleil s'éclipsa et les étoiles brillèrent, d'où une grande famine dans toute l'Italie, p. 63; — vers 977, une énorme pierre est lancée du ciel par la tempête avec le tonnerre, les temples sont détruits et des prêtres sont foudroyés en Italie, p. 70; — vers l'an 1000, lune de sang, terrible tremblement de terre, comète, le XIXme des calendes de janvier (14 décembre) vers 9 heures, qui tombe à terre comme une petite torche ardente à longue queue, avec un tel éclat que non seulement ceux qui étaient aux champs, mais encore ceux qui étaient dans leurs maisons, furent éblouis de cette lumière, p. 75 et 76.

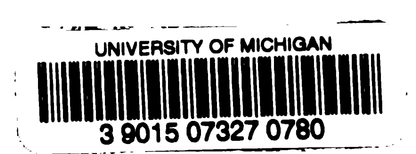
La famine occasionna une telle mortalité dans presque tout l'univers, que, faute d'ensevelisseurs, les vivants étaient enfouis avec les morts, p. 76; — à Syracuse, en Sicile, grand tremblement de terre, qui fait écrouler l'église, pendant la messe, écrasant les fidèles et le clergé, à l'exception du prêtre officiant et des deux diacres, p. 79.

Sous Louis VI, une sécheresse tarit, en France, fleuves, lacs, fontaines et puits; un feu, qui avait pénétré dans les fentes de la terre, ne put être éteint, pendant deux ans, ni par les pluies, ni par le froid, ni par aucun moyen, p. 81; — sous Philippe-Auguste éclipse de soleil et grande famine, p. 83; — pluie de sang, en Angleterre, durant trois jours, p. 91; — au début du règne de saint Édouard le Martyr (975), comète annonçant la grande famine de 976, p. 116; — vers 1066, famine et mortalité dans presque tout l'univers, p. 122; — en 889, famine si terrible en Germanie que les pères dévoraient leurs fils, p. 126; — lors du concile de Lillebonne, auquel assistait Guillaume le Conquérant, tremblement de terre, le VIme des calendes d'avril (27 mars), p. 137; — peste et famine en Angleterre, p. 137; — vers 1087. en février, une étoile brilla près du soleil, p. 139; — lors du siège d'Antioche par les Croisés, grand tremblement de terre, l'air en feu, une croix blanche dans le ciel du côté de l'ouest, p. 140; — lors de la défaite de Robert Courte-Heuse, à Tinchebray (1106), deux pleines lunes brillèrent, l'une en Orient et l'autre à l'Occident, p. 148; — en 1261, à l'octave de l'Épiphanie, un vent violent renverse les maisons, déracine les arbres, fait déborder la mer, qui submerge une très grande quantité d'hommes et d'animaux, p. 161; — à la suite de la dévastation de la Hongrie par les Tartares, la famine fut telle que les mères se nourrissaient de la chair de leurs enfants, et beaucoup faisaient du pain avec la poussière d'une montagne, en guise de farine, p. 61; — vers le même temps, une montagne de la Bourgogne se détache des autres, écrase 5,000 hommes et, traversant plusieurs milles d'une vallée, s'attache à d'autres montagnes, en couvrant de terre et de pierres toutes les villas, p. 161; — vers 1264 ou 1266, comète si éclatante qu'on n'en avait jamais vu de telle, partant d'Orient et traînant sa brillante queue jusqu'au milieu de l'hémisphère occidentale, p. 162.

Par suite du martyre d'Enguerrand de

CAEN — IMP. HENRI DELESQUES, RUE FROIDE, 2 ET 4.

TABLE DES MATIÈRES.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07327 0780


Digitized by Google

